Digitized by Google

Bibliotheca S. J.
Les Fontaines
CHANTILLY
HO
16/103

O 2787
Ho 16/103

le nobiliaire de
l'Allemagne, par Alexandre.
Voir l'article Château Renaud.

HISTOIRE MONASTIQUE D'IRLANDE.

OÙ L'ON VOIT TOUTES LES ABBAYES, Prieurez, Convens, & autres Communautez Regulieres qu'il y a eû dans ce Royaume, le temps & les titres de leur fondation, le nom & la qualité des Fondateurs : les Villes, Bourgs, Comtez & Provinces où elle; étoient situées ; les differens Ordres Reguliers dont elles dépendoient, les circonstances les plus remarquables de leur établissement & de leur suppression, avec quantité de remarques historiques & critiques.

[Louis-Augustin Alemand]

A PARIS,
Chez LOUIS LUCAS, à la Bible d'Or, ruë de la Harpe.

M. DC. XC.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

DOM. S. ALOYS. JERSEIENS.
S. J.

A

TRES-HAUT, TRES-EXCELLENT

ET TRES-PUISSANT PRINCE

JACQUES II.

PAR LA GRACE DE DIEU

ROY DE LA GRAND'BRETAGNE

ET D'IRLANDE,

DEFENSEUR DE LA FOY.

ECOLE SAINTE GENEVIEVE
B.D.J.

A

TRES-HAUTE, TRES-EXCELLENTE

ET TRES-PUISSANTE PRINCESSE

MARIE ELEONOR D'ESTE

DE MODENE,

REINE D'ANGLETERRE,

D'ECOSSE ET D'IRLANDE.

ET

A TRES-HAUT, TRES-EXCELLENT

ET PUISSANT PRINCE

JACQUES FRANCOIS EDOUARD

NÉ DUC DE CORNOUAILLES

EN ANGLETERRE,

ET DE ROTHSAY EN ECOSSE,

PRINCE DE LA GRAND' BRETAGNE

ET D'IRLANDE,

GRAND SENECHAL OU GRAND STWART NÉ D'ECOSSE,

PRINCE DE GALLES,

ET

FILS UNIQUE DE LEURS MAJESTEZ

BRITANNIQUES,

Par leur tres-humble & tres-
obeïssant serviteur,
L. AUG. ALEMAND.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE MONASTIQUE D'IRLANDE.

JE n'entreprens point d'établir ici en quel temps & comment l'Irlande eſt devenue chreſtienne, car ce ſera la matiere d'un volume à part. J'examineray ſeulement le temps auquel la vie Monaſtique & Religieuſe s'eſt introduite dans cette Iſle, quelles ont eſté les perſonnes qui y ont établi des Communautez Regulieres; je releveray les circonſtances les plus conſiderables de ces établiſſemens, & diray quelque choſe de leur ſuppreſſion.

A l'égard du temps auquel la vie reguliere à commencé à s'établir en Irlande, je remarque d'abord que ce Royaume a vû preſque auſſitoſt des Moines que des Chreſtiens, puiſque ceux qui ont travaillé à y planter la foy eſtoient engagez dans la vie Monaſtique, car ſans parler des trois premiers ſiecles aprés la mort du

Sauveur, parce qu'il eſt fort douteux qu'il y eût alors des chreſtiens en Irlande, quoy qu'en ce temps-là on ait vû dans le reſte de l'Europe des Irlandois recommandables par la ſainteté de leur vie, & dans l'Epiſcopat & dans la vie Monaſtique, ces perſonnes ayant eſté aſſez heureuſes pour quitter leur Patrie encore idolâtre, & qui ne connoiſſoit le chriſtianiſme que par les relations que leur en faiſoient quelques voyageurs, comme nous l'établirons plus particulierement dans l'hiſtoire du Clergé d'Irlande.

Pour ne parler donc ici que de ce qu'il y a de plus certain, j'obſerveray que le quatriéme ſiecle a non ſeulement vû naître en Irlande de grands Saints preſque tous Moines, dont les plus conſiderables ont eſté ſans doute, ſaint Diarmit & ſaint Liberius, qui ont rendu le lac de Rée, qui eſt au milieu de l'Irlande, recommandable par les deux premieres Abbayes qui ont paru dans ce Royaume.

La fin de ce ſiecle & le commencement du cinquiéme ne ſont pas moins celebres par les quatre grands precurſeurs de S. Patrice, à ſçavoir, ſaint Albée, ſaint Declan, ſaint Ibare, & ſaint Kiaran, ce dernier a eſté meſme ſurnommé le premier né des ſaints d'Irlande, *primogenitus Sanctorum Hybernia*. Ces ſaints hommes qui convertirent une grande partie de l'iſle eſtoient Moines, & fonderent des Abbayes conſiderables où ils furent eux-meſmes Abbez.

Le fameux Palladius qui vint en Irlande au commencement du cinquiéme ſiecle en qualité de Miſſionaire du ſaint Siege, eſtoit Moine auſſi, puiſque la plupart des Hiſtoriens nous aſſurent qu'il eſtoit chanoine Regulier, qu'il en amena avec lui pluſieurs autres, dont les principaux

eſtoient Auguſtin, Benoit, Sylveſtre, & Sollonius qui baſtirent meſme quelques Egliſes dans la Lagenie & dans la Momonie.

Ce cinquiéme ſiecle vit encore en Irlande pluſieurs Saints Abbez fondateurs d'Abbayes : les plus conſiderables eſtoient, ſaint Endée, ſaint Moctée, ſaint Senan, ſaint Rioche, ſaint Canocus, & la grande ſainte Brigide, qui fut auſſi Abbeſſe & fondatrice de pluſieurs Monaſteres, dont nous parlerons plus amplement dans la ſuite.

Le ſixiéme ſiecle ne fut pas moins fertile en Saints Moines qui fonderent non ſeulement pluſieurs Abbayes en Irlande, deſquelles meſmes ils furent Abbez, mais quelques-uns d'eux y établirent encore des regles particulieres. Les plus fameux Saints de ce ſiecle furent le grand ſaint Colombe, les deux ſaints Finians, les deux ſaints Brendans, les ſaints Colmans, un ſaint Colmanelle, ſaint Brogan, ſaint Coman, ſaint Congall, ſaint Edan ou ſaint Maidoc, ſaint Fachnan, ſaint Carthage, ſaint Cronan, ſaint Lazerian ou ſaint Malaiſſe, ſaint Sincelle, & pluſieurs autres encore que je laiſſe à deſſein pour paſſer au ſiecle qui ſuit.

Car l'on trouve encore dans le ſeptiéme ſiecle pluſieurs Abbez celebres par la ſainteté de leur vie, comme ſaint Donan, ſaint Fechin, ſaint Colomban, ſaint Manchin, ſaint Bodan, & ſaint Faitlech. *Marianus Scotus* dit auſſi que l'Irlande eſtoit pleine de ſaints en ce ſiecle là. Nous nous y arreſterons cependant, quoy qu'il y ait eu encore pluſieurs ſaints Religieux dans le huitiéme, dans le neuviéme & dans le dixiéme ſiecles, puiſque nous aurons d'ailleurs aſſez d'occaſion d'en parler dans la ſuite de ce Traité.

Au reste cette multitude de saints presque tous Moines qu'il y a eu en Irlande, fut cause qu'on l'appella par excellence *Insula Sanctorum*, l'isle des Saints; & en effet il y en a eu un si grand nombre, que le P. Colgan Cordelier Observantin & Irlandois de nation a eu raison de dire dans la preface qu'il a mise à la teste de son livre *de Vitis Sanctorum Hybernia*, que ce qu'on en dit aujourd'hui ne paroit presque pas croyable. *Mirabitur*, dit-il, *fortè externus Lector in nostris historiis parum versatus tantam Sanctorum multitudinem quantam vel soli indices exhibent, posse ex una insula totque gentium Apostolos ex una gente prodire, tot sanctos homonymos, tot sæpè synchronos, totque nunc ejusdem sacra missionis Collegas, nunc ejusdem cœnobii & sæpè ejusdem magistri alumnos, inter divos collocari.*

Et effectivement l'Irlande se pouvoit vanter alors d'être à l'égard du reste de l'Europe comme un Seminaire de sainteté, où tous les Chrêtiens des autres nations venoient en foule apprendre à devenir saints, & d'où sortoient journellement un nombre infini de saints qui se dispersoient dans toutes les parties de l'Europe, où ils ont fondé de fameuses Abbayes dont on voit encore les glorieux monumens: en sorte que l'Irlande estoit alors comme une autre Thebaide: *in aureis illis seminata fidei primordiis*, pour me servir des propres termes d'un Historien Irlandois.

Le grand saint Colombe fonda lui seul plus de cent Abbayes, soit en Irlande, soit en Angleterre, soit en Ecosse, soit enfin dans les isles qui en dependent, en sorte qu'il en fut surnommé *Columbakil*, comme qui diroit Bastisseur d'Eglises. Saint Bernard remarque pareillement

qu'un Moine de l'Abbaye de Banchor en Ultonie, fonda auſſi plus de cent Maiſons Regulieres en differens Eſtats.

C'eſt auſſi aux ſaints Moines d'Irlande que les Bourguignons doivent l'Abbaye de *Luxeuil*, les Italiens celle de *Bobi*, les Lorrains celle de ſaint *Manſu* de Toul, & les Allemans celle de *Wirsbourg*, qui eſt à preſent un Eveſché, ſans parler d'une infinité d'autres : & en effet les Irlandois ont tant fondé d'Egliſes en Europe, qu'un Moine de l'Abbaye de ſaint Gall en Suiſſe en a trouvé aſſez pour compoſer un gros volume de ces fondations. Il ſembloit meſme qu'il n'y avoit qu'à eſtre alors Irlandois ou avoir été en Irlande pour eſtre ſaint, & devenir incontinent fondateur de quelque Abbaye : tant il eſt vray que le ciel ne ſembloit répandre alors des graces & des benedictions que pour l'Irlande ſeule, & où les autres nations les alloient puiſer comme dans une ſource abondante & intariſſable, ce que Colgan appelle *argumentum magnæ iſtius opinionis quam de ſanctitate & doctrina hujus ſacræ inſulæ olim conceperant Romani & aliæ Europæ nationes.* L'on voit meſme dans la vie de ſaint Senan, que ce ſaint eſtant dans ſon iſle de Cathay, *appellit ibi navis Monachos advehens : in ea namque deſiderabantur 50. Monachi Patria Romani, quos vel arctioris vitæ vel ſcripturarum peritiæ tum in ea multùm florentis, deſiderium in Hyberniam traxerat.*

Il y avoit meſme des noms parmi les Irlandois auſquels la ſainteté paroiſſoit comme attachée, puiſque l'on voit dans la vie de ſaint Albée que ce ſaint revenant de Rome eſtoit accompagné de pluſieurs ſaints Irlandois, dont il y en avoit douze qui s'appelloient Colmans,

douze qui ſe nommoient Coëmgenes, & douze qui avoient nom Fintans. Colgan nous aſſure auſſi qu'il y a eu juſqu'à dix ſaints Gobbans, onze ſaints Laſreans, douze ſaintes Brigides, douze ſaints Caimans, Dichuls, Maidocs, & Odrans, treize Comans & Dimans, quatorze Brendans Mochumius, Finans, & Ronans, quinze ſaints Conals, Comaques, Diarmits & Lugadius, ſeize Mochuans & Laſreans, dix-ſept Saranes, dix-huit ſaints Ernins, & failbées, dix-neuf Cuminées Foilans & Sillans, vingt ſaints Kierans & Ultans, vingt-deux ſaints Kilians, vingt-trois ſaint Aidus, vingt-quatre ſaints Colombes ou Colombans, vingt-cinq Senans, vingt-ſept ſaints Fintans, vingt-huit ſaints Aidans, trente ſaints Cronans, & ce qu'il y a de plus extraordinaire 120. ſaints Colmans.

Et ce n'eſt pas Colgan ſeul qui a avancé une choſe ſi ſurprenante & ſi extraordinaire, puiſque ſaint *Ængusſius Keledeus* qui eſtoit Eveſque Irlandois & qui vivoit dans le ſeptiéme ſiecle, nous aſſure auſſi qu'il y avoit eu dans cette iſle ſoixante-deux Claſſes de ſaints qui portoient le meſme nom, parmi leſquels on y remarquoit 34. Mochumius, 37. Moluans, 43. Molaiſſes ou Laſreans, 58. Mochuans, & enfin 200. Colmans, ce qui encherit bien encore ſur ce qu'a dit Colgan. Mais ce qui acheve de jetter le lecteur dans l'étonnement, c'eſt que les hiſtoriens d'Irlande pretendent établir la difference de tous ces ſaints *homonimes*, c'eſt à dire, qui ont eu le meſme nom, par la diverſité de leur genealogie, du temps & du lieu de leur naiſſance, choſe d'autant plus hardie qu'elle ne paroiſt pas meſme vrayſemblable, en ſorte

qu'on a toûjours reconnu juſques-ici que l'hiſtoire non ſeulement prophane, mais Eccleſiaſtique d'Irlande eſtoit une des plus meſlées qu'il y eut, par une infinité d' *Homonimies*, de *Synchroniſmes*, & d' *Anachroniſmes* dont elle eſt remplie.

Mais du nombre des ſaints d'Irlande paſſons à celui des Maiſons regulieres qui n'eſt pas moins exceſſif que celui des ſaints : car outre que du regne de Henri VIII. Roy d'Angleterre qui ſupprima les Convens d'Irlande au commencement du dernier ſiecle, il s'y en trouva plus de quatre cens de differens Ordres. S'il en falloit croire d'ailleurs ce qu'en dit Colgan, il n'y a preſque pas aujourd'hui de Paroiſſe ni de benefice ſeculier en Irlande qui n'ait eſté dans ſon commencement une Communauté Reguliere, ce qui iroit à l'infini. Il ajoûte meſme qu'il y a eu un grand nombre d'Abbayes & de Convens dont on ne voit aujourd'hui aucuns veſtiges. *Sed ubi tot ſed.s Epiſcopales*, dit il, *in anguſto regno, in quo nec quadraginta hodie reperiuntur? Reſpondeo regnum illud eo ævo long: florentius extitiſſe, longè pluribus civitatibus, oppidis, vicis, & divitiis abundaſſe, & ſingula penè oppida monaſteria celebriora & aliquando vicos proprios habuiſſe Epiſcop·s, ut liquidò conſtat legenti acta noſtrorum Sanctorum, & præſertim ſancti Patricii qui ordinavit propria manu 150. Epiſcopos & Presbiterorum quinque millia, & 700. Eccleſias fundaſſe.* Et ainſi ſi on ajoûtoit foi à ces Hiſtoriens, il y auroit eu plus de Moines en Irlande qu'il n'y a preſentement d'ames : car ils mettent dans la plûpart de ces Convens un ſi grand nombre de Religieux, qu'il ſeroit preſque auſſi facile de compter les eſtoiles du ciel, que

de vouloir établir leur nombre. Car enfin ils donnent jusques à trois ou quatre mille Moines à une seule Abbaye ; ils en mettent mille dans d'autres,& ils croyent estre fort moderez,quand ils n'y en mettent que cinq ou six cens. Les plus petites estoient au moins de cent, à quoi si l'on ajoûte que l'Irlande par sa grandeur ne paroit pas proportionnée à cette multitude d'Abbayes, de Convens & de Moines, on demeurera convaincu malgré qu'on en ait, qu'il y a eu beaucoup d'excés dans toutes ces histoires exagerées d'Irlande.

Il est cependant certain qu'en demeurant dans les justes bornes du vrai-semblable , l'Irlande par rapport à son étenduë a eu assurément plus de saints, plus de Convens, plus de Moines plus de Religieux & d'Ecclesiastiques de tous les Ordres que d'autres plus grands estats, puisque nous ferons voir dans un traité à part qu'il y a eu dans cette isle plus de trois cens Evesques du temps que saint Patrice vivoit, quoique apparemment leurs dioceses ne fussent pas si considerables alors que ceux qu'il y a encore aujourd'hui qui ne sont guéres plus qu'environ quarante , & ainsi l'Irlande aura toûjours mieux merité le nom d'Isle sacrée depuis qu'elle est devenuë chretienne que lors qu'elle estoit encore dans les erreurs du paganisme, car elle s'appelloit en ce temps là *Ogygia* , c'est à dire , *sacrée.*

Mais ce qui attiroit beaucoup de Moines étrangers en Irlande, estoit sur tout la reputation où elle estoit d'avoir non seulement des saints en quantité , mais encore d'avoir une infinité de sçavans Theologiens , en sorte qu'il y avoit un grand nombre d'Abbayes qui en

ce temps là valoient mieux que nos plus celebres Universitez modernes, soit par le nombre des estudians non seulement Irlandois, mais de toutes les nations de l'Europe, soit par la grande science des saints professeurs qui y estoient, dont nous admirons aujourd'hui également la sainteté de la vie & la grandeur de la doctrine, ce qui a fait dire à Colgan : *Ut vix sciam an gloria plus promeruerit ex eo quod doctores & Apostolos genuerit & emiserit propè infinitos, quàm ex eo quod ex continuo Italorum, Gallorum Germanorum, Britonum, Pictorum, Saxonum seu Anglorum aliarumque nationum arctioris vita doctrina desiderio advolantium accursu, incolatu & sepultura merito appellari queat communis Europæ bonarum litterarum officina communeque, asceta-rum sacrarium.*

Il faut à present établir de quel Ordre faisoient profession ce grand nombre de Moines d'Irlande : ce que nous allons faire en peu de mots, & pour cela il faut d'abord remarquer que dans le temps où nous mettons les premiers Moines Irlandois, c'est à dire dans le quatriéme, & dans le cinquiéme siecle, les deux plus anciens Ordres qui florissent aujourd hui dans le christianisme, sçavoir, celui de saint Benoit & des Chanoines Reguliers de saint Augustin en l'état où ils sont à present, n'estoient pas encore connus, quoi qu'en puissent dire la plûpart de leurs Historiens, qui font venir les Chanoines Reguliers immediatement des Apostres, & ainsi il y a quelque apparence que ces premiers Moines d'Irlande s'estoient choisis des regles particulieres qu'ils avoient faites eux-mesmes, ou bien plutost qu'ils avoient apporté du Levant les regles de saint Antoine, de saint

Pacome ou de ſaint Baſile, ou bien celles de ces fameux Solitaires du Mont Carmel, ou de la Thebaïde, ce qui n'eſt pas ſans apparence. Car ſaint Albée & ſaint Patrice avoient eſté en Italie : ce dernier eſtoit meſme allé juſques dans les iſles de l'Archipel où il eſt certain que pluſieurs de ces regles eſtoient eſtablies non ſeulement en ce temps là, mais meſme long-temps auparavant.

Peut-eſtre auſſi que les regles de nos Moines Irlandois eſtoient les meſmes, ou bien elles approchoient beaucoup de celles de ſaint Benoît & de ſaint Auguſtin, qui ont eſté établies quelque temps aprés, & qui prirent un tel accroiſſement dans tout l'Occident, que ces regles particulieres d'Irlande furent contraintes dans la ſuite de leur ceder & de s'unir à elles, en ſorte que les unes ſuivirent la regle de ſaint Benoit, & les autres en bien plus grand nombre (je parle ſeulement de l'Irlande) embraſſerent celle des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin. Mais pour faire connoître un peu plus préciſément ce que c'eſtoit que ces regles particulieres d'Irlande avant l'union dont nous venons de parler, il eſt neceſſaire de faire obſerver que l'Archeveſque Proteſtant d'Armach, *Uſſerius* fait mention dans ſon hiſtoire *de Antiquitatibus Eccleſiarum Britannicarum*, d'un certain manuſcrit authentique, où l'on trouve que les premiers ſaints d'Irlande eſtoient partagez dés le commencement en trois Ordres reguliers, que le premier Ordre eſtoit appellé tres Saint, & eſtoit du temps de ſaint Patrice qui en eſtoit reconnu comme le Chef; que cet Ordre eſtoit compoſé de trois cens cinquante Eveſques reguliers tous ſaints qui n'avoient tous qu'une

même Tonſure & une meſme Liturgie, qu'ils convenoient dans le temps de la celebration de la Pâque, qu'ils parloient aux femmes & ne fuioient pas leur vûë, comme font encore les Chartreux, & enfin que cet Ordre qui eſtoit compoſé de ſujets de differentes nations, mais particulierement d'Irlandois, dura pendant quatre regnes des Monarques d'Irlande.

Que le ſecond Ordre n'eſtoit pas ſi ſaint que le premier, mais qu'il l'eſtoit plus que le dernier; que les Moines qui en dependoient eſtoient preſque tous Preſtres au nombre d'environ trois cens, (car comme l'on ſçait, il y avoit peu de Moines anciennement qui priſſent l'Ordre de Preſtriſe) il y avoit peu d'Eveſques dans cet Ordre, il y avoit differentes Liturgies, & ainſi ils celebroient la Meſſe & l'Office divin differemment les uns des autres, c'eſt à dire, en un mot, qu'ils ſuivoient differentes regles ou Congregations particulieres, quoi qu'ils fuſſent tous d'un Ordre general: & c'eſt en cette façon que parmi les Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, dans l'Ordre de ſaint Benoit & de Ciſteaux, il y a encore tant de diverſes Congregations, qui par leurs differentes manieres de vivre & de ſervir Dieu, par leurs habits differens & leurs noms qui ne ſont point ſemblables, ſemblent non ſeulement des Ordres ſeparez, mais quelquefois meſme fort oppoſez.

Ce ſecond Ordre avoit cela de commun, qu'il celebroit pourtant la Pâque preciſément comme le premier Ordre le quatorziéme jour de la Lune comme les Juifs. Il y avoit une meſme Tonſure, on n'y parloit jamais aux femmes, & il dura encore pendant quatre Regnes.

Les deux ſaints Brendans, ſaint Congall, ſaint Coemgene, ſaint Ciaran ou Kiaran, ſaint Colombe, ſaint Canicus, ſaint Laiſreus ou Eogenius, ſaint Lugeus, ſaint Ludeus, ſaint Moditeus, ſaint Cormacus, ſaint Colman, ſaint Neſſan, ſaint Laſrean, ſaint Barrindeus, ſaint Coeman, ſaint Conan, ſaint Endée, ſaint Byrchin, & pluſieurs autres eſtoient de cet Ordre.

Il ne nous reſte donc que le troiſiéme & dernier Ordre qui eſtoit ſaint auſſi, mais moins ſaint que les deux autres. Il comprenoit encore pluſieurs ſaints Moines au nombre de cent qui eſtoient preſque tous Preſtres, dont il y en avoit auſſi quelques-uns d'Eveſques. Leurs Convens eſtoient baſtis dans des bois & dans des deſerts, où ils ne beuvoient que de l'eau, & ne mangeoient que des herbages qu'ils cultivoient eux-meſmes, à peu prés à la maniere de nos celebres Moines de la Trape. Ceux-ci encore ſuivoient differentes regles ou Congregations particulieres qui avoient chacune leur Liturgie & leur Tonſure : car les uns avoient des couronnes, les autres laiſſoient venir leurs cheveux. Ils differoient encore dans la Pâque, car les uns la celebroient le quatorziéme jour de la Lune, les autres le treiziéme, les autres le feiziéme : les uns encore la celebroient en triſteſſe à la façon des Juifs, & les autres en joye : Cet Ordre dura encore pendant quatre regnes. Voici les principaux Eveſques qui en eſtoient. Saint Petran, ſaint Ultan, ſaint Colman, ſaint Murgée, ſaint Ædan, ſaint Senach, ſaint Roman ou Lomprian, & peut-eſtre quelques autres encore. Les plus conſiderables des Preſtres eſtoient ſaint Fechin, ſaint Airedan, ſaint Fallan, ſaint Coman, ſaint Commian,

saint Colman, saint Ernan, saint Cronan, &c.

On voit enfin dans ce manuscrit que *Primus Ordo erat sanctissimus, secundus sanctior, & tertius sanctus: primus sicut sol Oriens, secundus sicut Luna, tertius sicut stella.* Tout le temps au reste que les saints de ces trois Ordres ont vécu pendant ces douze regnes, a esté depuis 433. jusques en 664. ce qui comprend un peu plus de deux siecles.

Mais avant que de sortir de cette difference un peu trop generalle qu'il y avoit au commencement entre les Moines d'Irlande, & entrer dans d'autres un peu plus particulieres, il est bon d'expliquer quelques-unes de ces differences remarquables dont nous venons de parler, comme des Liturgies, des Tonsures, & de la celebration de la Pâque.

Et pour commencer par la Liturgie, il faut remarquer qu'il y en avoit alors de plusieurs sortes en Irlande, la premiere & la plus ancienne estoit celle qu'on appelloit de saint *Marc*, parce que l'on pretendoit que cet Evangeliste avoit le premier chanté la Messe suivant ce Rituel qui estoit fort usité en Irlande, où l'on croyoit mesme comme une tradition certaine que saint Patrice, y avoit apporté de France cette Liturgie qu'il avoit reçûë de saint Germain & de saint Loup qui l'avoient establie dans les Gaules à l'imitation de saint Cassian & de saint Honorat qui l'avoient auparavant introduite en Provence, en Languedoc, & dans quelques autres Provinces de France.

Il y avoit encore en Irlande plusieurs autres Rites, comme celui des Grecs ou des Orientaux, & celui des Romains; & toutes ces differentes Liturgies ont mesme subsisté fort long-

temps, puisque sur la fin du onziéme siecle, Gilbert Evêque de Lymmerik écrivit un Livre pour enseigner la maniere de celebrer la Messe & le service divin suivant le Rituel Romain, & où il condamnoit tous les autres : voicy ses propres termes. *Diversi & schismatici illi Ordines quibus Hybernia pene delusa est, uni Catholico & Romano cedant Officio: quid enim magis*, ajoûte-t-il, *indecens aut schismaticum dici poterit, quàm doctissimum unius Ordinis in alterius Ecclesia idiotam & laicum fieri.*

Mais il n'y avoit pas tout à fait tant de sujet de se recrier sur ces differentes Liturgies, puisque nous voyons encore regner cette même difference parmi les gens d'Eglise : les Ecclesiastiques Seculiers, par exemple, ont des Rituels entierement differens de ceux des Moines, & ceux cy des Religieux mendians : les premiers ne celebrent pas même la Messe ny le service Divin de la même façon dans tous les Estats, ny même dans toutes les Provinces d'un Royaume, & autant qu'il y a de Moines & de Religieux autant de differentes Liturgies : car autre chose est la ceremonie de la Messe & de l'Office Divin d'un Chartreux & d'un Benedictin, d'un Jacobin & d'un Carme, enfin l'un chante d'une façon & l'autre d'une autre, chaque Ordre à ses Rubriques à part, qui sont souvent si differentes que le plus habile homme d'un Ordre passant dans un autre y seroit un novice & comme une personne seculiere, sans qu'on regardât cette ignorance comme une indecence & encore moins, comme un schisme, comme le pretendoit cet Evêque de Lymmerik dont nous venons de parler.

A l'égard de la Tonsure il y a des Auteurs

qui assurent que S. Pierre l'a instituée afin seulement que les Ecclesiastiques fussent differens des Laïques & qu'ils portassent une image & une ressemblance de la Couronne & des peines du Sauveur : ou bien il l'établit encore afin que les gens d'Eglise fussent en mépris aux Romains qui regardoient ces couronnes comme une marque de servitude & d'esclavage, parce qu'ils vendoient leurs esclaves en leur mettant une couronne sur la teste *sub coronna vendebantur*, pour signifier que cette vente se faisoit de l'authorité du Prince.

La Tonsure de S. Pierre & des Occidentaux estoit de razer tout le dessus de la teste comme font aujourd'hui les Evêques, les Prêtres & les Mendians : la Tonsure au contraire des Orientaux, qui estoit celle de S. Paul & de S. Jacques estoit comme celles des Benedictins, Celestins & Bernardins, qui consiste à raser toute la teste & laisser seulement un petit cercle tout autour : il y avoit encore des Moines en Irlande qui ne coupoient point leurs cheveux & qui les laissoient croistre à la façon des Nazariens & des Prêtres Grecs modernes.

Les Auteurs remarquent encore que dans la primitive Eglise il ny avoit pas de difference entre la couronne des Ecclesiastiques Seculiers & celle des Reguliers. Enfin il y avoit en Irlande toutes ces differentes tonsures qui sont encore en usage parmi les Moines & les Religieux d'Europe, & ainsi il ny avoit rien en cella de fort particulier.

A l'égard enfin de la celebration de la Pâque qui causoit comme un Schisme parmi les reguliers, il est certain que la pratique des Juifs, & des Grecs, de celebrer la Pâque le 14. jour

de la Lune, ſoit que ce fût un jour de Feſte, de Dimanche, ou ouvrable, eſtoit ſuivie de tous les Saints d'Irlande, & qu'il n'y en eut que quelques-uns du troiſieme Ordre qui commencerent à ſe conformer au Rite Romain qui conſiſte à celebrer la Pâque depuis le 14. jour de la Lune juſques au 20. pourveu que ce ſoit un jour de Dimanche, à cauſe que la Reſurection du Meſſie arriva ce jour là : & comme ce different cauſoit du trouble en Irlande, les Moines de la Momonie qui avoient embraſſé le Rituel Romain demanderent une Aſſemblée generale du Clergé ſeculier & regulier du Royaume, laquelle fut tenue au ſixiéme ſiecle, dans l'Abbaye de S. Laſerian qui eſtoit à Laglin dans le Comté de Kildare & où ce ſaint qui y avoit 1500. Moynes ſous lui qui ſuivoient tous la Liturgie Romaine fut pourtant contraint de ceder à S. Munnu où Cartage qui defendoit l'ancien Rituel : on verra des circonſtances plus particulieres de cette celebre diſpute quand nous parlerons de cette Abbaye.

Mais comme tout ce que nous avons dit juſqu'à preſent ne marque gueres que les differences generales qu'il y avoit entre tous ces Saints Moynes d'Irlande, nous allons faire connoître maintenant par le détail toutes les Regles particulieres qu'il y avoit dans ce Royaume, & qui étoient treize en tout, ſcavoir.

L'Ordre ou la Regle de S. Colombe.
L'Ordre ou la Regle de S Albée
L'Ordre ou la Regle de S. Declan.
L'Ordre ou la Regle de S. Congall.
L'Ordre ou la Regle de S. Carthage, autrement Mochutay.
L'Ordre ou la Regle de S. Molua, autrement Lugidus.

L'Ordre ou la Regle de S. Moctée.
L'Ordre ou la Regle de S. Finian.
L'Ordre ou la Regle de S. Patrice.
L'Ordre ou la Regle de S. Colomban.
L'Ordre ou la Regle de S. Kiaran.
L'Ordre ou la Regle de S. Brendan.
L'Ordre ou la Regle de Ste Brigide, de filles.

Toutes ces Regles differoient non ſeulement entre elles par la diverſité des habits, des tonſures, du manger, de la ſolitude, mais encore comme l'on voit par la difference des Chefs qui les avoient établies, & des Abbayes & Convens qui en dependoient, mais comme l'union qui fut faite de tous ces Ordres particuliers à ceux de S. Benoit & de S. Auguſtin, eſt fort ancienne, aucun Auteur n'a pû marquer preciſément de quelle Regle en particulier dependoit anciennement chaque Convent d'Irlande, & ainſi il faudra ſe contenter de ſçavoir ſeulement icy qu'elle eſtoit la premiere & la principale Maiſon de chacun de ces anciens Ordres, & aprés nous mettrons fort au long la dépendanee des Convens des differens Ordres qu'il y a eu en Irlande depuis l'union, & l'extinction des premiers.

L'Ordre de S *Colombe* eſtoit un des plus étendus puiſqu'il avoit plus de cent Abbayes ou Convens ſous ſa dépance dans toutes les Iſles Britanniques grandes ou petites. La principale maiſon ou Chef d'Ordre eſtoit ſelon la commune opinion l'Abbaye de *Hu*, dans les Iſles Hebrides : d'autres attribuoient cet honneur à l'Abbaye de *Durrog* ou *Dermag* dans le Comté du Roy en Lagenie, & Colgan à celle de *Derry* aujourd'huí *Londonderry*.

Trithemius & Wion ont creu que cet Ordre

avoit eſté le même que celui de S. Benoit, ou que du moins il y avoit eſté uni dans la ſuite; mais Uſſerius aprés pluſieurs autres ſoutient le contraire: quoi qu'il en ſoit on appelloit cet Ordre *Ordo Colombienſium.*

L'Ordre de S. *Albée* eſtoit des plus anciens, mais des moins peuplez: ſa principale Abbaye eſtoit celle d'*Emely* dans le Comté de Tiperari en Momonie, & cette Abbaye eſt à preſent un Evêché uni à l'Archevêché de Caſſhel.

L'Ordre de S. *Declan*, s'il en faut croire Colgan qui a ſi bien connu les antiquitez d'Irlande ſa patrie, eſtoit auſſi un Ordre à part, dont la principale Abbaye étoit à *Ardimore*, ſur les coſtes de Momonie: mais cet Ordre n'avoit pas beaucoup de Maiſons.

L'Ordre S. *Congall* avoit *Banchor* dans le Comté de Doune, pour ſon Abbaye Chef d'Ordre. Ce ſaint avant que de mourir vit plus de 3000. Moynes dans cette Abbaye, dont un ſeul nommé *Luanus* fonda plus de cent Abbayes en differens endroits de l'Europe.

L'Ordre de S. *Carthage* avoit ſa principale Abbaye à *Rathine* dans la Medie Occidentale ou Weſtmeath.

L'Ordre de S. Molua ou Lugidius na pas été reconnu de tous les Auteurs: je ne crois pourtant pas qu'on le puiſſe rejetter: car il y a dans la vie de ce ſaint qui n'eſt pas nouvelle que le Pape Gregoire le Grand approuva cet Ordre, *Sanctus Abbas Daganus pergens Romam duxit ſecum Regulam quam ſanctus Molua ordinavit & dictavit Monachis ſuis, & legens ſanctus Gregorius Papa illam Regulam dixit coram omnibus: Ille ſanctus cujus eſt hac Regula circumſepſit ſepem circa*

familiam ſuam uſque ad cœlum ; & mandavit ſanctus Gregorius Papa ſuam orationem & benedictionem ſancto Molua, & de hoc ſanctus Molua gaudens gratias egit Deo. La principale Abbaye de cet Ordre eſtoit à *Clonfert* dans le Comté de Galway en Connacie, & c'eſt aujourd'hui un Evêché.

L'Ordre de *S. Moctée* n'eſtoit pas auſſi des moins conſiderables au raport de Colgan : ce grand ſaint fonda pluſieurs Abbayes dont la principale étoit celle de *Fernes* où il reſidoit & dont il fut enſuite Archevêque.

L'Ordre de *S. Finian* reconnoiſſoit pour ſa principale Maiſon l'Abbaye de *Clonard* en Medie ; ce ſaint eſtoit fort ſcavant, & la pluſpart des Saints d'Irlande avoient eſté ſes diſciples.

L'Ordre d *S. Patrice* n'eſt pas reconnu par tous les Auteurs : le Moine Jocelin qui a fait la vie de cet Apôtre d'Irlande n'en doute pourtant pas. Les Hermites de S. Auguſtin & les Carmes pretendent également que ce Saint eſtoit de leur Ordre : car ils ſuppoſent qu'ils étoient longtemps avant qu'ils euſſent eſté mis au rang des Mendians : mais c'eſt une queſtion & il eſt bien plus certain que S. Patrice eſtoit l'Inſtituteur d'un Ordre particulier, qui avoit ſa principale Abbaye à *Saballum*, dans le Comté de Doune en Ultonie.

L'Ordre de *S. Colomban* avoit preſque toutes ſes Abbayes en France & en quelques autres Eſtats, & peu ou point du tout en Irlande. Si l'on en exempte peut eſtre l'Abbaye de *Tyrdaglas* en Momonie. Cette Regle fut unie à l'Ordre de S. Benoit, ou plutoſt il en a toujours eſté une Congregation particuliere puiſque S. Colomban n'eſt venu qu'aprés S. Benoît.

L'Ordre de S. *Kiaran* fut auſſi approuvé par les Papes, comme l'a obſervé Uſſerius : les deux principales Maiſons de cet Ordre étoient *Seir-Keiran* en Eſtmeath ou Medie Orientale, & *Cluan-micnois Cl[illegible]s* ou *Kiloom* en Weſtmeath ou Medie Occidentale c'eſt aujourd'hui un Evêché uni à celui de Medie.

L'Ordre de S. *Brendan* avoit pour ſa principale Maiſon l'Abbaye de *Port-Pur*, dans la Ville de Clonfert au Comté de Galway en Connacie.

Enfin l'Ordre de Filles établi par la grande ſainte *Brigide* eſtoit aſſez conſiderable en Irlande dans les premiers ſiecles aprés ſon établiſſement : car il y eut quelque changement dans la ſuite comme nous le remarquerons en ſon lieu : la principale Abbaye de cet Ordre étoit à *Kildare* en Lagenie.

De tous ces treize Ordres il n'y eut cependant que celui de S. Colomban qui ſe ſoûmit à l'Ordre de S. Benoit : les neuf autres reconnurent l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, qui a eſté le plus conſiderable de tous ceux d'Irlande : Pennotus croit que ce fut S. Patrice qui premier les y établit ; d'autres diſent que ce fut Palladius ſon Predeceſſeur : mais quoi qu'il en ſoit il eſt certain que ces Chanoines ont eſté fort puiſſans en Irlande & beaucoup plus que les Benedictins qui n'y étoient pas en grand nombre, ſur tout lors de la ſuppreſſion des Convens en Irlande : car je ſçay bien qu'ils y ont eu quelque peu plus de maiſons dans les premiers ſiecles de leur établiſſement : car ils n'ont paru en Irlande que dans le ſeptiéme ſiecle, comme le remarque Colgan, & ils ont perdu quelques Maiſons dans les ſiecles ſuivans.

Mais avant que de parler de la ſuppreſſion des Convens en Angleterre & en Irlande, obſervons en paſſant que comme ils ont eſté ſupprimez ſous Henri VIII. qui rendit ces deux Royaumes ſchiſmatiques environ au milieu du ſeiziéme ſiecle, on ne verra pas dans ce traité tous les Ordres qui ſe ſont établis depuis, au nombre deſquels il faut mettre les Recollets, les Capucins, les Carmes, les Auguſtins dechauſſez, les Jeſuites, & quelques autres encore qui ſon fort nombreux en Europe, quoy qu'ils n'ayent paru que ſur la fin du dernier ſiecle ou au commencement de celui-ci. Mais paſſons à ce grand' œuvre de la ſuppreſſion des Convens en Irlande auſſi bien qu'en Angleterre: car comme l'Irlande a toûjours eſté comme dependante de celle-ci pour le Gouvernement. Il eſt bien difficile de dire quelque choſe des grands changemens qui ſont arrivez dans l'Egliſe d'Angleterre que l'on ne parle à meſme temps de ceux de l'Egliſe d'Irlande, puiſque leur ſort a eſté commun en toutes choſes, ſur tout en ce qui concernoit la proſcription des Moines & des Religieux & la confiſcation de leurs biens, outre que les hiſtoriens Anglois & Irlandois n'ont preſque rien dit de particulier ſur la ſuppreſſion des Convens d'Irlande s'étant contentez de nous apprendre fort exactement ce qui ſe paſſa en Angleterre au ſujet de cette ſuppreſſion, parce que l'Irlande ſuivit preſque en toutes choſes les meſmes changemens qu'il y eut en Angleterre ſous le fameux regne de Henri VIII.

Ce Prince eſtant donc venu à bout de deux grandes affaires, ſon divorce, & ſon ſchiſme, ayant trouvé le Parlement & le Clergé d'An-

gleterre entierement ſoumis à ſes volontez, & ne cherchant plus qu'à ſoûtenir puiſſamment ſa nouvelle qualité de Chef de l'Egliſe Anglicane, crût qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour y réüſſir que de ſe deffaire abſolument de tout ce qu'il y avoit de Moines & de Religieux en Angleterre & en Irlande, qui eſtoient alors ſes deux Royaumes, l'Ecoſſe faiſant en ce temps là une Monarchie à part: car l'experience a fait connoître que les reguliers ont un grand attachement aux Papes, puis qu'outre qu'ils doivent leur établiſſement à l'authorité du ſaint Siege, ils en ont d'ailleurs reçû tant de graces, & ils en reçoivent tant tous les jours qu'il ſemble que la ſeule reconnoiſſance les attacheroit aſſez aux Papes quãd ils n'auroiẽt pas d'ailleurs d'autres motifs: auſſi les fondateurs d'Ordre ont eu ſoin dans les conſtitutions qu'ils ont faites d'enjoindre à leurs Moines & Religieux d'avoir une obéïſſance & un attachement inviolable au ſaint Siege, & les Papes de leur coſté ont obligé les Generaux d'Ordre de demeurer à Rome, ſoit pour leur ſervir d'ôtage de la conduite de ceux qui ſont ſous leur gouvernement, ſoit pour leur donner plus promptement toutes les inſtructions neceſſaires aux intereſts de la Cour de Rome, qu'ils envoyoient enſuite dans toutes les parties de l'Europe, où ils ont des Convens, & en rendent un fidele compte au Pape, qui peut par cette voye ſçavoir mieux qu'aucun Potentat, quelques Ambaſſadeurs & eſpions qu'il ait ce qui ſe paſſe de plus ſecret dans tous les Eſtats où il y a des Moines & des Religieux, puis qu'ils y ſont depoſitaires des moindres actions & même des penſeés non ſeulement du peuple, mais encore des grands, des Miniſtres,

& des Rois meſmes. Et ainſi il ne faut pas s'étonner ſi les Eſtats bien policez ne voulant ou n'oſant pas d'abord attaquer l'Ordre Monaſtique, ſe ſont ſi fort attachez à faire donner aux Moines & Religieux de leur domination des Vicaires generaux de leur nation, & independans des Generaux d'Ordre qui ſont à Rome, & ſi dans un temps dangereux on défend auſſi aux Reguliers d'avoir aucun commerce de lettres avec ceux de leur Ordre qui ſont dans d'autres Etats, comme l'a fort bien remarqué *Pollini* Religieux Jacobin dans l'hiſtoire qu'il a faite du ſchiſme d'Angleterre.

Henri commençoit meſme à connoiſtre que que les Moines de ſes Royaumes travailloient déja à le traverſer dans ſes deſſeins; qu'ils inſpiroient à ſes peuples qu'aprés le demeſlé qu'il venoit d'avoir avec le ſaint Siege au ſujet de ſon divorce qui avoit donné naiſſance à un ſchiſme, il ne falloit plus s'attendre qu'à voir étoufer la Religion Catholique en Angleterre & en Irlande, que s'il faiſoit encore profeſſion ouverte de cette Religion, il y avoit beaucoup d'aparence que c'eſtoit moins par un principe de conſcience que par politique, puis qu'outre qu'il avoit fait une ligue avec les Princes Proteſtans d'Allemagne contre le Pape & l'Empereur, d'ailleurs la Reine Anne de Boulen ſa femme qu'il aimoit éperdûment, & ſes deux principaux miniſtres & favoris *Crammer* Archeveſque de Cantorberri & *Cromwel* dans la ſuite Comte d'Eſſex, & qu'il avoit fait ſon Vicegerent dans les affaires Eccleſiaſtiques, eſtant contraires à la Religion Catholique, on verroit infailliblement établir la Proteſtante dans les deux Royaumes, puiſque meſme l'in-

tereſt du Roy vouloit qu'il embraſſât cette nouvelle religion, & la fit ſuivre dans ſes Eſtats afin qu'il fut plus en ſureté contre les reſſentimens de la Cour de Rome & des autres Princes de l'Europe qui en voudroient épouſer la querelle ; qu'il avoit meſme preparé cet établiſſement en reverſant l'authorité du ſaint Siege qui eſt le fondement de l'Egliſe Catholique, donnant par là au peuple la liberté d'examiner & de revoquer en doute les articles de foy les plus receus, comme l'a fort bien obſervé *Sanderus* dans l'hiſtoire du ſchiſme de ce Prince.

Et à la verité les Moines raiſonnoient aſſez juſte en cette rencontre, puiſque l'évenement a fait connoître qu'ils ne diſoient rien alors qui ne ſoit arrivé dans la ſuite, ils avoient meſme un intereſt particulier qui les faiſoit agir puiſſamment : car comme ils ne tiennent leurs privileges & leurs exemptions que des Papes qui n'avoient plus aucune authorité en Angleterre, ils ſe trouvoient expoſez à celles des Parlemens qui ne manqueroient jamais aprés la ſoûmiſſion qu'ils avoient fait paroître dans l'affaire du divorce & du ſchiſme de les laiſſer à la diſcretion du Roy, que la plûpart des grands qui d'ordinaire n'ont pas beaucoup de religion témoignoient déja avoir quelque envie de s'enrichir du bien des Abbayes, & ainſi il y avoit ſujet de craindre que ces Seigneurs ne conſentiſſent tres-volontiers à la ſuppreſſion des Convens pourvû qu'on leur fît part du butin.

Outre que les Religieux ſouffroient impatiemment, dit M. de *Maucroix*, que dans les ſermens qu'on leur faiſoit preſter on les obligeant à reconnoiſtre ſolemnellement la validité du mariage de *Henri* avec *Anne de Boulen*, d'être fidel es

fideles aux enfans qui en viendroient au préjudice de *Marie* fille du mariage legitime, de se soumettre à la pretenduë primauté Ecclesiastique du Roy, de declarer que le Pape n'avoit pas plus de pouvoir que le reste des Evesques, & enfin d'obeïr au Roi malgré les censures de la Cour de Rome.

Toutes ces considerations enfin firent que les Moines s'opposerent mesme un peu trop ouvertement aux desseins de *Henri* qui en fut si outré qu'il commença à ne garder presque plus de mesures pendant les dix années qui lui resterent à regner, il n'y eu plus de pardon pour ceux qui prirent les armes ; sur des soupçons il faisoit perir ceux mesme qui demeuroient dans le devoir. On ne voyoit plus que rigueur & cruauté dans tous les jugemens qu'on rendoit contre les accusez : en sorte que depuis ce temps là il fut regardé comme un Tiran, puis qu'il n'épargnoit pas mesme ni ses femmes, ni ses favoris, & que bien souvent les Protestans qu'il paroissoit quelquefois proteger estoient aussi maltraitez que les Catholiques : car comme il ne pouvoit souffrir qu'on le contredît, qu'il estoit enflé du titre glorieux de Chef de l'Eglise que ses peuples lui avoient deferé, & qu'il estoit entierement gasté par les loüanges infinies de ses flateurs dont sa Cour étoit fort pleine, parce qu'il les recõpensoit bien, & qu'il élevoit un homme dans un moment de la pousſiere aux premiers rangs de son Etat, il se persuadoit que tous ses sujets estoient obligez de regler leur foy sur ses decisions, & qu'ainsi le Catholique devoit retrancher, & le Protestant recevoir aveuglément tout ce qui lui venoit en fantaisie d'ordonner, son impetuosité naturelle estant forti-

fiée par une vanité inſupportable, & par l'opinion extraordinaire qu'il avoit de ſa propre capacité : ce qui le rendoit un des Princes du monde le plus difficile à ſervir, & le moins capable de recevoir des conſeils, comme nous l'apprend *Hall* dans ſon hiſtoire de la P. Reformation d'Angleterre.

Le Cardinal de *Wolſey* nommé autrement le Cardinal d'*York* qui eſtoit maiſtre de toute la faveur auprés de *Henri*, & qui a gouverné pendant quinze ans entiers avec une autorité plus abſoluë que jamais miniſtre d'Etat n'avoit eue en Angleterre avant lui, quoy que ce ne fût qu'un homme de bas lieu, juſques là que Henri l'ayant fait Chancelier, la plupart des Cõſeillers d'Etat le trouverent ſi mauvais, parce que ce Cardinal eſtoit ignorant & ſans experience, qu'ils abandonnerent preſque tous la Cour: & l'Archeveſque de *Cantorberi* & l'Eveſque de *Wincheſtre* voyant l'inſolence de *Wolſey*, prirent la hardieſſe de repreſenter au Roy qu'il ne devoit pas ſouffrir que le ſerviteur fût plus grand que le maiſtre, & s'élevât preſomptueuſement au deſſus de lui. Ce Cardinal, donc, fit concevoir à Henri dés les premieres années meſme de ſon regne le deſſein d'exterminer les Moines de ſa domination. Ce miniſtre corrompoit le naturel du Roy, le plongeant dans les plaiſirs & l'enflant d'orgueil par des flateries continuelles, & par une baſſe complaiſance, puiſqu'il ſervoit même ſon Prince dans les plaiſirs les plus ſecrets eſtant luy-meſme tres debauché, ayant eu une maladie encore bien plus infame alors, qu'elle ne l'eſt aujourd'hui, puiſque ce fut meſme un des chefs d'accuſation produits contre lui en plein Parlement

Ce Cardinal enfin qui d'ailleurs estoit un grand politique, ne croyant pas que ce fût assez pour sa vanité insupportable que toutes les negotiations & tous les traitez que faisoit son Maistre, passassent par ses mains, que la plupart des Potentats de l'Europe lui payassent de grosses pensions en consideration desquelles M. du Chesne dit mesme, qu'il trahissoit souvent les interêts de Henry, que les charges & les emplois les plus considerables de l'Etat fussent à sa disposition qu'il gouvernât toutes choses sans Parlemens, puisqu'en quatorze années, il ne l'assembla qu'une seule fois: car sçachant se servir de l'authorité du Roy qui estoit craint & respecté de ses sujets & qui l'aimoit avec excés, il levoit des sommes immenses sous le nom de prest & de don gratuit, dont une grande partie étoit employée à sa vanité qui estoit extraordinaire, affectant de vivre dans une magnificence royale, soit dans sa Maison, soit dans son train, soit dans ses habits, ayant esté le premier Prelat d'Angleterre qui ait porté de la soye, vivant en toutes choses comme un Monarque, demeurant toûjours dans les Palais avec le Roy, s'asseyant à sa droite, & mettant ses armes à costé de celles de Henry. Sa magnificence estoit extraordinaire, car c'est lui qui fit bastir le chasteau de *Hamptoncourt* & le Palais de *Whitehall* à Londres où demeurent à present les Rois d'Angleterre. C'est lui encore qui ayant la vanité de passer pour aimer les sciences & estre le protecteur des sçavans, esperant qu'ils luy donneroient des loüanges infinis fit bastir deux fort beaux Colleges l'un à *Oxford* & l'autre à *Ipswich* lieu de sa naissance.

Sa vanité n'en demeuroit pas là, car comme il avoit la qualité de Legat du ſaint Siege il vouloit aller du pair avec les plus grands Princes, & non content de ſe faire ſervir à l'Egliſe par des Eveſques & par des Abbez, & recevoir l'eau & la ſerviette de la main d'un Duc ou d'un Comte, il affectoit d'officier avec des ceremonies qui approchoient de celles que pratiquent les Papes meſmes, auſſi avoit-il mis toutes choſes en uſage pour devenir Pape ; & ainſi comme ſon ambition, ſa vanité, & ſon avarice eſtoient ſans meſures, il lui falloit de prodigieuſes ſommes. Les revenus de l'Archeveſché d'*York*, de l'Eveſché de *Wincheſtre*, de l'Abbaye de ſaint *Alban*, le revenu de la Collation de tous les Benefices dont Henry luy laiſſoit l'entiere diſpoſition, & enfin les profits exceſſifs que luy rendoient ſes Charges de grand Chancelier, de Miniſtre, & de Legat, tout cela enfin n'étoit rien pour ce Cardinal qui eſtoit la honte de ſa profeſſion. *Luther* meſme l'appelloit la peſte d'Angleterre, auſſi mourut-il à la veille de porter ſa teſte ſur un échaffaut, comme nous le voyons dans l'hiſtoire de la prétenduë Réformation du Docteur *Burnet*, ce celebre Ecoſſois dont on a tant parlé dans ces derniers troubles d'Angleterre.

Un des principaux chefs d'accuſation qu'il y avoit contre *Wolſey* eſtoit entr'autres que lors qu'il écrivoit au Pape & aux Rois de l'Europe, il ſignoit toûjours inſolemment *moi & mon Roi*, & qu'il s'eſtoit ingeré à faire des traitez de conſequence ſans le conſentement de Henri, & fait une infinité d'autres choſes qui n'appartenoient qu'à un Souverain. Ce fut meſme cet abominable Cardinal qui pour ſe venger de Charles-

Quint qui ne l'avoit pas fait faire Pape, comme il le lui avoit promis, engagea Henri de repudier la Reine *Catherine* tante de cet Empereur, ce qui causa tous les malheurs de l'Angleterre.

Ce fut donc l'excessive depense que faisoit ce Cardinal qui lui fit chercher les moyens de s'emparer des biens des Moines. Il avoit déja commencé à les entamer ayant obtenu des Bulles du Pape & le consentement du Roi pour la suppression de plusieurs Communautez Regulieres dont on employa les biens à fonder ces deux Colleges dont nous avons parlé, comme il avoit l'esprit vaste il comprenoit fort bien que la vie de la plupart des Moines estant alors fort dereglée & plongée dans une ignorance grossiere, le peuple cesseroit bien-tost de les aimer & de les respecter, si l'on travailloit fortement à faire paroistre leurs abus & leurs corruptions ; qu'il n'y avoit qu'à se servir pour cela du pretexte specieux de corriger tous ces desordres, & en effet il eut assez de credit pour obtenir du Pape une Bulle du mois de Juin 1519 qui luy donnoit permission de visiter tous les Convens d'Angleterre & d'Irlande, & de remedier à tous leurs abus : il engagea mesme si fort le Pape dans ses sentimens que la Bulle fut conçûë en termes forts & outrageans contre les Reguliers que le Pape censuroit rigoureusement à cause de leurs dereglemens supposez ou veritables, ajoûtant que leur ignorance estoit incroyable, leur vie scandaleuse, & qu'ils estoient abandonnez à un esprit reprouvé.

Ce fut donc avec cette Bulle que le Cardinal Legat entreprit de reformer les Convens

lui qui donnoit de si méchans exemples dans le monde, & dont les debauches estoient plus certaines, plus publiques & plus scandaleuses que celles des personnes qu'il se vouloit mêler de corriger, parce qu'il en vouloit uniquement à leurs biens, non pas pour les emploier en érection d'Evêchez, d'Eglises Cathedrales, & Collegialles, en Colleges, & en Hôpitaux, comme il le publioit, mais bien plustôt pour satisfaire sa vanité & son ambition, puis que lors qu'il fut disgracié il sortist de Londres avec 200. chevaux & 80. chariots chargez de richesses immenses, qui n'estoient cependant, que le debris magnifique d'une fortune éclatante.

Le dessein de la reformation des Convens n'auroit cependant rien eu que de loüable : si on n'avoit point pensé à leurs biens & si l'entreprise en eût esté faite par des personnes qui n'eussent eu en veue que la gloire de Dieu & la charité pour le prochain, ce qui ne se rencontroit pas dans le Cardinal d'York ou de Wolsey, comme nous l'avons deja assez fait connoistre, & encore moins dans *Henry*, dont la vie & le gouvernement ont esté remplis de tant d'excez & d'irregularitez qu'il a esté traitté par tous les Historiens, mesme Protestans, de Prince cruel, & de Tiran. Il fit des depenses excessives qui l'obligerent à fouler ses peuples: Il extorqua du Parlement par deux fois un acquit de toutes ses debtes, il falsifia ses monnoies, & commit cent autres actions indignes d'un Roy. Son esprit chaud & emporté le rendit severe & cruel, il fit condamner à mort un bon nombre de ses Sujets, qui s'estoient opposez à sa primauté Ecclesiastique, entre autres *Fischer* & *Morus*,

dont le premier eſtoit fort vieux & l'autre paſſoit pour l'honneur d'Angleterre, en ſçavoir & en probité. Il viola ſous un pretexte leger l'amniſtie qu'il avoit donnée, à cauſe qu'on avoit prîs les armes contre luy pour deffendre l'ancienne Religion ; car ſous pretexte d'un nouveau ſoûlevement, il en fit condamner pluſieurs ſans qu'on eut pû prouver qu'ils euſſent trempé dans ces nouveaux troubles. Il uſa d'une rigueur exceſſive contre la maiſon du Cardinal *Polus*, qui lui avoit eſté contraire dans ſon Schiſme & dans ſon divorce : il traita cruellement *Cromwel* ſon favori, & enſuite le Comte de *Surrey* & le Duc de *Nortfolk* qui l'avoient ſi bien ſervi : Sa conduite encore envers quelqu'unes de ſes femmes ne ſçauroit eſtre juſtifiée ; & ce qu'on ne peut aſſez blâmer, il donna l'exemple pernicieux de fouler aux pieds les regles de la Juſtice les plus ſaintes, & d'oprimer l'innocence la plus manifeſte, en faiſant juger des perſonnes ſans les entendre & ſans leur permettre même de ſe deffendre. Toutes ces tâches enfin ſont ſi odieuſes qu'un honneſte homme ne ſçauroit l'en excuſer, de l'aveu même des Proteſtans les plus zelez pour ſa deffence.

Mais qui eſt le Catholique qui l'oſeroit deffendre aprez le Schiſme qu'il fit, & l'atteinte qu'il donna à l'ancienne Religion de ſes Eſtats ſous pretexte de reforme : car il brûla quantité d'Images & de Reliques dans tous ſes Etats, & fit tant d'autres choſes favorables à la Religion Proteſtante & contraires à la Catholique qu'il eſt conſideré par les Proteſtans comme un Prince à qui ils doivent leur établiſſement en Angleterre : quoi qu'il ait fait un Livre tres-

ſçavant pour la deffenſe de la Tranſſubſtantiation & du Sacrifice de la Meſſe, auquel il eſt à croire qu'il travailla plûtoſt par vanité qu'autrement. Cet ouvrage ne laiſſa pourtant pas de lui attirer des Papes la glorieuſe qualité de *deffenſeur de la Foy*, que ſes Succeſſeurs ont toujours portée depuis, quoique *Spelman* s'efforce de prouver que pluſieurs Rois d'Angleterre ont porté ce glorieux Titre avant *Henry* VIII. Enfin ce Prince garda ſi peu de menagement dans la Religion, que le Docteur *Burnet* n'a pas fait difficulté de lui appliquer ce qu'un autre Auteur a dit de *Luther*, qu'il a eſté comme un poſtillon qui avec ſes bottes & ſa caſaque cirée pouſſe ſes chevaux à toute outrance & éclabouſſe tout ce qui ſe trouve autour de lui. Et en effet ce Prince a également maltraitté les Catholiques & les Proteſtans, deſquels il a repandu le ſang indifferemment dés le moment qu'ils ſe ſont courageuſement oppoſez à ſes entrepriſes.

A l'égard de la ſuppreſſion des Convens, ce Roy y a fait des fautes qu'on ne ſçauroit excuſer, de l'aveu meſme des plus grands ennemis des Moines : car quand il auroit eſté vray que la vie des Reguliers eût eſté la honte du Chriſtianiſme de ce temps-là, ce qui n'eſtoit pourtant pas venu à cet excez, il faloit ſe contenter de reformer les abus ſans ſupprimer les Communautez qui ne devoient pas ſouffrir du dereglement de quelques-uns de leurs membres : ou ſi la politique lui rendoit cette ſuppreſſion indiſpenſable, aprez le Schiſme & le changement dans la Religion qu'il venoit de faire, il devoit mieux emploier qu'il ne fit, les grandes richeſſes qu'il prit aux Reguliers, &

la dissipation honteuse qu'il en a faite, sera une tache éternelle à sa memoire ; car enfin ce qui venoit des Religieux ne devoit point estre employé à des usages prophanes, mais seulement à des choses saintes & sacrées, comme en conviennent mesme les plus zelez Protestans Anglois, qui nous ont donné l'Histoire du regne de *Henry* VIII. qui blâment tous hautement le mauvais usage qu'a fait ce Prince des biens d'Eglise dont il s'empara.

Mais passons aux moiens dont ce Prince se servit pour détruire les Moines. Il est neanmoins bon de remarquer auparavãt qu'en l'année 1535. les Evêques d'Angleterre & d'Irlande, aiant volontairement renouvellé à *Henry* les asseurances de leur fidelité, & s'estant engagez par serment à deffendre sa primauté dans les affaires Ecclesiastiques, le reconnoissant pour chef des Eglises des deux Royaumes, le premier Acte de primauté que fit ce Prince fut de donner à *Cromwel* qui n'estoit que le fils d'un Mareschal ferrant, la qualité de son Vicaire General, Grand Official ou Vice-Regent dans les affaires Ecclesiastiques, & de Visiteur de toutes les Abbayes, convens & autres lieux Privilegiez : ce qui le revêtoit de toute l'authorité Ecclesiastique du Roy, & lui donnoit rang dans l'Estat immediatement aprés les Princes du Sang.

Il est cependant certain que *Henry* ne devoit pas nommer à cette Charge une personne Laïque, mais bien un Ecclesiastique, & tout au moins un Evêque ou un Archevêque, sur tout celui de *Cantorbery*, qui estant Primat d'Angleterre auroit mieux rempli la qualité de Vicaire General ou de Vice-Regent dans les affaires Ec-

cleſiaſtiques qu'un pur Seculier. Car enfin ſi les Rois d'Angleterre ont pretendu meſmes avant le Schiſme que leurs Perſonnes Royalles ne devoient pas eſtre conſiderées comme purement Laïques, mais encore cõme Sacrées & Eccleſiaſtiques: à plus forte raiſon aprés le Schiſme qu'ils s'eſtoient établis Chefs de l'Egliſe Anglicane, & avoient érigé une primauté égale à celle des Papes: il falloit donc ſoûtenir également cette diſtinction dans le Gouvernement de l'Egliſe & de l'Eſtat, commettre des Laïques pour conduire celui-cy, & des Eccleſiaſtiques pour gouverner l'autre.

Cette grande charge eſtant donc établie, Mylord Vice Regent commença à vouloir obliger les Eccleſiaſtiques & les Reguliers des deux Royaumes à ſuivre l'exemple des Evêques en reconnoiſſant la primauté du Roy: les Eccleſiaſtiques ſeculiers ne firent pas grande reſiſtance, les Reguliers au contraire refuſerent preſque tous de reconnoître ce nouveau Chef de l'Egliſe: mais enfin la plûpart ſe ſoumirent comme par force; & les Cordeliers de *Richemont* furent preſque les derniers à ſe reſoudre: car l'Evêque de *Cowentry* les preſſant de ſigner la primauté du Roy, & ſur le refus leur propoſant de nommer quatre de leurs principaux Peres pour examiner cette difficulté & faire ce qu'ils ordonneroient, ils repondirent tous que la conſcience de chacun d'eux eſtant fort interreſſée dans cette affaire, ils ne vouloient pas en remettre l'examen à un ſi petit nombre de perſonnes de leur Corps, qu'ils étoient engagez par leurs vœux à ſuivre la Regle de S. *François* qui ne leur permettoit pas de reconnoître d'autres Chefs de l'Egliſe que les Papes,

que leurs premiers Chapitres Generaux leur commandoient d'avoir toujours pour Protecteur un Cardinal qui les entretint dans l'obeissance qu'ils devoient au S. Siege de Rome & qu'ils vouloient vivre dans cette obeissance & dans cette union.

Le Conseil de *Henry* trouvant donc plus d'opposition dans les Reguliers que dans les autres Ecclesiastiques, ceux-cy ayant peur de perdre leurs Benefices par leur refus, au lieu que ceux-là paroissoient comme intrepides & marquoient assez par leurs discours & par leurs actions que si quelques-uns d'entre eux avoient reconnu le Roy pour chef de l'Eglise Anglicane ce n'estoit que de bouche & non pas de cœur : ce conseil resolut donc d'entreprendre serieusement la destruction des Moines dans les deux Royaumes.

Et pour y travailler avec plus de succez on crut qu'il ne falloit pas y aller d'abord à force ouverte de peur que le Peuple qui avoit beaucoup d'amour & de veneration pour les Religieux ne se soûlevât en leur faveur. On trouva donc plus à propos de commencer par les perdre de reputation, afin qu'il fut plus aisé dans la suite de les dépoüiller de tous leurs biens & les chasser de l'Estat, enquoi on ne faisoit que suivre le projet qui avoit esté fait quelque temps auparavant par le Cardinal d'York. L'exemple de ce qui estoit arrivé aux *Templiers* servit mesme beaucoup à appuier ce conseil : car dés le moment qu'on eut fait accroire aux peuples que non seulement quelques Templiers, mais mesme tout l'Ordre en general estoit tombé dans des abominations horribles, il ne fust pas difficile de leur faire approuver la

ruine entiere de cet Ordre Militaire.

Pour decrier les Moines on resolut donc de faire une visite generale dans toutes les Communautez Regulieres, de dresser un procez de tous les desordres qu'on y trouveroit, & que l'on prendroit soin de faire éclater, afin de les rendre odieux. On dressa même les instructions suivantes pour ceux qui étoient chargez de la visite.

Qu'on s'informeroit exactement si les Religieux faisoient le service jour & nuit aux heures reglées; si les freres lais y assistoient, & qui estoient les Peres qui manquoient le plus a s'y trouver.

Si le nombre des Reguliers dans chaque Communauté repondoit à l'intention du Fondateur; qui estoient ces Fondateurs; si les revenus estoient augmentez depuis les fondations, & à combien se montoient ces augmentations; quels estoient les revenus ordinaires & les casuels.

Si il y avoit des Convens qui eussent passé d'un Ordre à un autre, par qui, comment & pour quelle cause ce changement avoit esté fait.

Si ceux qui avoient fait des fondations avoient eu des permissions de les faire, soit des Rois d'Angleterre ou des Papes, & s'ils avoient obtenu des lettres d'amortissement pour les choses données.

Sur quels Titres & pour quelles causes les Reguliers se pretendoient exemts de la Jurisdiction des Evêques.

De quelle nature estoient les reglemens de chaque Communauté, leurs Regles particulieres, & la maniere en laquelle on y éliſoit les Superieurs.

Combien il y avoit de Profez & de Novices dans chaque Maison, & à quel âge on y faisoit profession.

Si chaque Regulier estoit bien instruit de sa Regle, & s'il l'observoit exactement, qu'on les interrogeroit particulierement sur leurs vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obeissance.

S'il y avoit des Religieux qui eussent de l'argent en propre à l'insceu de leurs Superieurs, s'ils avoient commerce avec les femmes, si elles entroient dans les Cloistres, s'il y avoit de fausses portes, par où on les pût introduire dans les Convens.

S'ils observoient bien les jeûnes & le silence, s'ils portoient des cilices, s'ils se donnoient la discipline, & de quelle authorité ils s'en dispensoient.

Si leur manger & leur boire, leur maniere de se coucher & de se vêtir estoient conformes à leur Regle, & s'ils gardoient la clôture.

Si le Superieur estoit trop facile ou trop severe, & s'il traittoit ses Religieux sans passion & sans partialité.

S'il y avoit des Religieux qui ne se voulussent point corriger.

Si les Superieurs & autres Officiers comptables rendoient fidelement leurs comptes tous les ans.

Si les revenus des maisons estoient veritablement employez suivant l'intention des Fondateurs & des Donateurs.

Si la Fabrique de l'Eglise estoit bien entretenuë, si les meubles, le Sceau, les papiers, & les ornemens de la maison estoient soigneuse

ment gardez & conſervez.

Si les Superieurs donnoient à ferme les biens de la maiſon à leurs parens ou amis, au deſavantage des Religieux.

Si les Abbez & Prieurs gardoient bien le droit d'hoſpitalité, & recevoient charitablement les étrangers & voyageurs.

Si en recevant des Novices les Convens exigeoient de l'argent, ou s'en faiſoit promettre, & s'ils prenoient grand ſoin de bien inſtruire les Novices.

Si en nommant aux benefices qui relevoient de la Maiſon, les Superieurs s'eſtoient reſervez une penſion ſur ces Benefices, ou quelles ſortes de marchez ils faiſoient à cet égard.

On leur ordonnoit enfin, de prendre un memoire exact de toutes les Cures, Vicariats, & Chapelles qui dépendoient des Abbayes, Prieurez & Convens, comment les Superieurs y nommoient, & comment ces Benefices étoient deſſervis.

A l'égard des Monaſteres de Filles, les memoires qu'on dreſſa contenoient les articles ſuivans.

Qu'il falloit s'informer ſi les Monaſteres avoient une bonne enceinte de murailles, & ſi les portes & les feneſtres eſtoient ſi bien fermées que les hommes ny puſſent entrer à des heures indues.

Si les hommes frequentoient les Religieuſes au parloir & ailleurs ſans aſſiſtance, & ſans la permiſſion des Superieures.

Si quelque Religieuſe avoit eſté forcée de prendre l'habit, ſoit par ſes parens ou par ſes Superieures.

Si les Religieuſes ſortoient de leurs Convens

sans permission, & si alors elle portoient leur habit de religion.

A quoi elles emploioient les heures qui n'étoient pas consacrées au service divin, quel commerce elles entretenoient avec les Religieux si elles se mêloient d'écrire des lettres galantes ou d'envoyer & de recevoir des presens & des faveurs.

Si les Confesseurs des Monasteres étoient des personnes de jugement, de capacité & de bonne vie, combien de fois l'année les Religieuses se confessoient & communioient.

Enfin l'on voit que par rapport à ce qui est contenu dans ces memoires il n'y avoit rien dont on se pût plaindre, & il auroit esté à souhaiter que *Henry* & son Conseil n'eussent eu d'autre veuë dans cette visite que de faire exactement ce qui estoit porté par ces instructions: mais ce n'estoit pas ce qu'ils cherchoient, ils ne donnoient en apparence toutes ces belles instructions aux Visiteurs que pour leur donner moien de découvrir plus facilement tous les desordres qui ne sont souvent que trop ordinaires dans la plûpart des Communautez Regulieres afin de s'en prevaloir dans la suite, & faire porter un jugement de condamnation contre tous les Ordres Reguliers en general, sous pretexte du dereglement de quelque nombre de Religieux qui auroient esté trouvez en faute.

Ces memoires aiant donc esté remis par Milord Vice-Regent entre les mains de plusieurs personnes affidées & particulierement d'un nommé *Lée*, qui n'étoit pas même Ecclesiastique alors, & ainsi incapable d'une commission semblable; comme l'ont fort bien remarqué *Sanderus*, *Polini* & M. *Maucroix*.

Et en effet le Docteur *Burnet*, qui paroist assez sincere dans son Histoire de la reformation pretenduë d'Angleterre, reconnoit aussi que ce *Lée*, principal Commissaire Visiteur étoit un pur Laïque, & n'avoit point les Ordres dans le temps qu'il fut chargé de cette importante Commission contre les Reguliers : ce qui é oit un deffaut de la derniere consequence : car il falloit selon toutes le regles que les Commissaires qui avoient pouvoir de visiter & de reformer les Moines & les Religieux fussent sinon Reguliers au moins Ecclesiastiques & non pas purs Laïques : mais on vouloit continuer comme on avoit commencé. *Cromwel*, qui étoit Vicaire General & Laïque, ne vouloit nommer pour ses Subdeleguez que des personnes qui lui fussent affidées, & qui executassent exactement les ordres secrets de la Cour ; & pour cela les Laïques lui convenoient bien mieux que les Ecclesiastiques Reguliers ou Seculiers.

Les Visiteurs furent non seulement chargez de ces memoires generaux, mais encore de plus particuliers concernant les reglemens qu'ils doivent laisser dans chaque Abbaye, Prieuré & Convent. Premierement les Moines en public & en particulier devoient estre puissamment sollicitez à faire observer dans les deux Royaumes, l'Arrest que le Parlement avoit fait au sujet de la succession à la Couronne & qui avoit déja esté reçû, disoit-on, par la plupart des Communautez Regulieres.

Ils devoient encore estre exhortez d'enseigner aux peuples que le Roy estoit Chef de l'Eglise, independant du Pape, & ne relevoit que de Dieu.

Qu'on devoit dire aux Superieurs & au Religieux que le Roy les declaroit absous des sermens qu'ils avoient faits au Pape, ou autres estrangers, & qu'il falloit effacer des Registres de leurs Maisons toutes les Constitutions de leur regle qui les mettoient dans la dependance du Pape & d'autres que du Roy, lesquelles Constitutions le Roy declaroit nulles.

On devoit deffendre aux Moines & Religieux de quitter leurs Maisons & Convens sans la permission du Roy ou des Visiteurs generaux, que leurs Maisons n'eussent qu'une porte, & une entrée, & d'en interdire l'accés aux femmes.

On devoit donner aux Religieux plusieurs regles sur leur maniere de vivre, qu'on liroit, par exemple, pendant le repas un chapitre de l'Ancien ou du Nouveau Testament, que la table des Abbez seroit servie de viandes ordinaires sans aucune superfluité ni delicatesse.

On leur donna plusieurs petits reglemens sur la distribution des aumônes, & sur la maniere dont les Religieux devoient estre traitez en santé & en maladie.

On devoit declarer à tous les Reguliers que le Roy vouloit qu'un ou deux Religieux de chaque Maison fussent entretenus dans l'une des deux Universitez d'*Oxford* ou de *Cambrige*, afin qu'y ayant bien étudié, ils pussent mieux enseigner leurs freres.

Que dans chaque Communauté il y eut tous les jours leçon de Theologie, au moins pendant une heure, & que les Abbez & Superieurs eussent soin de donner de l'occupation à tous les freres Lais & les empécher d'estre oisifs.

Que l'Abbé ou Superieur expliquast tous les jours quelque article de la Regle du Convent

qu'il en fit l'explication suivant l'Evangile, & qu'il remonstrât aux Religieux, que les ceremonies estoient seulement des principes & des élemens par où chacun deux devoit s'élever à la connoissance & à la pratique de l'Evangile. Que les Religions ne consistoient ni dans la difference, ni dans la singularité des habits, ni dans les autres observances exterieures, mais bien dans la pureté de la vie, dans une sainteté interieure, dans une foy solide, dans une amitié fraternelle, & dans une entiere application à servir Dieu en esprit & en verité; & qu'ainsi, ils ne devoient pas s'en tenir à la pratique seule de quelques ceremonies, mais qu'ils devoient s'élever par ces choses à la veritable piété.

On devoit faire aussi plusieurs petits Reglemens dans chaque Maison pour empêcher la dissipation du revenu, & qu'aucun Novice ne fut receu à prendre l'habit qu'il n'eut 24. ans accomplis. Que chaque Religieux Prêtre seroit obligé de dire la Messe tous les jours, & prier Dieu pour le Roy & pour la Reyne.

Qu'on declareroit dans toutes les Communautez qu'on recevroit toutes les denonciations qui seroient faites au Roi ou aux Visiteurs des contraventions qui seroient faites à ces reglemens; qu'on puniroit severement les contrevenans, & mesme que les Visiteurs avoient un plein pouvoir de punir les Religieux qui seroient convaincus d'autres crimes, & de chasser mesme de leur Ordre ceux qui par leur conduite pourroient donner quelque sujet de mécontentement à la Cour. Enfin on donnoit pouvoir aux Visiteurs particuliers de faire emporter de chaque Convent tous les papiers & les livres

qu'ils jugeroient à propos d'envoyer à *Lée* Visiteur general.

Voilà quel fut le projet de la pretenduë réformation des Reguliers d'Angleterre & d'Irlande qu'avoit entrepriſe Henri VIII. dans la vûë ſeulement d'y trouver des occaſions de les detruire entierement, & profiter de leurs grands biens qui lui devoient ſervir à reſiſter à l'Empereur *Charles-Quint*, avec qui il craignoit d'entrer dans une cruelle guerre aprés le ſanglant affront qu'il avoit fait à cet Empereur en repudiant ſa Tante. *Crammer* Archeveſque de Cantorberi avoit meſme un intereſt particulier à ſupprimer les Convens : car comme il avoit l'ame Proteſtante & qu'il penſoit ſerieuſement aux moyens d'eſtablir cette nouvelle religion, il falloit qu'il ſe defît des Moines dont l'inſtitutiõ eſtoit abſolument incompatible avec ſes deſſeins, puiſque les Reguliers ne pouvoient conſentir qu'on retranchât la creance du Purgatoire, le ſacrifice pour les vivans & pour les morts, l'invocation des Saints, la veneration des Reliques, le culte des images, l'efficace des pelerinages, l'effet des indulgences & autres choſes ſemblables qui faiſoient ſubſiſter les Convens en leur établiſſant des Sacriſties d'un gros revenu : ce ſont du moins les plus fortes raiſons qu'ils euſſent alors, s'il en faut croire *Parquer* dans la vie de cet Archeveſque.

Mais avant que de paſſer à l'effet que produiſit cette viſite generale. Il eſt bon de remarquer que le Docteur *Burnet* convient meſme de bonne foy qu'il ne croit pas que ces Commiſſaires Viſiteurs euſſent tout le pouvoir neceſſaire d'executer tout ce qu'on leur enjoignoit, puis que leurs Commiſſions qui ſont encore dans

la bibliotheque de M. *Pierpoint*, n'eſtoient pas données ſous le grand Sceau d'Angleterre, mais ſeulement ſous le petit Sceau du Roi : ce qui dans les maximes de ce Royaume là, eſt un deffaut ſi conſiderable qu'il annulle tout ce qui a eſté fait en conſequence, par la raiſon de droit qui veut que, *nullus ſit major defectus quàm Poteſtatis.*

Les Commiſſaires commencerent pourtant leurs viſites en l'an 1535. & s'y conduiſirent d'une maniere conforme aux inſtructions ſecretes qu'ils avoient reçûës & qui attirerent bientoſt les plaintes de tous les Ordres Reguliers. Et en effet il y eut plus de paſſion & de violence dans toute cette procedure, qu'il n'y eut de charité & de bonne foy : car comme on cherchoit plutoſt le deſordre que la diſcipline, les Commiſſaires faiſoient un grand bruit du dereglement de quelques particuliers ; ils écoutoient favorablement tout ce que les Religieux qui ne ſouhaitoient rien tant que l'abolition des regles dans leſquelles ils eſtoient engagez, vouloient depoſer contre leurs Convens ; ils renvoyent au ſiecle ſans autre formalité ceux qui les aſſuroient ſans aucunes preuves qu'on leur avoit fait faire leurs vœux par force, ils fomentoient les factions dans les Communautez, afin que cette deſunion ſervît aux intentions de la Cour ; ils faiſoient enſorte, que le parti le plus fort qui eſtoit ordinairement celuy qu'ils appuyoient, traitaſt d'une maniere inhumaine celui qui eſtoit le plus foible: La plupart des Maiſons qui eſtoient dans quelque eſpece de relâchement trouvoient meſme tant de rigueur dans l'execution de cette nouvelle reforme, ſur laquelle on ne gardoit aucun milieu, qu'el-

les aimoient autant eſtre ſupprimées que reformées. Les procés verbaux de ces Viſiteurs contenoient meſme la decouverte de pluſieurs crimes énormes de quantité de Religieux & de Religieuſes, juſques-là qu'on diſoit avoir trouvé dans pluſieurs Convens des inſtrumens, avec leſquels des Moines faiſoient la fauſſe monnoye. Enfin ces viſiteurs étoient chargez d'informations qui eſtabliſſoient bien ou mal le debordement honteux & effroyable d'une infinité de Reguliers, la diſſolution entiere des Confeſſeurs des Monaſteres, mais ſur tout la vie honteuſe de quantité d'Abbez & de Prieurs; & s'il en faut croire le Docteur *Burnet*, on voit encore un extrait de cette viſite generale dans la bibliotheque du Chevalier *Cotton*, où il y a, dit-il, que ces Viſiteurs trouverent dans 144. Maiſons Regulieres des abominations qui ne cedent point à celles de ces anciennes villes que Dieu conſuma du temps d'Abraham : mais il y a peut eſtre auſſi un peu trop d'exageration dans les paroles de ce Proteſtant, *Hall*, *Holingſchaid*, *Speed* & *Stow* qui ont écrit de la prétenduë reformation d'Angleterre, n'en ayant jamais rien dit de ſi fort.

Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que les procedures rigoureuſes que firent ces Viſiteurs contre la plupart des Superieurs & des Religieux, en engagerent un grand nombre pour éviter la punition dont on les menaçoit, à mettre leurs Abbayes, Prieurez & Convens à la diſcretion du Roy pour en diſpoſer à ſa volonté, & c'eſt uniquement tout ce que la Cour demandoit.

L'Abbaye de *Langder* en Angleterre Ordre de *Premonſtré*, & qui eſtoit dediée à la ſainte Vier-

ge & à ſaint Thomas de Cantorberi fut une des premieres qui fut remiſe entre les mains du Roy, parce que *Leighton* un des principaux Commiſſaires ſoûtint qu'il avoit trouvé l'Abbé couché avec une fille qu'il déguiſoit en jeune frere : en ſorte que pour éviter le chatiment que cette calomnie ou cette verité, car enfin cela pouvoit eſtre, luy faiſoit craindre, cet Abbé fit conſentir ſa Communauté à remettre l'Abbaye à *Henry*, & il prit pour pretexte que que cette Maiſon qui eſtoit de fondation Royale eſtoit ſi fort engagée de dettes, qu'elle ſeroit infailliblement ruinée pour le ſpirituel & pour le temporel, ſi le Roy n'y apportoit un prompt remede.

Cette premiere reſignation ou abandonnement fut ſuivi de quantité d'autres tant en Angleterre qu'en Irlande pendant les années 1535. & 1536. juſques à l'ouverture du Parlement qui fut faite le quatriéme Février de la meſme année 1536. & comme l'on y fit ſolemnellement lecture des procés verbaux de viſite des Abbayes & Convens, les deux Chambres témoignerent tant d'indignation contre les dereglemens des Moines & des Religieux, dequoi on leur rapportoit tant depreuves, que ſans ſemettre en peine d'examiner ſi elles eſtoient veritables ou non, ils conſentirent d'abord à la ſuppreſſion des petits Convens que le Roi demandoit, car on n'oſa pas d'abord attaquer les plus conſiderables : ce qui marque combien eſtoit redoutable l'Ordre Monaſtique dans ſes Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, puiſque *Henri* tout puiſſant qu'il eſtoit prenoit tant de precautions pour terraſſer un corps qui auroit peut-eſtre balancé ſon authorité, ſi on l'eût auſſi

bien attaqué en gros qu'en détail.

Et encore falut-il pour contenter les peuples, que l'on authorisât la suppression de ces petits Convens où il n'y avoit que huit ou dix Religieux & qui n'avoient que 2600. livres de revenu, par quelques bonnes raisons. On publia donc que cette suppression se faisoit pour les considerations suivantes : Que les Communautez où il y avoit moins de douze Religieux avoient renfermé de tout temps des personnes dont la maniere de vivre n'inspiroit que de l'horreur, qu'ils ne s'amusoient qu'à caballer entr'eux & trouver des inventions pour manger le peu de revenu de leurs Maisons, que comme ces Convens estoient ordinairement pauvres, ils tâchoient de s'enrichir par des voyes condamnables, que la pauvreté estoit un pretexte aux Religieux pour sortir de leurs Maisons & se dispenser de la discipline & de l'observance des regles, que depuis plus de deux siecles on s'étoit attaché inutilement à établir la reforme & le bon ordre dans ces sortes de lieux, que le seul moyen de reformer l'état Monastique étoit donc d'abolir les petits Convens, & d'en transferer les Religieux dans les grandes Communautez où la discipline estoit bien mieux observée, que mesme il y avoit un abus qu'on n'avoit jamais pû deraciner des petites Abbayes, dont les Abbez affermant leurs terres exigeoient de grosses sommes pour le pot de vin, & mettoient la ferme à bas prix, & à mesure qu'ils s'enrichissoient de ce costé là, ils avoient soin pour augmenter encore leur revenu de n'avoir que le moins de Religieux qu'ils pouvoient dans leurs Maisons.

Mais comme le Parlement n'auroit fait que

la moitié de ce que le Roi ſouhaitoit ſi on s'étoit contenté de ſupprimer les plus petites Abbayes & Convens, & que ce Prince en vouloit particulierement à leurs biens, ce meſme Parlement eut encore la complaiſance de donner au Roi toutes ces Abbayes, Prieurez & Convens qui n'eſtoient pas en ſi petit nombre, qu'il n'y en eut 376. on les lui donna meſme avec toutes les Egliſes, Monaſteres & autres biens meubles & immeubles qui en pouvoient dependre, & pour en recueillir le revenu on crea un nouveau Tribunal ſous le nom de *Cour des augmentations des revenus du Roy*, avec un Sceau particulier, un Chancelier ou Preſident, un Treſorier, un Procureur General, que nous appellons proprement Avocat General, un ſolliciteur, & ſelon nous un Procureur General, dix Auditeurs, dix-ſept Receveurs, & un Secretaire. Enfin cette juriſdiction pouvoit diſpoſer abſolument au profit du Roy de tous les biens des Convens ſupprimez par le Parlement, excepté ſeulement de ceux que le Roy voudroit conſerver qui ne furent pas en grand nombre, comme nous le dirons dans la ſuite.

Mais comme la Cour d'Angleterre n'eſtoit pas contente de la ſeule ſuppreſſion des petis Convens & qu'elle vouloit auſſi celle des grandes Abbayes pour achever le grand projet qu'elle avoit fait de la diſtruction entiere des Moines, on crût que pour faire plus facilement réüſſir cette grande entrepriſe il falloit engager le meſme Parlement dont nous venons de parler, & qui s'eſtoit raſſemblé en Juin 1536. de faire une Loy par laquelle on annullât les immunitez, privileges, & exemptions que la Cour de Rome avoit accordées à divers corps

&

& à differentes Communautez Regulieres, & à mesme temps qu'on cassât les Bulles, les brefs & les autres expeditions qui établissoient ces immunitez & exemptions, & qu'on ordonnât que tous ceux qui en jouissoient portassent leurs actes à la Chancelerie ou aux Commissaires nommez par le Roy : ce que le Parlement ne refusa point, car il estoit accoutumé à obéïr aux volontez de *Henry* On ajoûtoit neanmoins pour colorer un peu l'injustice de cette loy, que *Crammer* Archevesque de Cantorbery pourroit ensuite d'une commission qui lui seroit expediée sous le grand Sceau, rendre les mesmes immunitez à ceux qui en avoient joüi auparavant : & c'est de quoy pourtant ni le Roy ni ce Prelat n'avoient pas d'envie.

Mais laissons pour un moment les grandes Abbayes & les grands Prieurez Reguliers pour sçavoir de quelle maniere on executa la Loy faite par le Parlement, au sujet de la suppression des petites Communautez.

Premierement les Auditeurs de *la Cour des Augmentations*, furent chargez de cette commission. Trois ou quatre d'entre-eux firent leur visite generale pour signifier leur Ordre; ensuite un Auditeur ou un Receveur assisté d'un Secretaire de la premiere visite des Convens, fit assembler dans chaque Province trois Commissaires nommez par le Roy, fit signifier à chaque Maison l'Arrest de suppression, & sa Commission. Les Commissaires firent jurer le Superieur ou le Principal Officier de chaque Convent, qu'il declareroit l'estat veritable de sa maison : qu'il comparoistroit devant la Cour des Augmentations, & que cependant il ne disposeroit d'aucune chose qui en depen- *Burnet.*

Cette premiere procedure estant faite on prit un estat du nombre des Religieux qu'il y avoit en chaque Convent, de quelle façon ils y vivoient, combien il y en avoit de Prêtres, qui estoient ceux qui vouloient passer dans d'autres Maisons, ou qui vouloient des dispenses pour retourner au siecle. Ces Commissaires firent encore l'estimation de l'argenterie & de la Fabrique, dresserent une liste des domestiques que les Religieux entretenoient, se saisirent du Sceau & des papiers de chaque Maison, qu'ils fermerent en lieu sûr, firent un inventaire exact des meubles & autres ustensilles, qu'ils firent estimer, & les remirent jusques à nouvel ordre à la garde des Superieurs, hormis le Sceau, les Joiaux, & l'argenterie, & deffendirent aux Superieurs de toucher aux revenus de leurs Maisons, sinon autant qu'il seroit necessaire pour l'entretien de leurs personnes, dresserent un estat des debtes & des Contrats que les Religieux avoient faits depuis un an, recommanderent aux grands Convens du voisinage les Religieux qui ne vouloient pas abandonner la vie Monastique, & envoierent au Vice-Regent, à l'Archevêque de Cantorberi & au Chancelier, ceux qui vouloient retourner au siecle, & leur donnerent dequoi faire le voiage à proportion de l'éloignement des lieux, & enfin ils ordonnerent à chaque Superieur de Convent de se rendre à la Cour des Augmentations, qui devoit leur assigner une pension pour leur vie.

Par l'estat que l'on fit de tous les revenus des petits Convens qui furent suprimez, on trouva qu'ils montoient à 600. mille livres tournois tous les ans; leurs meubles, argenterie, joiaux,

Decheppe.

& autres choſes ſemblables, furent eſtimées deux millions. Cependant on accuſa les Commiſſaires d'avoir reduit plus de dix mille Moines à mandier leur pain, puiſque lors qu'ils firent la ſaiſie des revenus de ces Convens ils ne laiſſerent à chaque Religieux que l'habit qu'il portoit, & 24. livres d'argent comptant ſeulement. Cependant les Hiſtoriens nous aſſurent que ces Commiſſaires travaillerent autant pour le moins à s'enrichir du bien des Convens qu'à remplir les coffres du Roy, & ce qui les rendit encore plus odieux fut qu'ils démolirent la plûpart des bâtimens & même pluſieurs belles Egliſes, & qu'ils en vendirent même les materiaux, le plomb & les cloches.

Les Religieux des Convens ſupprimez remplirent d'abord l'Angleterre & l'Irlande de leurs cris & de leurs lamentations. Ils diſoient que cette ſuppreſſion eſtoit injuſte & ſacrilege : qu'on avoit ſaiſi & apliqué à des uſages prophanes les biens que les Fideles de divers ſiecles avoient conſacrez à Dieu & aux Saints par un mouvement de pieté & de devotion : qu'on n'avoit d'abord attaqué que quelques Religieux & que ſous pretexte qu'ils s'eſtoient trouvez criminels on confiſquoient les biens des Communautez entieres, deſquels ils eſtoient membres: que cette conduite eſtoit ſans exemple, parce qu'il n'étoit pas juſte ni raiſonnable que tout un corps ſouffrît de la faute d'un ſeul ; que la plûpart des accuſations étoient même calomnieuſes & affectées ; qu'il falloit plutoſt reformer les maiſons que les ſuprimer, que quand un Evêque eſtoit condamné à mort on ne confiſquoit pas ſon Evêché, & qu'on n'avoit pas plus de droit de confiſquer une Abbaye, quand

un Superieur avoit été declaré traître à l'Eſtat, la Communauté Reguliere ne luy apartenant pas mieux que l'Evêché à l'Evêque. Le Peuple murmuroit auſſi beaucoup de ce qu'on luy avoit oſté le moien de ſoulager les familles chargées d'enfans qui avoient la commodité d'en faire des Moines à peu de frais ; que la plûpart des Abbayes eſtoient des auſpices où l'on recevoit avec beaucoup d'hoſpitalité les voiageurs & les étrangers : les pauvres d'un autre coſté eſtoient deſolez dece qu'ils perdoient dans cette ſuppreſſion les grandes aumônes que leur faiſoient la plûpart de ces Convens ; les devots conſideroient auſſi cette ſuppreſſion comme une impieté énorme ; la Nobleſſe ſur tout paroiſſoit la plus mecontente, parce que la plûpart de leurs Anceſtres ayant fondé ou enrichi ces Convens & Abbayes, ils ne pouvoient ſouffrir qu'avec peine, que ce bien ne lui fût pas rendu, puiſqu'il n'eſtoit plus deſtiné aux uſages portez par les fondations : outre que quantité de Nobles ſe faiſoient Moines en ce temps-là, & ils étoient particulierement conſiderez dans les Maiſons que leurs Predeceſſeurs avoient établies.

Enfin le mécontentement fut ſi univerſel que le Vice-Regent fut forcé de trouver un moien pour appaiſer tout le monde ; & pour cet effet on vendit à vil prix aux Gentilshommes de chaque Province les biens des Religieux qui y eſtoient ſcituez, à condition qu'ils exerceroient dans leurs Chaſteaux la meſme hoſpitalité qui eſtoit gardée dans les Convens ; & cet expedient produiſit deux effets, le premier fut que la Nobleſſe parut contente de cette alienation qui rendit leurs intereſts communs avec ceux du Roy, & ainſi elle ſe trouva obligée

d'approuver & de deffendre les Loix faites contre les Moines. L'autre effet fut que le Peuple ne perdant plus rien puiſque ce droit d'hoſpitalité eſtoit rétabli, ne ſe ſoucioit pas auſſi entre les mains de qui tomboient les biens des Convens pourveu qu'ils en tiraſſent toujours les meſmes avantages, outre qu'on prit ſoin de l'amuſer par des farces & des Comedies qui repreſentoient les deſordres des Moines & des Religieuſes, & l'abus de ces ſortes de repreſentations eſtoit venu à un point qu'elles ſe faiſoient meſme juſques dans les Egliſes où le plus ſouvent en jouant les Reguliers, on expoſoit les choſes les plus ſaintes à la riſée du Peuple qui ſe divertiſſoit de tout ſans diſtinction : ce qui obligea le Clergé de faire des grandes plaintes de cette maniere d'agir qui ouvroit la porte à l'Atheiſme & à l'impieté. Les plus ſages & les plus ſçavans d'entre les Proteſtans deſaprouvoient & condamnoient meſme ce procedé ne le trouvant point conforme au genie de la vraye Religion, qui ne veut pas que les choſes ſaintes ſoient joüées publiquement, & ainſi ces bouffonneries furent defenduës, quoi qu'en puſſent dire les politiques qui les favoriſoient & les appuioient fortement, ſous pretexte que le mépris faiſant une impreſſion tres forte & tres-vive, rien n'eſtoit plus capable de rendre les Moines mépriſables, que de les abandonner à la riſée du Peuple.

Mais comme il falloit contenter les perſonnes pieuſes qui regardoient la ſuppreſſion des Convens & l'uſurpation de leurs biens comme une prophanation, une impieté, & un ſacrilege, le Roy fit trois Hôpitaux de trois des principales Abbayes ſupprimées : & comme le Parle-

ment lui avoit permis de conſerver celles qu'il jugeroit à propos de maintenir ; il retablit 26. Abbayes ou Prieurés, dix d'hommes & ſeize de filles, & il choiſit pour ce rétabliſſement les maiſons où l'on vivoit beaucoup plus regulierement que dans les autres ; en quoi l'on loüa la juſtice & l'équité du Roy qui eut l'addreſſe par-la de cacher pour quelque temps la mauvaiſe volonté où il étoit pour les Moines ; peut-être auſſi comme le dit le Docteur *Burnet*, que quelques preſens faits à Cromwel Vice-Regent ou aux Viſiteurs, ſauverent ces maiſons : car comme le butin des Moines & Religieux étoit conſiderable, On travailloit puiſſamment à corrompre les perſonnes que le Roy emploioit à cette ſuppreſſion : mais quoi qu'il en ſoit ces Abbayes & Prieurez rétablis, s'obligerent de paier les decimes & les annates au Roy, comme au ſouverain chef de l'Egliſe d'Angleterre, promirent de ſe ſoumettre entierement à ſes ordres & à ſes mandemens : Le meſme *Burnet* ajoûte pourtant que quelques precautions que put prendre *Henry*, il ne put jamais empêcher que la ſuppreſſion des Convens ne fuſſent generalement condamnées ; joint qu'on avoit d'autres mécontentemens concernant la Religion qui eſtoit menacée d'un plus grand changement, juſques là enfin que les Peuples ſe ſouleverent en quelques Provinces d'Angleterre à la veuë d'un nouveau reglement Eccleſiaſtique que le Roy fit publier par Milord Vice-Regent : c'étoit le premier Acte de primauté pur & ſimple que ce Prince eut encore fait ; car juſqu'a lors il n'avoit rien entrepris que de concert avec le Clergé de ſes Eſtats.

Ce reglement contenoit que chaque Eccle-

cleſiaſtique ayant Charge d'ames, ſeroit obligé d'annoncer au Peuple tous les Dimanches durant trois mois, & enſuite deux fois par quartier, que l'autorité du Pape dans l'Egliſe eſtoit uſurpée : qu'elle n'avoit point de fondement dans la Loy de Dieu, que c'eſtoit avec juſtice qu'on l'avoit éteinte en Angleterre & en Irlande : & que l'authorité du Roy ſur tous ſes Sujets, dans le temporel & dans le ſpirituel, eſtoit de droit divin.

Les Eccleſiaſtiques eſtoient chargez d'expli- *Burnet.*
quer aux Peuples les articles de Religion, dreſſez depuis peu par l'Aſſemblée du Clergé, & de lui marquer ceux qui regardoient la foy, & ceux qui ne concernoient que le ſervice exterieur & la diſcipline.

On leur ordonnoit de lire au Peuple le mandement par lequel pluſieurs Feſtes ſuperflues avoient eſté retranchées, ſur tout celles qui tomboient dans le temps de la moiſſon.

On les exhortoit de ne plus tant vanter les Reliques & les Images, par un principe d'intereſt ou de ſuperſtition : de ne plus ſolliciter le Peuple à faire des pélerinages, comme ſi les benedictions & les biens eſtoient à la diſpoſition d'un Saint particulier : mais qu'il faloit l'exciter ſeulement à obſerver les Commandemens de Dieu, à faire des charitez & à croire qu'on ſervoit mieux Dieu en demeurant à la maiſon, & aiant ſoin de ſa famille qu'en faiſant des pelerinages, & qu'enfin l'argent que l'on dépenſoit à ces ſortes de voiages ſeroit beaucoup mieux emploié ſi on le donnoit aux pauvres.

On leur enjoignoit d'exhorter le Peuple à faire apprendre aux enfans l'oraiſon Dominica-

le, le Symbole des Apôtres, & les dix Commandemens en Anglois, d'expliquer toutes les choses par degrez jusques à ce que les Auditeurs les comprissent bien, & de prendre un grand soin que les enfans de leurs Parroisses fussent élevez dans quelque metier, ou dans quelque profession.

On les chargeoit de prendre garde que les Sacremens fussent bien administrez, & que les fonctions Ecclesiastiques se fissent avec reverence, de ne point quitter leurs Paroisses sans en commettre le soin à des Vicaires éclairez & diligens qui fussent capables de bien instruire le Peuple, & qui fussent moins attachez à leurs interests qu'au soin des ames, & à la gloire de Dieu.

On deffendoit encore aux Ecclesiastiques d'aller dans les cabarets à vin & à bierre, sans une pressante necessité : de ne point s'adonner au jeu aprez les repas, mais de s'appliquer à la meditation de l'Ecriture Sainte, ou à d'autres exercices honnestes, & de se bien souvenir que leur profession les appelloit à vivre mieux que le reste des Chrestiens, & à estre autant de modeles de saintеté & de pureté de vie.

On ordonnoit que comme les biens d'Eglise sont les biens des pauvres, tout Ecclesiastique qui avoit 20. livres sterling ou plus par an, de revenu, en donneroit la quarentiéme partie aux pauvres, tant qu'il ne resideroit point dans son Benefice

Que ceux qui avoient 100. l. sterling de rente en biens d'Eglise, entretiendroient en une Ecole ou dans une Université un jeune garçon, pour servir ensuite la Parroisse, & soulager le Curé dans la Predication & dans les autres fonctions

& ainſi à proportion de ceux qui auroient deux ou trois fois, ou plus 1000. de livres de revenu.

Que quand la maiſon du Curé ou du Vicaire tomberoit en ruïne, le Curé ou le Vicaire donneroient un cinquiéme de leurs profits pour la reparer, juſques à ce que les reparations fuſſent achevées & qu'enſuite ils ſeroient tenus d'entretenir leurs maiſons en bon eſtat, à peine contre les contrevenans de ſuſpenſion de leur Office & de leur Benefice.

Ce fut donc à l'occaſion de ce Reglement que les Eccleſiaſtiques, & les Peuples regardoient comme une innovation dans la Religion, qu'il y eût un commencement de guerre civile, & de Religion en Angleterre.

Les Eccleſiaſtiques Seculiers ne pouvoient ſouffrir qu'on oſtât au Peuple la devotion aux Images & aux Reliques miraculeuſes, leſquelles contribuoient ſi fort à leur ſubſiſtance; & qu'à même temps on diminuât leurs revenus en faveur des pauvres, des reparations de leurs Egliſes, & des jeunes gens qu'il faloit faire étudier, qu'on augmentaſt cependant leurs peines en les obligeant à enſeigner un peu trop exactement à leurs paroiſſiens, les principes du Chriſtianiſme, pendant qu'on les engageoit encore à mener une vie auſtere, enſorte qu'ils furent ſi outrés de toutes ces choſes, & de ce que le Roy s'ingeroit lui ſeul de faire des mandemens de cette importance & ſans la participation du Clergé, qu'ils reſolurent de ſe joindre au Clergé Regulier.

Les grands & les riches Abbez n'eſtoient pas fâchez de tout ce deſordre: car quoi qu'on ne les eût pas encore attaquez que par la ſuppreſſion de leurs immunitez, ils voyoient pourtant bien

de loin le peril qui les menaçoit, outre que leurs Abbayes fourmilloient de Moines sortis des Convens supprimez : Cependant le Roy qui les menageoit leur fit écrire par Milo d Vice-Regent qu'il ne songeoit point du tout à supprimer leurs Abbayes comme on en faisoit courir le bruit, à quoi il les exhortoit de n'ajoûter aucune foy, mais qu'ils demeurassent en repos, & qu'ils s'occupassent uniquement à servir Dieu suivant leurs Regles. à avoir de l'obeïssance pour leur Roy & à pratquer l'hospitalité sans dissiper le revenu de leurs Abbayes.

Je devrois parler à present de la guerre, qui s'alluma pour la Religion en differens endroits de l'Angleterre ; mais comme cette entreprise me meneroit trop loin, je me contenterai seulement de faire remarquer ce qui fait au sujet que je traitte : les soulevez estant en corps d'armée dans la Province de *Lincoln*, envoierent au Roy leurs memoires par écrit, où ils se plaignoient entr'autres choses tres-fortement ds la suppression des Abbayes, Prieurez & Convens, à quoi le Roy repondit que cette suppression n'avoit este faite qu'en vertu d'une Ordonnance du Parlement, que les Superieurs de la plûpart de ces Convens avoient signé une confession de crimes énormes qui décrioient la Nation, qu'il y avoit plusieurs de ces maisons où l'on n'avoit trouvé que quatre ou cinq Religieux, que ceux enfin, à qui ces suppressions ne plaisoient pas, témoignoient assez aimer mieux qu un petit nombre de Moines faineans & debauchez mengeassent les revenus de leurs Convens, que de voir leur Souverain les emploïer à des usages publics.

Les mecontens devinrent puissans, sur tout

dans les parties Septentrionales du Royaume où ils eſtoient prez de quarante mille hommes, & où ils engagerent Milord *Darcy*, & l'Archevêque *d'York*, d'entrer dans leur ligue : il ſe ſaiſirent même des Villes *d'York* & de *Hull* ; enfin preſque la moitié du Royaume ſe trouva occupée par les armes des Liguez, qui retabliſſoient par tout les Moines dans leurs Convens : mais enfin toute cette grande levée de bouclier s'en alla en fumée, le Roy eſtant venu à bout des Conjurez, non-ſeulement par les forces qu'il leur oppoſa ; mais ſur tout par les ruſes dont il ſe ſervit pour les deſarmer : ils ſe ſoumirent dõc entierement à lui en 1537. Milord *Darcy*, & Milord *Hoſſy*, en eurent la teſte tranchée ; & ſix Abbez furent executez comme traîtres, ſçavoir les Abbez de *Whaley*, de *Jervaux*, de *Bridlington*, de *Lenton*, de *Woburne*, & de *Kingſtead*. M. du Cheſne ajoûte que le Marquis *d'Exeter*, neveu d'Edouard IV. Roy d'Angleterre, & Milord *Montaigu*, frere du Cardinal Polus, aiant voulu parler contre la deſtruction des Convens ; Henry leur fit trancher la teſte.

Le Roy ne ſe vit pas tôt ſi paiſible & délivré des aprehenſions que l'humeur ſedicieuſe de la plûpart de ſes Sujets lui avoit données, qu'il reprit fort vigoureuſement le premier deſſein qu'il avoit formé de ſupprimer ce qui reſtoit d'Abbayes & de Prieurez, jugeant bien qu'étant venu à bout des premiers troubles, ce ſuccez retiendroit dans le devoir ceux qui auroient le plus d'envie de remuer ; en quoi ce Prince raiſonnoit fort juſte, comme la ſuite va le faire voir.

Le Roy ordonna donc qu'on feroit une neu-

velle viſite des Maiſons, qui reſtoient; qu'on examineroit particulierement la vie des Moines, leur diſpoſition envers le Roy, leurs ſentimens ſur la primauté Eccleſiaſtique : on devoit ſur tout s'informer comment ils s'eſtoient conduits pendant les derniers troubles, afin que s'il y avoit la moindre preuve que les Superieurs ou les Moines euſſent ou favoriſé les mécontens, ou ne s'eſtoient pas declaré contre eux, il eut un juſte ſujet de leur faire une querelle, & avoir occaſion de ſupprimer leurs maiſons, *Lee* fut encore chargé de cette cõmiſſion, dont il s'aquita encore fort bien & au gré de la Cour, ce qui fut cauſe qu'il fut depuis fait Archevêque *d'Yorck* peu aprés la mort du Cardinal de Wolſey.

Et en effet ces nouvelles recherches engagerent pluſieurs Abbez & Religieux de remettre leurs maiſons au pouvoir du Roy. L'Abbaye de *Furneſſ* dans la Province de Lincolne, fut celle qui donna exemple à pluſieurs autres : elle avoit 1000. l. ſterling de rente: cette premiere reſignation fut ſuivie de vingt autres, enſorte que tout d'un coup la plus part des grandes & des petites Abbayes furent au pouvoir de Henry. Le Docteur Burnet avouë meſme que ce qui donna occaſion à ces ſubites reſignations & demiſſions d'Abbaies & de Prieurez venoit de l'accuſation qu'on intenta contre pluſieurs Abbez & autres Superieurs qu'on aſſuroit avoir trempé dans les troubles ; & comme ils ſe voioient par là expoſez à la ſeverité du Roy, ils rachetoient leur vie & leur liberté, en lui ſacrifiant leurs Maiſons. Quelques autres commençant à avoir du penchant pour la Religion Proteſtante eurent moins de peine à ſe deffaire de leurs Couvens : il y en eut quelques uns dont la vie étoit

si scandaleuse qu'ils aymoient mieux ceder leur Abbaye que de la perdre en justice, & en prenant ce parti on leur donnoit une pension : quelques-autres avoient si bien pillé & dissipé le bien de leurs Communautez, qu'ils ne s'en soucioient presque plus, ayant pourvû d'ailleurs à leur subsistance ; & en effet les Commissaires trouverent la plupart des Maisons Regulieres extremement engagées, & si denuées de tous les beaux meubles & ornemens qu'il y avoit auparavant, qu'on ne trouva pas dans quelques-unes douze ou quinze onzes d'argent travaillé : les Religieux n'y avoient presque laissé que ce qu'ils n'avoient pû emporter, comme les murailles, les fenêtres, les cloches & le plomb. La plupart des Superieurs aimoient mieux aussi la pension qu'on leur establissoit que de vivre dans la retraite de leurs solitudes, & d'autres enfin preferoient des Evesches qu'on leur donnoit à des Abbayes qu'ils estoient seurs qu'on leur alloit oster de gré ou de force.

La Pension des Religieux dont les Convens étoient supprimez estoient de 72. livres tournois par an qui estoit en ce temps-là une sõme un peu plus considerable qu'elle n'est à present, mais pourtant fort modique, par rapport au grand revenu des Maisons d'où ils sortoient, & à l'état d'un Moine seculariſé qui n'avoit ni art, ni mestier, ni profession pour subsister. On ne leur payoit mesme cette pension que jusques à ce qu'on les eût pourvûs d'une autre Maison, pour ceux qui ne vouloient pas retourner au siecle, & pour les autres jusques à ce qu'ils eussent trouvé quelque employ.

La Pension des Abbez supprimez se regloit soit sur le revenu de leurs Abbayes, soit sur la

maniere dont ils y avoient veſcu : il y avoit des Abbez auſquels on donnoit 3600. livres par an, d'autres 4500. Les officiers de ces Maiſons avoient pareillement de petites penſions, les uns de 400. livres, les autres de 130 & de 100. les plus petites eſtoient de 80. tournois.

Le Roy ſe vit auſſi bien-toſt en poſſeſſion des meilleurs Abbayes qui avoient eſté reſervées avant meſme que le Parlement eût ordonné leur ſuppreſſion : les Viſiteurs qui eſtoient la plupart ou maiſtres en Chancelerie ou Auditeurs de la Cour des augmentations, & en cette qualité pouvant recevoir des actes publics, avoient beaucoup contribué à faire promptement tomber ces Maiſons au pouvoir du Roy : car dés qu'ils avoient la moindre priſe ſur la vie d'un Abbé ou d'un Prieur & de leurs Moines, ils les intimidoient ſi fort par la crainte du chatiment dont ils les menaçoient, que non ſeulement ils les obligeoient à donner une demiſſion de leur Maiſon entre les mains du Roy, mais ils les engageoient meſme de ſigner la confeſſion de tous les crimes dont on les accuſoit ; parce que cette confeſſion ſervoit d'un puiſſant titre dans le monde Ceux qui faiſoient cet aveu ne couroiét jamais aucun riſque, car ils eſtoient aſſurez que leurs demiſſions les mettoient à couvert de toutes recherches, l'experience ayant fait connoître qu'on n'en vouloit à leurs perſonnes qu'à cauſe de leurs Communautez ; & ainſi quoi qu'en puiſſe dire le Docteur *Burnet*, Sanderus n'a point eu tort de nous aſſurer que ces Viſiteurs repreſentoient aux Abbez Prieurs, & autres Superieurs, que c'eſtoit en vain qu'ils refuſoient ou dilayoient de faire leurs demiſſions & reſignations, parce que le Roy eſtoit

resolu de prendre leurs Maisons de gré ou de force, que le pouvant faire de son authorité particuliere ou de celle de son Parlement, il estoit pourtant bien aise de les avoir de leur consentement & bonne volonté.

Il y eut au reste quelques Abbez, à qui il faut rendre cette justice, qui ne remirent leurs Abbayes que dans l'assurance qu'on leur donna, qu'on voulo t seulement les reparer & les reformer, mais cette esperance fut fort vaine, car on avoit resolu de les supprimer toutes, puis qu'on n'épargna pas mesme les Maisons où l on ne trouva aucun desordre ni aucun scandale, & où bien loin qu'il y eût des Moines faineans, il n'y avoit au contraire qu'une Societé de personnes attachées à l'étude à la priere, & à la meditation. Comme la plupart des Auteurs Protestans l'avoüent de bonne foy & particulierement *Fuller* qui n'estoit pas d humeur à flatter personne, ce fut mesme inutilement que quelques perso nes considerables dans l'Etat employerent leur credit pour faire conserver quelques Monasteres de filles qui vivoient dans une grande austerité, & où les Gentilhommes des Provinces faisoient élever leurs filles & que toute la Noblesse mesme conjuroit le Roy de leur laisser.

Il se fit enfin tant de resignations d'Abbayes, de Prieurez, & de Convens pendant la trentiéme année du regne de *Henry*, que le nombre alloit à 159. Il y eut pourtant quelques Abbez des plus puissans qui tinrent bon jusques à la fin, & qui ne cederent qu'en 1539. que le Parlement acheva de les supprimer entierement.

La forme des resignations & des demissions n'estoit point certaine, les uns la commen-

çoient en confeſſant leurs crimes en termes extremement forts pour aggraver l'énormité de leur vie, d'autres diſoient qu'aprés avoir fait de ſerieuſes reflexions ſur leur maniere de vivre & ſur celle des autres Moines de leur Ordre, ils reconnoiſſoient que toute leur devotion n'avoit conſiſté qu'en l'obſervance de certaines ceremonies qui leur eſtoient ordonnées par les Papes, & par leurs Generaux, & qu'ainſi s'étant égarez ils avoient perdu la connoiſſance des loix divines, & s'eſtoient ſouſtraits de la juriſdiction Epiſcopale par le moyen des Bulles des Papes; qu'ils avoient toûjours relevé depuis de leurs Generaux, qui n'avoient pas eu ſoin de les viſiter pour reformer les abus qui s'étoient gliſſez parmi eux, mais qu'ayant depuis trouvé les voyes d'une vie plus ſainte, & reconnoiſſant d'ailleurs qu'il leur étoit plus avantageux d'eſtre ſous la conduite du Roy leur ſouverain Chef ſur la terre, ils lui reſignoient leurs Abbayes, & avoient recours à ſa clemence: mais il eſt aiſé de s'appercevoir que toutes ces paroles leur eſtoient dictées par les Viſiteurs qui leur faiſoient écrire ce qu'ils vouloient, comme le reconnoit de bonne foi Milord *Herbert* dans la belle hiſtoire qu'il à donnée du regne de *Henri*.

La forme la plus ordinaire de ces reſignations eſtoit conçüe en ces termes, qu'aprés que l'Abbé & les Religieux avoient mûrement deliberé ſur ce qu'ils avoient à faire dans la conjoncture qui ſe preſentoit, ils donnoient & cedoient leur Maiſon au Roy de leur propre gré & mouvement d'un commun acord, & pour des cauſes qu'en leur conſcience & en leur ame, ils avoient trouvées juſtes & raiſonnables. Et tout

cela eſtoit faux, car ils eſtoient forcez à le faire par la neceſſité d'obéïr que leur impoſoit l'authorité ſouveraine qui n'avoit point de bornes en Angleterre ſous ce regne. D'autres reſignations n'avoient aucuns preambules, & les Abbez y diſoient ſimplement qu'ils ſe demettoient de leurs Abbayes en fiefs ſimples pour l'uſage du Roy.

Les Hiſtoriens d'Angleterre remarquent que les Juriſconſultes Anglois diſputerent fortement pour ſçavoir ſi ces ſortes de reſignations ou demiſſions eſtoient valables en juſtice. Les uns ſoûtenoient qu'elles eſtoient abſolument nulles, parce que les Abbez & les Moines n'eſtant que des ſimples gardiens & depoſitaires de leurs Maiſons, & proprement comme des Fermiers à vie, ils ne pouvoient pas les aliener pour toûjours, & que ces reſignations eſtoient encore inſoutenables dans la forme ayant eſté faites par preſens, par menaces & par d'autres mauvaiſes voyes & pratiques.

Le parti du Roy repondoit que la fondation mettoit toute la Maiſon au pouvoir & à la diſpoſition de l'Abbé & des plus anciens Moines, & que tous les actes qu'ils faiſoient en communauté eſtoient valables dés que le ſceau du Convent y eſtoit appliqué, que d'ailleurs l'Abbé & les Religieux avoient ſoumis leur Convent à la confiſcation par cette ſeule demarche de reſignation, & qu'ainſi ſi le Roy n'avoit pas le droit de tranſport, il avoit ſuivant les loix d'Angleterre le droit de confiſcation, & que le Parlement avoit enfin ratifié toutes ces reſignations & les avoit declaré bonnes, ce qui ſuffiſoit.

Il y eut cependant pluſieurs Abbez & Prieurs

qui ne voulurent point ſe ſoûmettre & reſigner leurs Maiſons, qui furent executez à mort, ſous pretexte de rebellion & de deſobeïſſance. L'Abbé de *Glaſtenbury* ou de *Glaſſenbury* qui avoit 50. mille livres tournois de rente, celui de *Reading* qui en avoit trente mille, les Abbez de *Gloceſtre*, de *Whaley*, de *Gervaux*, & de *Sawley*, les Prieurs de *Woburnes*, & de *Burlington* furent du nombre de ces malheureux, comme nous l'avons déja remarqué en partie, leurs Maiſons furent confiſquées. Et ainſi *Sanderus* a eu raiſon de dire qu'il faut conſiderer la plupart de ces Prelats comme de veritables martyrs.

L'Abbé de *Glaſſenburi* fut meſme executé d'une maniere odieuſe. On le fit venir à Londres pour l'engager à ſigner l'acte des reſignations; mais comme l'on vit qu'il refuſoit abſolument de le faire, on le renvoya, & quoi que l'on eût trouvé parmi ſes papiers un livre contre le divorce du Roy, que les Viſiteurs avoient eu la méchanceté d'y gliſſer pour le faire perir, la Cour ne jugea pourtant pas à propos de ſe ſervir de ce pretexte, mais bien de celui de deſobeïſſance aux ordres du Roy & d'attachement aux rebelles: car cet Abbé s'étant rendu à *Wels* où la Nobleſſe eſtoit aſſemblée, comme il y alloit prendre ſceance, on lui dit de s'aſſeoir ſur la ſellete qu'on lui preſenta & de repondre à une accuſation intentée contre luy. Ce changement l'étonna: il demanda ce que cela vouloit dire, ſe ſentant innocent, quelqu'un lui dit en confidence que ce ne ſeroit rien, que ce n'eſtoit que pour la forme, & qu'on ne vouloit que lui faire peur: il fut contraint de faire ce que l'on voulut, & il fut condamné un moment aprés, & renvoyé ſur le champ à *Glaſſenbury* ne

croyant pas qu'il dût mourir ſi-toſt. Mais comme il approchoit de ſon Abbaye, un Preſtre ſe preſenta pour le confeſſer en lui declarant qu'il n'avoit plus qu'ne moment à vivre, l Abbé demanda quelques jours pour ſe preparer, mais ce fut inutilement Il fut pendu à un arbre avec ſon habit de Benedictin ſur le haut d'une montagne d'où l'on voyoit ſon Abbaye, & aprés on mit ſon corps en quartier.

Les *Chartreux* ſouffrirent auſſi beaucoup dans cette perſecution, & bien qu'on ne pût les accuſer d'aucun mauvais exemple, & que le Prieur de la Chartreuſe de Londres fût generalement eſtimé de tout le monde, & qu'un des Viſiteurs eut même mis dans ſon procés verbal, qu'il n'avoit jamais vû une perſonne plus charitable que celui là, que les yeux de tout le peuple eſtoit ſur ſon Convent, & qu'à ſon avis on devoit l'appliquer à quelque uſage pieux, on ne laiſſa pas de le ſupprimer, & pour donner quelque juſtice à cette ſuppreſſion on obligea ce Prieur & ſa Communauté de declarer dás ſa reſignation que la pluparr des Chartreux ayant offenſé le Roy & merité d'eſtre privez de leurs biens, & d'eſtre punis capitalement : Ils ſe ſoumettoient au Roy & lui donnoient leur Maiſon afin d'être garentis du chaſtiment qu'ils meritoient.

Au reſte, comme la proſcription des Moines entraîna avec ſoi le pillage de leurs Egliſes, elle fut ſuivie par conſequent de la profanation de toutes les Reliques des Saints : on brûla les plus riches Châſſes aprés les avoir dépoüillées de toutes leurs richeſſes. Celle de ſaint *Thomas* de *Cantorbert* ne fut pas oubliée, puis qu'elle eſtoit la plus riche qu'il y eut en Angleterre, &

en Irlande. *Sanderus* nous assure mesme qu'on chargea 26. chariots des choses de prix qu'on trouva dediées à S. Thomas. Et le Docteur *Burnet* a eu mauvaise grace d'en discõvenir, en disant, que *Sanderus* s'est surpassé dans l'estimation qu'il fait des richesses de cette Châsse, puisque par une figure, dit-il, qu'on appelle mensonge, il metamorphose 2. simples coffres en 26. chariots : car *Burnet* lui-mesme convient que les peuples d'Angleterre estoient si prevenus en faveur de saint Thomas de Cantorberi ; que sa Châsse fût bien-tost d'un prix incroyable, que *Louis* VII. Roy de France eut la devotion d'y faire un pelerinage & d'y presenter une pierre precieuse estimée la plus belle qui fût alors en Europe, que par les comptes qui se sont trouvez dans la sacristie de l'Eglise de *Cantorberi*, on voit qu'entre les plus considerables Autels de cette Eglise, le premier estoit consacré à *Jesus-Christ*, le second à la *Sainte Vierge*, & le troisiéme à *S. Thomas*; qu'en une année seule l'on presenta au premier autel 41. livres tournois seulement, à celui de la sainte Vierge, 822. livres, à celui de saint Thomas 10828. livres: que l'année suivante, l'autel de Jesus-Christ n'eut rien, celui de la Vierge n'eut que 53. livres, & saint Thomas eut 12400. livres ; & ainsi à mesure que le Docteur *Burnet* veut se moquer d'un costé, il se contrarie de l'autre : car si pendant quelques siecles que saint Thomas de Cantorberi a esté en grande veneration en Anglererre, on a fait tous les ans seulement pour 10. mille livres de dons à son Autel. Les 26. chariots de *Sanderus* n'auroient pas même esté capables d'emporter la centiéme partie des richesses qui auroient esté dediées à ce Saint.

On fit encore de grands feux des ſtatuës, & des images des Saints, on brûla le celebre Crucifix de *Boxley* qu'on appelloit la ſtatuë de grace, & comme on avoit vû ſouvent ce Crucifix faire des mouvemens, on inſinua au peuple qu'il y avoit des reſſorts dans le corps qui le faiſoient mouvoir. On brûla le Pere *la Foreſt* fameux Cordelier Obſervantin, avec le bois d'une croix miraculeuſe qui eſtoit en une extrême veneration dans le païs de *Galles*, & pour ne pas tout à fait attaquer les Images & les ſtatuës des Saints, on prenoit ſoin de publier qu'on ne brûloit que celles auſquelles on remarquoit, diſoit-on, quelque *friponner e Monaſtique*. On diſoit, par exemple, que l'Image celebre & miraculeuſe de la Vierge qui eſtoit à *Worceſtre* ayant eſté depoüillée de ſes habits & de ſes voiles fut trouvée eſtre la ſtatuë d'un Eveſque. On traita de fable qu'une figure de la Vierge tenant un Cierge allumé à la main dans la ville de ſaint *David*, ce cierge eût brûlé 9. ans entiers, & qu'il ne s'éteignit que lors qu'un malheureux fit un faux ſerment en preſence de cette ſtatuë. On ne manqua pas auſſi de dire bien des choſes qui pouvoient rendre les Reguliers odieux & ridicules, par exemple, que les Moines de l'Abbaye de *Reading* montroient un veritable Ange qui n'avoit qu'une aîle, & qui avoit apporté le fer de la lance dont Jeſus Chriſt avoit eu le coſté percé. On publioit enfin pluſieurs autres choſes de cette nature, qui choquoient toute vray-ſemblance & la raiſon même.

Mais il eſt tantoſt temps de venir au dernier periode des Abbayes qui reſtoient encore. Le Parlement ayant donc eſté convoqué en 1539.

fit au mois de Juin une loy, par laquelle on dit d'abord que depuis le quatriéme Fevrier 1536. les Abbez, Prieurs, Superieurs, & Gardiens de pluſieurs Maiſons Regulieres, ayant tranſporté au Roy leurs Convens & tout ce qui en dépendoit, & cela volontairement ſans contrainte, & ſelon toutes les formes de juſtice, ce qui n'eſtoit pourtant pas veritable, le Parlement aſſemblé en Corps confirmoit toutes ces reſignations & donnoit pour toûjours au Roy & à ſes ſucceſſeurs, toutes ces Abbayes, Prieurez & Convens qui avoient eſté ſupprimez, reſignez, abandonnez, ou confiſquez, & tous ceux qui lui eſcherroient à l'avenir en quelques-unes de ces manieres, enſuite l'entiere diſpoſition de ces Maiſons, ſoit pour le fonds, ſoit pour les revenus, fut donnée à la Cour des augmentations & par conſequent au Roy, à la reſerve des Convens confiſquez pour crime de Leze-Majeſté qui demeuroient ſoumis à la juriſdiction de l'Echiquier ou Chambre des Comptes. Le Parlement conſerva auſſi à tous les particuliers excepté aux fondateurs, donateurs, & Patrons des Monaſteres, les droits & pretentions qu'ils y avoient avant la ſuppreſſion, mais il annulloit les baux à fermes, & les actes qui avoient eſté faits au préjudice de chaque Maiſon une année avant la ſuppreſſion, & generalement ceux qui eſtoient differens des anciens baux & des anciens actes.

Il n'y eût cependant pas un Abbé qui oſât proteſter contre cette loy, quoyque *Hall* & *Helin* Auteurs Anglois ayent remarqué qu'il y avoit 18. Abbez dant la Chambre haute à la premiere lecture qui fut faite de cette loy, 20. à la ſeconde, & 17. à la troiſiéme, & il me

semble d'ailleurs que le Docteur *Burnet* a eu raison de dire que ce Parlement ne supprima aucunes Abbayes ni Convens, comme on l'a toûjours cru jusques-ici sur la foy de *Sanderus*, de *Pollini*, & de quelques autres, mais qu'on confirma seulement toutes les supressions qui avoient été faites par le passé, & celles qu'on feroit à l'avenir.

Or comme il ne restoit plus en Angleterre qu'environ 16 ou 18. Abbayes, comme celles de *Westminster*, de saint *Alban*, de *Saint Edmund*, de *sainte Marie d'Yorck*, de *Ramsey*, *d'Evesteham*, de *Peterborough*, de *Manelsbourg*, de *Croylang*, de *Selby*, de *Thorney*, de *Winchelcombe*, de *Waltham*, de *Cirencester*, de *Teukelsbury*, de *Colchester*, & de *Tavestoke*, & cinq ou six en Irlande, comme saint *Thomas* de *Dublin*, *Banchor*, *Mellifont* & quelques autres des plus considerables, il ne fut pas difficile au Roy de venir bien-tost à bout de toutes ces Maisons, ensemble des Prieurez & Monasteres de filles, en sorte qu'avant qu'il mourut, ce qui n'arriva qu'en 1546. toutes ces Abbayes furent supprimées par demission, resignation ou autrement. Et en effet dans la seule année 1539. il se fit 57. resignations au profit du Roy, entre lesquelles il y en avoit 30. d'Abbayes ou Prieurez d'hommes, & 27. de Monasteres de filles tant d'Angleterre que d'Irlande, en sorte que la Chambre haute du Parlement d'Angleterre, & celle du Parlement d'Irlande se virent diminuées pendant le regne de Henri la chacune de 30. Abbez ou Prieurs qui y prenoient seance, & dans le Parlement d'Angleterre qui fut assemblé au mois d'Avril 1540. il ne s'y trouva mesme plus aucun Abbé, en sorte qu'il est bien diffi-

cile qu'on n'admire ici la puissance de ce Roy qui en moins de cinq ans ruina entierement l'Ordre Monastique dans tous ses Estats quoy qu'il eut affaire à des gens également puissans en nombre, en richesses, & en credit, qu'il eut pour ennemis les deux plus formidables puissances de l'Europe dans le spirituel & dans le temporel, le Pape d'un costé & l'Empereur Charles-Quint de l'autre qui possedoit de si vastes Estats, avec un bonheur redoutable, outre que *Henri* venoit de se separer de l'Eglise Romaine dans un temps où tous les Potentats de l'Europe estoient encore fortement liez à cette mesme Eglise, en sorte qu'il falloit un genie extraordinaire & un bonheur sans égal pour réüssir daus une entreprise dont de plus puissans Princes que *Henri* n'oseroient peut-être pas aujourd'hui former le dessein.

Cependant avant que cette Loy de suppression des Convens passât dans le Parlement, on disputa fort dans la Chambre basse pour sçavoir si les biens de ces Communautez Regulieres supprimées passeroient aux heritiers des fondateurs & des donateurs par droit de reversion d'autant que ces fondations & ces donations n'estoient pas absolues & sans condition, mais qu'au contraire elles estoient proprement des contrats & des conventions reciproques par lesquelles les Moines & les Religieux s'obligeoient envers les fondateurs & les donateurs de faire tel ou tel service à perpetuité, ce qui ne s'executant plus par la suppression de ces Maisons où ces services devoient estre faits, il falloit necessairement que les biens donnez retournassent aux donateurs ou à leurs heritiers, puisque d'ailleurs dans la suppression des *Templiers*

pliers d'Angleterre, on permit aux Fondateurs & aux Donateurs, de reprendre leurs fondations & leurs donations, & faute d'heritiers on les conserva par droit d'Aubeine aux Segneurs dans la Jurisdiction desquels les maisons des Templiers estoient scituées.

On contesta aussi fortement sur ce droit d'Aubeine des Seigneurs dans la Chãbre Haute, mais enfin les deux Chambres conclurent que tous les biens des Convens supprimez appartiendroient à la Couronne. Et elles se fonderent sur ce que le Senat de Rome sous l'Empire de Theodose, adjugea au Fisc le bien des Temples des Paiens qu'on supprima, au prejudice des Fondateurs & des Donateurs, qui avoient esté considerez comme aiant entierement abandonné les biens qu'ils avoient alienez, soit à leur égard, soit à l'égard de leurs heritiers. Il est vrai qu'il y avoit plusieurs Abbayes, Prieurez, & Convens qui estoient de fondation Royale : & ainsi à cet égard le retour à la Couronne étoit indubitable. *Cod. de paganis sacrificiis & Templis.*

Il y eut encore une grande contestation dans ce Parlement pour sçavoir si on obligeroit les Religieux & les Religieuses qui étoient sortis de leurs Abbayes, Convens & Monasteres ensuite de la suppression de garder pendant leur vie le vœu de Chasteté qu'ils avoient fait : on disoit pour la negative que c'estoit une chose extremement rude que d'avoir ruïné les Convens, & mis les Religieux & les Religieuses en liberté, & vouloir cependant les obliger à vivre dans le celibat, que le Parlement les ayant absous de leurs vœux d'obeissance à leurs Superieurs & de celui de pauvreté, leur aiant accordé la permission d'acquerir, c'estoit agir

contre la raiſon de les forcer à obſerver une partie de leurs vœux, lors qu'on avoit annulé les deux autres parties principales ; que la politique demandoit même qu'on leur permît de ſe marier, puiſque tant qu'ils ſeroient dans le celibat ils pourroient rentrer dans leurs Convens dés que l'occaſion s'en preſenteroit ; au lieu que ſi une fois ils eſtoient liés par le mariage ils perdroient dés ce moment toute eſperance de revenir en l'eſtat où ils s'eſtoient veus autrefois. L'affirmative cependant l'emporta, car *Henry*, ne voulut pas qu'on dît qu'il avoit donné une ſi forte atteinte à la Religion, en violant le principal vœu des Moynes, qui étoit celui de chaſteté : enſorte qu'il fut fait une Loy par laquelle on ordonna deux choſes, la premiere que le droit Divin ne permettoit point qu'on ſe mariât aprés avoir receu l'Ordre de Prêtriſe, & la ſeconde, que ſuivant cette même Loy il falloit garder le vœu de chaſteté quand on l'avoit fait.

Mais avant que de finir il eſt bon de donner une legere idée des grands biens dont *Henry* profita par la ſuppreſſion de tant de Maiſons Regulieres dans ſes Eſtats d'Angleterre & d'Irlande, premierement, les immeubles de toutes ces maiſons qui avoient eſté nouvellement ſupprimées, furent eſtimez ſoixante millions de capital, & le revenu à trois millions par an : il y avoit en argenterie, meubles precieux, & autres effets mobiliaires, comme obligations, promeſſes, & autres actions, pour prés de trente millions, ſans parler de pluſieurs autres millions que les Commiſſaires Viſiteurs, & les Miniſtres de Henry, volerent ou extorquerent par force ou par addreſſe, comme les Auteurs Proteſtants en conviennent preſque tous, à quoi

si l'on ajoûte douze millions en fonds de terre des petits Convens qui furent supprimez quelques années auparavant, comme nous l'avons fait remarquer : & deux millions d'effets apartenans à ces petites Communautez, il s'ensuivra que Henry profita de cette suppression des Convens de 72. millions en fonds, qui produisoient tous les ans trois millions six cens mille livres de rente, outre prés de trente deux millions en effets mobiliaires ; ce qui faisoit en tout plus de cent millions de capital. le Docteur *Burnet* semble en mettre un peu moins en apparence, mais il en met autant & plus en effet, puisqu'il avouë que les meubles ne furent pas estimez la dixiéme partie de ce qu'ils valoient, & que les Baux à Ferme de quantité de bonnes Abbayes & Prieurez, & sur lesquels on se regla n'estoient pas sur le pied qu'ils devoient être à cause du pot de vin que prenoient les Abbez & Prieurs : ce qui les diminuoit quelquefois de la moitié.

Il est vrai que le Roy estoit chargé des pensions des Abbez, Prieurs, Superieurs, & Religieux ; mais outre qu'elles estoient tres-modiques, comme nous l'avons fait voir plus haut, d'ailleurs ces Pensionnaires pour la pluspart sortirent du Royaume pour chercher d'autres Convens dans le reste de l'Europe, & ainsi il n'y avoit plus de pensions à payer ; d'autres ne survécurent pas long-temps, & enfin on ne paioit plus de pension dés le moment qu'on remarquoit que le pensionnaire avoit trouvé d'ailleurs le moien de subsister.

Henry, n'emploia cependant pas trop bien ces richesses immenses qu'il avoit tirées de la suppression des Convens ; il fit à la verité de gran-

des fortifications dans ſes ports de mer, & il entretint toujours d'aſſez nombreuſes troupes ſur pied, ce qui le rendit même aſſez redoutable à ſes voiſins, mais il épuiſa preſque tous ces grands biens, par les dons extraordinaires qu'il fit à ſes Miniſtres & à ſes Favoris, enſorte qu'il n'emploia gueres que 100. mille livres de rente à établir ſix nouveaux Eveſchez, au lieu qu'il avoit d'abord reſolu d'en ériger dix-huit. Il avoit meſme fait faire le projet d'un Seminaire de ſcavants, où l'on auroit trouvé des Miniſtres habiles, de bons Ambaſſadeurs, des Juriſconſultes profonds, de grands Orateurs & de fideles Hiſtoriens: mais ce deſſein n'eut aucun ſuccez, & la Nobleſſe profita preſque ſeule de tout le riche debris des Moines, le Roy leur ayant vendu à vil prix les plus beaux immeubles, qu'ils eurent preſque pour rien. Auſſi depuis ce temps-là les Seigneurs d'Angleterre ſont des plus puiſſans de l'Europe en fonds de terre, & ne conſentiront peut-eſtre jamais que l'on propoſe de leur faire reſtituer le bien d'Egliſe qu'ils poſſedent.

Au reſte quoi que les Chevaliers de *Malthe* ſoient compris au nombre des Reguliers puis qu'ils font des vœux, ils ne furent cependant pas d'abord ſupprimez dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, avec les autres Ordres, & ce ne fut que dans le Parlement de 1540. qu'on propoſa leur ſuppreſſion. Henry crut avoir une raiſon particuliere pour les chaſſer de ſes Eſtats, car comme il eſtoit ennemi irreconciliable, & des Papes, & de l'Empereur Charles-Quint: il crut que les Chevaliers de Malthe Anglois & Irlandois eſtoient auſſi ſes ennemis à cauſe que le Grand Maiſtre de cet

Ordre estant Ecclesiastique dépendoit beaucoup du Pape, & qu'en qualité de Prince Temporel il reconnoissoit pour Souverain l'Empereur, comme Roy d'Espagne, dont les Predecesseurs avoient donné l'Isle de Malthe à cet Ordre : outre que bien loin que ces Chevaliers vouluſſent lui resigner leurs Commanderies à l'imitation des Abbez, & des Prieurs, qu'ils temoignerent au contraire qu'ils vouloient les maintenir, ce qui obligea le Roy de faire supprimer leurs Commanderies & Prieurez, & confisquer tous leurs biens, par une Loy qu'il fit passer dans ce Parlement. On conserva seulement au *Grand Prieur d'Angleterre*, une pension de 13. mille liv. tournois par an, & une de 4500. au *Grand Prieur d'Irlande*. Les Commandeurs & les Chevaliers eurent aussi de modiques pensions pendant leur vie, ce qui augmenta encore considerablement le gain que fit ce Prince dans la suppression des Communautez Reguliers ; puisque les biens de l'Ordre de Malthe dans ses deux Royaumes, furent estimés environ huit millions de capital, à quoi si l'on ajoûte huit mille autres millions qu'il receut encore de la suppression des Colleges, Hôpitaux & autres Communautez qui furent encore supprimées, *Henry* eut plus de six-vingt millions de capital de toutes ces suppressions en general.

Toute cette persecution des Moines d'Angleterre & d'Irlande ayant pris fin par la destruction de toutes ces maisons, *Henry* mourut, dit-on, d'une façon desesperée & dans les cruels remords d'une conscience bourrellée d'avoir compris dans cette proscription les bons Moïnes avec les méchans. *Sanderus* nous assure

même que ce Prince ſentant les aproches de la mort, but un grand verre de vin blanc, & dit à un de ſes plus particuliers confidans: *Tout eſt perdu*; & qu'en ſuite il rendit l'eſprit en repetant ſouvent le nom de *Moynes*, qu'il avoit injuſtemẽt proſcripts. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce Prince avoit vécu d'une maniere qui lui devoit faire craindre les juſtes jugemens de Dieu, & je n'ay pas beaucoup de peine à croire que le derniers momens de ſes jours furent peu tranquilles, puiſque toute ſa vie avoit eſté remplie de troubles & d'agitations.

Les Reguliers n'eurent pourtãt pas ſujet d'eſperer de rentrer dãs leurs Maiſons ſous le regne d'*Edoüard* fils & ſucceſſeur de *Henri*, puiſque ce Prince fut élevé dans la religion Proteſtante par ſes Tuteurs qui gouvernerent ſes Eſtats pendant ſa minorité. Mais comme il mourut jeune, & que *Marie* qui lui ſucceda eſtoit zelée Catholique, & qu'elle fortifia ſon authorité par ſon Mariage avec *Philippes* fils aîné de *Charles-Quint*, ils eurent quelque ſujet d'eſperer que cette Reine qui commençoit à retablir la religion Catholique dans ſes Royaumes, & à chaſſer les Proteſtans qui s'y oppoſoient, les retabliroit auſſi dans leurs Abbayes & Convens.

Cependant comme c'étoit une entrepriſe un peu trop dangereuſe d'oſter les biens des Convens à ceux qui les poſſedoient, le Parlement eſtant aſſemblé on trouva à propos pour ne troubler point la paix des deux Royaumes de faire une loy au mois de Decembre 1554. par laquelle on declara que les tranſports ou alienations des biens des Communautez eccleſiaſtiques ſeculieres ou regulieres eſtoient autoriſées,

& que ceux qui les possedoient n'auroient à craindre ni les censures, ni les loix Ecclesiastiques.

La raison de cette loy fut fondée sur la difficulté & mesme sur l'impossibilité de retirer ces biens d'entre les mains des possesseurs sans troubler & ébranler la tranquillité de l'Etat, & l'unité de l'Eglise, & qu'ainsi il failoit preferer le bien public & le salut des ames à l'interest particulier des reguliers, d'autant plus que la grande & la petite Noblesse murmuroit fort, de ce que l'on parloit de cette restitution, & que plusieurs deputez de la Chambre basse ou des Communes avoient declaré en portant la main à leur épée qu'ils ne se deferoient point de ces biens, & qu'ils sçauroient bien les défendre, & ainsi le Legat au nom du Pape ratifia enfin cette loy qui confirmoit l'alienation des biens d'Eglise. Ce ne fut pourtant pas sans peine que le Pape s'y resolut, le Legat protesta même à plusieurs particuliers qui possedoient de ces sortes de biens, qu'ils devoient craindre les jugemens de Dieu qui tomberent autrefois sur *Belçazar* quand il profana les vases sacrez, quoyque ce fût *Nabuchodonosor* & non pas lui qui les eût enlevez du Temple, ce qui fit peur à quelques Seigneurs qui disoient qu'on leur témoignoit par là qu'ils vivroient dans un estat de peché tant qu'ils auroient la possession de ces biens d'Eglise, ce qui ne s'accordoit pas avec la permission qu'on leur accordoit de les posseder & estre à couvert de toutes les censures Ecclesiastiques; que le Legat par ce procedé lioit & delioit à mesme temps & mettoit le trouble dans leurs consciences en leur faisant connoistre qu'il y auroit toûjours

du sacrilege dans leur possession.

Les canonistes Anglois jettoient aussi le trouble dans la conscience de ces possesseurs, en disant que par le droit Canon le bien d'Eglise estant inalienable, les Papes mesmes ne pouvoient pas dispenser des loix rigides qui deffendoient cette alienation à peine de nullité. *Non liceat Papæ*, disent les Canons, *prædium Ecclesiæ alienare aliquo modo, pro aliqua necessitate, nec in usum fructum rura dare; nisi tantummodo domus quæ in quibuslibet urbibus, non modica impensa sustentantur, quæ lege omnes custodes adstringuntur ut donator, accensator, venditor honorem perdat & qui subscripserit anathema sit, cum eo qui dedit vel recepit, nisi restituatur. Liceat etiam quibuslibet Ecclesiasticis personis contradicere & cum fructibus alienata exponere quod non modo in Apostolica servandum est Ecclesia, verumetiam universis Ecclesiis per provincias quidem dicitur convenire. Cauſ. 12. quæſt. 2. cap. 20.*

Ils ajoûtoient qu'un autre Pape ne voudroit peut-estre pas se tenir à ce que celui avoit fait, ou que peut-estre aussi le Pape regnant pourroit desavoüer un jour son Legat le Cardinal *Polus*, qu'on disoit mesme n'avoir pas des pouvoirs suffisans de la Cour de Rome pour ratifier pleinement ces alienations du bien d'Eglise. Que par son Bref il avoit à la verité le pouvoir d'accorder & de transiger avec les possesseurs de ces biens pour les revenus qu'ils en avoient perçûs par le passé & pour les biens meubles qu'ils avoient consumez, de les decharger du tout en restituant premierement s'il le trouvoit à propos, les terres mesmes qu'ils detenoient, en quoi ce Legat n'avoit que la

faculté de faire rendre les biens d'Egliſe avant ou aprés la tranſaction qu'il devoit faire ſur les fruits perçûs & les meubles conſumez par les poſſeſſeurs, mais il ne pouvoit pas, diſoit-on, en vertu de ce Bref declarer les alienations des fonds bonnes, valables, & incommutables, & les ratifier. Voici les propres termes du Bref. *Ac cum poſſeſſoribus bonorum Eccleſiaſticorum (reſtitutis prius ſi tibi expedire videretur immobilibus per eos indebitè detentis) ſuper fructibus male perceptis ac bonis mobilibus conſumptis concordandi & tranſigendi ac eos deſuper liberandi & quietandi.*

En ſorte que ce pouvoir n'ayant pas eſté trouvé ſuffiſant pour mettre les poſſeſſeurs à couvert de toutes recherches, le Pape envoya un autre Bref au meſme Cardinal dans lequel il y a qu'au lieu qu'auparavant il lui avoit ſeulement donné l'authorité de tranſiger avec les poſſeſſeurs des biens d'Egliſe, & les decharger des rentes qu'ils avoient injuſtement reçûës, & des biens meubles qu'ils avoient conſumez, neanmoins afin que l'entiere reduction de l'Angleterre devint d'autant plus aiſée que le Pape donneroit de plus grandes eſperances de condeſcendance & d'accommodement en cette occaſion, & ne voulant point qu'aucun reſpect mondain empêchât un ſi grand ouvrage qu'eſtoit le ſalut de tant d'ames, & à l'imitation du bon Pere de famille qui alla au devant de ſon enfant prodigue, il donnoit pouvoir au Cardinal *Polus* ſuivant la confiance qu'il avoit en lui, de tranſiger & d'accorder en l'authorité du Pape avec ceux d'entre les poſſeſſeurs des biens Eccleſiaſtiques pour qui la Reine intercederoit, & de leur donner diſpenſe d'en jouïr à l'avenir & à perpetuité: & cõme ce

Bref eſt de conſequence & qu'il n'eſt pas fort long, je ſuis d'avis de le mettre ici tout entier.

Julius PP. 3.

Dilecte fili noſter ſalutem & Apoſtolicam benedictionem, ſuperioribus menſibus oblata nobis ſpeper Dei miſericordiam & chariſſima in Chriſto filia noſtra Maria Anglia Regina ſummam Religionem & pietatem nobiliſſimi illius Anglia Regni quod jamdiu quorumdam impietate à reliquo Eccleſia Catholica corpore avulſum fuit, ad ejuſdem Catholica & univerſalis Eccleſia unionem, extra quam nemini ſalus eſſe poteſt, reducendi: te ad prefatam Mariam Reginam atque univerſum illud regnum, noſtrum & Apoſtolica Sedis Legatum de latere, tanquam pacis & concordia Angelum de venerabilium fratrum noſtrorum ſancta Romana Eccleſia Cardinalium conſilio atque unanimi aſſenſu deſtinavimus illiſque facultatibus omnibus munivimus, quas ad tanti negotii confectionem neceſſarias putavimus eſſe, ſeu quomodo licet oportunas. Atque inter alia circumſpectioni tua, ut cum bonorum Eccleſiaſticorum poſſeſſoribus ſuper fructibus male perceptis & bonis mobilibus conſumptis concordare & tranſigere ac eos deſuper liberare & quietare ubi expedire poſſet, authoritatem conceſſimus & facultatem prout in noſtris deſuper confectis litteris plenius continetur. Cum autem ex iis principiis qua ejuſdem Maria ſedulitate & diligentia, rectaque & conſtante in Deum mente tuo & in ea re cooporante ſtudio atque conſilio prafatum reductionis opus in predicto Regno uſque ad hanc diem habet, ejuſdemque preclari operis perfectio in dies magis ſperetur, eoque faciliores progreſſus habitura res eſſe dignoſcatur, quo nos majorem in bonorum Eccleſiaſticorum poſſeſſionibus in illa ſuperiorum temporum confuſione per il-

lius provincia homines occupatis Apostolica benignitatis & indulgentia spem ostenderimus, nos nolentes tantam dilectissima nobis in Christo nationis recuperationem & tot animarum pretio Jesu-Crhisti Domini nostri sanguine redemptarum, salu em ullis terrenarum rerum respectibus impediri, matre Pii patris in nostrorum & sancta Catholica Ecclesia filiorum post longum periculosa peregrinationis tempus ad nos respectantium & redeuntium peroptatum complexum occurrentes, tibi de cujus prastanti virtute, singulari pietate, doctrina, sapientia, ac in rebus gerendis prudentia & dexteritate plenam in Domino fiduciam habemus eum quibuscumque bonorum Ecclesiasticorum tam mobilium quam immobilium in prefato Regno possessoribus seu detentoribus pro quibus ipsa serenissima Regina Maria interceserit de bonis per eos indebitè detentis arbitrio tuo, auctoritate nostra tractandi, componendi, & cum eis ut prafata bona sine ullo scrupulo in posterum retinere possint, dispensandi, omniaque & singula alia qua in suis & circa ea quamodol bet necessaria & opportuna fuerint concludendi & faciendi, salvo tamen in his in quibus propter magnitudinem & gravitatem hac sancta sedes merito tibi videretur consulenda, nostro & prafata sedis beneplacito & confirmatione plenam & liberam Apostolicam authoritate tenore prasentium & ex certa scientia concedimus facultatem, non-obstantibus litteris felicis recordationis Pauli PP. 2. predecessoris nostri de non alienandis bonis Ecclesiasticis nisi certa forma servata & aliis quibusvis Apostolicis ac in provincialibus & synodalibus Conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus & ordinationibus, nec non quarumvis Ecclesiarum & monasteriorum ac aliorum Regularium & piorum locorum juramento confirma-

tione Apostolica vel quavis alia firmitate roboratis fundationis statutis & consuetudinibus illorum tenores pro sufficienter expressis habentes contrariis quibuscumque. Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die 28. Junii 1554. Pontificatus nostri anno quinto.

Cependant quoy que ce Bref fût conçû d'une maniere à mettre entierement en repos les possesseurs des biens d'Eglise, il y en eut quelques-uns qui firent naître quelques difficultez sur la clause qui étoit à la fin qui contenoit ces mots (sous neanmoins le bon plaisir & la confirmation du saint Siege dans les choses sur lesquelles le Legat trouveroit à propos de le consulter à cause de leur importance.) On prétendoit que c'estoit là une restriction au plein pouvoir contenu dans le Bref, mais on leur fit connoître que le Legat ne renvoyant rien au Pape, & finissant l'affaire des alienations en Angleterre en ratifiant la decision du Parlement, cette clause devenoit inutile, puisqu'elle ne pouvoit avoir lieu qu'au cas que le Legat trouvât qu'il y eût quelque difficulté si considerable & imprevûë qu'il ne pût pas la decider seul, & qu'il jugeât à propos de la renvoyer à Rome.

Enfin pour derniere seureté on fit esperer à ces possesseurs qu'on leur procureroit une ratification en forme de ce que faisoit le Legat, laquelle seroit faite par le Pape & par le College des Cardinaux, mais cette ratification ne vint point, le regne de *Marie* ayant esté trop court. D'ailleurs elle auroit esté inutile sous le regne d'*Elisabeth* qui fit encore changer de religion à ses Estats, & ne voulut plus reconnoître le saint Siege, & ainsi le Docteur *Burnet* a eu tort de dire que ce que le Legat fit en cette

rencontre n'eſtoit que proviſionnel, & que les ſucceſſeurs de *Jules III.* ne voulurent jamais ratifier ce que le Cardinal *Polus* avoit fait : car on n'avoit garde de le leur demander, l'Angleterre n'eſtant plus ſoumiſe alors au ſaint Siege, & ainſi ſans qu'il ait eſté beſoin de ratification des Papes ni du Conſiſtoire des Cardinaux les poſſeſſeurs des biẽs des Moines les ont poſſedez legitimement depuis que le Parlement & les Papes ont approuvé leur poſſeſſion par des actes valables ſuffiſans & authentiques.

Toute la queſtion qu'il y auroit à preſent à examiner ſeroit de ſçavoir ſi l'Angleterre s'étant depuis ſeparée du ſaint Siege & changé même de religion, ces poſſeſſeurs ne ſont pas dechûs de plain droit, des ratifications du Parlement & du Pape qui ne les avoient faites qu'en vûë ſeulement de reünir l'Angleterre & l'Irlande à la religion Catholique : & c'eſt ce que je ne prétens pas de traiter ici, mais ſeulement de faire remarquer que l'affaire de l'alienation des biens de l'Egliſe ayant eſté enfin terminée, l'Angleterre & l'Irlande ſe ſoûmirent à la religion Catholique, cette difficulté ſeule ayant empêché cette reünion pendant les premieres années du regne de *Marie.*

Cette Reine ſe contenta donc ſeulement de faire oſter des actes publics, tout ce qui avoit eſté fait contre les Papes, la Religion Catholique & les Moines pendant les regnes de *Henry* & d'*Edoüard.* La commiſſion qu'elle en donna contenoit en ſubſtance, qu'ayant eſté informée que durant le dernier ſchiſme divers livres, actes, inſtrumens publics, &c. avoient eſté publiez contre ſa Sainteté & le ſaint Siege, & que diverſes recherches infames

avoient eſté faites dans des Maiſons Religieuſes, plutoſt pour les ruiner & renverſer toute ſorte de religion, que ſur aucun fondement de verité, leſquelles pieces eſtant en la puiſſance de pluſieurs gardes des Regiſtres, elle vouloit qu'elles fuſſent produites en ſon Conſeil pour en ordonner comme bon lui ſembleroit : que pour cet effet elle ordonnoit qu'on citât devant elle toutes ſortes de perſonnes qu'on jugeroit à propos pour leur faire preſter ſerment ſur les pieces qu'ils avoient entre leurs mains & les leur oſter, & que les Commiſſaires deputez certifieroient le Cardinal *Polus* de la diligence qu'ils feroient, pour ſur le tout eſtre ordonné ce que de raiſon.

Burnet. Il eſt vrai que quelque temps aprez, ſcavoir au mois de Mars 1668. la Reine envoia querir le Marquis de *Wincheſter*, grand Treſorier, le Chevalier Robert *Rocheſter* Controlleur de ſa maiſon, le Chevalier Guillaume *Petre*, & le Chevalier François *Ingleſield*, & leur dit qu'elle croioit que ſa conſcience ſeroit toujours chargée tant que la Couronne retiendroit les biens des Moines, que ces biens aiant eſté acquis dans un temps de Schiſme, & par de mauvaiſes voies elle ne pouvoit les retenir ſans en avoir des remords ſecrets, & qu'ainſi elle étoit reſoluë d'y renoncer publiquement, & en faire reſtitution, qu'elle ſçavoit bien qu'on lui pouvoit alleguer que ſon Epargne déja épuiſée ne fourniroit plus de quoi ſoutenir ſa dignité, dés qu'on en détacheroit les biens des Communautez ſupprimées, mais qu'enfin elle étoit obligée de preferer ſon ſalut à dix Royaumes, qu'elle loüoit Dieu de ce que le Roy ſon époux eſtoit dans les meſmes diſpoſitions, qu'elle

vouloit que ces biens fussent distribuez selon les ordres du Pape, ou les directions du Legat : elle les chargea donc de se joindre au Chancelier à qui elle avoit parlé de cette affaire, & de s'en aller chez le Cardinal *Polus*, pour lui porter cette nouvelle avec un estat de ce qu'elle vouloit rẽdre, ajoûtant qu'ell ne pretendoit pas par-là forcer les particuliers qui possedoient du bien d'Eglise à suivre son exemple, puisque le Parlement & les Papes les en avoient dispensez, qu'ainsi ils avoient la liberté de faire ce qu'ils voudroient : mais que pour elle, elle étoit resoluë de rendre entierement ce qui avoit esté adjugé à la Couronne, & dont elle étoit encore en possession.

Comme cette Reine estoit fort delicate sur les matieres de Religion & qu'elle sentoit bien qu'elle n'avoit pas long-temps à vivre, elle estoit bien-aise de décharger sa conscience d'un fardeau qui lui pesoit extrêmement, à quoi il faut ajoûter qu'elle estoit dans des alarmes continuelles au sujet de la Bulle du Pape *Paul* II. qui non content d'excommunier toutes les personnes qui retenoient les biens d'Eglise & les terres des Communautez Religieuses, lançoit aussi ses anathemes contre les Princes, les Evesques, & les Magistrats qui refuseroient de faciliter l'execution de sa Bulle : car quoi que Milord Chancelier lui representât que cette Bulle regardoit uniquement l'Allemagne, & que de semblables expeditions de la Cour de Rome n'avoient nulle force en Angleterre sans l'aveu du Souverain, & que d'ailleurs le Pape regnant avoit derogé expressément à cette Bulle de son predecesseur dans les pleins pouvoirs qu'il avoit donnez au Car-

dinal *Polus*, Marie ne pouvoit point ſe raſſurer par la raiſon, diſoit-elle, que ſi c'eſtoit un peché en Allemagne de poſſeder des biens d'Egliſe, c'en eſtoit auſſi un en Angleterre, & que le Pape tirant ſon autorité de Jeſus-Chriſt, ſes Bulles avoient une force entiere en quelque lieu qu'il les envoyât, & qu'enfin la Bulle du Pape *Paul* II. eſtoit conçûë pareillement avec un *nonobſtant* tres-precis à tout ce que pourroient faire ſes ſucceſſeurs qui ne ſeroit pas conforme à cette prohibition d'aliener les biens d'Egliſe.

Cette Princeſſe ſçavoit d'ailleurs ce qui eſtoit porté par la *magna Charta* ou *grana' Charte*, des privileges & immunitez Eccleſiaſtiques d'Angleterre confirmées en plein Parlement l'an 1253. avec tant de ſolemnitez que l'on n'en trouve preſque point de ſemblables dans aucune hiſtoire, le Roi eſtant debout, & ayant la main ſur la poitrine en preſence de tous les Lords ou Pairs du Royaume, ſpirituels & temporels, tenans des torches allumées à la main l'Archeveſque de Cantorberi prononçoit les paroles ſuivantes. *Par l'authorité de Dieu tout puiſſant, du Fils, & du Saint Eſprit, nous excommunions, anathematiſons, & retranchons de noſtre Sainte Mere Egliſe tous ceux qui à l'avenir fruſtreront & depoüilleront ſciemment & malicieuſement les Egliſes de leurs droits & biens, & tous ceux qui par art ou invention violeront temerairement, ou diminueront ouvertement ou ſecretement de paroles, de fait, ou de conſeil ces libertez Eccleſiaſtiques, &c. Que le Roy noſtre Seigneur accorde aux Archeveſques, Eveſques, Abbez, &c. Et afin que la memoire en ſoit perpetuelle nous y avons appoſé nos Sceaux.* Aprés quoi tous

les Seigneurs jettant leurs torches à terre & les éteignant, l'Archevesque continua de dire pendant qu'elles fumoient encore: *Ainsi puissent estre éteints & punis dans l'enfer tous ceux qui violeront ce serment, ou feront contre cette malediction.* Elle n'ignoroit pas encore que les Rois d'Angleterre ses predecesseurs dont la pieté envers l'Eglise n'avoit presque pas eu de bornes, avoient toûjours ajoûté aux donations qu'ils faisoient aux gens d'Eglise seculiers & reguliers : *Qui augere voluerit nostram donationem, augeat Deus omnipotens dies ejus prosperos: si quis verò mutare vel minuere presumpserit, noscat se ad Dei Tribunal rationem redditurum*, ce qui est bien éloigné de l'opinion commune des novateurs Puritains & Presbyteriens, qui disent, *que de donner à l'Eglise sent le Judaïsme & la Papauté, & que de prendre à l'Eglise ce que nos ancestres lui ont donné est reformation.*

Enfin *Marie* restitua de bonne foy tout ce qu'elle possedoit apartenant à l'Eglise, cependant cette Reine ayant envoyé à Rome des Ambassadeurs d'obedience à *Paul* IV. ce Pape se plaignit de ce que les biens d'Eglise n'avoient pas encore esté restituez en Angleterre & en Irlande par les particuliers, & declara qu'il ne souffriroit point cette durete, que comme ces biens apparrenoient proprement à Dieu, il y avoit de la damnation à les retenir, qu'il falloit que l'on rendît jusques à la derniere obole, que le saint Siege seroit toûjours prest à favoriser Marie & Philippes, mais que ce mesme Siege n'avoit pas le pouvoir de permettre la prophanation des choses saintes, & pour peu que l'on continuât cette injuste possession, ce seroit un anatheme sur les deux Royaumes &

une eſpece de contagion qui auroit des ſuites funeſtes. Il pria meſme inſtamment ces Ambaſſadeurs d'en écrire fortement à Marie, & il reitera ſes inſtances & ſes prieres toutes les fois qu'il les vit : il leur declara meſme qu'il entendoit qu'on recommençât en Angleterre à payer le denier de ſaint Pierre, qu'il y envoyeroit un Receveur, qu'il avoit exercé luy-meſme autrefois cette fonction & avoit eſté tres-edifié du zele de la nation, & ſur tout du peuple à payer ce droit, & qu'enfin les Anglois ne ſe devoient point attendre que ſaint Pierre leur ouvrît la porte du Ciel s'ils retenoient ſon patrimoine ſur la terre.

Toutes ces demandes preſſantes étonnerent particulierement le Chef de l'Ambaſſade qui eſtoit Milord *Montaigu* qui n'eſtoit riche que du bien des Convens ſupprimez : mais ce qui le conſola un peu fut qu'il ſçavoit bien que la Cour d'Angleterre n'eſtoit guéres en eſtat de ſatisfaire en cela la Cour de Rome aprés ce qui s'eſtoit paſſé au Parlement & qui avoit eſté approuvé par le Pape precedent.

Et en effet *Marie* aprés avoir fait ſes reſtitutions tâcha ſeulement à retablir les Moines & Religieux en Angleterre. Elle commença par les Cordeliers & donna ordre de retablir leur Convent de *Grenwich* ſur la Tamiſe auprés de Londres : elle reſolut meme de fonder de ſon propre fonds autant de Maiſons Religieuſes qu'elle pourroit, & elle écrivit pour ce ſujet pluſieurs lettres de ſa propre main à ſon conſeil, & leur envoya des memoires & des inſtructions pour executer promptement ſes volontez.

Et comme on ne pouvoit pas aprés ce qui s'eſtoit paſſé, rechercher les alienations qui a-

voient esté faites des biens des Moines, on trouva à propos de faire une recherche exacte de ceux qui avoient esté pillez. On poursuivit en justice les personnes que avoient fait les visites des Convens sous Henri VIII. il y en eut qui composerent & qui acheterent leur repos, en donnant des sommes considerables. Le Docteur *Burnet* ajoûte mesme que ce fut par la liberalité de ces particuliers que l'on jugea de leur affection pour l'Eglise & qu'il se trouva même parmi eux un bon nombre de Protestans qui pour se faire considerer ou pour empêcher qu'on ne les soupçonnât, ouvrirent largement leurs bourses.

Les Jesuites travaillerent aussi auprés du Cardinal *Polus* qui gouvernoit presque seul sous le regne de Marie pour estre reçûs en Angleterre : ils representerent que puisque la Reine avoit envie de rendre les biens des Convens qui avoient esté annexez à la Couronne, que l'on ne feroit pas grand chose si l'on retablissoit les Maisons ruinées, que les Benedictins estoient à charge au peuple, au lieu de le secourir : qu'au contraire si l'on vouloit donner du bien des Moines à leur Societé, ils auroiẽt bien-tôt établi des Colleges qui seroient tres-utiles à la religion & à l'Etat. Ces propositions raisonnables ne furent pourtant suivies d'aucun succés, puisque les Jesuites ne furent point establis ni en Angleterre, ni en Irlande, & qu'au contraire ils y trouverent presque les mesmes oppositions qu'ils avoient rencontrées dans la plupart des autres Etats de l'Europe, & qui leur estoient suscitées par l'envie & par la haine des autres Reguliers qui y estoient déja établis.

En 1556. Marie fit encore bâtir deux Couvens

à Londres, l'un de Cordeliers, & l'autre de Jacobins, ce dernier dans la place de *Smithfield*. Elle fit aussi rebastir le Monastere des filles de *Sion* proche de *Brainford* de l'Ordre de sainte Brigide, & l'une des premieres Communautez que Henri VIII. eût supprimées. Cette Reine fonda encore une Maison de Chartreux à *Sheen* prés de la ville de Richemont, voulant témoiner par là sa reconnoissance à un Ordre qui avoit tant souffert pour les interets de la Reine Catherine sa mere. Elle permit aussi que plusieurs Ordres Religieux rentrassent dãs quelques Convens d'Irlande qui n'avoient pas encore esté alienez, conserva ceux qui y avoient échapé à la persecution de *Henri* & d'*Edouard*, & enfin en la mesme année elle supprima le Doyenné & la Cathedrale de *Westmunster* & les restablit en Abbaye, dont elle fit Abbé *Fechnam* Doyen de S. Paul. On mit mesme dans cette celebre Maison ce qui restoit de Religieux de l'Abbaye de Glassembury qui ne s'étoient pas mariez. Quelques Moines, comme ceux des Abbayes de saint *Alban*, *d'Edmondbury* de la *Bataille* & de *Cantorbery* firent aussi leurs efforts pour ravoir leurs Maisons, mais inutilement, car leurs biens avoient esté donnez à des particuliers qui n'avoient pas envie de les rendre, & qui autorisoient leur possession par l'arrest du Parlement ratifié par le Legat du Pape.

Mais *Marie* n'ayant regné que 5. ans *Elisabeth* luy succeda & retablit la Religion Protestante dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, & fit faire une loy dans le Parlement qui fut assemblé en 1559. par laquelle toutes les Maisons Religieuses qui avoient esté basties par Marie furent adjugées à la Courõne,

enſemble les biens que cette Reine avoit reſtituez à l'Egliſe, ce qu'elle fit executer avec la derniere exactitude, & ainſi de tout ce grand nombre d'Abbayes & de Prieurez, il n'eſt reſté que la ſeule Abbaye de ſaint *Benoiſt de Hulme* qui a conſervé ce titre juſques à preſent n'ayant point eſté changée ni en Doyenné ni en fief comme tous les autres Benefices Reguliers, & ainſi ce fut ſous ce regne que les Moines reçûrent le dernier coup de mort en Angleterre & en Irlande, enſorte que depuis ce temps là, ils n'ont eu aucuns Convens publics dans ces deux Royaumes où ils ont eſté contraints de ſe deguiſer pour y demeurer & y ſervir utilement la Religion Catholique.

Comme il ne nous reſte plus rien à dire de la deſtruction des Convens dans les deux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande ; car ce qui arriva en Ecoſſe au meſme ſujet, n'y a aucun rapport, puiſque l'Ecoſſe avoit alors ſes Rois à part, ce ſeroit ici que devroit finir cette Introduction, mais il eſt bon que nous diſions un mot auparavant de l'entrepriſe que nous avons faite de continuer quelque ouvrages Anglois, & ſur tout le *Monaſticum Anglicanum* & le *Baronnage* d'Angleterre. Les Auteurs du premier ne nous ont donné que l'hiſtoire des Abbayes, Prieurez, & Convens d'Angleterre, ils avoient pourtant promis de donner le *Monaſticum Hybernicum & Scoticum*, c'eſt à dire, l'hiſtoire des Convens d'Irlande & d'Ecoſſe, c'eſt pourtant ce qu'ils n'ont pas fait juſques-ici, s'eſtant contentez de mettre à la fin de leur *Monaſticum Anglicanum* des additions concernant ſeulement quelques Maiſons Regulieres d'Ecoſſe & d'Irlande, dont ils nous rapportent pluſieurs actes

de fondation que je cite auſſi dans la rencontre : mais comme ces additions ne ſont guéres conſiderables & ne font qu'un legere partie de l'Ouvrage entier, & que d'ailleurs Varæus n'avoit fait qu'ébaucher fort imparfaitement le *Monaſticon* d'Irlande dans ſa petite *Monaſtereologie*; j'ay entrepris de ramaſſer tout ce qui concernoit l'hiſtoire Monaſtique d'*Irlande* & d'*Ecoſſe*, m'imaginant que ces Ouvrages pourroient eſtre bien reçûs du public qui dans les revolutions preſentes qui troublent ces trois Royaumes, a tant d'intereſt de ſçavoir tout ce qui regarde ces trois Eſtats, & ſur tout ce qui appartient à l'Irlande, ſur laquelle toute l'Europe jette à preſent les yeux pour ſçavoir le ſort qu'elle aura.

Au reſte ſi les Libraires de Paris aimoient autant les Volumes *in folio* que les Libraires de Londres les aiment, j'en aurois pû faire un fort gros de la ſeule Hiſtoire Monaſtique d'Irlande que je fais marcher la premiere, car je n'avois qu'à mettre les actes de fondations tous entiers à l'imitation des Auteurs du *Monaſticum Anglicanum*, & l'on n'auroit pas vû cet Ouvrage en petit comme on le verra : mais il faut s'accommoder aux genie de noſtre nation qui n'a pas voulu non plus que cette Hiſtoire fût Latine, mais Françoiſe, parce que les Ouvrages Latins n'ont preſque pas de cours à Paris, ni dans le reſte de la France, à moins qu'il ne s'agiſſe de Theologie, de Juriſprudence ou de Medecine, & encore n'eſt-ce guéres que pour les anciens Auteurs, & tres-peu ou point du tout pour les modernes.

Il y a encore ceci de particulier dont je ſuis bien aiſe d'informer le public, que ſi les Auteurs du *Monaſticum Anglicanum* ont eſté des Pro-

teſtans Anglois qui ont meſme dedié leur Ouvrage à un Roi Proteſtant d'Angleterre Charles II. quoi qu'il y eût peut-être de bonnes raiſons d'Eſtat qui duſſent empêcher à cette nation d'entreprendre & de permettre la compoſition & la publication de ce Livre, c'eſt un *Ex-proteſtant* qui entreprend encore aujourd'hui la continuation de ce meme Ouvrage, ce qui fait voir que nous ne ſommes pas toûjours inutiles à la Religion Catholique & que bien ſouvent les nouveaux venus luy rendent plus de ſervice que ceux qui ont pris naiſſance dans ſon propre ſein, & c'eſt ce que j'eſpere auſſi de faire voir dans un ouvrage exprés afin que l'on connoiſſe que c'eſt à tort que l'on regarde avec deffiance indifferemment toutes ſortes de nouveaux Catholiques, & qu'on negligе les uns à cauſe des autres. Mais laiſſons cette digreſſion qui nous meneroit peut-eſtre trop loin, & ſur laquelle nous nous étendrons ailleurs un peu plus à noſtre aiſe.

Le *Baronnage* d'Angleterre n'a pas eſté ſuivi non plus de ceux d'Ecoſſe & d'Irlande, ce qui fait que j'entreprens auſſi de les donner: & comme la Nobleſſe de ces trois Royaumes a beaucoup de liaiſon avec celle de France, celle-cy leur ayant donné des Nobles comme elle en a reçû, j'ay formé à meſme temps le vaſte deſſein de travailler au *Nobilaire* ou *Baronnage* de la France d'autant plus volontiers meſme que cette entrepriſe quelque utile & honorable qu'elle ſoit à noſtre nation, a eſté negligée juſques-ici par tous nos Auteurs, n'y en ayant eu que quelques-uns qui ayent entrepris le Nobilaire de quelques Provinces particulieres du Royaume.

Si l'on trouve au reſte des fautes & d'Imprimeur, & d'Auteur dans cet Ouvrage, qu'on s'en prenne à la precipitation avec laquelle il a eſté mis ſous la Preſſe, car comme c'eſt une matiere du temps, les moindres delais nuiſent, & ainſi je n'ay pû en corriger exactement le ſtile, qui auroit eſté cependant beaucoup plus chatié ſi j'avois eu plus de temps & moins d'affaires, outre qu'il faut plutoſt chercher ici les choſes que les paroles, puiſque ce ſujet eſt un de ceux qu'il eſt bien difficile ou peut-eſtre impoſſible d'écrire avec pureté & delicateſſe, il ſuffit que la clarté & la netteté y ſoient, & j'oſe me promettre qu'on les y trouvera.

HISTOIRE

HISTOIRE MONASTIQUE DU ROYAUME D'IRLANDE.

ABBAYES, PRIEUREZ ET Convents de Chanoines Reguliers de saint Augustin.

JE donne le pas à cet Ordre sur tous les autres qu'il y a eu en *Irlande* par plusieurs raisons : la premiere, parce qu'il pretend estre le plus ancien de tous les Ordres Reguliers en general, qu'il croit prendre son origine des Apostres mesmes, & que saint Augustin n'en ait fait que comme une Congregation particuliere, qui s'est encore divisée depuis en plusieurs autres ; & bien que cette ancienneté souffre plusieurs difficultez, il est toûjours vray que cette pretention subsiste encore, & que ce n'est pas à moy à la juger, d'autant plus qu'on ne peut pas disconvenir Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug. que les Chanoines Reguliers ne ſoient des premiers établis en Europe, & qu'il n'y ait gueres que les Moines Benedictins qui puiſſent leur diſputer la preſéance. En ſecond lieu, il eſt certain que les Regles particulieres qu'il y a eu en Irlande dans le cinquiéme, le ſixiéme & le ſeptiéme ſiecle ont eſté compoſées de Moines, qui eſtoient ou Chanoines Reguliers ou quelque choſe de ſi approchant, que lors que ces Regles ont eſté obligées de prendre party dans celle de *ſaint Benoiſt* ou dans celle des Chanoines Reguliers de *ſaint Auguſtin*, elles ont toutes preferé celle-cy comme leur eſtant beaucoup plus conforme que celle de *ſaint Benoiſt*.

Enfin les Chanoines Reguliers de *ſaint Auguſtin*, ont eſté ſi puiſſans en Irlande, ſoit dans les premiers ſiécles, ſoit dans le temps que tous les Convens y furent ſuprimez, que le nombre des Maiſons qu'ils y ont eu dans ces deux temps paſſe toute vray-ſemblance, & ainſi ny le grand Ordre de *ſaint Benoiſt* ny celuy de *Cyſteaux* qui en eſt une branche, ne peuvent pas aller de ce coſté-là du pair avec les Chanoines Reguliers qui eſtoient auſſi puiſſans en Irlande, *cæteris paribus*, que les *Benedictins* l'ont eſté en Angleterre. Il falloit eſtre Chanoine Regulier pour eſtre bien-toſt Eveſque en Irlande, toutes les Cures & les Benefices ſéculiers meſmes eſtoient preſque tous deſſervis par cet Ordre. A quoy ſi l'on ajoûte qu'ils avoient, ou avoient eu eux ſeuls autant de Maiſons que tous les autres Ordres enſemble, & que preſque tous les Chapitres des Cathedrales & des Collegiales d'Irlande eſtoient compoſés de Chanoines Reguliers, il faut convenir malgré qu'on en ait, qu'il n'y a point

eu d'Ordre dans ce Royaume qui puiſſe entrer en comparaiſon avec celuy-cy, ſi l'on y ajoûte ſur tout qu'il a eu cette glorieuſe prerogative d'avoir eu deux *Abbez* & huit *Prieurs* qui eſtoient *Lords* & *Pairs* Eccleſiaſtiques du Royaume, & en cette qualité prenoient ſeance dans la Chambre-Haute du Parlement. Je ſçay bien que l'Ordre de *Cyſteaux* avoit quelque choſe de plus, puis que treize de ſes Abbez avoient le meſme avantage, comme nous le verrons dans la ſuite ; mais tant d'autres choſes concourent à l'élevation de l'Ordre des Chanoines Reguliers d'Irlande, que les autres Ordres me pardonneront bien ſi je les fais devancer par celuy-cy. Chan. Reg. de S. Aug.

Mais ſans porter plus loin le nom des *Abbez* & *Prieurs* de l'Ordre des Chanoines Reguliers de *ſaint Auguſtin*, qui avoient ſeance dans les Parlemens, je vay les mettre icy ſelon leur rang.

L'Abbé de *ſaint Thomas* de Dublin, de la Congregation de ſaint Victor en Lagenie.

L'Abbé de *Rathoë* dans le Comté de Keri en Momonie.

Le Prieur de la *Sainte Trinité* de Dublin en Lagenie.

Le Prieur de *ſaint Pierre* de Nevvtonne de Trime en Medie.

Le Prieur de *Conal* dans le Comté de Kildare en Lagenie.

Le Prieur de *ſainte Marie* de Kenliſe en Kilkeni de Lagenie,

Le Prieur *de tous les Saints* de Dublin.

Le Prieur de *ſaint Edmond* d'Athaſſel de Tiperari en Momonie.

Le Prieur de *ſainte Croix* de Killeghe, dans

Chan. Reg. de S. Aug. le Comté du Roy en Lagenie.

Le Prieur de *ſaint Marie* de Louth en Lagenie.

Paſſons donc à preſent au dénombrement des Maiſons que cet Ordre a euës dans les differentes Provinces du Royaume.

EN LAGENIE

Dans le Comté de Dublin.

Holme Patrik, ou Port ſaint Patrice, parce qu'on pretend que ſaint Patrice y aborda venant d'Ultonie ; il y a eu une Abbaye fondée par *Sitricus*, Roy de Lagenie, qui eſtoit *Ouſtman*, c'eſt à dire d'une Famille venuë du Levant par rapport à l'Irlande ; c'eſt le nom qu'on donnoit en ce païs aux *Danois* qui s'y eſtoient établis. Cette Fondation fut faite avant l'entrée des Anglois dans l'Iſle, c'eſt à dire avant le douziéme ſiecle : car ce fut dans ce ſiecle-là que les Anglois ſoumirent l'Irlande, ou pour parler comme les Irlandois, que cette Iſle ſe ſoumit aux Anglois, car ils ne veulent pas qu'on diſe qu'ils ont eſté aſſujettis & leur Pays conquis : les Anglois pretendent pourtant l'un & l'autre ; mais quoy qu'il en ſoit, cette Abbaye eſtoit dans ſon commencement dans l'Iſle de ſaint Patrice, ou *Inis Patrik* qui eſt ſur la coſte ; mais *Henry Londres*, Archeveſque de Dublin transfera cette Maiſon à *Holme Patrik* en Terre ferme l'an 1220. *Varæus* pretend qu'elle n'avoit que la qualité de Prieuré, mais pluſieurs Auteurs Irlandois diſent que c'eſtoit une Abbaye.

L'Egliſe Cathedrale de la *Sainte Trinité* de Dublin : car il y a deux Cathedrales dans cette Ville, choſe aſſez ſinguliere & digne de remarque. Cette Cathedrale donc qui eſt communément nommée l'Egliſe de *Chriſt*, appartenoit aux Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, de la Congregation particuliere d'*Arouaiſe* qui eſt une Abbaye au Dioceſe *d'Arras*, laquelle eſt Chef de cette Congregation qui ne ſubſiſte plus, mais a eſté unie au grand Ordre des Chanoines Reguliers, comme le remarque Pennotus dans ſon Hiſtoire Tripartite ; c'eſt pourquoy nous donnerons toûjours à cet Ordre toutes les Maiſons qui ont appartenu *Aroacenſibus*. Ce fut donc ce *Stirtus* dont nous venons de parler, & *Donat* Eveſque de Dublin ; car ce n'eſtoit alors qu'un Eveſché, qui en 1058. établirent des Chanoines Seculiers dans la Cathedrale, leſquels en 1163. *Laurens*, Archeveſque de Dublin contraignit de ſe faire Reguliers Leur Prieur ou Abbé eut dés ce temps, l'avantage d'eſtre mis au nombre des *Lords* Eccleſiaſtiques, & d'avoir entrée dans les Parlemens d'Irlande, & lors que *Henry VIII.* ſuprima les Convens & Communautez Regulieres, il changea celle-cy en Doyenné & Chapitre, ce fut en 1541. que ce changement ſe fit : le Roy conſerva pourtant toûjours à cette Egliſe l'ancien droit de Cathedrale dont elle joüiſſoit conjointement avec l'autre Cathedrale du titre de *ſaint Patrice* ; car il y a deux Chaires à Dublin, quoy qu'il n'y ait qu'un ſeul Paſteur ou Eveſque, & à preſent Archeveſque. Il eſt vray que la Cathedrale de *ſaint Patrice* ſembloit preſque conſerver ſeule

Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug. tous les honneurs & prerogatives de Cathedrale à cauſe de la grande veneration qu'on avoit autrefois en Irlande pour ſaint Patrice, à qui elle eſtoit dediée, auſſi eſtoit-elle & plus belle & plus riche que l'autre, & elle conſerve encore les meſmes honneurs parmy les Proteſtans, quoy qu'elle n'ait preſque jamais eſté que dans un Fauxbourg qu'on nomme de *ſaint Patrice*, hors de la Porte *S. Paul*; mais ce Fauxbourg eſt à preſent de la Ville, quoy qu'on l'appelle toûjours Fauxbourg: ſon ſort en cela eſtant ſemblable au plus beau Fauxbourg du monde, qui eſt celuy de *ſaint Germain des Prez* de cette Ville de Paris; mais puis que nous parlons de cette Cathedrale de *ſaint Patrice*, diſons encore qu'il y a un *Doyen*, un *Chancelier*, un *Treſorier*, deux *Archidiacres* & vingt-deux *Chanoines*, qui ſont tous fort riches, outre un grand nombre de *Chappellains* & autres *Beneficiers*.

Cambden remarque que lors que les Parlemens d'Irlande ont parlé de cette Egliſe, ils l'ont appellée *unica quodammodo pia omnis & Eccleſiaſtica diſciplinæ atque Ordinis in Hybernia lucerna ac lampas.* Nous parlerons un peu plus au long de cette Cathedrale & de toutes les autres qu'il y a eu dans cette Iſle, dans l'Hiſtoire du Clergé d'Irlande que nous donnerons au public.

Mais il eſt juſte que nous faſſions remarquer icy en paſſant, que la Cathedrale de la *ſainte Trinité* eſt ſi ancienne, que tous les Auteurs conviennent qu'elle avoit eſté baſtie ſous terre par les *Ouſmans* ou Danois, avant l'arrivée de *ſaint Patrice* en Irlande, c'eſt à dire avant le cinquiéme ſiecle; ils remarquent meſme

que ce Saint celebra la Messe dans une de ces voûtes souteraines, ce qui fait voir qu'une partie de l'Irlande estoit déja Chrestienne avant la Mission de *saint Patrice*. On a depuis basty une Eglise sur celle qui estoit sous terre, ce qui n'est pas sans exemple en France, où nous avons la Cathedrale de *Chartres*, l'Eglise de *saint Victor* de *Marseille*, & quelques autres encore qui sont basties de la mesme façon. Chan. Reg. de S. Aug.

Aux Portes de Dublin & sur la Riviere de *Liffie* qui y passe, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin qui fut fondé l'an 1219. par un Seigneur Anglois nommé *Variſius de Pech*; & *Varæus* remarque que cette Maison fut depuis unie à l'Abbaye de *saint Thomas* de *Dublin*, de Chanoines Reguliers de *saint Victor*, c'est pourquoy vous pouvez voir un peu plus bas dans cette Congregation.

Il y avoit encore à *Dublin* le Prieuré de *tous les Saints*, dont le Prieur estoit Lord Ecclesiastique & avoit seance dans les Parlemens; il appartenoit en particulier aux Chanoines Reguliers de la Congregation d'*Arouaise*. Ce fut *Dermitius ou Diarmitius*, Roy de Lagenie, qui l'y établit en 1166. L'acte de Fondation commence en ces termes: *Ego Dermitius Rex Lagenienſium pro Dei amore & animæ meæ ſalute donavi & tradidi ſpirituali Patri & Confeſſori meo Edani Lugudunenſi Epiſcopo, ad opus Canonicorum Eccleſiæ filiæ zolæ & Succeſſorum eorum terram quandam quæ dicitur ballidabgoil cum hominibus ſuis*, par où l'on voit que ce Roy fit ce don à la persuasion d'un Evesque de *Louth* son Confesseur, un Archevesque de *Dublin* &

Chan. Reg. de S. Aug. un Abbé de *Glandeloure* furent present à l'Acte & le signerent ; dans ce Prieuré est à present l'Université depuis qu'Elisabeth l'y eut établie en 1591. Cette Université qui est assez fameuse fut establie sous le Regne d'Edouard II. & par Bulles du Pape de l'an 1320.

A *Druim-mac-ubla*, il y a eu selon *Colgan*, une Abbaye auprés de la Montagne de *Braq*, ou la Lagenie & l'Ultonie se joignent, laquelle fut fondée par *saint Sidonius*, qui vivoit dans le sixiéme siecle.

A *Cluain-Dolcain* sur les limites de la Lagenie de la Medie & de l'Ultonie, il y a eu une celebre Abbaye, dont le premier Abbé selon le mesme *Colgan* fut *saint Mo hua* dans le septiéme siecle, & *saint Ferfulle* en fut le premier Evesque dans le huitiéme siecle.

Au costé septentrional de la baye de Dublin il y a une petite Isle qu'on nomme *Irelands Eye* ou *Oeuil d'Irlande*, dans laquelle *saint Nessan* bastit au sixiéme siecle une Abbaye où il passa sa vie en jeûnes & Oraisons ; on y gardoit le Livre des quatre Evangelistes qu'on nommoit *Kerlowre*, au sujet duquel *Alanus*, Archevesque de *Dublin* dit, *Librum illum haberi in magno pretio & veneratione non modica ita ut justus vix audeat jurare super ipsum propter Dei vindictam ostensam hominibus perjuris in illum.* *Varæus* n'a point fait mention de cette Maison, mais *Usserius* en parle.

Teg-Sacra, a esté une Abbaye à quatre milles de *Dublin* fondée dans le septiéme siecle par

saint Sacre ou *Mossacre* ; dit *Colgan* : *Teg-sacra*, signifie maison de *Sacre*. Ce saint a encore fondé quelques autres Maisons comme nous verrons dans la suite. Cham. Reg. de S. Aug.

A *Sourd* ou *Surdo* à cinq mille de *Dublin*, il y a eu une Abbaye fondée par le grand saint Colombe dans le sixiéme siecle, elle se nommoit *Monasterium Surdense*, ou *Surdum sancti Colomba* : Colgan qui seul fait mention de cette Maison, remarque en mesme temps que ce Saint y établit pour Superieur *saint Finan* surnommé *Lobhar*, ou le *Lepreux*, qui vivoit dans le sixiéme siecle ; quelques-uns pretendent que cette Maison appartenoit à l'Ordre de *saint Benoist*.

Dans le Comté de Louth.

A *Louth* Capitale du Comté, & autrefois Evesché, il y a eu le Prieuré de *sainte Marie*, dont le Prieur estoit Lord Ecclesiastique & avoit seance aux Parlemens. Cette Maison fut fondée par *Donat-o-Caroll*, Roy d'*Ergallie*, & par *Edam Okelly*, Evesque de *Clogher* : l'an 1148. cet Evesque y fut enterré. Il y a des Auteurs qui ont pretendu que ce *Prieuré* estoit la mesme chose que le *Doyenné* qu'*Usserius* nomme de *Lugudum*, c'est à dire de Louth, parce que cette Ville a esté aussi nommée *Lugudunum* & *per syncopem Lugdunum*. Car c'est ainsi qu'il se trouve écrit dans les Registres de la Chambre Apostolique ; mais il y a quelque apparence que ce sont deux Benefices differens, le premier estant Regulier & l'autre seculier, puis que le mesme *Usserius*,

Chan. Reg. de S. Aug. observe qu'en 1252. les Doyennez de *Lugudum* ou de *Louth* ; ceux de *Tredag* & d'*Ardee* furent mis ſous la Juriſdiction de l'Archeveſque d'*Armach*, de quoy l'Eveſque de *Clogher* fit de grandes plaintes, pretendant que depuis l'extinction de l'Eveſché de *Louth*, le Comté de ce nom qui ſe nommoit auſſi autrefois *Ergallie* avoit toûjours eſté de ſon Dioceſe : il eſt vray auſſi d'un autre coſté que ce pourroit bien eſtre un meſme Benefice, & que le Regulier a eſté ſecularisé, & ainſi il faut laiſſer cette queſtion au rang des douteuſes.

Dans la meſme Ville de *Louth* il y a eu une Abbaye fort ancienne baſtie par *ſaint Moctée*, Eveſque de *Louth*: *Colgan* en fait mention, & dit qu'elle s'appelloit *Lugmadenſe Monaſterium*, qui je penſe, a eſté fait enſuite le Doyenné de *Louth* dont nous venons de parler ; mais *Varæus* pretend que le Prieuré de *ſainte Marie* dont nous avons fait mention, fut baſti ſur les ruines de cette Abbaye. Ce *ſaint Moctée* au reſte eſtoit un homme fort ſçavant, & on pretend qu'il a eu pour diſciples environ 100. Eveſques & 300. Preſtres, de quoy il ne faut pas s'étonner, puis que *ſaint Brendan*, *ſaint Congal* & *ſaint Finian*, qui ont enſeigné en Irlande, en ont eu un plus grand nombre On pretend meſme que ce ſaint Moctée établit une Regle particuliere, mais il y a quelque raiſon d'en douter. Voyez *Liſmore* dans la Comté d'*Armagh*.

A *Knok* auprés de la Ville de *Louth*, il y a eu une Abbaye ou Prieuré du titre de *ſaint Pierre & de ſaint Paul*, baſtie ſur la Montagne

des Apostres, la fondation en est encore attribuée au Roy *d'Ergalie*, ou selon Cambden *d'Urgalie*, duquel nous venons de parler, & au mesme Evesque de *Clogher*. Varæus nous apprend que ce lieu s'appelloit autrefois *la Montagne des Fourmis*, en Irlandois *Knock-na-fengan*, car *Knock* signifie *Montagne* ou *Colline*, & qu'elle a esté depuis appellée *la Montagne des Apostres*, à cause que ce *Prieuré* fut dedié *à saint Pierre & à saint Paul*: Colgan au reste réprend fort à propos *Franciottus*, Auteur Italien, parce qu'il a dit dans le Livre qu'il a fait des Saints de la Ville de *Luques*, que l'*Ergallie* estoit une Ville d'Irlande, puisque ce n'est qu'une Contrée ou petite Province, qui est proprement aujourd'huy le Comté de *Louth*. Chan. Reg. de S. Aug.

Varaus pretend qu'une Maison Religieuse qu'il y avoit à Dodrag & qu'on nommoit de *Lours*, parce que *Ursus de Swemele*, Seigneur Anglois, l'avoit fondée en 1206. estoit un Prieuré & Hôpital de l'Ordre *de sainte Croix* ou des *Cruciferes*, mais je crois au contraire que c'estoit une Custodie & Hôpital qui appartenoit aux Chanoines Reguliers de *saint Augustin*, puisque l'acte de Fondation est conceu en ces termes: *Praterea volo & firmiter obsecro in Domino ut quis post obitum meum custos fuerit predicta domus illius, per electionem proborum hominum de Drogueda eligetur, & dum legalem custodiam predicta domui adhibebit vocetur cognomine* custos *& non* prior, &c. Il y a quelques preuves dans la suite de cet acte, qui font voir que cette Maison fut donnée aux Chanoines Reguliers de saint Augustin; mais il seroit trop long d'inserer cet acte icy, on le pourra voir

Chan. Reg. de S. Aug. dans les additions au *Monasticum Anglicanum*, composé par *Dugdale* & *Dodsworth*.

Dans le Comté de Wiklo.

ON voit dans la Vie de *Saint Keivin* autrement nommé *Coengenus*, c'est à dire *pulcher genitus*, que ce Saint bastit une Abbaye dans le fond d'une valée, *qua quondam Scoticè vocabatur Gland-dee, modò autem glandeloh, id est vallis duorum stagnorum, & in ipso loco clara & Religiosa civitas in honore sancti Coengeni Crevit quæ nomine vallis in qua ipsa est Glandeloch vocatur.* Cette Abbaye fut faite Evesché environ l'an 1182. & alors les Chanoines Reguliers desservoient cette Cathedrale dans laquelle il y avoit un Evesque, & un Abbé qui estoit chef des Chanoines à la maniere des Doyens & des Prevosts. Car comme l'a tres-bien observé le *P. Mabillon*, fameux Benedictin, dans plusieurs Cathedrales de l'Europe où il y avoit des Reguliers, on y voyoit en mesme temps un Evesque & un Abbé, & quelquefois l'Evesque estoit Abbé. Nous parlerons un peu plus au long de cet Evesché de *Glandeloch* ou de *Glandeloure*, dans l'Histoire du Clergé d'Irlande, nous dirons seulement icy en passant que nous avons accommodé ce mot à nostre langue, en disant *Glandeloure*, & que *Vareus* ne fait aucune mention de cette Abbaye, apparemment parce que dans la suite elle a esté érigée en Evesché. Mais comme l'Abbaye a peu rester nonobstant cette érection, puisque dans une mesme Eglise les qualitez d'Evesque & d'Abbé estoient distinctes & separées, *Usserius*

a mieux fait sans doute de mettre cette Abbaye au rang des autres. Chan. Reg. de S. Aug.

Druimchain selon Colgan, estoit une Abbaye fondée dans le septiéme siecle par *Saint Abban*, qui en a fondé plusieurs autres que Varæus n'a point connues.

Dans le Comté de Wexford.

DAns les fauxbourgs de la ville de Wexford estoit le Prieuré de *S. Pierre & de S. Paul*, nommé de *Selsker* fondé dans le douziéme siecle par les *Rout* ou *Rott*, en françois *Roches*, Seigneurs originairement Anglois, mais établis en Irlande depuis la conqueste. Les Vicomtes de *Fermoy* qui sont *Lords*, sont de cette Maison.

A *Fernes* ville Episcopale, il y a eu une petite Abbaye fondée en 1158. par le fameux *Darmitius*, Roy de Lagenie, qui y fut enterré en 1171. L'acte de fondation est rapporté tout entier dans le *Monasticum Anglicanum*. Toutes les choses données y sont specifiées, un Evesque & un Abbé de *Glandeloure* ont signé l'Acte. Ce qui fait voir que ce que nous avons dit plus haut est veritable, qui est que l'Abbaye de *Glandeloure* a subsisté aprés l'érection en Evesché, & qu'ainsi Varæus a deu faire mention de cette Abbaye de Glandeloure dont nous avons parlé.

Au reste s'il en faut croire Colgan, *Fernes* a esté une Abbaye dés le sixiéme siecle: car il soûtient que *Saint Maidoc* y a esté premierement Abbé, ensuite Evesque, & enfin Archevesque.

Chan. Reg. de S. Aug. Quoy qu'il en soit, comme cette Eglise de *Fernes* fut presque incontinent érigée en Cathedrale, *Dermitius* fonda dans cette Ville une autre Abbaye dans le douziéme siecle à moins qu'on ne veulent dire que les Auteurs anciens ont souvent confondu les qualitez d'Abbez & d'Evesques, ce qui est tres-veritable.

Cluaimmor a esté une Abbaye anciennement nommée *Cluen dichola-guirche*, parce qu'elle fut fondée par Saint Dichulle dans le sixiéme siecle : un *Saint Maidoc* y fut Abbé ; & il estoit different, dit Colgan, du grand *Saint Maidoc* dont nous venons de parler, qui fut Evesque & Archevesque de *Fernes*.

A *Imberdaoile* ou *Imberdagon*, sur le bord de la mer, il y eut une Abbaye, selon Colgan, qui fut fondée par *Saint Dagan*, qui fut ensuite fait Evesque de *Achade Dagain*, dans le septiéme siecle.

A *Seambotha*, selon le mesme Colgan, il y avoit une Abbaye ou Convent dont *Saint Colman hua Fiachtach* avoit esté fondateur, & y estoit en veneration.

A *Dune* ou *Downin* qui est un petit bourg sur la riviere de *Derrihy* qui se jette dans celle de *Slane*, il y avoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers bastie par des *Oustmans* ou *Danois*, long temps avant l'arrivée des Anglois en Irlande : car il faut remarquer que les *Danois* estoient établis en differens endroits de Lagenie & de Momonie, où ils estoient si puissans qu'ils ont donné plusieurs Rois au Païs, comme

nous le ferons voir plus particulierement dans la description geographique & hydrographique d'Irlande. Chan. Reg. de S Aug.

A *Cluainmor* il y a eu une Abbaye fondée, selon Colgan par Saint Moidoc, qui fut Evesque ou Archevesque de Fernes : car ce lieu a esté anciennement Archevesché, ce Saint vivoit dans le sixiéme & septiéme siecle.

A *Ardlabran* ou *Ardladran*, ce même Saint fonda encore une autre Abbaye assez proche de la precedente, selon Colgan.

A *Rosse* petite Ville sur la riviere de Barow, il y avoit un ancienne Abbaye ou Prieuré, fondé dans le septiéme siecle par *Saint Evin* ou *Emin*, Il y en a qui veulent que cette Maison se soit appellée *Rosmactreon* ou de *Rosglas*. Je ne sçay si c'est bien la mesme, mais il est certain que cette Maison a esté faite dans la suite Abbaye de l'Ordre de *Cisteaux*, c'est pourquoy voyez plus bas dans cet Ordre. Nous dirons seulement icy que cette Abbaye estoit un *Asile* où les malfacteurs estoient en seureté, & comme *Saint Evin* ou *Emin* amena de Momonie les Moines qu'il mit dans cette Maison, elle estoit appellée *Rosglas des momoniens*. C'estoit là au reste, que l'on voyoit la fameuse *Cloche* ou *nole* de ce Saint qui faisoit des miracles, contre les parjures qui sont assez ordinaires en Irlande. Varæus place cette Maison dans le Comté de *Kildare* : car elle est partie en *Kildare* & partie en *Westford*. Colgan pretend que cette Abbaye de Rosse est veritablement celle de *Kosmactreon* ou de *Ross-glas* qui fut fort celebre, & que ce fut *Saint Abban* qui en

Chan. Reg. de S. Aug. fut le fondateur, & que *S. Eminus* ou *Evinus* ne fut que son successeur. Et pour moy je ne sçay si ce ne seroit point l'Abbaye de *Ross-inbhir* que le mesme Colgan reconnoist avoir esté fondée par *Saint Maidoc* dans le Comté de *Wexford* Dioceſe de *Fernes* dont ce Saint estoit Evesque.

A costé de la baye de *Wexford* il y a une petite isle qui se nomme *Beg-Erin* ou *petite Irlande*, dans laquelle il y a une Abbaye fondée dans le cinquiéme siecle par *Saint Ibar*. Il y a dans la vie de ce Saint que *Celebre condidit Cœnobium & sacras litteras aliasque artes optimas docuit maximam multitudinem hybernorum & aliorum*. Par où l'on voit que *S. Ibar* qu'on nommoit aussi *Yvore* n'estoit pas seulement Saint, mais qu'il estoit encore fort sçavant, jusques-là qu'il y a des auteurs qui l'appellent *Doctor Begerenſis*. Son Abbaye aussi n'estoit pas moins fameuse par le College ou Université qu'il y avoit établie, qui donna quantité de Doctes, que par les Saints qui en estoient sortis. Cependant le Chevalier Varæus a oublié de parler de cette Maison dans sa *Monastereologie*, mais Usserius Archevesque d'Armach, n'a pas manqué d'en faire mention dans les Antiquitez des Eglises Britanniques. Voyez dans le Comté de Corke.

Finn-Mach a esté une Abbaye *in Regione Fothardorum Lageniæ*, dit Colgan, fondée par *saint Mosacer* ou *saint Sacre*, dans le septiéme siecle.

Camros estoit selon Colgan une autre Abbaye fondée dans le septiéme siecle par *saint Abban*.

Chan. Reg. de S. Aug.

Magar-Muidhe estoit une autre Abbaye fondée par le mesme saint. Varæus n'a peut-estre connu ny l'un ny l'autre. Ce saint au reste demeuroit ordinairement dans cette Abbaye, bien qu'il en eût fondé dix ou douze autres assez considerables.

En troisiéme lieu ce mesme Saint fonda encore l'Abbaye de *Fetherde* dans le mesme Comté de Wexford. Enfin ce Saint a tant basti d'Abbayes & si prés les unes des autres, que Colgan qui en a fait le dénombrement, n'en paroist presque pas digne de foy en cette rencontre.

Dans le Comté de Kilkeni.

A *Kilkeni* Capitale & Episcopale, il y a eu un *Prieuré & Hôpital* de cet Ordre fondé par Guillaume Mareschal, Comte de Pembrok, Seigneur Anglois si fameux dans la premiere Expedition des Anglois en Irlande l'an 1211. s'il en faut croire Varæus; car les Auteurs de *Monasticum Anglicanum* qui rapportent l'acte de Fondation toute entier dans les additions à leur ouvrage, pretendent que cette Maison qui estoit sous le titre de saint Jean l'Evangeliste, n'a esté fondée qu'en 1220. mais la difference n'est pas fort considerable, puis qu'elle n'est que de neuf années.

A *Kels* ou *Kenlise* qui est une petite Ville du Comté de *Kilkeni*, il y avoit un riche Prieuré du Titre de *sainte Marie*, dont le Prieur estoit

Chan. Reg. de S. Aug. Lord Eccleſiaſtique & avoit ſeance dans les Parlemens d'Irlande ; *Varæus* pretend que cette Maiſon fut fondée ſous *Richard* premier, ſurnommé *Cœur de Lion*, ſur la fin du douziéme ſiecle par *Galfridus*, Seneſchal de Lagenie : au contraire, *Guillaume Dugdale* & *Roger Dodſwort* diſent dans les additions au *Monaſticum Anglicanum*, en rapportant les actes de Fondation & les Donations qui ont eſté faites à cette Maiſon ; premierement qu'elle ſe nommoit *ſaint Kevan de Kenlis*, & qu'elle fut baſtie par ce *Galfridus* ou *Walterus*, qui eſtant venu d'Angleterre en Irlande avec le Comte de *Pembrok*, acheta la Baronie de *Kenlis* dans *l'Oſſeri*, qui eſt le haut Comté de *Kilkenni*, & fonda dans la Ville de *Kenlis* ce Prieuré en 1183. & que l'Eveſque *d'Oſſeri* qui vivoit alors le confirma. Et parce qu'il n'y avoit point encore en Irlande de Chanoines Reguliers de l'Ordre de *ſaint Auguſtin* de la Nation Angloiſe, & que ce Seigneur n'en vouloit point d'Irlandois, il fit deſſervir ce Benefice par quatre Preſtres Seculiers, juſques à ce qu'il eut amené luy-meſme d'Angleterre des Chanoines Reguliers qu'il prit dans le Prieuré de *Bodman* en *Cornouaille*, l'un deſquels ſe nommoit *Reginald* & un autre *Roux*. *Reginald fut* le premier Prieur de *Kenlis*, & *Roux* luy ſucceda & fut enſuite le premier Eveſque Anglois *d'Oſſeri* ou de *Kilkeni* ; car c'eſt à preſent la meſme choſe, le ſiege de l'Eveſque *d'Oſſeri* qui eſtoit autrefois vague & indeterminé eſtant fixé dans la Ville de *Kilkeni*. On voit encore par l'acte de Fondation que ce Senechal de Lagenie fit de grands dons à cette Maiſon : *Hugues* & *Walter de Lacy*, Seigneurs Anglois luy en firent

encore, & le Roy *Jean*, Frere & Successeur de *Richard*, ne se contenta pas de confirmer la Fondation & la Donation de *Hugues de Lacy*, car celle de *Walter* est posterieure ; mais il fit luy-mesme plusieurs dons à ce Prieuré qui estoit des plus riches du Royaume. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Fedhduin* selon Colgan, il y a eu une Abbaye fondée par *saint Maidoc* ou *Momoedoc*, fils de la Reyne *sainte Radegonde*.

A *Tick* ou *Inistick* selon Cambden, qui nous asseure que c'est la quatriéme place considerable du Comté de Kilkeni, & dont le Deputé a entrée dans les Parlemens d'Irlande, il y a un Prieuré nommé de *saint Colomban*, fondé selon Varæus en 1206. par *Thomas* Seneschal de Lagenie, à la persuasion de *Roux*, Evesque *d'Osseri* dont nous venons de parler : & ce *Thomas* Fondateur, manda au Prieur de *Kenlis* de luy envoyer deux Chanoines pour regler & gouverner son nouveau Prieuré, & qu'un de ces Chanoines nommé *Alureáus*, fut le premier Prieur de *Inistiok*.

Killachade Drumsoda estoit une Abbaye & ancien Evesché, ou selon Colgan, saint Sinelle ou saint Sinchelle, fut Abbé & Evesque dans le sixiéme siecle.

A *Ead-cruim* ou *Enach-Truim*, qui est un bon Bourg au pied des Monts badines : saint Coeman ou Coman, fonda dans le sixiéme siecle selon Usserius une Abbaye où il ne fut cependant pas enterré, mais bien à Tyrdaglas en Momonie. Varæus ne fait aucune mention ny

Chan. Reg. de S. Aug. du Saint ny de l'Abbaye, à moins que ce ne ſoit *ſaint Coman* qui baſtit *Roſcoman*, ce qui n'eſt pas ſans apparence, puiſqu'ils vivoient dans le meſme ſiecle. *Uſſerius* ſemble croire que ce ſoient deux Saints differens. Colgan dit la meſme choſe que Varæus, & il ajoûte que ce ſaint Cœman ne fit qu'achever le baſtiment que S. Pulcherius ou Mochoemoc avoit déja commencé, & que ce n'eſt plus qu'une Paroiſſe. Voyez Æadruim en Roſcoman. S'il en faut croire quelques Auteurs, cette Abbaye auroit appartenu aux Benedictins.

A *Fert-ne-geroch* petite lieu du Comté, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de *ſaint Auguſtin* fondé dans le treiziéme ſiecle par les *Blanch-felds*, Seigneurs Anglois, habituez en Irlande.

Kil-ma-nach ou *cella Monachorum*, *Egliſe de Moines*, eſtoit une Abbaye, ou ſelon Colgan, *ſaint Natalis* a eſté Abbé; il y en a une autre de ce nom fondée par *ſaint Fechin* dans le Comté de *Slego* en Connacie.

DANS LE COMTE' de Caterlog, ou de Carlo.

A *Laghlin* Ville Epiſcopale, il y a eu une ancienne Abbaye fondée dans le milieu du ſixiéme ſiecle par *ſaint Laſreanus* ou *Molaſſus*, en François, *ſaint Laſerian* ou *Molaiſſe*, lequel eſtoit en meſme temps Eveſque & Abbé

de *Laglin*. Ces deux qualitez n'eſtant pas incompatibles dans une meſme Egliſe qui eſtoit Abbatiale & Cathedrale. Il n'y a que *Uſſerius* qui parle de cette Abbaye de *Laglin*, car *Varæus* n'en dit rien, & je m'en étonne; car la fameuſe Aſſemblée du Clergé qui fut tenuë dans cette Abbaye en 630. au ſujet de la celebration de la Paſques luy a eſté connuë. Je crois au reſte que *Uſſerius* s'eſt trompé, quand il nous a dit que *ſaint Laſrean* eſtoit le Fondateur de cette Abbaye; car la vie même de ce Saint prouve que *ſaint Gobban* eſtoit Abbé de *Laglin*, avant que *ſaint Laſrean* vint s'y établir, comme l'a fort bien obſervé le *P. Colgan*, ſi ſçavant dans les Antiquitez d'Irlande, ſa Patrie. Il eſt vray que *ſaint Laſrean* mit l'Abbaye de *Laglin* dans une ſi haute reputation, qu'il paſſoit pour l'avoir eſtablie; car elle n'eſtoit pas grand' choſe ſous ſaint Gobban. Enfin il y a quelque raiſon de douter que cette Maiſon ait appartenu aux Chanoines Reguliers de *ſaint Auguſtin*, plûtoſt qu'aux Moines de *ſaint Benoiſt*, du moins *ab origine*. Chan. Reg. de S. Aug.

Dans le Comté de Kildare.

LEs Annales de *Dungall* aſſeurent que *ſaint Aidus* qui vivoit dans le ſixiéme ſiecle, fut premier Roy de Lagenie, & enſuite Abbé & Eveſque de *Kildare*. Il y a donc eu dans le commencement une Abbaye dans cette Ville conjointement avec l'Eveſché comme dans pluſieurs autres Villes d'Irlande.

Chan. Reg. de S. Aug.

A *Naaz* une des meilleures Ville du Comté, & dont le Deputé entre au Parlement, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin du titre de *saint Jean-Baptiste*, fondé par un Baron de *Naaz* dans le douziéme siecle. Colgan remarque que cette Ville a esté anciennement la Residence des Rois de Lagenie.

A *Conal* qui est un Bourg sur la Riviere de *Liffie*, qui passe à *Dublin*, il y avoit un riche Prieuré fondé en 1202. par un Seigneur Anglois qui estoit Intendant General de Justice en Irlande, ce qu'on appelle autrement Grand Justicier. Cet Anglois qui se nommoit *Miler*, estoit fils de *Henry Miler*, lequel estoit fils naturel du Roy d'Angleterre Henry II. qui soûmit l'Irlande. Le Prieur de *Conal* au reste avoit cet avantage d'estre Lord Ecclesiastique, & en cette qualité prenoit seance dans les Parlemens, qu'en France nous appellons Etats. Ce Prieuré dépendoit de l'Abbaye de *l'Anthoni* en Angleterre, & l'acte original de sa Fondation est dans la la Bibliotheque *Bodleyenne* d'Angleterre.

Auprés du Pont de *Kilcullen* sur la mesme Riviere, dont nous venons de parler, il y avoit l'Abbaye ou Prieuré de *Ouen* fondée dans le quinziéme siecle par Roland Eustache Anglois, Vicomte de *Baltinglas*, Seigneur de *Castel Martin*, & Baron Parlementaire de *Portlester* en Irlande; car il faut remarquer qu'il y avoit quantité de Barons dans ce Royaume. Et il y en

a encore qui ne ſont point Lords, & n'ont point d'entrée dans les Parlemens, ce que pluſieurs Hiſtoriens & Geographes modernes n'ont pas ſceu, s'imaginant qu'il en eſt comme en Angleterre & en Ecoſſe, où tout *Baron* eſt *Lord*, & que tous ceux qui ne le ſont pas ſont nommez *Baronnets*, qui ſont des diminutifs de *Barons*; mais en Irlande il y a Barons Parlementaires, Barons ſimples, & Baronnets, ce que nous eſtablirons un peu mieux dans le Baronage d'Irlande qui paroiſtra bien-toſt. Mais je retourne à noſtre Prieuré de *Kilcullen*, pour dire ſeulement que ſon Fondateur y fut enterré en 1496. que *Kilcullen* eſt Baronie, comme auſſi que *Colgan* pretend que cette Abbaye ſoit bien plus ancienne, puis qu'il dit que *ſaint Iſſernin* fut Abbé de *Kilcullen*, dés le cinquiéme ſiecle, à moins que le *Kilcullen* de Colgan ne ſoit different de celuy-cy, ce qui pourroit bien eſtre. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Kilcoemain*, il y a eu une Abbaye dans cette partie qui s'appelloit anciennement *Iſalgia*. Elle fut fondée par *ſaint Coeman*, & ce n'eſt plus aujourd'huy, dit Colgan, qu'une Paroiſſe du Dioceſe de *Kildare*, nommée *Geſille*. Il remarque encore qu'il y a eu deux autres Egliſes, mais non pas Convens de ce nom de *Kilchoemin*, l'une dans les Iſles *d'Aran*, Dioceſe de *Toam*, & l'autre dans l'ancienne *Dalredie*, à preſent le Comté *d'Antrim* Dioceſe de *Conner*.

A *Cluain-damh*, qui ſignifie *Pré aux Bœufs*. Il y a eu ſur les bords de la Riviere de *Liffie* qui paſſe auſſi à *Dublin*, où elle ſe jette

Chan. Reg. de S. Aug. dans la Mer, une Abbaye, dont *ſaint Sinchelle* ou *Sinelle* fut Abbé & Fondateur, ſelon Colgan. Il faut remarquer icy en paſſant, qu'il y a eu pluſieurs Abbayes en Irlande qui ont eſté nommées *Cluain*, avec un autre nom ajoûté pour les diſtinguer les unes des autres, parce qu'ordinairement les Abbayes eſtoient ſituées dans de belles *prairies* qui ſont fort ordinaires en Irlande, ce que le mot de *Cluain* ſignifie. Celles qui eſtoient dans des Bois s'appelloit *Doire*, comme nous le verrons plus bas.

A *Kilruſh*, il y avoit une Chappelle ou Egliſe appartenant aux Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, fondée par le fameux Guillaume Mareſchal, Comte de Pembrok, dans le commencement du treiziéme ſiecle. Cette Chapelle au reſte dépendoit du Prieuré de Carthmel, qui eſtoit en Angleterre dans le Comté de Lancaſtre.

DANS LE COMTE' DU ROY ou Kingſconty.

DAns la partie de l'ancienne *Offalie*, que l'on nomme aujourd'huy le Comté du Roy, il y a une contrée qui s'appelle *Elia Carolina*, du nom de *Charles-Quint*, Epoux de *Marie*, Reyne d'Angleterre & d'Irlande, qui nomma auſſi ce Comté le *Comté du Roy* à cauſe de cet Empereur ſon Mari. Comme elle nomma l'autre Comté qui eſt tout auprés *le Comté de la Reyne*, à cauſe d'elle-meſme : dans cette *Elia Carolina*, il y avoit donc une petite

Ville

Ville nommé *Seirg* ou *Seiger-Keiran*, où le grand *saint Kiaran*, autrement *saint Ciaran*, qui estoit non seulement le premier des Apostres d'Irlande, mais qui estoit encore appellé par excellence *primogenitus sanctorum Hybernia*, bastit une Abbaye sur la fin du quatriéme siecle, avant mesme que saint Patrice revint en Irlande & il en fut le premier Abbé : il n'y mourut pourtant pas, mais bien à *Caërdif*, dans le Païs de *Cornouaille* en Angleterre, comme le remarque le sçavant *Usserius*. Mais je trouve que cet Archevesque d'Armach se contrarie un peu, quand il dit dans un endroit des *Antiquitez des Eglises Britaniques*, que ce Saint nâquit en 352. dans l'Isle de *Clare*, où est le fameux *Cap de Clare*, à l'entrée de la Baye de *Baltimore*, dans la pointe de Momonie qui regarde la France, quoy qu'en plusieurs autres endroits de la mesme Histoire, il nous asseure que ce Saint estoit de *Saïger* dans *le Comté du Roy* : ce qui a fait appeller ce lieu, *Saiger-Keiran*, comme qui diroit *le Saiger de Keiran*, parce qu'il y en avoit d'autres de ce nom en Irlande, & que ce Saint mesme estoit surnommé *Saigrius*, à cause de ce lieu où il avoit pris naissance On pourroit pourtant concilier cet endroit d'*Usserius*, en disant que *saint Kiaran* estoit nommé *Saigrius*, à cause que *Saiger* estoit le lieu de sa Residence, d'autant plus que presque tous les Auteurs Anglois & Irlandois conviennent que ce Saint nâquit à *Clare*, ou plûtost *Clere*, comme qui diroit *insula Clericorum*, parce qu'elle estoit habitée par plusieurs Ecclesiastiques, & que les Evesques d'Osseri ont aussi esté nommez *Sairgrienses* ou *Sagirenses* de l'Eveschè de Saigrie, parce qu'ils ont residé quelque-

Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug. temps dans ce lieu là, où saint Kiaran établit un Evesché dés l'an 402. selon Colgan, d'où ensuite ils furent transferez à Aghavoa, ou Ackabo dans l'Osseri, & enfin à Kilkeni en 1079. comme nous le ferons mieux voir dans l'Histoire du Clergé d'Irlande. Disons en passant que plusieurs Auteurs Irlandois pretendent que saint Kiaran ait vescu trois siecles ou 300. ans : Colgan ne le croit pourtant pas, quoy qu'il s'efforce de faire voir que la chose ne seroit pas impossible ; mais il dit que l'erreur est venuë, de ce que ce Saint ayant pris naissance sur la fin du quatriéme siecle, ayant vescu tout le cinquiéme, & n'estant mort que dans le commencement du sixiéme; quelques Auteurs en ont pris occasion de dire qu'il avoit vecu trois siecles, ce que d'autres ont expliqué, & ont dit qu'il avoit vescu pendant trois siecles ou pendant trois cens ans entiers, ce qui n'est pas.

Dans le mesme Pais *d'Elia Carolina*, le même Usserius pretend que saint Colman bastit dans le sixiéme siecle une Abbaye nommée *Dairmore*, c'est à dire, *grande Foreſt* ; mais comme le Chevalier *Varæus*, n'en fait aucune mention, j'ay quelque soupçon que ce ne soit la mesme que celle dont nous allons parler incontinent, & que *Usserius* ne se soit mépris, & n'ait pris S. Colomban ou saint Colombe pour saint Colman : Colgan est pourtant de l'avis d'Usserius ; mais il ne dit pas que ce fût le grand & fameux Colman, mais un autre du mesme nom.

A *Durrog*, *Dermach* ou *Dzarmach*, car Usserius & Varæus luy donnent ces trois noms, au

lieu que Giraldus Cambrenſis dans ſa Topographied'Irlande l'appelle *Dernach* ou *Dervach*. Colgan nomme ce lieu *Darmag* ou *de Roboretto* ; c'eſt à dire, du petit cheſne, & dit qu'elle eſtoit ſur les limites de la Lagenie & de la Medie ; Boëce l'appelle *Hermathia*, ce qui a donné occaſion à Capgravius & à Tinmuthenſis de l'appeller *Armach*. Saint Adamnanus, Abbé de Jone, veut que ce ſoit *Themore* ou *Tarag* en Medie ; il y a cependant quelque apparence que ce ſoit *Dairmore* dont nous venons de parler. Enfin quoy qu'il en ſoit, car il ſeroit bien difficile d'en pouvoir rien dire de fort certain, puis que Cambden meſme qui ſçavoit ſi bien les affaires d'Irlande, eſt tombé à ce ſujet dans une erreur, en diſant que ſaint Colombe fonda en 610. une Abbaye à *Armach*, Ville Archiepiſcopale d'Ultonie, au lieu que c'eſtoit à *Dearmach*, dans le Comté de Roy, & encore ce ne fut pas en ce temps-là, mais bien en 565. comme l'aſſeure le venerable Bede, puis que comme le remarque Uſſerius, le grand ſaint Colombe n'a point veſcu juſques en 610. mais bien ſaint Colomban qui pouvoit bien avoir fondé l'Abbaye d'*Armach* en Ultonie. Varæus & Uſſerius ne conviennent pas du temps de la fondation de l'Abbaye de *Dearmach* ; car Uſſerius la met en 546. & Varæus un peu plus bas, c'eſt à dire en 550. Chan. Reg. de S. Aug.

Quelques Auteurs ont pretendu que cette Maiſon eſtoit l'Abbaye Chef d'Ordre de ſaint Colombe en Irlande ; d'autres attribuent cet honneur à une autre du meſme nom que ce Saintavoit fondée à *Londenderry*, anciennement *Derry* : car elles s'appelloient toutes deux *Dearmach*, c'eſt à dire, *Campus Roboris*, ou *Robo-*

Chan. Reg. de S. Aug. *retti*, le champ du cheſne ou du petit cheſne.

Varæus dit qu'on gardoit dans cette Abbaye de *Dearmach* du Comté du Roy, une verſion des quatre Evangeliſtes faite par ſaint Jerôme, dont la couverture eſtoit garnie de grandes lames d'argent, & que l'inſcription Latine eſtoit écrite de la propre main de ſaint Colombe; mais Uſſerius ſoûtient que cette verſion eſtoit de ſaint Colombe meſme, & que l'Abbaye de *Kenlis* ou *Kenliſe* pretendoit l'avoir.

A *Linall* autrefois *Land-Elo*, à cinq ou ſix milles de *Dearmach* dans la partie du Fergall, qui eſt dans le Comté du Roy ſur les frontieres de Medie, *Saint Colmanelle* fonda une Abbaye dans le ſixieme ſiecle, comme le remarque Uſſerius: car Varæus n'en a rien ſceu. Il ne faut pas croire au reſte que *Colmanelle* ſoit un diminutif de *Colman*, & que ce nom ſignifie *petit Colman*, puis qu'il a une autre ſignification, ſuivant laquelle il faudroit écrire *Colman-Ele*, en Latin *Colmanus-E'o'*, & en voicy la raiſon tirée de la Vie de ce Saint, où il y a, qu'il ſe fit une Aſſemblée en Irlande de quantité d'Eccleſiaſtiques & de Grands du Royaume, dans laquelle ſaint Colombe ayant pris la parole dit: *Date agrum bonum ſancto Colmani fratri noſtro, ut Monaſterium ſuis Monachis in eo conſtituat. Illi dixerunt, ubicumque voluerit in finibus* Neil *eligat. tunc Edus Flan Dux Midiæ ait, eſt in Auſtrali noſtræ Regionis plaga in plebe* Fergall *ſaltus magnus, ſi ei placuerit, Sanctus Colmanus dixit: illic Reſurrectio mea erit, & a modo ab illo loco nominabor, ab illo jam die additur nomini ejus ſemper* Elo, *& vocatur ab omnibus* Colmanus Elo. *Poſtea ſanctus* Colmanus Elo,

dans benedictionem illis & accipiens libertatem illius loci ab ipsis potentibus, coràm multis testibus, perrexit ad illum saltum, & instituit ibi magnum & clarum Monasterium in loco irriguo aquis & speciosо agris, in medio silvæ & vocatur illud Monasterium Land-Elo, *in quo jacet beatissimus* Colmanus *sicut ipse prædixit.* Chan. Reg. de S. Aug.

Kil-Abain, selon Colgan, estoit une Abbaye fondée dans le septiéme siecle par saint Abban, qui en a basti encore dix ou douze autres assez considerables.

A *Lietmore* ou *Liath in Elia*, il y avoit une Abbaye fondée par *saint Pulcherius*, ou *Mochomocus*, & auquel *saint Conguſſius* succeda, selon Colgan.

Il fonda encore l'Abbaye de *Cluain-mor* dans la mesme Contrée d'*Elie* selon Colgan; car Varæus n'a connu ny l'une ny l'autre de ces Abbayes dans sa Monasterèologie d'Irlande. *Cluain-mor* n'est plus qu'une Parroisse.

A *Gallen* ou *Galin* sur la Riviere de *Bassinogh* dans le Païs qu'on nommoit *Mac Coglan*, saint Canocus ou Mochonocus, selon Varæus, ou bien Mogenochus, selon Usserius, qui estoit un de ceux qui vinrent en Irlande avec saint Patrice, fonda en 492. une Abbaye ou Prieuré de Chanoines Reguliers, qui se rangerent ensuite sous la Regle de saint Augustin.

A *Keilleghe* estoit l'ancien Prieuré de *sainte Croix*, fondé dans le milieu du sixiéme siecle par saint Syncelle, selon Varæus, ou Syncelle

Chan. Reg. de S Aug. selon Usserius. Le Prieur de Keilleghe estoit Lord Ecclesiastique, & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande ; mais il ne faut pas confondre ce Benefice avec l'Abbaye de *sainte Croix de Tiperari*, dont nous parlerons plus bas. Il y a quelque apparence cependant, que cette Maison est la mesme que celle que Colgan nomme *Kil-alga*, & où il dit que saint Triene ou Trienan fut Abbé, apparemment aprés saint Syncelle, Fondateur, outre qu'il place ce Prieuré dans la Medie, & que celuy est sur les limites des Comtez du Roy & de la Medie Orientale.

DANS LE COMTE' de la Reyne, ou Queneſconty.

A *Agmacart* petite Ville, il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin, qui a esté basti par les *O-Dempsie*, Seigneurs Irlandois, predecesseurs des Milords Vicomtes de *Glanmaleyra*.

A *Clonfert* sur le Sanon, dont une partie de la Ville est dans le Comté de la Reyne, il y a eu une Abbaye fondée par saint Lugidus, autrement saint Molua, mais nous en parlerons plus amplement dans le Comté de Galway.

Glean-Ussen estoit une Abbaye celebre, *in Lagenia Occidentali in regione hy-barche*, dit Colgan, ce qui revient au Comté de la Reyne. Saint Diarmitius y a esté Abbé, & ensuite saint Comgan dans le sixiéme siecle.

Chart. Reg. de S. Aug.

DANS LA MEDIE Orientale, ou Eaſtmeath.

A *Trime* Capitale, & autrefois Epiſcopale deputant au Parlement, il y a eu une ancienne Abbaye de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, baſtie par les *Ouſtmans* ou *Danois*, long-temps avant que l'Irlande ſe fut ſoumiſe aux Anglois, puiſque l'on trouve dans les Annales du Païs, qu'un Abbé de Trime mourut en 845. au lieu que la Conqueſte d'Irlande n'a eſté faite que dans le douziéme ſiecle. Il y a des Auteurs Irlandois qui ont voulu dire que ſaint Patrice avoit fondé cette Abbaye ; mais ce qui les a, peut-eſtre, trompez, c'eſt qu'ils ont veu dans leurs Annales que ce Saint établit l'Eveſché de *Trime* des premiers de toute l'Irlande, même avant l'Archevêché d'*Armach*, qu'il laiſſa *ſaint Luman* pour Eveſque à *Trime*, & tout cela dans le cinquiéme ſiecle ; mais en cette rencontre il n'y a pas lieu de confondre l'Abbaye avec l'Eveſché, car celuy-cy eſt fort ancien, au lieu que l'autre n'a eſté établi que quelques ſiecles aprés, comme l'ont fort bien remarqué Varæus & Uſſerius. Je ne ſçay au reſte, ſi cette Abbaye n'eſt point la meſme que Colgan & Dempſter appellent *Trioit*, & ou le dernier dit que ſaint Failbée le vieux fut Abbé, dequoy pourtant Colgan ne convient pas, mais bien qu'il fut Abbé à *Hu* dans les Hebrides.

A *Newtonne* en François Villeneuve, qui eſt comme le Fauxbourg de Trime, au coſté Orien-

Chan. Reg. de S. Aug. tal de la Riviere de *Boyne*, qui ſepare Trime de Newtonne. Il y a eu un beau & riche Prieuré du titre de *ſaint Pierre & de ſaint Paul*, & dont les Prieurs eſtoient Lords ou Pairs Eccleſiaſtiques. Simon de Rochefort, Anglois de Nation & Eveſque de Medie, fonda cette Maiſon en 1206. & y établit ſa demeure, aprés avoir quitté ſa Reſidence de *Clonard*, d'où ils eſtoient quelquefois appellez *Epiſcopi Cluanardenſes*; mais par ce changement ils reprirent leur ancien nom de *Trimenſes*, non pas à cauſe de l'ancien titre Epiſcopal de Trime, car il avoit eſté éteint & uni à deux ou trois autres, dont on avoit formé le ſeul Eveſché de *Medie*, qui prenoit ſon nom non pas d'aucune Ville, mais de la Province ou Comté, ce que nous établirons un peu plus exactement dans l'Hiſtoire du Clergé d'Irlande; il y a cependant quelques raiſons pour donner ce Prieuré à la Congregation de ſaint Victor, & nous en dirons quelque choſe quand nous ſerons à cette Congregation.

Dans la Ville de *Navan*, qui eſt une des plus conſiderables du Comté, avec titre de Baronnie & entrée aux Parlemens, & qui eſt au Confluent de la *Boyne* & du petit *Blakwater* ou *Eau-noire*; il y a eu une Abbaye fondée dans le douziéme ſiecle par un Nangle, Seigneur Anglois, habitué en Irlande. Varæus remarque qu'un Abbé de Navan fut fait Archeveſque d'Armach en 1457.

A *Ardbrecane* ou *Ardbrecain*, ou Reſident les Eveſques de Medie qui s'appellent auſſi quelquefois *Epiſcopi Ardbracanenſes*, il y a eu

une Abbaye où saint Tola ou Tole a esté Abbé dans le septiéme siecle, dit Colgan. Chan. Reg. de S. Aug.

Domnag-Padraig, c'est à dire, *domus aut Dominica sancti Patricii*, Maison ou Eglise saint Patrice, a esté une Abbaye fondée par saint Patrice mesme dans le cinquiéme siecle. Voicy ce qu'en dit l'Auteur de l'Histoire Tripartite de ce Saint. *Gloriosus Pontifex Patricius ad locum Agonis* (c'est à dire, de l'Assemblée generale des Roitelets & grands d'Irlande) qui dicitur *Teltan*, (d'autres disent *Tarag* ou *Themore*) *in Midia Orientali ad alterum filium Neil fratrem Leogarii Regis Carbre, & Conall, sed Carbre nolente credere venit sanctus Patricius ad alium filium Neil fratrem Leogarii Regis, & Carbre, nomine Conallum, qui suscepit eum cum gaudio magno, baptisavitque Patricius Conallum, & obtulit ei Conallus omne Castellum suum, dicens ei: Fac tibi hic Monasterium & civitatem, & ego faciam mihi aliud habitaculum propè. Et fecit ibi sanctus Patricius Monasterium & designavit civitatem quæ dicitur Domnach-padraig, designavitque sanctus Patricius Castrum Conallo propè Monasterium suum quod appellavit Raith-Airthir.* Le Chevalier Varæus ne fait aucune mention de cette Maison, je ne sçay si ce n'est point à cause que le Scholiaste ou Annotateur de Jocelin qui a fait la Vie de saint Patrice, met cette Abbaye dans le Tyrconel; mais si cela estoit, Varæus l'auroit mise dans ce Comté qui est en Ultonie, mais il ne le met ny icy ny là. Colgan dit que *Domnach Patruic*, fut aussi un Evesché où saint Patrice établit saint Falarte pour Evesque à sa place, & que ce n'est aujourd'huy qu'une Parroisse du Dioceſe de Toam,

Chan. Reg. de S. Aug.

Doyenné d'Enachdoune & Comté de Galway ; ce qui ne revient point à la position que nous donnons à Domnag-padraig ; mais il se peut faire que ce soient deux Maisons differentes.

A *Duleke*, autrefois *Damliag*, petite Ville qui est une des dix-huit Baronnies du Païs, & qui a esté anciennement un Evesché, & qui députe aujourd'huy aux Parlemens ; il y a eu une Maison de Chanoines Reguliers de saint Augustin fondée avant l'arrivée des Anglois en Irlande ; *ab uno Episcopo Damliagiensi*, que je croirois estre saint Kenan, puisqu'il estoit Evesque de Damliag dés le cinquiéme siecle, dit Colgan, & en ce cas là cette Abbaye seroit une des plus anciennes du Royaume. Pour l'Evesché de Damliag, il a esté depuis uny à celuy de Medie.

A *Clonard* autrefois *Cluainirard*, sur la Rive gauche de la Boyne ; il y a eu une celebre & riche Abbaye fondée au commencement du sixiéme siécle par saint Finian, dit Varæus ; cependant Usserius pretend que saint Kiaran a demeuré à Clonard jusqu'en 544. qu'il abandonna cette Ville à saint Finian pour aller s'établir à Angine ; & ainsi il y auroit quelque apparence que saint Kiaran ait esté le premier Fondateur de l'Abbaye de Clonard : mais je ne sçay comment Usserius pretend établir que saint Finian a esté Abbé de Clonard depuis l'an 490. si saint Finian n'en est sorty qu'en 544. c'est à dire soixante-six ans aprés. Colgan dit que saint Finian entrant à Clonard dit : *Hæc requies mea in saculum saculi*, & que ce lieu est sur les limites de la Lagenie & de la Medie & dans

le Comté de Westmeath Cependant la plus part des Geographes le placent en *Estmeath*. Il ajoûte: *Est hodie viculus obscurioris notæ licet olim fuerit & oppidum florens & Monasterium longè famosum. Quod si sanctitatis & sapientiæ studium spectetur inter præcipua Occidentis Monasteria non infimum posset & deberet habere locum.* Ce qui n'est pas peu de chose. Enfin S. Finian estoit appellé le Maistre de la plus part des Saints d'Irlande, & en effet les plus considerables ont esté ses Disciples. Je pense que nous avons fait remarquer plus haut que les Evesques de Medie ont esté appellez *Clonardenses*, parce qu'ils ont residé quelque temps à Clonard. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Baltibogan* sur la Riviere de Boyne, il y avoit un Prieuré du titre de la *sainte Trinité*, autrement dit, *de Laude Dei*, ou *de Loüange Dieu*, fondé dans le douziéme siecle par un Seigneur Anglois.

A *Cluainfode*, il y a eu une Abbaye fondée dans le septiéme siecle par saint Libernus, selon Colgan, qui dit que comme il y a deux lieux de ce nom, l'un en Lagenie, & l'autre en Medie, il ne sçait dans lequel des deux, ce Saint établit son Abbaye. Il remarque encore qu'il y a eu un saint Libranus Abbé de l'Isle de Hu, que Maguir Scholiaste de S. Ænguissius a confondu avec ce saint Libernus.

A *Birre*, il y a eu une Abbaye fondée selon Usserius, dans le sixiéme siecle par S. Brendan, Fondateur d'un Ordre particulier en Irlande. Cependant ce mesme Auteur dit en un autre endroit, que celuy qui fit bastir cette Abbaye

Chan. Reg. de S. Aug. étoit S. Nemei, ou S. Nemaindi, fils d'un fameux Poëte Irlandois qui vivoit en ce ſiecle là. Pour concilier en quelque façon cette contrarieté, il faut remarquer que la pluſpart des Auteurs diſent ſeulement que S. Brendan mourut à Birre ; mais ils ne diſent pas qu'il fût le Fondateur de cette Abbaye : outre que ce Saint n'eſtoit pas le grand ſaint Brendan, qui eſtoit Fondateur de l'Abbaye de Clonfert dans le Comté de Galway en Connacie, & qui mourut à Enachdoune, qui eſtoit l'Abbaye de ſa Sœur dans la meſme Province, & enfin le ſaint Brendan de Birre y mourut en 571. au lieu que le grand ſaint Brendan de Clonfert ne mourut qu'en 577. & c'eſt dequoy tous les Biographes, c'eſt à dire les Ecrivains des Vies des Saints d'Irlande conviennent tous, & il eſt ſi certain que ces deux ſaints Brendans ſont differens, qu'ils ſont tous deux compris au nombre des douze Apôtres d'Irlande. Remarquons encore en paſſant que Varæus n'a point connu du tout l'Abbaye de *Birre*, quelque ſçavant qu'il fut dans les affaires d'Irlande ; mais ce n'eſt pas la ſeule Maiſon qui luy a échapé, comme nous le ferons voir en plus d'un endroit de ce Traité ; en ſorte qu'il n'a preſque pas mis la moitié des Maiſons Regulieres d'Irlande dans ſa petite Monaſtereologie. Colgan au reſte a creu que cette Abbaye de Birre de S. Brendan, eſtoit plûtoſt de la Momonie, ſur les limites de laquelle elle étoit en entrant dans la Lagenie, ce qui pourroit bien eſtre.

A *Kels* ou *Kenliſe*, petite Ville ſur le *Blakwater* qui ſe jette dans la *Boyne* à *Navan*, & qui a titre de Baronnie avec entrée au Parlement ; il y a eu une Abbaye fondée dans le

milieu du sixiéme siecle par saint Colombe. Varæus dit que Demitius, fils de Cerval, Monarque d'Irlande, donna le lieu pour bastir cette Abbaye en 806. Cellacus, Abbé de *Jones*, ou de *Hu*, qui est une des Isles Hebrides, rétablit cette Maison qui avoit esté presque ruinée par les guerres civiles que se faisoient les Roitelets du Païs : ce lieu au reste s'appelloit anciennement *Cenanus* ou *Kenanus*, ce qui me feroit presque croire que saint Kenan pourroit bien en avoir esté le Fondateur. C'est le mesme qui se fit Moyne dans l'Abbaye de saint Martin de Tours en 450. à moins qu'on ne voulût dire avec quelques Auteurs, que le lieu s'appelloit Kenenus, parce que saint Kenan y avoit pris naissance Si cela est, *Kels* estoit fertile en Saints, puisque *saint Cuthbert* en estoit aussi, comme l'a observé Varæus. Cham. Reg. de S. Aug.

Le Prieuré de *Drumlahan* dans le Comté de Cavan, dépendoit de cette Abbaye, dont les Moines pretendoient avoir la Traduction Latine des quatre Evangelistes faite par saint Colombe leur Fondateur. Je ne sçay si le Lord ou Pair Ecclesiastique qui prenoit seance dans les Parlemens d'Irlande en qualité d'Abbé ou Prieur de Kels, n'estoit pas plûtost celuy-cy que celuy de Kels en Kilkeni. C'est enfin une dispute entre les Auteurs pour sçavoir si le Cardinal Paparon, Legat du Saint Siege en Irlande, & qui donna le pallium aux quatre Archevesques de l'Isle, assembla le Clergé d'Irlande dans l'Abbaye de *Mel*, ou bien dans celle de *Kels*. Colgan est pour cette derniere opinion, & en donne plusieurs preuves dans la Vie de saint Gelasius ; mais plusieurs bons Auteurs sont pour *Mel* ou *Mellifont*.

Chan. Reg. de S. Aug.

A *Cluain-Ædnach*, qui signifie en Latin, *Latibulum haderosum*; il y a eu une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle, par *saint Fintan*, autrement *saint Munnu*, qui y mourut en 603. dit Usserius, il ne le fait pourtant mourir qu'en 634. dans son Indice Chronologique, & je voudrois m'arrester à cette derniere datte, parce que *saint Munnu* assista à cette celebre Assemblée qui se tint à *Laglhin*, en 630. au sujet de la Pasque, puisque ce fut luy qui l'emporta sur *saint Laserian*, qui défendoit le Rite Romain. Mais la Chronologie d'Irlande est peut-estre une des plus broüillées qu'il y ait: Colgan dit que saint Ængussius nommé aussi *Æneas*, fut pareillement Abbé de *Cluain-Ædnach* dans le huitiéme siecle, & S. Sacre ou Mosacer un peu auparavant, c'est à dire dans le septiéme siécle. C'est enfin une difficulté de sçavoir si cette Maison n'appartenoit point aux Benedictins, car quelques Auteurs veulent que S. Fintan fust de l'Ordre de saint Benoist, & je ne voudrois pas le nier absolument.

A *Colpe*, qui est un petit Bourg sur la Mer, & à l'embouchure de la Riviere de *Boyne*, à deux milles de *Tredag* ou *Dodrag*, il y a eu une Chapelle fondée sur la fin du douziéme siecle par Hugues de Lacy, Anglois, Seigneur de Medie, elle dépendoit de Prieuré de *Lanthon* dans le Comté de *Montmouth* en Angleterre. C'est dans ce lieu de Colp que saint Patrice aborda lors qu'il venoit d'Ultonie pour convertir la Medie & la Lagenie, au sujet de quoy les Historiens du Païs tous miraculeux racontent que ce Saint ayant laissé à Colpe *saint Luman* dans le Vaisseau qui les y avoit amenez, ce dernier

Saint ne recevant aucunes nouvelles de saint Patrice, & s'impatientant beaucoup, un vent violent fit en un moment remonter le Vaisseau jusqu'à Trime, c'est à dire l'espace de plus de douze lieuës, ce qui ne se pouvoit pas faire naturellement, comme l'avouë Usserius : Car outre que cette riviere n'est pas fort large, quoy que fort profonde, elle est d'ailleurs extremement rapide & point du tout navigable, à cause des guez, des digues & des cataractes, dont son cours est coupé ; mais peut-estre que le vent estoit si rapide qu'il fit enfler la riviere, de maniere qu'il n'y avoit plus rien qui pust empescher que le bastiment ne remontast : Et ainsi Usserius n'avoit que faire de se mocquer icy en bon Protestant de ce miracle, outre que quand il seroit vray que la chose fut absolument impossible à la nature, Dieu qui a fait le Ciel & la Terre, qui est le plus grand de tous les miracles, & qui les conserve encore tous les jours par des nouveaux miracles, a bien pû faire celuy dont cet Archevesque Protestant d'Armach fait une risée. Chan. Reg. de S. Aug.

Rath-Æ dha qui fut une Abbaye de *saint Aidus*, n'est plus qu'une simple Paroisse de l'Evesché de Medie, dit Colgan.

A *Dulcke* dont nous avons parlé plus haut, il y avoit outre un Prieuré encore une Chapelle qui avoit esté fondée par Hugues de Lacy en 1180. & elle dépendoit aussi du Prieuré de *l'Anthon* ; il y a des Auteurs qui veulent que ce fût un Evesché. Aussi Colgan remarque fort bien que les anciens donnoient le nom de *Cella* à des Convens, & quelquefois mesmes à des Eves-

Chan. Reg. de S. Aug. chez, sur tout quand ils estoient attachez à des Abbayes ou Convens.

A *Cluam-Mac-nois*, autrement *Clunes* ou *Kiloom*, il y a eu une ancienne Abbaye que les Annales d'Ultonie appellent *nobilissimum Monasterium*, fondée dans le cinquiéme siecle par saint Kiaran qui s'y vint établir, aprés avoir laissé *Clonard* à saint Finian, & *Angine* à saint Adamnanus. Il y a dans la Vie de ce saint Kiaran: *Instituit suam civitatem in Cluam Mac-nois, aut Clunes quæ est in Occidentali plaga regionis Midi super ripa fluminis Synna contra Provinciam Conactorum.* Au reste, Colgan & Usserius remarquent fort bien que saint Kiaran qui n'étoit pas seulement Abbé, mais encore Evesque de *Clunes*, est appellé par des Historiens *Episcopus Colonienſis*, ce qui a donné occasion de croire qu'il avoit esté Evesque & Archevesque de *Cologne* en Allemagne, mais il n'a esté appellé *Colonienſis* que par erreur au lieu de *Clonienſis*; ce saint Kiaran cependant est different du grand S. Kiaran Abbé & Evesque de *Saiger Keiran*. Celuy-cy estoit pourtant comme cet autre là un des douze Apostres d'Irlande.

Cette Abbaye enfin a esté depuis Evesché & l'est encore: mais comme l'a fort bien remarqué le P. Colgan *Cluam Mac-nois*, n'est plus qu'un pauvre lieu remply de superbes masures, au lieu que c'estoit autrefois une fort belle Ville.

Chan. Reg. de S. Aug.

DANS LA MEDIE Occidentale, ou Weſt-meath.

A *Molingar* Capitale du Païs, & qui a entrée au Parlement, il y a eu le Prieuré de *ſainte Marie*, qu'on appelloit autrefois *la Maiſon Dieu* fondée en 1227. par Radulphe Petit, de la famille des *Petits*, Seigneurs Anglois, habituez en Irlande. Ce Fondateur eſtoit Eveſque de Medie. La Ville de Mollingar a receu ſon nom de ſaint Molingus ou Molong qui en eſtoit natif, & qui fut le ſecond Archeveſque de Fernes, ayant ſuccedé à ſaint Moedog ; car il faut remarquer en paſſant que Fernes qui n'eſt aujourd'huy qu'un Eveſché, a eſté autrefois Archeveſché ; mais il faut reſerver cette preuve pour l'Hiſtoire du Clergé d'Irlande.

A *Fourre* ou *Foore*, en Latin *Favoria*, qui eſt une des anciennes Baronnies du Païs ; il y a eu une Abbaye nommée *Fovarenſe Monaſterium*, & fondée dans le commencement du ſeptiéme ſiecle par ſaint Fechin, dans une vallée nommée *Fobhar* ou *Fovar*, il y a eu juſques à trois cens Moines en 629. & ce ſaint y mourut de la Peſte en 665 ou 664. ſelon Colgan. Giraldus Cambrenſis remarque dans ſa Topographie d'Irlande, que les Femmes n'oſoient entrer ny dans l'Egliſe de cette Abbaye, ny dans le Moulin qui eſtoit auprés, & que ſaint Fechin avoit baſti luy-meſme. Voicy comme il en parle : *In media apud Foveram eſt Molen-*

Chan. Reg. de S. Aug. *dinum quod sanctus Fechinus in latere cujusdam saxi miraculosé nimis manibus suis exculpsit : hoc sicut & Ecclesiam sancti ipsius mulieres non intrant, nec in minori Reverentia Molendinum istud ab indigenis quam una Ecclesiarum sancti ejusdem haberi solet*; & il rapporte plusieurs miracles qui sont arrivez pour la deffense de ces lieux. Varæus pretend que cette Abbaye de Fourre se nommoit aussi de *saint Taurin* ; mais je ne sçay s'il ne se trompe point, & si ce saint Taurin de Fourre n'estoit pasplûtost une Chapelle qu'il y avoit en Irlande, & qui dépendoit de l'Abbaye de saint Taurin d'Evreux en Normandie, de l'Ordre de S. Benoist. Cette Chapelle fut depuis unie à cette Abbaye de saint Fechin par les Parlemens d'Irlande sous Henry 6 au commencement du quinziéme siecle, parce que les Rois d'Angleterre ne joüissans plus de la Normandie, ne trouvoient pas à propos que l'Abbé de saint Taurin d'Evreux qui estoit François, disposast de la Chapelle de saint Taurin de Fourre en Irlande. Colgan donne une liste de tous les Abbez de Fourre qui succederent à saint Fechin, & de tous les accidens qui sont arrivez à cette Abbaye pendant les differentes guerres d'Irlande. Il pretend encore que Fourre a esté ensuite Evesché, & que saint Suarlius en a esté le premier Evesque & Abbé tout ensemble dans le huitiéme siecle. Ces Evesques s'appelloient *Episcopi Favorienses*.

A *Tibrada*, autrement dit *Tibraid-Ultain* dans la contrée nommée *Maine*, il y a eu une autre Convent ou Abbaye à quelques milles de Fourre qui avoit aussi esté fondée par saint Fechin. Colgan doute pourtant si cette Abbaye

de *Tibrada* qui n'eſt plus qu'une Paroiſſe n'eſt Chan.
point en Connacie, puis qu'il y a une Contrée Reg. de
qui s'y nomme auſſi *Maine*, & à la verité il y S. Aug.
a quelque raiſon d'en douter.

A *Rathene*, qui eſt un Bourg à quelques milles de Mollingar dans la partie de la Medie Occidentale qui ſe nomme *Fercall*, il y a eu une celebre Abbaye fondée en 590. par ſaint Carthage ou Mochudée, & dans laquelle il y a eu juſques à neuf cens Moines à la fois, ſans compter les Novices & Freres Lays, ce qui alloit à plus de mille en tout. Ce Saint fut enſuite chaſſé de cette Abbaye. Les Hiſtoriens n'en diſent pas la raiſon, & il fut s'établir à *Liſmore*, où il emmena environ huit cens ſoixante-ſept Moines avec luy, dit Colgan. Ces Moynes vivoient preſque à la maniere de ceux de *la Trape*, car ils ne mangeoient que des herbages & des legumes qu'ils cultivoient eux-meſmes, & dont ils nourriſſoient encore un grand nombre de pauvres qui y accouroient de tous les coſtez. Aprés la mort de leur ſaint Fondateur, la pluſpart ſe diſperſerent dans l'Irlande, dans l'Angleterre & dans l'Ecoſſe, où ils fonderent pluſieurs Maiſons de la Regle de ſaint Carthage, qui ſe ſoûmit enſuite à celle des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin. L'Abbé ou Prieur de Rathene eſtoit Lord & Pair Eccleſiaſtique, & avoit ſeance dans les Parlemens d'Irlande. Voyez ce que nous diſons encore de cette Maiſon, qui paſſoit pour l'Abbaye Chef de l'Ordre de ſaint Carthage, lors que nous parlerons de l'Abbaye de *Rathoy* dans le Comté de Keri. Remarquons encore avant que de paſſer à une autre Abbaye, que Varæus ne dit rien de celle

Chan. Reg. de S. Aug. de *Rathene*, & qu'il n'y a gueres que Uſſerius qui l'ait connuë ; Colgan en fait mention auſſi, puiſqu'il remarque que ſaint Conſtantin Martir, Roy de Cornouaille & du Païs de Galles, a eſté Moyne de cette Abbaye ſous l'Abbé ſaint Carthage ; mais cet Auteur ſemble croire que cette Maiſon eſtoit dans le Tyrconnel, parce que ſaint Finan y a eſté Abbé, dit-il ; mais il n'y a rien qui empeſche que ce Saint n'ait pû eſtre auſſi Abbé de *Rathene* en Weſtmeath, outre que l'on voit dans la Vie de Saint Cormacus que *Rathene* eſtoit ſur les limites de la Connacie, ce qui convient bien mieux à Rathene auprés du Braſſinok dans la Medie Occidentale, qu'à Rathene dans la partie ſeptentrionale du Tyrconel : on voit la meſme poſition dans la Vie de ſaint Carthacus, où l'Abbaye de *Rathene* eſt appellée par excellence *Archicœnobium*. Je crois encore que l'Abbaye de *Drum-Ratha*, qui eſtoit ſi celebre, dit Colgan, & qui eſtoit dans la Medie Occidentale eſt la meſme que celle cy ; mais je crains fort qu'il n'y ait beaucoup à dire dans une ſi grande multiplication de Maiſons Regulieres ; & Colgan a eu ſouvent bien de la peine à trouver où les placer, tout ſçavant Irlandois qu'il fût.

A *Triſternach*, il y avoit un Prieuré du titre de *ſainte Marie* fondé en 1200. par Galfridus de Conſtantine, Seigneur Anglois. Dugdale & & Dodſwort en rapportent tout au long l'acte de fondation dans les additions au *Monaſticum Anglicanum*.

A *Kilbecain* ou *Kilbegain*, qui eſt un Bourg dans la Baronnie de Fertullag, qui députe au

Parlement. Il y a eu selon Colgan, une Abbaye de Chanoines Reguliers, autrement nommée *Cluain-aird-mobhecoc* fondée par saint Becan ; il y a eu encore dans ce lieu une Abbaye de l'Ordre de *Cisteaux* nommée *de flumine Dei.* Il y a des Auteurs qui placent cette Abbaye de *Kilbecain* dans la Momonie, mais je n'y trouve point de lieu qui ait ce nom ; il y a seulement *Kilgoban* dans le Comté de Korke ; mais il est tout different, comme l'on voit, de *Kilbecain* qui signifie *Eglise de saint Becan* ou *Becain*, au lieu que *Kilgoban*, signifie *Eglise de saint Goban.* Si *saint Becan* au reste a esté Benedictin, il y auroit quelque raison de donner cette Maison à l'Ordre de saint Benoist. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Drum-Cuilin*, selon Usserius seulement, il y a eu une Abbaye fondée dans le septiéme siecle par saint Barry ou Barintheus. Cette Maison estoit dans le voisinage de Molingar & de Rathene dans le Fergall ; cependant Varæus ne l'a point connuë.

Kil-Abbain, estoit selon Colgan, une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par *saint Abban*, qui fut un grand Fondateur de Maisons Regulieres. Le mesme Colgan pretend que ce *Kil-Abbain* est different de l'autre *Kil-Abain* fondée par le mesme Saint dans le Comté du Roy.

Chan. Reg. de S. Aug.

DANS LE COMTE' de Longfort, qui s'appelloit autrefois Teffia, & plus anciennement Engallie.

A *Inisbofinde*, on Isle de la Vache blanche qui est dans le Lac de *Rée* ou *Rie*. Il y avoit une des plus anciennes Abbayes d'Irlande, puis qu'elle fut fondée dans le cinquiéme siecle par *saint Rioche*, qui en fut le premier Abbé, & qui estoit neveu de saint Patrice, & fils d'une de ses sœurs. Il faut remarquer cependant que comme il y a trois Isles de ce nom; sçavoir celle-cy, une autre qui est sur les costes du Mayo, & une troisiéme sur les côtes de Tirconel, les Auteurs ne se sont pas toûjours accordez, dans laquelle de ces trois Isles estoit l'Abbaye de saint Rioche; mais la plus commune opinion est, qu'elle estoit dans le Lac de Rée. Ce qui a donné occasion de croire qu'elle estoit sur les côtes du Comté de Mayo, c'est qu'il y avoit une Isle de *Inisbofinde*, fameuse par une ancienne Abbaye fondée par saint Colman, comme nous le verrons plus bas; mais ce qui y a donné plus de sujet est un endroit de la Vie de saint Patrice faite par Jocelin, où parlant de saint Rioche il dit: *Erat ipse natione Brito gradu tunc Diaconus, sancti Præsulis consanguineus, speciosus forma præ filiis hominum in finibus illis degentium; erat nihilominus homo vitæ sanctissimæ, ut dicere posset ex sententia illud Psalmistæ, Domine in voluntate tua præstitisti decori meo virtutem. Factus fuit Episcopus*

in parva insulaqua in Occidentalem plagam ab Hybernia procùl secreta sermone Scotico, (c'est à dire *Irlandois*) *Inisbofinde*, id est insula vitulæ albæ *nuncupatur* : par où l'on voit que cette *insula qua in Occidentalem plagam ab Hybernia procul secreta*, marque plus parfaitement les côtes de Mayo & de Tirconel, que le Lac de Rée qui est au milieu de l'Irlande, outre que ce Saint ayant esté fait Evesque de cette Isle, & l'Evescheé de *Inisbofinde*, ayant esté seulement sur les côtes de Mayo, il semble que selon ce Biographe, on ne pourroit pas douter que cette Abbaye n'ait esté en Mayo ; mais pour peu qu'on ait de connoissance de l'Histoire d'Irlande, on remarque d'abord que Jocelin s'est trompé ; car saint Rioche n'a vescu que dans le cinquiéme siecle, & S. Colman dans le sixiéme & dans le septiéme. Cependant c'est ce dernier Saint qui établit l'Evescheé de *Inisbofinde* sur les Costes de Mayo : car estant Evesque de l'Isle de *Farne* sur la côte Septentrionale d'Angleterre, & ayant quitté cet Evescheé pour venir s'établir en Irlande, il fut demeurer dans l'Isle de *Inisbofinde*, sur les côtes de Connacie, & à cause de cet établissement il fut nommé indifferemment *Episcopus Lindisfarnensis & inBisbofinanus*, & par consequent ce ne peut pas estre de cette Isle que *saint Rioche* a esté Evesque, puis qu'il est mort plus d'un siecle avant cet établissement. Et ainsi supposé que saint Rioche ait esté veritablement Evesque, il faut dire qu'il l'a esté de *Inisbofinde* dans le Lac de Rée où estoit son Abbaye, laquelle comme le remarque Colgan, fut presque entierement détruite par les Danois en 1089. Ce qui a fait l'embarras dont nous venons de parler, c'est que quelques Au-

Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug. teurs ont placé cette Abbaye de ſaint Rioche en Connacie, parce que l'Iſle où elle eſt, paroiſt eſtre au milieu du Lac de Rée, & appartenir autant à la Connacie qu'au Longfort, outre que le Longfort a eſté anciennement de la Connacie. Enfin l'Iſle de *Inisbofinde* a toûjours eſté dépendante pour le ſpirituel de l'Eveſché d'*Ardache* en Longfort.

Dans l'Iſle *Sacrée* ou *de tous les Saints*, qui eſtoit auſſi dans le meſme Lac de *Rée*, il y a eu encore une plus ancienne Abbaye que celle dont nous venons de parler, puiſque celle cy fut établie par ſaint Kiaran dans le quatriéme ſiecle. Colgan remarque que cette Abbaye étoit nommée *Monaſterium Iniſerſe* ou *Inſulenſe*, & qu'il y a eu un Chanoine Regulier de cette Maiſon qui ſe nommoit *Auguſtin Magraidin* qui étoit un des plus fameux *Hagyc graphes* d'Irlande, c'eſt à dire, Ecrivain des Vies des Saints de ce Païs. Il a fait encore une Chronique d'Irlande juſques en l'an 1405. qu'il mourut.

A *Angine* qui eſt une autre Iſle du meſme Lac, qui à cauſe du grand nombre de Moines qui demeuroient dans ces Iſles, fut ſurnommé *Saint* ou *Sacré* : dans *Angine* donc, il y a eu une Abbaye fondée par le meſme ſaint Kiaran dans le cinquiéme ſiecle, & lors qu'il eut abandonné Clonard à ſaint Finian. Il n'eut pas meſme ſi-toſt établi l'Abbaye d'*Angine*, qu'il fut demeurer à *Clone* ou *Kilcom*, autrement *Cluanmicnois* ſur le Shanon, à preſent Eveſché, dont nous avons parlé plus haut. Il faut remarquer encore que Uſſerius qui parle ſeul de cette Abbaye tombe en un grand Anachroniſme, puis

puis qu'il fait fonder cette Abbaye par saint Kiaran dans le milieu du sixiéme siecle, c'est à dire en 544. luy qui convient ailleurs que saint Kiaran nâquit dans l'Isle de Clare à l'entrée de la baye de Baltimore en 352. Or si saint Kiaran avoit basti une Abbaye en 544. il s'ensuivroit que ce Saint auroit vescu prés de deux siecles. Cependant aucun Historien n'a remarqué une chose si peu ordinaire que celle-là, outre qu'il faudroit encore que saint Kiaran eust vescu jusques à la fin du sixiéme siecle, puis qu'il quitta encore l'Abbaye d'Angine, & fut s'établir à Kiloom, où il vescut encore quelque temps. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Inismore* ou *grande-Isle*, qui est dans le Lac *Gawna*; il y a eu une Abbaye ou Prieuré fondé dans le milieu du cinquiéme siecle par saint Colombe, selon Varæus; car Usserius n'en dit rien non plus que de l'autre Abbaye de *Inismore*, qui estoit dans le Lac de *Ré* sur les côtes du *Roscoman*, & que je crois fort estre la mesme que celle cy, quoy qu'il paroisse que les Lacs soient differens, & ainsi il faut que Varæus ait fait un double employ. Selon Colgan saint Senan a aussi esté Abbé de Inismore.

A *Kilmodain*, il y a eu une Abbaye fondée dans le septiéme siecle, dit Colgan, par saint Modan. Cette Maison estoit de l'ancien Evesché de *Carnefurduibhe*, qui dépendoit autrefois de l'Archevesché de Toam en Connacie, d'où vient que des Auteurs ont mis le Longfort dans la Connacie, dont quelques autres pretendent qu'il n'a jamais esté dépendant que pour le spirituel, mais non pas pour le tempo-

rel qui a toûjours eſté joint avec la Medie, & encore depuis cet Eveſché de Carnefurduibhe ayant eſté éteint & uny à l'Eveſché d'*Ardache*, ce Païs a ceſſé de dépendre meſme pour le ſpirituel de la Connacie, & il dépend encore aujourd'huy de l'Archeveſché d'Armach : je crois pourtant qu'autrefois le Longfort étoit de la Connacie, non ſeulement pour le temporel, mais encore pour le ſpirituel.

A *Iniſclogran*, ſelon Varæus, ou *Iniſclothran*, ſelon Colgan, qui eſt une Iſle du Shanon, ou plus proprement du Lac de *Rée* ; il y a eu une Abbaye dans le quatriéme ſiecle fondée par ſaint Diarmit, s'il en faut croire Varæus ; car Colgan ne fait fonder cette Maiſon par ce Saint que dans le ſixiéme ſiecle.

Ardache Ville Epiſcopale, a eſté ſelon Colgan, premierement une Abbaye fondée dans le cinquiéme ſiecle par *ſaint Mell*, Neveu du grand ſaint Patrice, il en fut auſſi Eveſque, parce que la pluſpart des Eveſchez d'Irlande dans les premiers ſiecles de ſa converſion, n'étoient proprement que des Abbayes ou Convens, ou ceux que ſaint Patrice avoit conſacrez Eveſques demeuroient en qualité d'Abbez & d'Eveſques tout enſemble ; en qualité d'Abbez ils gouvernoient leurs Moynes, & en qualité d'Eveſques ils avoient ſoin du Reſſort de l'Abbaye, d'y faire des Prêtres, d'établir des Curez dans les Parroiſſes, & faire les autres fonctions Epiſcopales ; enſorte que cette Abbaye n'eſtoit veritablement que la Reſidence de l'Eveſque ; mais non pas un Eveſché dont il n'y en avoit preſque pas de fixe en ce temps-là, autrement

il y en auroit eu plus de trois cens cinquante, puis qu'il y avoit tout autant d'Evesques que S. Patrice consacra tout à la fois, & encore ces Evesché auroient augmenté considerablement par la vie ambulatoire que menoient ces Evesques; car les lieux d'où ils sortoient & où ils alloient encore demeurer pour un temps, auroient esté Evesché, ce qui iroit à l'infiny, & c'est ce que la pluspart des Historiens Irlandois n'ont pas bien sceu ou voulu demesler, se faisant un honneur d'un nombre extraordinaire & peu vray-semblable d'Evesché. Cette Abbaye d'*Ardache* au reste estoit une des plus riches d'Irlande, & saint Ultan dans la Vie de sainte Brigide l'appelle *Magnum Monasterium*. Chan. Reg. de S. Aug.

EN MOMONIE,
Dans le Comté de Waterford.

A *Lismore*, Ville Episcopale, & qui depute au Parlement; il y a eu une ancienne Abbaye que saint Cartage y bastit aprés avoir quitté Rathene, & comme ce Saint se nommoit aussi Mochuday, cette Ville en fut appellée Lisnor Mochuda. C'estoit aussi le nom de sa principale Eglise, car il y en avoit dix autres fort anciennes, comme le remarque Colgan, cette Ville ayant esté bastie dés l'an 630 Voicy les propres termes qui sont dans la Vie de ce Saint. *Egregia & sancta Civitas est*, Less-mor, *cujus dimidium est azilum in quo nulla mulier audet intrare, sed plenum est cellis & Monasteriis sanctis*

Chan. Reg. de S. Aug. *& multitudo virorum sanctorum semper illic manet; viri enim Religiosi ex omni parte Hybernia non solum, sed ex Anglia & Britannia confluunt ad eam volentes migrare ad Christum & est ipsa civitas posita super Ripam Australem fluminis quondam dicti N. m, modo autem Aben-mor, id est amnis magnus in plaga Regionis Nandesi.* Varæus cependant n'a rien dit de cette Abbaye, apparemment, parce qu'il y a eu aussi un Evesché à Lismore, qui a esté uni ensuite à celuy de Waterford, mais Colgan remarque fort bien que l'Abbaye & l'Evesché de Lismore ont esté deux choses differentes depuis saint Carthage, qui a esté Abbé & Evesque de Lismore, de mesme qu'un saint Colman, & qu'il y a eu jusques à 800. Moynes à la fois dans cette Abbaye. Usserius ne manque pas de remarquer; la sortie de saint Cartage du lieu de Rathène, dont nous avons parlé & son établissement à Lismore, où il erigea une des plus fameuses Universitez ou Etudes d'Irlande, qui ne subsiste pourtant plus aujourd'huy. Les Auteurs de la Vie de *Saint Catalde* Irlandois, Evesque de Tarente en Italie, & qui vivoit dans le deuxiéme siecle, pretendent que ce Saint fonda cette Etude & cette Abbaye à Lismor dés ce deuxiéme siecle, c'est à dire prés de trois siecles avant que saint Cartage fût en estat de le faire, ce qui paroist fort apocryphe. Voyez ce que nous en disons dans l'Histoire du Clergé d'Irlande, il est bon au reste d'observer encore icy qu'il y a eu une autre Abbaye de Lismore dans le Dioceſe d'Armach, dont nous parlerons dans la suite.

A *Glass-more* auprés de Lismore, il y a

eu une Abbaye fondée par *saint Cronan Mochua*, qui avoit pris l'habit de Moyne de la main de saint Carthage à Rathene. Ce saint Cronan fut tué dans son Abbaye de *Glas-more* avec tous ses Moynes par des Pirates *Danois*, ou *Novergiens*, qui y firent une descente dans le septiéme siecle ; Colgan doute si cette Abbaye estoit sur les costes de Lagenie, ou bien sur celles de Momonie : je la place plûtost icy, parce que je trouve que l'autre dont nous avons parlé dans la Lagenie a eu un autre Fondateur. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Molanna*, autrement *Isle de saint Molanfide*, autrefois appellée *Dar-inis*, qui est sur la coste de Waterford ; il y a eu une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par ce Saint qui en fut le premier Abbé : Varæus dit que saint Fachnan, surnommé *Morguch*, c'est à dire, *Chevelu*, parce qu'il nâquit avec des cheveux, luy succeda ; & qu'enfin Raimond le Gros, General Anglois, qui contribua tant à la Conqueste d'Irlande y fut enterré ; Usserius a pourtant ignoré tout cela.

A *Adne-darinis*, auprés de Lismore, il y a eu une Abbaye où saint Gobban a esté Abbé ; Colgan doute si cette Maison estoit dans cet endroit, où il y a effectivement un Darinis, ou bien en Lagenie où il y en a un autre, ou bien enfin dans l'Isle d'Aran sur les costes de Galway ; pour moy je la place icy sans hesiter, parce que l'Abbaye de Darinis de Lagenie, & celle d'Aran ont eu d'autres Abbez pour Fondateurs, comme nous le verrons dans son lieu.

Chan. Reg. de S. Aug. A *Ardimore* qui eſt ſur le bord de la Mer, il y a eu une Abbaye, dont ſaint Declan qui preſcha l'Evangile en Irlande avant ſaint Patrice a eſté Abbé, comme nous l'aſſeure Colgan ſeul : Saint Ultan ſucceda à ſaint Declan en cette Abbaye dans le ſixiéme ſiecle ; on pretend encore que ce S. Declan y avoit établi une Regle particuliere.

Dans le Comté de Corke.

A *Corke*, Capitale, Epiſcopale, & députant au Parlement, il y a eu l'Abbaye de *ſaint Barry*, en Irlandois *Finbarry*, laquelle fut appellée enſuite *l'Abbaye de Gilles*, à cauſe qu'il y a eu un fameux Abbé de cette Maiſon nommé *Gil-ada* : Cormacus Roy de *Deſmond*, qui n'a depuis eſté qu'un Comté, & qui eſt aujourd'huy uny au Comté de Corke, fonda cette Abbaye en 1134. à l'honneur de *ſaint Jean-Baptiſte*, dit Varæus : pour moy je crois avec Colgan, que ſaint Barri fut le Fondateur de cette Maiſon, comme il fut le premier Eveſque de Corke : Varæus croit encore que cette Maiſon eſt le *Monaſterium Ibracenſe*, dont parle ſaint Bernard; mais je croirois plûtoſt que ce ſeroit l'Abbaye de *Beg-eri*, dont nous avons parlé dans le Wexford, parce que *ſaint Ibar* l'ayant fondée, on a pris occaſion de l'appeller *Monaſterium Ibracenſe*, où ce Saint eſtoit non ſeulement Abbé, mais Profeſſeur en toutes ſortes de Sciences, & de *ſaint Ibar* il eſt bien plus naturel d'avoir fait *Ibracenſe*, que de *Barri* qui devroit faire *Barricenſe* ; j'ajoûte encore que ſaint Barri eſtoit na-

tif de Corke, qu'il se nommoit aussi *Finbarry* & *Barrocus*, d'où on a dit aussi *Barricourt*, on a mesme donné ce dernier nom aux Milords Barri, ou Barricourt, d'origine Angloise, mais habituez en Irlande depuis plusieurs siecles, où ils sont Comtes de *Barrimore*, & Vicomtes de *Batavant*. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Kinsale*, Port de Mer considerable, & deputant au Parlement; il y a eu une Abbaye, selon Colgan, où saint Gobban, Disciple de saint Albée, a esté Abbé dans le septiéme siecle.

A *Rosse*, Evesché & Port de Mer, il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers fondé dans le sixiéme siecle par saint Fachnan, qui en fut le premier Abbé; Usserius dit que ce Saint établit dans cette Maison une fameuse Etude ou College, qui se nommoit alors *Ross-Carbre*, parce que cette Ville est située dans la partie de ce Comté qui se nomme *Carbray*, que saint Brendan a aussi enseigné dans ce College, qui estoit un des plus celebres d'Irlande, qu'il a esté ensuite erigé en Evesché qui se nommoit *Ross-Ailithry*, ou *Ross-Hylari*, & aujourd'huy simplement Rosse.

A *Enach-mid-brenin*, ou *Brevin*, qui est dans cette partie du Comté de Korke, qui se nomme *Muskeray* ou *Musg aighe*: *Saint Ædus* bastit dans le huitiéme siecle une Abbaye; Varæus ne connoit ny le Saint ny la Maison; c'est Usserius & Colgan qui en parlent.

A *Tulagnin*, il y a eu une Abbaye fondée par saint Molang, Molac, ou Molanga, dit

Chan. Reg. de S. Aug. Colgan, ce n'eſt plus aujourd'huy qu'une Paroiſſe.

A *Ballibeg* auprés de Butavant ; il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, dont les *Barri*, Seigneurs Irlandois, ont eſté les bien-faicteurs.

Au Pont de *Fermoy*, autrement *Ballindreghed* : Voyez dans la Congregation de ſaint Victor.

A *Cluainirard* dans le *Muskeray* ; il y a eu ſelon Colgan, une Abbaye fort conſiderable fondée par S. Abban dans le ſeptiéme ſiecle : S. Becan ou Mobecan a eſté Abbé dans cette Maiſon, qui n'eſt pas la meſme que celle de *Cluainirard* ou *Clonard* en Medie, dont nous avons parlé.

Le meſme Saint fonda encore dans le meſme Païs l'Abbaye de *Finglas* ou de *Cluain-finglas* ; Colgan dit qu'il y avoit une autre Abbaye de Finglas auprés de Dublin, qu'il ne faut pas auſſi confondre avec celle-cy.

A *Brigoban*, que d'autres nomment encore *Balgoban*, où Monſieur de Châteaurenaud fit deſcendre le ſecours que le Roy envoyoit au Roy Jacques II. en Irlande l'année derniere 1689. il y a eu encore une Abbaye fondée par ce meſme Saint.

A *Kilna-marban*, qui ſignifie *Egliſe des Morts*, & qui eſt auprés de *Brigoban* ; il y a eu encore un Convent baſti par ce Saint, qui eſtoit un grand baſtiſſeur & Fondateur de Maiſons Regulieres, en ayant fondée plus de 15. en dif-

ferens endroits d'Irlande, s'il en faut croire Colgan ; car Varæus n'en dit pas le petit mot. Chan. Reg. de S. Aug.

DANS LE COMTE' DE KERY.

AU *Mont saint Michel*, il y a eu une Abbaye ou Prieuré fondé apparemment par quelque Saint d'Irlande avant l'an 950. parce que l'on trouve qu'un des Abbez de cette Maison mourut en ce temps-là ; cette Abbaye se nommoit autrefois *Balline-Scelig*, parce qu'elle estoit placée dans une des Isles *Sceleges* qui sont sur la coste ; il y avoit encore une Abbaye de saint Michel dans la pointe de Cornoüaille en Angleterre, & il y en a une autre du mesme nom sur la coste de Normandie.

A *Killegue*, petite Ville qui est à l'embouchure de la Riviere de *Mang*, estoit le Prieuré de *sainte Marie de Beaulieu*, fondé sous le Roy Jean sur la fin du douziéme siécle par Galfridus de Marisci : ce Prieuré estoit considerable non seulement par son revenu qui n'estoit pas petit, mais encore parce que son Prieur estoit Pair Ecclesiastique, & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande.

A *Rathoy*, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin de la Congregation d'*Arouaise*, c'estoit auparavant un Hôpital dedié à *saint Jean-Baptiste*, & basti par un nommé Frere Guillaume sous le Roy Jean. Usserius a confondu cette Maison avec celle de

Chan. Rathene dont nous avons parlé, & qui est bien
Reg. de plus ancienne que celle-cy.
S. Aug.

A *Inis-fallen*, ou Isle de *Fallen*, qui est dans le Lac *Lean* ou *Lyon*, il y a eu un ancien Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin fondé dans le sixiéme siecle par saint Finian : Colgan appelle cette Maison *Inisfathlene*, & il dit qu'elle estoit dans le Comté de *Desmond*, mais il est aujourd'huy sur les limites du Comté de Keri & de l'ancien Comté de *Desmond* ; car ce n'est plus un Comté aujourd'huy, & le Païs depend du Comté de Corke, comme nous l'assure Varæus, qui le devoit bien sçavoir, puis qu'outre qu'il avoit pris naissance à Dublin & qu'il estoit Receveur General en Irlande ; il estoit d'ailleurs fort sçavant dans les affaires de ce Royaume, & on n'en peut pas douter aprés tous les Ouvrages qu'il nous a donnez au sujet de l'Irlande. Les Moines de Inisfallen nous ont au reste donné des Annales d'Irlande qui sont fort estimées.

DANS LE COMTE' DE CLARE ou Tvvomond, qui a eſté uny dans ce ſiecle à la Momonie, ayant eſté auparavant de la Connacie depuis la Conqueſte de l'Irlande par les Anglois dans le douziéme ſiecle; car anciennement il faiſoit partie de la Momonie, comme le nom de Tvvomond *le marque aſſez, puis qu'il ſignifie Momonie Occidentale.*

A *Clare*, Capitale, ſur la Riviere de *Fergus*, il y avoit une Abbaye ou Prieuré nommé de *Kilmony* ou de *Forgio* du nom de la Riviere, fondé dans le douziéme ſiecle par Donalde O-brian, Roy de Limmerik. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Iniskeltran*, qui eſt une Iſle du Lac de *Derg* ſur les limites du Comté de Clare & de Galway; il y a eu une Abbaye ſelon Colgan, qui fut fondée dans le ſeptiéme ſiecle par l'Abbé ſaint Caminus.

Dans *l'Iſle des Chanoines*, nommé en Irlandois *Inis-Negananag*, qui eſt dans la baye de Limmerik, autrement dans le Shanon, il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers fondé par le meſme Roy.

Chan. Reg. de S. Aug. A *Iniſlua*, qui eſt une Iſle du *Sanon* ou de la baye du Sanon du Dioceſe de *Laon*, autrement de *Killaloë*, entre Limmerik & Iniſcathaig, il y a eu une Abbaye fondée par le fameux ſaint Senan, qui eſtoit Eveſque & Abbé de *Iniſcataig*: c'eſt Colgan qui fait mention de cette Maiſon.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Lymmerik*, Capitale Epiſcopale, députant au Parlement, Port de mer, & une des plus conſidérables Villes d'Irlande; il y a eu le Prieuré du Titre de *ſainte Marie* & de *ſaint Edoüard*, fondé ſous le regne de Jean ſur la fin du douziéme ſiecle par un riche Bourgeois de Lymmerik. Le Prieur avoit de grands privileges dans la Ville, puis qu'il avoit la premiere place & la premiere voix dans les aſſemblées de Ville, & ſur tout lors qu'il faloit élire le Maire.

A *Kilmalok*, autrement *Killocie*, qui eſt la ſeconde Ville du Comté, Baronnie, & deputant au Parlement; il y a eu une Abbaye qui fut fondée ſelon Colgan, dans le ſeptiéme ſiecle par *ſaint Mochellocus*, Patron du lieu, autre pourtant que ſaint Mochellocus qui vivoit dans le quatriéme ſiecle; il faut pourtant remarquer que comme *Kilmalok* ſe nomme autrement *Kilmachul*, & que ce nom a beaucoup de reſſemblance avec *Kilmacough*, qui eſt une Ville & Eveſché en Galway, on pourroit s'y méprendre, ſi on ne ſçavoit que ce dernier *Kilmacough* ſignifie Egliſe du fils de Duach, qui eſt

tout different de saint Mochellocus. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Inisçatte*, ou *Inisçathay*, c'est à dire, *Isle de Cathay*, qui est le nom d'un Monstre marin qui desoloit le Païs ; dans cette Isle, dis-je, qui est dans la baye de Lymmerik, & qu'on appelle aussi la Riviere de *Shanon*, & qui dépendoit autrefois du Comté de Clare, comme le remarque Varæus. Il y a eu une ancienne Abbaye fondée dans le cinquiéme siecle par saint Senan ; Colgan pretend qu'il ne vivoit que dans le sixiéme siecle. Les Moines de cette Maison estoient de ceux qui en ce temps-là ne vouloient pas mesme regarder les femmes ; témoin l'endroit de la Vie de ce Saint, où l'on voit qu'une Dame ayant demandé à luy parler, ce Saint luy fit cette réponse.

Cui Præsul, quid feminis
Commune est cum Monachis ?
Nec, te nec ullam aliam
Admittemus in insulam.

Tunc illa ad Episcopum :
Si meum credis spiritum
Posse Christum suscipere,
Quid me repellis corpore ?

Credo, inquit, hoc optimè,
Sed nulli unquam fœminæ
Huc ingressum concedimus :
Esto, salvet te Dominus.

Chan. Reg. de S. Aug.

Redi iterum ad saculum,
Ne sis nobis in scandalum;
Et si es casta pectore,
Sexum habes in corpore.

Et à propos de ce mot *Episcopus* que l'on trouve dans ces Vers; il est bon de remarquer qu'il y avoit un Evesché dans cette Isle de *Cathay*, dont saint Patrice avoit esté le premier Evesque, & auquel saint Senan succeda. Monsieur Sanson appelle cette Abbaye Gathon dans ses Cartes, & il la place auprés de la Ville de Kilmalok, en quoy il a suivi Speed; mais ce n'est pas en cela seul que Speed, Monsieur Sanson & plusieurs autres se sont trompez, quand il a fallu & placer & nommer les Abbayes, Convens & Monasteres d'Irlande.

Ce *saint Senan* au reste, dont le nom signifie *Vieux*, n'est pas le mesme que *saint Sane* qui est le Patron de l'Evesché de *saint Paul de Leon* en Bretagne, & qui mourut en 480. S. Serian est appellé par l'Auteur de sa Vie *Archipontifex*, soit parce qu'il estoit aussi Archevesque de Toam, soit parce qu'il estoit plus saint que les autres, sur quoy il est bon d'observer que *Inisfatte* n'a esté Evesché, selon Colgan qu'environ l'an 1180. Il dit pourtant dans un autre endroit que ce Saint a esté Evesque & Abbé de *Inisfatte* tout ensemble, & qu'il a esté aussi probablement Archevesque d'Armag; mais Usserius n'est pas de cet avis, car il dit positivement que si saint Senan a succedé à S. Patrice, c'est dans l'Evesché de Inisfatte & non pas dans celuy d'Armag. Et en effet il y a un peu d'embarras à supposer que ce Saint ait esté

Eveſque & Abbé de Iniſcatte, Archeveſque de Toam & d'Armag. Pour moy je crois que ce fût quelque autre ſaint Senan qui ſucceda à ſaint Patrice à Armag ; car les ſaints Homonimes ſont fort ordinaires en Irlande. On voit dans une Vie de ſaint Senan écrite en Irlandois, & qui a eſté trouvée en Lagenie, que ſaint Senan & ſaint Martin de Tours entretenoient une étroite correſpondance ; mais apparemment que ce n'eſtoit pas avec celuy-cy, qui n'eſt venu qu'aprés ſaint Martin, mais bien avec le ſaint Senan de Bretagne. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Rathkele*, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de la Congregation d'*Arouaiſe*, du titre de *Noſtre-Dame* ou de *ſainte Marie*, il paroiſt avoir eſté baſti en 1200. par les Hervées, Seigneurs Anglois.

Dans le Comté de Tiperary.

A *Aghavoa* ou *Achaboo*, qui ſignifie *Campus bovis*, ou *Champ du bœuf*, qui eſt un lieu fort ancien, ou les Eveſques d'*Oſſori*, & aujourd'huy de *Kilkeni*, ont fait leur premiere reſidence, Saint Canicus ou Saint Kenni, un des douze Apoſtres d'Irlande, fonda dans le VI. ſiecle une Abbaye qui n'a pas eſté connuë au Chevalier Varæus, parce qu'il l'a confonduë avec l'Eveſché ; il faut obſerver encore qu'il y a des Auteurs qui placent *Aghavoa* dans le Comté de Kilkeni en Lagenie, parce que les Evêques d'Oſſeri ont toûjours eſté cenſez de la Lagenie, ſoit qu'ils ayent eſté à *Aghovoa*, à *Seiger Keiran*, ou à

Chan. Reg. de S. Aug. *Kilkeni* ; mais cette raiſon n'eſt pas des meilleures, puis qu'il n'eſt rien de ſi ordinaire que de voir qu'un Eveſché ſoit d'une Province, & dépende cependant d'une Metropole qui eſt dans une autre Province, parce que les Provinces Eccleſiaſtiques ne ſe reglent pas toûjours ſur les départemens politiques & civils, & ſans ſortir d'Irlande pour en chercher des exemples, nous voyons que l'Eveſché de Medic qui eſt dans la Province de Lagenie, dépend pourtant de l'Archeveſché d'Armag qui eſt en Ultonie ; il faut dire la meſme choſe de l'Eveſché d'Ardagh en Longfort, outre que l'Oſſeri eſt partie en Tiperary & partie en Kilkeny ; on appelloit auſſi l'Eveſché d'Aghavoa, Achabo, & *Aghavoenſis Epiſcopus*, & *Achaboenſis*, & ſaint Canicus eſtant mort en 598. ſaint Libere ou Liberius fut Abbé aprés luy ſelon Colgan.

A *Glaſſ-mor*, ou Glaiſmor, il y a eu ſelon Colgan une Abbaye fondée par un Moyne nommé *Cuànchein*, lequel eſtant mort, ſaint Pulcherius le reſſuſcita, & fut enſuite établir cette Maiſon, qui eſt differente apparemment de celle de *Glaſmor* de ſaint Cronan, auprés de Liſmore en Waterford.

A *Athaſſel* petite Ville, il y a eu le beau Prieuré de *ſaint Edmond*, Roy & Martyr fondé en 1200. par un Seigneur de l'Illuſtre Maiſon des Bourks ou Bourgs, Anglois d'origine, & qui paſſerent en Irlande lors de la Conqueſte, comme nous le prouverons plus amplement dans le Baronage d'Irlande. Varæus remarque que deux Comtes d'Ultonie qui eſtoient de cette Maiſon ont eſté enterrez dans ce Prieuré, &

qu'un Hubert Bourk qui en fut le premier Prieur, fut fait Evesque de Lymmerik en 1223. Le Prieur d'Athassel au reste estoit Pair Ecclesiastique d'Irlande, & entroit au Parlement. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Emely* petite Ville, autrefois Evesché & mesme Archevesché, mais à present uny à l'Archevesché de Cashel, il y eut une Abbaye fondée dans le quatriéme siecle par *saint Albée* ou *Alvée*, qui fut le premier Abbé & Evesque ou Archevesque d'Emely, *Imlecensis*, dit Colgan, car d'autres disent *Imelacensis*; il n'y a que Usserius & Colgan qui fassent mention de cette Maison, car Varæus n'en dit rien du tout.

A *Nenag* ou *Nenaghe*, petite Ville, il y a eu le Prieuré ou Hôpital surnommé de *Teac-Eon* dediée à *saint Jean-Baptiste*, & fondé en 1200. par Theolbade Walter, Seigneur Anglois. Les Auteurs du *Monasticum Anglicanum*, rapportent l'acte de fondation, où ce lieu est nommé *Ocnath*.

A *Achad-Ur* qui signifie *Champ verd*; il y a eu selon Colgan, une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par *saint Lactin* ou *Lactan*, dans la partie de l'Osseri qui est en Tiperari; ny Usserius ny Varæus n'ont point connu cette Maison.

A *Ard-finan*, il y a une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par saint Finan, qui est aussi le Fondateur de *Inisfathlene*, dans le Comté de Keri: Colgan remarque que *Ardfinan* est aujourd'huy un Doyenné de l'Evesché de *Lis-*

Chan. Reg. de S. Aug. *more*, quoy qu'il ſoit en Tiperari.

A *Roſcrée*, qui eſt un lieu ſcitué dans cette partie du Tiperari qui ſe nomme *Ælia Carolina:* ſaint Cronan ſelon Uſſerius, fonda dans le ſeptiéme ſiecle une Abbaye que le Roy Edoüard II. donna à Edmond Butler, Comte de Karike, Pere de Jacques I Comte d'Ormond en 1281. Je ne ſçay ſi ce ſçavant Auteur ne s'eſt point trompé, & s'il n'a point entendu dire que ce Roy donna le Bourg de Roſcrée à ce Seigneur Anglois, habituée n Irlande, plutoſt que l'Abbaye de ce nom; car enfin il ne paroiſt pas qu'elle ait eſté ſecularisée, ou plutoſt ſupprimée par aucune Bulle du Pape, ce qui ſeroit pourtant neceſſaire dans un temps où les Rois d'Angleterre eſtoient fort ſoumis à l'Egliſe Romaine; car les Rois peuvent bien donner le temporel d'un Benefice à un Laïque; mais ils ne peuvent pas détruire, ce me ſemble, un titre ſpirituel ſans le conſentement du Pape, qui eſt le Pere commun de tous les Chreſtiens *in ſpiritualibus*. Mais quoy qu'il en ſoit, Varæus ne parle point de cette Abbaye, mais comme il n'a pas eu connoiſſance de pluſieurs autres Communautez Regulieres d'Irlande; il ne faut pas s'étonner de ſon ſilence, outre que cette Abbaye ayant auſſi eſté Eveſché dans les premiers ſiecles, Varæus à ſon ordinaire a confondu un titre avec l'autre, & a cru qu'il ne fallait plus parler que de l'Eveſché de *Roſcrée*, & non pas de l'Abbaye. Uſſerius ajoute encore que l'on gardoit dans cette Maiſon les quatre Evangiles écrits de la propre main de ſaint Cronan.

Cluain-Combrain, ſelon Colgan eſtoit une Ab-

baye dans le Dioceſe de Caſſel fondée dans le ſeptiéme ſiecle par *ſaint Abban*, qui a fondé pareillement celles de Cluainirard & de Finglas, dont nous avons parlé, & quelques autres encore s'il en faut croire Colgan, car Varæus n'a point connu les fondations de ce Saint. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Cahir* ou *Caher*, autrement *Cahir Dunesk*, qui eſt un Bourg ſur la riviere de *Suirie*, *Sewer* ou *Shoure*; il y avoit le Prieuré de ſainte Marie, ou de Noſtre-Dame fondé ſur la fin du douziéme ſiecle ſous le Roy Jean, par Galfridus de *Camvil*, Seigneur Anglois; les Irlandois avoient tant de devotion pour la Mere de Sauveur, que preſque toutes leurs fondations eſtoient ſous le titre de ſainte Marie.

A *Corball* que d'autres nomment *Kilbara*, qui eſt un petit lieu ſur le bord du Lac de *Derg*; il y a eu l'ancienne Abbaye ou Prieuré de *ſaint Hilaire*, de Chanoines Reguliers fondé dans le ſeptiéme ſiecle par ſaint Donan. Cette Maiſon eſtoit auparavant dans une Iſle du meſme Lac qui s'appelloit *Inſchine-meo*, c'eſt à dire, Iſle des Vivans : les Hermites de ſaint Auguſtin s'en emparerent dans les derniers ſiecles. Voyez encore ce que nous en diſons dans cet Ordre.

A *Thome* ou *Tome*, qui eſt un petit Bourg, il y a eu un Prieuré fondé dans le meſme ſiecle par le meſme *ſaint Donan*, & ce Prieuré dépendoit meſme de l'Abbaye de *Corball* dont nous venons de parler.

A *Carik* ſur la Suirie, qui eſt la ſeconde Ville de Tiperari, & qui députe au Parlement;

Chan. Reg. de S. Aug. il y a eu un Prieuré & Hôpital de Chanoines Reguliers fondé par Guillaume de *Cantelo* & sa femme, Anglois. Cette Maison dépendoit même de l'Hôpital de *saint Thomas de Acon* qui estoit à Londres.

A *Lurchoe* ou *Lothroe*, selon Varæus, ou bien *Lothran* ou *Lothra*, selon Usserius, qui est un petit Bourg auprés du Lac de Derg, il y a eu une Abbaye fondée dans le sixiéme siecle par *saint Ruadan*, un des douze Apostres d'Irlande, Pere de 150. Moines, qui en fut aussi le premier Abbé, & qui y mourut en 584. Cette Maison s'appelloit de son nom *Ruadan-Lothra*. Voyez dans l'Ordre des Hermites de saint Augustin. Il y avoit encore, selon Colgan, une Abbaye de *Lothroe* ou de *Lutre*, fondée par *saint Deicole*, où il y avoit un azile. Je n'ay pourtant pas pû reconnoistre si c'estoit le même que celle de *S. Ruadan*; je croirois seulement que celle-cy estoit de Chanoines Reguliers, & celle de S. Deicole de Benedictins; & ainsi il y a quelque apparence qu'il y a eu deux Abbayes de differens Ordres dans ce lieu de *Lothroe* ou de *Lutre*.

Desert-Tola estoit une Abbaye fondée par *saint Tola* dans le huitiéme siecle; il avoit esté auparavant Abbé *d'Abrecane* en Medie, comme l'a remarqué Colgan.

EN CONNACIE,
Dans le Comté de Galvvay.

A *Tuam*, qui eſt la Metropole de Connacie; il y a eu dés le commencement une Abbaye de Chanoines Reguliers, avant meſme qu'elle eut eſté erigée en Archeveſché, & depuis l'erection, ces Chanoines Reguliers ont toûjours deſſervy la Cathedrale de Tuam; Saint Cellachus a eſté Abbé de cette Maiſon. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Clonfert* ou *Clonefort*, Ville Epiſcopale ſur la Riviere de *Shanon*, qui en Anglois ſe prononce *Chenon*; il y a eu deux Abbayes; la premiere eſtoit celle de *ſainte Marie de Port-Pur*, ou de *Portu-Puro*, dont *ſaint Brendan* fut le Fondateur & le premier Abbé environ l'an 558. ſelon Varæus, au lieu que Colgan aſſeure que ce fut en 553. *juxta domeſticos Annales Hybernia*, dit-il; & l'autre fut fondée par *ſaint Lugidus* ou *Molua*, à peu prés dans le meſme temps, puis qu'il y floriſſoit déja en 580.

A l'égard de la premiere, Varæus & Uſſerius ne s'accordent pas à l'égard du temps auquel vivoit le grand *ſaint Brendan*, qui eſtoit fils de *Findloge*, & Fondateur d'Ordre, ce qui le diſtinguoit des autres Saints Brendans: il eſtoit encore un des douze Apoſtres d'Irlande, & le pere de trois milles Moynes; Varæus ne met la fondation de cette Maiſon qu'environ l'an 558. au lieu que Uſſerius la place bien plus haut; car il fait naiſtre ſaint Brendan l'an

Chan. Reg. de S. Aug. 484. le fait deja florir à Clonfert l'an 540. & qu'il y avoit mesme dés ce temps-là en Irlande plus de trois milles Moines sous la Regle de saint Brendan, ce qui ne pouvoit être, à moins qu'il n'eut établi son Abbaye de Clonfert, Chef d'Ordre plusieurs années auparavant. Usserius enfin fait mourir ce Saint à *Enachdoune*, qui estoit l'Abbaye de sa Sœur en 577. d'où on le porta à Clonfert où il fut enterré. Saint Fintan ou Munnu qu'on appelloit *Os Psalmorum* ou *Psalmicanus*, parce qu'il psalmodioit toûjours : fut Successeur de saint Brendan : Colgan croit que c'est le mesme que la Sausaye nomme *Psalmodius*. Monsieur Desmay, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de l'Eglise Collegiale de saint Furcy de Peronne, ayant dit aussi dans la Vie qu'il a composée de ce Saint, que saint Brendan fonda une Abbaye de Benedictins à Clonfert : Colgan dit que cette Maison n'a pû estre de cet Ordre, parce que les Moines d'Irlande n'ont connu la Regle de saint Benoist que sur la fin du septiéme siecle, & que cette Abbaye estoit fondée cent ans auparavant, & pendant cet intervale, la Regle particuliere de saint Brendan, a eu tout le temps de florir en Irlande, comme l'a mesme remarqué Possevin dans son Apparat sacré.

A l'égard de l'autre Abbaye de *Clonfert* établie par *saint Molua*, ou *Lugidus*, que saint Bernard dans la Vie de saint Malachie, dit avoir esté Fondateur de cent Abbayes, aussi bien que *saint Colombak l* : Usserius convenant qu'elle a esté fondée en 558. qui est la datte de Varæus, il y a rpparence que le dernier Auteur a pris une Abbaye pour l'autre ; il ne reconnoist mesme que la premiere, & point du tout celle-cy ; mais ce n'est pas la seule Maison qui a esté in-

connuë à Varæus. Cette Abbaye au reſte n'étoit pas moins Chef d'Ordre que la precedente: car *ſaint Molua* établit auſſi-bien que *ſaint Brendan* une Regle particuliere, puis que nous trouvons dans les Hiſtoriens d'Irlande, que l'Abbé *Dagain* porta au Pape en 599. la Regle de ſaint Molua, laquelle fut approuvée. *Conſtituit ſanctus Molua, ut nulla mulier in ſuo Monaſterio ſemper intraret, & ab illo uſque die nulla mulier in illud audet intrare, magnaque multitudo Monachorum hinc & inde venit ad illum locum & recipiebat eos benigne pius Pater Molua, & in ipſo loco clara civitas quæ vocatur Cluain-ferta-Molua, id eſt latibulum mirabile ſancti Molua (eo quod ipſe in ſua vita multa miracula in ea fecit & adhuc gratia Dei per eum patrantur) & in honore ſancti Molua crevit, & ipſa eſt in confinio Lagenienſium prope Laſiam in offalia;* c'eſt à dire ſur les limites de Lagenie auprés du Comté du Roy, d'où j'infere pour concilier la difficulté où ſe trouvent les Auteurs ſur ces deux Abbayes, Chefs d'Ordre dans une meſme Ville, quoy qu'il ſemble n'y en doive avoir qu'une; qu'à la verité il n'y avoit que celle de ſaint Brendan dans l'ancienne Ville de *Clonfert*, qui eſt au coſté Occidental de Sanon, mais que l'autre Abbaye de ſaint Molua eſtoit dans la nouvelle Ville par rapport à l'autre qui eſtoit plus ancienne, & au coſté oriental de cette Riviere au delà du Pont, ce qui convient parfaitement à la poſition que nous venons de remarquer, & à ce qu'en a dit Colgan, qui nous aſſeure que l'Abbaye de *Cluain-ferta Molua*, de *ſaint Lugidus* ou *ſaint Luan*, eſtoit dans la Lagenie. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Immag* ou *Immagia*, qui eſt une Iſle ſur la

Chan. Reg. de S. Aug. coſte du Comté de Galway, il y a eu ſelon Colgan, une celebre Abbaye fondée par ſaint Fechin dans le ſeptiéme ſiecle : elle s'appelloit *Immagienſe Monaſterium.* Il y a des Auteurs qui diſent qu'il y a eu juſques à trois milles Moines, ce n'eſt pourtant plus qu'une Parroiſſe du Dioceſe de Toam, où ſaint Fechin eſt encore en veneration parmy les Catholiques.

Ardoilen, & anciennement *Inis-Arthair*, eſt une Iſle de la meſme coſte à quelques milles de l'Iſle d'*Immag*, dont nous venons de parler, dans laquelle il y avoit un autre Convent ou Abbaye établie par le meſme ſaint Fechin, mais fameuſe ſur tout par *ſaint Gormgalius*, qui y a eſté Moyne, & qui eſt en une grande veneration dans ces contrées. Ce ſaint mourut en 1017. ſuivant les Annales d'Ultonie. Il y a des Auteurs Irlandois qui pretendent que ces deux Iſles dépendoient de celles d'*Aran*.

A *Kilmacduach*, autrement *Kilmaculle*, qui eſt une ancienne Ville Epiſcopale ; il y a eu une Abbaye fondée dans le ſixiéme ſiecle par *ſaint Colman*, fils de *Duach*, premier Eveſque de cette Ville ; en ſorte que *Kil-mac-Duach*, ſignifie Egliſe ou Chapelle du Fils de Duach. Varæus fait mention de cette Abbaye contre ſon ordinaire, car il confond preſque toûjours l'Abbaye avec l'Eveſché.

Dans la grande Iſle d'*Aran* qui eſt à l'entrée de la grande baye de Galway ; il y a eu une celebre & ancienne Abbaye fondée l'an 480. par ſaint Endée qui en fut le premier Abbé : cette Iſle s'appelloit *Inſulam ſanctorum*, à cauſe d'un

d'un grand nombre de saints Moines qui ont vescu & ont esté enterrez dans cette Abbaye : en sorte, disent les Auteurs Irlandois, qu'il seroit impossible de les nombrer. Les anciens Irlandois l'appelloient l'Isle des Vivans ou de l'Immortalité, soit qu'ils s'imaginassent que les Moines qui y estoient ne mouroient point, parce qu'il y en avoit toûjours le mesme nombre, soit par la raison rapportée par *Giraldus Cambrensis*, dans sa Topographie d'Irlande, où il dit : *In hac hominum corpora, nec humantur nec putrescunt sed sub dio posita permanent incorrupta : hic homines avos, Atavos & Tritavos, longamque stirpis suæ retrò seriem mirando conspiciunt & cognoscunt.* Ce qui seroit une chose assez merveilleuse si elle estoit veritable ; mais les Auteurs Modernes ne conviennent pas que cette incorruption des corps se trouve encore dans cette Isle, outre qu'on dit la mesme chose d'une Isle nommée *Inchine-meo*, ce qui signifie Isle des Vivans qui est dans le Lac de Derg, Dioceſe de Laon ou Killaloë, où il avoit une Abbaye. Usserius au reste remarque que ce fut le Roy Engusius qui donna cette Isle d'Aran à saint Endée à la priere de saint Albée : mais ce qui fait quelque difficulté, c'est que ce Roy n'estant que Roy de Momonie & non pas de Connacie, où il y avoit un autre Souverain, on ne comprend pas comment il a pu donner ce qui ne luy appartenoit pas, & ce Saint le recevoir ; car cette Isle est certainement dépendante aujourd'huy du Comté de Galway qui a toûjours esté de la Connacie ; mais pour lever cette difficulté, je pense qu'il faut dire que comme le Comté de Clare ou Twomond étoit anciennement de la Momonie, comme le mot de Twomond

Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Feg. de S. Aug.

le marque assez, puis qu'il signifie Momonie Occidentale, & que mesme ce Comté a esté réüny dés le commencement de ce siecle à la Momonie ; il se pouvoit faire qu'alors les Isles d'Aran appartenoient au Roy de la Momonie, comme dépendantes du Comté de Twomond, & enfin quand elles n'en auroient pas esté dépendantes, ce n'est pas une chose impossible qu'un Souverain possede des Isles sur les costes d'un autre Etat : les Isles de Guersey & Guernesey surles costes de France possedées par les Anglois, en sont une preuve assez convaincante.

On voit dans la Vie de saint Endée qu'il bastit jusques à dix Convens differens dans cette Isle, & qu'ils n'ont esté dans la suite que dix Chapelles, & ne sont plus aujourd'huy que dix Maisons de particuliers ; aussi saint Endée predit en pleurant, qu'au lieu de Moines cette Isle ne seroit un jour habitée que par des Laïques & par des Impies. Dans chacun de ces Convens saint Endée mit un Prieur & un sous-Prieur, qui dépendoient tous de l'Abbé qui demeuroit dans l'Abbaye, qui s'appelloit *Kil-Enda* ou *Cella sancti Endei*, qui est aujourd'huy une Paroisse, & qui avoit la moitié entiere de l'Isle, l'autre moitié appartenant aux autres Convens ou Prieurez : ce partage causa une dispute entre ces Convens & l'Abbaye, qui fut terminée par une espece de miracle qu'il n'est pas fort necessaire de mettre icy. Il faut donc remarquer seulement que sous ce nom *d'Aran* on peut faire estat d'une Abbaye & de dix Prieurez qui en dépendoient.

Je feray observer encore que l'on voit dans la Vie de saint Endée, qu'un nommé *Papeus* qui estoit Moyne dans l'Abbaye d'*Aran* du temps

de ce Saint, estant allé à Rome : *Summus Pontifex qui tunc Abbas Romanus dicebatur*, ce sont les propres termes de la Vie de saint Endée ; *jam defunctus erat, & quia in Urbe Romana moletur tunc consuetudo ut, Romano Pontifice defuncto populus & clerus in unum convenirent videlicet ad Ecclesiam sancti Petri Apostoli, & ibi voluntatem Dei qui in specie columbæ apparere solebat expectarent, & cum secundum consuetudinem suam simul ad Ecclesiam præfatam convenirent : Ecce columba nivei coloris ab alto volitans sedit in loco sublimi cernens, quod presens non erat qui ad tantam dignitatem eligi deberet, toto ergo populo & clero convocato in unum ; ecce venit sanctus Papeus aut Popeus, super quem statim ut venit, resedit columba coram omnibus & tunc clerus & populus elegerunt eum Pontificem Romanum, & flectentes coram eo genua Papam vocaverunt eum. Sed verus contemptor mundi honoris, non aquievit, timens ne tanti honoris culmen esset occasio erroris atque mœroris. Postquam ergo sprevit mundanum honorem, elegerunt Romani alium Pontificem, sanctum scilicet Hilarium.* Colgan traite tout cela de fable, puis qu'il n'est fait aucune mention d'apparition de Colombe dans aucune election de Pape, & que *saint Papée* n'auroit pas resisté à une élection divine ; & ainsi il blâme ceux qui ont mis ce conte dans les Leçons de l'Office de saint Endée. Eusebe & Baronius remarquent pourtant qu'il arriva quelque chose d'approchant dans l'élection du Pape saint Fabian : Qui voudra voir au reste toutes les Eglises qu'il y avoit en grand nombre dans ces Isles d'Aran & celles qu'il y a encore, n'a qu'à chercher la Vie de saint Endée dans Colgan, *De Vitis sanctorum Hybernia.* Chan. Reg. de S. Aug.

Chan. Reg. de S. Aug.

A *Agrim* ou *Eagrim*, il y a eu un Prieuré de *ſainte Catherine* fondé par les Butlers, illuſtre Famille d'Angleterre, établie en Irlande depuis pluſieurs ſiecles.

A *Iniſmac-Cuin*, qui eſt une Iſle du Lac *Orbe* ou *Curbe* : il y a eu ſelon Colgan deux Abbayes, l'une fondée par *ſaint Meldan* ou *Modan*, & l'autre par ſaint Furſée.

A *O-gormorgon*, il y a eu l'Abbaye de ce nom autrement appellée *ſainte Marie de Via nova*, fondée par un *O-gormorgan*, Seigneur Irlandois. Diſons ceci en paſſant, ſur ce qu'on ne trouvera point cette Maiſon dans Uſſerius ; que cet Auteur ne fait mention dans ſon Traité de *Antiquitatibus Britannicarum Eccleſiarum*, que des Maiſons qui ont eſté établies par quelque Saint, & encore n'en dit-il rien le plus ſouvent, que lors qu'elles ont quelque rapport à quelque Eveſché depuis le quatriéme ſiecle juſques en l'an mille.

Ruim-duin, autrefois *Ruim-dubain*, a eſté un Convent ou Abbaye où *ſaint Daban* a eſté Abbé : les Annales d'Irlande diſent que cette Maiſon a eſté depuis un Hôpital dedié à *ſaint Jean-Baptiſte*.

Mac-cé a eſté une Abbaye, qui ſelon Colgan a auſſi eſté fondée dans le ſixiéme ſiecle par ſaint Abban, qui en baſtit encore pluſieurs autres en Irlande.

Cluainfois eſtoit une Abbaye baſtie, ſelon

Colgan, auprés de la Ville de *Toam* par *saint Jarlatheus* ou *Hierlatius*, premier Archevesque de Toam, qui estoit de l'ancienne & illustre Famille des *Dalfiatac*, de laquelle il y avoit eu trois Monarques de toute l'Irlande, quarante Rois d'Ultonie, & prés de trente Saints. Cette Abbaye n'est plus qu'une Parroisse nommée *Summi-Templi*, Dioceſe de Toam. Chart. Reg. de S. Aug.

A *Cluonto-kirt*, il y a eu une Abbaye fondée dans le huitiéme siecle par *saint Boadan*, qui en a esté le premier Abbé ; je crains fort au reste que Varæus n'ait mit deux Abbayes de *Cluontuoskirt* pour une, puis que nous verrons incontinent qu'il en place une du mesme nom dans le Comté de *Roscoman*. Or Cluontuoskirt est sur les limites du Comté de Galway, & de celuy de Roscoman.

Cell-Cuana, estoit une Abbaye fondée, dit Colgan, par un *saint Cuana*, car il y en a eu plusieurs autres de ce nom ; ce n'est plus aujourd'huy qu'une Parroisse du Comté de Galway, Dioceſe de Toam, Doyenné d'Enachdoune.

Kilchenail estoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers dans le Dioceſe de Clonfert, dont *saint Conal* fut Abbé ou Prieur, & Fondateur.

Chan. Reg. de S. Aug.

Dans le Comté de Mayo.

A *Mayo*, autrement *Mageo*, aujourd'huy fort petite Ville, sur la Riviere du mesme nom, qui depute pourtant au Parlement, mais autrefois considerable, Capitale & Episcopale; il y a eu une celebre Abbaye fondée en 665. par S. Colman, selon Varæus, au lieu que Colgan dit que ce ne fut qu'en 670. lors qu'il vint d'Angleterre, où il estoit Evesque de l'Isle de *Farne*, sur la coste Orientale, *Episcopus Lindisfarnensis* ou *Indisfarnensis*, pour s'établir en Irlande, où il amena bon nombre de Moines Anglois & Irlandois : il mit les premiers dans l'Abbaye de Mayo, ce qui donna occasion aux Irlandois d'appeller cette Maison *Magiona Saſſon*, comme qui diroit *la Mayo des Anglois*, car *Saſſon* ou *Saxon*, en Irlandois signifie *Anglois*, à cause que les Anglois Modernes descendent presque tous des Saxons qui s'emparerent de l'Angleterre. Colgan pretend que les Irlandois appelloient aussi les Anglois *Gall*, & qu'ainsi ils disoient indifferemment *Theaſaſſon* & *Kil-angal*, peut estre à cause que le Païs de Galles estant vis à vis de l'Irlande, les Irlandois appelloient tous les Anglois *Gal*; mais je crois que Gall a toûjours signifié en Irlande un François, & qu'ainsi les lieux où les François se sont établis ont esté nommez Gall, comme Yougall, Fingall, Donegall, Galway ; quoy que quelques Historiens ayent cru que ces noms venoient des Espagnols de Galice. Colgan nous apprend encore que saint Colman

fut contraint de quitter son Evesché de *Lindisfarne* en Angleterre, parce qu'il ne voulut pas celebrer la Pasque & porter la Couronne à la Romaine. L'Auteur de la Vie de *saint Gerald* veut qu'il ait esté le Fondateur de cette Abbaye de Mayo, mais il n'en a esté qu'Abbé aprés saint Colman; il est vray qu'il l'aggrandit si considerablement, qu'il semble qu'il en ait esté le Fondateur. Cette Abbaye au reste qui estoit aussi Evesché, fut uny à l'Archevesché de Toam sous Henry VIII. environ l'an 1559. & ce fut alors que finirent les Abbez & Evesques de Mayo. Colgan pretend que cette Abbaye estoit de Chanoines Reguliers de saint Augustin dans les siecles qui precederent sa suppression, ou le Regne de Henry VIII. mais qu'elle estoit auparavant de l'Ordre de saint Benoist, sur ce que *Tritemius*, *Wion*, *Menard*, *Yepes* & *Machew*, ont soutenu que saint Colman estoit de l'Ordre de saint Benoist; mais bien d'autres Auteurs en doutent; je ne voudrois pourtant pas le nier entierement, ny que saint Gerald & saint Adamnan n'ayent esté aussi Benedictins: mais comme les Abbayes qu'ils ont fondé & gouverné en Irlande ont esté depuis occupées par des Chanoines Reguliers, je n'y fait aucune difficulté de les mettre dans cet Ordre plûtost que dans celuy de saint Benoist. Chan. Reg. & S. Aug

A *Inisbofinde*, qui signifie *Isle de la Vache* qui est sur la coste de ce Comté, assez proche aussi du Comté de Galway; il y a eu la premiere Abbaye que saint Colman, dont nous venons de parler, fonda en Irlande revenant d'Angleterre en 667. selon Colgan, & où il mit d'abord tous les Moines Anglois & Irlandois qui l'a-

Chan. voient voulu ſuivre, & où dans la ſuite il ne
Reg. de laiſſa que les Moines Irlandois, & mena les
S. Aug. Anglois à Mayo, où il établit auſſi une Abbaye comme nous venons de le voir : il fut donc obligé de ſeparer ces deux Nations, parce qu'elles ne s'accordoient pas enſemble. Il faut remarquer auſſi que ſaint Colman eſtant Eveſque en Angleterre, ne fut pas ſi-toſt établi à *Inisboſinde*, que ce lieu devint un Eveſché ; en ſorte que ſaint Colman qui ſe qualifioit *Epiſcopus Indisfarnenſis*, s'appelloit enſuite *Indisboſinanus*, & que ce Saint ayant paſſé aprés à *Mayo* : ce lieu devint encore Eveſché, qui fut uny à celuy de *Inisboſinde*, tant il eſt vray qu'anciennement dans les Iſles Britanniques les Eveſchez n'eſtoient point fixes & reglez, qu'un Eveſque eſtoit ambulatoire, & n'eſtoit pas attaché à un Dioceſe determiné & limité. D'où vient que dans les premiers ſiecles l'on voit tant d'Eveſques en Irlande, puis que du temps de ſaint Patrice il y en a eu juſques à trois cens cinquante tout à la fois, quoy qu'il n'y ait jamais eu tant d'Eveſchez en Irlande ny approchant, comme le reconnoiſt Colgan. Il y a meſme quelque apparence que lors que les anciens Hiſtoriens ont parlé d'une ſi grande quantité d'Eveſchez d'Irlande, ils ont ſeulement déſigné les Abbayes où ces Eveſques Titulaires & Ambulatoires eſtoient Abbez, & ces Maiſons qui eſtoient en grand nombre ceſſoient d'eſtre Eveſchez dés le moment que cet Eveſque Titulaire & Abbé venoit à mourir ou à changer de Convent. Il n'eſt pas neceſſaire de faire remarquer icy que cette Abbaye de *Inisboſinde de ſaint Colman* eſt differente de celle de *Inisboſinde de ſaint Rioche* dans le Lac de *Rie*,

que nous avons placé dans le Comté de Longfort. Chan. Reg de S. Aug.

A *Templegerard*, il y a une Abbaye nommée *Elytheria*, c'est à dire *Cervina*; comme qui diroit *l'Abbaye du Cerf*; parce que le Fondateur qui estoit *Gerald*, Abbé de *Vinthon* en Angleterre, qui suivit l'Evesque saint Colman en Irlande tere, n'eut pas si-tost bâsty cette Maison dans le septiéme siecle, qu'une *biche* ou un *cerf* poursuivi par des Chasseurs, s'y vint refugier comme dans un azile; Colgan dit qu'elle a esté ainsi appellée, parce que *Elithir* en Irlandois signifie *Etranger*. S. Gerald Fondateur estant étranger, c'est à dire *Anglois*.

Varæus n'a point connu cette Abbaye, c'est Usserius seul & Colgan, qui en parlent. Usserius ne dit pourtant point dans quel lieu de la Connacie elle estoit, mais j'ay trouvé qu'elle estoit à *Temple Gerald*, qui signifie *Eglise* ou *Abbaye* de *Gerald*, qui est nostre Abbé de *Winthom* en Angleterre; mais Colgan pretend qu'elle estoit dans le Comté de Galway, & qu'elle se nomme aujourd'huy *Agmag*, au lieu qu'elle s'appelloit *Elithmag*; ce qui ne s'accorde point avec ce qu'il ajoûte incontinent, que cette Abbaye estoit dans le mesme endroit où estoit le Convent des Cordeliers, qu'on appelloit *Rosse-Irail* ou *Rosse-riaghla*, parce que ce Convent est auprés de l'Abbaye de Mageo, & s'il faut s'arrester à la proximité de ces lieux, *Templagerald* en est encore plus proche que *Agmag*.

A *Ballin-Tober*, il y a eu l'Abbaye de la *sainte Trinité* des Chanoines Reguliers, elle estoit autrement nommée de *la Fontaine saint Patrice*;

Chan. Reg. de S. Aug. & elle fut fondée en 1216. par Charles O-Coner, surnommée le Roux, ou le Rouge, Seigneur Irlandois, dit Varæus ; car les Auteurs du *Monasticum Anglicanum* disent dans leurs additions que ce Fondateur se nommoit Cathol-o-Conogher, Roy de Connacie, & que le premier Abbé de *Ballin-Tober* fut un nommé *Bricius Imacia*, & que cet Abbé & le Fondateur moururent tous deux en 1224.

Le Prieuré de la *Croſſe* ou de la *Croix* fut établi par les Abbez de *Ballin-Tober*, qui en firent une Maison dépendante de leur Abbaye.

A *Annag*, il y a eu une Chappelle ou Eglise fondée par un Bourk, Seigneur originairement Anglois.

A *Cong*, entre le Lac de *Meske* & de *Corbe*, il y a eu une Abbaye ou Prieuré de Chanoines Reguliers fondée par saint Fechin dans le septiéme siécle. Un Donalde, Roy d'Irlande, dota cette Maison, & la fit bastir en l'an 624. comme le remarque Varæus. Colgan dit que *Cong* estoit un lieu fort celebre, parce qu'il estoit la residence des Rois de Connacie, qu'il y avoit quantité de belles Eglises : comme les masures qui y restent le marquent assez. Enfin *Cong* qui est dans le Dioceſe de Toam, estoit une Ville fort considerable, mais ce n'est plus qu'un fort petit Bourg & Parroisse que Colgan asseure estre dans le Comté de Galway, il est du moins sur les limites des deux Comtez.

Chan. Reg. de S. Aug.

DANS LE COMTE de Slego ou Sligo.

Aſſudare, autrement *Balli-Aſſudara*, que d'autres nomment *Endrige*, qui eſt un petit Bourg ſur le bord de la mer à l'embouchure d'une Riviere à quelques milles de la Ville de *Slego*, il y a eu une Abbaye ou Prieuré de Chanoines Reguliers fondée par ſaint Fechin dans le ſeptiéme ſiecle : Colgan l'appelle l'Abbaye de *Eas-dare*, qui fut baſtie dans une contrée nommée *Lugne* dans le Comté de Slego, Dioceſe d'Achade ou Achade-Connair. Ce n'eſt plus aujourd'huy qu'une Parroiſſe du meſme Dioceſe. Ce fut un Seigneur Irlandois de ce Comté qui dota cette Abbaye, & qui donna à ſaint Fechin toutes les Terres qu'il y avoit entre la Riviere qui paſſe à Eas-dare & la mer, & ce territoire fut appellé *Termon-Fechin*, comme qui diroit le *Refuge de ſaint Fecchin*.

A Bile-Fechin, aujourd'huy nommé ſimplement *Bile* dans la meſme contrée de *Lugne* où eſt *Eas-dare*, ou *Aſſudare*; il y a eu une autre Abbaye de ſaint Fechin qui y eſtoit en grande veneration ; car ce Saint avoit pris naiſſance à *Bile*, ce qui faiſoit appeller ce lieu *Bilefechin* : ce n'eſt plus à preſent qu'une Parroiſſe du Dioceſe d'*Achade*, car *Eas-dare* eſt du Dioceſe de *Killala*.

Kil-na-Manach, c'eſt à dire *Cella Monacho-*

Chan. Reg. de S. Aug. *rum*, *Maison de Moines* dans la contrée du Comté nommé *Galeanga*, Diocese de *Killala* ou *Elienſis*. Colgan doute s'il n'eſt point auſſi du Diocese d'Achade ; mais quoy qu'il en ſoit, ce lieu de *Kil-na-manach* étoit une autre Abbaye de S. Fechin. Il y a quelques Auteurs qui pretendent que ſaint Natalis y a eſté Abbé ; mais d'autres croyent que c'eſt dans *Kil-na-manach* qui eſt dans l'Oſſeri en Kilkeni de Lagenie.

A *Echrois*, il y a eu une ancienne Abbaye, dont *ſaint Molaiſſe*, autrement *Lafrean*, a eſté le Fondateur & le premier Abbé dans le ſixiéme ſiecle. Voyez Dam-inis en Fermanag.

A *Keras*, autrement *Kil-maltin*, il y a eu un un Prieuré fondé en 1180. par les Mac-Donels, Seigneurs, anciens Irlandois, & fameux dans l'Hiſtoire d'Irlande.

DANS LE COMTÉ de Roſcoman ou Roſcomon.

A *Roſcoman* Capitale du Païs, députant au Parlement & autrefois Epiſcopale; il y a eu une belle Abbaye fondée dans le ſixiéme ſiecle par *ſaint Coman*, ou *ſaint Comon*, qui en fut le premier Abbé, dit Varæus. Uſſerius ajoûte qu'un Roy de Connacie donna à ce Saint une belle & agreable Vallée nommée *Roſſ* pour y baſtir cette Abbaye, laquelle du nom de cette Vallée & du Saint, fut appellée *Roſcomon*, & ce lieu s'eſtant agrandy il fut fait Eveſché, qui dans

la suite, a esté uny ou transferé à *Elphin*, qui est une autre Ville du Comté. Chan. Reg. de S. Aug.

Eadardruim, ou *Eardruim*, en Latin *Edurdrumensis*, estoit une Abbaye fondée selon Colgan, par *saint Diradius*, ou *Doradius*, mais ce n'est plus aujourd'huy qu'une Paroisse du Dioceſe d'Elphim en Roscoman : il ne faut pas au reste confondre cette Maison avec celle de *Enachdruim* ou *Enachtruim*, appartenant aussi aux Chanoines Reguliers dans le Comté de Kilkeni, car celle-là a esté fondée par *saint Coeman* ; mais comme *S. Coman* a esté le Fondateur de l'Abbaye de Roscoman, & le premier Eveſque de cette Ville, cela me feroit soupçonner que ce pourroit bien n'estre qu'une mesme Maison, & que Usserius s'est apparemment trompé quand il a mis *Enachdruim* en Kilkeni, qui n'est qu'en Roscoman, je ne l'asseurerois pourtant pas.

A *Oran* ou *Dhoran*, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers dépendant de l'Abbaye de Roscoman, & fondé par un *O-Conor*, Seigneur Irlandois.

A *Kilmore* sur la Riviere de *Shanon*, à quelques milles au dessous de *Jamestoune*, il y a eu le Prieuré de *sainte Marie* fondé l'an 1232. par Conus-O-Flanagan Irlandois qui en fut le premier Prieur.

Kil-mac-moguin, a esté une Abbaye qui fut fondée selon Colgan, dans le septiéme siecle dans le Dioceſe d'Elphim par *saint Corbmacus*.

Chan. Reg. de S. Aug. A *Inismacnerin* ou Isle de *Mac-Nerin* ou *Macneire*, qui est dans le Lac *Alyne*, à travers duquel passe la Riviere de Shanon assez prés de sa source, à quelques milles de l'Abbaye de Boyle, il y a eu une Abbaye que saint Colombe fonda dans le sixiéme siecle ; Colgan l'appelle *Eas-meneirc*, & pretend que c'est la Maison qui a esté depuis transferée à Boyle, & qui a appartenu à l'Ordre de Cisteaux.

A *Inismore*, ou *grande-Isle*, qui est dans le Lac de *Rée* ; il y a eu une Abbaye fondée par saint Liberius dans les premiers siecles de l'Irlande chrestienne.

A *Cluontoskirt*, il y a eu une Abbaye fondée par *saint Fathlee*, dit Varæus, & comme ce lieu de Cluontuoskirt est sur les limites du Rosceman & du Galway, il n'est pas sans apparence que ce ne soit peut-estre la mesme Abbaye que nous avons mis à Cluontuoskirt dans le Comté de Galway. Cependant comme les deux Saints sont differens, & que quelques Geographes nous asseurent qu'il y a deux Cluontoskirt, & que celuy-cy est sur le Shanon à quelques milles de la Ville de Rosceman ; je ne doute presque plus que ces deux Abbayes n'ayent esté differentes.

A *Ball* il y a eu une Abbaye celebre, où *S. Cronan* surnommé *Mochua*, a esté Abbé dans le septiéme siecle, selon Colgan ; ces Abbez s'appelloient *Ballenses*.

Cluain-cairpe estoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers qui fut fondée dans le voi-

ſinage de la Ville d'*Atlone* par *ſaint Berach* dans le ſixiéme ſiecle. Chan. Reg. de S. Aug.

DANS LE COMTE' de Letrim ou Letrum.

A *Mohil* ou *Moetal*, qui eſt une petite Ville du Comté, il y a eu le Prieuré de *ſainte Marie* fondé dans le milieu du ſeptiéme ſiecle par *ſaint Manchin*, ſelon Varæus, ou bien *Machanus* ou *Manchenus*, ſelon Uſſerius.

A *Menedrocaid*, il y avoit une Abbaye fondée par le meſme Saint qui en fut Abbé & y mourut, diſent les Annales d'Ultonie.

Achade-Connair ou *Achonry*, n'a pas ſeulement eſté un Eveſché, mais encore une Abbaye, s'il en faut croire Colgan, qui nous aſſeure que *ſaint Nathias*, Diſciple de ſaint Finian, y a eſté Abbé. Colgan met cet Eveſché dans le Comté de Slego, mais tant d'autres le mettent dans celuy de Letrim, qu'il eſt bien difficile d'en rien dire de fort poſitif: car cette Ville eſt ſur les limites des deux Comtez, & ſon Dioceſe eſt également en Slego & en Letrim.

Chan. Reg. de S. Aug.

EN ULTONIE,
Dans la Comté de Doune,

A *Doune*, Capitale Epiſcopale, & députant au Parlement, il y a eu le Prieuré de *ſaint Jean-Baptiſte*, fondé l'an 1138. par le fameux S. Malachie qui en fut Abbé & à meſme temps Eveſque de cette Ville, & enſuite Archeveſque d'Armarch. On appelloit cette maiſon le *Prieuré des Irlandois*, pour en faire la difference, dit Varæus, d'un autre Prieuré du titre de *ſaint Jean-Baptiſte*, qui apartenoit aux *Cruciferes* ou à l'Ordre de *ſainte Croix* qui étoit dans la meſme ville, & qu'on nommoit le *Prieuré des Anglois*.

Dans les faubourgs de la ville de *Doune*, il y avoit le Prieuré de *Toberglorie*, ainſi appellé, parce qu'il étoit bâti auprés de la fontaine de *Gloire*, il fut fondé par le fameux Jean de Curcy général Anglois. On voit l'acte de fondation tout au long dans le *Monaſticum Anglicanum*, qui établit que ce Prieuré dépendoit de l'Abbaye de *Karleol* en Angleterre : cette fondation fut confirmée par Edoüard II. *in Temporalibus*. Varæus ne parle point de cette maiſon à moins que ce ne ſoit la même choſe que le *Prieuré des Anglois*, qu'il met dans l'ordre de *ſainte Croix*, mais Dugdale & Dodſwort prétendent que le Prieuré de *Toberglorie* apartenoit aux Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin. Il eſt vrai que les Cruciferes ſont des chanoi-

nes qui suivent aussi la regle de S Augustin, mais il faudroit que l'acte de fondation eût designé cette congregation particuliere ; & ne l'ayant pas fait on doit dire que ce Prieuré appartenoit au grand Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin. Chan. Reg. de S. Aug.

A *Banchor*, autrement *Bangor*, nommée aussi *Vallée des Anges*, il y a eu une des plus celebres Abbayes d'Irlande, laquelle étoit au côté oriental de l Abbaye de *Knocfergus*, ou *Carifergus* ; elle étoit chef d'Ordre, & elle fut fondée en 555. Selon Varæus, & en 559. Selon Usserius. Colgan pour ne pas se tromper dit, dans le milieu du sixiéme siecle, par le fameux S. Congal qui en fut le premier Abbé, & qui vit avant que de mourir plus de quatre mille Moines dans sa Regle. D'où vient qu'il est appellé le Pere de quatre mille Moines. Saint Bernard dans la vie de saint Malachie dit, en parlant de cette Abbaye de Bangor : *Nobilissimum extiterat Monasterium sub primo Patre Congallo multa millia Monachorum generans, multorum monasteriorum caput, locus verè sanctus, fœcunduſque sanctorum, copiosissimè fructificans Deo, ita ut unus ex filiis sanctæ illius congregationis nomine Luanus aut Euanus centum solus monasteriorum fundator extitisse feratur, quod idcirco dixerim ut ex hoc uno conjiciat lector quam ingens fuerit reliqua multitudo.* Et dans un autre endroit il ajoûte, en parlant toûjours de cette Abbaye ; *Hyberniam non solum Scotiamque repleverunt geminina ejus, sed in exteras etiam Regiones quasi inundatione facta illa sanctorum examina effuderunt, è quibus ad has nostras Gallicanas partes sanctus Columbanus ascendens*

Chan. Reg. de S. Aug. *Luxovienſe conſtruxit Monaſterium* (Luxevil en Franche-Comté) *factus ibi in gentem magnam.* Dempſter a cru auſſi avec S Bernard que S. Colomban Moine de Branchor avoit fondé l'Abbaye de *Luxevil*, mais Uſſerius Archevêque Proteſtant d'Armag, ſoûtient que ce n'eſt point Colomban, mais un autre du même nom, qui a été le chef & le fondateur d'un Ordre particulier qu'on a toûjours regardé comme une branche de celûy de ſaint Benoiſt, ſoit que dés le commencement ce fût la même Regle, ou que dans la ſuite il y ait eu quelque union. Et cette opinion paroît bien plus vraiſemblable que celle de S. Bernard & de Dempſter : car ſi le fondateur de Luxevil eſtoit ſorti de Bangor il auroit été Chanoine Regulier de S. Auguſtin, & auroit établi des Chanoines à Luxevil plûtôt que des Benedictins : cependant Luxevil a toûjours été & eſt encore de l'Ordre de ſaint Benoiſt. Mais ſi S Bernard n'a pas crû, ſans doute, qu'il y eut eu pluſieurs ſaints Colombans en Irlande, Dempſter Ecoſſois ne devoit pas l'ignorer, lui qui entreprit de détruire par l'hiſtoire même la gloire d'Irlande pour établir celle d'Ecoſſe.

Mais pour revenir à l'Abbaye de *Banchor*, les annales d'Ultonie font mention qu'elle fut ruïnée par les Pirates *Danois* qui y tuerent & maſſacrerent en un ſeul jour plus de 900. Moines, mais que ce fut ſaint Malachie qui la rétablit quelque temps aprés comme nous l'apprend auſſi ſaint Bernard en ces termes aſſez remarquables. *Viſum eſt Malachiæ debere conſtrui in Banchor Oratorium lapideum inſtar illorum quæ in aliis regionibus extructa conſpexerat, & cum cœpiſſet jacere fundamenta, indigenæ quidam mirati*

sunt quod in terra illa nedum hujusmodi ædificia inveniretur dixerunt : O bone Vir quid tibi visum est nostris hanc inducere regionibus novitatem Scoti sumus non Galli, quanam levitas hæc? quid opus est opere tam superfluo, tam superbo? unde tibi pauperes sumptus ad perficiendum, quis tandem perfectum videbit? Et ainsi l'Abbaye de Banchor est le premier bâtiment de pierre qui ait paru, si non dans toute l'Irlande, du moins dans l'Ulonie où l'on ne bâtissoit auparavant qu'avec du bois: enfin le Chœur que S. Malachie fit bâtir à Banchor étoit si beau, que l'Abbaye en fut nommée *Banchor*, comme qui diroit *beau Chœur* : car auparavant elle se nommoit *Vallée des Anges.* Chan. Reg. de S. Aug.

Nous avons dit plus haut que saint Congal a vû avant que de mourir plus de trois mille Moines dans son Ordre, mais il est bon de sçavoir que Colgan prétend que tous ces Moines étoient dans l'Abbaye même de *Banchor* : il y en met même jusqu'à quatre mille tout à la fois. *Banchor*, dit-il, *est oppidum florens cui immortale nomen reliquit sui nominis monasterium in toto orbe celeberrimum, in quo erant quatuor millia Monachorum sub sancto Congallo loci fundatore.* Il dit pourtant dans un autre endroit que *Banchor* qui étoit autrefois un bonne ville ne vaut plus rien aujourd'hui : elle députe pourtant encore au Parlement. Enfin *Camerarius* a crû que Banchor étoit dans l'isle de *Hu*, autrement *Jone*, qui est une des hebrides, dequoy Colgan se moque avec raison.

A *Movilla*, autrement *Maigeville*, il y avoit une Abbaye fondée en 550. par un saint Finian, selon Varæus, mais selon Colgan, c'est saint Fridian. Frigian, ou Frigidian, qui fonda cet-

Chan. Reg. de S. Aug.

te Maison, que le même Auteur nomme *Magbile*, *in regione Dalfiatag*, & ce saint fut chef & instituteur d'une des plus anciennes Congregations de Chanoines Reguliers de saint Augustin, qui est nommée la Congregation de S. *Frigidian*, dont la principale Maison est saint *Frigidian de Luques* en Italie dont ce saint étoit Evêque. Ce fut lui aussi qui réforma la Congregation des Chanoines Reguliers de saint *Jean de Latran* de Rome. Ce saint Frigidian se nommoit encore *Findbarry*, & *Finnian*, comme le remarque Colgan, & ainsi Varæus n'avoit pas eu tort de lui avoir donné ce dernier nom, ce saint établit encore une Abbaye de *Magbile*, dans la Comté de *Londondery*, dont nous parlerons dans la suite.

A *Saul*, autrement *Saballum*, étoit la fameuse Abbaye bâtie par le grand saint *Patrice* Apôtre d'Irlande, car il y a eu d'autres saints de ce nom comme nous le remarquerons plus bas. La fondation de cette Maison a été faite dans le milieu du cinquiéme siécle dans la peninsule de *Local*, ou *Locail*. Ce saint venant de Lagenie en Ultonie arriva à *Doune*, & dans un lieu tout auprés nommé *Sabhul*, c'est à dire, *Grenier*, il bâtit l'Eglise de cette Abbaye. Voici les propres termes dont se sert l'auteur de la vie Tripartite de ce saint. *Dichu credidit ei primus præ omnibus toto corde, & baptisatus obtulit Deo & sancto Patricio agrum in quo ipsi tunc stabant: ejus enim erat vicus in quo sanctus Dei aprehendit, & rogavit sanctum Episcopum ne longitudo sua Ecclesia ab occidente in orientem esset, sed ab aquilone in meridiem, quia Domini est meredies sicut oriens*: Zabulum *enim erat in loco*

quem heros dictu dedit sancto Patricio & voluit ille ut secundùm formam Zabuli sui domus Dei adicaretur ad solem, & hoc adeptus est ille à viro Dei. Tunc sanctus Pontifex in ipso loco Ecclesiam, nominatam fundavit, quæ est transversa ab Aquilone in Meridiem secundum positionem Zabuli prædicti, qui locus ex nomine ipsius ecclesiæ Scoticè nominatur usque hodie Zabhul Padrig *Latinè autem* Zabulum Patricii *aut* horreum Patricii. Usserius dit que saint Patrice étant revenu de Rome rendre compte au Pape de sa Mission, demeuroit presque toûjours dans cette Abbaye de *Saball*, où il avoit mis à sa place *Dunnius* pour Abbé, qui donna ensuite son nom à la Ville de Doune. Cet Archevêque Protestant prétend même que saint Patrice mourut dans cette Maison, ce qui ne s'accorde pas avec d'autres auteurs qui le font mourir ailleurs. Le même Usserius ajoûte que cette Abbaye n'étoit qu'à deux milles de la Ville de Doune, & que cependant elle étoit dans le Comté d'Armag: si cela étoit le Comté de Doune seroit encore bien plus étroit qu'on ne l'a fait jusques ici. Chan. Reg. de S. Aug.

Dromore, qui est aujourd'huy une ville episcopale a commencé par être une Abbaye, où un saint Cormacus fut Abbé dans le dixiéme siecle, comme l'a remarqué Colgan seul.

Cimbos, selon Colgan a esté une ancienne Abbaye fondée par le grand saint Congall sur le bord de la riviere du Ban qui sort du lac Eaugh.

Chan. Reg. de S. Aug.

Dans le Comté d'Antrim.

A *Kels*, que quelques-uns nomme *diſert*, il y a eu le Prieuré de *Sainte Marie*, bâti avant l'arrivée des Anglois in Irlande par un *O-brian Carrog* Seigneur Irlandois.

A *Kilbodain*, il y eut une Abbaye fondée par *ſaint Boadan* qui vivoit dans le ſixiéme ſiecle : qui en voudra ſçavoir davantage, n'a qu'à voir la vie de ce Saint dans Colgan *De vitis ſanctorum Hybernia* : car Varæus ne dit rien du tout de cette Maiſon.

Achad-dugtaigh, eſtoit une ancienne Maiſon de Chanoines Reguliers qui fut fondée prés de la riviere de Ban par ſaint Guarius.

A *Muckmor*, il y avoit eu une Abbaye fondée en 580. par *ſaint Colmanelle* dit Varæus, au lieu qu'Uſſerius dit que ce fut à *Locha*, ou *Loga*, ſur la riviere du meſme nom : mais je crois que c'eſt la meſme choſe, parce que Mukmor eſt un bourg ſur le Loeha, ou Logan, entre Dromore & Belfaſt. Uſſerius prétend encore que cette Abbaye a eſté fondée en 550. & non pas en 580. qui eſt la date de la fondation de l'Abbaye de *Linall* ; & il y a quelque apparence qu'il dit vray : car comme ſaint Colmanelle eſtoit Eveſque de Dromore il aura bien plûtôt bâti l'Abbaye de Mukmor ou de Loga qui n'en eſt pas loin, que celle de Linall qui eſt dans le Comté du Roy, où il n'alla qu'aprés

avoir quitté son Evesché de Dromore & son Abbaye de Mukmor. Chan. Reg. de Aug. S.

A *Teg-dagoba*, autrement *Kil-lamrhaide*, sur le bord de la riviere du *Band*, il y a eu une Abbaye si considerable fondée par saint Gobban, qu'il y a eu jusques à mille Moines, selon Colgan.

A *Raclin*, *Raglin*, ou *Rathlin*, qui est une Isle sur la côte septentrionale du Comté, *Saint Lugadius*, *Lugeus*, ou *Ludeus*, fonda dans le commencement du sixiéme siecle une Abbaye plus ancienne mesme que l'Eglise paroissiale de la mesme Isle qui ne fut fondée qu'environ 50. ans aprés par *Sigenius* qui avoit esté Abbé de *Hu*.

Lann estoit une ancienne Abbaye differente d'une autre de mesme nom qui estoit dans la Medie, du moins s'il en faut croire Colgan qui ne dit pourtant point qui estoit le fondateur de ce Lann qui estoit dans le Comté d'Antrim.

DANS LE COMTE' de Londonderry.

A *Londonderry*, Ville Capitale, Episcopale, & députant au Parlement; il y a eu une Abbaye fondée en 445. par saint Colombe, dit Varæus; mais Usserius pretend que ce ne fut que cent ans aprés, c'est à dire en 546. & je crois que ce dernier a raison, car saint Colombe n'a pas vescu dans le cinquiéme siecle, ou du moins

Chan. Reg. de S. Aug.

il n'a pas eſté en eſtat de baſtir une Abbaye dans le milieu de ce ſiecle-là : Outre que Varæus avoüant que le meſme Saint a baſty auſſi l'Abbaye de *Dermag* ou *Durrog*, dans le Comté du Roy en 550. je ne vois pas comment il a peu baſtir cent ans auparavant celle de Londonderry ; car il eſt certain d'ailleurs que ce Saint ne prit naiſſance qu'au commencement du ſixiéme ſiecle, baſtit les Abbayes de Dermag & de Londonderry dans le milieu, & mourut dans ſon Abbaye de Jone ou de Hu dans les Iſles Hebrides ſur la fin du meſme ſiecle en 597. & ainſi il s'en faut tenir à la datte d'Uſſerius : car Varæus n'a pas pû pretendre que l'Abbaye de *Derry* ou *de Roboreti* ait eſté baſtie par un autre ſaint Colombe ; car tous les Auteurs conviennent que le grand *ſaint Colombe* ſurnommé *Colombakil* & *Colomkil*, ou *batiſſeur d'Egliſes*, en a eſté le Fondateur. D'où vient que Londonderry a eſté nommée anciennement *Derry-Colomb-Kille*. Varæus pouvoit encore moins dire que le Fondateur de cette Maiſon eſtoit peut eſtre *ſaint Colomban :* car bien loin que ce Saint ait veſcu dans le cinquiéme ſiecle, qu'il n'a veſcu que dans le ſeptiéme. Enfin Colgan pretend ſi fort que cette Abbaye ait eſté baſtie par le grand ſaint Colombe, qui dit que les Abbez de *Derry* qui eſtoient auſſi Eveſques, eſtoient Abbez Generaux de la Congregation ou de l Ordre de ſaint Colombe en Irlande. Colgan examine encore de quel Ordre eſtoit cette Abbaye dans le douzieme ſiecle ; Varæus pretend qu'elle eſtoit de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin dans ſon Livre de *Scriptoribus Hyberniæ*, & dans ſa Monaſtercologie, & nous ſuivons icy cette opinion ; mais les

les Benedictins ont soutenu qu'elle estoit de leur Ordre, parce que la Regle de saint Colombe suivoit la leur ; mais il est bien plus difficile de soûtenir ce sentiment que celuy de Varæus : car Usserius établit fort bien que saint Colombe estoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers, & non pas de celuy de saint Benoist. Mais quoy qu'il en soit, *Derry* signifie *Chesne* ; ce lieu mesme a esté appellé au commencement *Doire*, qui signifie une *chesnaye* : car les Forests d'Irlande sont presque toutes de *chesnes*, & la pluspart des Abbayes estant dans des bois, on a appellé plusieurs de ces Maisons du nom de *Doire* ; en Medie & en Lagenie il y a eu *Doire-Phadraic*, *Dore-mac*, *Doire-Arda* & *Dormag*. En Momonie, *Doire-dancum*, *Doire-durtun*, *Doire-Æ lnach*, *Doire-luscain* & *Doire-mor* ; en Connacie *Doire-melle* & *Doire-miclatna* ; & en Ultonie *Doire-brusca*, *Doire-cochain*, *Doire-chonla*, *Doire-dachonna*, *Doire-Maolain*, *Doire-nuis*, *Doire Chalguich*, & enfin *Doire* ou *Derri* tout court, qui est aujourd huy *Londonderri*. Chan. Reg. de S Aug.

A *Crag* auprés de Derry, il y a eu selon Colgan, une Abbaye où un saint Colman a esté Abbé ; il estoit nommé *Abbas Cragensis*. Varæus n'a point connu cette Maison.

A *Fathene*, qui est un Bourg à sept milles de Londonderry dans l'Isle *d'Ouen*, sur les bords du Lac de Swilie, au couchant de Londonderry il y a eu une Abbaye fondée dans le septiéme siecle par saint Murus, dit Colgan. Il faut remarquer que les Irlandois nomment souvent les Peninsules du nom d'Isles, car *Ouen* n'est qu'une Peninsule, & cependant ils l'appellent *Inis*,

Chan. Reg. de S. Aug. *Ouen*, c'est à dire Isle d'Ouen, ce qui a trompé plusieurs Geographes qui en ont fait une Isle au lieu d'une presqu'Isle ; il y a encore la Peninsule de *Mages* dans le Comté d'Antrim, que les Irlandois appellent aussi l'Isle de *Mages*.

Botchonais, selon Colgan estoit une ancienne Maison de Chanoines Reguliers scituée dans le Dioceſe de Londonderry, anciennement *Derry* : ce fut *saint Congal*, Pere de tant de Moines, qui en fut le Fondateur.

A *Dungevin*, il y a eu un Prieuré fondé en 1100. par les *O-Cahan*, Seigneurs Irlandois.

A *Macbile*, dans l'Isle de *Eogain*, il y a eu une Abbaye de Chanoines Reguliers fondée dans le sixiéme siecle par saint Frigidian, qui en avoit fondée une autre du mesme nom dans le Comté de Doune que vous pouvez voir. Il n'y a au reste que Colgan qui parle de celle-cy, qui n'est plus qu'une Parroisse.

DANS LE COMTE' de Donegall, ou de Tirconel.

DAns l'Isle de *Saint Dabeoce* ou *Davoge*, qui est dans le Lac de *Dirg* ou *Derg*, il y a eu le fameux Prieuré du *Purgatoire saint Patrice*, que Varæus place dans le Comté de Fermanag, contre l'opinion de la plusparт des Historiens & Geographes qui l'ont toûjours mis en Done-

gal ; mais la difficulté n'eſt pas grande, puis que ce Purgatoire eſt ſur les limites des deux Comtez. Varæus attribuë la fondation de cette Maiſon à *ſaint Dabeoce* dans le cinquiéme ſiecle; Uſſerius au contraire pretend que ce fut ſaint Patrice qui l'établit dans le meſme ſiecle ; & qu'il obtint de Dieu pour convertir plus facilement les Irlandois, diſent quelques Hiſtoriens, qu'ils pourroient voir les peines de l'Enfer, les autres diſent, du Purgatoire dans ce Prieuré ; d'autres attribuent l'invention de ce Purgatoire à un Prieur de cette Maiſon nommé *Patrice* qui ne vivoit qu'en 850. & qui trouva cet expedient pour faire valoir ſon Prieuré, d'autant plus, que lors que l'Irlande eſtoit encore Payenne, & long-temps meſme avant la venuë du Sauveur, il y avoit une Caverne en Irlande par laquelle on croyoit aller aux Enfers : car comme le remarque fort bien Varæus, Homere a dit qu'Ulyſſe a eſté dans une des Iſles Britanniques, & Circé ſemble meſme luy marquer l'Irlande lors qu'elle luy apprend le chemin qu'il faut tenir pour aller aux Enfers, Claudian fait même une peinture aſſez reſſemblante à cette caverne d'Irlande quand il dit : Chan. Reg. de S. Aug.

Eſt locus extremum pandit qua Gallia latus,
Oceanus prætentus aquis quo fertur Ulyſſes
Sanguine libato populum moviſſe ſilentum.
Flebilis auditur quæſtus, ſimulachra coloni
Pallida, defunctaſque vident migrare figuras:
Hinc dea proſiluit phœbique egreſſa ſerenos
Infecit radios, ululatuque æthera rupit
Terrifico, ſenſit ferale Britannia murmur,
Et Senonum quatit arva fragor revolutaque Thetis
Subſtitit, & Rhenus projecta torpuit unda.

Chan. Reg. de S. Aug. Ce lieu environné de l'Ocean vis à vis des coſtes de France, marque parfaitement l Irlande dans les deux premiers Vers ; le grand bruit que fait l'Ocean ſur les coſtes d'Irlande plus qu'en autre endroit de l'Europe, à cauſe que la France & l'Angleterre y repouſſent la mer avec violence, eſt bien exprimé par ces mots, *Flebili auditur queſtus*, car le bruit des vagues eſt ſemblable à des cris, à des plaintes & à des mugiſſemens. Ce *Populum ſilentum* marque l obſcurité où vivoient alors les peuples d'Irlande, qui n'eſtoient preſque pas connus dans le monde ; *Simulachra coloni pallida*, ſont les Irlandois plus pâles que blancs par le mauvais air du Païs fort mareſcageux : *defunctaſque vident migrare figuras*, les Irlandois pour la pluſpart ſont ſi maigres, qu'ils reſſemblent aſſez à des morts & à des ſqueletes, outre que ces mots conviennent aſſez à l'opinion qu'on a toûjours eu en Irlande ſur les viſions & ſur les apparitions des eſprits & des ſpectres, comme leurs Hiſtoires pleines de prodiges en font foy. *Phœbique egreſſa ſerenos infecit radios*, denote les jours ſombres & pluvieux de cette Iſle, où l'on ne voit preſque pas le Soleil, à cauſe des broüillards & des pluyes, *Ululatuque æthera rupit Terrifico* ; ce ſont les bruits continuels que cauſent les grands vents dont l'Irlande eſt agitée plus que Païs du monde, *Sonſit ferale Britannia murmur* ; des coſtes d Angleterre on voit la mer d'Irlande toûjours en furie, faire un bruit épouvantable, *& Senonum quatit arva fragor*, en prenant la partie pour le tout, La France entend auſſi le bruit terrible de la mer qui la ſepare d'Irlande, qui ſe jette avec fureur tantoſt ſur les coſtes de France, tantoſt ſur celles d'Angleterre, & enfin

sur celles d'Irlande ; en sorte qu'il semble que les eaus de la mer ne s'écoulent point par la manche, mais qu'elles y sont seulement dans une perpetuelle agitation, ce qui est enfin bien exprimé par ces derniers mots, *Revolutaque Thetis substitit*, & comme la fausse pieté de quelques Chrestiens a souvent fait un abus des Mysteres du Paganisme, il ne faut pas s'étonner si quelques Moines indiscrets ont changé la cavaverne des Payens en un Purgatoire de saint Patrice, s'étant servis du nom de ce Saint pour donner plus de credit à leur imposture : car il est certain que ce grand homme n'a eu aucune part à ce Purgatoire, & on n'en pourra plus douter quand on sçaura qu'en connoissance de cause, le Pape Alexandre VI. ordonna l'an 1497. que cette caverne du Purgatoire seroit entierement détruite : & ce qu'il y a icy de remarquable, c'est que ce Purgatoire fut ruiné par le Gardien des Cordeliers, accompagné de ses Religieux du Convent de Donegal, le propre jour qu'on celebroit en Irlande la Feste de saint Patrice, ensuite de la commission qu'en avoit receu ce Gardien du Pape mesme ; mais comme on a bien plus de peine à détruire la superstition qu'à établir la veritable pieté, on recommença quelques temps aprés à visiter encore les vestiges de ce pretendu Purgatoire, & enfin les Chanoines Reguliers de saint Augustin qui estoient établis tout auprés dans le Prieuré de *saint Dabeoce*, trouvant leur compte dans l'erreur des Irlandois, rétablirent la caverne du Purgatoire qui avoit esté ruinée, mais elle a esté de nouveau détruite en ce siecle, comme nous l'apprend *Boathe* dans l'Histoire naturelle d'Irlande à peu prés en ces termes. On a en- « Chan. Reg. de S. Aug.

Chan Reg. de S. Aug.

» fin découvert que ce Purgatoire n'eſtoit
» qu'une pure illuſion, & cette découverte ſe
» fit pendant le Gouvernement de Richard
» Boyle, Comte de Corke, & d'Adam Loſ-
» tus, Vicomte d'Elie, Chancelier d'Irlande,
» qui gouvernoit cette Iſle pendant les der-
» nieres années du regne du Roy Jacques I.
» leſquels portez de curioſité de ſçavoir la
» verité de cette affaire, envoyerent ſur les
» lieux des perſonnes de probité pour en faire
» une exacte recherche, leſquels aprés avoir
» bien examiné toutes choſes, trouverent que
» cette pretenduë miraculeuſe caverne, que
» l'on faiſoit paſſer pour deſcendre juſqu'en
» Purgatoire & en Enfer, n'eſtoit qu'une pe-
» tite cellule creuſée dans un fond de roche
» ſans feneſtre & ſans ouverture, & ſi obſcure,
» que quand la porte eſtoit fermée il n'y en-
» troit pas un rayon de lumiere, & au reſte ſi
» baſſe, qu'à peine un grand homme s'y pou-
» voit tenir de bout, & ſi petite qu'elle ne pou-
» voit pas contenir ſix ou ſept perſonnes au
» plus; quand il venoit donc quelqu'un dans
» cette Iſle qui avoit envie de faire le voyage
» du Purgatoire, un petit nombre de Moines
» ou de Chanoines Reguliers qui faiſoient leur
» ſejour ordinaire dans un ancien Prieuré, fai-
» ſoient jeûner & veiller extraordinairement,
» le Voyageur l'entretenant pendant ce temps-
» là des choſes terribles qu'il verroit dans ſon
» voyage ſouterrain, & aprés l'avoir preparé
» de la ſorte, ils l'enfermoient dans un lieu
» obſcur & tenebreux, d'où ils le retiroient
» quelque-temps aprés tellement étourdy par
» ſes jeûnes, prieres, veilles, terreurs & ima-
» ginations, que ce pauvre Voyageur ſans

avoir bougé d'une place, disoit le plus « Chan.
souvent qu'il avoit esté fort avant sous terre « Reg. de
& racontoit des choses étranges qu'il disoit « S. Aug.
avoir veuës en chemin, conformes aux idées «
& aux impressions que les Moines luy en «
avoient données avant que de le mettre dans «
ce trou ; que s'il ne voyoit rien, on preten- «
doit qu'il avoit esté incredule, & avoit «
douté de la verité du Purgatoire, & estoit ve- «
nu plûtost pour s'en mocquer que pour le «
voir : c'est pourquoy pour empescher à l'a- «
venir ces impostures & ces fourberies, ces «
Mylords obligerent les Moines de quitter ce «
lieu ; on ruina les restes de leur Convent, & «
on rompit entierement la caverne qui a de- «
meuré découverte depuis ce temps-là, expo- «
sée à la veuë de tout le monde, qui a paru «
depuis fort desabusé, n'y ayant plus que «
quelques Irlandois superstitieux qui n'ont «
pas veu l'estat où est cette fausse entrée du «
Purgatoire, qui s'imaginent toûjours qu'il «
st veritable.

Il faut encore remarquer que *Nechanus* Prêtre & Historien Irlandois, nous assure que dans la mesme Isle de saint Dabeoce où estoit le Purgatoire saint Patrice, il y en avoit un autre qu'on nommoit de *saint Brendan* qui a fait aussi du bruit pendant quelques siecles, parce que des Moines d'un autre Ordre avoient entrepris de le faire valoir : mais ceux qui estoient en possession du Purgatoire S. Patrice voyant que l'autre faisoit du préjudice au leur, firent si bien qu'ils aneantirent entierement celui de saint Brendan dont on ne parle plus il y a fort long-temps, & enfin celui de saint Patrice a eu le mesme sort : tant il est vray que le mensonge ne

Chan. Reg. de S. Aug. dure qu'un temps, mais que la verité demeure éternellement.

A *Inisfoel*, autrement *Bugellaigh*, qui est une Isle sur les côtes du Comté de Tyrconel ou Donegall dioceſe de Rapoe il y a eu, ſelon Colgan, une Abbaye fondée par ſaint Conal.

Congbail, ſelon Colgan, a eſté une Abbaye où ſaint Fiacre diſciple de ſaint Finian a eſté Abbé dans le ſixiéme ſiecle.

Kilmacnenain, eſtoit une ancienne Maiſon de Chanoines Reguliers qui eſtoit dans le dioceſe de Rapoe, ſelon Colgan, qui ne nous apprend point ni comment, ni par qui elle fut fondée.

Dans le Comté de Fermanag.

A *Devenish*, ou *Dam-inis*, en François *Isle du bœuf*, qui eſt dans le grand lac *Erne* ou *Earne*, il y a eu une Abbaye dont ſaint Laſerian, autrement ſaint Molaiſſe un des douze Apoſtres d'Irlande, fut le fondateur l'an 360. dit Varæus, à quoy Uſſerius ne s'accorde pas, puis qu'il prétend que ce Saint floriſſoit déja dans ſon Abbaye de *Dam-inis* dés l'an 540. c'eſt à dire, vingt ans auparavant Cet auteur ſe contredit pourtant au ſujet de ce Saint, quand il dit dans ſon Indice chronologique, qu'après avoir vécu dans ſon Abbaye il mourut en 570. Cependant il dit qu'en 630. ſe tint cette célébre Aſſemblée dans l'Abbaye du meſme Saint à *Laglin* en Mo-

monie, où il disputa contre *saint Munnu*, au sujet du temps auquel on devoit célébrer la Pâque, & il le fait mourir une seconde fois en 639. & ainsi il faudroit que ces deux saints hommes fussent deux saints differens. Les Auteurs Irlandois prétendent pourtant que l'Abbé de Dam-inis & celui de Laglin n'estoient qu'un mesme saint qui se nommoit saint Laserian, ou Lasrean, & en Irlandois S. Molaisse. Cependant si cela estoit, ce Saint auroit vécu environ 160. ans, ce qui n'est pourtant pas sans exemple dans l'Histoire d'Irlande, où l'on voit que S. Patrice, & quelques autres en ont vécu tout autant & quelques-uns mesme davantage. Cela supposé, Usserius auroit toûjours eu tort de faire mourir deux fois le mesme Saint. Chron. Reg. & S. Aug.

Dans la mesme Isle de *Devenish* il y a eu une Abbaye fondée par *saint Ninnidius* en 1130. selon Usserius, car Varæus n'en dit rien, à moins que ce ne soit une Maison de *Colidées*, qu'il y avoit dans cette Isle. Ces *Colidées* au reste estoient des Prêtres seculiers qui vivoient dans la retraite & en communauté à la maniere des Moines, & à peu prés de la mesme façon qu'on vit aujourd'hui dans les Seminaires que les Evesques ont établis en France. Mais pour revenir à saint Ninnidius, je trouve qu'Usserius se trompe encore, car il met dans un autre endroit de son Index Chronologique, que saint *Kiaran* qui vivoit dans le quatriéme & dans le cinquiéme siecle fût disciple de saint Ninnidius dans une des Isles du lac *Earne*, & cependant il ne luy fait fonder son Abbaye dans cette Isle qu'en l'an 1130. c'est à dire, prés de sept

Chan. Reg. de S. Aug. ſiecle aprés, mais ce n'eſt pas le ſeul anachroniſme qu'ait fait Uſſerius.

A Cluain-inis qui eſt une Iſle de meſme lac *Earne*, il y a eu une Abbaye fondée dés le commencement du ſixiéme ſiecle par *ſaint Sinelle* qui y floriſſoit l'an 540. Selon Uſſerius, qui dit encore, qu'en 570. *ſaint Munnu*, autrement *ſaint Fintan* fut Moine dans cette Abbaye de *Cluain Inis*, que Varæus n'a point connue. Ce ſaint Sinelle fut auſſi un des douze Apôtres d'Irlande.

Iniſ-muighe-ſamh a eſté une Iſle du lac Earne, dans laquelle il y a eu une ancienne Abbaye.

Dans le Comté de Tyronne.

JE ne trouve aucune Maiſon de Chanoines Regeliers dans ce Comté, ſi ce n'eſt l'Abbaye de *Druim-Thom* qui eſt ſur les limites de ce Comté, & de celuy de Tyrconel dans le dioceſe de Rapoe. Saint Ernan en fut le fondateur & le premier Abbé dans le ſeptiéme ſiecle. Saint Adamnan appelle ce lieu qui n'eſt plus qu'une paroiſſe, *Dorſum Tuama*, *Druim*, ſignifiant *Dorſum*, *dos*.

Clogher qui eſt aujourd'hui un Eveſché, a commencé par eſtre une Abbaye qui fut fondée par ſaint Macarry qui en fut le premier Abbé & Eveſque, comme le remarque Colgan.

Chan. Reg. de S. Aug.

Dans le Comté d'Armag.

A *Armag* Capitale, Metropole, & primatie, il y a eu l'Abbaye de *Saint Pierre & de Saint Paul*, fondée dans le cinquiéme siecle par saint Patrice. Plusieurs Archevesques de cette Ville donnerent de grand biens à cette Maison qui estoit fort riche.

Cluain-finchel, ou *Cluain-fiacul*, estoit une Abbaye à cinq milles d'Armag, selon Colgan, elle fut fondée par saint Lugadius en 580.

Lismore, ou selon d'autres *Kilmore*, a esté une Abbaye où saint Moctée establit sa premiere demeure dans le sixiéme siecle avant que de fonder l'Abbaye de *Louth*. Il y a des Historiens qui prétendent qu'il y établit une Regle particuliere, & que ce lieu estoit dans le Comté de *Monagham* : ce qu'il y a de certain, est qu'il est sur les limites des deux Comtez: & que ce n'est aujourd'huy qu'une paroisse.

Dans le Comté de Monagham.

A *Cluner*, autrement *Cluan-Eois*, ou *Clonish*, il y a eu l'Abbaye de saint Pierre & de saint Paul, fondée par l'Evesque saint Tigernac l'an 500. mais d'autres mettent cette Maison dans le Fermanag. Ce qui a fait faire cette mépriſe, c'est que ce lieu est sur les limites des deux

Chan. Reg. de S. Aug. Comtez, partie en l'un, partie en l'autre. Colgan place meſme cette Abbaye *Cluanenſis in Regione muntareoluis in comitatu Liethdromenſi*, qui eſt le Comté de Letrum, parce que les Comtez de Monagham, de Fermanag & de Letrum ſemblent s'unir dans ce lieu de Clunes, mais il y a pourtant cela de different, que Colgan nous aſſure que ce fut ſaint Froegius qui fut le Patron & le Fondateur de l'Abbaye de Clunes du Comté de Letrum dans le ſixiéme ſiecle, mais peut-être auſſi qu'il n'en fut que le reparateur. Ce *Clunes* eſt auſſi different d'un autre Clunes qui eſt en Medie, qui ſe nomme autrement, *Cluan-Mac-nois*.

Je ne ſçay ſi le *Monaſterium* dont parle Colgan, & où il dit que ſaint *Cuana* (car il y en a eu pluſieurs de ce nom) a eſté Abbé, n'eſt point *Monagan* qui eſt la capitale de ce Comté, & où il y a encore des veſtiges d'un Couvent. Ce qui s'y oppoſeroit ſeroit que cet Auteur ajoûte, que cette Abbaye eſtoit *in Comitatu Lugmagienſi*, ce qui ſignifie le Comté de *Louth*, mais comme le Comté de Louthe a compris autrefois le Monagam, ce qui s'appelloit anciennement le Royaume *d'Ergalie*, je penſe qu'on ne peut pas douter que ce *Monaſterium* ne fut Monagam, & que meſme ce dernier n'ait pris ſon nom, de ce Monaſtere & des Moines qui y eſtoient.

Muknay, auprés du petit lac du meſme nom, a eſté autrefois une Abbaye fondée par ſaint *Moeldodius*.

Cluain-Eoaris eſtoit, ſelon Colgan, une au-

tre ancienne Maison de Chanoines Reguliers Chan. qui fut fondée par *saint Dichulle* qui en avoit Reg. de fondé tant d'autres. Celle-ci estoit dans l'an- S. Aug. cien Royaume d'*Ergallie*, dont le *Monagham* faisoit partie avec le Comté de *Louth*.

Dans le Comté de Cavan.

A *Drumlane* ou *Drumlahan*, il y a eu le Prieuré de *Sainte Marie* fondé sur la fin du sixiéme siecle par *saint Edam* autrement *Maidoc*, qui fut ensuite Archevesque ou Evesque de Fernes. Colgan dit que cette Abbaye a esté fort considerable, qu'il y avoit plusieurs beaux tombeaux des plus considerables Seigneurs du païs, & qu'elle fut changée en parroisse l'an 1025. Comme assurent les Annales de Dungall. Elle est dans le dioceſe de Kilmore, & sur les limites des deux *Breſnies*: c'est ainsi qu'on appelloit autrefois le *Fermanag* & le *Cavan*. Il y a des Auteurs qui nomment aussi ce lieu *Drumlethan*.

Ce seroit ici que devroit finir le denombrement de tout ce qu'il y a eu de Maisons anciennes & modernes qui ont appartenu aux Chanoines Reguliers en Irlande : par les *modernes* j'entends celles qui furent supprimées soubs le Regne de Henri VIII. dans le siecle passé ; & par les *Anciennes*, je veux marquer les Abbayes, Prieurez & Couvens qui n'ont point passé le huitiéme siecle, & qui ont esté auparavant changées en paroisses & en benefices seculiers, ou qui ont esté entierement éteintes, soit par les malheurs qu'apporte la guerre,

Chan. Reg. de S. Aug.

soit par d'autres voyes. Cependant comme Colgan dans ce vaste projet qu'il avoit fait descrire toutes les vies des Saints d'Irlande dont il n'a paru que deux volumes, a prétendu qu'il y avoit eu encore un grand nombre de Maisons de Chanoines Reguliers en Irlande, lesquelles cependant il a eu bien de la peine à placer, parce que ces Maisons ayant dans la suite changé ou de nom, ou d'estat. Il ne reste presque pas de preuve dans les Historiens, ni du lieu où elles estoient situées, ni de ce qu'elles sont devenues. Je me contenteray donc seulement de les mettre ici par ordre Alphabetique & par rapport aux Provinces où les Historiens disent qu'elles estoient, quoy qu'ils n'ayent point designé l'endroit de leur position, & nous mettrons ensuite le nom des autres Maisons, bien que je n'ay pas pû mesme apprendre dans quelles provinces elles estoient autrefois. J'ajouteray aux uns & autres le nom de leurs Fondateurs, afin que cette circonstance aide encore à les faire mieux connoistre.

EN LAGENIE.

Achad' Arglas, saint Fintan fondateur.
Achad-finglas, le mesme saint Fintan.
Airdne-Coemain, saint Coeman.
Cluain-Chaoin, saint Finan.
Cluain-i-Murchin, saint Brocan.
Cluain-Reilgeach, saint Ferreolus ou Ernin, qui avoit donné son nom au lac *Erne*. Cette Maison estoit ou dans la Medie orientale ou dans l'occidentale.

Derge ou *Dergne*, saint Mogorocus. Chan. Reg. de S. Aug.

Domnach-sechnuil, saint Secundin. Cette Abbaye estoit dans l'une des deux Medies.

Domnach-Arda, saint Silvestre & saint Sidonius Chanoines Reguliers Italiens, qui vinrent en Irlande avec saint Palladius.

Druimcheo : cette Maison estoit aparemment differente de *Drum-chain*, Abbaye de saint Aban qui estoit dans le Comté de Wiklo, car il y a quelque preuve que celle-ci étoit en Longford.

Finglas, saint Flamius. Il y a apparence que cette Abbaye estoit entre Dublin & Tredag, puisque cette contrée se nomme encore Finglas.

Fiodnach, saint Callinus. Je placerois volontiers cette Maison en Longford.

Fionnagh in *regione Fothardorum*, c'est à dire, ou en Wexford, ou en Tiperari, car il y avoit deux contrées dans ces Comtez qui portoient ce nom, si l'on n'aime mieux dire que *Regio Fothardorum* s'étendoit du Wexford dans le Tiperari.

Forgnuidhe, saint Muris. Je n'assureray pas dans quelle des deux Medies elle estoit.

Glaismore, sur les limites de Lagenie & de Medie pas loin de l'Abbaye de *Sourd*, dont nous avons parlé.

Glinn-saint Canocus ou Mochonocus.

Kelfinte ou *Kilmore*, saint Palladius qui y apporta des reliques des Apostres.

Kil-Auxille, auprés de la Liffie, saint Auxillius qui en fut Abbé & Evesque.

Kil-Chuilin, saint Lochinus.

Kil-fortcherne, autrement *Roscurense Monasterium*, saint Foreherne : cette Maison est dans l'une des deux Medies.

Chan. Reg. de S. Aug. *Kilskire*, Abbaye celebre dans les Hiſtoriens d'Irlande, qui diſent, que ſaint Conal ou Conalde qui vivoit dans le neuviéme ſiécle en fut Abbé & Eveſque. Il y a quelque apparence que cette Maiſon eſtoit dans la Medie orientale où eſt-Meath.

Pecain, ſaint Furſée.

Lanchoil, ſaint Fintan.

Lann ou *Linn*, où ſaint Colman fut Abbé. Je ne ſçai ſi ce ne ſeroit point la meſme que celle de *Linall*, mais *Lann* eſtoit le nom d'un demon qui eſtoit dans ce lieu, & que ſaint Colman chaſſa.

Moetgall, ſaint Brogain.

Montgarret, ſaint Neſſan.

Rosdele, ſaint Patrice le vieux en fut Abbé & Eveſque dans le premier ſiecle, ce lieu eſtoit en Medie.

Roſſ-Tuirk, ſaint Brocan.

Sruthair, ſaint Mogenochus.

Teg-na-Remanach, ou *Maiſon des Romains*. Saint Auguſtin & ſaint Benoiſt Italiens Chanoines Reguliers qui accompagnerent Palladius en Irlande.

Teg-Scothin, S. Scothin.

Teg-Moling, ſaint Molingus.

Treſſodium, ſaint Cuama.

Tulen, le même Saint. Ce lieu eſtoit dans l'une des deux Medies.

EN MOMONIE.

Chaa'-Airad, ſains Lochin.

Achad Garbain, aujourd'hui *Dungarbain*,

ſur la coſte meridionale de Momonie. Je ne ſçay pas preciſément l'endroit, ſaint Garban la fonda dans le ſeptiéme ſiecle. Chan. Reg. de S. Aug.

Cluain Chladeath, ſaint Maidoc.

Condatum Monaſterium, ſaint Waſnulphus.

Croebach, ſaint Trian.

Cuil-Colluinge, ſaint Abban.

Trois Abbayes de *Dumnach-mor*, fondées l'une par ſaint Fingene, l'autre par ſaint Finchade & la derniere par ſaint Farannan.

Dore-Chuiſcrigh, j'ignore le fondateur.

Dore-Dunchan, ſaint Colman qui mourut de ſoif dans le cinquiéme ſiecle.

Dunbleſche ou *Dunbleske*, ſaint Fintan.

Iniſdamle, ſur les limites de Momonie & de Lagenie, où Findbarri a eſté Abbé.

Kilcruimthir, autrement *Kilcuillen*, ſaint Abban.

Kilmebian, ſaint Fergusius.

Kilmore Araidhtire.

Letter-Obhraim, ſaint Odran.

Moinmor, ſaint Moctean qui vivoit dans le ſeptiéme ſiecle il avoit été Abbé de Clonard, & il eſt appellé par les Hiſtoriens *fons Religionis & ſapientiæ Hybernorum*.

Roſſ Koerach ſant Fintan.

Tuaim-grene, ſaint Manchenus dans le troiſiéme ſiecle.

Tuaim-Muſcraige, en Myskeray, ſaint Domangenus.

EN CONNACIE.

Ardcane Abbaye & Eveſché, ſaint Beoadus,

Croeg-grellain, ſaint Grellan: elle s'ap-

Chan. pelloit en Latin *Crovense Monasterium.*
Reg. de *Cruim-linn*, saint Midhabaria.
S. Aug. *Ramelfige*, saint Mocallan, il y avoit des Moines Anglois. Colgan s'efforce peut-estre en vain de prouver que ce saint estoit Irlandois.

EN ULTONIE.

Cuil-Rathene, saint Armideus.
Delenna, saint Dagæe.
Druim-Inesacluin, saint Lugadius & saint Cormacus.
Lindnachil, saint Sedulius.
Rathmuige, saint Adamnan.
Teg-Talain, saint Kilian.

Voici à present les Abbayes dont les Historiens Irlandois ont absolument ignoré la situation.

Ardcuilin, saint Beoanus fondateur.
Ardchoin, saint Finchan.
Basleac, saint Cormacus.
Cluain-buadain, saint Blatmacus. *Cluain*, selon Colgan, signifie aussi, *retraite*, *desert.*
Cluain-Eich, saint Caurnanus.
Cluain-Maosena, saint Foilan.
Cluain-Unsean, saint Maltulius.
Cluinet, saint Fursée,
Deser-Ænguss, Abbaye & Evesché. Saint Ængussius surnommé *Æneas.*
Druim-dressa. J'ay cherché en vain le fondateur.
Druim-Eing, saint Fintan.
Druim Eascluin, saint Cormacus.
Druimderdalog, saint Finian.

Dore-bruchaiſe, ſaint Mochonna. Chan.
Erdame, ſaint Failbee. Reg. de
Fortdhruim, ſaint Lugadius. S. Aug.
Glaſſ-na-Oidhean, ſaint Mobyus, autrement Boetius, ou Mobyteus. Cette maiſon eſtoit auſſi appellée l'Abbaye de *ſaint Boece*.
Glean Achad, ſaint Sincelle.
Inis-Muge-ſamh, ſaint Nannætheus ou Nennnidius en fut Eveſque & Abbé.
Imleach-becain, où ſaint Cormacus, ou Cellacus fut Abbé.
Kildelge, ſaint Cuanan.
Kileaſpuic-ſanctain, ſaint Mogorocus.
Killaine, ſaint Sedna ou Sidonius different du Saint de meſme nom qui eſtoit Abbé à Druim-mac-Ubla.
Kil-foelin, ſaint Foilan.
Kil-ithe, ſaint Cormachus ou Cellacus.
Kinlocha, un ſaint Sedulius, car il en avoit pluſieurs de ce nom.
Leammag ou *Lemmag*, ſaint Fechin. Je crains que ce ne ſoit la meſme choſe que l'Abbaye d'*Immag*, ſur les coſtes du Comté de Galway dont nous avons parlé.
Lilchal, ſaint Cuan
Luſcanum Monaſterium, ſaint Colga qui vivoit dans le ſeptiéme ſiecle.
Leithmanchin, ſaint Manchain.
Lugmag, Abbaye & Eveſché, ſaint Moſtée.
Rath-Aradh, ſaint Mugania.
Roſſ-Prieuré, ſaint Cormacus ou Cellacus.
Tamna-cha-buada, je ne ſçay pas qui en a eſté le fondateur.
Theach-Munna, où il y a eu juſques à cent cinquante Moines qui eſtoient tous ſaints. Apparemment que le fondateur eſtoit ſaint Munnu,

Chan. *Tig-baithim*, ſaint Baithenus.

Reg. de *Treet*, ſaint Cormacus,

S. Aug. S'il faloit à preſent garder l'ordre des temps auſquels les differens Ordres Reguliers ont eſté établis, il faudroit parler ſans doute de celui de S Benoiſt, mais comme il eſt bon de ne pas ſeparer du grand Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin les differentes Congregations qui en dépendent, puis qu'au fonds elles ne ſont que des membres de ce Corps, duquel il n'eſt pas juſte que nous les ſeparions, comme auſſi pour garder la meſme mechode, nous mettrons l'Ordre de Ciſteaux immediatement aprés l'Ordre de ſaint Benoiſt dont il n'eſt qu'une branche. Nous allons mettre tous les differens Ordres & Congregations dont les Moines ſont conſiderez comme Chanoines Reguliers de S. Auguſtin.

Mais pour ne laiſſer rien à dire de tout ce qui peut concerner les Maiſons des Chanoines Reguliers d'Irlande dont nous avons parlé, nous ferons obſerver en cette rencontre une choſe aſſez remarquable & ſinguliere qui eſt, que pluſieurs Abbayes ou Prieurez de cet Ordre eſtoient anciennement des aziles pour ceux qui s'y refugioyent en la meſme façon qu'en Italie, les Egliſes y ſervent encore aujourd'hui d'aziles, meſmes pour les plus grands malfaiteurs qui s'y retirent : car en France nous ne connoiſſons point du tout ces ſortes de privileges. Voici donc les Maiſons de Chanoines Reguliers qui joüiſſoient en Irlande de cette le prerogative, car quelques autres Ordres y avoient auſſi quelques aziles, comme nous le ferons remarquer dans la ſuite de ce traité.

Lothroe, ou *Lutre* Abbaye de ſaint Ruadan dans le Comté de Typerari en Momonie.

Fourre ou *Favorie*, Abbaye de saint Fechin dans la Medie occidentale en Lagenie. Chan. Reg. de S. Aug.

Fernes Abbaye de saint Mediоc aujourd'hui Evesché dans le Comté de Wexford en Lagenie.

Kilmacduach ou *Kilmaculle*, Abbaye de saint Colman dans le Comté de Galway en Connacie.

Cluain-Ænach, Abbaye de saint Fintan dans la Medie orientale en Lagenie.

Clonard, Abbaye de S. Finnian dans la Medie orientale en Lagenie.

Saigerk iran ou *Sirè*, Abbaye de saint Kiaran dans le Comté du Roy en Lagenie.

Inisfatre, Abbaye de saint Senan dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

Fathane, Abbaye de saint Murus dans le Comté de Londonderry en Ultonie.

Licthmore, Abbaye de saint Mochemoc dans le Comté de Tiperari en Momonie.

Maghermuidhe, Abbaye de saint Abban dans le Comté de Wexford en Lagenie.

Iniskeltran, Abbaye de saint Caninus dans le Comté de Clare en Momonie.

Derry ou *Londonderry*, Abbaye de saint Colombe dans le Comté du mesme nom en Ultonie.

ABBAYES ET PRIEUREZ de Chanoines Reguliers de S. Augustin de la Congregation de Saint Victor, qu'il y avoit autrefois en Irlande.

EN LAGENIE

Dans le Comté de Dublin.

Saint Victor.

A *Dublin* mesme il y avoit l'Abbaye de *saint Thomas*, Archevesque de Cantorbery Martyr, une des plus belles & des plus Riches Maisons du Royaume, on la nomme aujourd'huy *Thomascourt*. Elle fut bastie à Dublin dans le Fauxbourg ou quartier nommé *Thomastowne*, ou Ville de saint Thomas. Ce fut Henry II. Roy d'Angleterre qui en fut le Fondateur dans le douziéme siecle ; il fit cette Fondation en presence du Cardinal *Vivian*, Legat du Pape & de l'Archevesque de Dublin : ce Prince vouloit expier par là, le crime qu'il avoit commis en faisant mourir injustement ce saint Prelat. Dugdale & Dodsworth, Auteurs du *Monasticum Anglicanum*, ont oublié de faire mention que cette Maison estoit de la Congre-

gation de saint Victor ; ils disent seulement qu'elle estoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin en General ; mais ce n'est là qu'une petite negligence, ils rapportent l'acte par lequel Edouard III. donna pouvoir à *Guillaume* son Maistre d'Hôtel, de faire quelques donations à cette Abbaye, & l'acte par lequel ce Roy ratifia ensuite tous ces dons. On voit encore dans cet ouvrage comme *Walter de Lacy*, Seigneur de Medie, donna à cette Maison la nomination ou Patronage de plusieurs Benefices qui sont specifiez & designez dans la donation; mais je ne puis souffrir que ces Auteurs ne qualifient point cettte Maison d'Abbaye, mais seulement de Prieuré ; car il y a le terme d'Abbaye dans tous les actes qu'ils rapportent, & Varæus l'appelle aussi l'Abbaye de *S.* Thomas de Dublin. Enfin l'Abbé de saint Thomas avoit l'avantage d'entrer dans les Parlemens d'Irlande en qualité de Pair Ecclesiastique, attachée à son titre d'Abbé. Saint Victor.

Il y avoit encore un Prieuré de la mesme Congregation aux portes de Dublin sur la Riviere de Liffie, lequel fut fondé en 1219. par Varisius de Pech, & qui fut uni dans la suite a l'Abbaye de saint Thomas dont nous venons de parler. Voyez dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin.

Dans le Comté de Wexford.

A *Inisscorthy*, ou *Isle de Corthy*, petite Ville sur la Riviere de *Slane*, il y a eu le Prieuré de *saint Jean l'Evangeliste*, qui dépendoit de l'Abbaye de saint Thomas, & qui fut fondé en

Saint Victor. 1240. par Girard de Pendergaſt Anglois, Seigneur de Iniſcorthy, & par Jean de ſaint Jean, Eveſque de Fernes, pareillement Anglois.

Dans le Comté de Kildare.

DAns un lieu fort agreable au bord de la Riviere de Liffie, eſtoit autrefois un beau Prieuré dedié à *ſaint Woſtan*, canoniſé par le Pape Innocent III. On appelloit communément cette Maiſon *l'Echelle du Ciel*. Richard qui en fut le premier Prieur & Adam de Hereford, tous deux Anglois, en furent les Fondateurs l'an 1205.

Dans la Medie Orientale.

NOus avons mis le Prieuré de *Newtonne* dans le grand Ordre de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, en quoy nous avons ſuivy Varæus ; il y a cependant quelque raiſon de le mettre dans la congregation particuliere de *ſaint Victor*, comme vous le verrez incontinent au ſujet du Prieuré de *Fermoy*, qui eſt dans le Comté de Corke.

EN MOMONIE,
Dans le Comté de Waterford.

DAns les Fauxbourg de *Waterford* il y avoit le Prieuré de *ſainte Catherine* fondé par les Danois ou Ouſtmans, & confirmé par Innocent III. en 1210.

Dans

Dans le Comté de Corke.

Saint Victor.

VIs à vis de *Fermoy* de l'autre coſté du Pont, qui eſt ſur le *Blakwater* ou *Aven-more*, il y a eu le Prieuré nommé *Nôtre-Dame* de *Balindregh*, ou de *Balingrodegh*, fondé par Alexandre, Fils de Hugues Anglois ; mais voyons ſi Varæus ne s'eſt point trompé quand il a dit que ce Prieuré eſtoit de la Congregation de ſaint Victor; car l'acte de fondation rapporté tout au long par Dugdale & Dodſworth dans le *Monaſticum Anglicanum*, ſemble prouver au contraire qu'il eſtoit du grand Ordre des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin en general, tels qu'étoient les Chanoines du Prieuré de *ſaint Pierre & de ſaint Paul* de *Newtonne* auprés de Trime en Medie. Qu'on en juge Voicy les propres termes de la Fondation : *Et ſi forte inter eos Priorem idoneum non poſſunt de gremio proprio invenire, per eoſdem eligatur vel de Domo Apoſtolorum Petri & Pauli de Midenſi, vel etiam de domo ſancti Thomæ Martyris de Dublinia, de quibus initium & formam Ordinis acceperunt, vel alibi qui ſit ejuſdem ſubſtantiæ Ordinis, ſi in prædictis Eccleſiis ſufficiens & idoneus non inventatur.* Il me paroit pourtant auſſi par ces mots, *de quibus initium & formam Ordinis acceperunt*, leſquels ont auſſi-bien relation au Prieuré de *Newtonne* qu'à l'Abbaye de *ſaint Thomas*, que non ſeulement le Prieuré de *Ponte-fermoy* (car c'eſt ainſi que Dugdale l'appelle) eſtoit certainement de la Congregation de ſaint Victor ; mais que le Prieuré de Newtonne en eſtoit pareillement,

& que Varæus s'eſt trompé quand il l'a mis ſeulement dans le grand Ordre des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin. Il eſt vray qu'il n'a fait que ſuivre en cela pluſieurs autres Auteurs, & ainſi la choſe peut encore ſouffrir quelque difficulté.

Il n'y avoit point de Maiſons de la Congregation de ſaint Victor, ny en *Connacie* ny en *Ulronie*.

PRIEVREZ, PRECEPTORIES ou Commanderies, que l'Ordre de Malthe de la Regle de Saint Augustin, a eu autrefois en Irlande.

CEt Ordre n'estoit pas considerable par luy-meſme en Irlande, puis qu'il n'avoit avant la destruction des *Templiers* qu'un Prieuré qui estoit celuy de *Wexford* en Lagenie, qui estoit le grand Prieuré d'Irlande, & neuf Preceptories ou Commanderies, ſçavoir : Malthe

Kilbeg.
Kilheal. } en Kildare.
Tully.
Kilmainan-beg. } En East-meath, ou Medie
Kilmainan-wod. } Orientale
Saint Jean-Baptiſte d'Ardes, en Doune.
Morne ou *Balynemony*, en Corke.
Any, en Lymmerik.
Kilnaleken, en Galway.

Surquoy il faut remarquer en paſſant que *Preceptorie* & *Commanderie* c'eſt la meſme choſe, & qu'en Cour de Rome & dans les Bulles on appelle Preceptorie, ce que nous appellons communément Commanderie.

Cet Ordre s'accrut donc en Irlande de la dépoüille des Templiers, car outre le grand Prieuré de *Kilmainan*, auprés de Dublin, qui apparteñoit au *Temple*, il y avoit encore les huit Preceptories ou Commanderies ſuivantes qui en dépendoient.

Malthe *Kilclogan* en Wexford.
Killergy en Caterlog.
Kilſaran en Louth.
Kilbarry.
Kilure. } En Waterford.
Crooke.
Clonaul en Tiperari.
Teach-Temple en Slego.

Et ce grand Prieuré de Kilmainan avec ces huit Commanderies, furẽt données à l'Ordre de Malthe lors qu'on abolit entierement celuy du Temple ſous Edoüard II. au commencement du quatorziéme ſiecle ; en ſorte qu'alors Malthe eut deux grands Prieurez en Irlande & dix-ſept Commanderies deſquelles nous allons parler plus particulierement, en faiſant connoiſtre le temps & le lieu de leur fondation, & le nom & la qualité des Fondateurs.

LAGENIE,

Dans le Comté de Wexford.

LE grand Prieuré de Malthe eſtoit dans la Ville de *Wexford*, Capitale du Comté, Port de mer du ſecond Ordre, comme nous le ferons voir dans l'Hydrographie d'Irlande. Il avoit eſté fondé dans le douziéme ſiecle ſous le titre de *ſaint Jean-Baptiſte* & de *ſainte Brigide* : ſurquoy il faut remarquer que preſque tous les Prieurez & Commanderies de Malthe, ſont fondées ſous le titre de ſaint Jean-Baptiſte, parce que cet Ordre a eſté établi ſous le nom d'Hoſpitaliers de ſaint Jean-Baptiſte de Jeruſalem.

A l'égard du nom de sainte Brigide, il y a esté ajoûté à cause de la grande devotion qu'on avoit à cette Sainte en Irlande. Le Fondateur estoit un fameux Anglois ; Guillaume Mareschal, Comte de Pembrok, qui estoit aussi Fondateur de quantité de Maisons Religieuses en Irlande presque de tous les Ordres. Malthe

A *Kilclogan*, petit Bourg auprés de l'endroit où les Rivieres de Barow & de Suirie se joignent ; il y a eu une Precepторie ou Commanderie, qui avoit appartenu premierement aux Templiers, & fut ensuite donnée à l'Ordre de Malthe : il y en a qui pretendent que les *Omores*, en furent les Fondateurs.

Dans le Comté de Dublin.

LE Grand Prieuré de *Kilmainan*, qui appartenoit aux Templiers estoit sur la Riviere de *Liffi*, tout auprés de la Ville de Dublin, il estoit non seulement Prieuré, mais encore Hôpital ; il fut fondé en 1174. sous le titre de *saint Mainan*, ou *Maignan*, qui est un Saint d'Irlande qui vivoit dans le septiéme siecle, auquel ce Prieuré estoit dedié, *Kil* signifiant *Eglise*, & ainsi Kilmainan signifie Eglise ou Chapelle de saint Mainan. Le Fondateur fut Richard de Strongbow, Comte de Pembrok.

A *Clontarf*, qui est aujourd'huy un des Fauxbourgs ou quartiers de la Ville de Dublin, prés de l'embouchure de la Riviere de Liffie ; il y a eu la Commanderie appellée de *saint Congal*, parce qu'elle estoit dediée à ce Saint d'Irlande ; elle fut fondée sous Henry II. en faveur des

Malthe Templiers. Quelques Irlandois m'ont assuré que les Netterwiles, Seigneurs Anglois, qui sont aujourd'huy Vicomtes Milords de *Dewhe*, en estoient les Fondateurs.

Dans le Comté de Louth.

A *Killa an*, il y avoit une Commanderie de Templiers fondée dans le treiziéme siecle par Mathilde de Lacy, Dame Angloise, de la Famille de Lacy, Seigneurs de Medie.

Dans le Comté de Kildare.

A *Kilbig*, Commanderie de l'Ordre de Malthe, dont les Auteurs ne marquent ny le temps de la fondation, ny le nom des Fondateurs.

A *Kilhea'*, il y avoit aussi une Commanderie de Malthe, dont on n'en sçait pas plus que de la precedente.

A *Tully*, il y avoit encore une Commanderie de Malthe, mais les Auteurs n'en disent rien davantage.

Dans le Comté de Caterlog.

A *Killerry*, il y avoit une Commanderie de Templiers fondée sous le Roy Jean par Philippes Borard, Anglois.

Dans la Medie Orientale, ou Eaſt-meath.

A *Kilmainan-beg* auprés de *Nobir*; il y a eu une Commanderie de Malthe fondée ſur la fin du douziéme ſiecle par Walter de Lacy, Seigneur de Medie, elle eſt appellée Kilmainan-beg, ou *la petite*, pour en faire la difference de Kilmainan auprés de Dublin, qui eſtoit le grand Prieuré des Templiers en Irlande, comme nous l'avons remarqué plus haut. Malth

Kilmainand-Wood, autre Commanderie de Malthe fondée, diſent quelques-uns, dans le treiziéme ſiecle par les Preſtons Anglois, deſquels deſcendent les Milords Vicomtes de Gormanſton en Irlande.

EN ULTONIE

Dans le Comté de Dovvne.

DAns la peninſule d'*Ardes*, il y a eu une Commanderie fondée dans le douziéme ſiecle ſous le titre de ſaint Jean-Baptiſte par Hugues de Lacy, Seigneur de Medie, Anglois d'origine, & habitué en Irlande du temps de la Conqueſte.

EN MOMONIE,
Dans le Comté de Waterford.

Malthe A *Kilbarry*, il y a eu une Commanderie de Templiers fondée dans le douziéme ſiecle.

A *Kilure*, autre Commanderie de Templiers fondée dans le meſme ſiecle; je ne ſçay par qui, car les Auteurs n'en diſent rien.

A *Crocke*, Commanderie de Templiers fondée dans le treiziéme ſiecle par les Barons de Currogmore, diſent quelques Auteurs.

Dans le Comté de Corke.

A *Morne* ou *More*, autrement appellé *Baline-Mony*, il y a eu une Commanderie de Malthe fondée ſous le Roy Jean premier, c'eſt à dire dans le douziéme ſiecle ſous le titre de Saint Jean-Baptiſte par Alexandre de Sainte Helene, Seigneur Anglois.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Any*, il y avoit une Commanderie de Malthe fondée depuis la Conqueſte par Guillaume de Mariſcis Anglois; le dernier Commandeur d'Any fut fait Eveſque d'Emely en 1543. par le Roy Henry VIII. qui abolit toutes les Maiſons Religieuſes en Angleterre & en Irland.

Dans le Comté de Tiperari.

A *Clonaul*, il y a eu une Commanderie de Malthe Templiers : les Auteurs ne disent rien ny du temps de sa fondation, ny du nom des Fondateurs ; & on ne le pourroit sçavoir que par les Regiſtres de l'Ordre qui ſont à Malthe, dont nous avons taſché, mais inutilement d'avoir un Extrait concernant l'Irlande & l'Ecoſſe ſeulement.

EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

A *Kilnalekin*, il y a eu une Commanderie de Malthe fondée dans le treiziéme ſiecle ſous le titre de ſaint Jean-Baptiſte, par les *Flac-Arty*, Seigneurs Irlandois.

Dans le Comté de Slego.

A *Teach-Temple*, c'eſt à dire *Maiſon du Temple* ; il y a eu une Commanderie de Templiers. Je n'en ſçay pas autre choſe, car il eſt inutile de dire qu'elle fut donnée avec toutes les autres de cet Ordre aux Chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem.

Il faut obſerver enfin que le grand Prieur de Malthe en Irlande eſtoit Lord Eccleſiaſtique, & avoit en cette qualité ſeance & voix dans les Parlemens d'Irlande. Le grand Prieur des Templiers avoit la meſme qualité & le meſme droit,

Malthe & je ne sçay s'il ne s'est point conservé cette prerogative, lors que les Prieurez & Commanderies de cet Ordre ont esté unies à celuy de Malthe, ny si par rapport à ces deux grands Prieurez, l'Ordre de Malthe n'a point eu deux grands Prieurs en Irlande depuis cette union, mais je sçay bien que dans les autres Etats de l'Europe les grands Prieurez du Temple ont esté faits grands Prieurez de Malthe : nous en avons un exemple à Paris mesme, où le grand Prieuré du Temple depuis l'union a esté grand Prieuré de Malthe, qu'on nomme mesme Grand Prieuré de France. Et ainsi je crois avoir raison d'asseurer que l'Ordre de Malthe avoit sous Henry VIII. c'est à dire dans le milieu du dernier siecle, lors que ce Prince supprima dans ses deux Royaumes tous les Ordres Reguliers : l'Ordre de Malthe, dis-je, avoit alors deux grand Prieurez en Irlande, sçavoir celui de *Wexford* & celuy de *Kilmainan* auprés de Dublin ; que ces deux grands Prieurs estoient Lords Ecclesiastiques, & avoient seance dans les Parlemens d'Irlande.

Premõ-
ſtré.

ABBAYES, PRIEVREZ, & autres Maiſons que l'Ordre de Premonſtré a eu en Irlande.

CEt Ordre eſt encore un de ceux qui dépendent de la Regle de ſaint Auguſtin, il y avoit des Maiſons de Premonſtré en Irlande qui faiſoient une province particuliere, ſur quoi il eſt bon de remarquer que dans l'Ordre de Premonſtré on appelle *Circarie*, en Latin *Circaria*, ce que dans les autres Ordres on appelle *Province*. Ce mot eſt formé du verbe *circuire*, par ce que les ſuperieurs de cet Ordre faiſant leurs viſites *circumeunt*, font le tour de leurs *circaries*, ce qu'on pourroit mieux exprimer en diſant qu'ils font leurs tournées, qui eſt une façon de parler qui n'eſt uſitée que parmi les gens d'affaires Mais pour revenir aux Maiſons que l'Ordre de Premonſtré a eu en Irlande, *Jean le Page* Chanoine Regulier de cet Ordre a mis dans le livre qu'il a intitulé, *Bibliotheca Ordinis Præmonſtratienſis*, que la *Circarie* d'Irlande avoit en 1326. ſix Maiſons, dont voici les noms preſque tous corrompus par cet Auteur

Sainte Trinité, fille de *Premonſtré* en France dioceſe de Tuam.

Druin-Lacroiſſe, fille de *Driebow g* dans le Comté d'Armach, dioceſe de Conner. Nous ferons voir plus bas qu'il ſe trompe beaucoup ici.

Grafergoſenſis, fille de *Dr ebou g*, meſme dioceſe & meſme Comté, autre erreur encore plus grande.

Premõ-tré. *Sainte Trinité* de *Loke*, fille de Premonstré, diocese d'Elphin province de Tuam, au remarque qu'il ne connoissoit pas bien l'Irlande, & que ses memoires ne valoient rien.

Balinenualensis, fille de Premonstré dans le Comté d'Armach, corruption de mots.

Kelvennenacensis, fille de Tuam diocese d'Enachdoune que par une corruption, il nomme *diœcesis Evectanensis*.

Varæus n'est pas tout à fait d'accord avec le Page, mesme sur le nombre des Maisons. Ce Protestant Anglois ou Irlandois, car il estoit de famille Angloise, né pourtant à Dublin, met dans cet ordre,

L'Abbaye de la *Sainte Trinité* de Tuam.

L'Abbaye *d'Enachdoune*.

L'Abbaye de la *Sainte Trinité* de Loukée, en Roscoman.

L Abbaye de la *Sainte Trinité* de Loug ougter en Cavan.

L'Abbaye de *Goodborne* ou *Woaborne* auprés de Knocfergus.

Il y ajoûte encore une Maison à *Ballymore* dans la Medie occidentale, mais il la range lui mesme dans l'Ordre de saint Gibert, dont les Maisons estoient composées de Religieux de Premonstré & de Religieuses de Cisteaux.

Varæus ajoûte encore le Prieuré de la ville de *Galway* mais comme il avouë lui mesme que cette Maison fut ensuite donnée aux *Jacobins*, & que les Promonstrez qui y estoient furent transferez dans l'Abbaye de Tuam, il ne faut pas faire estat de celle ci.

Enfin Varæus ajoûte deux chapelles dépendantes de cet Ordre, toutes deux dans le Comté de

Slego, l'une nommée *Kilamoy*, ou *Atmoy*, & l'autre *Kilras*. Premōſtré.

Voyons donc à preſent ce qu'il y a à dire ſur toutes ces Maiſons, ſoit par rapport aux titres de leur fondation, au temps & au lieu où elles ont eſté fondées, & par qui. Nous commencerons ici par la Connacie, à cauſe que la principale Maiſon de cet Ordre y eſtoit & qu'il n'y en avoit point ni en Lagenie, ni en Momonie.

EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

A *Tuam* petite ville, mais Archiepiſcopale & Metropolitaine de la Connacie. Il y a eu l'abbaye de la *Sainte Trinité* fondée, dit-on, par un *Bourg* ou *Bourk* Comte de Clanricard ſous le Roy Jean dans le douzieme ſiecle. Le *Page* dit ſeulement que cette Maiſon eſtoit dans le dioceſe de Tuam; mais il devoit ajoûter qu'elle étoit auſſi dans la même ville. Il veut pareillement que cette Abbaye fût fille de celle de Premonſtré en France, mais le *Mire* ou *Miræus*, prétend au contraire qu'elle étoit fille de celle de *Steinfeld* en Podolie dans le Royaume de Pologne: mais il me ſemble que c'eſt aller chercher un peu trop loin la mere de cette fille. Le même le *Mire* dit, que cette Abbaye fut faite Cathedrale de l'Archevêché de Tuam, ce que Varæus nie, & il a pour lui le Page, qui ayant mis dans la Bibliotheque de l'Ordre de Premonſtré toutes les Cathedrales qui étoient

Premõ-ſtré. deſſervies par les Chanoines de cet Ordre, n'y met point celle de Tuam.

Dans la ville d'*Enacdoune* ville Epiſcopale, il y a eu, ſelon Varæus, l'Abbaye nommée *Sainte Marie*, ou *Nôtre Dame de Portu-Patrum*, fille de l'Abbaye de Tuam : le Page l'appelle *Kailvainena* ou *Kaivainenacenſis*, mais mal, comme le dit le même Varæus ; & ce qui me fait croire que le Page a corrompu ce nom là, c'eſt qu'il appelle l'Evêché d'Enachdoune *Evectanenſis*, il n'a pourtant jamais été nommé de la ſorte, mais bien *Enachdunenſis*.

Dans le Comté de Roſcoman.

IL y a eu une Abbaye de cet Ordre dans l'Iſle de la *Sainte Trinité* du lac, que Varæus nomme *Lougkée*, & le Page *Loke*. Ce dernier dit que cette Maiſon eſtoit fille de celle de Premonſtré en France, qu'elle étoit dans le dioceſe d'Elphim, mais il dit mal qu'elle fut dans la province de Tuam, car il n'y a point de province de ce nom en Irlande, mais ſeulement un Archevêché. Il y a un Comté ou province de *Twomond* ou de Clare qui eſt tout autre choſe. Cette Abbaye au reſte fut fondée en 1215. par un Archidiacre d'Elphim nommé *Mac-Maylin* Irlandois.

Dans le Comté de Slego.

VAræus ſeul donne à cet Ordre les Chapelles de *Kilamey* ou d'*Atmoy*, & celle de *Kilras* qui dépendoient de l'Abbaye dont nous venons

de parler. Aussi avoient elles été fondées en 1233, par le même Archidiacre d'Elphim. Premõstré.

EN ULTONIE,

Dans le Comté d'Armach.

LE Page met l'Abbaye de *Druin la Croisse* dans ce Comté, & il dit qu'elle estoit fille de l'Abbaye de *Driebourg* en Ecosse, & qu'elle étoit du diocese *Converrensis*, au lieu de dire *Connerensis* ou de *Conner*. Varæus ne fait aucune mention de cette Maison.

Le Page met encore dans ce Comté la Maison qu'il nomme *Belinenvalensis*, fille de Premonstré. Pour moy je ne sçay qu'en penser, car les autres Auteurs n'en font aucune mention.

Dans le Comté d'Antrim.

VAræus met dans ce Comté l'Abbaye de *Good-borne* ou de *Wood-borne*, auprés de la ville de Knocfergus ou Carifergus, car c'est la même chose. Il ajoûte qu'elle estoit fille de l'Abbaye de Driebourg, & qu'elle fut fondée par des Seigneurs Ecossois qui s'établirent dans cette contrée: je crois qu'il entend parler des *Bissetz*. Le Page appelle cette Maison *Grafergosensis*, mot corrompu pour signifier *Knocfergus* ou *Carfergus* : mais il se trompe bien davantage quand il la met dans le Comté d'Armach, car elle étoit dans le Comté d'Antrim, dioceſe de Conner.

Dans le Comté de Cavan.

VAræus met une Abbaye de cet Ordre dans une Isle qu'il nomme de la *Sainte Trini-*

Premõ-stré. *té*, & qu'il place dans le lac *Ougter*, où il dit qu'elle fut fondée en 1249, par *Clarus Mac Moylin* Archidiacre d'Elphim, & que Charles *o-Reyly* Irlandois en etoit le bienfaiteur. Cependans les autres Auteurs ne parlent du tout point de cette Maison, & comme elle étoit dans une Isle de la Sainte Trinité, dans un lac, & qu'elle fut fondée par un Archidiacre d'Elphim dans le treiziéme siecle, & que tout cela convient à l'Abbaye du même Ordre, que nous avons mise dans le Roscoman laquelle étoit aussi dans un lac & dans une Isle de la sainte Trinité, & qu'elle avoit d'ailleurs le même fondateur, & dans le même siecle, tout cela, dis-je, donneroit assez occasion de croire que ce seroit la même chose, d'autant plus qu'il y a quelque rapport aux noms de *Loughougter* & de *Loughée*, car c'est ainsi que se nomment les Lacs dans lesquels ces Maisons étoient. Comme il se trouve pourtant qu'il y a quelque difference dans le temps de leur fondation que l'une est de l'an 1215. & l'autre de l'an 1249. il n'est pas tout à fait sans vraysemblance que ces Maisons soient differentes.

L'Ordre de saint Gilbert dépendant de celluy de Premonstré.

IL y a eu à *Ballimore* dans la Medie occidentale ou Comté de Westmeath une Maison de cet Ordre, où il y avoit des Chanoines Reguliers de Premonstré & des Religieuses de l'Ordre de Cisteaux, demeurans dans la même Maison, en la maniere que demeurent ensemble les Observantins Cordeliers & les Religieuses de sainte Claire de *l'Ave Maria* de Paris.

PRIEUREZ ET HOSPITAUX que l'Ordre de Sainte Croix dont les Religieux étoient appellez Porte Croix, en Latin Cruciferi, *ou* Crucigeri, *ont eu autrefois en Irlande c'est le même Ordre qu'on appelle à Paris Sainte Croix de la Bretonnerie.*

Sainte Croix.

LA plûpart des Maisons ou Prieurez que cet Ordre a eu en Irlande étoient aussi *Hospitaux*, parce que ces Religieux sont Hospitaliers de leur institution : ils sont sous la Regle de saint Augustin. Ils n'ont eu que quatorze Prieurez en Irlande, dont huit ont été aussi Hôpitaux, en voici les noms.

Le Prieuré & Hôpital de *Dublin.*
Le Prieuré de *Rosse* ou *Rosse-pont* en Wexford.
Le Prieuré de la ville *d'Athies* en Kildare.
Le Prieuré & hôpital de *Castheldermot* en Kildare.
Le Prieuré & hôpital de *Newtonne.* } en Medie
Le Prieuré & hôpital de *Kels* ou *Kenlise.* } orientale.
Le Prieuré & hôpital de *Kilkeni-West.* } en Medie occidentale.

Sainte Croix.

Le Prieuré & hôpital de *L'ours.*
Le Prieuré de S. *Laurens.* } à Tredag ou
Le Prieuré & hôpital de *ſaint Jean Baptiſte.* } Dodrag.
Le Prieuré d'*Ardee* ou d'*Aerdhee* en Louth.
Le Prieuré de *ſaint Leonard* de Dundalk en Louth.
Le Prieuré des *Anglois* de la ville de Doune.
Le Prieuré & hôpital de la ville de *Tuam* en Connacie.
Le Prieuré de *Randon* ou de *Teac-eon* en Roſcoman.

Voyons à preſent le temps & le titre de leurs fondations & le nom de leurs fondateurs.

EN LAGENIE.

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* il y a eu le Prieuré de ſaint Jean Baptiſte fondé en 1188. par un Palmer qui étoit Ouſtman, c'eſt à dire, originaire Danois, il étoit de la Maiſon des Comtes de Caſtelmaine qui a epouſé la Ducheſſe de Cleueland. Ce Palmer fondateur en fut le premier Prieur, ce Prieuré fut enſuite hôpital, & ſous le regne d'Edoüard III. il y avoit 155. malades outre les Chapelains & les freres Convers, enfin cette Maiſon étoit une des plus riches d'Irlande.

Dans le Comté de VVexford.

VAræus ne fait aucune mention du Prieuré que cet Ordre avoit dans la ville de *Roſſe*

ou *Roſſepont*. Je trouve cependant dans Vadingue une Bulle du Pape Eugene IV. de l'an 1435. qui prouve que les *Crucifer* ou *Porte-Croix* de cette ville furent tous maſſacrez par les habitans de Roſſe, parce qu'un de ces Religieux avoit tué un des principaux bourgeois de cette ville, que les habitans confiſquerent enſuite le Prieuré au profit de la ville : cependant le Pape par cette bulle pardonne à l'Ordre en general le crime commis par les Religieux, & ordonne que leur Couvent leur ſera rendu, & excommunie les bourgeois à cauſe du maſſacre qu'ils avoient fait. Je ne ſçay ſi ce n'eſt point de cela que Cambden veut parler quand il dit, qu'une guerre qu'il y eut entre des Religieux & les bourgeois de Roſſe fut cauſe que les belles murailles de la ville furent abbatuës. *Iſabelle* fille & heritiere de Richard Comte de Strongbow Seigneur Anglois, à qui Roſſe appartenoit les avoit fait bâtir. Wadingue avoit d'abord crû que cette querelle avoit été entre les Cordeliers & les bourgeois, mais ayant trouvé cette bulle dont nous venons de parler, il ſe retracte. Cambden ne marque point preciſément qui étoient ces Religieux, ce qui étoit pourtant neceſſaire, car il y avoit encore dans cette ville des Auguſtins outre les *Cordeliers* & les *Porte-croix* ou *Crucigeri*. Sainte Croix.

Dans le Comté de Kildare.

A *Athies*, ville ſur le Barow ; il y a eu au delà du pont le Prieuré de ſaint *Jean* ou de ſaint *Thomas*, car on ne convient pas du titre fondé ſous le Roy Jean dans le douziéme ſie-

Sainte Croix. cle, par Richard de ſaint Michel Seigneur du château de Rhebane.

A *Caſtel-Dermot*, autrement nommé *Triſtle-Dermot*, il y avoit un Prieuré & hôpital fondé ſous le Roi Jean premier, par Gautier de Ridelsfort Seigneur Anglois : ce petit bourg eſt auſſi appellé ſaint *Dermit* ou ſaint *Dermot*, à cauſe que c'étoit autrefois un deſert où ce Saint fit penitence toute ſa vie.

Dans la Medie Orientale.

A *Newtonne*, ou *Ville-neuve* fauxbourg de la ville de Trime, de laquelle il eſt ſeparé par la riviere de Boyne, étoit le Prieuré & hôpital de Saint Jean Baptiſte fondé par un Evêque de Medie.

A *Kels* ou *Kenliſe*, petite ville ſur la riviere de Blak-water, c'eſt à dire, *Eau noire*, qui ſe jette dans la Boyne. Il y a eu le Prieuré & hôpital de Saint Jean Baptiſte, fondé ſous le Roy Richard premier ſur la fin du douzième ſiecle par Walter de Lacy Anglois Seigneur de Medie.

Dans la Medie Occidentale.

A *Kilkeny-Weſt*, il y a eu le Prieuré & hôpital de ſaint Jean Baptiſte bâti, diſent quelques-uns, depuis la conquête par les *Tirelles* Seigneurs Anglois ſimples Barons de *Fertulog* en Irlande: car il faut remarquer qu'il y avoit de deux ſortes de Barons dans ce païs-là, les Simples & les Parlementaires ou Lords,

comme nous le ferons voir plus particuliere- Sainte
ment dans le Nobiliaire ou Baronage d'Irlande. Croix,

Dans le Comté de Louth.

A *Tredag* ou *Dodrag*, il y a eu le Prieuré & hôpital surnommé de *L'Ours* par ce que Ursus de Suamel Seigneur Anglois le fonda l'an 1206. Varæus dit que cette Maison dans son origine n'étoit qu'un hôpital & qu'il apartenoit alors aux Chanoines Reguliers de saint Augustin, & qu'il fut donné dans la suite aux *Porte-Croix*, mais qu'il ne sçait pas en quel temps cela arriva.

Dans la même ville les bourgeois fonderent le Prieuré de Saint *Laurens*, mais les auteurs ne disent pas quand.

Dans un autre faubourg de la même ville, il y avoit encore le Prieuré & hôpital de *Saint Jean Baptiste*, qui est en deçà de la Boyne du côté de Dublin, il fut fondé dans le douziéme siecle par le fameux Walter de Lacy Anglois Seigneur de Medie qui a fondé quantité d'autres Maisons en Irlande de tous les Ordres.

A *Ardée* ou *Atherdée* autre ville du Comté, il y avoit le Prieuré de saint Jean Baptiste fondé en 1207. par Roger Pipard Anglois, qui étoit Seigneur de cette ville.

A *Dundalk*, autre ville & petit port de mer, il y a eu le Prieuré de saint Leonard fondé sous le Roy Jean, par un Verdon Seigneur Anglois.

Sainte Croix.

EN ULTONIE,

Dans le Comté de Doune.

A *Doune*, ville capitale & Episcopale, il y a eu le Prieuré de Saint *Jean Baptiste* fondé dans le douziéme siecle, par le fameux Jean de Curcy General Anglois. On l'appelloit le Prieuré des *Anglois* pour le distinguer du Prieuré qu'on nommoit des *Irlandois*, qui étoit dans la même ville, & qui appartenoit aux Chanoines Reguliers de saint Augustin.

EN CONNACIE

Dans le Comté de Galvvay.

A *Tuam* ville Archiepiscopale, il y a eu le Prieuré & hôpital fondé l'an 1140. par un *O-conor* Irlandois. Varæus semble douter de quel Ordre étoit cette Maison.

Dans le Comté de Roscoman.

A *Randon*, autrement *Teac-eon*, il y avoit le Prieuré de saint Jean Baptiste fondé, disent quelques uns, par le Roy Jean. Il est sûr du moins que ce fut sous son regne, & que les *Nangle* Seigneurs Anglois n'en ont été que les bienfaiteurs sous Henri III. Ce lieu est situé

sur le lac de Rie ou de Rée, & il y avoit autrefois un fort château dont on ne voit plus que les ruines. Varæus semble douter qu'il ait appartenu à cet Ordre. Sainte Croix.

Je n'assûrerois pas, au reste, que les Maisons dont je viens de faire mention, appartinssent aux Porte-croix de France, car il y en a du même nom en Italie qui sont d'un Ordre tout different, en sorte qu'ils n'ont rien de commun que les noms de *Porte-croix, Crucifери, Crucigeri.* Ceux d'Italie sont tous noirs, & ceux de France, comme l'on sçait, sont moitié blancs & moitié noirs. Ils sont pourtant les uns & les autres dépendans de la Regle de saint Augustin, mais ceux d'Italie sont *Militaires*, & ceux de France ne sont qu'*Hospitaliers*, ce qui les a fait quelquefois confondre avec les Chevaliers de Malthe qui sont *Milites Hospitalarii*, parce qu'on a mal attribué la qualité d'*Hospitaliers* aux Porte-croix d'Italie, & celle de *Milites* aux Porte-croix de France. L'Ordre des Porte-croix de France a pris son origine dans la ville de *Huy* sur la Meuse dans le païs de Liege. Ceux qui voudront sçavoir quelque chose de plus particulier de cet Ordre n'ont qu'à lire *Chopin*, dans son Monasticon livre 1 & *Pennotus* dans son histoire Tripartite livre 7. cap. 70.

Enfin ce qui m'a fait douter que ces maisons d'Irlande appartinssent aux Porte croix de France, c'est que le sçavant Pere *Bonfingant* fameux par ses Ouvrages qui est de cet Ordre, & Souprieur du Prieuré de Sainte Croix de la Bretonnerie de Paris ne m'a point pû justifier que

Sainte Croix.

ſon Ordre eût été établi en Irlande : au contraire j'ay vû dans un manuſcrit qu'il m'a montré où tous les Couvens de ſon Ordre ſont, qu'il n'y en a jamais eu dans cette Iſle là, & ainſi toutes les apparences veulent que ces Maiſons d'Irlande appartinſſent aux Porte-croix d'Italie.

REDEM-

REDEMPTION DES CAPTIFS de la Sainte Trinité, dont les Religieux qui sont nommez Trinitaires, & à Paris Mathurins, à cause qu'ils ont esté établis dans l'Eglise de Saint Mathurin, sont de l'Ordre de Saint Augustin.

Trinitaires.

CEt Ordre n'a eu qu'une Maison en toute l'Irlande ; elle estoit selon Varæus à *Atdare*, petite Ville du Comté de Lymmerik en Momonie, & elle fut bastie par les Clan-Gibbon, Seigneurs Irlandois, sous Edoüard premier dans le milieu du treiziéme siecle : le fameux Gaguin qui estoit General de cet Ordre dit que cette Maison estoit à *Athacia*, Dioceſe de Lymmerik. L'Auteur de l'*Idée* de cette Ordre place cette Maison au mesme endroit ; ce qui me feroit presque croire que Varæus s'est trompé, & que cette Communauté estoit à *Athassel*, sur les limites du Comté de Lymmerik & du Tiperari, & non pas à *Atdare* qui est dans le milieu du Comté de Lymmerik.

ABBAYES, PRIEVREZ, Convens & Chappelles de l'Ordre de Saint Benoist qu'il y avoit autrefois en Irlande.

Benedictins. IL est certain que s'il falloit considerer l'Ordre de Saint Benoist dans l'estat où il a esté en Irlande par rapport aux premiers siecles de son établissement, il auroit eu sans difficulté plus de Maisons que nous n'allons luy donner icy, comme nous l'avons assez fait remarquer en parlant des Chanoines Reguliers qui s'emparerent ou de droit ou de fait de plusieurs Maisons qui appartenoient originairement aux Benedictins; & ainsi il n'est pas necessaire de repeter icy ce que nous avons déja dit de quelques-unes de ces mutations, dont la pluspart sont mêmes si douteuses qu'on n'en peut rien asseurer de fort certain. En sorte que c'est encore une dispute entre les Auteurs qui ont parlé des affaires Ecclesiastiques d'Irlande, de sçavoir auquel de ces deux Ordres la pluspart de ces Maisons ont appartenu. Il nous suffira donc ainsi de mettre simplement les Maisons qui appartenoient actuellement aux Benedictins lors de la suppression des Convens en Irlande sous Henry VIII. & de faire observer en mesme temps que quelques-unes de leurs Maisons leur avoient esté ostées quelque peu de temps auparavant pour estre données à quelques autres Ordres.

EN LAGENIE,

Dans le Comté de Dublin.

L'Abbaye de *Noſtre-Dame de Ouſt-manby* de Dublin a appartenu aux Benedictins, mais elle fut donnée à l'Ordre de Ciſteaux l'an 1139. Voyez dans l'Ordre de Ciſteaux. Benedictins.

Dans le Comté de VVexford.

A *Glaſcarik*, petit Bourg ſur la coſte, il y a eu une Abbaye de cet Ordre fondée par des Anglois dans le douziéme ſiecle.

DANS LA MEDIE Occidentale, ou VVeſt-meath.

A *Fourre* où *Faverie*, il y a eu le Prieuré de *ſaint Taurin*, dépendant de l'Abbaye de ſaint Taurin de la Ville d'Evreux en Normandie, dont le feu Roy de Pologne eſtoit Abbé. Voyez dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin.

EN MOMONIE

Dans le Comté de VVaterford.

Benedictins

A *Waterford*, Ville Capitale & Episcopale, il y a eu le Prieuré de *saint Jean l'Evangeliste*, fondé par le Roy d'Angleterre, Jean premier, lors qu'il n'estoit encore que Comte de Moreton & Seigneur d'Irlande, c'est à dire pendant que Henry II. son Pere, & Richard premier son Frere vivoient. Ce Roy Jean appeloit ce Prieuré la Maison de ses Aumônes, par où l'on peut juger qu'elle devoit estre fort riche ; ce Prieuré dépendoit de l'Abbaye de *Bath* en Angleterre.

Dans le Comté de Corke.

A *Korke*, Ville Capitale & Episcopale ; il y a eu aussi un Prieuré de cet Ordre fondé par le mesme Roy Jean, & dépendant de la mesme Abbaye de *Bath*.

Dans le Comté Tiperary.

A *Cashel*, il y a eu une Abbaye de cet Ordre, laquelle se nommoit de *Rupe-Cashel*, qu'un Archevesque de cette Ville supprima, aprés en avoir chassé les Benedictins & donné leur bien à une Abbaye de Bernardins qu'il fonda dans la mesme Ville. Voyez dans l'Ordre de Cisteaux.

Lothroë, voyez dans l'Ordre des Chanoines Reguliers, page 68. Benedictins.

A *Tirdaglas*, qui estoit autrefois une meilleure Ville qu'elle n'est aujourd'huy : il y a eu je pense, la seule Abbaye qu'ait eu saint Colomban en Irlande, c'est le mesme qui a fondé *Luxeuil*, & quelques autres Abbayes en France. Les Historiens disent que *saint Colman*, Evesque de Lindisfarne & de Mayo, y a esté pareillement Abbé. Quoy qu'il en soit, je ne répondray pas que les Benedictins ayent conservé l'abbaye de Tyrdaglas jusques à Henry VIII. & qu'ils l'ayent pû sauver des usurpations des Chanoines Reguliers d'Irlande ; car je ne trouva aucune preuve que cette Abbaye appartint aux Benedictins lors de la suppression de ces Convens.

A *Kilcumin*, il y avoit le Prieuré de *saint Jacques* & de *saint Philippes* fondé par Philippes de Wigorne, Seigneur Anglois, par l'acte de fondation dont on a trouvé l'original dans la fameuse Bibliotheque du Chevalier Cotton, Anglois, & que l'on voit dans le *Monasticum Anglicanum* ; il paroist que ce Fondateur estoit *Constabularius*, c'est à dire Conestable d'Irlande, & qu'il fit une donation de plusieurs Terres qu'il avoit en Irlande aux Abbez de *Glaston* en Angleterre à la charge qu'ils feroient bastir une Maison de leur Ordre à Kilcumin en Irlande, qu'il leur donnoit pareillement ; & ainsi ce Prieuré dépendoit de cette Abbaye, ce que Varæus a manqué de remarquer.

EN CONNACIE, Dans le Comté de Mayo.

Benedictins. JE devrois mettre dans ce Comté les Abbayes de *Mayo* & de *Inisbofinde*, fondées & établies par saint Colman, & celle de *Temple-gerald* ou *Elytheria* bastie par saint Gerald, parce que non seulement les Auteurs Benedictins, comme Tritheme & Wion, mais encore plusieurs autres pretendent que ces Saints estoient de l'Ordre de saint Benoist, & que ces Abbayes ont esté de cet Ordre dés leur commencement. Mais comme Varæus & Colgan, si sçavans dans les Antiquitez d'Irlande, reconnoissent que ces Maisons estoient occupées par les Chanoines Reguliers lors de la suppression des Abbayes & Convens sous Henry VIII. j'ay cru qu'il estoit plus à propos de les mettre dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin.

A *Ardcane*, il y a eu une Chappelle de cet Ordre : Varæus dit qu'elle fut unie à l'Abbaye de Filles de *Kiltreunata*, ou de *Casta-sylva* en Galway.

Dans le Comté de Roscoman.

A *Atlone*, il y a eu une Abbaye de S. Benoist: Voyez ce que je dis dans l'Ordre de Cisteaux au mesme endroit.

A *Inis-mean*, ou Isle de *Mean*, il y a eu une Chapelle de cet Ordre : Varæus dit qu'elle fut pareillement unie à l'Abbaye de Filles de *Kilcreunata* en Galway. Benedictins.

EN ULTONIE

Dans le Comté de Doune.

A *Doune*, Ville Capitale & Epiſcopale ; il y avoit une ancien Prieuré, dont l'Egliſe ſervoit & ſert encore de Cathedrale ſous le titre de la *Sainte Trinité* ; mais le fameux Jean de Curcy, Comte d'Ultonie, & General Anglois, en chaſſa les Chanoines Seculiers en 1183. & y établit des Moines Benedictins, & changea en même temps le titre de la *Sainte Trinité* en celuy de *S. Patrice*, au ſujet dequoy Cambden rapporte qu'il y a dans une vieille Chronique d'Irlande, que ce *Courcy* eſtant Priſonnier par Ordre de Jean, Roy d'Angleterre, parce qu'il avoit refuſé de faire hommage des Terres qu'il poſſedoit en Irlande ſous pretexte qu'il avoit aydé à les conquerir : il s'écrioit ſouvent dans ſa priſon, *O mon Dieu, pourquoy me traitez-vous ainſi, moy qui ay tant baſti, fondé & rétably de Maiſons Religieuſes*, & que la Sainte Trinité luy apparut en ſonge & luy dit : *Pourquoy m'as-tu oſté de la place où j'eſtois dans l'Egliſe de Doune, & y as tu mis ſaint Patrice : à cauſe de cela tu ne rentreras jamais dans tes biens d'Irlande ; mais en conſideration des bonnes choſes que tu as faites tu ſortiras honorablement de priſon.* Ce qui arriva dans la ſuite, comme nous

Benedictins. le dirons un peu plus amplement dans le Baronnage d'Irlande en parlant des Comtes d'Ultonie. Revenons donc au Prieuré de *Doune*; S. Malachie Evesque de cette Ville, donna de grands biens à cette Maison, comme on le peut voir plus particulierement dans l'acte de donation qui est tout au long dans les additions du *Monasticum Anglicanum*, où l'on trouve le nom de plus de cinquante Terres que cet Archevesque donne à ce Prieuré, ne se reservant que la moitié des Offrandes qui se feroient aux Fêtes de Noël, de la Purification, de saint Patrice, de Pasque, & de la Pentecoste; il se reserve encore expressément la qualité d'Abbé, ce qui me fait dire que cette Maison avoit eu dans la suite le titre d'Abbaye. car elle n'avoit eu que celuy de Prieuré dans sa fondation.

Par cet acte de fondation, il paroist encore que cette Abbaye ou Prieuré comme l'on voudra, dépendoit en quelque maniere de l'Abbaye de *saint Werbourg* en Angleterre, puisque Courcy Fondateur, donne à cette Abbaye de saint Werbourg plusieurs Terres qu'il avoit en Angleterre, à condition qu'on envoyeroit un Prieur & des Moines s'établir dans la Cathedrale de Doune; mais le Fondateur y ajoûta incontinent qu'il vouloit que ce Prieuré fut toûjours indépendant de cette Abbaye.

On voit encore dans le *Monasticum Anglicanum*, que ce Fondateur donne au Prieuré de Doune tous les Droits Seigneuriaux qu'il avoit dans les environs de cette Ville, & expressément la Terre de *Balicrou* & celle de *saint Georges*, de laquelle une partie de la Ville de Doune dépendoit : il donne encore les passages ou Peages qu'il avoit sur les rivieres de *Strang-*

ford, de *Carlingford*, de *Knocfergus* de *Bann*, & enfin tous ceux qu'il avoit en Irlande, excepté seulement le peage entre *Lethcathel* & *Art*, il donne enfin la dixme de tous les animaux generalement qu'il y avoit dans ces Terres, comme aussi la dixme de toute la pesche. Benedictins.

Il y a encore un acte par lequel Hugues de Lacy, Comte d'Ultonie, ennemy du Fondateur, donne pourtant à ce Prieuré le droit de pesche sur la Riviere de *Bann* ou du *Band*. J'ay bien voulu remarquer toutes ces choses, pour faire voir que je ne dis rien du tout contre la vray-semblance, quand j'asseure que ce Prieuré avoit prés de trente mille de rente, & je finis en observant encore que les Evesques de *Doune* & de *Conner*, les Abbez de *Ynes* ou *Inis*, de *Holme* & de *Saball*, & les Prieurs de *saint Thomas* de *Mukmor* & de *Knocfergus*, &c. estoient presens à l'acte de Fondation, & ont signé au bas. Il ne faut pourtant pas oublier icy que le Prieur ou Abbé de Doune estoit Pair Ecclesiastique, & avoit seance dans les Parlemens d'Irlande.

Dans la Peninsule d'Ardes, il y avoit selon Varæus le Prieuré de *saint André*, qu'on nommoit communément le *Prieuré noir* ou Blakkil, parce qu'on appelloit en Angleterre & en Irlande les Benedictins les *Moines noirs*, à cause que leurs habits sont tout noirs. Ce Prieuré fut fondé en 1218. par Hugues de Lacy, Seigneur Anglois, & il le fit dépendant de *Lonley*, du mesme Ordre, Diocese du *Mans* en France, d'où il tira les Moines pour etablir ce Prieuré en Irlande: il est vray qu'on pretend que dans la suite ce Prieuré fut uny à la Cathedrale d'*Armag*, du consentement mesme de l'Abbé

Benedictins. de *Lonley*, & que les Archevesques d'Armach donnerent deux cens livres sterlings de dédommagement à l'Abbaye de Lonley, cette somme valant deux milles six cens livres de France; & elle estoit fort considerable en ce temps-là; car c'estoit sous Edoüard III. c'est à dire dans le commencement du quatorziéme siecle. D'autres pretendent que cette union n'a esté faite pleinement que sous Richard II. petit-Fils de Edoüard III. Jean Colton estant alors Archevesque d'Armach. Voilà à peu prés ce que rapporte Varæus, à quoy Dugdale & Dodsworth sont fort opposez dans leurs additions à leur *Monasticum Anglicanum*, où ils rapportent l'acte de fondation de ce Prieuré, par lequel il paroist que cette Maison se nommoit de *Stokes*, & que le Fondateur estoit le fameux Jean de *Curcy*, & non pas *Lucy*; si c'estoit un autre que Varæus, je dirois qu'il a pris Lacy pour Courcy, d'autant plus qu'ils vivoient tous deux en mesme temps, & qu'ils ont porté chacun le titre de Comtes d'Ultonie. Par cet acte Courcy donne à ce Prieure dix Charruës de terre dans son fief de l'*Art*, autrement dit *Macalogua*, & toutes les dixmes infeodées depuis la Riviere de *Darnont* jusques à celle de *Carlingfort*, excepté celles des Châteaux *d'Archen* & *d'Ontach*, qu'il se reserve par un autre acte. L'Abbé & les Moines de Lonley en France cedent & abandonnent aussi ce Prieure de Stokes à un Archevesque d'Armach; mais Dugdale ne rapporte cet abandonnement que par extrait, c'est à dire qu'il n'en paroist qu'une partie, & on ne voit point si ces Archevesques donnerent quelque dédommagement. On n'y voit point non plus de date,

mais c'eſt un défaut qui ſe trouve preſque dans tous les actes qu'on voit dans ce *Monaſticum* Dugdale & Dodſworth, s'étant tous deux imaginez ſans doute, que la date d'un acte n'étoit pas neceſſaire, en quoy ils ont été dans une grande erreur, car cette date eſt la choſe la plus eſſentielle & qui ſert le plus à l'éclairciſſement de l'hiſtoire. Nous avons même une regle dans le droit Romain qui dit, que, *in ſtipulationibus id tempus ſpectatur quo contrahitur*, en ſorte que nous ne conſiderons point au palais tous les actes qui ſont, *ſine die & Conſule*, & dans le fait particulier qui ſe preſente ſi les Auteurs du *Monaſticum Anglicanum* avoient mis le temps auquel fût paſſé cet acte d'abandonnement du Prieuré de Stokes, on auroit pû decider la difficulté qui eſt dans Varæus pour ſçavoir ſi cet acte fut fait ſous le regne d'Edoüard III. ou de Richard II. Benedictins.

Cette difference, au reſte, qu'il y a entre la fondation rapportée par Varæus & celle dont il eſt fait mention dans le *Monaſticum Anglicanum*, me feroit preſque croire qu'il y avoit deux prieurez differens, puiſque non ſeulement leurs noms ne ſont pas ſemblables, celuy de Varæus ſe nommant le prieuré de ſaint *André* ou de *Bl. kki*, c'eſt à dire, *Prieuré noir*, au lieu que celui de Dugdale ne ſe nomme que le prieuré de *Stok·s*, outre que les fondateurs ſont abſolument differens, néanmoins la conformité qui ſe rencontre entre eux ſur la dépendance de l'Abbaye de *Lonley*, & ſur la ceſſion qui en eſt faite aux Archevêques d'Armach empêchent, ce me ſemble, qu'on admette ici deux prieurez de cet Ordre.

Benedictins. Il y avoit à *Neddrum* une Abbaye ou prieuré fondé l'an 1122. dit Varæus, mais Dugdale & Dotsworth ne mettent cette fondation qu'en l'an 1179. & je trouve qu'ils ont raison, car il est prouvé par l'acte de fondation, que le fameux Jean de Curcy en étoit le fondateur, & qu'aprés qu'il eut soûmis l'Ultonie il donna les deux tiers de l'Isle de *Neddrum* en Irlande, à l'Abbaye de sainte *Bege de Coupland* dans le Comté d'Yorck en Angleterre, à condition de faire bâtir une Maison de l'Ordre de saint Benoist à *Nedárum* : or *Curcy* ne soûmit l'Ultonie que lors que Henri II. passa en Irlande, ce qui n'arriva qu'en l'an 1172. qui est l'epoque de la conquête d'Irlande par les Anglois. Courcy ne pouvoit donc pas fonder un prieuré en Irlande lui-même y étant, prés de 50 ans avant que les Anglois eussent entrepris cette conquête. Aussi toutes les autres fondations faites en Irlande par ce Curcy & par les autres Anglois, sont toutes aprés l'année 1172. & ainsi Varæus s'est assurément trompé en cette rencontre.

Mais l'Archevêque Protestant d'Armach Usserius, est bien tombé dans une plus grande erreur au sujet de cette Abbaye de Neddrum, quand il dit que saint *Coelanus* ou *Kelanus*, qui vivoit dans le sixiéme siecle étoit Abbé de *Neddrum*, & fut ensuite Evêque de Doune, c'est à dire, qu'à tout le moins ce Saint étoit par là le fondateur de cette Abbaye prés de six siecles avant la fondation dont nous venons de parler, faite par Curcy, & ainsi si Usserius disoit vray, ce Curcy n'auroit été que le bienfaiteur ou reparateur de cette Maison. Et Varæus, Dugdale & Dodsworth se seroient beaucoup mépris de n'en mettre la fondation que dans le

douziéme siecle, mais je crois au contraire que c'est Usserius qui s'est trompé tout seul, puisque les actes rapportez tout au long dans le *Monasticum Anglicanum*, marquent precisément une premiere fondation, & on n'y voit aucune trace d'une fondation precedente. Benedictins.

Il y a encore un acte, par lequel *Roger de Dunesford* Anglois donne en 1194. aux Moines de *Neddrum* l'Eglise d'*Anelort* avec tous ses revenus, ensemble tous ses autres biens ne reservant à son heritier que la Terre de *Dunesford*, que Curey luy avoit donnée. Il faut remarquer aussi que ce don est fait lorsque Roger prend l'habit de saint Benoist dans l'Abbaye d'*York* appellée de sainte *Bege*, & que son fils & heritier consent au don, ce qui me fait dire que le prieuré ou Abbaye de Neddrum étoit dépendante de cette Abbaye de la ville d'York.

Enfin je trouve que *Brienne des Eschalers* & autres particuliers ayant fait plusieurs dons à cette Maison, ils furent confirmez par le Cardinal de saint Estienne Legat du saint Siege. Par cette bulle qui est de l'an 1202. Cette maison est nommée *Prieuré*, au lieu que dans tous les autres actes dons nous venons de parler, elle est qualifiée *Abbaye*.

Dans le Comté d'Antrim.

ON voit dans le *Monasticum Anglicanum* la copie d'un manuscrit tiré *Ex Bibliotecâ Cottonianâ*, que Guillaume du Bourg donna au Pere *Richard* Moine Benedictin de l'Abbaye de *Glaston* en Angleterre, la Terre d'*Ardimur* en Irlande pour y bâtir un prieuré qui fut ensuite nommé de *Drymilde*. Ce Richard en fut le pre-

Benedictins.

mier Prieur, il ne faut ni demander le temps de cette fondation, car la plûpart des actes de cet ouvrage sont sans datte; ni dans quelle province ou Comté ce lieu d'Ardimur ou de Drymilde étoit scitué : car outre que la fondation n'en dit rien, Dugdale d'ailleurs ne le remarque pas, & ainsi ce n'est que sur quelque legeres conjectures que je le place dans le Comté d'Antrim, & je ne voudrois pas assûrer que je ne me fusse point trompé.

Dans le Comté de Londonderry.

COmme tous les Auteurs conviennent que l'Ordre de saint Colomban qui a été un Ordre particulier en Irlande & dans le reste de l'Europe où il s'étoit établi, a été dans la suite uni à celui de saint Benoist, & que ce n'a plus été qu'un même Ordre, y ayant même des Auteurs qui ont prétendu que cet Ordre de saint Colomban n'a jamais été different de celui de saint Benoist même dans le commencement, & que ce n'étoit qu'une Congregation particuliere dépendante de ce grand Ordre, comme le sont encore aujourd'hui les Congregations de saint *Maur*, & de *Chaal-Benoist*. Quoy qu'il en soit, nous ne sçaurions nous tromper en mettant dans l'Ordre de saint Benoist toutes les Maisons que saint Colomban a fondées en Irlande, car soit que par leur institution elles fussent de cet Ordre ou qu'enfin elles n'en ayent été que par la suite, il est toûjours vray qu'elles ont appartenu au grand Ordre de S. Benoist, & que lors qu'elles ont pris fin elles en étoient encore. Cela supposé, nous remarquerons que, selon Varæus, saint Co-

lomban fonda à *Londonderry* une Abbaye l'an 445. au lieu qu'Usserius ne met cette fondation qu'en 546 & ne l'attribue même qu'à saint Colombe. Et il me paroît que ce dernier a raison, car celle de Dearmach que ce saint a aussi fondée est du milieu du sixiéme siecle & non pas du cinquiéme. Et comme Varæus dit que cette Abbaye se nommoit la *Chapelle noire*, qu'elle étoit fille de l'Abbaye d'Armach dont nous parlerons incontinent, & que Cambden a crû que saint Colomban en étoit le fondateur, & que d'un autre côté Usserius dit que cette Abbaye de Londonderry se nommoit comme *Dearmach* sa sœur, *le Champ du Chesne* ou *du petit Chesne*, *Campus Roboris*, ou *Roboretti*, & qu'elle étoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin : tout cela, dis-je, me feroit croire qu'il y avoit deux Abbayes differentes à Londonderry, dont celle de Varæus de l'Ordre S. Benoist, & fille de celle d'Armach avoit été fondée par saint Colomban. Ce qui me fait pourtant de la peine en cette rencontre, c'est que le cinquiéme siecle ne convient point à ce Saint n'ayant vécu que long-temps aprés, comme nous l'allons voir en parlant de l'Abbaye d'Armach. Varæus aussi bien que quelques autres Auteurs n'ayant pas bien connu la difference qu'il y avoit entre S. Colomban & S. Colombe, trompez sans doute par la ressemblance des noms, étant d'ailleurs tous deux fondateurs d'Ordre. Il faut encore remarquer pour un plus grand éclaircissement que saint Colman bâtit aussi à Londonderry dans le cinquiéme siecle l'Eglise nommée *Chel-ruard*, c'est à dire, l'Eglise du *Chesne*, qui est encore differente des Abbayes dont nous venons de parler, & cette Eglise de saint Colman fut l'Eglise

Benedictins.

Benedictins. Cathedrale & Episcopale de cette fameuse Ville, comme nous le ferons voir plus particulierement dans l'histoire des Evêchez d'Irlande que nous allons donner au public.

Dans le Comté d'Armach.

NOus venons de voir, en parlant de l'Abbaye de Londonderry fondée par saint Colomban, selon Varæus: que ce même Saint, selon Cambden a fondé une autre Abbaye dans la ville d'Armach en 610. Ce qui paroît d'autant plus veritable que le sçavant Usserius ne le nie point, il assure même qu'il ne faut point s'y méprendre, & que c'est absolument saint Colomban & non pas saint Colombe, & que cette Abbaye d'Armach est differente de celle de *Dearmach* dans le Comté du Roy, fondée par le grand saint Colombe ou Colombakil. Cependant Varæus ne fait aucune mention de cette Abbaye d'Armach fondée par saint Colomban, mais seulement de l'Abbaye de saint Pierre & de saint Paul, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin fondée par saint Patrice, en quoy je ne crois pas même que Varæus ait eu grand tort puisqu'Usserius même remarque que Capgravius & Tithumensis ont appellé *Armach* l'Abbaye de *Dearmach* qu'ils placent dans le Comté du Roy, parce que Armach & Dearmach signifient également Champ du Chesne, & ainsi Cambden pourroit bien avoir pris Armach en Ultonie pour Dearmach en Lagenie, & saint Colombe pour saint Colomban. Enfin sur toutes ces difficultez je me sers volontiers des paroles d'un Historien qui dit: *Nec eas res credo nec credem-*

da: obtrudo, sed legendas probandasque judicio certo. Benedictins.

S'il en falloit croire *Johannes Trithemius* & Arnoldus Wion, il faudroit encore mettre dans l'Ordre de saint Benoist les Abbayes de *Dearmach* & de *Londonderry*, fondées par le grand saint Colombe qui étoit fondateur d'un Ordre particulier. Ce saint même bâtit tant de Couvens non seulement en Irlande, mais encore en Angleterre, en Ecosse & ailleurs qu'il en fut surnommé *Colombakil*, comme qui voudroit dire, *Colombe bâtisseur d'Eglises*. Ces auteurs que je viens de nommer prétendent donc que non seulement l'Ordre de saint Co ōban, dont nous venons de parler, mais encore celuy de saint Colombe dépendoient & étoient même dans leur principe du grand Ordre de saint Benoist: mais comme d'un autre côté de grans Auteurs comme Usserius & Varæus le nient & mettent ces deux Abbayes dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de Saint Augustin, nous les y avons compriſes aussi; ce n'est pas qu'il n'y ait plusieurs preuves qui établissent que l'Ordre de saint Colombe dans son commencement a été le même que celui de saint Benoist; mais il y a de fortes raisons de douter qu'il ait persisté à en être, puisque la plûpart des Maisons fondées par saint Colombe étoient de l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin lors de la suppression des Couvens dans le siecle passé, à quoy j'ay crû qu'il falloit s'arrêter, en faisant pourtant remarquer que ces Maisons avoient peut-être appartenu d'origine à l'Ordre de saint Benoist. Ce qui doit suffire ce me semble pour contenter les deux Ordres.

Bernardins.

ABBAYES DE L'ORDRE DE CISTEAUX qu'il y a eu en Irlande.

CEt Ordre n'avoit pas un grand nombre de Maisons, mais il avoit l'avantage d'être peut-être un des plus riches & un des plus honorables de l'Isle, non seulement parce que toutes ses Maisons portoient le titre d'Abbayes, mais encore parce qu'il avoit lui seul plus d'Abbez Lords Ecclesiastiques, & qui avoient entrée dans les Parlemens d'Irlande, que tous les autres Ordres ensemble, puisque de quinze Abbez qui avoient cette prerogative dans tout le Royaume, le seul Ordre de Cisteaux en avoit 13. Les voici tous par ordre.

L'Abbé de *Mell* ou de *Mellifont*, dans le Comté de Doune en Ultonie.

L'Abbé de *Nôtre-Dame* ou de *Sainte Marie*, de Dublin en Lagenie.

L'Abbé de *Baltinglas*, dans le Comté de Wiklo en Lagenie.

L'Abbé du *Geripont*, dans le Comté de Kilkeni en Lagenie.

L'Abbé du *Petit Tinterne* ou du *Vœu*, dans le Comté de Wexford en Lagenie.

L'Abbé de *Douke*, dans le Comté de Kilkeny en Lagenie.

L'Abbé de *Tracton*, dans le Comté de Corke en Momonie.

L'Abbé de *Dumbrody*, dans le Comté de Wexford en Lagenie. Bernardins.

L'Abbé de *Magie* ou de *Nenay* dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

L'Abbé de *Holy-croſſe* ou de *Sainte Croix* de Tiperari en Momonie.

L'Abbé de *Woxey* ou de *Wetheny*, dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

L'Abbé de *Roſglas* ou de *Saint Evin*, dans le Comté de Kildare en Lagenie.

L'Abbé de *Beſtif*, dans la Medie orientale en Lagenie.

Il eſt bon auſſi de remarquer avant que d'aller plus loin, que non ſeulement ces Abbayes dont nous venons de parler étoient de la ligne *Clairvaux*, excepté ſeulement celle de *Tinterne*, mais qu'encore generalement toutes les Maiſons de Bernardins en Irlande étoient de cette ligne, en ſorte que la ſeule Abbaye de Tinterne étoit de la ligne de *Ciſteaux*. Et la raiſon de cela vient de ce que ſaint Malachie & les autres qui ont établi cet Ordre en Irlande ont tous été élevez à *Clairvaux* en Champagne auprés de ſaint Bernard, qui y envoya des Moines pour y établir ſa ligne dans l'état où elle étoit lors du regne de Henri VIII. qui confiſqua tous les grands biens des Bernardins d'Irlande: il vendit une partie de leurs effets, & il donna l'autre, en ſorte qu'il nous reſte ſeulement à faire voir par le détail quelles ont été toutes ces Maiſons autant que nous avons pû l'apprendre des Auteurs qui en ont dit quelque choſe.

Bernardins.

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* même il y a eu l'Abbaye de ſainte *Marie*, de laquelle on ne ſçait point preciſément ni le temps de la fondation ni quels en ont été les fondateurs. Les uns veulent qu'elle doive ſon établiſſement au Roi *Malachie* ou *Malachlin* Roi de Medie & Monarque d'Irlande, & à *Rotſia* ſa femme : mais l'Abbé *Jungelin* traite de fable ce qu'il eſt dit de cette fondation dans l'hiſtoire particuliere qui ſe trouve dans les Archives de cette Abbaye. Les autres diſent que c'eſt à *Donalde* Prieur de *Saint Jean de Raundon* dans le dioceſe d'Elphin en Roſcceman. Il y en a enfin qui prétendent que les *Danois* ou *Ouſtmans* l'ont bâtie en 948. ce que je croirois bien plûtôt ; quoique Varæus ſemble croire la fondation du Prieur de ſaint Jean de Raundon : & ma raiſon eſt que Cambden remarque fort bien que cette Abbaye eſt nommée *Nôtre Dame de Ouſtmanby* ou des *Ouſtmans*, laquelle d'ailleurs eſt ſcituée dans le fauxbourg ou quartier de la ville de Dublin qu'on nomme *Ouſtmans Towne* ou *Ville des Ouſtmans*. Quoy qu'il en ſoit, on ne peut pas diſconvenir que cette Maiſon ne ſoit fort ancienne : elle joüiſſoit même de cette prerogative que ſes Abbez étoient Pairs Eccleſiaſtiques d'Irlande, & avoient ſeances dans les Parlemens, comme le dit Varæus, ce que l'Abbé Jungelin n'a pourtant par remarqué. Cet Abbé, au reſte, croit que la fondation de cette Maiſon eſt l'ouvrage de Donalde *Gilles Moholmoc* Irlandois, de ſa femme *Darvogilie*, & de *Dermitius* leur fils aîné, parce que cela ſe trouve dans des Lettres

Patentes du Roy Edoüard IV. Ce qui fait de l'embarras, c'eſt que ce Roy Malachie dont nous avons parlé, ſe nommoit pareillement *Gilles moholmok*, & ainſi il pourroit bien avoir été le premier fondateur & *Donalde Gillemohlmok* de la même Maiſon auroit ſeulement augmenté la fondation. J'amerois pourtant mieux m'en tenir à la fondation des *Ouſtmans* que je crois plus vrai-ſemblable & moins embarraſſante. L'endroit où cette Abbaye étoit bâtie ſe nommoit *Blakhaven* ou *Port-noir*, on l'appelloit auſſi *Dubhport*, & de ſon inſtitution elle appartenoit aux Benedictins, mais elle fut donnée à l'Ordre de Ciſteaux l'an 1139. un *Plonkel* frere du Comté de *Fingall* en étoit Abbé dans le milieu de ce ſiecle &. avoit ſuccedé à un *Raggit*. Enfin les annales d'Irlande nous apprennent qu'un *Felix o-Rhuana* Archevêque de Tuam quitta ſon Archevêché, prit l'habit dans cette Abbaye & y mourut en 1238. Il faut encore remarquer que cette Abbaye étoit la plus ancienne de l Ordre de Ciſteaux en Irlande, & qu'elle étoit fille de l'Abbaye de *Bildewas* en Angleterre, & qu'enfin les *o-Tooles* Seigneurs Irlandois deſcendent du Roy Malachlin ou Malachie Roy de Medie ſurnommé Gillemoholmoc prétendu fondateur de cette Maiſon. Bernard dins.

Dans le Comté de Viklo.

A *Baltinglas*, qui eſt une petite ville ſur la riviere de *Slane* dépendãt de l'Evêché de Laglin, il y avoit une Abbaye nommée la *Valée du Salut*, fille de *Mellifont*. Varæus dit qu'elle fut fõdée en 1151. le docteur Ketin en 1157. & Jungelin en 1148. par Dermitius Roy de Lagenie. On

Bernardins. voit dans le *Monaſticum Anglicanum* des Lettres Patentes du Roy d'Angleterre Jean premier, par leſquelles il confirme non ſeulement la fondation & les dons faits par ce Roy Diarmitius, mais il fait encore lui-même pluſieurs dons à cette Abbaye qui avoit auſſi cet avantage d'avoir des Abbez qui avoient ſceance dans les Parlemens. Henri VIII. chaſſa les Moines de cette Maiſon & la donna ſous le titre de *Vicomté de Baltinglas* à Thomas Euſtache Baron de Kilcullen, dont le neveu Jaques Euſtache fut privé dans la ſuite par les Anglois qui le contraignirent de prendre la fuite. Il fut mourir en Eſpagne. *Albinus-o-Mulloy* Abbé de Baltinglas fut fait Evêque de Fernes dans le douziéme ſiecle.

A *Arklo* petite ville & petit port de mer que quelques Geographes mettent mal dans le Comté de Caterlog, comme nous le ferons voir dans la deſcription geographique de l'Irlande moderne : dans ce lieu, dis-je, il y avoit une Abbaye fondée dans le milieu du treiziéme ſiécle par Theobalde Valter Echanſon d'Irlande, frere d'un Archevêque de Cantorberi qui étoit en reputation en ce temps-là Ce *Walter* qui étoit Anglois, donna la ville d'Arklo qui lui appartenoit avec toutes les dépendances aux Moines de l'Abbaye de *Furneis* ou *Furneſſe* Ordre de Ciſteaux en Angleterre, à la charge qu'ils feroient bâtir une Maiſon du même Ordre dans l'Iſle auprés d'Arklo ou ailleurs dans la même terre, pourvû que ce ne fut pas dans ce qui appartenoit à l'Abbaye de Baltinglas. C'eſt ce que je trouve dans l'acte de fondation tiré d'un manuſcrit qui eſt dans la Bibliotheque

Cottoniene en Angleterre, c'eſt à dire, dans la belle bibliotheque du fameux Chevalier Cotton. Cet acte eſt rapporté tout au long dans le *Monaſticum Anglicanum* de Dugdale & de Dodſworth. Varæus ne fait pourtant aucune mention de cette Abbaye d'Arklo, il dit ſeulement que ce Theobalde Walter Echanſon d'Irlande fonda en 1264 des Jacobins dans cette ville, & ainſi je ne ſçay ſi ce Proteſtant n'a point pris en cette rencontre les Bernardins pour des Jacobins, l'habit du moins n'en eſt guéres different, un Bernardin étant habillé comme un Frere Lay Jacobin: mais ce qui feroit croire qu'il s'eſt mépris, c'eſt qu'il ajoûte que ce Theobalde Fondateur fut enterré dans le Couvent des Jacobins, que ſon tombeau y étoit avec ſa ſtatue. Cependant pluſieurs Irlandois m'ont aſſuré que ce tombeau ſe voit encore dans l'Egliſe qui avoit appartenu aux Bernardins d'Arklo, je ne decide rien en cette occaſion, & je laiſſe le different à demeſler entre les Bernardins & les Jacobins de cette ville pour ſçavoir qui a eu l'avantage non ſeulement d'avoir le corps de leur Fondateur, mais même d'avoir eu une Maiſon à Arklo, ſi ces deux Ordres y avoient eu chacun la leur, une partie du different ſeroit terminé. Bernardins.

Dans le Comté de Louth.

A *Mell* autrement appellé *Mell-fons*, c'eſt à dire, *Fontaine de Miel*, diſent quelques-uns, car d'autres veulent que ce mot ſignifie *Fontaine de Saint Mell*, qui étoit le néveu de ſaint Patrice fils de ſa ſœur Darerca. Quoy qu'il en ſoit, il y eut dans ce lieu une celebre

Bernardins. Abbaye de l'Ordre de Cisteaux du titre de Nôtre Dame, elle étoit fille de l'Abbaye de *Clairvaux*, car saint Bernard y mit des Moines de Clairvaux, & leur donna pour premier Abbé le bien-heureux *Christian o-Conarthy* Irlandois Moine de Clairvaux, qui fut ensuite Evêque de Lismore & Legat Apostolique, & qui a été le premier Abbé de Cisteaux en Irlande, comme le remarque saint Bernard. Ce même Christian vivoit dans le commencement du douziéme siecle, & l'Auteur du Martyrologe d'Angleterre de la deuxiéme édition s'est beaucoup trompé comme le remarque Colgan quand il a dit que ce Christian avoit été Evêque & Abbé de Mell, car Mell ou Mellifont n'a jamais été Evêché, mais il devoit dire que Christian avoit été Abbé de Mell & Evêque de Lismore: *Mell* fut ensuite Mere de la plûpart des autres Maisons de l Ordre de Cisteaux d'Irlande, les premiers Moines en ayant été tirez. La situation & le bâtiment de cette Abbaye ressembloient parfaitement à la situation & au bâtiment de la Maison de Clairvaux, & elle étoit si considerable qu'elle étoit appellée par excellence *Monisther-mor* ou le grand *Monastere*. Enfin Nôtre Dame de Mellifont fut fondée long-temps avant l'arrivée des Anglois en Irlande par *Donat o-Caroll* Roy d'Ergallie en 1140. dit Jungelin, & l'Eglise en fut benite & consacrée l'an 1157. où assisterent cinq ou six Roitelets & dix-sept Evêques. Il y en a d'autres qui attribuent la fondation de cette Maison à S. Malachie Evêque de Doune: ce qu'il y a de certain est que ce Roy *O-Caroll* & ce S. Prelat ont tous les deux contribué à cette fondation. On voit dans le *Monasticum Anglicanum* des Lettres Patentes du Roy

Roy d'Angleterre Jean premier l'an 1188. par lesquelles il confirme aux Moines de cette Abbaye tous les dons qui lui avoient été faits avant la conquête de l'isle, & leur laisse la possession des Terres, *quas ipsi habuerunt ante adventum Francorum in Hiberniam.* Ce sont les propres termes de ces Lettres patentes qui sont fort remarquables, puisqu'ils justifient que les Rois d'Angleterre depuis Guillaume le Conquerant, François de nation, & Roi d'Angleterre, se sont souvent qualifiez François. Ce Roi Jean étoit petit fils de ce Guillaume, & il ne faut pas s'imaginer que les Rois d'Angleterre se soient appellez François à cause de la prétention qu'ils ont sur le Royaume de France, & de la qualité qu'ils prennent de Rois de France, car cette prétention n'a commencé que long-temps aprés & dans le milieu du quatorziéme siécle en la personne d'Edoüard III. qui avoit épousé une fille de Philippe le Bel & sœur de trois Rois, Louïs Hutin, Philippes le Long, & Charles le Bel, qui mourans sans enfans donnerent occasion à Edoüard de demander la Couronne de France du chef de sa femme, au préjudice de Philippes de Valois Prince collateral du sang Royal de France, sur quoy fut rendu le fameux Arrest des trois Etats du Royaume, en faveur de la loy Salique, par laquelle les filles ne peuvent point prétendre à la Couronne, & ainsi Edoüard fut exclus & Philippes admis. Mais revenons à l'Abbaye de *Mellifont*, au sujet de laquelle je trouve encore des actes dans le *Monasticum Anglicanum*, par lesquels il paroist que Henri III. & Edoüard III Rois d'Angleterre ont fait plusieurs dons à cette Maison, j'y trouve encore des donations du fameux Bernardins.

Bernardins. Hugues de Lacy Comte d'Ultonie & de Robert Fleming ou Flandres. Les Abbez de Mell au reſte avoient non ſeulement cet avantage d'être Pairs Eccleſiaſtiques d'Irlande, & d'avoir en cette qualité ſeance dans les Parlemens, mais ils avoient encore le droit de préceder tous les Abbez & autres Eccleſiaſtiques du Royaume, & de marcher & avoir ſeance immediatement aprés les Archevêques & Evêques. Enfin j'apprens que le Comte de Drogueda ou Dodragh de la Maiſon de *More* Proteſtant Anglois dont le titre eſt en Irlande, a obtenu des Rois d'Angleterre non ſeulement les biens qui avoient appartenu à cette Abbaye, mais encore le Couvent & l'Egliſe qu'il a fait abatre, & que des materiaux il a fait bâtir tout auprés un beau Chateau où il fait ſa demeure, étant Baron de Mellifont, il y a pourtant toujours un Abbé Regulier Catholique qui demeure incognito à Dodrag où il reçoit des novices. Enfin c'eſt une diſpute de ſçavoir ſi la fameuſe aſſemblée du Clergé d'Irlande faite en 1152. où le le Cardinal Paparon Legat du ſaint Siege donna le Pallium aux quatres Archevêques d'Irlande ſe tint à Mell, comme l'aſſure Varæus avec quelques autres, ou bien ſi elle fut tenuë à Kels ou Kenliſe en Medie comme le prétend le P. Colgan, & je trouve qu'il y a tant de ſujet de douter en cette rencontre que je ne me hazarderay point d'en juger. Qui voudra voir des choſes plus particulieres de cette Abbaye, enſemble le Catalogue des Abbez de Mellifont juſques à la ſuppreſſion des Couvens ſous Henri VIII. voyez *Jungelin* dans ſon livre *de notitia Abbatiarum Ordinis Ciſtercienſis per orbem univerſum*, où il met cette Abbaye la ſeconde de l'Ordre

en Irlande par rapport au temps de la fonda- Bernar-
tion : car elle étoit la premiere en rang & en dins,
dignité.

Dans le Comté de Wexford.

A *Dumbrody* ou *Dumbrothy* autrement *Port Sainte Marie* qui eſt un bourg auprés de la jonction des rivieres de Barow & de Swirie, il y avoit une Abbaye qui dépendoit, ſelon Varæus, de celle de Sainte Marie de Dublin. Dugdale au contraire prétend qu'elle dépendoit de l'Abbaye de Bildwas en Angleterre. Jungelin dit qu'elle étoit dépendante à la verité de l'Abbaye deSainte Marie de Dublin, mais qu'elle payoit une certaine redevance annuelle à l'Abbaye de Bildwas pour marque de ſon ancienne dépendance. Ces Auteurs ne conviennent point non plus dans les circonſtances de la fondation, car le Chevalier Varæus prétend dans ſa Monaſtereologie d'Irlande, que cette Maiſon fut fondée en 1181. par Hervæus *de Monte-Mariſco*, ou de *Montmorency*, ſelon du Cheſne, Marechal du Roi Henri II. & Senechal des Terres du Comte de Pembrock, & que ce fondateur ſe fit Moine dans cette Abbaye & y fut enterré. L'Auteur du *Monaſticum Anglicanum* dit que ce *Montemariſco* donna à l'Abbaye de Bildwas les Terres de *Ardfithein* & de *Corſgormoſſ* avec leurs dépendances, à la charge de faire bâtir une Abbaye à *Dumbrothy* en Irlande, & que pour cet effet il leur donne pareillement la Terre de Dumbrothy ou de Dumbrody, à condition qu'il y auroit un azile dans cette Abbaye de Dumbrothi pour tous les malfaiteurs qui s'y refugieroient, ce que le Roi Edoüard III. con-

Bernardins.

firma. Dugdale rapporte tout au long les actes qui établissent tout ce qu'il avance. Je remarque cependant qu'un Evêque d'Osseri & un Evêque de Wexford ont signé l'acte de fondation, ce qui me fait dire qu'il fut passé en Irlande & non en Angleterre, & qu'ainsi l'opinion de Varæus paroitroit plus vray-semblable si ces actes ne portoient expressément la preuve que la donation fut faite à l'Abbaye de Bildwas en Angleterre & non à celle de sainte Marie de Dublin. Jungelin convient aussi de cette fondation qu'il datte de l'an 1171. ou 1175. Il y a une autre difficulté, car *Flatzburius* prétend que ce fondateur étant retourné en Angleterre se fit Moine dans l'Abbaye de la *Sainte Trinité de Cantorberi*, ce que M. du Chesne nie pourtant dans la généalogie qu'il a faite de la Maison de Montmorenci.

Les bienfaiteurs les plus considerables de cette Abbaye sont donc premierement, Richard de Strongbow Comte de Pembrok, & Walter son neveu aussi Comte de Pembrok, & ensuite Harlewin qui de Moine Bernardin fut fait Evêque de Laglin, & qui fit bâtir une partie de l'Eglise & y fut enterré en 1217.

Les Papes avoient exempté cette Abbaye de la juridiction de l'Ordinaire qui étoit l'Evêque de Fernes & donné plusieurs autres beaux privileges & immunitez à cette Maison, le dernier Abbé de Dumbrothy avant la suppression fut un *Devereux* qui fut fait Evêque de Fernes en 1539.

Jungelin prétend que dans le même diocese de Fernes il y avoit le Prieuré de *Saint Sauveur* de l'Ordre de Cisteaux qui dépendoit de cette

Abbaye de Dumbrothy, & qu'il fut fondé en 1240. mais Varæus ne fait mention que de l'Abbaye du *Val Saint Sauveur* dans le Comté de Kilkeni dont nous parlerons incontinent, & ne dit rien du tout de ce Prieuré. Bernac. dins.

A *Tinterne* petit bourg sur la côte il y avoit une Abbaye qui étoit nommée du *Vœu*, à cause que Guillaume Marechal Comte de Pembrok s'étant trouvé dans un grand peril sur mer, fit vœu de faire bâtir une Maison Religieuse, & pour accomplir ce vœu il fonda en 1200. l'Abbaye du petit Tinterne en Irlande appellé *petit* pour le distinguer du grand Tinterne dans le païs de Galles où il y avoit pareillement une Abbaye, de laquelle celle-ci étoit fille & la seule qui fut de la ligne de *Cisteaux* en Irlande. Il faut remarquer encore qu'il y a en France deux Abbayes qui portent le nom *De Vœu*. La premiere se nomme autrement, *La Valasse*, du même Ordre de Cisteaux diocese de Roüen, dont le feu Roi de Pologne étoit Abbé, l'autre Abbaye du *Vœu* est à Cherbourg en Normandie, de l'Ordre de Chanoines Reguliers de S. Augustin dioceſe des Coutance, dont Monsieur le Jay Evêque de Cahors est aujourd'hui Abbé. Enfin il faut observer que l'Abbé du *Vœu* ou du *petit Tinterne* en Irlande étoit Pair Ecclesiastique & avoit seance dans les Parlemens, & que cette Abbaye appartient à des Nobles Anglois Protestans nommé Coklées qui en ont fait un chateau, il y a pourtant toûjours un Abbé qui demeure caché dans le village.

Bernardins.

Dans le Comté de Kilkeni.

A *Douske* il y a eu une Abbaye nommée du *Val Saint Sauveur*, & fondée en 1204. par Guillaume Marechal Comte de Pembrok. *Flatzburi* met cette fondation une année plûtôt, & les Regiſtres de cette Abbaye diſent qu'elle a commencé en 1202. que des Moines de l'Abbaye de Stanley en Angleterre paſſerent en Irlande, qu'ils ſe placerent premierement à *Logh-mere* auprés de Kilkeni, aprés à *Anathmolt* & enfin à *Saint Sauveur*, & que ce ne fut qu'en 1207. que le Comte de Pembrok fonda cette Maiſon. Jungelin dit qu'elle dépend du dioceſe de Laglin, & que l'Abbé de *Douske* en 1632. étoit de la Maiſon des Butlers Ducs d'Ormond. L'Abbé de Douske avoit pareillement droit de ſeance dans les Parlemens d'Irlande, & l'Abbaye ſuivante de *la Val Dieu* fut unie à celle-ci, comme nous l'allons voir aprés que nous aurons remarqué que cette Maiſon eſt nommée Saint Sauveur de *Dowviskir*, dans les Lettres patentes de Henri III. qui confirma cette fondation.

A *Kilkeny* il y a eu une Abbaye du même Ordre nommée *la Val Dieu* fondée en 1227. Varæus la nomme de Killenny, cependant dans l'acte d'union de cette Abbaye à celle de Douske elle eſt nommée de Kilkenny. Cette union ſe fit par le Chapitre general de l'Ordre de Ciſteaux, dont on peut voir l'acte dans le *Monaſticum Anglicanum*, & cet acte fut confirmé & approuvé par un Roy d'Angleterre. Jungelin dit que cette union ſe fit par l'Abbé de

Froidmont en France qui étoit visiteur general de l'Ordre de Cisteaux en Irlande, & que cette Maison se nommoit *Val Dieu* ou *Glandie*, qu'elle étoit fille de *Jeripont*, qu'elle fut fondée en 1227. & unie en même temps à celle de Douske : mais comme il dit que celle de *la Val Dieu* étoit dans le diocese de Corke, cela me feroit croire qu'elle s'appelloit Killenny puisqu'il y a un lieu de ce nom dans le Comté de Corke. Bernardins.

A *Gray* ou *Geripont* qu'on écrit autrement *Jeripont* qui est une petite ville sur la riviere de *Nure*, il y avoit une Abbaye du titre de *Nôtre Dame* fille de l'Abbaye de *Baltinglas* & fondée en 1180. par Donalde Roy d'Osseri qui y fut enterré de même que O-Dullan Evêque d'Osseri qui vivoit sur la fin du douziéme siécle. Cette Abbaye étoit magnifique & d'un grand revenu, mais elle fut ruinée dans la suite. Je trouve dans le *Monasticum Anglicanum* sur la fin, où il est parlé de quelques Maisons Regulieres d'Irlande, premierement des Lettres patentes de Jean premier Roy d'Angleterre, par lesquelles il confirme quand au temporel la fondation du Roi d'Osseri, comme aussi toutes les donations qui avoient été faites à cette Abbaye par differens Irlandois avant l'arrivée des Anglois en Irlande, ce qui me fait dire que Vatæus s'est trompé quand il n'a mis cette fondation qu'en l'an 1180. que ce Roi Jean vivoit, & ainsi il faut que ce Roi d'Osseri n'ait fait qu'augmenter considerablement cette Maison, qui étoit apparemment fondée long-temps auparavant; comme les lettres même du Roy Jean les prouvent assez quand elles parlent des dons

Bermardins. faits à cette Abbaye par pluſieurs particuliers. Il faut encore que l'on remarque une choſe eſſentielle qui eſt, que pluſieurs Irlandois ont conſervé leurs qualitez de Rois en Irlande depuis même que les Anglois ſe furent rendus maîtres de l'Iſle ; & au lieu de faire hommage au Monarque de toute l'Irlande ils ne le faiſoient plus qu'aux Rois d'Angleterre, qui à l'égard de ces Roitelez tenoient la place des Monarques d'Irlande de qui dépendoient tous ces petis Rois. Il y a même eu des Anglois qui, ont obtenu des Rois d'Angleterre cette qualité de Rois particuliers ou de Roitelets en Irlande à la charge de foy & hommage comme nous le prouverons plus amplement dans le Baronage d'Irlande.

Je trouve enfin dans le *Monaſticum Anglicanum* que le Roi Jean ne ſe contenta pas de confirmer toutes les donations qui avoient été faites à l'Abbaye de Geripont, qu'il leur donna encore lui même le village & la terre de *Kall-Eudt*, qu'un Evêque d'Oſſeri lui avoit donnée. Enfin, il ne me reſte plus rien à dire de cette Maiſon ſi ce n'eſt que l'Abbé étoit Pair Eccleſiaſtique & entroit dans les Parlemens, & que Felix o-Dulla qui étoit Abbé de Jeripont & enſuite Evêque d'Oſſeri eſt mort en odeur de ſainteté & étoit enterré dans cette Abbaye.

Dans le Comté de Kildare.

DAns le bourg de *Roſſe* ſur le Barow il y avoit anciennement un petit Couvent nommé *Roſſ-mac-Tr on* fondé par ſaint Euin dans le ſeptiéme ſiécle, & alors il y avoit des Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin. Depuis

cette Maison, comme le dit Varæus, fut faite Bernar-
Abbaye de l'Ordre de Cisteaux & nommée dins.
l'Abbaye de saint *Evin*, autrement de *Ross-glas* ou de *Rossea-Valla*. Elle étoit fille de l'Abbaye de Baltinglas, & elle fut fondée en 1178. Les annales de l'Abbaye de Sainte Marie de Dublin veulent pourtant qu'elle n'ait été fondée qu'en 1189. par Dermitius Dempseus gouverneur du païs d'Offalie en Lagenie, il faut remarquer encore qu'il y avoit une Abbaye fameuse en Angleterre laquelle étoit nommée pareillement *Ross-glas* ou de *Rossea-Valle*, & il ne faut pas les confondre. Enfin l'Abbé de saint Evin ou de Ross-glas en Irlande avoit cet avantage d'entrer dans les Parlemens & y avoir seance en qualité de Pair Ecclesiastique. Cette Abbaye a été convertie en une demeure profane, assez belle pourtant depuis qu'Adam Loftus Vicomte de Ely qui étoit Chancelier d'Irlande s'en empara. Voyez Flatzburius dans son histoire d'Irlande.

Dans le Comté de la Reyne.

A *Lein* sur la riviere de Nure dans cette partie du Comté qui se nomme Leasia dioceſe de Kilkeni; il y a eu une Abbaye nommée de *Lege Dei* ou de *la Loi Dieu*, fondée en 1183. par un o-More Seigneur Irlandois. Flatzburius au contraire veut que cette Maison ait été fondée l'an 1180. par un o-Mordha.

Dans la Medie Orientale.

A *Bectif* sur la riviere de Boyne il y a eu une Abbaye du titre de *Nôtre Dame de la Benti-*

Bernardins. *tude* fille de Mellifont & fondée en 1146. par Marchard Roi de Medie. L'Abbé Jungelin prétend cependant que cette Abbaye n'a point été fondée l'an 1146. mais bien l'an 1151. par les O-Malaglins Rois de Medie. Il remarque encore que le Conquerant d'Irlande Hugues de Lacy y fut enterré, & qu'en 1205. on porta ses os dans l'Abbaye de Saint Thomas de Dublin. Il y a encore aujourd'hui quelque Moine de l'Ordre de Cisteaux qui porte la qualité d'Abbé de Bectif en Irlande. *Speed* place cette Abbaye auprés de celle de Boyle en Roscoman, mais ce qui l'a trompé c'est que le Prieuré de Inismaenerin qui est auprés de Boyle a eu apparemment le titre de Beatitude. Enfin les Abbez de Bectif ont eu aussi seance dans les Parlemens d'Irlande, sur quoy il faut remarquer encore que quantité d'Abbayes de l'Ordre des Cisteaux avoient cette prerogative comme nous l'avons déja vû, & comme nous le verrons encore mieux dans la suite.

A *Beau-bec* lieu ainsi nommé, parce qu'il est dans un bec de terre fort agreable dans un endroit où deux rivieres se joignent auprés de Tredag ou de Dodrag il y a eu une Abbaye nommée *Nôtre Dame de Beaubec* ou *de Bello Becco*, elle fut fondée par Valter de Lacy Seigneur de Medie, quidonna la terre de *Kilkeran* en Irlande aux Moines de l'Abbaye de *Beaubec* en Normandie Ordre des Cisteaux dioceſe de Rouen, à la charge de bâtir une Maison de leur Ordre en Irlande. Le Roy Jean confirma cette donation quant au temporel sur la fin du douziéme siécle. Varæus n'a pas bien compris cette fondation quand il dit, que cette Abbaye de Beaubec en

Irlande avoit été premierement de l'Ordre de Bernar-
saint Benoist, & qu'elle avoit été dépendante dins.
de l'Abbaye *du Bec* en Normandie, car par les actes authentiques rapportez par Dugdale dans le *Monasticum Anglicanum*, il paroist que le Roy Edoüard III. confirma cette fondation, & le transport & la donation que faisoit l'Abbaye de *Beaubec* en Normandie de celle de *Beaubec* en Irlande à l'Abbaye de *Furneſſe* en Angleterre qui étoit du même Ordre de Cisteaux, & ainsi Beaubec n'a jamais été que de la Regle de sa mere l'Abbaye de Beaubec en France, & n'a jamais été dépendante de l'Abbaye du Bec en Normandie qu'on nomme autrement *Bec Heloin*, laquelle est de l'Ordre de saint Benoist; & Varæus s'est apparemment laissé tromper par le rapport qu'il y a entre *Bec* & *Beaubec*, ne sçachant pas qu'il y avoit aussi une Abbaye de Beaubec en France: outre que Varæus prétend que cette Maison de Beaubec en Irlande n'étoit qu'une Chapelle, & cependant elle est nommée Abbaye dans plus de cinq ou six actes rapportez par Dugdale.

Dans la Medie Occidentale.

A *Ballimore* il y avoit une Abbaye fondée par un Lacy Seigneur de Medie. Varæus croit que cette Maison étoit de l'Ordre de saint Gilbert & qu'il y avoit des Chanoines de Premonstré & des Religieuses de Cisteaux dans deux Corps de Logis séparez comme sont ordinairement les Religieuses de sainte Claire avec les Cordeliers.

A *Kilbegain* il y avoit une Abbaye nommée

Bernardins. *De Flumine Dei* ou *Du Fleuve-Dieu*, fondée en 1200. par les Daltons Barons de Rathcomire Seigneurs Anglois. C'étoit une fille de l'Abbaye de Mell, car les premiers Moines en furent tirez.

Dans le Comté de Longford.

A *Granard* sur la riviere de Longford ou bien plûtôt à *Lerrha* ou *Larah* auprés de Granard, il y avoit une Abbaye de cet Ordre fondée en 1210. Jungelin dit en 1211. & Elatzburi en 1212. par Richard Tuit Anglois, Chevalier Seigneur de Granard dont les descendans sont encore dans le Comté de Westmeath. Ce fondateur prit les Moines dans l'Abbaye de Nôtre Dame de Dublin, de la ligne de Clairvaux. *Pierre* Abbé de Granard fut fait Evêque de Clone par le Pape Boniface IX. l'an 1398.

A *Schrowl*, *Schrowe* ou *Sruth*, il y avoit une Abbaye nommée *Nôtre Dame de la Benediction-Dieu*, ou du *Fleuve-Dieu*, fondée en 1150. par un O-Pharol Seigneur Irlandois, du moins c'est l'opinion de quelques Auteurs. Jungelin n'en met la fondation qu'en 1200. & dit que cette Maison étoit fille de Mellifont.

EN MOMONIE,
Dans le Comté de Waterford.

A *Mothil* il y a eu une Abbaye du titre de saint *Brogan* & de saint *Coan*, mais comme c'est une difficulté de sçavoir si elle étoit de cet Ordre ou de celui des Chanoines Reguliers de S. Augustin, & qu'il nous paroist qu'elle étoit plûtôt de ce dernier Ordre que de celui de

Cisteaux, je renvoye le Lecteur à l'Ordre des Chanoines Regulieres. Bernardins.

Dans le Comté de Corke.

A *Chore*, il y a eu une Abbaye que quelques-uns nomment de *Choro Benedicti*; les Irlandois la nomment *Monaster-Ore*, & les Anglois *Chore*, elle estoit fille de l'Abbaye de Nenay ou de Magie, son titre est de Nostre-Dame fondée en 1180. par les fameux Giraldides, Seigneurs originairement Anglois. Jungelin reconnoist les Barri pour Fondateurs, & met cette Maison dans l'Evesché de Clone en Ultonie; mais il se trompe, car il reconnoist luy-mesme que Flatzburius la met dans le Comté de Corke dans l'Evesché de Cloney, qui est dans ce Comté, & ainsi il s'y devoit conformer; n'y ayant plus d'Evesché de Clone ou de Clonish en Ultonie.

A *Maur* ou *Mawre*, il y a eu l'Abbaye de *Font-vive*, ou de *Fonte vivo* que Henriquez nomme l'Abbaye de *Re*. Elle fut fondée en 1172. par Dermitius Cormacus, Roy de Lagenie; elle estoit fille de l'Abbaye de Baltinglas, d'où les premiers Moines estoient venus l'établir dans l'Evesché de Rosse en Corke.

A *Fermoy* sur la Riviere de Brodwater, ou *Auen-more*, en Francois *grande Riviere*, il y a eu l'Abbaye nommée *Nostre-Dame de castro Dei* ou de *Chasteau-Dieu*, elle fut fondée par les Roches, & elle estoit fille de l'Abbaye de *Lancastre* en Angleterre. Jungelin dit qu'elle estoit fille de *Furnesse* en Angleterre, & qu'elle fut fondée l'an 1170. Il dit même qu'il trouve une autre

Bernardins. Abbaye du meſme nom de *Caſtro Dei*, dans le Dioceſe de Kiloom ou bien de Clonish, qui ne fut fondée qu'en 1209. & qui eſtoit fille de l'Abbaye de Suirie ou bien de Neney, mais qu'il croit que c'eſt la meſme choſe; il y a pourtant bien de l'apparence que ce pouvoient eſtre deux Maiſons ſeparées. Mais je ne puis ſouffrir que Jungelin place cette Abbaye de Fermoy dans l'Eveſchée de Killoom, dépendant de l'Archeveſché d'Armach, & par conſeqnent en Weſtmeath, quoy qu'il reconnoiſſe que Flatzburius & le Docteur Ketin la mettent dans le Comté de Corke, il pouvoit y ajouter Varæus. Car il eſt certain que cette Abbaïe eſtoit ſeulement dans le Comté de Corke, Jungelin avoüant lui-meſme que c'eſt le titre de Vicomte qui appartient à la Maiſon des Roches. Or cette Vicomté eſt certainement en Corke & non en Medie; je crois qu'il s'eſt trompé, ſur ce qu'il a pris l'Eveſché de Cloney, pour celui de Kiloom: ce dernier eſt en Medie, mais l'autre eſt dans le Comté de Corke, & dépend de l'Archeveſque de Caſſel: outre que le meſme Jungelin varie encore dans une autre endroit, où il dit que cette Abbaïe eſtoit dans le Dioceſe de Conner, c'eſt en parlant de Nicolas, Abbé de Fermoy qui fut fait Eveſque de Liſmore & de Waterford, par le Pape Sixte IV. l'an 1480.

A *Tracton* eſtoit l'Abbaïe du meſme nom, autrement appellée en Latin *de Albo Tractu*, elle a eſté fondée en 1224. par les Mac-Arti, Seigneurs Irlandois. Les Abbez de Tracton eſtoient Pairs Eccleſiaſtiques, & avoient voix & ſeance dans les Parlemens d'Irlande.

A *Glandie*, Dioceſe de Corke, il y avoit l'Abbaïe de *la Val-Dieu*, fille de l'Abbaye de Jeripont. Voiez ce que nous en avons dit dans le Comté de Kilkeni. Bernardins.

Dans le Comté de Kery.

A *Odorney* auprés de la Ville d'Ardart, il y avoit l'Abbaye de *Kyrie Eleyſon*, Fille de l'Abbaye de Nenay ou de Magie, elle eſtoit aſſez prés auſſi du Château de Lixnaw ſur la Riviere de Broik & elle fut fondée en 1154. par les Clanmoris ou Fitzmoris, anciens Barons de Lixnaw. Chriſtian qui a eſté un des plus celebres Eveſques de Liſmore, & Legat Apoſtolique en Irlande, a été enterré dans cette Abbaye en 1186. Monſieur Sanſon la nomme Eyen-Leyſon, n'ayant pas compris que c'eſtoit Kyrie-Eleyſon.

Dans le Comté de Clare ou de Tvvomond.

A *Corcamer*, ou *Corcumro*, il y a eu l'Abbaye de *Noſtre-Dame de Pierre Fertile*, fondée en 1194. par Donalde O-Brian Roy de Limmerik ou par ſon Fils en 1200. Il y en a qui mettent cette fondation en l'an 1196. d'autres en 1197. Jungelin eſt de ces derniers. Cette Maiſon eſtoit ſituée dans un lieu fort agreable du Comté de Clare comme Jungelin en convient, cependant il l'a met dans le Dioceſe de Ferne, en quoy il a beaucoup erré. Cette Abbaye eſtoit Fille de celle de Fourneſſe en Angleterre. Jean Abbé de Pierre Fertile ou de Corcamer fut fait Eveſque de Kilmacduach par le Pape Martin V. l'an 1418.

Bernardins.

Dans le Comté de Lymmerik.

Kilsane Jungelin l'appelle *Kilson*, & dit que c'estoit une Fille de Pierre Fertile, qu'elle avoit esté Abbaye fondée en 1198. mais qu'elle n'a esté dans la suite qu'une Chapelle dépendante de cette Abbaye de Corcamer.

A *Nenay*, autrement nommé *Mag* ou *Magius*, parce que ce lieu est basty sur la Riviere de *Mag* ou de *Magie*, il y a eu la celebre Abbaye qui portoit indifferemment ces deux noms. Elle estoit Fille de l'Abbaye de *Mell*, & elle fut à son tour mere de plusieurs autres. Un O-brian, Roy de Lymmerik la fonda en 1148. Jungelin n'en met la fondation qu'en 1151. & dit que Jean Roy d'Angleterre confirma à cette Abbaye la Terre de *Kilnalmekan* où elle estoit située, celle de *Atherokan* & plusieurs autres, que ses Lettres Patentes sont de la deuziéme année de son Regne ; & qu'enfin les Irlandois appellent cette Maison *Monaster-na-Maigghe*. L Abbé de Nenay estoit Lord Ecclesiastique.

La Chapelle de *Feal* qui estoit située sur les extremitez du Comté de Lymmerik, du costé du Keri, fut unie à cette Abbaye. Jungelin nomme cette Chapelle Fely ou Felik, & il ajoûte qu'elle a esté autrefois une Abbaye & ensuite un Prieuré, qu'elle fut fondée l'an 1188. & qu'elle estoit de la ligne de Clairvaux.

A *Woney*, autrement *Wethen*, qui n'est qu'à quelques lieuës de Lymmerik, il y eut une

Abbaye fondée sous Richard premier cœur de Lyon en 1189. selon Varæus, qui ajoûte qu'il y en a d'autres qui mettent cette fondation en 1205. par où il entend parler de ceux qui travailloient alors au *Monasticum Anglicanum*, car je trouve dans cet ouvrage la fondation faite par un Walter en cette derniere année. Par cet acte il donne plusieurs Terres *Abbati & Monachis de Wodeny in contredo de Wodeny o-Cathelau & Wodeny o-fliau, totum Theud sive feudum de Wodeny Fidenwide, in quo villa de Clofene sita est cum medietate aqua de Wolkerne propè aquam de Clodach*: Ce sont les propres termes de la fondation. Cette Abbaye au reste estoit une fille de l'Abbaye de *Savigny*, du mesme Ordre de Cisteaux, Diocese d'Avranches en Normandie; car on tira des Moines de cette Abbaye de Savigny pour aller établir en Irlande celle de Wonay: & voilà en quoy consistent ces sortes de filiations. L'Abbé de Woney enfin avoit cet avantage d'estre Pair Ecclesiastique d'Irlande, & d'avoir voix & seance dans les Parlemens. Bernard dins.

Dans le Comté de Tiperary.

A *Cashel* Ville Archiepiscopale, il y a eu une Abbaye du titre de Nostre-Dame, nommée autrement *Hore-Abbey*. Ce fut un Archevesque de cette Ville qui en fut le Fondateur l'an 1272. Il annexa à cette Maison les biens d'une Abbaye de Benedictins nommée de *Rupe-Cashel*, qui estoit auprés de la Cathedrale de cette Ville. Ce fut en 1260. que cet Archevesque nommé David *Mac-carwil* du surnom d'*O-Caroll*, chassa les Benedictins de cette Abbaye & y mit des Bernardins, qu'il prit, disent

Bernardins. les uns dans l'Abbaye de Melifont, les autres à Clairvaux meſme. Ceux qui voudront ſçavoir la cauſe pour laquelle ce Prelat chaſſa les Benedictins de cette Maiſon pour y mettre des Bernardins, l'apprendront par les termes ſuivans tirez des Archives d'Irlande : *Tempore Davidis Mac-Carwil, Archiepiſcopi Caſſelienſis fuit quadam Abbatia prope Eccleſiam Cathedralem ſancti Patricii, Caſſelia nigrorum Monachorum.* (c'eſt à dire de Benedictins) *fundatam in honorem Beatæ Mariæ & cum prædictus David nuntiaſſet matri ſuæ quod videbatur ei in ſomnio, quod præfati nigri Monachi caput ſuum voluerunt amputare, de conſilio Matris ſuæ, Monachos illos amovit, & terras eorum & poſſeſſiones dedit novæ Abbatiæ quam fundavit anno* 1260. aprés quoy on ne peut pas nier que l'Abbé Jungelin n'ait eu raiſon tout Bernardin qu'il eſtoit, de traiter la cauſe du malheur des Benedictins de tres-ridicule. Le Fondateur joignit encore à cette Maiſon une Maladrerie qu'il y avoit dans la meſme Ville, & qui avoit eſté fondée par le Chevalier *Latimer* Anglois, & enfin cet Archeveſque ayant pris l'habit de Ciſteaux fut enterré dans cette Abbaye aprés avoir eſté 35. ans Archeveſque de Caſhel.

A *Holycroſſe* ou Sainte Croix, il y a eu cette fameuſe Abbaye, dans laquelle on gardoit de la Vraye Croix. Elle joüiſſoit de grands privileges. L'Abbé eſtoit Pair Eccleſiaſtique, & avoit ſeance dans les Parlemens d'Irlande. Varæus a pourtant manqué de l'obſerver. Cet Abbé ſe qualifioit encore Comte de Sainte Croix, les dépendances de cette Abbaye ayant eſté long-temps un Comté a part, dans le Comté de

Tiperari ; mais l'extinction des Abbayes a fait aussi éteindre ce titre qui a esté uny au Comté de Tiperari ; l'acte de Fondation de cette Abbaye de l'an 1169. est tout au long dans le *Monasticum Anglicanum* ; il commence ainsi : *Donaldus Dei gratia Lumnicensis* (Lymmerik) *Rex omnibus Regibus, Ducibus, Comitibus, Baronibus, militibus, caterisque Christianis in quocumque Ordine per Hyberniam constitutis perpetuam in Christo salutem.* L'Evesque de Lysmore, Legat du Saint Siege en Irlande, l'Archevesque de Cashel & l'Evesque de Lymmerik, ont signé cet acte comme témoins. Le Roy Jean confirma cette fondation n'estant encore que Comte de Moreton & Seigneur d'Irlande ; il n'est pas croyable, dit Jungelin, le nombre d'Irlandois Catholiques qui accourent encore aujourd'huy dans cette Eglise, qui est dans une grande reputation de saintetè, à cause de la vraye Croix qu'on y garde. L'Abbé de Sainte Croix est ordinairement Vicaire General de l'Ordre de Cisteaux en Irlande. Il faut encore dire que cette Abbaye de Sainte Croix estoit fille de celle de Nenay ou de Magie, dont nous avons déja parlé, & qu'elle estoit de la ligne de Clairvaux. Bernard.

A *Kil-cowl* estoit l'Abbaye de *Nostre-Dame de Albicamp* ou de Alvicamp. Jungelin l'appelle *Arvi-campus* ou *Auri-campus*, fondée sous Henry III. dans le commencement du treiziéme siecle par Donalde O-brian, Roy de Lymmerik dont nous venons de parler. Cet Abbé mesme place cette fondation, dans l'an 1209. Cette Maison estoit fille de l'Abbaye de Jeripont ; les Auteurs du *Monasticum Anglicanum*,

Bernardius. rapportent l'acte tout entier de la fondation par lequel on voit que cette Maiſon s'appelloit Kille-conil; & que les Vicomtes d'Ikerine de la Maiſon de Burlers y avoyent leurs Tombeaux.

A *Inis-Launog*, il y a eu une Abbaye nommée de *Suirie*, parce qu'elle eſtoit ſur la riviere qui porte ce nom, entre Cahir & Clommel, Dioceſe de Liſmore: elle s'appelloit auſſi *Nôtre-Dame de Swirie*, & elle eſtoit fille de Nenay. La pluſpart des titres des fondations qui ont été faites en Irlande, eſtoient ſous le nom de Noſtre-Dame: car les Irlandois avoient beaucoup de devotion à la Mere du Sauveur; cette Maiſon a été fondée ſelon quelques-uns en 1100. puiſque S. Bernard en a fait mention, quand il a parlé de *Monaſterio Suirienſi* en Irlande; Jungelin la met en l'an 1151. les autres en 1159. & d'autres encore plus tard & en font fondateur en 1172. Donalde o-Brian, Roy de Lymmerik, qui a tant fondé de Maiſons Regulieres en Irlande: Varæus dit que ce doute vient de ce que ces Moines ont demeuré ailleurs avant que de venir à *Inis-Launog*, ou *Iniſlaunagt*: & en effet Colgan pretend que ſaint Pulcherius avoit fondé l'Abbaye de Inis-Launag long-temps auparavant, & que Donalde o-Brian ne fit que la rétablir. Colgan ajoûte que cette fondation n'a eſté faite qu'en 1187. par ce Donalde o-Brian, Roy de Lymmerik, & par Malachie o-Felan *Derunſium* ou *Deſiorum Principe*: que cette Abbaye eſtoit fort belle, qu'il y avoit une Chapelle conſacrée par ſaint Patrice, & une fontaine qui gueriſſoit de pluſieurs maladies; il faut prendre garde qu'il y en a qui l'appellent l'Abbaye de *Inis-Leamhnachta*, qui eſt un mot du

Païs. Le sçavant Nicolas Fagan, Irlandois, avoit esté Abbé de Inislaunog, & ensuite Evesque de Waterford, il y mourut & y fut enterré l'an 1617. Bernardins.

CONNACIE.

Dans le Comté de Galvvay.

A *Knoc-moy*, Abbaye nommée aussi de *Colle Victoria*, ou *du Mont de la Victoire*, parce que Charles o-Conner, Seigneur de Connacie, surnommé *Crouderg* ou *Main rouge*, Fondateur de cette Maison en 1189. obtint une Victoire dans ce lieu là, ce qui l'obligea d'y faire cette fondation; il y prit l'habit de Bernardin & y fut enterré. Cette Maison estoit fille de l'Abbaye de *Boyle*, de la ligne de Clairvaux. Jungelin met cette fondation en l'an 1190. par le mesme Fondateur, d'autres croyent qu'elle n'a esté fondée qu'en l'an 1200. En 1262. Thomas o-Coner, Archevesque de Tuam, unit à cette Abbaye la Rectorie d'*Idermada*, du consentement du Seigneur d'Idermada. Branche

Dans le Comté de Mayo.

DAns l'Isle de *Clare*, il y a eu une Chapelle de cet Ordre qui a esté unie, dit Varæus, à l'Abbaye de *Knoc-moy*, dont nous venons de parler. Jungelin au contraire pretend que c'étoit une Abbaye nommée de *Clero*, en Irlandois *Monaster-ny-clereh* ou *Clearii*, parce qu'elle estoit située dans l'Isle de Clere, qu'elle fut fondée

Bernardins. en 1224. & que les Moines furent pris dans l'Abbaye de Knoc-moy. Il ajoute que dans le milieu de ce ſiecle, il y avoit des perſonnes qui ſe reſſouvenoient encore d'avoir veu des Moines dans cette Abbaye, qu'elle eſt encore en eſtat, fort bien bâtie & pleine de peintures; qu'elle étoit dans le Dioceſe d'*Allade*, & que d'autres veulent qu'elle ſoit dans le Dioceſe de *Killala* ou *Elienſis*, mais il devoit ſçavoir que ces noms differens ne ſignifient qu'un meſme Eveſché.

Dans le Comté de Roſcoman.

DAns la Ville d'*Atlone*, il y a eu l'Abbaye de *ſaint Pierre* ou de l'*Innocence*; Varæus dit qu'il y avoit une Abbaye dans cette Ville qui avoit deux titres, celuy de *ſaint Pierre* & celuy de *ſaint Benoiſt*; ce qui avoit donné occaſion à quelques-uns de dire que cette Maiſon eſtoit de l'Ordre de ſaint Benoiſt, & que d'autres au contraire ſoûtenoient qu'elle eſtoit de l'Ordre de Ciſteaux, & c'eſt auſſi ce qui nous a obligé de mettre deux Abbayes dans la Ville d'Atlone, & de donner celle de ſaint Pierre ou de l'Innocence aux Bernardins, & celle de ſaint Benoiſt aux Benedictins, d'autant mieux que pluſieurs Auteurs aſſurent qu'il y avoit deux Abbayes dans cette Ville. Voyez dans l'Ordre de ſaint Benoiſt. Jungelin appelle cette Abbaye d'Atlone *Benediction Dieu*, & dit qu'elle fut fondée l'an 1150. à l'honneur de ſaint Pierre & de ſaint Benoiſt, & qu'elle eſtoit ſituée dans cette partie de la Ville qui eſtoit dans le Comté de Roſcoman.

A *Boyle*, qui eſt un Bourg que quelques

Géographes mettent sur le Shanon au bord du Lac Alyne, au lieu que Varæus le met sur la riviere de Bouelic qui a donné le nom à cette petite Ville & avec bien plus d'apparence ; mais quoy qu'il en soit, il y a eu dans ce lieu une celebre Abbaye qui estoit fille de celle de Mellifont. Varæus remarque encore qu'elle n'a pas toûjours esté au mesme endroit, & qu'elle fut premierement établie à *Grellech* l'an 1148. que le premier Abbé fut Pierre *o-Morda*, qui fut ensuite Evesque de Clonfert. L'Abbé *Hugues o-Macain* la transfera à *Drom-conaid*, son Successeur Maurice *o-Dubhai* l'établit à *Buinfin*, & enfin à *Boyle* en 1161. mais il faut qu'il se soit trompé ou qu'il n'ait pas dit vray, quand il a observé que le premier Abbé Pierre o-Morda avoit vescu jusques en 1171. car Jungelin qui rapporte ce qu'un Auteur anonime d'Irlande dit de cette fondation, remarque que ce fut Maurice o-Dhubbay qui établit cette Abbaye à Boyle & qui mourut en 1174. & non pas *Petrus o-Morda*, qui mourut dit cet Auteur, avant que Hugues o-Macain luy succedat ; que cet o-Macain transfera l'Abbaye à Dromconaid, & que son Successeur o-Dubhay n'eut pas demeuré trois ans en ce lieu-là, qu'il la mit à Buinfin, où il ne fut encore que deux ans & demy, & qu'il la transfera enfin à Boyle où elle a toûjours esté depuis. Et ainsi selon Varæus, ces translations n'auroient peu estre faites que dans le treiziéme siecle, à moins que cet Abbé ne se fût demis, & n'eut veu deux autres Abbez aprés luy, dont pourtant il n'y a point de preuve, ou bien ce premier Abbé seroit mort entre 1148. qu'on établit premierement cette Abbaye, & 1161. qu'elle fut placée à Boyle. Le calcul de Bernardins.

Bernardins. Cambden ne s'accorde point non plus avec celuy de Varæus, car il ne met cette fondation de l'Abbaye de Boyle qu'en 1152. mais on ne peut pas se tromper en la mettant au milieu du douziéme siecle. On remarque encore que presque tous les Abbez de Boyle ont esté Evesques, ils n'avoient cependant pas la prerogative d'estre Pairs Ecclesiastiques & d'avoir seance dans les Parlemens d Irlande. Enfin il y a toûjours des Abbez Catholiques de Boyle qui vivent *incognito* quand ils sont en Irlande. En 1644. on enterra dans cette Abbaye Donat o-Daleus, surnommé le Grand, qui estoit le plus fameux Poëte d'Irlande : les Grands du Royaume vouloient aussi la plusparт qu'on les enterrast dans cette Maison tant elle estoit en reputation de saintеté, on y voyoit aussi venir en pelerinage, comme en un lieu saint, une foule de peuple qui y abordoit de tous les costez.

VLTONIE,

Dans le Comté de Doune.

IL y a eu une Abbaye dans la Ville de *Doune*, quelques-uns disent que le Fondateur estoit de la Maison des *Bagnalz*, Seigneurs Anglois habituez en Irlande, & que le temps de la fondation fut le douziéme siecle.

Jungelin met dans ce Comté l'Abbaye de *Glan-grach* ou de *la Val-Charité, Vallis charitatis*, fondée l'an 1200. elle estoit fille de l'Abbaye de

des *Swirie* de la ligne de Clairvaux. Varæus n'en fait aucune mention ; auſſi la ſituation n'en eſt pas bien certaine : car il y en a qui la mettent en Ultonie, & d'autres en Medie dans l'Eveſché de Kiloom. Bernardins.

A *Leigh*, il y a eu l'Abbaye de *Joug-Dieu*, vulgairement appellée l'*Abbaye Griſe*, ou *Grey Abbey*, ſous le titre de *Noſtre-Dame*. Elle fut fondée en 1193. ſelon d'autres en 1197. par la femme du fameux Jean de Curcy, Seigneur & General Anglois, laquelle y fut enterrée : cette Maiſon eſtoit fille de l'Abbaye de *Holme-Cultrain*, dans le Païs de Galles en Angleterre ; nous avons pareillement en France une Abbaye de *Joug-Dieu* de l'Ordre de ſaint Benoiſt, Dioceſe de Lyon.

A *Comerer*, autrement *Comber*, il y avoit une Abbaye fondée en 1199. par les *Whites*, predeceſſeurs du Marquis d'*Alby-ville*. Cette Abbaye n'eſtoit pas conſiderable ; mais il faut ſçavoir que dans l'Ordre de Ciſteaux tout eſt Abbaye, celle-cy eſtoit fille de l'Abbaye de *Blanche-lande* dans le Païs de Galles de la ligne de Clairvaux.

A *Inis* ou *Liſle*, il y a eu une Abbaye ſous le titre de *Noſtre-Dame*, fondée l'an 1180. par le fameux Jean de Curcy, Seigneur Anglois ; il y a auſſi une Abbaye de *Liſle* en France de l'Ordre de ſaint Auguſtin, Dioceſe de Bourdeaux, & une autre du meſme nom en Barrois, Ordre de Ciſteaux, Dioceſe de Toul. Il y a pourtant une difficulté au ſujet de cette Abbaye d'Inis : car Varæus l'appelle *Inis-Curcy*, comme qui diroit *Liſle de Curcy*, cependant Jungelin

Bernardins. dit qu'il a un manuſcrit, par lequel il paroît que cette Abbaye eſt mal nommée, & qu'elle eſt meſme plus ancienne, puis qu'on trouve dans les Annales d'Irlande qu'elle fut ruinée dés l'an 1001. par le Roy Ouſtman *Stiricus*; & ainſi Varæus & Flatſburius ayant mis cette fondation en l'an 1187 il faut prendre cette datte pour la tranſlation des Moines de Ciſteaux dans l'Abbaye d'*Inis*, leſquels eſtoient auparavant dans un lieu nommé *Carrig*, & que cette tranſlation fut faite par ce Jean de Curcy, cette Abbaye enfin eſtoit fille de l'Abbaye de *Furneſſe* en Angleterre, dont elle n'eſt meſme qualifiée que Chapelle dans les Archives du Royaume.

Dans la Ville de *Newrie*, il y avoit une Abbaye nommée *Noſtre-Dame de Verdbois* ou *ſaint Patrice de Verdbois*, parce qu'elle eſtoit dediée à la ſainte Vierge & à ſaint Patrice du nom Anglois de *Newrie*. Elle eſtoit appellée en Latin *Nevoracenſe Monaſterium*, & comme elle s'appelloit auſſi en Irlandois *Monaſter-ibhair-chinn Tragha*, on la nommoit auſſi *Ibracenſe cœnobium*, ſi cet *Ibracenſe* ne deſigne point ſeulement l'Abbaye de ſaint Ibare de Chanoines Reguliers dans l'Iſle de Beg-Ery ou petite Irlande, ſur les coſtes du Comté de Wexford dont nous avons parlé. Cette Maiſon de Newrie fut fondée en 1153. par Mac-Loghlin, Monarque de toute l'Irlande; d'autres croyent que ce fut ſaint Malachie, Eveſque de Doune, qui en fut le Fondateur, mais il n'en fut aſſeurément que le Bienfaicteur, puis qu'on voit l'acte de fondation faite par ce Roy dans le *Monaſticum Anglicanum*; il commence ainſi: *Mauritius Mac-Loghlin, Rex totius Hybernia univerſis Magnatibus*

fuis, sub-Regulis, Principibus, Ducibus, &c. Sciatis quod ego unanimi voluntate & communi consensu Magnatum Ultonia & Ergallia & Dueach scilicet Doncad o-Cerbait, Regis totius Ergallia, & Murcad ejus filii Regis Dineth, & Tricased-Erther & Colla Regis Ultonia, & Donaldi o-Hede Regis o-Neath, condonavi & confirmavi in honore Beata Maria & sancti Patricii, & sancti Benedicti Patris & Fundatoris Ordinis Cistercienſis Monachis Deo servientibus, &c. Il y a enſuite les noms barbares de pluſieurs Terres qu'il leur donne. Ceux qui ont ſigné cet acte ſont premierement un Archeveſque d'Armach, *Tenens baculum Jesu in manu sua*, (c'eſt à dire la Croſſe) un Evêque d'Ergalie, c'eſt à dire de Louth, un Eveſque de *Tirehcogain*, c'eſt à dire de Tironne ou de Clogher, un Eveſque d'Ultonie c'eſt celuy de Doune, un Eveſque de Tirconel, c'eſt celuy de Londonderry ou de Rapoë, le Roy de Fermanag & autres Roitelets. J'ay voulu remarquer toutes ces choſes, pour faire voir qu'anciennement ces Monarques ne faiſoient rien que de l'avis & du conſentement des Grands d'Irlande tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, que les Roitelets de l'Iſle qui leur eſtoient ſoûmis eſtoient comme leurs Conſeillers d'Eſtat, & les Pairs de leur Royaume, & qu'on aſſembloit tous les ans les Etats Generaux d'Irlande à Tarag en Medie. Au reſte, le Docteur *Ketin*, Irlandois, attribuë cette fondation à un Roy d'Urgalie nommé o-Kearwil en l'an 1142. & dit qu'il fonda cette Maiſon à la perſuaſion ſeulement de ſaint Malachie, Eveſque de Doune; Varæus veut pourtant que ce ſaint Prelat en ait eſté luy-meſme le Fondateur en l'an 1144. & l'Abbé Jungelin nous aſſeure que tous les Ca- Bernardins.

Bernardins. talogues qu'il a de ſon Ordre ſont pour cette opinion. Je ſerois pourtant plûtoſt pour l'acte de fondation rapporté dans le *Monaſticum Anglicanum*, car cette preuve eſt affirmative, au lieu que les autres ne ſont proprement que negatives, ne rapportant aucun acte, & nous avons une Regle de Droit qui dit *plus creditur uni affirmanti quam mille negantibus*, ce qui doit ſervir de Regle en toutes ſortes de matieres. L'Abbaye de Newrie enfin fut changée en Egliſe Collegiale par Henry VIII. & neuf ans aprés elle fut entierement ſupprimée & donnée à un Bagnal qui eſtoit alors Mareſchal d'Irlande & Anglois d'origine qui en fit ſa demeure, & comme bien des gens s'y établirent, il s'en fit en peu de temps une petite Ville aſſez jolie. Le Bagnal qui poſſede aujourd'huy cette Maiſon, eſt encore fort jeune, & eſt élevé dans la Religion Catholique, quoy que ſes predeceſſeurs ayent eſté Proteſtans.

Dans le Comté de Londonderry.

A *Moy-Coſcain*, il y a eu l'Abbaye de Noſtre Dame de *Claire-fontaine*, fondée en 1218. dans le Dioceſe de Londonderry ; mais je ne ſçay encore par qui, car les Auteurs n'en diſent rien, & je ne me fie pas trop à ce que la pluſpart des Irlandois vivans diſent de leur Païs, à moins qu'ils ne parlent de ce qu'ils ont veu, car les Anglois ont pris ſoin de leur oſter la connoiſſance du paſſé, ſur tout à ceux qui ſont Catholiques ; & Varæus ny Jongelin ne diſent du tout rien de ce Fondateur : Jongelin dit ſeulement que cette Abbaye eſtoit fondée ſur le *band* à vingt milles de Londonderry, & il trou-

ve mauvais que Varæus l'ait miſe auprés de Londonderry. Jean, Abbé de Claire-fontaine, fut fait Eveſque de Londonderry ou de Derry, par le Pape Boniface IX. l'an 1401. ce qui fait voir qu'autrefois les Papes diſpoſoient des Evêchez d'Irlande. Bernardins.

Dans le Comté de Tirconel.

A *Aſrho*, ou *Eſarva*, il y a eu l'Abbaye qu'on nommoit de *Samarie*, parce que Giraldus Cambrenſis appelle la riviere qui y paſſe *Samarius*, ce qui a un peu embarraſſé l'Abbé Jungelin; Ptolemée la nomme *Ricius*, & pluſieurs autres Geographes *Trowis* & quelques autres *Trobis*: car les Irlandois & les Anglois prononcent preſque toûjours indifferemment un B. ou un V. dans la pluſpart de leurs mots à la maniere de nos Gaſcons & Languedociens, ce qu'ils ont peut-eſtre pris des Eſpagnols qui y ont anciennement établi des Colonies. Cette Riviere dont nous parlons eſt la meſme qui ſort du Lac *Earne*. Nous n'examinerons pas icy quel eſt ſon veritable nom, nous reſervons cette éclairciſſement pour la deſcription Geographique & Hydrographique d'Irlande que nous allons donner au public dans un autre eſtat que toutes les autres deſcriptions de ce Païs qui ont déja paru. Nous dirons donc ſeulement icy que cette Abbaye de *Samarie* étoit fille de celle de *Boyle*, qu'elle a eſté fondée en 1179. par Roderic o-Cananan, Seigneur Irlandois, Gouverneur du Comté de Tirconel; les autres veulent que ce fut par ſon Succeſſeur nommé Flac-Arti. Cambden en met la fondation en l'an 1188. mais les Annales de l'Abbaye de Boyle ne la mettent qu'en 1184. Flatsbury

Bernardins, la met l'an 1178. A l'égard du Fondateur on n'en convient pas non plus, puiſque Jungelin rapporte un fragment d'hiſtoire qui établit que ce Fondateur fut un O-Moeldor de la Famille de Conels ou Tirconels. Il y en a encore qui diſent que cette Abbaye eſtoit ſituée dans les Terres des O-Donels auprés d'une cataracte que fait le fleuve de *Samher* ou de *Samarie*, & que cette cataracte ou chûte d'eau a donné occaſion au mot de *Eaſrua* quaſi *aqua ruens* : cette Abbaye eſt auſſi nommée de *Inis-ſamher*, ou de *l'iſle de Samarie*, quantité de Seigneurs d'Irlande s'y faiſoient enterrer, & il y a eu un Abbé de cette Maiſon qui ſe fit Cordelier, & fut enterré dans le Convent que l'Ordre de ſaint François avoit à Donegal. Enfin Thomas, Abbé de Samarie fut fait Eveſque de Rapoë l'an 1314.

Il y a eu enfin dans ce Comté l'Abbaye de *Hilfothuir* fondée l'an 1194. par un o-Dochartaig, mais les guerres obligerent les Moines d'abandonner cette Maiſon, laquelle fut enfin unie à l'Abbaïe de Aſthoë ou de Samaria, dont elle eſtoit fille. Jungelin ſeul fait mention de cette Maiſon.

CONVENS DE JACOBINS, autrement nommez Freres Prescheurs, ou Peres de saint Dominique qu'il y avoit en Irlande.

CEt Ordre qui est consideré comme le premier des quatre Mandians, parce que la Bulle par laquelle les Papes l'ont confirmé ou établi est anterieure à celle des autres, a paru en Irlande presque en mesme temps qu'on en a veu des Convens dans le reste de l'Europe, Fontana, Malvenda & quelques autres Auteurs Jacobins pretendent que S Dominique passa luy-mesme en Irlande, & qu'il y bastit une Maison de sa Regle qui fut nommée *Domus Domini* ou *Dominici*, la Maison du Seigneur ou de *Dominique*; mais comme ils ne disent point en quelle partie de l'Irlande ce Convent estoit situé, & qu'il ne le mettent mesme point au rang des autres. Je doute que saint Dominique ait jamais esté en Irlande, & qu'il y ait basti aucune Maison, & je ne suis pas le seul dans ce doute, car Fontana y est aussi. Cet Auteur croit seulement que Reginald qui estoit un des Compagnons de ce Saint, fut trouver les fameux *O-Donels* dans l'Ultonie, de la part de saint Dominique qui leur recommandoit son Ordre par ses Lettres, & que ces Seigneurs Irlandois firent incontinent bastir un fort beau Convent de Jacobins dans Jacobins.

Jacobins. la Ville de Londonderry ; mais comme les Ecrivains de cet Ordre ne mettent le temps de la fondation de cette Maiſon qu'en l'an 1274. bien loin qu'elle ſoit la premiere de cet Ordre en Irlande, qu'elle eſt meſme precedée par pluſieurs autres. Car j'en trouve dix ou douze baſties dés le commencement du treiziéme ſiecle ; celle de Dublin par exemple eſt plus ancienne, puis qu'elle eſt de l'an 1224. c'eſt à dire du commencement du meſme ſiecle. Le Convent de Tredag eſt de la meſme datte, enſuite ceux de Kilkeni, de Waterford, de Lymmerik, de Corke, de Molingar, de Carlingford & de quelques autres endroits ſont auſſi de ce meſme temps, à quelques années prés, comme nous le verrons dans la ſuite.

Découvrons pourtant la raiſon qui a fait dire aux Auteurs Jacobins que ſaint Dominique avoit paſſé en Irlande, & y avoit établi une Maiſon qui eſtoit appellée *Domus Dominici* ; & pour y parvenir, faiſons remarquer que les Auteurs Irlandois conviennent tous, que ſaint *Modomnocus*, autrement appellé *Dominicus*, vint d'Angleterre en Irlande ; les uns diſent dans le cinquiéme, les autres dans le ſixiéme ſiecle, & qu'il fit baſtir une Egliſe dans l'Oſſery, & qu'elle fut nommée *Domus Dominici*, que ce fut ce ſaint Dominique d'Oſſery, qui apporta les mouches à miel en Irlande, & ainſi cette Egliſe de ſaint Dominique d'Oſſery avoit eſté baſtie plus de 6. ſiecles avant que l'autre S. Dominique dont il s'agit vint au monde. Ajoûtons en paſſant quelque choſe de la diſpute qui eſt entre les Auteurs pour ſçavoir s'il y avoit des mouches à miel en Irlande avant que ſaint Dominique y vint. Ceux qui diſent que l'Irlande doit les

mouches à miel à ce Saint, alleguent Solin, qui parlant de cette Isle avant la Venuë du Sauveur dit : *Illic nullis anguis, avis rara, apis nulla, adeo advectos inde pulveres seu lapillos si quis alibi sparserit inter alueraria examina favos deserant*, & saint Isidore disoit la mesme chose dans le sixiéme siecle, ce qui paroit concluant. Cependant comme saint Isidore n'a fait que copier Solin, sans se mettre en peine s'il disoit vrai, & que Solin asseure plusieurs fausletez en cet endroit, en disant qu'il n'y a presque pas d'Oiseaux en Irlande, & que la terre & les petites pierres d'Irlande qu'on emporte dans les autres Païs font mesme fuir les mouches à miel; je croirois fort qu'il y avoit de tout tems de ces sortes de mouches en Irlande, puis que Bede qui est un Auteur fort ancien, a dit que l'Irlande estoit *dives lactis & mellis insula*, & que l'on trouve dans les Regles de la plusparт des Saints qui vivoyent dans le cinquiéme siecle, que leurs Moines devoient manger de miel. On le voit particulierement dans la Regle de saint *Albée*, qui a été faite sur la fin du quatriéme siecle. *Cum sedent ad mensam adferantur herba sive radices aqua lota in mundis scutellis, item poma, cervisia, & ex alveario mellis ad latitudinem pollicis, id est aliquot favi*; d'où j'infere que le miel estoit fort commun en Irlande, puisque des Moines qui vivoient pauvrement en mangeoient ordinairement, & qu'ainsi il y avoit des mouches à miel, autrement le miel y auroit esté fort cher y estant apporté d'ailleurs, outre que les mots *ex alveario adferantur*, marque qu'il y avoit actuellement des mouches à miel, comme il y avoit des racines, des pommes, de la bierre ou du cidre : Colgan, Rothus & Cambrensis, Jacobins.

Jacobins. ont donc eu raison de se moquer de Solin, & de reprendre saint Isidore qui l'a copié si aveuglément.

Cependant quoy que les Convens des Jacobins d'Irlande fussent des plus anciens de l'Ordre, puisque cet Ordre ne fut établi que dans les premieres années du treiziéme siecle, ils ne firent point d'abord une Province à part ; mais ils furent compris sous la Province d'Angleterre pendant plus de deux siecles, jusques à ce qu'enfin le Pape Paul III. en fit une Province particuliere, & voicy comment.

Les Convens des Jacobins d'Irlande estoient tombez dans un si grand relâchement pendant le quinziéme siecle, que ce déreglement obligea quelques Maisons de se reformer ; celles de Tredag, du Ban, ou de Colraine commencerent ; Fontana y en ajoûte un autre qu'il nomme de *Joachia*, mais comme il ne le place point, je ne sçay aussi où le mettre, d'autant plus que les autres Ecrivains de cet Ordre n'en ont point parlé du tout, & il n'est point mesme dans les Regîstres des Jacobins au rang des autres, & ainsi je crois que ce mot est corrompu, à moins qu'il ne signifie *Yougall* en Corke. Ce commencement de Reforme engagea cependant le General des Jacobins *Joachinus Turrianus*, d'ordonner que tous les Convens d'Irlande seroient pareillement reformez, *eo quod fertur quod omnes conventus sunt fratribus nativis, & aliis spoliati, & corrupti malis moribus* ; ce sont les propres termes qui se trouvent dans les Regîstres de l'Ordre. En 1518. cette Reforme s'erigea en Congregation particuliere, dépendant toûjours de la Province d'Angleterre, mais peu de temps aprés le Pape Paul III. l'erigea en

Province l'an 1536. ce qui fut accepté & confirmé par le Chapitre General tenu à Rome en 1558. & alors la Province d'Irlande fut la vingt-troiſiéme de l'Ordre, elle n'eut cependant point de ſeance ny de voix dans les Chapitres Generaux qui furent tenus aprés, & ce ne fut que dans celuy de Milan tenu en 1622. qu'elle commença à joüir du privilege de Province; mais ce fut un peu tard, puis qu'alors l'Ordre n'eſtoit plus qu'incognito en Irlande. Les Jacobins n'ont pourtant pas laiſſé comme les autres Mandians de ſe maintenir dans cé Païs-là, & s'ils n'y ont pas eu depuis des Convens publics, ils y ont eu des demeures particulieres, dans leſquels ils ont maintenu leur Ordre juſques à preſent. Je remarque encore dans les Regiſtres de cet Ordre, qu'en Janvier 1643. on tint un Chapitre particulier en Irlande dans la Ville de Kilkeni, dans lequel on choiſit les Definiteurs pour le Chapitre General qui ſe devoit tenir l'année ſuivante. Ceux qui aſſiſterent à ce Chapitre de Kilkeni, furent le P. Albert Obrian Provincial, de la Famille illuſtre des *Obrian* d'Irlande qui ont eſté Rois de Lymmerik & Comtes de Twomond ou de Clare. Les Définiteurs eſtoient les Peres Oliviers Darcy, de la Famille des Milords *Darcy*, Anglois, d'origine, Dominique *O-conor* dont les predeceſſeurs ont eſté Rois d'Irlande, Humbertus Delphinus, & Thadæus Moriarti. Jacobins.

Dans le Chapitre General tenu enſuite à Rome en 1644. où le Provincial & les Définiteurs d'Irlande que nous venons de nommer aſſiſterent, on ordonna que les Convens de Dublin, de Lymmerik, de Caſhel, d'Athenry, & de Colraine, ſeroient des Colleges de l'Or-

Jacobins. dre où les Religieux étudieroient ; car quoy que les Religieux d'Irlande soient habillez en Seculiers, ils ne laissent pas de dire l'Office en habit de leur Ordre & en Communauté dans leurs Maisons particulieres où ils celebrent l'Office Divin & disent la Messe, confessent & instruisent les Catholiques qui sont en grand nombre dans ce Royaume ; & enfin ces mesmes Religieux y estudient pour se rendre capables d'enseigner les Peuples : c'est pourquoy ils ont des lieux destinez pour servir de College aux jeunes Religieux à qui ils font faire Profession. Mais pour revenir aux Jacobins d'Irlande.

Je trouve encore dans les Regiſtres du Chapitre General de Rome les mots suivans : *Cùm nihil innotescat de Conventuum hujus Provinciæ antiquitate ac limitibus seu districtibus eorumdem, volumus & decernimus ut in posterum priores inter se locum habeant juxta antiquitatem suorum Conventuum ex veteri quodam manuscritto opera D. Jacobi Varei Equitis Aurati Collecto, prout in Congregatione intermedia Corkensi ordinatum fuit an. 1640. Ordinationem in hac parte confirmamus & innovamus : pro limitibus autem Conventuum omnium respectivè assignandis deputamus in Lagenia fratres, &c. in Momonia fratres, &c. in Connacia, &c. in Ultonia, &c.* par où l'on voit qu'il n'a pas mesme esté au pouvoir de ce Chapitre General d'établir certainement le temps de la fondation des Convens des Jacobins en Irlande ; & ainsi il ne faudra pas estre surpris si les preuves nous manqueront quelquefois, pour établir le temps de la fondation de quelques-uns de ces Convens.

Il s'agit donc à present de parler de ces Con-

vens, d'établir leur nombre, le lieu où ils étoient, le nom de leurs Fondateurs, & si nous pouvons le temps de leur fondation ; mais avant que d'entrer dans ce détail, je suis bien aise d'apprendre au Lecteur que les Jacobins estoient appellez en Irlande comme en Angleterre *Blak-friers* ou *Freres noirs*, à cause du manteau noir qu'ils portent sur leur habit blanc; car saint Dominique Fondateur de cet Ordre, estoit auparavant Chanoine Regulier, & non seulement ils ne voulut pas quitter son habit, mais mesme il soumit ses nouveaux Religieux à la Regle de saint Augustin, & forma les Constitutions des Jacobins sur celles des Chanoines Reguliers de Premonstré, du nombre desquels il estoit auparavant ; & ainsi les Jacobins sont proprement des demy-Chanoines Reguliers de saint Augustin, & en particulier des enfans de Premonstré : il ne faut donc pas s'étonner s'ils n'ont pas tout à fait ny l'air ny les manieres de Mandians. Jacobins.

Mais pour revenir au nombre des Convens que les Jacobins ont eu en Irlande, je trouve que par les Regiſtres de l'Ordre il n'y en avoit que dix-huit au commencement du quatorziéme siecle, c'est à dire environ l'an 1320. Les voicy.

Dublin, Molingar, Kilkeni, Rosse, Athies, Waterford, Cassel, Lymmerik, Corke, Slego, qui est nommé Sligahuh, Roscoman, Ardes, Newtonne, Ban ou Colrain, Tredag ou Dodiag, Athenry, Atlecar, Traylies.

Les Convens d'*Arklo*, de *Trime*, de *Londonderry*, de *Tougal*, de *Kilmalok*, & de *Lurchoe*, qui ont esté bastis dans le treiziéme siecle, ont pourtant esté oubliez dans ces Regiſtres ; il est

Jacobins. vray qu'il y a quelque apparence que le Convent d'*Atlecar*, soit le mesme que celuy de *Lurchoe*, le temps de la Fondation me le feroit croire joint à la ressemblance des mots, outre que les Auteurs de cet Ordre ne font aucune mention de ce Convent d'Atlecar.

Les Nouveaux Regiſtres rapportez par Fontana & par quelques autres, admettent quarante Convens de Jacobins en Irlande, à quoy je trouve que le manuſcrit qui eſtoit entre les mains de Varæus eſt conforme ; car cet Anglois Proteſtant l'a ſuivy dans ſa petite Monaſtereologie d'Irlande ; il ſe rencontre ſeulement quelque difference entre les noms qui ſont dans ces Regiſtres & ceux qui ſont dans Varæus, ce que nous tâcherons de concilier dans la ſuite, aprés que nous aurons remarqué premierement que par ces Regiſtres il y avoit en Lagenie neuf Convens, ſçavoir ;

De Dublin, de Kilkeni, de Tredag, de Molingar, de Naaz, d'Arclo, d'Aghabo, de Roſſe, & de Trime.

Jer emarque cependant qu'on a oublié dans cette premiere Province d'Irlande, les Convens qui ſuivent & que je trouve dans Varæus.

Clomin, dans le Comté de Vexford.

Athies, dans le Comté de Kildare.

Longford, dans le Comté du même nom.

J'y ajoûterois bien encore le Convent de *Carlingford* qui eſt dans le Comté de Louth, qui dépend aujourd'hui de Lagenie : mais comme ce Regiſtre a été fait dans le commencement de ce ſiécle, & dans un temps où le Comté de Louth dépendoit encore de l'Ultonie, je ne regarde pas cela comme une faute : il y a pourtant le Convent de Tredag en Lagenie & ce-

pendant il eſt en Louth, comme Carlingford. Jacobins.

Il eſt vrai quon pourra dire qu'une partie de la ville de Tredag où étoit le Convent de cet Ordre eſt en Medie, ce qui eſt veritable, ſelon la plûpart des Auteurs, particulierement, ſelon Vadingue, car Varæus prétend que Tredag deça & delà la Boyne avec ſon territoire eſt tout dans le Comté de Louth. Quoy qu'il en ſoit, diſons ſeulement que la Lagenie a eu 13. Convens, ſçavoir,

Dublin, Arklo, Clomin, Kilkeni, Roſſ-Ibarcan, Athies, Naaz, Aghavoa, Trime, Molingar, Longford, Tredag ou Dodrag, & Carlingford.

Par les mêmes Regiſtres il y a eu 10. Convens dans la Momonie; & Varæus n'y en met pas davantage: il y a pourtant cela de different qu'à la place du Convent de *Balline-Gall* dont Varæus fait mention, il y a dans les Regiſtres le Convent de *Clommel* dont Varæus ne parle point, & ainſi il en faut compter 11. ſçavoir,

Corke, Lymmerik, Caſſel, Vaterford, Traylies, Lorraig ou Lothroe, Yougal, Kilmalok, Glanoure, Clommel *ſelon les Regiſtres*, & Balinegal *ſelon Varæus*.

Les Regiſtres de l'Ordre mettent 14. Convens en Connacie, quoy qu'il n'y en ait que le nom de ſix ſeulement, Varæus en met 15. les voici: les ſix premiers ſont nommez dans les Regiſtres.

Athenry, Galvay, Slego, Aradenſis ou Srade, Verarienſis ou Orlare, Portumne, Boriſſole, Knockvicar, Rathbran, Roſcoman, Clonshanvil, Towemone, Tuygk, Ballindoune, Knok-more.

Il n'y a de difficulté que ſur celui *d'Aradien-*

Jacobins. *sis*, que je crois être le même que celui qui est nommé Sradiensis par Fontana & *Srade* ou *Strade* par Varæus, je prens ensuite celui de *Verarienſis* pour celui que Varæus nomme *Orlare*, car il y a assurément quelque faute d'impression dans *Verarienſis*, au lieu de *Orlarienſis*.

Enfin par les Regiſtres il n'y a eu que cinq Convens en Ultonie, dont il n'y en a que trois de nommez, celui de *Londonderry*, de *Kolkamenſis*, & de *Gaulenſis*, mais Varæus n'en met que trois, ſçavoir, celui de *Newtonne* dans le Comté de Doune, celui de *Londonderry*, & celui de *Colraine* ou du *Ban*. Il faut pourtant remarquer qu'il n'y de difference que d'un Convent, car celui de *Carlingford* que nous avons mis en Lagenie appartenoit autrefois à l'Ultonie, & ainſi celui de *Gaulenſis* auprés du lac Erne que l'on trouve dans les Regiſtres & dont Varæus ne fait aucune mention eſt le ſeul qui faſſe de la difficulté, parce que celui de *Kolkamenſis* qui eſt dans le Regiſtre eſt assurément celui de *Colnarenſis* qui eſt auſſi nommé *Bannenſis* dans l'ancien regiſtre dont nous avons parlé, l'Imprimeur ayant mis un *k* pour une *r*. Nous ne mettrons donc que quatre Convens en Ultonie ſçavoir,

Londonderry, Colraine, Newtonne, Gaulenſis.

Et ainſi je crois qu'il y a eu en tout quarante-trois Convens de cet Ordre en Irlande, treize en Lagenie, onze en Momonie, quinze en Connacie, & quatre en Ultonie. Parlons à preſent du lieu où ils ont été bâtis, du temps de leur fondation & du nom de leurs fondateurs.

Jacobins.

EN LAGENIE,

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* même ville Capitale du Comté & du Royaume & Metropole de Lagenie, il y a eu un fort grand & beau Convent de cet Ordre, & on en peut juger puisqu'il est aujourd'hui le *Westminster* de Dublin, c'est à dire, que les quatre Cours souveraines de justice qu'il y a en Irlande s'y assemblent car outre *la Chambre Etoilée* où se tiennent les Parlemens d'Irlande, il y a *la Chancelerie*, *le Banc du Roi*, *le Banc des Plaidoyers communs*, & *Leschiquier*, & à cause de cela cette vaste & belle Maison qui sert de Palais est appellée aujourd'hui *The innes of Courte*, c'est à dire, les quatre Cours.

Ce Convent d'ailleurs étoit des plus anciens de l'Ordre ayant été établi l'an 1223. Il n'est presque pas necessaire de faire remarquer encore qu'il étoit aussi un des plus riches, la beauté du bâtiment le prouve assez, il étoit aussi mieux situé qu'aucun des autres Convens de Dublin, car il étoit dans le beau quartier nommé *Oustmantoune*, c'est à dire, ville ou fauxbourg des Oustmans, peuples orientaux qui s'étoient établis en Irlande, & encore une fois ces orientaux à l'égard de cette Isle étoient les Danois, Norvegiens, & Suedois. Ce Convent étoit sur le bord de la riviere de Liffie, en sorte que dans les Marées les Vaisseaux venoient & ils viennent encore contre les murailles de cette Maison.

Fontana Malvenda, & les autres auteurs de-

Jacobins. cette Ordre remarquent pourtant une chose que je trouve pareillement dans les Registres, qui est que cette superbe Maison avoit appartenu auparavant à l'Ordre de Cisteaux, mais qu'elle fut accordée aux Jacobins à condition qu'ils offriroient tous les ans au jour de Noel un Cierge allumé à l'Abbaye de Sainte Marie, de de l'Ordre de Cisteaux qui étoit tout auprés, pour marque qu'ils tenoient ce Convent de cette Abbaye, ce qui se faisoit exactement tous les ans à pareil jour.

Dans le Comté de Viklo.

A *Arklo* petite ville & port de mer, il y a eu un Convent de Jacobins bâti par un Theobalde Walter l'an 1264. il étoit enterré dans cette Eglise, & l'on voyoit sa statuë de pierre sur son Tombeau, dit Varæus. Les Registres de l'Ordre en font aussi mention. Voyez pourtant ce que je dis dans l'Ordre de Cisteaux à la ville d'Arklo.

Dans le Comté de Louth.

A *Dodrag* ou *Tredag* port de mer & une des meilleures ville d'Irlande, il y a eu un Convent fondé en 1224. par Lucas de Netterwil Anglois qui étoit Archevêque d'Armach: les anciens & nouveaux Registres de l'Ordre & Varæus en font mention.

A *Carlingford* petite ville mais un des plus beaux ports de Mer d'Irlande. il y avoit pareillement un Convent de cet Ordre bâti, disent quelques-uns, par les Courcy Comtes d'Ul-

tonie : si cela étoit il seroit des plus anciens, Jacomais j'en doute. Les anciens Regiſtres n'en font bins. aucune mention, les nouveaux n'en diſent rien non plus : il eſt vrai qu'en parlant de l'Ultonie dont ce Convent dépendoit autrefois, il y en a deux dont le nom n'y eſt pas : enfin Varæus eſt le ſeul qui parle de cette Maiſon.

Dans le Comté de Wexford.

A *Clomin* petit bourg, il y avoit un autre Convent dont les auteurs de l'Ordre Fontana Malvenda, & autres ne font aucune mention non plus que les Regiſtres anciens & nouveaux ; & en voici la raiſon : c'eſt que Varæus qui donne ce Convent à cet Ordre, avouë qu'il avoit appartenu aux Auguſtins.

Dans le Comté de Kilkeni.

DAns la ville de *Kilkeni* capitale du Comté & épiſcopale, il y a eu un des plus beaux & des plus grands Couvens de l'Ordre. Il fut fondé en 1225. par le fameux Guillaume Maréchal Comte de Pembrok Anglois ; on y a tenu pluſieurs Chapitres provinciaux, & la Sainte Trinité étoit le titre de cette Maiſon.

A *Roſſe* petite ville ſur le Barow nommée *Roſſe-Ibarcan* pour en faire difference de la ville de *Roſſe* tout court, ou *Roſſepont* qui eſt de l'autre côté de la riviere en Vexford vis à vis de celle-ci, il y a eu un Convent établi en 1267. par les Graces & les Valshes Seigneurs Anglois habituez dans ce païs.

Jacobins.

Dans le Comté de Kildare.

A *Athies* petite ville, ou plûtôt dans son fauxbourg qui est au delà du pont qui est sur le Barow en allant à Dublin, il y a eu un beau & grand Convent de Jacobins fondé en 1257. par les Boiseles & les Ougans Seigneurs Anglois; on a tenu plusieurs Chapitres provinciaux dans ce Convent, & c'est une marque qu'il n'étoit ni petit ni pauvre: cependant il n'y a que Varæus qui en parle, au lieu que les anciens & nouveaux Regîstres & les Auteurs de l'Ordre n'en font aucune mention, & je m'en étonne.

A *Naaz* qui est la seconde ville du Comté, il y a eu un Convent bâti au bas de la Colline en 1356. par les Fitz-Eustaches Seigneurs Anglois.

Dans le Comté de la Reyne.

A *Aghavoa* ou *Aghabo* petite ville autrefois episcopale que quelques-uns placent en Kilkeni, parce qu'elle est sur les limites des deux Comtez; d'autres le mettent dans le Tiperari, du moins sçai-je bien qu'il est sur les limites des trois Comtez; il y a eu dans ce lieu un Convent que les Barons du haut Osseri y firent bâtir dans le treiziéme siécle.

Jacobins.

Dans la Medie Orientale, ou Comté de Eaſtmeath.

A *Trime* ville capitale du païs & autrefois epiſcopale laquelle eſt ſur la riviere de Boyne, il y avoit un Convent de cet Ordre fondé en 1263. par Galfridus de Genevil Seigneur Anglois qui y prit l'habit de Jacobin.

Dans la Medie Occidentale, ou Comté de Weſtmeath.

A *Molingar* ville capitale du Comté, il y a eu un grand & riche Convent établi en 1237. par les Nogents ou Nugents Seigneurs Anglois habituez dansle païs depuis la conquête d'Irlande, à laquelle ils contribuerent beaucoup par leur valeur, lesMilords Barons de d'Elvin, de Fourre, & de Corkeri en deſcendent. Ce Convent au reſte étoit ſi conſiderable qu'on y a tenu pluſieurs Chapitres provinciaux.

Dans le Comté de Longford.

A *Longford* ville capitale du païs il y a eu un beau Couvent fondé l'an 1400. par Corneille o-Ferrol Irlandois Evêque d'Ardache dans le même Comté. Ce Prelat s'eſt rendu célébre en Irlande par les grandes aumônes qu'il faiſoit: on l'apelloit auſſi *l'Aumônier*, il eſt enterré dans l'Egliſe qui n'a pas encore été ruinée, le nouveau Regiſtre de l'Odre place, mais mal ce Convent en Connacie, il eſt vray que le Long-

Jacobins. ford dépendoit anciennement de la Connacie, mais il y a long-temps qu'il a été incorporé à la Medie, & qu'il dépend de la Lagenie.

EN ULTONIE.

Dans le Comté de Londonderry.

A *Londonderry* ville capitale du Comté & Episcopale, il y a eu un Convent de Jacobins bâti en 1274. Varæus ne dit rien du fondateur, mais Fontana dit que Reginaldus Jacobin fut trouver o-Donel Seigneur Irlandois de la part de saint Dominique, qui lui recommandoit son Ordre & que ce Seigneur fit incontinent bâtir un beau Convent dans cette ville, comme nous l'avons déja remarqué.

A *Colraine* petite ville sur la Riviere du Grand ban, & qui étoit autrefois capitale d'un Comté particulier qui a été supprimé & uni à celui de Londonderry, il y a eu un Convent bâti dans la même année que celui de Londonderry, apparemment par le même o-Donell, car car ce Seigneur étoit assez puissant pour cela, & comme ce Convent étoit bâti surla riviere du Ban, il est nommé *Bann* & *Bannin* dans les Registres de Londres, il est aussi nommé *Conventus Culranensis* dans le Chapitre general tenu à Rome l'an 644. ce qui marque que cette Maison s'est maintenuë jusques à present, il est même ordonné dans ce Chapitre que ce Convent sera un des Colleges de l'Ordre en Irlande, nous avons remarqué plus haut que c'est

par erreur qu'il eſt encore appellé *Colkamenſis* dans les Regiſtres de l'Ordre, car il eſt bien difficile de ne pas alterer & corrompre des mots Irlandois quand on n'eſt pas né dans ce païs, la langue Irlandoiſe étant peut-être une des plus ſingulieres & des plus difficiles d'Europe : on la met auſſi au rang du bas Breton, du Baſque, & du langage du païs de Galles en Angleterre. Jacobins.

Dans le Comté de Doune.

A *Newtonne* petit lieu ſur la côte dans la peninſule d'Ardes, qui eſt aujourd'hui une Iſle depuis qu'on a fait un canal qui joint l'extremité ſeptentrioüale du lac de Cone avec la Baye de Knocfergus. Il y a donc eu à Newtonne un beau Couvent bâti en 1244, par les Savages Seigneurs Anglois. Cette Maiſon étoit fort conſiderable, & il s'y eſt tenu pluſieurs Chapitres provinciaux. Feu M. Sanſon marque Newtonne comme une Abbaye dans ſes Cartes, ne prenant pas garde que ce nom n'appartient pas à des Maiſons de Mendians, & que lors que les Anglois comme Speed & quelques autres ont appellé ces ſortes de Convens *Abbay*, c'eſt que leur langue donne ce nom indifferemment à toutes ſortes de Maiſons Religieuſes, ce que la nôtre ne permet pas. Il n'y a que l'ancien Regiſtre de l'Ordre qui faſſe mention du Convent de Newtonne, le nouveau n'en dit rien, & Fontana n'en parle pas non plus.

Les derniers Regiſtres de l'Ordre rapportez par Fontana font mention *de Conventu Gaulenſi* auprés du lac Earne. Varæus ne connoit point

Jacobins. cette Maison, & pour moi je ne sçai où la mettre. Je crois fort que ce mot est corrompu, & que c'est peut-être quelque autre terme.

EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

QUoi que Varæus, les nouveaux Regîstres de l'Ordre, & Fontana fassent mention d'un Convent qui étoit dans la belle ville de *Galway*, la deuziéme du Royaume d'Irlande, les uns ni les autres ne disent cependant rien ni du fondateur ni du temps de la fondation de cette Maison qui n'a été apparemment bâtie que dans le quatorze ou quinziéme siecle, puisque l'ancien Regîstre de l'Ordre n'en parle point: le titre de ce Convent étoit *Sainte Marie.*

A *Athenry* qui est la seconde ville du Comté il y avoit un grand Convent fondé en 1241. par les Birminghans Seigneurs originairement Anglois habituez en Irlande lesquels étoient & sont encore Barons d'Athenry. On voit encore aujourd'hui dans l'Eglise les tombeaux de plusieurs personnes considerables, & sur tout celui de Guillaume Birmingham Archevêque de Toam fils du fondateur.

A *Portumne* petit bourg sur la riviere du Shanon, ou sur le lac de *Derg* à travers duquel cette riviere passe, il y avoit un Convent de Jacobins bâti par un o-Mayden Seigneur Irlandois.

Dans

Dans le Comté de Mayo.

Jacobins.

A *Buriſſole* ou *Boriſſole* y avoit un Convent qui eſtoit nommé *Bureſulanenſis & Bureſulenſis* dans les Regiſtres de l'Ordre, il a été fondé par les Butlers.

A *Rathbram* auprés de la mer il y a eu un Convent bâti par des Seigneurs venus d'Angleterre, qu'on nomme les Mac-Jordans.

A *Orlare*, ſelon Varæus, Il y a eu un Convent de cet Ordre qui eſtoit nommé *Verarienſis* dans les Regiſtres de l'Ordre, & je ne ſçai ſi l'erreur vient de Varæus ou des Regiſtres, un Seigneur de la famille des Nangles Anglois d'origine a fondé cette Maiſon.

A *Srade* auprés d'Athlethan il y a eu un Convent bâti par les Mac-Jordans dont nous venons de parler.

Dans le Comté de Slego,

A *Slego* ville capitale du Comté & port de mer il y a eu un Convent fondé en 1252. par Maurice fits-Gerard Seigneur originairement Anglois : ce Convent eſt nommé *Sligahuh* dans les anciens Regiſtres.

A *Knockmore* il y a eu un Convent bâti dans le quatorziéme ſiécle par les O-ghar Seigneurs Irlandois.

A *Ballindoune* un Convent fondé par les

Jacobins. Mac-Donels anciens Seigneurs Irlandois.

Dans le Comté de Roſcoman.

A *Roſcoman* ville capitale du Comté & autrefois epiſcopale, il y a eu un Convent fondé en 1253. par Felim O-conor Seigneur Irlandois qui y fut enterré.

A *Towemone* un Convent bâti par les mêmes O-conor.

A *Clonshanvil* un autre Convent fondé par un Mac-Dermot Seigneur Irlandois dans le quatorziéme ſiécle.

A *Knockvicar* un autre Convent bâti par les Bingham Seigneurs originairement Anglois.

A *Tuylsk* autre Convent fondé par les Dowels Anglois dans le quinziéme ſiécle.

EN MOMONIE,

Dans le Comté de VVaterford.

A *Waterford* ville capitale & epiſcopale, une des plus conſiderables d'Irlande & celebre port de mer, il y a eu un Convent fondé l'an 1226. le titre de cette Maiſon étoit *Saint Sauveur.*

Jacobins.

Dans le Comté de Corke.

A *Corke* capitale epiſcopale & port de mer, il y avoit un Convent fondé en 1229 par les Barry Seigneurs originairement Anglois.

A *Glanore* ou *Glanoure* un Convent fondé par les Roches Seigneurs originairement Anglois.

A *Yougal* ville & port de mer un Convent fondé l'an 1268. par Thomas fitz-Maurice fitz-Gerard Seigneurs Anglois. Spéed à la maniere d'Angleterre appelle ce Convent Abbaye, mais c'eſt un abus que nôtre langue ne ſouffre pas, comme nous l'avons déja dit : les Mendians n'ont ordinairement point d'Abbayes, ils n'ont que des Convens : c'eſt aux grands Ordres comme aux Benedictins, aux Bernardins, Chanoines Reguliers & autres à avoir des Abbayes.

Dans le Comté de Kery.

A *Traylies* petite ville & port de mer, il y a eu un Convent de Jacobins fondé l'an 1243. par les Giraldides dont nous venons de parler : le fondateur & ſon fils qui furent tous deux tuez par un Macarti furent enterrez dans cette Maiſon.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Lymmerik* ville capitale & epiſcopale & une des meilleures & des plus grandes d'Irlande, il y a eu un Convent fondé l'an 1227. par un O-brian Roy de Lymmerik qui y fut

Jacobins. enterré. On y voit encore ſon tombeau avec ſa ſtatuë. Speed nomme cette Maiſon *l'Abbaye de ſaint Dominique*, ſon titre étoit pourtant *Saint Sauveur*, comme il paroiſt par les Regiſtres de l'Ordre. Voyez aux Cordeliers de la méme ville.

A *Kilmalok* ville autrefois meilleure qu'elle n'eſt aujourd'hui, autrement appellée *Killocie*, il y a eu un Convent bâti en 1291.

A *Balline-Gall* il y a eu un autre Convent ; ſelon Varæus, les Regiſtres ni les Ecrivains de cet Ordre n'en font pourtant aucune mention. On croit que les Clan-gibbons Irlandois en ont été les fondateurs dans le quatorziéme ſiécle.

Dans le Comté de Typerari.

A *Caſhel* ville Archiepiſcopale il y a eu un Convent qu'un Archevêque de cette ville fonda en 1243. & un autre Archevêque le repara ſous Henri VIII.

A *Clommel* petite ville ſur la riviere de Sewel ou de Suirie, il y a eu un Convent dont il eſt fait mention dans les Regiſtre de l'Ordre ſeulement, car Varæus ne le connoit point du tout.

A *Lurchoe* ou *Lothroe* appellé dans les Regiſtres *Lorraigh*, il y avoit un Convent fondé en 1269. par Valter de Bourg Comte d'Ultonie Seigneur Anglois d'origine, dont les anceſtres contribuerent beaucoup à la conquête d'Irlande où ils s'établirent.

CONVENS DE L'ORDRE DE S. FRANCOIS qu'il y a eu en Irlande, & premierement des conventuels communément appellez en France Cordeliers à la grande manche, en Irlande & en Angleterre Freres gris *ou* Grey Friers.

CEt Ordre avoit plus de Convens en Irlande que les autres Mendians, car outre les Cordeliers à la grande manche ou conventuels par lesquels nous commencerons, il y avoit encore des Observantins & des Tierceres, ou du tiers Ordre, & tous ensemble faisoient plus de cent Maisons. L'Ordre de saint François fut établi en Irlande non pas par le moyen de quelque Religieux venu de quelqu'autre Convent : mais par un Compagnon de saint François même, qui y vint de Compostelle en Espagne comme l'ont remarqué le Pere Gonzague & le Pere Daça, & ce fut en 1214. Le Pere Clyn ou Clynnus Cordelier qui a fait une Chronologie d'Irlande jusqu'en 1350 dit que les Cordeliers ne passerent dans cette Isle qu'en 1231. & que les Jacobins y étoient établis avant eux & dés lan 1226. Le Pere Wadingue aussi Cordelier Cordeliers.

Cordeliers. & Irlandois de nation qui nous a donné une grande & belle hiſtoire de l'Ordre de *S.* François au commencement de ce ſiécle, declare qu'il eſt auſſi de l'avis du Pere Clyn.

Voyons à preſent au vray le nombre des Convens qui ont appartenu aux Conventuels en Irlande : ſurquoy je remarque premierement que le Pere Barthelemi de Pi'e qui fit le premier le Catalogue des Convens de l'Ordre de ſaint François qui étoient par rapport à Rome au delà des monts ou des Alpes, & par rapport à nous en deça, n'en mettoit qu'environ quinze ou vingt dans la Province d'Irlande qui étoit la vingtiéme de tout l'Ordre.

Le P. Gonzague dit, qu'il y a bien de la peine à établir le nombre de ces Convens, parce qu'on n'a pas les titres de leurs établiſſemens, qu'on ne ſçait pas même les veritables noms de la plûpart, & que les Peres Irlandois qui ſont encore en Irlande ou qui ſont diſperſez dans le reſte de l'Europe ne s'accordent même point là-deſſus. Voici ſes propres termes : *Nulla apud nes extant monumenta in quibus vel ipſarum provinciarum antiquitas & erectio, vel ſaltem Conventuum in eis erectorum numerus & nomina innoteſcant*, & il ajoûte : *Et quotquot Hybernia Patres ac Fratres noſtris in partibus inveniantur, inter ſe omninò diſſideant nulloque pacto in Conventuum Hybernicorum nominibus atque numero conſentiant.* Et ainſi ſans s'engager dans le denombrement des Maiſons qui appartenoient aux Cordeliers Conventuels ou à la grande Manche, il ſe contente de dire qu'avant l'an 1517. que fut tenu le ſeptiéme Chapitre général de tout l'Ordre de ſaint François, il y avoit dix-ſept Convens de l'Obſervance en Ir-

lande dont il ne met cependant pas les noms. Cordeliers.

Le Pere Wadingue Irlandois plus ſçavant dans l'hiſtoire de ſon Ordre que tous ceux qui l'ont devancé dit, que quand Henri VIII. ſupprima tous les Convens dans ſes Etats, les Conventuels avoient trente & un Convens en Irlande ſous cinq Cuſtodies, ſçavoir,

Sous la Cuſtodie de Dublin 7. Convens.

Dublin, Kildare, Clane, Moytut ou Moïtoto, Deſert-Diarmit ou Triſtel-dermot, Bachil, Vexford.

Sous la Cuſtodie de Caſhel 6. Convens.

Caſhel, Kilkeni, Jochil ou Yougal, Roſſe, Waterford, Clommel.

Sous la Cuſtodie de Corke 5. Convens.

Corke, Ardart ou Ardferd, Bachon ou Brigid ou Kellheim, Lymmerik, Temolag.

Sous la Coſtodie d'Enachdoune 7. Convens.

Enachdoune, Atlone, Killeim ou Kilcre, Galway, Clonruamada autrement Inis, ou Iſle de Fergus, Brefunan ou Cavan, Armach.

Sous la Cuſtodie de Dodrag ou Tredag, autrement Pontana 6. Convens.

Dodrag, Trime, Dundalk, Multifernam, Doune, Knocfergus.

Cependant ce Pere manque bien ici faute d'exactitude, car il parle dans le corps de ſon hiſtoire de pluſieurs Maiſons dont il marque meſme le temps de la fondation, le nom des fondateurs, & en quel état ils ſont aujourd'hui, & il ne les range cependant point ſous ces Cuſtodies. Voici les noms de ces Convens que ce Pere a oublié de mettre dans les cinq Cuſtodies dont nous venons de parler.

Cordeliers. *Dans la Custodie de Dublin 7. Convens oubliez par le Pere Vadingue, sçavoir,*

Isle de Man, Ardache, Totemoye, Balegruairey, Rossepont, Inisscorty.

Dans la Custodie de Casshel 2. Convens.

Temolag, Carike la petite.

Dans la Custodie de Corke 8. Convens,

Asketin, Isle auprés de Lymmerik, Irrialag ou Trialac, Annag ou Nenag, Bantrie, Butaval ou Kilnamullag, Inis Fergus ou Clare, Coinhe, Kint ou Quinchy, Ross-Traily.

Dans la Custodie d'Enachdoune 4. Convens.

Elphim, Monagam, Isle des Saints ou d'Arran, Bailean-chlair, Sttradhaile-Loyse.

Dans la Custodie de Tredag 5. Convens.

Fallig, Thacineling, Clochin Cantualaig, Mylecsin, Deroten.

Je mets ces cinq derniers Convens dans la Custodie de Tredag non pas que je croye absolument qu'ils en dépendoient, mais parce que je n'ay pû deviner dans quelle partie d'Irlande ils étoient situez. Le Pere Wadinghe tout sçavant Irlandois qu'il étoit l'ayant même ignoré.

Les Convens que ce Pere a donc oubliez de ranger sous leurs Custodies & dont il fait pourtant mention dans le corps de son histoire se montent à 25. lesquels joints aux 31. dont nous avons parlé, il s'ensuit que selon ce même Pere les Conventuels ont eu en Irlande jusques à cinquante-cinq Maisons, sans parler de quelques autres Convens dont ce même P. avouë qu'il ignore le nom & dont il n'a pû avoir des preuves de l'établissement, quoy qu'il ait trouvé dit-il, la permission des Papes pour les bâtir.

Il faut remarquer encore que plusieurs de ces

Convens furent ensuite reformez & occupez par les Observantins : mais nous en parlerons plus amplement quand nous serons à l'Observance. Cordeliers.

Comme il s'agit donc seulement ici des Cordeliers Conventuels ou à la grande manche nous remarquerons comme une chose de consequence que le Chevalier Varæus Anglois donne 62. Convens à ces sortes de Cordeliers qu'on ne voit point à Paris, mais avec cette difference qu'il y a encore dans ce nombre, une vingtaine de Convens differens de nom, d'une vingtaine d'autres qui sont dans Wadingue, & qu'ainsi ils ne s'accordent que sur environ 40. Maisons. Voici donc les Convens de Varæus que je vais donner aprés que j'auray fait observer que cet Auteur ne les range que suivans les Provinces d'Irlande & non pas suivant les Custodies de l'Ordre.

En Lagenie 17. *Convens.*

Dublin	Clane
Wiklo	Dermit ou Tristel Dermot
Tredag ou Dodrag	Keilleghe
Dundalk	Feoris ou Totemoy
Wexford	Stradbally
Rossepont	Trime
Kilkeny	Auprés d'Atlone.
Laglin	Multifernam.
Kildare	

En Momonie 23. *Convens.*

Waterford	Kilcre
Carike la petite	Temolag ou Tomelog, autrement Killane Mullag
Corke	
Bantrie	Yougal
Butavant	Ardard ou Ardfert
Castel-Lehan ou Lyon	L'Isle ou Inis-clanrua.
Inishaican	

Cordeliers.

da, ou Clare	Caſshel
Lymmerik	Ardfinan
Asketin	Galbally
Kilſane	Killine nallag
Loghir ou auprés du lac Dirgh ou Ghir	Nenag
	Roſcrée.

En Connacie 12. *Convens.*

Galway	Slewſancogh
Aran	Bogmoynen
Clare ou Clarindoul	Athlethane ou Strade
Kilconel	Roſcoman
Kilnalekin	Bealanany
Melik	Elphim.

En Ultonie 10. *Convens.*

Doune	Liſgavail ou Liſgool
Ardinicſe	Monagam
Kilmacrenan	Armag
Ballimacſwine	Cavan
Balegan	& Knocfergus.

Tous ces Convens ſont au nombre de 62. *ſçavoir*

En Lagenie	17
En Momonie	23
En Connacie	12
En Ultonie	10
	62.

Mais pour mettre dans tout ſon jour la difference qu'il y a entre le Pere Wadingue & le Chevalier Varæus au ſujet des Convens de l'Ordre de ſaint François en Irlande, il eſt bon de remarquer que ce dernier n'a compoſé ſes livres qu'au milieu de ce ſiécle depuis 1635, juſques en 1650. c'eſt à dire, qu'aprés que l'ouvrage du P. Wadingue eut paru, ce qui n'arriva qu'en 1620. ou 1625. & ainſi Varæus n'a écrit qu'en

pleine connoissance de cause, outre qu'ils étoient tous deux d'Irlandois, Vadingue a écrit aprés plusieurs autres Auteurs, & quand il parle de l'Irlande il a joint ses propres connoissances aux bons memoires qu'on lui a donné, comme il l'avouë lui-même. Varæus étoit une personne de qualité & du premier Ordre aprés les Milords; il avoit une des premieres Charges d'Irlande où il étoit Receveur general, pour s'exprimer à nôtre maniere, & outre cela il étoit sçavant & curieux, & il s'est particuliement attaché à écrire de l'Irlande, & ainsi ces deux Auteurs sont les seuls qu'on doit considerer quand il s'agit des Cordeliers d'Irlande. Il nous reste donc pour un plus grand éclaircissement de mettre ici les Convens de cet Ordre dont ces deux Auteurs conviennent, & ensuite ceux dont il ne conviennent pas, & comme l'un a suivi l'ordre des Custodies, & l'autre celui des Provinces J'en suivray un autre plus commode qui est l'ordre Alphabetique afin de garder une espece de milieu entre ces deux celebres Auteurs, les Convens dont ils conviennent sont au nombres de 40. sçavoir, Cordeliers.

Annag ou Nenag
Aran que Wadingue nõme l'Isle des Saints.
Ardart ou Ardfert
Armach
Asketin
Atlone que Wadingue nomme Atluain.
Bantre
Butavant ou Butaval
Carike
Cashel
Cavan que Wadingue nomme Brefunan ou Brefinie
Clane
Clommel
Clare ou Clanruada; ou Inis
Corke
Diarmit ou Tristeldermot
Doune
Dublin

Cordeliers.

Dundalk	Kilkeny
Elphim	Kilconel
Feoris ou Totemoy, ſelon Varæus, & ſeulement Totemoy, ſelon Wadingue	Knocfergus
Galway	Lymmerik
Inis que Wadingue nomme Cluanruamada	Monagam
Inis-hercain ou Inishircan	Multifernam
Inis-Corty	Quinchy, Quint, ou Coinhe
Irrialag ou Trialac	Roſſe
Kilcre que Wadingue nomme Killheim ou Brigid	Temolag ou Kilhamullag
	Trime
	Waterford
	Wexford
	Yougal que Wadingue nomme auſſi Yochil

Les Convens dont ces deux Auteurs diſconviennent ſont environ vingt ou vingt-cinq de chaque côté, ce qui fait les cinquante-cinq Convens de Wadingue & les ſoixante-deux de Varæus: je crois cependant qu'il y en a quelques-uns de ceux-ci qui ne different que de nom, parce que le plus ſouvent Wadingue nomme les lieux du nom Irlandois au lieu que Varæus ſe ſert du nom Anglois. Il en eſt de même en Hongrie, en Servie, en Bulgarie, & en Tranſilvanie, où une ville a en même temps trois ou quatre noms differens, ſçavoir, le nom Latin, le nom Allemand, le nom Hongrois, & le nom Turc, & tout cela ne manque jamais de faire de la difficulté lors qu'on lit les Auteurs de ces differentes nations qui ſe ſont ſervis de differens termes, mais revenons à la difference des Convens qui reſtent de Wadingue & de Varæus.

Ceux de Wadingue 18.

Ardache
Bachil
Bailan-chlair
Bachon
Balegruaircy
Clochin Cantualaig
Deroten
Fallig
Killecuilin
Auprés de Lymmerik dans une Isle
Isle de Man
Moitut ou Moitoro
Mylecsin
Rosse en Corke
Stradhaile-loise
Thacine'ing
Ros-Traily
Le Convent d'O-mahon.

Ceux de Warans 25.

Ardfinan
Ardinicse
Athlethane ou Strade ou Srade
Balegan
Bellimac-swine
Balanani
Bogmoynen
Castel-Lean ou Lyon
Clare-Indoul
Galbally
Dundalk
Killegue
Kilmacrenan
Kilsane
Killine-nallag
Killanekin
Logghir ou lac Dirgh ou Ghir
Laghlin
Lisgavail ou Lisgool
Melik
Roscoman
Roscrée
Sleusancog
Stradbally
Wiklo.

Cordeliers.

Aprés toutes ces observations nous nous attacherons à present à dire ce que nous avons appris des Auteurs sur le temps & sur le lieu de la fondation de tous ces Convens, ce qu'ils sont devenus dans le nouvel état où est reduit l'Irlande depuis plus d'un siécle, & quels ont été les fondateurs de toutes ces Maisons, au sujet

Cordeliers. de quoy nous dirons en passant, que si tous les autres Mendians avoient eu des écrivains qui eussent écrit leur histoire avec autant de capacité & d'exactitude que Wadingue a écrit celle de l'Ordre de saint François, nous ne serions pas si succints quand il faudra parler de ces Ordres.

EN LAGENIE.

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* il y a eu un beau Convent de cet Ordre fondé en 1271. dit Wadingue, qui ajoûte que cette Maison avoit été bâtie auparavant hors de la ville, mais il ne dit rien du fondateur. Varæus nous assure que c'étoit le Roy Henri II. mais il se trompe quand il dit que ce Roy fit cette fondation en 1236. car on ne parloit pas encore en ce temps-là de la conquête d'Irlande par les Anglois, puis qu'elle ne fut conquise par ce Roy que prés de quarante-ans aprés, & ainsi il y a apparence que cette datte de Varæus se doit rapporter à la fondation du Convent qui étoit hors la Ville, & c'est apparemment pour le bâtir qu'un Porter Anglois donna mesme la place. Wadingue observe que Jean Decer Anglois & President de Justice dans la Province de Lagenie fit bâtir une belle Chapelle à côté de l'Eglise, & où il fut deterré, que ce President aimoit si fort les Cordeliers de cette Maison, qu'il donnoit tous les vendredis tout ce qu'il falloit pour la nourri-

ture des Religieux. Un nommé Thomas Eſtienne marchand de Dublin acheta le Convent & tout ce qui en dépendoit du Roy Henri VIII. le deſtructeur des Convens, pour la ſomme de 36. livres 6. ſ. Sterlings, ce qui revient environ à 470. livres monnoye de France, ce qui fait voir des deux choſes l'une, ou que l'argent étoit bien rare en Irlande en ce temps-là, c'eſt à dire dans le milieu du ſiécle paſſé, ou que Henry VIII. faiſoit bon marché des Convens dont il ſe defaiſoit, ne lui ayant rien couté à faire bâtir. Le neveu & heritier de l'aquereur de cette Maiſon tout Catholique qu'il eſt l'a changé en Jardin & en Verger, en ſorte qu'il ne reſte plus aucune trace du Convent ni de l'Egliſe. Surquoy il faut remarquer que la plûpart des Catholiques d'Irlande qui poſſedent aujourd'hui des biens qui ont appartenu à l'Egliſe, la plûpart ont autant & plus de peur que les Proteſtans, qu'on rétabliſſe la Religion Catholique ſur le pied qu'elle étoit autrefois dans ce païs-là: tant il eſt vray que l'intereſt eſt le veritable Dieu de ce monde. Il ne me reſte plus rien à dire de ce Convent aprés que j'auray fait remarquer qu'un nommé Corneille Evêque de Doune qui avoit été Cordelier, & le Pere Thomas Girald de l'illuſtre famille des *Giraldides* fameux Prédicateur furent tuez dans cette Maiſon par les Anglois lors qu'on ſupprima les Convens en Irlande. Cordeliers.

Comme le Pere Wadingue prétend que l'Iſle de *Man* qui eſt entre l'Irlande & l'Angleterre dépendoit de l'Irlande, il met le Couvent qu'il y avoit dans cette Ille de Man, dans la dépendance de la Cuſtodie de Dublin. Il ajoute que

Cordeliers. Guillaume Montagu le fonda l'an 1367. & que le Pape Gregoire II. donna pouvoir en 1370. à l'Evêque de Lauden de sacrer l'Eglise de ce Convent, parce que l'Evêque de Sodore ou de Colomkil dans les Isles hebrides qui étoit l'Ordinaire de l'Isle de Man étoit trop éloigné. Ce Pere ajoûte qu'il ne sçait qui est cet Evêque de *Lauden*, & qu'apparemment le nom en a été corrompu. Pourmoy je crois que c'est l'Evêque de *Landaff* dans la Principauté de Galles qui par consequent n'est pas beaucoup éloigné de l'Isle de Man : mais comme Wadingue est le seul qui soûtienne que l'Isle de Man dépende de l'Irlande, & que tous les Auteurs même Irlandois ont reconnu qu'elle appartenoit à l'Angleterre, je ne suis pas d'avis de mettre ce Convent dans la dépendance du Comté de Dublin, d'autant mieux que le Chevalier Waræus qui étoit né à Dublin ne l'y met pas. Il est vrai que le P. Colgan Irlandois & Cordelier remarque dans la Vie des Saints d'Irlande, que l'Isle de Man a relevé anciennement de l'Irlande, & qu'elle fut convertie par saint Patrice, ce qui l'avoit même fait nommer Inispatrik, mais comme c'étoit dans un temps où les Rois Scotz ou Irlandois ravageoient l'Angleterre. Il ne faut pas prendre cette possession pour un titre : autrement il faudroit dire qu'une partie d'Angleterre & d'Ecosse dépendroit aujourd'hui de l'Irlande, parce que ces Rois Scotz en ont été autrefois les maîtres. L'Isle de Man est sur les côtes d'Angleterre, & ainsi elle est censée en dépendre, & en effet elle en releve encore aujourd'hui : mais pour concilier cet endroit je crois qu'il faut dire que cette Isle de Man n'est autre chose que l'Isle de Inispatrik qui est sur

la côte d'Irlande entre Dublin & Tredag, laquelle fut premierement appellée *Man*, mais depuis que saint Patrice y prit port, elle a été nommée *Inispatrik*, c'est ce que j'apprens de quelques Memoires qu'on m'a communiquez. Cordeliers.

Dans le Comté de Louth.

A *Tredag* ou *Dodrag*, il y a eu un Convent qui étoit Chef d'une Custodie de l'Ordre qui se nommoit *Pontana* ou *Vadipontana*, à cause que cette ville est ainsi nommée du pont qu'il y a sur la riviere de Boyne qui y passe. Varæus en met la fondation en 1240 mais Vadingue ne la met qu'en 1271. Quoi qu'il en soit, il est toûjours certain que ce Convent étoit considerable, & qu'il étoit bâti prés du pont du côté d'Armach, on croit qu'un Seigneur Anglois de la famille des Arcy ou d'Arcy dont il y a encore des Milords en Angleterre en étoit fondateur, parce que son Tombeau étoit élevé au milieu du Chœur qui est la place qu'on donne ordinairement aux fondateurs. D'autres disent que le veritable fondateur étoit un Plonket Anglois, dont les descendans sont encore Milords, Barons de Louth en Irlande. Les Cordeliers furent entierement chassez de ce Convent sous Elisabeth, & un Seigneur Catholique nommé Dolaston l'acheta pour en faire sa demeure, s'imaginant, sans doute, qu'il valoit encore mieux qu'il eut cette Maison qu'un Protestant. Il y a encore cela de remarquable au sujet de cette Maison, qu'un Stuard de ceux qui sont établis en Irlande & qui y sont encore Milords Barons de Castel-Stuard & de la Famille Royale regnante, voulut être frere Lay dans ce Con-

Cordeliers. vent de Tredag dans le temps d'Eliſabeth, ce qui obligea cette Reine de le faire mettre en priſon d'où il ſe ſauva, & mourut en Flandres en 1623. Ce Convent avoit eſté reformé par les Obſervantins en 1518.

A *Dundalk* petit port de mer de ce Comté il y a eu un Convent bâti ſous Henri III. par Jean de Verdon Seigneur Anglois, dit Varæus, il ajoûte que *feneſtra ejus Orientalis ob opus eximium per univerſam Hiberniam magno olim habebatur in pretio*, & cependant qui le croiroit: Vadingue ne parle de ce Convent que pour faire remarquer ſeulement qu'il dépendoit de la Cuſtodie de Tredag.

Dans le Comté de Viklo.

A *Wiklo* petite ville capitale du Comté & petit port de mer, il y a eu un Convent fondé ſous Henri III. dans le commencement du treiziéme ſiécle par les liberalitez des o-Birnes & des o-Toles Seigneurs Irlandois : il n'y a que Varæus qui en faſſe mention, car Vadingue n'en dit rien du tout.

Dans le Comté de Wexford.

A *Wexford* même il y a eu un Convent de cet Ordre que Varæus prétend avoir été établi ſous Henri III. au commencement du treiziéme ſiécle, cependant Vadingue ne le met que ſur la fin du quinziéme ſiécle en 1482. c'eſt à dire, prés de trois ſiécles aprés l'établiſſement que lui donne Varæus. Pour moi je ſuis pour la fondation de celuy ci : car Wa-

dingue ajoûtant que les Obſervantins reformerent ce Convent en 1486. c'eſt à dire 4. ans ſeulement, aprés qu'il eut eſté commencé de baſtir, ſuivant ſa ſuppoſition, ce fait ſeroit contraire à ce qu'il dit en un autre endroit, que deux Gardiens de ce Convent ont eſté faits Eveſques en differens temps avant l'an 1482. Il eſt vray que ce Pere reconnoiſt de bonne-foy, dans un autre article qu'il ne ſçait rien de certain de cette Maiſon. & qu'il trouve ſeulement que le Pape Urbain VI. en fait mention dans une Bulle de l'an 1382. & ainſi ce Convent eſt plus ancien par ce titre d'un ſiecle que ce Pere ne l'avoit d'abord fait; il y a pourtant encore deux ſiecles à dire pour venir à la fondation de Varæus. Je ne diray rien des Fondateurs puis que ces deux Auteurs n'en diſent rien; mais j'aſſureray ſeulement aprés Wadingue, que ce Convent eſt à preſent entierement ruiné. Cordeliers.

A *Roſſe* ou *Roſſepont*, Ville ſur le Barow, laquelle Wadingue nomme auſſi *Roſſe-mi-chreuin*, il y a eu un Convent fondé avant l'an 1300. comme dit Wadingue. Varæus met cette fondation ſous Edoüard III. c'eſt à dire environ dans le milieu de ce treiziéme ſiecle. Le Fondateur eſtoit Jean Devereux, que le méchant Traducteur de Wadingue le Pere Caſtet, Recolet appelle fort mal *d'Euroxe*. Diſons cecy en paſſant, on ne peut pas plus mal tourner les mots Irlandois, Anglois, Ecoſſois, Danois, Suedois, Flamans, Allemans, Polonois & autres que ce Traducteur a fait; il valoit mieux qu'il les laiſſât comme il les trouvoit, plûtoſt que de les gaſter entierement, comme il a fait en les voulant former à ſa maniere.

Corde-liers. Wadingue dit que ce *Devereux* eſtoit Seigneur de Roſſe, de quoy je doute : car cette Ville appartenoit à peu-prés en ce temps-là à Richard, Comte de Strongbow : il eſt vray que ſon heritiere pourroit bien eſtre entrée dans la Maiſon des Devereux, ce que nous examinerons plus particuliérement dans le Baronage d'Irlande.

Ce Devereux, Fondateur du Convent de Roſſe, donna aux Cordeliers de cette Ville un droit ſur tous les Baſtimens qui arrivoient au Port, ce que Henry VI. confirma malgré les grandes oppoſitions qu'y formerent les Bourgeois, qui diſoient que ce droit eſtant tres-conſiderable ruinoit leur commerce, enrichiſſoit trop ces Religieux, & appauvriſſoit la Ville. Sous Edoüard II. & au commencement du quatorziéme ſiecle, on voulut enfermer cette Ville de murailles, dit Wadingue, & ce Roy ordonna qu'on fit enſorte que les Cordeliers fuſſent enfermez dans la Ville, ce qui fut fait environ l'an 1310.

Cependant ce Port & ces murailles ont fait croire à quelques uns que ce Convent eſtoit à Roſſe, Port de mer, dans le Comté de Corke, d'autant mieux que Cambden remarque qu'a-peu-prés en ce temps-là, les murailles de Roſſe-pont qui eſtoient fort belles & qui avoient eſté baſties par l'heritiere du Comte de Strongbow, furent démolies au ſujet d'une eſpece de guerre qu'il y eut entre les Bourgeois de cette Ville & les Porte-Croix ou Cruciferes, qui y avoient un Prieuré, & qui furent tous maſſacrez, à cauſe qu'un de ces Religieux avoit tué un Bourgeois, les murailles de cette Ville n'ayant point eſté rebaſties depuis, comme le remarque le

même Cambden : d'où l'on conclut qu'il faut appliquer ce qu'on vient de remarquer de ces murailles nouvellement baſties à la Ville de Roſſe en Corke où eſtoit ce Convent, non pas à Roſſepont en Wexford. Cordeliers.

Il eſt vray que la difficulté que cauſent ces murailles, eſt un peu plus conſiderable que celle du Port, car il y avoit auſſi un port aſſez frequenté à Roſſepont qui eſt ſur la Riviere de Barow, laquelle ſe décharge dans la Baye de Waterford ; en ſorte qu'à la faveur de la marée les Vaiſſeaux Marchands remontent juſques à Roſſepont, ce qui rendoit cette Ville fort marchande, mais la Ville de Waterford avoit depuis quelques ſiecles attiré tout le commerce & ruiné entierement Roſſepont, qui n'eſt plus qu'une fort pauvre Ville, comme nous le ferons voir plus particulierement dans la deſcription Geographique & Hydrographique d'Irlande, que nous donnerons dans peu au Public.

A *Inis-corty*, ſur la Riviere de Slane, il y eut auſſi un Convent de Cordeliers Conventuels ou à la grand manche, lequel fut fondé l'an 1460. par la Famille Irlandoiſe de *Cavanag* ; les Rois d'Angleterre donnerent cette Maiſon à Henry Wallop, Proteſtant & Treſorier d'Irlande ; mais ſes heritiers ne l'ont pas conſervée, comme dit Wadingue : Varæus ne met point ce Convent dans cet Ordre, mais ſeulement dans l'Obſervance, en quoy il s'eſt trompé, car ce Convent qui appartenoit aux Obſervantins s'appelloit *Inis horcain*, dans le Dioceſe de Roſſe en Corke, lequel il a cependant donné aux Conventuels, en quoy il a commis une double er-

Dans le Comté de Caterlog ou de Carlo.

Cordeliers.

DAns le Fauxbourg de la Ville Epiſcopale de *Laghlin*, au delà du Pont qu'il y a ſur la Riviere de Barow, & qu'on nomme *Od-Laglhin*, ou le vieux Laghlin. Il y avoit un Convent de Cordeliers baſty par les Carew, Anglois d'origine, s'il en faut croire Hoker, Auteur Anglois. Varæus fait auſſi mention de cette Maiſon; mais Wadingue n'en dit rien, à moins que ce Convent ou ce Fauxbourg ne s'appellaſt auſſi Bakil ou Bachil, dont je n'ay pourtant aucune preuve; car ce Pere met un Convent en cet endroit, lequel je ne ſçay ou prendre dans la Lagenie, & il faut apparemment que Bachil ſoit le nom Irlandois du lieu où ce Convent étoit baſty.

Dans le Comté de Kildare.

A *Kildare*, Capitale & Epiſcopale, il y avoit un autre Convent dont Wadingue a ignoré le temps précis de la fondation, car il dit ſeulement qu'il fut baſty avant l'an 1302. & qu'un Comte de Kildare y fut enterré en 1316 mais il ne dit pas qui eſtoit le Fondateur de cette Maiſon, au lieu que Varæus nous apprend l'un & l'autre; car il nous aſſeure qu'elle fut fondée en l'an 1260. par un Veſcy, Seigneur Anglois, qui eſtoit Chancelier ou Juſticierd'Irlande: qu'en 1520. ce Convent fut reformé par les Obſervantins, & Wadingue aſſure que la Maiſon en eſt entierement ruinée, quoy que le Peuple

peuple du Comté de Kildare soit presque tout Catholique. Cordeliers.

A *Clane*, petite Ville sur la Riviere de Liffie, à 6. ou 7. lieuës de Dublin, il y a eu un Convent; Wadingue n'a point sceu aussi le veritable temps auquel il a esté fondé; il se contente de dire qu'il fut apparemment basty avant l'an 1347. puis qu'en ce temps-là on y tint un Chapitre Provincial de l'Ordre; mais Varæus met cette Fondation en l'an 1287. & ajoûte que le Fondateur estoit Girald fils de Maurice, Comte de Kildare, Seigneur Anglois, chef de la Maison des *Giraldides* d'Irlande. Ce Fondateur estoit enterré au milieu du Chœur, & sa Statuë estoit sur son Tombeau qui estoit tout de marbre. On trouve une Bulle du Pape Eugene III. de l'an 1433. par laquelle ce Pape recommande aux Fideles la reparation de ce Convent, qui avoit esté sans doute endommagé par quelque accident; mais ce qui acheva de le ruiner entierement fut la Religion Anglicane; un nommé Lutherel de Cuterly ou ses heritiers, en possedent à present le clos & les revenus que la Reyne Elisabeth leur donna.

Dans un lieu qui se nomme *Diarmit*, *Diarmot*, ou *Diarmeda*, à cause que saint Diarmit a passé sa vie dans une belle solitude qu'il y avoit; cet endroit par cette raison est aussi nommé Desert ou Tristeldermot, & quelquefois Castel-Dermot à cause du Château qu'on y a basty depuis. Il y a donc eu dans ce lieu un Convent de Cordeliers qui s'y établirent sous Edoüard premier, c'est à dire dans le milieu du treiziéme siecle, dit Varæus: Wadingue avoüe qu'il ne sçait pas

Cordeliers

en quel temps cette Maison a esté bastie, mais que le Pere Barthelemy de Pise en fait mention, & qu'au commencement du quatorziéme siecle en 1316. Robert *Bruff*, Roy d'Ecosse, ravageant l'Irlande, pilla ce Convent : on ignore quels en ont esté les Fondateurs, on sçait seulement que les *de la Hide*, Seigneurs Anglois, habituez en Irlande, en ont esté les Bien-facteurs.

Dans le Comté du Roy.

A *Killeghe*, il y a eu un Convent de cet Ordre basty sous Edoüard premier, c'est ce qu'en dit seulement Varæus, car Wadingue n'en dit rien du tout ; il parle bien à la verité du Convent de Killhein qui semble avoir quelque rapport avec Killegue, Mais Killhein est dans la Momonie & dans le Dioceſe de Corke, où nous en ferons mention. J'ay quelques memoires qui attribuent la fondation de cette Maison à un o-Conor, Seigneur Irlandois.

A *Totemoye*, que Waræus nomme aussi *Feoris*, il y avoit un Convent que cet Auteur dit avoir esté basty en 1325. par Jean de Birminghan, Seigneur Anglois, duquel sont descendus le Milords Barons d'Athenry qui sont encore en Irlande. Wadingue avouë bien que cette année là, le Provincial de l'Ordre eut permission d'accepter ce Convent ; mais que comme il ne le trouve du tout point en Irlande, qu'apparemment il n'a jamais esté basty. Foible raison, ce me semble, car ce Convent peut avoir esté si bien détruit par les Protestans Anglois, qu'il n'en reste du tout ny vestiges ny titres qui puissent établir qu'il ait esté ; mais Varæus qui a

pris soin de s'informer de toutes choses sur les lieux, en a découvert apparemment quelque chose, puis qu'il nous asseure, tout Protestant qu'il estoit, que ce Convent subsistoit encore du temps de Henry VIII. Cordeliers.

Dans le Comté de la Reyne.

A *Strad-Bally*, il y a eu un Convent basty selon Varæus dans le douziéme siecle par un O-more, Seigneur Irlandois : Wadingue n'en dit rien du tout.

Mais le mesme Wadingue met un Convent à *Mottut* ou *Mottot*, dans ce même Comté ; le Pere Barthelemy de Pise en fait aussi mention : ces deux Peres disent donc que cette Maison fut bastie en l'an 1390. & que les Anglois Protestans qui occupent tout ce Comté l'ont entierement détruit ; Varæus ne l'a pourtant point connuë, & je ne sçay qu'en dire.

Dans la Medie Orientale.

A *Trime* Capitale, il y a eu un Convent fondé par le Roy Jean premier, dit Wadingueu ; les autres disent que cette fondation est deuë aux Plonkets, desquels descendent les Comtes de Fingall : Waræus se contente de le marquer, sans rien dire ny de la fondation ny du Fondateur ; Wadingue ajoûte qu'il ne reste rien de cette Maison, qu'une partie de l'Eglise qui sert aujourd'huy de Salle où s'assemblent les Etats de Medie, & que les Religieux n'y ont jamais pû rentrer.

Dans la Medie Occidentale.

Cordeliers.

DAns le Fauxbourg de la Ville d'*Atlone* qui est au costé oriental de la Riviere de Shanon, qui est le costé gauche de cette Riviere, & par consequent dans le territoire de la Medie, il y a eu un Convent basty en 1240. ou 1241. dit Wadingue ; Varæus aussi ne s'en éloigne pas, puis qu'il dit qu'Albert, Archevesque d'Armach, consacra l'Eglise des Cordeliers de cette Ville en 1242. On dispute fort qui en ont esté les Fondateurs ; les uns disent que ce fut Charles Bourg ou Bourke, Anglois, Seigneur de Connacie, du nom duquel il y a encore plusieurs Mylords en Irlande, comme sont les Comtes de Clanricard, les Vicomtes de Clanmoris, de Galway & de Mayo, les Barons de Bretas & de Castelconel, desquels nous parlerons plus amplement dans le baronage ou nobiliaire d'Irlande, où nous ferons voir que les Macwilliams ou Fits-williams, sont encore de cette Famille ; mais Wadingue soûtient que les Bourkes ne peuvent pas estre les Fondateurs de ce Convent, puis qu'ils n'avoient rien en Medie lors que les Cordeliers s'établirent à Atlone ; Cette raison ne me paroist pourtant pas bonne, car comme Atlonne est en Connacie, & que les Bourkes y demeuroient dans le temps qu'ils estoient Seigneurs de la Connacie : ils peuvent avoir basty un Convent dans le Fauxbourg de cette Ville, lequel estant de l'autre costé de la Riviere se trouve en Medie, sans qu'ils eussent aucuns biens dans la Medie, outre que Wadingue luy mesme met le Convent de cette Ville non pas en Medie ny dans la Custodie de Dublin,

mais en Connacie & dans la Custodie d'Enachdoune, laquelle dépend du Comté de Galway. Cordeliers.

Varæus croit que les veritables Fondateurs de ce Convent sont les *Dillons*, nobles Anglois habituez en Irlande. Les Comtes de Roscoman, les Vicomtes de Castillo-Gallive, & les Barons de Maghirkirke portent encore ce nom en Irlande. Il y a mesme quelque raison, dit Wadingue, pour attribuer cette fondation à cette Famille, parce que ce Fauxbourg où estoit basty ce Convent leur appartenoit, & qu'ils avoient trois Tombeaux dans la principale Chapelle. Ce même Pere cependant veut absolument que les *Fallons* en ayent esté les Fondateurs, parce qu'ils estoient Seigneurs de la Ville lors que les Anglois y menerent une Colonie de leur Nation.

Enfin les Archives de la Ville de Londres établissent au contraire que cette fondation fut faite par les *Digby*, Seigneurs Anglois, dont les Comtes de Bristol en Angleterre, & les Barons Mylords de Geashall en Irlande sont descendus.

On croira ce que l'on voudra là-dessus, car il seroit fort difficile à un François comme moy de décider en cette rencontre, il faudroit estre sur les lieux, & chercher la verité dans les Archives d'Irlande : c'est pourquoy je diray seulement que Wadingue remarque que les ruines de ce Convent témoignent qu'il a esté grand & considerable, mais qu'il est entierement abandonné par les Cordeliers, non seulement parce qu'il n'en reste plus que les masures, mais encore parce qu'il y a toûjours Garnison Angloise dans cette Ville, & qu'il y passe continuellement des gens de guerre de cette Nation

Corde-liers. qui vont de Lagenie en Connacie, y ayant un beau pont ſur le Shanon. Il faut remarquer enfin que le nom Irlandois de cette Ville eſt *Athluain*, afin qu'on ne croye pas que ce ſoit un nom different d'Athlone, quand on le trouvera écrit ainſi dans les Auteurs.

A *Multifernam*, que le méchant Traducteur de Wadingue, le P. Caſtet Recollet, appelle *Mont-ferrand*, il y a eu un Convent de Cordeliers, qui fut baſty en 1236. par Guillaume Fitz-Herbert, Seigneur Dellamore, c'eſt dequoy Varæus & Wadingue conviennent; mais je ne ſçay ſi ce Seigneur Anglois ne ſeroit point un des predeceſſeurs des Vicomtes de Schudamore qui ſont encore en Irlande; car ceux-cy s'appellent de la ſorte à cauſe d'une Deviſe qu'ils mettent audeſſus de leurs Armes, où il y a en Italien *Scuto dell'amore*, l'Eſcu d'amour. Quoy qu'il en ſoit, les Nugentz Anglois d'origine qui ſont Barons de Delvin & Comte de Weſtmedie, eſtoient les Patrons de ce Convent dans le commencement de ce ſiecle, ſurquoy il faut remarquer que ce Convent s'eſt conſervé entier juſques à preſent, à cauſe qu'il eſt baſty dans une ſolitude enfermée par des marais & des étangs, enſorte qu'on n'y ſçauroit aller que par un chemin étroit & difficile, ce qui fait que les Obſervantins qui y ſont encore à preſent (car ils occupent ce Convent depuis l'an 1460.) y vivent librement & en ſeureté, habillez en Cordeliers, & font le Service divin ſans crainte: ce Convent eſt meſme le refuge de tous les Religieux vieux & malades de cet Ordre en Irlande. Les Cordeliers en ont pourtant eſté chaſſez pluſieurs fois, ils ont meſme eſté mis

en prison en 1590. mais ils y sont toûjours revenus, & s'y sont maintenus malgré toutes les persecutions qu'on leur a faites, parce qu'heureusement on n'a point abatu leur Convent, ils furent pourtant obligez de se sauver du temps de Cromwel, mais ils y sont revenus depuis. Cordeliers.

Dans le Comté de Longford.

LE Pere Wadingue dit qu'en 1521. le Convent d'*Ardachs* avoit esté reformé par les Observantins, & comme il ne dit rien du tout de l'établissement de cette Maison, & que Varæus ne dit pas mesme qu'il y ait jamais eu aucun Couvent de Cordeliers dans cette Ville Episcopale; j'ay crû qu'il avoit voulu parler du Convent d'*Ardart*, qui est aussi une Ville Episcopale dans le Comté de Kery; mais j'ay cessé de le croire quand j'ay trouvé qu'un peu plus haut le mesme Wadingue met qu'en 1518. le Convent d'Ardart avoit aussi esté reformé par les Observantins, ce qui m'a fait juger que ces deux Convens ont esté differens, & qu'il y en a eu aussi un à *Ardache*, je ne l'asseurerois pourtant pas trop.

Le mesme Wadingue dit qu'en 1518. Corneille o-Brian, dont les predecesseurs avoient esté Rois de Lymmerik, avoit fondé un Convent à *Balegruairey*, Dioceſe d'Ardache, que le Bastiment estoit fort beau, mais qu'il a esté ruiné, & qu'il n'y a que l'Eglise d'entiere qui appartient à des Protestans qui en tirent un bon revenu, à cause qu'ils permettent, en veuë du profit seulement, que les Catholiques du

Cordeliers. Comté s'y fassent enterrer : Varæus ne dit rien de cette maison.

EN MOMONIE,
Dans le Comté de VVaterford.

A *Waterford*, il y avoit un Convent basty en 1240. par le Chevalier Hugues Pourcel, Anglois qui y fut enterré dit Varæus, pour Wadingue il se contente de dire que ce Convent fut reformé par les Observantins en 1521. & apparamment qu'il n'en sçavoit pas autre chose.

A *Carrike* la petite sur la riviere de Suirie vis à vis de Carike la grande qui est en Tiperari, il y a eu un convent dont le fameux Clynnus qui a fait des Annales d'Irlande a esté le premier Gardien. Jaques Butler premier Comte d'Ormond donna en 1336 la maison qu'il avoit vis à vis de la Ville de Carike de l'autre costé de la riviere pour en faire un Convent pour les Cordeliers, c'est dequoi Clynnus, Varæus, & Vadingue conviennent. Ce dernier a pourtant quelque peine à croire que cette Fondation soit si ancienne, parce qu'il a trouvé, dit-il, que la veuve de ce Seigneur & Jaques II. leur fils aîné, demanderent en 1347. la permission au Pape Clement VI. de bâtir cette maison : mais outre que la difference n'est que d'une dizaine d'années : d'ailleurs ce n'est pas une chose nouvelle de voir qu'on demande ces sortes de permissions en Cour de

Rome aprés que l'établiſſement eſt fait, & cette permiſſion quand la fondation eſt conſommée ſert de confirmation. Il y avoit au reſte un beau clos & des belles prairies qui dépendoient de cette Maiſon : mais depuis la ſuppreſſion des Convens en Irlande, les Ducs d'Ormond ont repris & leur maiſon & tout ce qui en dependoit. Cordeliers.

Dans le Comté de Corke.

A *Corke*, Capitale Epiſcopale & port de Mer, il y a eu un Convent de Cordeliers fondé ſelon Vadingue, en 1231. & ſelon Varæus en 1240. Mais ce n'eſt pas ſeulement en cela qu'ils ſont oppoſez, c'eſt encore une autre queſtion de ſçavoir qui eſtoit le Fondateur de cette Maiſon. Varæus ſoûtient que c'étoit Pendergaſt ou Prindergaſt Seigneurs Anglois, mais Vadingue pretend que ce n'eſt que par erreur qu'on a cru que ces Seigneurs avoient eſté les Fondateurs de ce Convent, & voici comme il l'établit.

Les Mac-Arty Irlandois, dont les deſcendans ſont encore Mylords Vicomtes de Muſkeri en Irlande, en étoient, dit-il, ſans difficulté les veritables Fondateurs, puiſqu'on voioit au milieu du chœur le Tombeau du Fondateur Mac-Arty ſurnommé le Grand, qui avoit même fait bâtir un apartement pour lui dans le Convent où il venoit faire une retraite aux bonnes Fêtes de l'année : mais comme il fut privé de tous ſes biens par les Anglois & qu'ils furent donnez aux Prindergaſt, cela a donné occaſion, dit-il, de croire que ceux-cy étoient les Fondateurs de cette maiſon.

Cordeliers

Ce Pere adjoûte qu'il y a des Titres authentiques qui établissent que les Prindergast en avoyent augmenté le clos. Les Observantins le reformerent l'an 1560. Mais il a esté depuis ruïné, en sorte qu'il ne reste plus que les murailles de l'Eglise : mais les Religieux vivent deguisez chacun chez soy.

Il y en a même qui parce que le Fauxbourg où ce Couvent étoit bâti apartenoit aux Bourks Seigneurs originaires d'Angleterre, pretendent que ces Seigneurs en aient esté les veritables Fondateurs : mais tout cela ne sont que conjectures qui ne valent pas un bon titre, celui du Tombeau au milieu du Chœur en seroit un suffisant si l'Epitaphe assuroit que le deffunt eût esté Fondateur & je conseille à ceux qui voudront penetrer plus avant dans la verité de cette Fondation de prendre la peine d'aller lire cette Epitaphe, car on dit qu'elle est encore toute entiere.

Vadingue au reste dit que l'exactitude de la discipline reguliere qu'on gardoit dans ce Convent, le faisoit appeller de tout le monde *le miroir d'Irlande*, ce qui obligea même la plûpart des Seigneurs de la Momonie, d'y faire bâtir une fort belle Eglise où ils choisirent leurs sepultures, mais je ne sçai comment il peut accorder cela avec ce qu'il dit que les Observantins reformerent cette maison en 1560. Car si les Conventuels observoient si fort la discipline reguliere, il n'estoit pas besoin de reforme, & s'il pretend parler du temps que les Observantins y demeurerent, c'est à dire depuis 1560. comme c'est depuis le regne de Henry VIII. qui avoit détruit tous les Convens d'Irlande, & que c'estoit mesme sous le regne d'E-

liſabeth, où l'on ne ſouffroit plus ouvertement de Religieux ny en Irlande ny en Angleterre; les Obſervantins n'ont pas pû acquerir en ce temps-là à ce Convent la glorieuſe qualité de Miroir d'Irlande. Cordeliers.

Il y avoit encore une choſe aſſez particuliere dans cette Maiſon, c'eſtoit une fontaine, qui par ſa qualité naturelle, diſent les Anglois, eſtoit excellente pour le mal des yeux; les Cordeliers aſſeuroient qu'elle n'avoit cette faculté que par une grace particuliere de ſaint François. Quoy qu'il en ſoit, le peuple y couroit en foule pour ce mal, qui eſt aſſez ordinaire en ce Païs-là, ce qui incommodoit ſi fort celuy qui avoit acheté ce Convent qui eſtoit un Anglois Proteſtant, qu'il fit boucher la ſource de cette fontaine pour éviter l'importunité qu'il ſouffroit, ſur tout des Catholiques qui y accourroient de toutes parts.

Enfin Speed appelle cette Maiſon *l'Abbaye de ſaint François*, ſurquoy il eſt bon de remarquer une choſe que nous avons peut-eſtre déja dite en moins de paroles, qui eſt que la Langue Angloiſe appelle indifferemment *Abbey* toutes ſortes de Convens, ſoit des Mandians, ſoit des grands Ordres, au lieu que la noſtre qui entend un peu plus raiſon, ne donne le nom d'Abbaye qu'à quelques Maiſons des grands Ordres, comme ſont ceux de ſaint Benoiſt, de Ciſteaux & autres Ordres Monaſtiques, & appelle du nom de Convent, les Maiſons des Religieux Mandians, qui dans le fonds ne ſont pas Moines, mais ſeulement Religieux, quoy que abuſivement on les appelle auſſi Moines dans le diſcours ordinaire; car les Moines ſont ceux que leur Regle oblige à vivre dans la ſolitude, oc-

Cordeliers. cupez à la priere & à la mortification, & à cause de cette solitude ils sont rentez & appellez Moines d'un nom Grec qui signifie seul & solitaire ; mais les Mandians sont obligez d'agir pour vivre & de travailler pour le prochain, en prechant, en disant des Messes, en confessant, en assistant les Malades, soit enfin en faisant d'autres œuvres de charité qui leur attirent aussi la charité des fideles, qui est toûjours assez grande pour les empescher de mourir de faim, puis qu'elle leur aide mesme à bastir de magnifiques Convens & de superbes Eglises, plus ornées mesme & plus riches que les Eglises paroissiales, quoy que le nombre des Religieux Mandians soit venu à l'infiny, & à un point que c'est un miracle, comment ils peuvent tous subsister dans un temps où l'on voit tant d'autres pauvres & publics & honteux : tant il est vray que la Providence divine est encore plus infinie que le nombre des pauvres, & ce qu'il y a d'admirable dans l'œconomie des aumônes, c'est que comme il y a autant de dureté dans le monde pour les pauvres necessaires, qu'il y a de facilité à donner aux pauvres volontaires ; Dieu qui n'abandonne ny les uns ny les autres, permet que ceux-cy nourrissent ceux-là de leur abondance, ce qui est si vray, que j'ose avancer que les Communautez, soit des Mandians, soit des grands Ordres, nourrissent peut-estre plus de pauvres que tous les Seculiers ensemble. Mais revenons à nos Convens, car cette digression nous meneroit trop loin si nous la voulions suivre.

A *Yougall*, que le Pere Castet Recollet à mal nommé *Jachal* ou *Youkelain*, petite Ville

& port de Mer ; il y a eu un Convent basty en 1230. ou 1231. (car Wadingue & Varæus ne s'accordent pas là-dessus) par le Comte Maurice Fitz-Gerald, grand Seigneur Anglois. Voicy comment il luy en prit envie. Il faisoit bastir un Château dans cette Ville, & comme on travailloit encore aux fondemens, les Ouvriers la veille d'une bonne Feste, luy demanderent respectueusement quelque argent pour les encourager & boire à sa santé ; ce Seigneur ordonna à ce fils aisné de leur en donner ; mais ce fils bien loin d'obeir, maltraita ces Ouvriers, ce que le Pere ayant appris, il en fut si fort choqué, qu'au lieu de faire continuer le Château il fit faire une Maison de Cordeliers, où il prit luy-mesme l'habit, & y mourut âgé de 80. ans, & y fut enterré en l'an 1257. Varæus pretend que ce Convent est le premier que les Cordeliers ayent eu en Irlande, & que ce Seigneur fit venir ces Religieux d'Angleterre, ce qui ne s'accorde du tout point avec ce que le Pere Gonsague, le Pere Daça, & autres Peres de cet Ordre pretendent, comme nous l'avons marqué plus haut, ce que nous ne repeterons point icy. L'Eglise de ce Convent a esté démolie de mesme que la Maison, où il y avoit plusieurs saints Religieux enterrez, dit Wadingue. Cordeliers.

Comme nous avons touché la question pour sçavoir s'il y a eu un Convent de Cordeliers à *Rosse*, Ville & port de Mer dans le Comté de Corke, quand nous avons parlé de Rossepont dans le Comté de Vexford ; nous renvoyerons le Lecteur dans cet endroit là pour ne rien repeter icy, d'autant mieux que nous n'avons point de nouvelle raison, soit pour établir l'af-

Cordeliers. firmative, ſoit pour détruire la negative.

A *Kilcre*, ſelon Varæus, ou à Killheim, ſelon Wadingue, car ces deux Auteurs donnent ces deux noms differens au meſme lieu : dans cet endroit il y eut, dis-je, un Convent qui fut baſty en 1465. par un Mac-Arty, Seigneur Irlandois, qui eſtoit même enterré dans l'Egliſe. Le baſtiment eſt demeuré tout entier juſqu'à preſent, parce qu'il y avoit dans cette Maiſon quantité de Tombeaux des Seigneurs les plus conſiderables du Comté de Corke, qui ont toûjours empeſché qu'on ne le démolît, quoy que la pluſpart ſoyent bons Proteſtans. Un Viceroy d'Irlande, donna meſme en 1614. la garde de ce Convent au Seigneur du lieu qui eſtoit Proteſtant, à condition pourtant qu'il ne permettroit point abſolument aux Religieux d'y demeurer, & qu'on ne recevroit que des Proteſtans pour locataires. Un Pere Mac-Arty de la Famille des Fondateurs, & un Pere O-Sullevan de la premiere Nobleſſe Irlandoiſe de ces contrées, ont eſté fort fameux dans cette Maiſon, où un Eveſque de Roſſe a eſté enterré. Wadingue appelle encore ce Convent *Brigide*, parce qu'il eſt ſitué ſur une Riviere qui porte ce nom.

A *Tomelogh* ou *Temolag*, il y a eu un Convent baſty au commencement du quatorziéme ſiecle ſous Edoüard II. par les Barry ou par les Cartées Voilà l'opinion de Varæus, au lieu que Wadingue met la fondation de cette Maiſon bien plus tard, ſur la fin du meſme ſiecle environ. l'an 1390. & veut que les Barry n'en ayent point eſté les Fondateurs, mais bien

les Mac-Arty, & la preuve qu'il en donne, c'eſt que le Tombeau d'un Mac-Arty eſt au milieu du Chœur, place ordinaire des Fondateurs, au lieu que celuy des Barry n'eſt avec pluſieurs autres que dans la nef. Il y en a qui diſent que ce Convent eſtoit autrefois un Château qui appartenoit aux Morilles, que les Mac Arty le leur oſterent injuſtement, & y établirent des Cordeliers : quoy qu'il en ſoit il, il eſt certain que ce Convent eſt encore en eſtat, quoy que fort vieux & fort délabré, & les Religieux y demeurent toûjours habillez en Seculiers, malgré toutes les difficultez qu'ils ont eu à s'y maintenir. Cordeliers.

A *Butaval* ou *Botone*, autrement *Kilnamullag* il y a eu un Convent bâti, ſelon Varæus, ſous Edoüard I. c'eſt à dire ſur la fin du treziéme ſiécle, Vadingue a ignoré le temps de cette fondation, mais il dit qu'apparemment elle avoit été faite avant l'an 1302. puiſque le Pape adreſſa une Bulle cette année-là au Gardien de cette Maiſon au ſujet de quelques conteſtations qui regardoient l'Egliſe de Toan. Il y en a qui croient que les Prendergaſt Seigneurs Anglois ont fondé cette Maiſon, mais Varæus & Vadingue diſent que ce ſont les Barri pareillement Anglois d'origine, & qu'une preuve de cela c'eſt que le Tombeau étoit au milieu du chœur & qu'ils ont meſme eu une affection particuliere pour cette Communauté Les Rois d'Angleterre n'ont pourtant pas laiſſé de leur donner cette Maiſon quoi qu'ils ſoient Catholiques, à condition qu'ils ne permettront point aux Cordeliers d'y demeurer; mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait toûjours quelques-uns de deguiſez. J'ajoûte pour une preuve que les Barris en ont

Cordeliers. été fondateurs, que la Terre de Butaval leur appartient, & qu'ils en sont Vicomtes.

A *Inishircan* ou *Inishorcan* qui est une Isle qui se nomme *Horcan* ou *Hircan*, laquelle est dans la Baye de Baltimore, il y avoit un Convent qui fut bâti, selon Vatæus, en 1460. Vadingue dit dans un endroit que cette Maison fut fondée en 1449. & dans un autre en 1468. Ils conviennent tous deux du fondateur qui étoit un O-Driscol Irlandois qui étoit Seigneur de la ville de Rosse, de l'Isle de Baltimore, & de celle de Hircan : mais ils ne s'accordent pas en ceci, que Varæus l'attribue seulement aux Cordeliers Conventuels ou à la grand-manche, & Vadingue prétend au contraire que cette Maison n'a jamais été qu'aux Observantins. Lors que cet o Driscol fit bâtir ce Convent dans cette Isle, il assura le port par un bon Fort, qui empêchoit la descente des pirates qui y venoient souvent descendre & piller. Les Anglois en chasserent les Religieux en 1538. & demolirent depuis le Convent dans le temps qu'ils apprehendoient la descente de la formidable flotte de Philippes II. Roi d'Espagne. Voyez ce que nous avons dit au sujet du Convent de Inisscorty.

A *Bantre* ou *Bantrie* petit bourg qui est dans la Baye du même nom, qui est située dans cette partie de la Momonie qu'on nommoit autrefois le Comté de Desmond, qui est à present joint au Comté de Corke, ce que nos derniers Geographes ont ignoré, comme plusieurs autres choses d'Irlande, il y eut un Convent bâti en 1307. selon Vadingue, au lieu que Varæus ne met

cette fondation qu'en 1460. il y a pourtant 153. Cordeliers ans de difference, ce qui n'eſt pas peu de choſe : ils conviennent cependant du fondateur qui étoit un o-Sullevan Seigneur Irlandois. Les Anglois depuis Eliſabeth chaſſerent pluſieurs fois les Religieux de ce Convent, & comme ils l'avoient fort ruiné, Daniel o-Sullevan le fit entierement abattre à deſſein de le rétablir à neuf, croyant même par ce moien rendre la place plus forte, dequoi les Anglois s'étant apperçûs, ils l'obligerent de ſe ſauver en Eſpagne, où aprés avoir été bien reçû du Roy il fut pourtant aſſaſſiné par des Eſpagnols dans Madrid même.

La Baye de Bantrie au reſte vient de ſe rendre fameuſe, diſons ceci en paſſant par l'avantage que M. de Chateau Renaud lieutenant général des Armées du Roi, y a remporté ſur le Vice Amiral Herbert qui commandoit la flotte d'Angleterre, bien que celle-ci fut plus forte que la nôtre, & qu'elle la fût venuë attaquer dans cette Baye lors qu'elle étoit occupée au debarquement du ſecours que le Roi envoyoit au Roi Jaques : mais je ne puis qui je ne faſſe remarquer ici une faute que fit M. l'Abbé Renaudot de l'Académie quand il mit dans la Relation de ce combat (car c'eſt lui qui compoſe nos Gazetes) que la Baye de Bantrie eſt entre le cap de Clare & le port de Kinſale. Si ſes Memoires avoient été bons ou s'il avoit bien connu l'Irlande, il auroit ſçû que cette Baye eſt au couchant & non au levant du cap de Clare, mais ce n'eſt point en cela ſeul qu'il s'eſt trompé quand il a parlé de l'Irlande, on verra quelques autres fautes de ſa façon dans un autre ouvrage que celui-ci.

Cordeliers. A *Caſtel-Lean* ou *Caſtel-Lyon* il y a eu un Convent de cette Ordre bâti en 1307. par Jean Barri, c'eſt ce qu'en dit le Chevalier Varæus, car le Pere Vadingue n'en dit rien du tout.

Dans le Comté de Kery.

A *Ardart* ou *Arfert* ville capitale & epiſcopale, il y avoit un Convent bâti l'an 1389. par les fits-Maurice Seigneurs Anglois qui étoient Barons de Keri & de Lixnaw. Jugez encore de la traduction du Pere Caſtet, quand il appelle ce dernier mot *Licena* : cela ne s'appelle pas tourner & traduire Vadingue, mais le gâter & le rendre méconnoiſſable. On a jugé que ces fits-Maurice ou Mac-Maurices étoient fondateurs par leur Tombeau qui étoit dans l'Egiſe de ce Convent qui a été entierement démoli. Les Obſervantins y avoient introduit la reforme en 1518.

A *Irrialag* ou *Irrialoug* qui eſt un petit lieu ſur les bords du lac *Lean* ou *Lyon*, Il y avoit un Convent dont on ne ſçait pas préciſément le temps de l'établiſſement. Vadingue dit que ſuivant les memoires qu'on lui a envoyé d'Irlande, cette fondation fut faite en 1340. par un Mac-Arty Seigneur Irlandois, mais qu'il a trouvé une Bulle du Pape Paul II. de l'an 1469. qui prouve qu'il ne fut fondé qu'en 1449. par un Comte de Deſmond de la Maiſon Angloiſe des *Fielding*. Varæus au contraire prétend que cette fondation appartient à ce Mac-Arti, & qu'elle fut faite en 1440. M. Sanſon appelle ce Convent *Caterloug*, mais auſſi mal que Caſtet qui le nomme, *Trialac*. Il étoit dedié à la Sain-

te Trinité, & il étoit fort propre pour la solitude : car il estoit éloigné de tous côtez de quatre lieux au moins, de toutes sortes de villes & de bourgs : il y avoit enfin une Image miraculeuse de la Sainte Vierge qui y attiroit bien du monde. La Reine Elisabeth chassa les Religieux de ce Convent qui demeura pourtant tout entier jusques à la derniere guerre qu'elle eut contre les Comtes de Tyronne. Les Rois d'Angleterre l'ont depuis donné à un Anglois Protestant qui l'a laissé tomber en ruine. Cordeliers.

Dans le Comté de Clare ou de Twvomond.

A *Inis* ou *l'Isle* que Varæus, Vadingue & Barthelemy de Pise, appellent aussi *Clanruata* ou *Clanramada*, il y a un Convent qui étoit tout auprés de la ville de Clare sur la riviere de Fergus. Il fut bâti en 1240. par un O-Brian Roi de Limmerik : ce Convent s'appelloit même de *Clare* du nom de la ville. Il est encore tout entier par la faveur des Comtes de Twomond, qui ont toûjours empêché qu'il ne fust abatu, bien que cette Maison appartint à un Protestent qui avoit assez d'envie d'en vendre les materiaux. Vadingue dit que le Pape Clement VI. donna en 1350. des Indulgences pour cette Maison. Le Pere Castet Recollet a fait encore plusieurs fautes sur les noms propres en traduisant cet endroit de Vadingue.

A *Quinchy*, selon Varæus, *Quint* ou *Kint*; selon Speed, *Cinhe*, selon Vadingue, & *Coinshe*, selon Castet. Pourmoi je croi que c'est *In-*

Cordeliers.

chequin : quoi qu'il en soit, il y a eu en ce lieu un Convent qui n'étoit qu'à quatre milles du précédent dans le même Comté. On convient que les Mac-Nemarra Irlandois l'ont fait bâtir dans leur terre de *Clancully* : mais on ne convient pas du temps de la fondation. Vadingue la met en l'an 1350. il declare pourtant qu'il la croit plus ancienne : les Tombeaux des fondateurs étoient dans l'Eglise de même que ceux de plusieurs autres Seigneurs. Les Anglois en chasserent les Religieux & en firent un Fort, mais Donat O-Brian l'ayant pris le brûla, les Religieux y resterent & le reparerent : mais on les en chassa encore dans le temps que Vadingue écrivoit l'histoire de l'Ordre de S. François, c'est à dire, sur la fin du regne d'Elisabeth.

Le Pape Eugene III. permit en 1433. à un Mac-Nemarra d'établir des Observantins dans ce Convent, & Vadingue remarque que ce fut le premier de l'Ordre de S. François en Irlande qui reçût l'Observance : cependant Varæus a crû que cette Maison n'avoit été fondée que dans le temps de cette reforme, & ainsi il en a mis la fondation seulement en l'an 1433. & a rangé ce Convent sous l'Observance, en quoi il s'est trompé, comme l'on voit.

Il faut remarquer encore une chose assez particuliere, que dans cette Bulle dont nous venons de parler, le Pape donne à ce Mac-Nemarra la qualité de *Duc de Clancully* qu'ils n'ont pourtant jamais prise en Irlande, car le Pape n'avoit pas le pouvoir d'y créer des dignitez, ce droit appartenant aux Rois seuls. Je sçai bien que les Papes ont prétendu que l'Irlande & l'Angleterre dépendoient d'eux, & qu'elles étoient des Fiefs de l'Eglise, mais outre que ce droit dont

nous parlerons ailleurs plus amplement eſt fort douteux, les Rois d'Angleterre ont toûjours gouverné ſouverainement leurs Royaumes, & les Papes ne ſe ſont jamais immiſcez dans la diſtribution des dignitez de leurs Etats dans les temps même où ces Rois leur rendoient une obéïſſance filiale, & en effet les Papes ne conferent pas les dignitez ſeculieres dans les Roiaumes de Naples & de Sicile, bien que les Rois d'Eſpagne les tiennent actuelement en fief du ſaint Siege. Cordeliers.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Lymmerik*, Capitale Epiſcopale & Port de mer, il y a eu un Convent, au ſujet duquel nos Auteurs ne s'accordent point du tout. Premierement, Wadingue en met la fondation en 1550. Varæus la met plus haut d'un ſiecle, c'eſt à dire ſous Henry III. au commencement du treiziéme ſiecle; & pour le prouver il ajoûte qu'un Comte de Clare y fut enterré en 1287. & ſon fils en 1318. & cela paroiſt concluant. Ils ne s'accordent pas encore ſur le Fondateur: Wadingue dit que ce fut une Dame nommée Morine, femme d'un Comte de Deſmond; que ſon Tombeau de marbre fait en voute, étoit dans la chapelle de ſaint Michel; qu'on voyoit encore dans cette Egliſe pluſieurs autres beaux Tombeaux: Waræus au contraire dit que le Fondateur étoit un Bourke. Wadingue enfin pretend que ce Convent s'appelloit de ſaint Dominique, & il raconte une hiſtoire d'un Cordelier de cette maiſon nommé le Pere Fergal-o-Treain, qui obligea Corneille o Brian Roy de Lymmerik, de ſe con-

Cordeliers. feſſer à l'article de la mort & d'eſperer en la miſericorde de Dieu, ſur ce qu'il lui declara qu'il ſe chargeoit de tous ſes pechez. Je crois pourtant que le Convent de ſaint Dominique qui eſtoit à Lymmerik eſtoit celuy des Jacobins ; & en effect Speed dit qu'il y avoit deux Abbayes dans cette Ville, l'une nommée de ſaint Dominique, & l'autre de ſaint François par où il marque à la maniere Angloiſe le Convent des Jacobins & celuy des Cordeliers. Ce qui pourroit peut être cauſer quelque doute, c'eſt que le titre du Convent des Jacobins eſtoit ſaint Sauveur, par les Regiſtres mêmes de l'Ordre des Jacobins. Il eſt vray que les Convens ont bien ſouvent d'autres noms que ceux du titre de leur fondation ; & ainſi il ny auroit plus que la difficulté de ſçavoir s'il eſt croyable, & même s'il y a quelque exemple que les Cordeliers ayent dedié quelques-unes de leurs Egliſes à ſaint Dominique : car s'ils y en a, ils ſont un peu rares ; comme on ne trouvera peut eſtre pas auſſi que les Jacobien ayent dedié leurs Egliſes à ſaint François : enfin le Convent de Lymmerik fut reformé par les Obſervantins en 1534.

Wandingue pretend tout ſeul qu'il y a eu un autre Convent de Cordeliers dans une Iſle auprez de la même Ville de Lymmerik, qu'il fut fondé l'an 1291. par les Bourkes Barons de Caſtel-Conell, ce qui feroit ſoupçonner que c'eſt de ce Convent que Varæus a voulu parler, & non de celui qui eſtoit dans la Ville, puis qu'il met ſa fondation dans le même ſiecle que ſe trouve celle-cy : il eſt vray qu'il la met au commencement, & que celle-cy n'eſt qu'à la fin.

Varæus met auſſi tout ſeul à ſon tour une Maiſon de cet Ordre à *Kilshane*, il ne dit pourtant rien ni du Fondateur ni du temps de la fondation : je ne ſçai point meſme ſi on ne pourroit pas dire que ce Convent eſt le même que le precedent, puis que Kilshane ſignifie Egliſe du Shanon, cette Iſle dont nous avons parlé eſtant dans la riviere du Shanon, qui paſſe à Lymmerik : mais toutes ces choſes ne ſont que conjectures qui ſervent pourtant à faire voir que ſouvent on multiplie les Convens d'un Ordre ſur les differens noms qu'avoit un meſme lieu, ou ſur ces meſmes noms corrompus & mal écrits : nous en ferons voir des exemples inconteſtables dans l'*Orbis Auguſtinianus*, du Pere Lubin, en parlant de l'Ordre des Auguſtins. Cordeliers.

A *Asketin*, petit Bourg ſur la riviere de *Delle*, il y a eu un Convent bâti certainement par Jacques Comte de Deſmond : mais Wadingue & Varæus ne conviennent pas du temps de la fondation. Le premier dit qu'elle fut faite en 1589. & l'autre aſſure que ce fut en 1420. Cette maiſon eſtoit tout auprés du Chaſteau d'Asketine. Les Religieux en furent chaſſez par les Anglois en 1481. il y en eut meſme quelques-uns de tuez par les ſoldats. Ce Convent avoit eſté reformé par les Obſervantins en 1490.

Auprés du Lac de *Ghir*, dit Varæus, ou peut-eſtre auprés du Lac de *Dirgh*, qui eſt un peu au deſſus de la Ville de Lymmerik : il y avoit un Convent de cet Ordre baſty, dit-on, dans le

Cordeliers. treiziéme ſiecle par les Clan-gibbons, Seigneurs Irlandois : Varæus ſeul en fait mention, & encore n'en dit-il pas le nom ; mais Wadingue n'en dit rien du tout.

Dans le Comté de Tiperary.

A *Caſhel* Ville Epiſcopale, il y avoit un Convent qui avoit donné le nom à une Cuſtodie dés le temps de ſaint Bonaventure : on convient bien que les *Haketz* Anglois, l'avoient fait baſtir, & qu'acauſe de cela il eſtoit appellé le Convent d'Haket ; mais Wadingue dit qu'il n'a jamais pû découvrir en quel temps il avoit eſté fondé, qu'il a ſeulement oüy dire que le Pape Urbain VI. donna en 1381. commiſſion au Gardien de cette Maiſon d'excommunier les Irlandois de la Momonie, qui reconnoiſtroient l'autorité de Clement VII. qui avoit eſté élu Pape, & qui étoit reconnu par la France & par l'Eſpagne. Le Pape Jean XXII. avoit donné auparavant en 1331. des Indulgences pour une belle Chapelle qu'on faiſoit baſtir dans l'Egliſe : Varæus cependant nous aſſeure que ce Convent fut baſty ſous Henry III. c'eſt à dire dans le treiziéme ſiecle, & par conſequent prés de deux ſiecles avant cette Bulle dont nous venons de parler. Cette Maiſon eſtoit hors de la Ville, il y avoit pluſieurs beaux Tombeaux dans l'Egliſe, & particulierement ceux des Haketz Fondateurs : mais il ne reſte plus que les murailles de cette Egliſe, elle avoit eſté reformée par les Obſervantins en 1538.

A *Clommel*, petite Ville ſur la Swirie, il y

a eu un Convent basty sur le Quay de la Ville en 1269. c'est dequoy Wadingue & Varæus conviennent ; mais ils ne s'accordent pas quand il s'agit du Fondateur : le premier pretend que cette Maison ait esté bastie par les liberalitez des Comtes de Desmond, & des Bourgeois de la Ville. C'est pour cette raison, dit il, qu'aujourd'huy les Comtes de Desmond possedent une partie du bien qui appartenoit à ce Convent, & les Bourgeois l'autre : surquoy il faut remarquer que le bien des Convens abolis a esté souvent donné par les Anglois à des Familles qui les avoient fondées, quand ils ont trouvé qu'elles estoient affectionnées à leur Nation, à leur Religion, & à leur Domination : car autrement ils les ont donnez à qui bon leur a semblé, ils les ont mesme vendus, mais presque toûjours à des Protestans. Cordeliers.

Varæus pretend au contraire que ce Convent a esté fondé par un Grandison, Seigneur Anglois, & que les Bourgeois de Clommel, les Comtes de Desmond & les Giraldides, n'en ont esté que les Bien-faiteurs. Les Butlers estoient aussi du nombre de ces Bienfacteurs ; car ils avoient donné aux Cordeliers un moulin, & un étang prés du port, il s'appelle à present le Moulin du Duc, parce qu'il appartient au Duc d'Ormond qui l'a repris.

L'Eglise au reste estoit une des plus belles d'Irlande ; on y voyoit plusieurs beaux Tombeaux : car outre ceux des Fondateurs & des Bienfacteurs, on y remarquoit encore celuy des Pendergast, celuy des Mandevilles, celuy des Brays, celuy des Withes, tous Anglois ; de ces derniers descendent les Marquis d'Albyville, dont il y en avoit un qui estoit der-

Cordeliers. nierement Ambaſſadeur du Roy Jacques en Hollande : on y voyoit enfin le magnifique Tombeau d'un Butler, Baron de Cahir, qui eſtoit élevé au milieu du Chœur, place ordinaire des Fondateurs ; ce qui a fait croire à pluſieurs perſonnes que ces Barons eſtoient les veritables Fondateurs de ce Convent. Ce Tombeau eſtoit tout de marbre, avec des ſtatuës, & des bas reliefs fort beaux Ce Baron qui s'appelloit Egmond Butler, entendant la grand'-Meſſe dans ce Convent, on luy vint dire que les Comtes d'Ormond & les Barons de Dumboine ſes parens, ravageoient ſes Terres ; il ne s'en émeut pas davantage, & attendit tranquillement que la Meſſe fût dite, ce que Dieu recompenſa : car un moment aprés il fut rencontrer ſes ennemis qu'il battit à plate couture.

Il y avoit enfin dans cette Egliſe une figure miraculeuſe de ſaint François, qu'on preſentoit à ceux qui vouloient affirmer en Juſtice, parce qu'on avoit remarqué que les parjures avoient ſouvent eſté punis & confondus quand ils avoient eu l'audace de jurer contre la verité en prenant à témoin ſaint François : ce Convent un peu avant que d'eſtre détruit, fut reformé par les Obſervantins en 1536.

A *Ardfinan*, ſelon Varæus, il y a eu une Maiſon de Cordeliers Conventuels, mais il ne dit point quand & par qui elle fut baſtye ; & Wadingue n'en dit rien du tout.

A *Nenag* ſelon Varæus, & *Annig* ſelon Wadingue ; je crois que c'eſt la meſme choſe,

non seulement à cause de la ressemblance des noms, dont l'un ou l'autre est corrompu, d'autant mieux que quelques-uns disent aussi *Aonag*; mais encore parce que ces deux Auteurs conviennent que le Convent qui y estoit avoit été basty par les O-Kenedes, Seigneurs Irlandois. Il est vray que Varæus y ajoûte les Butlers, qu'il dit en avoir esté aussi Fondateurs. Ces deux Auteurs conviennent pareillement que cette Maison fut bastie dans le treiziéme siecle, avec cette difference pourtant que Wadingue met cette fondation sur la fin de ce siecle-là, sous le Regne d'Edoüard I en 1291 au lieu que Varæus la place dans le milieu du mesme siecle & sous le Regne de Henry III. Ce Convent estoit peut-estre un des plus riches de l'Ordre de saint François en Irlande, il est à present tout ruiné. Cordeliers.

A *Galbally* selon Varæus, il y a eu un autre Convent de cet Ordre basty par un o-Brian, Roy de Lymmerik: pour le temps, cet Auteur n'en dit rien, & Wadingue ne fait pas mesme mention du Convent.

A *Roscrée*, qui a esté autrefois Evesché, il y a eu un autre Convent de Cordeliers basty par la Veuve d'un O-Caroll, Seigneur Irlandois; c'est tout ce qu'en dit Varæus: car Wadingue n'a point connu cette Maison.

A *Killine-Nallag*, Varæus met encore un Convent de cet Ordre basty dans le commencement du quinziéme siecle sous Henry VI. par le Seigneur du lieu qu'il ne nomme pas; il ne faut pas en demander des nouvelles à Wadin-

Cordeliers. gue : car on n'en trouve pas un mot dans l'hiſtoire qu'il nous a donnée de l'Ordre de ſaint François.

EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

A *Galvvay* dans une Iſle qu'on nomme de ſaint Eſtienne, il y a eu un fort beau Convent baſty, dit Varæus, en l'an 1296. mais Wadingue nous aſſeure qu'il n'a point pû préciſément trouver le temps de cette fondation. Ils conviennent tous deux qu'un Guillaume de Bourk, originairement Anglois, l'a fait baſtir : c'eſt de ce Guillaume que vient l'illuſtre famille des Clam-Willians, ou Fitz-Willians, c'eſt à dire Fils de Guillaume. Le Pape Urbain en 1381 donna commiſſion au Gardien de ce Convent d'excommunier tous ceux qui adhereroient en Connacie au Pape Clement VII. qui eſtoit reconnu en France & en Eſpagne ; les Religieux de cette Maiſon obtinrent du Pape Alexandre VI. en 1494. d'unir à leur Sacriſtie la Chapelle de Noſtre-Dame qui eſtoit aux portes de la Ville de Galway.

L'Egliſe de ce Convent eſt preſque encore toute entiere, elle eſt fort grande & d'une riche Architecture, pluſieurs Seigneurs de la Province y ont leurs Tombeaux, & elle ſert aujourd'huy de Palais ou de Salle d'Audiance où l'on rend la Juſtice, elle appartient pourtant à un Catholique.

Dans la grande Isle d'*Aran*, à l'entrée de la Baye de Galway, il y a eu un Convent de Cordeliers, dit Varæus, Vadingue n'en dit guere davantage ; il observe seulement que selon les Annales d'Irlande, ce Convent fut basty en 1485. dans l'Isle des Saints, qui est la mesme Isle que celle d'Aran, comme on le peut voir plus particulierement dans l'endroit où nous avons parlé de cette Isle dans l'Ordre des Chanoines de saint Augustin. Cordeliers.

A *Enachdoune*, Ville Episcopale, il y a eu un Convent fort considerable sans doute, puis qu'il formoit une Custodie, de laquelle dépendoient non seulement les Convens de Connacie, mais encore ceux d'Ultonie : cependant Varæus n'a point connu cette Maison, & Vadingue se contente de marquer aprés Barthelemy de Pise la Custodie d'Enachdoune, & cependant il ne dit pas un mot ny de la fondation ny du Fondateur du Convent de cette Ville, & je n'en ay pû rien trouver du tout dans les autres Auteurs.

Vadingue met un Convent de Cordeliers Conventuels à *Ross-Traily*, dans le Dioceſe de Toam, ce qui m'oblige de le placer dans le Comté de Galway ; il fut fondé l'an 1431. & fut reformé l'an 1470. il ne dit pourtant point qui estoit le Fondateur : mais comme Vadingue ajoûte que ce lieu est fort solitaire, & qu'il est entouré d'eau de tous costez, qu'on n'y peut arriver que par un endroit, & que les Religieux y vivent avec plus de seureté qu'ailleurs ; cette situation ressemblant fort à celle du Convent *d'Irialag* ou de *Trialac*, dont nous

Cordeliers. avons parlé dans le Comté de Kery ; cela me feroit croire que ce n'eſt qu'une meſme Maiſon, & que Vadingue s'eſt trompé quand il a mis Roſſ-Traily dans le Dioceſe de Toam : outre que les noms ſe reſſemblent fort, comme l'on voit ; mais le Dioceſe de Toam, dont eſt celuy-cy, le temps de ſa fondation & le nom des Fondateurs, qui ſont tous differens, établiſſent ce me ſemble une aſſez grande difference entre ces deux Maiſons ; outre que le meſme Vadingue a dit que le Convent d'Irrialag ou de Trialac eſtoit tombé en ruine, au lieu qu'il aſſeure que celuy-cy eſt encore tout entier à la faveur des Comtes de Clanricard de la Maiſon des Bourks, qui ont empeſché qu'il n'ait eſté abbatu.

A *Claire* ou *Clare-Indoul*, petit Bourg ſur le Lac du Carbre, à deux lieuës de la Ville de Galway, il y a eu un Convent baſty en 1290. par Jean de Cogan, Seigneur Anglois. Il n'y a que Varæus qui parle de cette Maiſon : Vadingue n'en dit rien : il faut pourtant remarquer que ce Convent eſt different de celuy de la Ville de Clare dans le Comté du meſme nom dont nous avons déja parlé.

A *Kilconel*, il y a eu un Convent baſty par Guillaume Kellée : Varæus n'en dit pas davantage, & Vadingue dit ſeulement que ce Convent fût reformé par les Obſervantins l'an 1467.

Varæus place auſſi tout ſeul un Convent de cet Ordre à *Kilnalekin* ſans en dire autre choſe ; Vadingue n'en dit rien du tout.

Vadingue à ſon tour eſt le ſeul qui mette une Maiſon de cet Ordre à *Bailean-Chlair*, Dioceſe de Toam. Elle fut fondée en l'an 1291. mais cet Auteur ne dit pas par qui ; il ſe contente de dire que ce Convent eſtoit fort riche, & qu'il y avoit de belles terres qui en dépendoient, mais qu'il eſt à preſent tout ruiné. Cordeliers.

Varæus met un Convent à *Melik* ſur le Shanon, ou ſur le Lac de Derg, qui eſt auſſi appellé Shanon par les Irlandois, parce que le Shanon le traverſe : cet Auteur ajoûte que les o-Maiden en eſtoient Fondateurs, & il n'en dit pas davantage : Vadingue n'a pas connu du tout ce Convent.

Enfin le meſme Varæus met encore dans ce Comté de Galway le Convent de *Slewſancogh*, ſans dire qui l'a fait baſtir, ny en quel temps il l'a eſté ; Vadingue ne connoiſt point encore cette Maiſon.

Dans le Comté de Mayo.

VAræus met deux Convens de cet Ordre dans ce Comté, l'un à *Bogmoynen*, & l'autre à *Athlethane* ou *Strade*, ſans en dire davantage, ſi ce n'eſt que Jordan d'Eſſex chaſſa les Cordeliers de ce dernier Convent pour y mettre les Jacobins : Vadingue n'a point connu ces deux Maiſons.

Dans le Comté de Roſcoman.

A *Roſcoman* Capitale, il y a eu un Convent où les Cordeliers s'établirent en 1269. dit

Cordeliers. Varæus, car Vadingue n'en dit rien du tout.

A *Elphim*, Ville Episcopale, il y a eu des Cordeliers ausquels Corneille, Evesque d'Elphim, donna l'Eglise Parroissiale de saint Patrice en 1450. dit Varæus; mais Vadingue dit que les Chanoines & les Bourgeois de la Ville donnerent cette Eglise aussi-bien que l'Evesque, & que ce ne fut qu'en 1454. que quatre années auparavant, sçavoir en 1450. Le P. Guillaume o-Rayliers qui estoit Provincial, & Vicaire General de l'Ordre en Irlande, obtint permission du Pape Nicolas V. de faire bastir un Convent dans le Dioceſe de Killala, d'Achonry, ou d'Elphim, & qu'apparemment il choisit ce dernier Dioceſe; & comme un Evesque Catholique d'Elphim établit les Cordeliers dans cette Ville, un autre Evesque Protestant du mesme lieu les en chassa sous Elisabeth.

Varæus met un Convent de Cordeliers à *Baleanany*, sans dire ny le temps de la fondation, ny par qui elle a esté faite; Vadingue n'en dit rien aussi, il ne fait pas mesme mention du nom de ce Convent; & ainsi nous n'en pouvons rien dire, les autres Auteurs ayant pareillement esté muets là-dessus.

EN ULTONIE,

Dans le Comté de Doune.

A *Doune*, capitale & Episcopale, il y a eu un Convent fondé en 1240. par le fameux

Hugues de Lacy, Comte d'Ultonie. Vadingue n'a pas connu ce Fondateur, il met seulement qu'en 1313. on y tint un Chapitre Provincial cet Ordre, & qu'ainsi il y a quelque apparence qu'il avoit esté basty auparavant : il ajoûte qu'en 1570. un Officier Anglois & Protestant s'empara de cette Maison, & que les Religieux furent obligez de se déguiser pour se sauver, qu'il en prit pourtant trois, desquels il fit pendre le Pere o Larcon auprés de la Fontaine de Gloire ainsi appellée, parce qu'on dit que les Anges y apparurent à saint Patrice. Les Irlandois pretendent que le fameux Scot, Cordelier, surnommé le subtil, nâquit dans cette Ville de Doune. Les Ecossois leur disputent pourtant cette avantage ; les premiers soûtiennent que tout ce qui s'appelle Scotus se doit attribuer à l'Irlande, de mesme que le mot de Scotia qui estoit l'ancien nom de cette Isle : les Ecossois pretendent le contraire. Il y a des Auteurs Ecossois, Irlandois & Anglois qui ont écrit pour & contre, & nous en parlerons amplement dans l'Histoire du Clergé d'Irlande. Nous dirons donc seulement icy que ce Convent de Doune est entierement ruiné. Cordeliers.

A *Ardinice*, selon Varæus, il y a eu un Convent de Cordeliers ; il ne dit pas par qui il a esté basty, ny quand il l'a esté, & Vadingue n'en fait aucune mention.

Dans le Comté d'Antrim.

A *Knocfergus*, Port de mer, qu'en Irlandois on nomme aussi *Carifergus*, il y a eu un Convent fondé en 1232. par Hugues de Lacy,

Corde-liers. Comte d'Ultonie, lequel y fut enterré, dit Varæus; mais Vadingue qui a écrit avant Varæus a ignoré le temps de cette fondation; il dit ſeulement que Hugues de Lacy y fut enterré en 1243. & qu'ainſi il falloit que ce Convent eut eſté baſty auparavant: il dit dans un autre endroit que ce fut avant l'an 1318. ne ſe ſouvenant pas ſans doute de ce qu'il venoit de dire un peu auparavant. Il y en a qui ont creu que les fameux *O-Neal* de la plus illuſtre Famille d'Irlande, & dont eſtoient les fameux Comtes de Tyronne, qui firent tant de peine à la Reyne Eliſabeth, en eſtoient les Fondateurs: premierement, parce qu'en ce temps-là Knocfergus leur appartenoit, & en ſecond lieu, à cauſe que leurs Tombeaux eſtoient dans l'Egliſe. D'autres ſe ſont imaginez que les Mac-Enos ou Mac gennis, deſquels deſcendent les Vicomtes de Mac-gennis, ou d'Evagh en Irlande, en eſtoient Fondateurs; & ainſi je crois la choſe aſſez douteuſe. On diſpute encore ſi ce fut Hugues Fleming ou Flamand, Seigneur Anglois, habitué en Irlande, & qui fut enterré dans ce Convent; qui le fit donner aux Obſervantins, ou bien ſi ce fut Niel-mac-cuin, qui de l'autorité du Saint Siege y établit les Obſervantins au mois d'Aouſt 1497. comme l'a écrit Sennadius Mac-Magneſius dans ſes Annales d'Irlande. Vadingue ne prend aucun party; mais Varæus s'attache au dernier.

Enfin l'an 1512. les Religieux en furent chaſſez par le Milord Chicheſter Proteſtant, Vicetoy d'Irlande: de ce Milord deſcendent les Vicomtes de Knocfergus qui ſont encore en Irlande, ce Convent eſt aujourd'huy habité par des Seculiers à qui on l'a loüé.

Le P. Castet, Recolet, Traducteur de Vadingue, appelle Knocfergus, *Confer*, & Hugues de Lacy, Hugues *du Lac*; ensorte qu'il a rendu par cette Traduction son Auteur tout à fait barbare : il auroit mieux fait de laisser les noms comme ils les a trouvez, sans les estropier comme il a fait. Cordeliers.

Dans le Comté de Donegall ou de Tirconel.

A *Kilmacrenan*, il y a eu selon Varæus un petit Convent de cet Ordre fondé par les fameux O-donel : il ne dit pas en quel temps.

Ce mesme Auteur met un autre Convent à *Ballimac-swine* auprés du Chasteau de *Doe* ou de *Dog*, sur la coste auprés du Cap des Cornes fondé par les Mac-swine, Seigneurs Irlandois, mais point de datte.

Enfin le mesme Varæus met un autre Convent de cet Ordre à *Baleghan* ou *Bellagan*, à costé du Fort de Liffre & de la Ville de Rapoe, il ne dit point par qui, ny en quel temps il a esté fondé : Vadingue n'a point connu ces trois Maisons.

Dans le Comté de Fermanag.

A *Lisgwail* ou *Lisgool*, selon Varæus ; il y a eu un Convent sur les bord du Lac Earne en 1530. il ne nomme point le Fondateur. Il ne faut point chercher cette Maison dans Vadingue, car on ne l'y trouvera pas.

Cordeliers.

Dans le Comté de Monagam.

A *Monagam* Capitale, il y a eu un Convent fondé en 1462 par un Mac-Mahon, Seigneur d'Uriel, c'eſt dequoy Vadingue & Varæus conviennent. Edoüard VVithe, Seigneur Proteſtant Anglois, ayant obtenu cette Maiſon d'Eliſabeth, la fit démolir, & des materiaux il en fit baſtir un beau Chaſteau. Le Pere Caſtet nomme cette Ville où ce Convent eſtoit baſty *Maincachan*, au lieu de Monagam, & dit qu'elle eſtoit dans l'Eveſché de *Clauderen*, au lieu de dire *Clogher*. Qui reconnoiſtroit Vadingue à des mots ſemblables?

Dans le Comté d'Armach.

A *Armag* capitale, Archiepiſcopale & Primatie, il y eut un Convent de Cordeliers que Vadingue nous aſſeure avoir eſté baſty en 1291. par les O-donel, Seigneurs Irlandois. Varæus au contraire dit que cette fondation eſt de l'an 1264. & qu'elle fut faite par un Patrice o-Scanlain Irlandois, & Archeveſque d'Armach, qui avoit eſté Jacobin; cela eſt un peu extraordinaire, de voir un Jacobin fonder un Convent de Cordeliers, apparemment qu'il n'eſtoit pas content de ſon Ordre & qu'il s'en voulut vanger, ou bien il vouloit peut-eſtre renouveller l'amitié qu'il y avoit eu autrefois entre ſaint Dominique & ſaint François, & qui n'a jamais eſté depuis entre les deux Ordres: quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que ce Convent fut reformé par les Obſervantins l'an 1518. En 1565. trois Peres de ce Convent furent

fouettez publiquement, parce qu'on les y avoit surpris, quoy qu'on leur eut fait deffenses d'y demeurer davantage. Vadingue remarque encore que deux Freres Laics y sont morts en odeur de saintetè, chose fort rare aujourd'huy parmy ces Laics. Ce Convent enfin est entierement détruit, & il n'en reste plus que quelques masures. Cordeliers.

A *Stradhaile-Loyse*, Dioceſe d'Armag ; il y a eu un Convent fondé, dit-on, en 1282. Vadingue pretend qu'il faut que cette fondation soit plus ancienne, parce qu'on tint un Chapitre Provincial de cet Ordre dans cette Maison en 1315. mais je ne trouve pas cette raison concluante, parce que ce n'est pas une chose extraordinaire de voir des Mandians sur tout, faire en 27. ans un Convent capable de recevoir commodément les Peres qui s'y assemblent pour tenir un Chapitre Provincial ; il y en a bien qui y sont arrivez en moins de temps. Ce Convent au reste fut pillé par des Ecossois Protestans qui y massacrerent plusieurs Religieux, & enfin les Anglois l'ont brûlé, & la place appartient à present aux heritiers de Jacques Brandon Anglois, qui fut obligé par le vendeur de donner quelque chose tous les ans pour cela au Syndic Apostolique.

Dans le Comté de Cavan.

A *Cavan* Ville capitale du Comté, il y a eu un Convent basty selon Varæus l'an 1300. par un o-Realy, Seigneur Irlandois ; Vadingue convient bien du Fondateur, mais il ne met cette fondation qu'en 1393. & ainsi il

Corde-liers. y a 93. ans de difference. Il y a eu pluſieurs Peres fameux dans ce Convent : premierement le Pere Richard Bracley, qui fut Provincial de ſon Ordre en Irlande, & Eveſque de Kilmore. Le Pere Eugene Digby, grand Predicateur, qui n'épargnoit point les Proteſtans ſous le regne meſme d'Eliſabeth, contre leſquels il preſchoit hardiment. Il fut cauſe auſſi que ſon Convent fut ruiné ; on dit cecy de particulier de ce fameux Predicateur, qu'il prêchoit les yeux fermez, pour dire avec plus de hardieſſe ce qu'il vouloit. L'an 1502. les Obſervantains s'emparerent de cette Maiſon ; mais ils ne la garderent pas long-temps, car Henry VIII. les en fit ſortir, & y eſtant rentrez, Eliſabeth les en chaſſa entierement & peut-eſtre pour toûjours, à moins que les affaires de l'Europe ne changent de face.

Je vay mettre à preſent les Convens dont Wadingue ſeul fait mention, ne ſçachant dans quelle Province, Comté, Dioceſe, ou Cuſtodie les placer.

A *Fallig*, il y avoit un Convent baſty en 1390. par un nommé Fallig Irlandois ; il a eſté démoly, dit Wadingue, en 1588.

Le Pape Jean XXIII. permit en 1414. au Provincial d'Irlande d'accepter les trois Convens qui ſuivent.

Thaneling, Convent dont Guillaume o-Realy fut le Fondateur à peu prés en ce temps-là : Malachie o-Realy le donna aux Obſervantains, il eſt encore tout entier comme par miracle, dit Wadingue : le Pere Feral mac-Egan, & le Pere Philippe Cluam, tous deux

fameux, estoient de ce Convent. Cordeliers.

Clochin-Cantualaig, Convent fondé par un o-Maidin dans le commencement du même siecle, qui estoit le quinziéme. Les Comtes de Clanricard, Seigneurs du lieu, possedent aujourd'huy cette Maison, & ainsi il n'y a point de Religieux: ce Clanricard, Seigneur du lieu, me feroit presque croire que ce Convent estoit dans le Comté de Clare ou bien dans celuy de Kery, car ces Seigneurs avoient presque tout leur bien dans ces contrées-là.

A *Mylecsin*, il y eut aussi un Convent, mais Wadingue avouë qu'il n'en a pu avoir aucuns memoires, & les Cordeliers Irlandois qui sont en cette Ville, à qui j'en ay parlé, n'en sçavent rien aussi.

Le mesme Wadingue dit qu'en l'année 1449. Donat o-Mahon obtint la permission de bastir un Convent de cet Ordre dans ses Terres: cet Auteur dit qu'il ne sçait pas s'il le fit, & je le sçay encore moins.

CONVENS QUE LES Observantains ont eu en Irlande : ce sont proprement les Cordeliers de Paris qui sont à moitié deschaussez, portant des habits & des frocs plus étroits, & ne possedant ny biens ny rentes, en quoy consiste l'Observance de S. François.

Observantains

ON appelle ces Religieux à Paris simplement Cordeliers, parce qu'il n'y a point de Cordeliers à la grand'-manche, qu'on nomment Conventuels, qui sont proprement les Cordeliers ou le grand Ordre de saint François, l'observance n'estant qu'une reforme qui n'a pas esté introduite dans tout les Convens. Cela supposé,

L'Observance n'a pas eu un grand nombre de Convens en Irlande qui ayent esté bastis exprés pour elle, mais elle en a eu dans la suite un assez grand nombre, parce qu'insensiblement la pluspart des Convens des grands Cordeliers d'Irlande estant tombez dans le rélachement, il a fallu les reformer, & ainsi les Observantains s'y sont introduits aux conditions portées par la Bulle du Pape Leon X. de l'an 1518. par laquelle il est ordonné que les biens qui appartiennent aux Maisons des Conventuels que les

Obſervantains occuperont, ſeront partagez en quatre portions : que la premiere ſera pour la Cathedrale, dans le Dioceſe de laquelle la Maiſon ſera ſituée, les deux autres pour la Croiſade, & la derniere pour les reparations du Convent. Je ne ſçay ſi ce partage s'eſt toûjours fait ainſi, & ſi les Obſervantains ne profitent point des deux portions deſtinées pour la Croiſade qui ne ſubſiſte plus ; mais je ſçay bien que Cavellus, Cordeliers Irlandois, a fait quelques Traitez ſur les diſputes qu'il y avoit en Irlande & ailleurs entre les Cordeliers Conventuels & les Obſervantains, non ſeulement au ſujet des Maiſons que ces deux ſortes de Cordeliers diſputoient entre eux, mais meſme ſur la diſtribution des biens qui appartenoient aux Convens que les Obſervantains prenoient preſque toûjours par force aux Conventuels ſous pretexte d'introduire la reforme & l'exacte Obſervance de la Regle de ſaint François: ce qui a fait nommer ces Cordeliers reformez Obſervantains, & leur Congregation Obſervance. Cette reforme conſiſtoit en une pauvreté exacte, non ſeulement de chaque Religieux en particulier, mais encore de la Communauté qui ne devoit avoir aucune proprieté ny joüir d'aucun revenu ; car les Convens des grands Cordeliers ont en commun un revenu & des rentes comme les autres trois Ordres Mandians. Mais c'eſt aſſez parlé de la difference qu'il y a entre ces deux ſortes de Cordeliers : venons aux Convens que l'Obſervance avoit eu en Irlande. Obſervantains

Elle y avoit premierement les Convens qui y avoient eſté baſtis expreſſément pour elle, & ceux que les Obſervantains avoient pris dans la ſuite ſur les Conventuels. A l'égard des premiers

Observatains

Vadingue & Varæus n'en conviennent pas tout à fait: le premier ne reconnoit que sept Convens de cette espece en Irlande, au lieu que Varæus en met huit; ceux de Vadingue sont,

Le Convent de *Kille-cuilin*, dans le Comté de Dublin.

Le Convent de *Inishorcain*, dans le Comté de Corke.

Le Convent d'*Athenry*, en Galway.

Le Convent de *Moyen* en Mayo.

Le Convent de *Lixlactein*, en Kery.

Le Convent de *Donegal*, en Tyrconel.

Et deux Convens que l'Observance eut permission d'accepter en 1478.

Les Convent de Varæus, sont 8. en nombre sçavoir.

Le Convent de *Inisscorty*, en Wexford.

Le Convent de *Donegal*, en Tyrconel.

Le Convent de *Lixlagthein*, en Keri.

Le Convent de *Quinchy* ou *Quint*, en Clare,

Le Convent *d'Adare*, en Lymmerik.

Le Convent de *Rosserelly*, en Galway.

Le Convent de *Moyen* ou *Moyan*, en Mayo.

Le Convent de *Cruleag* ou *Balliruark*, en Letrim.

Et ainsi ces deux Autheurs different en ce que Wadingne met les Convens de *Killecuilin* & d'*Athenry*, que Varæus ne connoît pas, & celuy-cy met les Convent d'*Adare* & de *Cruleag*, qui sont inconnus à Wadingue: car pour les Convens de *Rosserelly* & de *Lixlagtein*, ce sont assurément les deux que l'Observance eut permission d'accepter en 1478. puisque leur fondation est posterieure.

A l'égard des Convens de *Inisscorty* en Vex-

ford & de *Inis-horcain* en Corke, nous en avons parlé dans la grand Manche, où nous avons fait voir que Wadingue & Varæus, ne s'accordent point du tout à leur sujet, que le premier donne Inisforty, aux Conventuels, au lieu que Varæus le donne aux Obsservantains ; comme aussi que ce dernier veut que Inis-horcain ait apartenu seulement aux Conventuels, au lieu que Wadingue l'attribue aux Obsservantains ; & ainsi nous n'en dirons rien icy davantage. Obsservatains

Le Convent de *Dongal*, dans le Comté de Tirconel, avoit esté bâty en 1473. par Odon-Odonel Seigneur Irlandois surnommé le Roux, il y avoit autrefois une fort belle Bibliotheque, c'est ce qu'en dit Varæus ; au lieu que Wadingue dit seulement qu'il y avoit des Obsservantains dans ce Convent, & rien davantage.

Pour ce qui est du Convent de *Quint*, *Quinchy* ou *Conch* en Keri, nous en avons parlé dans les Conventuels, parce que Wadingue le leur donne contre l'opinion de Varæus : si c'estoit Inchequin il seroit en Clare ou Twomond.

Le Convent de *Lixlagtein* en Kery, est apparamment le mesme que celuy que Wadingue dit estre dans une Isle du Shanon, puisque Varæus qui le nomme *Lixlaxtein* convient avec Wadingue qu'il a esté bâty par un o-Coner Seigneur Irlandois en 1478. Il est vray que Wadingue fait commencer ce Convent en 1470. mais il est veritable aussi, qu'il ajoûte que l'an 1477. le Pape Sixte IV. permit de l'achever ; & ainsi, ils sont d'accord pour la datte. Varæus n'ayant parlé sans doute que du temps

Obſervâtains qu'il a eſté achevé : Vadingue ajoûte que ſes Anglois y firent de grands deſordres en 1580. lorſqu'on voulut le ſupprimer.

Le Convent de *Killeculin*, dans le Dioceſe de Dublin eſt connu à Vadingue ſeul, qui dit que Rolland Euſtache Anglois Juſticier Chancelier & Treſorier d'Irlande, le fit bâtir en 1486. qu'il y avoit pluſieurs Tombeaux, non-ſeulement du Fondateur, mais encore de pluſieurs autres Seigneurs dans l'Egliſe & dans les Chapelles qui ſont encore en eſtat, mais que le Convent a eſté demoly.

Le Convent *d'Adare*, eſt connu ſeulement à Varæus, qui dit que Jacques Comte de Kildare, le fit bâtir en 1464.

Le Convent de *Cruleag* ou de *Baliruavck*, en Leirim eſt auſſi de la façon de Varæus, qui dit qu'un nommé Ruark Irlandois & ſa femme le firent bâtir en 1509.

Vadingue de ſon côté met ſeul le Convent de *ſaint Michel d'Anthenry* en Galway, que Thomas Comte de Kildare, & ſa femme firent bâtir en 1464. ils ne firent pourtant élever qu'une partie du cloiſtre, & d'autres bien-facteurs acheverent le reſte. Marguerite Gilbon fonda la premiere Chapelle, un Comte de Deſmond, la deuziéme, un o-Tully la troiſiéme. Le P. Raimond de Bourg Obſervantain & Evêque d'Emely y fut enterré en 1562. & enfin ce Convent fut ruïné ſous le regne d'Eliſabeth.

Le Convent de *Moyghin* ou *Moyen*, à l'embouchure de la riviere de *Moy* ou *Moadan* & *Modena* en Mayo, eſt reconnu de Vadingue & de Varæus. Le dernier pretend que celuy qui le fit bâtir eſtoit Nehemias O-Donachon Seigneur Irlandois, qui ſe fit enſuite Obſervantin, & fut Vicaire General des Convens de l'Obſervance en Irlande. Vadingue au contraire dit que ce fut un Bourk, ou ſelon d'autres un Barri qui fit bâtir ce Convent en 1460. & que le P. Nehemie O-Donachon qui eſtoit deja Vicaire General de ſon Ordre, en prit ſeulement poſſeſſion ſuivant la permiſſion qui en avoit eſté accordée par le Pape Nicolas V au P. Guilaume O. Raily. Le bâtiment qui eſt encor debout eſt grand & vaſte & preſque tout de marbre brut, parce que la plûpart des montagnes d'Irlande ont des Carrieres de marbre. Il y a dans l'enclos du Convent une ſource ſi groſſe qu'elle fait moudre deux moulins, & lorſque la marée monte, les Vaiſſeaux viennent juſques à l'infirmerie. Les Anglois la pillerent en 1578. & y maſſacrerent pluſieurs Religieux. Il y en avoit ordinairement cinquante. On y enſeignoit la Philoſophie & & la Theologie. Ce ux à qui les Rois d'Angleterre ont donné ce Convent, font la grace tout Proteſtans qu'ils ſont, d'en loüer une partie aux Religieux. Obſervatains

Il n'y a plus que le Convent de *Roſſerelly*, en Galway, dont Varæus ſeul parle, il dit qu'un nommé Gannard Seigneur Anglois, le fit bâtir en 1498.

Obſervãtains

Il s'agit donc a preſent de voir combien l'Obſervance acquit de Convens en Irlande ſur les Conventuels. Les voicy tous par ordre au nombre de vingt.

Ardache.
Ardfert ou Ardart.
Armach.
Aſketin.
Caſlhel.
Cavan.
Clommel.
Corke.
Dodrag ou Tredag.
Iniſcorthi, *ſelon Vadingue.*
Iniſ horcain *ſelon Varus.*
Kilconel.
Kildare.
Knocfergus ou Carifergus.
Lymmerik.
Multifernam.
Roſ-Traily.
Thacineling.
Waterford.
Wexford.

A quoi ſi l'on ajoûte les ſept ou huit Convens dont nous avons parlé qui avoient eſté bâtis expreſſement pour l'Obſervance, il ſe trouvera que les Obſervantins avoient environ trente Convens en Irlande qui eſtoient ſous un Vicaire General, qui dependoit du General de tout l'Ordre de ſaint François.

Il nous reſte ſeulement à faire remarquer que les Recolets pretendent que ces Convens que nous donnons icy à l'Obſervance leur appartenoient, & ils ſe fondẽt ſur ce que les Cordeliers Obſervantains d'Irlande ſe qualifioient *Strictioris Obſervantiæ*, qui eſt la marque ſpecifique de la recollection, en ſorte meſme qu'il eſt deffendu, diſent-ils, par des Bulles des Papes, aux Obſervantains, de prendre cette qualité, mais ſeulement celle de *Strictæ Obſervantiæ*, à quoi les Obſervantains répondent qu'à la verité les Recolets pretendent avoir ſeuls ce droit de ſe dire *Strictioris Obſervantiæ* : mais que cela

n'empêche pas que plusieurs Provinces de l'Observance, mesme de France, ne prennent la mesme qualité. Et qu'ainsi cette raison ne prouve pas que les Observantins d'Irlande fussent des Recollets puisqu'ils pouvoient se dire *Strictioris Observantiæ*, sans estre de la Recollection, outre que les Recollets estoient à peine connus dans l'Europe lors que Henry VIII. supprima les Convens d'Angleterre & d'Irlande, au lieu que l'Observance estoit establie en Irlande prés de cent ans avant que ce Roy regnât ; & si la supposition des Recollets avoient lieu, ajoûtent-ils, il s'ensuivroit qu'il ny auroit point eu d'Observantains en Irlande, contre tout ce qui est estabi par les Autheurs, & qu'il n'y auroit eu que des Recollets plus d'un siecle mesme avant que la Recollection fut establie, puisque les pretendus Recollets d'Irlande se sont toujours qualifiez *Strictioris Observantiæ*, dés le commencement du quinziéme siecle qu'on n'avoit encore veu aucun Recollets dans le monde. Observâtains

Ce qu'il y a de bien certain la-dessus, est que l'Observance d'Irlande n'estoit point absolument la même chose que l'Observance que nous connoissons en France : c'estoit une Congregation à part qui se qualifioit *Strictioris Observantiæ*, c'est à dire, qu'elle estoit peut estre plus reformée que *Strictæ Observantiæ* : d'où il ne s'ensuit pourtant pas qu'ils fussent Recollets, sur ce que ceux-cy se pretendent estre des Observantins reformés : car si cette raison avoit lieu, ces Observantains d'Irlande auroient peu estre aussi des Capucins qui se pretendent encore plus reformez que les Recollets. J'attribue donc ces Convens dont je viens de parler,

Obser-vãtains

plutoſt à l'Obſervance qu'à la Recollection ; parce qu'il eſt certain que celle-cy n'a eſté eſtablie dans le monde qu'aprés le regne de Henry VIII. & qu'ainſi ils n'ont pu avoir aucuns Convens ny en Irlande ny en Angleterre. Ce qui trompe les Recollets, c'eſt qu'ils ont encore aujourd'huy des Religieux de leur Ordre en Irlande : mais ſi cette conſideration avoit lieu, il s'enſuivroit que les Jeſuites y auroient eu auſſi des maiſons publiques, parce qu'il y a toujours eu des Peres de cette ſocieté en Irlande depuis leur eſtabliſſement, Où ils ont travaillé a maintenir la Religion Catholique conjointement avec les Carmes déchauſſez, les Capucins & les Auguſtins Reformez qui n'y ont jamais eu de Convens parce qu'ils y ſont venus trop tard.

Il eſt bon de ſçavoir, enfin, que la plupart des Cordeliers d Irlande ſe prevalans de la diſpute qu'il y a entre les Obſervantins & les Recollets au ſujet des Convens d'Irlande, paſſent indifferemment dans les Convens de l'Obſervance & de la Recollection. Ceux qui choiſiſſent cette derniere ſe fondent pour ſe faire recevoir ſur les mots de *Strictioris Obſervantiæ* : car on ne refuſe pas les autres dans l'Obſervance.

CONVENS

CONVENS QUE LE TIERS Ordre de saint François a eus en Irlande.

ON appelle les Religieux de cet Ordre communément *Tiercerer*, & à Paris *Picpus*, parce qu'ils ont esté premierement établis dans le Village de Picpus à l'extremité du fauxbourg Saint Antoine : ils ont à present une fort belle Eglise devant le Temple. Wadingue qui écrivoit l'histoire de l'Ordre de S. François avoit deu mettre tous les Convens de Tierceres qu'il y a eu en Irlãde, cependant il ne parle que de quelques-uns, & ajoûte que cette Congregation particuliere se multiplia fort en Irlande, sans mettre par le détail le nombre des Maisons : Waræus qui a écrit aprés Wadingue, nous donne une Liste d'environ trente Convens. Nous allons mettre ceux dont Wadingue a fait mention, & ensuite nous mettrons ceux de Waræus. Tierceres.

Convens dont Wadingue parle au nombre de sept, sçavoir.

Cluaceren Cacrilly.
Killine-bonain.
Banchor.
Cuvilleag.
Glenderme.
Killave.
Clan-Kain-Kery.

Ceux dont Waræus fait mention sont au nombre de trente, sçavoir ;

Balimot.
Baline-sagard *en Long-ford, & en Tyronne.*

Tierceres. leboy, de la famille des Mac-donel, Marquis d'Antrim.

A *Maſevin*, un autre Convent baſty en 1520. par les fameux O-neal.

A *Limbeg*, un Convent baſty en 1522. par un Mac-donel, dit-on.

A *Glancarme, Glanarme* ou *Glandœrme*, ſur le bord de la Mer, il y a eu un Convent baſty en l'an 1465. par Robert Biſſet, Seigneur Ecoſſois, du conſentement de l'Eveſque de Conner & du Pape: un autre Robert Biſſet, Couſin du Fondateur, fut Provincial des Tierceres en Irlande.

Dans le Comté de Tirconel.

A *Maghery-beg*, en François petite Plaine; il y eut un Convent baſty dans le milieu du quinziéme ſiecle par un O-donel.

A *Kilbeg* ou *Calebeg*, port de mer, autre Convent baſty par les Macſwine Bannig, Seigneurs Irlandois.

A *Kil-o-donel*, un Convent baſty dans le commencement du ſeiziéme ſiecle par un O-donel, dont il porte le nom.

A *Fanegarag*, autre Convent baſty par les Mac-Rwini-faig, Seigneurs Irlandois.

Dans le Comté de Tyronne.

A *Dunganon*, capitale, Conus o-Neal y bâtit un Convent sous Henry VII. sur la fin du quinziéme siecle. Tiercerres.

A *Balline-fagard*, un autre Convent de Picpus, s'il n'y a pas deux lieux de ce nom en Irlande, celuy-cy est apparemment le mesme que le Convent du mesme nom en Longford.

A *Corok.*
A *Gervag-Kerin.*
A *Puble.*
A *Omey.*

Dans ces quatre lieux il y a eu des Convens de cet Ordre bâtis dans le quinziéme siecle.

Dans le Comté d'Armach.

A *Kilfleve*, que Wadingue nomme *Killave*, il y a eu un Convent, dont le Pere Thomas Ornay Tiercere fut établi Commissaire perpetuel en 1457. il estoit aussi Visiteur de son Ordre en Irlande : ce Convent de Killave estoit le plus considerable des Picpus d'Irlande.

EN CONNACIE

Dans le Comté de Galvvay.

A *Clonken-Kerril*, il y a eu un Convent de cet Ordre basty en 1435. par Thomas o-Kerril Irlandois, Evesque de Clonfert, & en-

Tierceres. suite Archevesque de Toam. Je crois que cette Maison est la mesme que Vadingue nomme en Irlandois *Clonkukenkari*, puis qu'il remarque que les Tierceres ont eu ce Convent environ l'an 1441.

A *Cowlevernoge*
A *Temple-moyle.*
A *Kiltullag.*
A *Beag.*

Il y a eu dans chacun de ces lieux un Convent de Tierceres.

A *Kilbout*, un Convent basty par les Valées Anglois,

A *Killine-Bnaina*, un Convent que Vadingue dit avoir esté basti en 1428. Cette Maison estoit une des plus considerables de cet Ordre : Varæus n'en fait pourtant point mention.

A *Kilcarbain*, un Convent basty par Thomas Bourke, Evesque de Clonfert, qui donna aux Tierceres de ce lieu la Chapelle de *Kilcarbain* ; ce qui fut confirmé par le Pape Eugene IV. l'an 1444.

Dans le Comté de Mayo.

A *Rosserik*, il y a eu un Convent de cet Ordre basty par un Joye.

Dans le Comté de Roscoman.

A *Conrahan*, un Convent basty sous Henry VII. à la fin du quinzième siecle par le Baron *o-Conor-Roo*, c'est à dire le Roux, Seigneur Irlandois.

Dans le Comté de Slego.

A *Ballimot*, un Convent de Picpus basty par la branche des Mac-donel établie dans le Comté. Tierceres.

A *Court*, autre Convent basty par un Irlandois, de la famille des o-Harris.

Dans le Comté de Letrim.

A *Cuivilleag*, il y a eu un Convent basty par le Seigneur de Chanlig, Cette Maison fut confirmée par l'Evesque d'Achonry & par le Pape. Il n'y a que Vadingue qui en parle, car Varæus n'en dit rien.

Enfin j'ay quelques preuves qui semblent établir que plusieurs de ces Convens de Tierceres n'estoient à la verité que des Communautez de Seculiers du Tiers Ordre de saint François desquels il y avoit quantité en Irlande : il y avoit aussi un bon nombre de Filles Seculiers du Tiers Ordre comme nous en avons en France. Or tout le monde sçait que ce Tiers Ordre Seculier est bien different des Tierceres qui sont des veritables Religieux que nous appellons Picpus.

Capucins.

CAPUCINS QUI SONT pareillement de l'Ordre de saint François.

COmme les Capucins n'ont esté établis dans le monde qu'aprés la destruction des Ordres Religieux en Irlande par Henry VIII. ils n'ont jamais eu aussi de Convens en forme dans ce Royaume ; ils y ont seulement eu quelques Maisons particulieres comme à Dublin, à Molingar, & en cinq ou six autres Villes où ils ont vestu habillez en Seculiers, & où ils sont encore, travaillant fortement à la propagation de la Foy ; & ainsi il ne faut pas que quelques-uns de ces Peres se mettent en peine comme ils font, de vouloir faire passer des Maisons particulieres qu'ils prennent à loyer, pour des veritables Convens, quelque fonctions secretes qu'ils y fassent de leur Ordre. Le droit de conventualité ne se supplée pas, il faut permission du Pape, ou du moins de l'Ordinaire & du Souverain. Il faut encore une fondation en forme & une consecration d'une Eglise & d'un Convent, autrement la Communauté ne sera jamais Ecclesiastique & Reguliere, mais seulement prophane & Seculiere, & par consequent point de Convens. Ce que je dis icy doit servir aux nouveaux Ordres établis dans le monde depuis la destruction des Convens d'Angleterre & d'Irlande, & qui ont cependant quelques Religieux dans ces deux Royaumes.

Herm. de saint Augus.

CONVENS DE L'ORDRE DES HERMITES de S. Augustin, simplement nommez Augustins, qu'il y a eu en Irlande.

S'Il en falloit croire le P. Herréra Religieux Augustin Espagnol dans son *Alphabetum Augustinianum* ; le P. Torelli Italien, aussi religieux Augustin dans l'histoire qu'il a faite de son Ordre ; le Pere Crusenius Augustin d'Allemagne dans son *Monasticum Augustinianum*, & enfin le P. Lubin François, cet Ordre auroit été des plus anciens en Irlande comme dans tout le reste de l'Europe: car ils prétendent qu'il a esté établi par saint Augustin mesme, que S. Patrice a esté de leur Ordre, ce qu'ils assurent même dans l'office qu'ils en font ; ils veulent encore que saint Congal & autres fondateurs d'Ordres particuliers en Irlande ayent esté veritablement des Ermites de saint Augustin, ce qui fait que ces auteurs Augustins attribuent à leur Ordre l'Abbaye de *Banchor*, celle de *Doune*, & plusieurs autres anciennes Maisons Regulieres d'Irlande, mais comme non seulement les Carmes pretendent prouver que tous ces Saints d'Irlande étoient aussi de leur Ordre, mais aussi que les Chanoines Reguliers de S. Augustin ont

Herm. de saint August. la mesme prétention dans laquelle ces derniers paroissent les mieux fondez, puis qu'ils sont toûjours demeurez en possession de ces mesmes Maisons que les Augustins & les Carmes prétendent s'attribuer, nous ne donnerons point aux Augustins ces Maisons contestées, d'autant mieux qu'ils sont contraints eux-mesmes de se contenter des Convens qui ont esté établis depuis qu'ils ont été reçûs au nõbre des Mendiãs, supposé toûjours qu'ils ayent esté auparavant, que je ne veux pourtant pas leur contester.

Etablissons donc, si nous pouvons, à present le nombre des Convens de cet Ordre qu'il y a eu en Irlande, & aprés nous parlerons du temps & du lieu de leur fondation & à mesme temps de leurs fondateurs. Disons seulement avant que d'entrer en matiere, que les Convens des Augustins d'Irlande ont toûjours esté dépendans du Provincial d'Angleterre jusques en 1556 que l'Angleterre ayant perdu ses Convens, on commit le soin de ceux d'Irlande au Pere Offlin, & dés ce moment ces Convens commencerent à faire une Province particuliere, laquelle a eu depuis voix & seance dans les Chapitres generaux de l'Ordre, & particulierement dans celui qui fut tenu à Rome l'an 1620. Voilà tout ce qu'en dit Herrera, mais passons au nombre de ces Maisons: surquoy je remarque premierement, qu'il n'est rien de moins exact que les Historiens Augustins dans la recherche des Convens qu'ils ont eu en Irlande: car le P. Crusenius n'en met en tout que dix dans toute l'Irlande.

Calvinensis ou Galvay
Belusamensis
Wallauronensis

Crequerenſis
Dublinienſis
Benefadienſis ou Benfada
Burgeſquerenſis
Dominenſis
Arnacenſis
Inoraſquerenſis.

Herm. de ſaint Auguſt.

Le P. Herrera Auguſtin Eſpagnol en met une douzaine, & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'ils ſont tous differens de ceux de Cruſenius à la reſerve ſeulement de celui de Benfade : il eſt vray qu'il y en a un de Religieuſes qui eſt celui de *Kilmullin*. Voici donc les Convens de Herrera dans ſon *Alphabetum Auguſtinianum.*

Lymmerik	Fetherde
Burgokere ou Burgoflore	Inſtuamor
	Lagiam
Benfade	Robe ou Balinrobe
Calane	Vas
Kilmullin	Vaterford
Dunmore	Corke.

Le P. Torelly Auguſtin Italien eſt encore moins exact que ces deux dont nous venons de parler, quoy qu'il ait fait l'hiſtoire generale des Auguſtins en quatre ou cinq Volumes qu'il a tirée non ſeulement des auteurs qui l'ont précédé n'ayant écrit que dans le milieu de ce ſiécle, mais même des Regiſtres de l'Ordre : cependant je ne trouve que ſept ou huit Convens d'Auguſtins en Irlande dans tout ce grand Ouvrage.

Varæus met 22. Convens d'Auguſtins en Irlande dans ſa petite Monaſtereologie, les voici.

En Lagenie 8.

Dublin
Clomin

Herm. de ſaint Auguſt.

Roſſepont
Calane
Tullyfelim
Naaz
Skrine
Tredag ou Dodrag

En Momonie 6.

Dungarvan
Corke
Any
Adare
Fetherde
Tiperari.

En Connacie 8.

Galway
Dunmore
Ballinrobe
Balahaunes
Borriſcara
Murisk
Ardnare
Benada,

En Ulſonie point du tout.

Le P. Lubin François qui a écrit aprés tous ces auteurs, prétend dans ſon *Orbis Auguſtinianus* qu'il y a bien eu un plus grand nombre de Convens de ſon Ordre en Irlande, puis qu'il y en met juſques à 61. il en met meſme 27. dans la ſeule Province de Connacie, 20. dans la Momonie, 12. dans la Lagenie, & un ſeul dans l'Ultonie, mais afin de mettre cette difficulté dans tout ſon jour, il eſt bon de ranger ici pareillement tous les Convens du P. Lubin.

En Lagenie 12.

Dublin Clomin

Rossepont
Calane
Tully felim
Naaz
Skrine
Tredag ou Dodrag

Achiardensis
Vexford
Kilkeny
Et Fetherde *en Vexford.*

Herm. de saint Augustin

En Momonie 20.

Dungarvan
Corke
Adare
Fetherde en Typerari
Tiperari
Any
Ardimore
Castel-Conel
Clonmel
Clonmine

Inisfallen
Isle des Vivans.
Killahensis
Kilmalok
Lymmerik
Lismor
Lorrha
Rosse
Vaterford
Yougal

En Connacie 26.

Galvay
Dummore
Ballinrobe
Balahaunes
Borriscara
Murisk
Ardnare
Benada
Achrimensis
Atlone
Balisdare
Balintober
Bellufamensis

Cluntvartkensis
Deranensis
Erevensis
Gormanensis
Kilmore
Roscoman
Tuam
Tumbeolensis
Ahacortensis
Bandonbrigensis
Ballistellensis
Clochensis
Laghiam

Il ne met en Ultonie que le Convent de Mukne en Monagam. Il en ajoûte 2. autres qu'il ne sçait dans quelle Province mettre, sçavoir, Crenquerensis, Dominensis.

Comme voilà deux tiers de Convens plus

Herm. de ſaint Auguſt. que Varæus qui eſt celui qui en admet davantage n'en a mis, je crains fort que le P. Lubin ne ſoit tombé dans un autre excés qui eſt d'en mettre trop, d'autant plus que nous ferons voir, en parlant de chaque Convent en particulier que ſur la diverſité des noms qu'on a donné à une meſme Maiſon ou plûtôt ſur ce qu'on a corrompu & mal écrit le veritable nom, il a fait quelquefois deux Maiſons d'une ſeule, outre qu'il y a quelque apparence que ce Pere ait ſuivi la prétention mal fondée de ſon Ordre qui s'attribuë pluſieurs Maiſons qui appartenoient aux Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, puis que je remarque meſme que dans la plupart des endroits ſurnumeraires, il y a eu des Prieurez de Chanoines Reguliers, & enfin il eſt certain que ce P. ne prouve point ni par les Regiſtres, ni par les auteurs de ſon Ordre, que ces quarante Convens ou environ qui ſe trouvent de plus dans ſon *Orbis Auguſtinianus* appartinſſent aux Hermites de ſaint Auguſtin.

Cependant comme ce Pere en peut avoir quelques preuves particulieres qui ne ſont pas venuës à ma connoiſſance, & que bien loin de vouloir retrancher quelques Maiſons à aucun Ordre, je voudrois au contraire les multiplier quand non ſeulement il y a quelque doute, mais meſme quand il y a la moindre preuve pour l'établiſſement, ſuivant la maxime de noſtre droit *Favores ampliandi*, je mettray ici generalement non ſeulement tous les Convens que ce Pere a admis, mais j'y mettray encore ceux dont Cruſenius, Herrera, & le Torelli ont parlé & qui ne ſe trouvent point dans l'*Orbis Auguſtinianus*, je remarqueray ſeu-

lement à côté de chaque Convent, l'auteur qui l'admettra par la premiere lettre de son nom *H* signifiera donc *Herrera*, T, *Torelli*, C *Cruſenius*, V, *Varæus*, & *L*, le Pere *Lubin*. Hermit de saint Auguſt.

En Lagenie 14.

Dublin *C. V. L. T.*
Tredag ou Dodrag *V. L.*
Kilkeny *L.*
Vexford *L*
Roſſe ou Roſſepont *V. L.*
Naaz *V. L.*
Calane *V. L. H T.*
Clomin *V. L.*
Fetherde en Vexford *L.*
Skrine *V. L.*
Tullifelim *V. L.*
Achiardenſis *L.*
Calime *H. T.*
Ahacortenſis *L.*

En Momonie 10.

Vaterford *H. L.*
Lymmerik *H. L.*
Corke *V. L. H.*
Liſmore *L.*
Roſſe *L.*
Yougal *L.*
Dungarvan *V. L.*
Clonmel *L.*
Ardimore *L.*
Caſtel-Conel *L.*
Kilmalok *L.*
Tiperari *V. L.*

Herm. Adare *V. L.*
de ſaint Clonmine *L.*
Auguſt. Fetherde en Tiperari *V. L. H.*
Lorrha ou Lothroe *L.*
Killahenſis *L.*
Iſle des Vivans *L.*
Inisfallen *L.*
Any *V. H. T. L.*

En Connacie 27.

Galvay *C. V. L.*
Tuam *L.*
Atlone *L.*
Roſcoman *L.*
Balintober *L.*
Dunmore ou Duamor *H. V. T. L.*
Balinrobe *H. V. L.*
Boriſcara ou Burgokere *H. V. L. C.*
Murisk *C. V.* L.
Inſtuamor *H.*
Ardnare *V. L. C. T.*
Baliſdare *L.*
Vallaurone *C.*
Acrimenſis *L.*
Benada ou Benfada *C. V. L. H. T.*
Erevenſis *L.*
Gormanenſis *L.*
Balahaunes *V. L.*
Balliſtellenſis *L.*
Crenquerenſis *C. L.*
Bandonbrigenſis *L.*
Laghia *H. L.*
Tumbeolenſis *L.*
Bellufamenſis *C. L.*
Dominenſis *C. L.*

Cluntuarkenſis ou Cluontuoskirt *L.*
Derranenſis *L.*

Hermi. de ſaint Auguſt.

En Ultonie 3.

Mukne *L.*
Kilmore *L.*
Clochenſis *L.*

Et ainſi je trouve qu'il y aura pû avoir ſoixante-quatre Convens de cet Ordre dans toute l'Irlande. Parlons à preſent du lieu & du temps de leur fondation & du nom de leurs fondateurs, ce que nous allons faire avec toute l'exactitude qui nous ſera poſſible, & l'on verra que les Maiſons dont je doute avec raiſon ſont preſque en auſſi grand nombre que celles dont l'on ne peut pas douter.

EN LAGENIE,

Dans le Comté de Dublin.

VAræus & le Pere Lubin diſent qu'en l'an 1259. on fonda un Convent de cet Ordre dans le fauxbourg oriental de *Dublin*, le Torelly ne met cependant cette fondation qu'en l'an 1421. & la difference, comme l'on voit, eſt d'environ 160. ans, ni les uns ni les autres ne diſent rien du fondateur. J'ay pourtant trouvé dans un auteur Anglois anonime que cette fondation eſt deue aux Talbots predeceſſeurs du Duc de Tyrconel ſi fameux aujourd'hui. Ce Convent au reſte étoit fort conſiderable, il étoit bâti ſur le bord de la riviere de Lif-

Herm. de saint Augustin. fie. Il étoit le College general de tous les Religieux Augustins qu'il y avoit en Irlande, & il sert aujourd'hui de college aux Protestans.

Dans le Comté de Louth.

A *Dodraz* ou *Tridag* il y a eu un Convent bâti sous Edoüard premier, il y en a qui croyent que ce furent les Brandons Seigneurs Anglois qui le rétablirent. Il faut remarquer que ce Convent est aussi appellé *Pontanensis*, parce que cette ville est appellée *Vadipont* & *Pontana*, à cause du pont qui y est sur la riviere de Boyne, & ainsi le Pere Lubin le nomme mal *Pontamensis*. J'aimerois autant dire *Potamensis* en formant le nom du mot grec ποτάμος qui signifie fleuve.

Dans le Comté de VVexford.

A *Rosse* autrement nommé *Rosse-pont*, parce que c'est un passage sur la riviere de Barow, il y a eu un Convent de cet Ordre fondé, dit Varæus, sous Edoüard III. ce qui est conforme aux Registres du Vatican. Où il en est fait mention sous le nom de Maison de Rosse en 1320. comme le remarque Herrera : mais cet auteur a tort de confondre ce Convent avec celui de *Robe* ou de *Ballinrobe* en Connacie dont nous parlerons tantost.

A *Clomin* il y avoit aussi un Convent fondé en 1385. par les Cavanag Seigneurs Irlandois. Le P. Lubin se trompe quand il met cette Maison dans le diocese des Fernes & dans le Comté de Waterford, il a peut-être voulu dire Vexford.

car tout ce qui eſt dans le Comté de Vexford dépend du dioceſe de Fernes, comme tout ce qui eſt dans le Comté de Waterford dépend du dioceſe du même nom, il ſe trompe même encore quand il appelle ce Convent *Cluanamyenſis*, car *Clomin* n'a jamais été appellé *Cluana*, ce nom appartient à Cloney qui eſt une petite ville epiſcopale dans le Comté de Corke. Varæus dit auſſi que quelques-uns prétendent que cette Maiſon fut donnée aux Jacobins, voyez dans l'Ordre des Jacobins

Herm. de ſaint Auguſt.

Le P. Lubin met un Convent de ſon Ordre dans la ville de *Vexford* ſans dire ni le temps de la fondation, ni le nom des fondateurs, ni l'auteur qui en a parlé : car quelque recherche que j'en aye faite, je trouve que ce Pere eſt le ſeul fondateur de cette Maiſon, & qu'il n'y a eu qu'un Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin.

Ce Pere met encore de la même façon un Convent à *Fetherde* dans le Comté de Vexford dioceſe de Fernes, mais ce P. prend ici *Fetherde* en Vexford pour Fetherde en Tiperari, où à la verité il y a un Convent d'Hermites de S. Auguſtin, cõme nous le verrons tantoſt. Je crains fort cependant que ce même P. n'ait pris *Fetherde* en Vexford pour *Fertnegeroh* en Kilkeni ſur les limites du Vexford, où il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, que le P. Lubin change volontiers en Convens de ſon Ordre, comme nous l'avons déja dit.

Enfin comme ce Pere admet encore le Convent qu'il nomme *Ahacortenſis* avoüant neant-

Herm. de ſaint Auguſt. moins qu'il ne ſçait où le mettre, je penſe qu'on ne ſçauroit le mieux placer qu'à *Iniſcorthy* qui eſt dans ce Comté, ſuppoſé toûjours qu'il y ait eu un Convent de cet Ordre du nom de Ahacortenſis, car j'en doute fort, n'y ayant eu à Iniſcorthy qu'un Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin de la Congregation de ſaint Victor, & un Convent de Cordeliers.

Dans le Comté de Kilkeni.

DAns la ville de *Kilkeny* capitale & epiſcopale le Pere Lubin y place ſans preuve un autre Convent de ſon Ordre, parce qu'il y a eu encore un Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin : la difference eſt pourtant conſiderable, cependant il ſe plait toûjours à prendre un Ordre pour l'autre.

Le meſme Pere en met un autre de la même façon à *Archer*, qu'il nomme auſſi *Achiardenſis*, & qu'il place ſur la riviere de Nure dans la Baronnie d'Oſſeri en Kilkeni, mais il faut que Pere en ait corrompu le nom : car je ne trouve ce mot dans aucun Geographe, du moins pour le Comté de Kilkeni, car ce terme peut convenir à *Athade* qui eſt en Connacie, dont nous parlerons dans la ſuite, mais je crois d'avoir trouvé le ſecret, il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin à *Enachtruim* ou *Enach-Truim* en Kilkeni, & c'eſt aſſurément de cette Maiſon que le Pere Lubin veut parler. Il n'a fait que corrompre le mot : car comme l'on a déja vû il eſt accoûtumé à changer les Prieurez de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin en Convens d'Hermites de

saint Augustin, ce que nous serons obligez de repeter toutes les fois que nous le trouverons prendre le change. Herm. de saint Augus.

A *Callane*, ou *Callon* selon Kambden petite ville fermée de murailles sur la riviere de Callon qui vient de Cassel, il y avoit deux Convens selon Herrera, le premier fondé en 1251. sous Henri II. par Hugues de Mapilton Evesque d'Osseri; & l'autre bâti en 1471. par Edmund Butler & sa femme. Varæus dit que cette fondation est de l'an 1480. & qu'elle est de Jacques Butler pere de Pierre premierement Comte d'Ormond. Le Pere Lubin se contente de dire que cette Maison fut fondée avant l'an 1487. Herrera au reste est tout seul qui croye qu'il y eut deux Convens dans le lieu de Calane, il dit même que ce dernier est nommé *Calime* dans les Registres de l'Ordre, & que ce fut le Pape Pie II. qui commanda à l'Abbé de Fernes de faire cet établissement à la priere d'Edmond Butler fondateur. Varæus remarque seulement qu'on n'est point d'accord ni sur le temps de la fondation, ni sur le nom du fondateur ce qui me feroit croire, ou qu'il y auroit eu deux Convens de cet Ordre à Calane qui dans la suite ont été unis, ou bien que ce Convent de Calime a pû être dans le voisinage de Calane & sur les Terres des Butlers, & ainsi que ce sont deux Convens distincts & separez. Le Pere Torelly n'est pas de cet avis, Voici les propres termes dont il se sert dans l'histoire qu'il a faite de l'Ordre des Hermites de saint Augustin, où aprés avoir reconnu que la fondation du Convent de Calane est de l'an 1251. & qu'il ignore quel en a été le veritable fondateur,

Herm. de ſaint Aug.

il nie pourtant que ce ſoient deux fondations differentes. *Tutta volta ſalva la Riverenza che à un ſcrittore coſi dotto & erudito ſi deve* (il parle d'Herrera) *io divei que foſſe lo ſteſſo Convento & che la fondatione fatta nel* 1461. *foſſe più toſto una riparatione qual egli chiamava fondatione, perche forſi, ò era ſtato per qualche tempo abandonnato da frati & era caduto, ò pure era ſtato per lo meno rovinato da ſoldati & coſi poi di nuovo in detto anno del* 1461. *ſi torno à rifondare per lordine noſtro medeſimo.* Tout ce que dit ce Pere ne ſont pourtant que conjectures qui ne ſont établies que ſur la poſſibilité que le premier Convent ſoit tombé en ruine, ou qu'il ait été détruit dans les guerres, & que cette derniere fondation n'ait été proprement faite que ſur les ruines de la premiere, car de tout cela il n'y en a aucune preuve, & ainſi il eſt bien mieux de dire que le Convent de Calane eſt abſolument different de celui de Calime, puiſque le temps des deux fondations & les fondateurs ſont abſolument differens, de meſme que les circonſtances de l'établiſſement, & ainſi comme la difference eſt établie ſur des actes authentiques, il faut des actes de pareille naturelle pour les détruire, les conjectures ne ſervant de rien pour cela, à quoy ſe peut appliquer la regle de noſtre droit au digeſte, *Ferè quibuſcunque modis obligamur, iiſdem in contrarium actis liberamur, quam quibus modis acquirimus, iiſdem in contrarium actis amiſimus*: ce qui eſt encore conforme à une autre regle qui veut que *omnia qua jure contrahuntur contrario jure pereant*, mais c'eſt aſſez parlé de ces deux Convens, paſſons à d'autres.

Dans le Comté de Caterlog.

Herm. de saint Aug.

A *Tully-Felim*, autrement nommée *Tollog* ou *Felaghe*, petite Ville sur la Riviere de Slane, Dioceſe de Laghin, il y a eu un Convent fondé l'an 1314. par deux François nommez Simon Lombard, & Hugues Talon ; il y a meſme aujourd'huy un Auguſtin Irlandois dans le grand Convent de Paris nommé le Pere Talon, qui m'a aſſeuré qu'il deſcend de ce Hugues Talon, qui ſur la fin de ces jours ſe fit Auguſtin dans le meſme Convent qu'il avoit fondé. Je pourray peut-eſtre prouver dans peu, que ce Talon eſtoit des predeceſſeurs de Monſieur l'Avocat General Talon, ſi fameux aujourd'huy dans l'Europe.

Dans le Comté de Kildare.

A *Naaz*, petite Ville qui a eſté autrefois la demeure de quelques Rois de Lagenie, il y a eu un Convent dont le Pere Lubin met la fondation en l'an 1484. parce qu'il croit que c'eſt le meſme Convent qui eſt nommé *Vas* dans les Regiſtres de l'Ordre ; il n'y a cependant de conformité entre ces noms que dans la terminaiſon : car Herrera ſemble d'ailleurs placer le Convent de Vas en Momonie. Je ne m'oppoſerois cependant pas à l'avis du Pere Lubin, quelque difference qu'il y ait entre Naaz & Vas ; car il eſt conſtant, ſelon Varæus, qu'il y a eu un Convent d'Hermites de ſaint Auguſtin à Naaz, & il ne ſe trouve aucun lieu en Irlande & ſur tout en Momonie qui ſe nomme Vas, & c'eſt une faute d'écriture qui ſe

Herm. trouve seulement dans les Regiſtres de l'Ordre, de saint qui ne doit pas estre tirée à conſequence.
Augu.

Dans le Comté de Eaſtmeath, ou Medie Orientale.

A *Skrine*, petite Ville qui ſe nomme ainſi, parce qu'elle a eſté appellée *Scrinium ſancti Colombani*, il y avoit un Convent fondé ſous Edoüard III. par François de Feypo, Seigneur Anglois.

EN MOMONIE,

Dans le Comté de VVaterford.

A *Waterford*, il y a eu ſelon Herrera & le Pere Lubin ſeulement, un Convent nommé ſainte Catherine, dont ils mettent la fondation en l'an 1629. ce que le Pere Lubin a copié d'Herrera, ſans prendre garde qu'il faut qu'il y ait une erreur dans cette datte; car outre que Herrera écrivoit ſeulement en ce temps-là : c'eſt que dailleurs en 1629. on ne parloit pas de baſtir des Convens en Irlande, mais plûtoſt d'en détruire, puis que ceſtoit dans les premieres années du regne de Charles premier, qui a ſuccedé à trois ou quatre Rois ou Reines deſtructeurs de Convens; car Henry VIII. qui fut Schiſmatique commença à les abbatre. Edoüard ſon Fils qui fut Proteſtant continua à les détruire; Marie ſa Sœur, interrompit pendant ſon court regne la ruine des Convens

Convens qui s'eſtoient maintenus ; mais Eliſabeth & Jacques premier acheverent de bannir entierement les Moines, & les Religieux de toutes les Maiſons qu'ils avoient dans les trois Royaumes. Cette meſme rigueur continua ſous Charles premier, & ainſi il n'y a du tout point d'apparence que ce Convent ait eſté baſty en 1629. & il faut que ce ſoit en 1529. ſous le regne de Henry VIII. le deſtructeur des Convens, avant qu'il eut commencé à les faire abattre, car il veſcut juſques en 1546. & c'eſt peut-eſtre ſur cette difficulté que Varæus a jugé qu'il n'y avoit point eu de Convent d'Auguſtins à Waterford. Je ne veux pas comme luy détruire cette Maiſon pour ſi peu de choſe ; il n'y a qu'à examiner la difficulté un peu plus exactement que n'a fait le Pere Lubin, & l'on trouvera ſeulement que l'Imprimeur de Herrera s'eſt trompé ; mais à force de penetrer dans cette difficulté, je m'apperçois que ce n'eſt pas ſeulement l'Imprimeur qui s'eſt trompé, mais que c'eſt l'Auteur meſme qui a fait faillir aprés luy le Pere Lubin qui l'a copié, & ce qui me le fait croire, c'eſt le titre de ſainte Catherine qu'on donne à ce Convent. Or à Waterford, comme nous l'avons déja veu dans l'Ordre des Chanoines de ſaint Victor, il y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin de la Congregation de ſaint Victor, que les Peres Hermites de ſaint Auguſtin ont changé de leur propre autorité en un Convent de leur Ordre : & comme ils ſont ſujets à s'approprier tout ce qui appartient aux Chanoines de ſaint Auguſtin, ils ne trouveront pas mauvais s'il leur plaiſt, ſi j'y prens garde de ſi prés. Herm. de ſaint Auguſt.

Herm. de ſaint Auguſt.

Le Pere Lubin eſt encore tout ſeul à mettre un Convent de ſon Ordre dans la Ville de *Liſmore*, autrefois Epiſcopale, & aſſiſe dans le Comté de Waterford ſur la Riviere de Brodwater ou Aven-more, c'eſt à dire grande Riviere. Ce Pere nous apprendra peut-eſtre un jour ce qui l'a obligé de mettre un Convent dans cette Ville, & il nous donnera alors le temps de la fondation & le nom des Fondateurs, s'il n'a pas pris le Prieuré de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin de la Congregation nommé *Aroacenſium*, qui eſtoit dans cette Ville de Liſmore pour un Convent d'Hermites de ſaint Auguſtin.

A *Dungarvan*, petit port de Mer, il y a eu un Convent baſty ſelon Varæus, par un Comte de Deſmond. Le Pere Lubin nous apprend que les Regiſtres de l'Ordre en font mention 1488.

A *Ardimore*, autre petit port de Mer du même Comté, il y a eu ſelon le Pere Lubin ſeulement, un autre Convent d'Auguſtins ſans datte, & ſans Fondateur : je ne ſçay ce qui l'a obligé de mettre ſans aucun fondemeut un Convent de ſon Ordre dans ce lieu là ; car je ne trouve pas meſme qu'il y ait jamais eu de Maiſon appartenant aux Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin.

Dans le Comté de Corke.

A *Corke*, Capitale & Epiſcopale, il y a eu un Convent ſous le titre de ſaint Auguſtin, ſelon Varæus, il a eſté fondé ſous Edoüard pre-

mier, c'eſt à dire dans le treiziéme ſiécle ; au lieu que le Pere Lubin ſemble ne le placer qu'en 1475. parce que les Regiſtres de ſon Ordre n'en ont fait mention qu'en ce temps-là : mais ils n'avoient peut-eſtre pas eu occaſion d'en parler plutoſt : je n'ay pas pû apprendre au reſte qui en eſtoient les veritables Fondateurs ; quelques-uns pretendent que ce ſont les Barons de Kinſale de l'ancienne famille des *Courcy*, Anglois d'origine. Ces Barons ſont les ſeuls de la domination des Rois d'Angleterre, qui à la maniere des Grands d'Eſpagne, ayent droit de ſe couvrir devant leurs Souverains : nous dirons dans le Baronage comment cette glorieuſe prerogative leur fut accordée. Les Hiſtoiriens remarquent que la Reyne Marie voulant témoigner au Comte de Suſſex, qui avoit tant contribué à la faire reconnoiſtre par ſes Sujets à ſon advenement à la Couronne, lui donna auſſi le privilege de ſe couvrir devant elle, & lui en fit expedier le brevet, & voilà les ſeuls Seigneurs des Eſtats des Rois de la Grande Bretagne à qui cette faveur ait eſté faite. Herrera enfin ne met auſſi la fondation de cette Maiſon qu'en 1472. ou 1475.

Herm. de ſaint Auguſt.

Le P. Lubin met un Convent de ſon Ordre à *Clonmine*, dioceſe & Comté de Corke, & il dit que ce lieu eſt ſur l'*Aven-more*, & que le Convent étoit baſti ſur la terre des O-Kelleghes, tout cela me feroit preſque croire que ce Convent eſt le meſme que celui des *Clomin* en Vexford, car je ne trouve point de Clomine dans le Comté de Corke ſur l'Aven-more, & les O-Kelleghes avoient des terres auprés de Clomin en Vexford : outre que ce P. eſt le ſeul

Herm. de ſaint Auguſt. qui parle de cette Maiſon de Clomine en Corke, & ſi je luy accorde qu'il y a eu un Convent de ce nom ou approchant dans cette contrée, c'eſt à condition qu'on le mettra à *Cloney* petite ville epiſcopale qui eſt à quelques lieuës de Yougal, mais qui n'eſt point ſur l'Aven-more, peut eſtre encore, eſt-ce le Convent de Clommel en Tiperari dont nous parlerons bientoſt, & ainſi le P. Lubin aura fait pluſieurs Convens d'un ſeul mot déguiſé en pluſieurs manieres.

Le même P. met encore un Convent de ſon Ordre à *Yougal*, en Latin Yogalia petite ville, où il y a un port de mer à l'Embouchure de l'Aven-more, mais il ne rapporte encore ni fondateurs ni temps de fondation quoy qu'il ſoit le ſeul à parler de ce Convent : pluſieurs Irlandois m'aſſurent meſme qu'il n'y a jamais eu dans cette ville que des Jacobins & des Cordeliers.

Il en met un autre de la meſme façon dans la ville de *Roſſe*, il eſt vrai qu'il y a quelque choſe de plus ici, car il nous apprend que le titre de la fondation eſtoit ſous le nom de noſtre Dame, mais ne ſeroit-ce point parce qu'il y a eu dans cette ville une Maiſon fort ancienne de Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, du meſme titre de ſainte Marie.

Il place enfin un autre Convent d'Auguſtins à *Caſtelcoppel* Baronie, qui appartient aux Bourgs ou Bourkes Milords d'Irlande ſans faire mention ni du temps de la fondation, ni du nom des fondateurs, je ne lui conteſterois pourtant pas abſolument ce Convent-là.

Dans le Comté de Keri.

Herm. de saint Augus.

LE Pere Lubin met encore tout seul un Convent d'Hermites de saint Augustin dans la petite ville de *Killaghe* dioceſe d'Ardfert & non pas dioceſe *Aghadoenſis*, comme il dit, ce qui ſignifieroit plutoſt le dioceſe d'*Aghavoa* qui eſt en Kilkeni & par conſequent bien éloigné de celui-ci, Les dioceſes de Caſshel & de Lymmerik étant entre deux. Ce P. ajoûte que ce Convent qu'il nomme *Killaghenſis*, eſt dans la Baronie de Truacnacme auprés de la mer entre les rivieres de Maigne & de Lewan, ce qui deſigne encore le Comté de Keri. Il dit enfin que les Comtes de Clankar de la Maiſon de Bourg l ont fondé, & remarque qu'ily avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers de S. Auguſtin à *Killaghe* dans le même Comté.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Lymmerik* capitale epiſcopale & celebre port de mer, il y a eu un Convent, ſelon Herrera & le P. Lubin. Le premier ajoûte qu'il faut qu'il ait été bâti avant l'an 1472. puiſqu'en ce temps-là, le General de l'Ordre d'*Aquila*, ordonna qu'on ſuivroit dans ce Convent l'obſervance reguliere.

Le Pere Lubin met encore un Convent dans la ville de *Kilmalok*, mais ſans date & ſans fondateurs, il n'y avoit pourtant point de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, mais ſeulement des Jacobins.

Herm. de ſaint Auguſt. Mais c'eſt uniquement ſous le pretexte qu'il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers à *Iniſfalen* dans le lac Lyon ou Lean, que le P. Lubin prend occaſion d'y placer un Convent de ſon Ordre: mais il ne marque ni le temps de la fondation de ce pretendu Convent, ni quels en ont eſté les fondateurs. Voyez dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin. Il y a encore ceci à redire au P. Lubin, qui dit que cette Iſle de Fallen eſt dans le dioceſe d'Ardart ou d'Ardfert, & cependant il la met dans le dioceſe d'Aghabo qui eſt le meſme que celui de Kilkeni: outre qu'il ajoûte que ce Convent n'eſt qu'à une lieu de l'Egliſe Cathedrale, ce qui ne peut pas être, s'il eſt dans l'Ile de Fallen qui eſt à plus de quatre lieuës d'Arfert: mais il prend peut-eſtre la paroiſſe du lieu pour la Cathedrale d'Adfert.

A *Atdare*, ſelon Varæus & le Pere Lubin, il y a eu un Convent baſti par Jean premier Comte de Kildare ſous Edoüard II. c'eſt à dire, dans le commencement du quatorziéme ſiecle, les Regiſtres de l'Ordre n'en font cependant mention qu'en 1471.

A *Any* il y a eu auſſi un Convent de cet Ordre établi ſous le meſme Edoüard II. dit Varæus: c'eſt apparemment de cette Maiſon que Herrera & le Torelly veulent parler quand ils diſent que c'étoit à *Hanna*. Il y a cependant de la difference dans le temps de la fondation: car ils ne mettent celle-cy qu'en 1432. c'eſt à dire, prés de cent ans aprés l'autre: je crois pourtant avec le P. Lubin que c'eſt la même choſe, non ſeulement par la reſſemblance

des noms, mais encore parce que les uns ni les autres ne disent rien des fondateurs. Herm. de saint Augustin.

Dans le Comté de Tiperary.

DAns le petit lieu de *Tiperari* qui a neanmoins donné le nom au païs, il y a eu un Convent bâti sous Henri III. c'est à dire, dans le commencement du treiziéme siécle : il n'y a que Varæus & aprés lui le P. Lubin qui en ayent parlé.

A *Fetherde* petit bourg il y avoit un Convent que Varæus dans la vie des Archevesques de Cashel dit avoir esté basti par Gualter Mulcot, du consentement & par la permission des Archevesques de Cashel, dans le diocese desquels Fetherde est situé, & que cette fondation s'est faite depuis l'an 1304. jusques en 1316. cependant il la fixe dans sa petite Monastereologie, & la met en l'an 1306. Herrera a copié cette datte dans son *Alphabetum Augustinianum*, & comme il a mis ce Convent de *Fetherde* ou *Tetherde* en deux endroits, c'est peut-estre aussi tout le fondement qu'a eu le P. Lubin pour mettre deux Convens de ce nom, l'un en Tiperari & l'autre en Vexford : mais il est aisé de s'appercevoir que Herrera n'a pas eu cette pensée, puisqu'on voit que c'est le mesme fondateur & la mesme date, & qu'il n'a mis ce Convent en deux endroits de son Alphabet, que parce que les uns appellent le lieu où il estoit Fetherde & les autres Theterde, mais mal.

Le P. Lubin est encore le seul qui mette un Convent de son Ordre en un lieu de la Momo-

Herm. de ſaint Auguſt. nie qu'il nomme *Lorrha* ou *Lurranenſis*, dioceſe de Killoloe ou de Laon, car comme ce lieu n'eſt aſſurément que celui que Varæus nomme Lothroe ou Lurchoe où il y a eu l'Abbaye de ſaint Ruadan de Chan. Reg de ſaint Auguſtin, c'eſt au ſujet ſeulement de cette Abbaye que ce Pere a pris occaſion de nous aſſurer que ſon Ordre avoit eu un Convent dans ce même lieu: mais comme c'eſt une vieille pretention qu'ont les Hermites de ſaint Auguſtin que quelques fondateurs des regles d'Irlande étoient de leur Ordre, je ne trouve pas que ce Convent ſoit tres-bien eſtabli : car quand leurs pretentions ſeroient bien fondées, il eſt toûjours vrai que toutes ces Maiſons ayant embraſſé l'Ordre de Chanoines Reguliers & l'ayant ſuivi pendant pluſieurs ſiecles, & juſques à la deſtruction des Monaſteres en Irlande, c'eſt vouloir prendre la choſe de trop loin que d'établir des Convens de l'Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin long-temps meſme avant qu'il eut eſté mis au nombre des Mendians. Auſſi Herrera, le Torelly & autres Auteurs de cet Ordre ont bien traité cette vieille queſtion, mais ils ne ſe ſont pas ſervis de cette pretention ſurannée quand il a fallu donner le denombrement des Convens des Hermites de ſaint Auguſtin.

C'eſt encore ſur les meſmes principes que le P. Lubin veut qu'il y ait eu un Convent de ſon Ordre dans l'iſle nommée *Inſchine-meo*, autrement nommée l'Iſle des Vivans dans le Lac Lorgan dioceſe de Laon, autrement Killaloe, car il convient lui-même, & avouë cette fois-ci ſeulement que c'eſtoit auparavant une Maiſon qui appartenoit aux Chanoines Regu-

liers dont les Hermites de saint Augustin s'emparerent apparemment dans le temps qu'on chassa tous les grands Ordres d'Irlande, car il faut remarquer que les Mendians ne furent pas attaquez si vigoureusement, parce qu'ils avoient moins de biens. Je ne sçai cependant qui l'emporteroit dans l'Isle des Vivans, ou les Chanoines ou les Hermites de saint Augustin, s'il s'agissoit un jour d'y rétablir cette Maison. Mais à propos de cette Isle des Vivans, le P. Lubin dit qu'elle a esté ainsi nommée parce que, *Experientia probatum sit nullum unquam in ea fuisse mortuum, & agonisantem non posse nisi extra asportatum mori*, ce sont ses termes. Mais il devoit dire que c'étoit une vieille opinion qui étoit contraire à l'experience qui s'en est faite depuis, en sorte que plusieurs ont experimenté que *nihil erat illâ fabulâ fabulosius*, pour me servir des termes d'Apulée : ce sont de vieux contes qu'il faut laisser au superstitieux Giraldus Cambrensis qui en est tout plein dans sa Tipographie d'Irlande. Voyez ce que nous avons dit de cette Isle dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin.

Herm. de saint Augustin.

EN CONNACIE.

Dans le Comté de Galvvay.

A *Galway* il y a eu un Convent de cet Ordre qui estoit dans le fauxbourg du côté de la mer. Le P. Lubin dit qu'il y avoit dans cette Maison une fontaine qu'on nommoit de saint Augustin dont les eaux faisoient des queri-

Herm. ſons miraculeuſes. Varæus ſe plaint de ce que
de ſaint Cruſenius nomme ce Convent *Calvienſis* au lieu
Auguſt. de *Galvienſis*, mais ce n'eſt pas ſa faute, car il n'a que copié en cela les Regiſtres de ſon Ordre qui le nomment ainſi. Les uns ni les autres ne parlent cependant point ni du temps auquel cette Maiſon a eſté baſtie ni du nom des fondateurs : on m'a ſeulement dit qu'elle a eſté fondée par les Birminghams dans le treiſiéme ſiecle, & je ne ſçay ſi cela eſt vrai ou non.

A *Tuam* petite ville Archiepiſcopale, il y avoit un Convent dont le P. Lubin fait ſeul mention ſans nous donner aucunes circonſtances de ſa fondation, il eſt bon de l'avertir auſſi qu'il met mal Tuam dans le Comté de Twomond ou de Clare, car il eſt dans le Comté de Galway, comme nous le ferons voir plus particulierement dans la deſcription Geographique que nous donnerons bien-toſt de l'Irlande, où nous ferons voir que la plupart des Auteurs tant anciens que modernes ſe ſont preſque tous trompez en pluſieurs choſes conſiderables d'Irlande pour s'eſtre copiez les uns les autres.

A *Cluontuoskirt* que le P. Lubin écrit mal *Clunt Varskenſis*, il y a eu, ſelon ce meſme Pere, un Convent de ſon Ordre : mais ſelon Varæus il n'y a eu qu'un Prieuré de Chanoines Reguliers de Saint Auguſtin, auſſi ce Pere ne met point en quel temps il prétend que ce Convent ait été bâti, parce que s'il ſe ſervoit de la date du Prieuré qui eſt fort ancienne, puiſqu'elle eſt de huitiéme ſiecle, comme nous l'avons fait voir, en parlant des Chanoines Reguliers, on verroit bien que cette Maiſon n'ap-

partiendroit pas aux Hermites de saint Augustin, puisque l'établissement du Convent seroit de quatre siecles avant que l'Ordre eut esté au rang des Mendians, & c'est la seule raison qui a obligé le P. Lubin de supprimer les dates des fondations des Convens qu'il prend sur les Chanoines Reguliers, parce que ces dates auroient fait que tout le monde se seroit d'abord apperçû de ses usurpations. Herm. de sai. Augus.

Le mesme P. Lubin met encore dans le Comté de Galway & sur le bord de la mer le Convent nommé *Tumbeolensis* : mais comme il est seul qui en parle & qu'il n'en marque seulement que le nom, je ne sçay que penser de cette Maison.

Ce mesme P. met pareillement en un mot un Convent de son Ordre dans un lieu qu'il nomme *Gormacan* & le Convent Gormanensis, mais Varæus nomme ce lieu *O-gormorgan* & remarque qu'il y a eu un Prieuré de Chanoines Reguliers de saint Augustin dont nous avons parlé, & ainsi le P. Lubin ne s'est mépris que dans l'Ordre, & il se peut faire qu'il n'ait pas toûjours eu dessein d'attribuer aux Augustins les Maisons des Chanoines Reguliers d'Irlande.

A *Dunmore* ou *Dunmor* il y a eu un autre Convent. Le P. Lubin dit aprés Varæus, que les Birmingham Barons d'Athenry l'ont basti & que les Registres de l'Ordre en font mention en l'an 1425. Le Torelly l'appelle le Convent de Daumort qui estoit des plus anciens de l'Ordre ; il ne le met cependant qu'en l'année que

Herm. de ſaint Auguſt. nous venons de marquer. Et Varæus prétend que c'eſt le meſme que Cruſenius nomme *Dominenſis* au lieu de *Dommorenſis*, ce qui n'eſt pas ſans apparence.

Dans le Comté de Mayo.

A *Balinrobe* il y a eu un Convent baſti en 1337. ſelon Varæus, Herrera le nomme ſimplement *Robe*, & il remarque qu'il en eſt fait mention dans les Regiſtres de ſon Ordre en l'an 1423. mais je crois qu'il ſe trompe quand il dit que c'eſt le meſme qui eſt nommé dans les Regiſtres du Vatican *domus de Roſſ*, Dioceſe de Fernes en l'an 1320. car l'éloignement eſt trop grand de Roſſe en Vexford, à Ballinrobe en Mayo. Le P. Lubin dit que cette Maiſon eſt dans la Baronnie de Cullagh; Varæus prétend que ce Convent eſt le meſme que celui que Cruſenius nomme *Valla-Auronenſis*, ce qui pourroit bien eſtre, car la plupart des Irlandois à la maniere des Eſpagnols prononcent ſouvent le B comme un V: outre que le P. Lubin remarque que ce Convent de Ballinrobe eſt nommé *Valla-Auronenſis* dans les conſtitutions de l'Ordre. Il faut obſerver enfin que ce mot de *robe* eſt François & ſignifie *Toga*, & Ballinrobe ſignifie *Vilis Toga, méchante robe.* Nous ferons voir dans l'hiſtoire d'Irlande que les François s'étant autrefois établis ſur les côtes maritimes d'Irlande (comme les mots de Donegall, Galway, Fingall, Ergall, Yougall & quelques autres le prouvent aſſez) y ont laiſſé auſſi quelques-uns de leurs mots.

Dans un lieu que Varæus nomme *Murisk*

qui est au pied de la Montagne de saint Patrice en Irlandois *Cruac-Patrik* ou *Cruak-Padraig*. Auprés du lac Garrog il y a eu un Convent bâti par un O-Maylie Seigneur Irlandois. Le P. Lubin nomme ce Convent *Muriskerdensis* per sincopen ; sans doute, car autrement il le faudroit appeller *Muriskerdensis* ou *Muri-kensis*. Varæus croit que cette Maison est la mesme que Crusenius nomme dans son *Monasticum Augustinianum*, *Morasquerensis*, mais il n'a pas eu tort, supposé que ce soit le même Convent, puisque le P. Lubin remarque qu'il est nommé de la sorte dans les Constitutions de l'Ordre. Herm. de saint Augustin.

A *Burgokere ou Burgoflore*, selon le P. Lubin, à *Borriscara*, selon Varæus, & *Burgesquer*, selon Crusenius, parce qu'il est nommé de cette derniere façon dans les Constitutions de l'Ordre, il y a eu un Convent. Le P. Lubin dit qu'il fut donné à l'Ordre par le Pape Jean XXIII. mais il devoit ajoûter ce qu'il avoit trouvé dans Herrera que ce Convent appartenoit auparavant aux Carmes, qu'il fut donné par ce Pape aux Augustins l'an 1412. ou 1413. qu'il y avoit encore procés pour cette Maison entre ces deux Ordres l'an 1438. & qu'il y a aussi dans les Registres des Augustins que le General *Arimimi* ordonna au Provincial d'Angleterre de qui dependoient alors les Convens d'Irlande d'examiner cette affaire & de la terminer à l'amiable selon l'équité & la justice toute faveur de l'Ordre cessant, mais cet auteur ne dit point ce qui fut decidé.

Le P. Lubin place encore dans ce Comté le Convent qu'il nomme *Bellufamensis*. Crusa-

Herm. de ſaint Auguſt. nius en fait auſſi mention. Cette Maiſon eſt ſur la riviere de Suke ſous le titre de Nôtre Dame. le P. Lubin trouve mauvais que Varæus l'ait priſe pour celle de *Balahaune*, quoy que ce P. veuille bien que Balahaunes ſoit le meſme Convent que celui de *Benada* dont nous parlerons incontinent : mais pour moy je crois qu'il y a aſſez d'apparence que le Convent de Balahaunes ſoit un Convent à part, non ſeulement parce qu'il n'y a pas grand rapport entre ces noms, mais encore parce que Varæus dit en un autre endroit que ce Convent eſt le meſme que celui que Cruſenius nomme *Vallauronenſis*, quoy qu'il ait dit la meſme choſe de Balinrobe, comme nous l'avons déja remarqué.

Herrera tout ſeul dit que le Pape Nicolas V. permit aux Hermites de ſaint Auguſtin en l'an 1454. d'accepter la terre de *Inſtuamor* ou *Inſtormor* dioceſe de Allada ou de Killala que Thadée O-Dulda Irlandois leur avoit déja donnée & qu'ils avoient reçûë ſans permiſſion, & où ils y baſtirent un Convent ſous le titre de la Sainte Trinité. Ce Pape leur permit encore d'avoir un bâteau pour pêcher ſur la riviere, il n'eſt pourtant pas tout à fait certain que cette Maiſon ait eſté baſtie.

Il n'y a que le P. Lubin qui parle du Convent d'*Eurb* qu'il nomme *Erevenſis*. Je ne ſçay qu'en dire : car il ſe contente d'en mettre ſeulement le nom, & je ne le trouve nulle part ailleurs, ni aucune poſition de la Connacie qui lui convienne.

Dans le Comté de Slego.

Herm. de saint Auguſt.

A *Ardnare* qui eſt ſur les limites du Côté de Mayo, il y avoit un Convent dont Varæus a ignoré la fondation: mais le P. Torelly & le P. Lubin remarquent que par les Regiſtres de de l'Ordre il paroit que ce Convent fut baſti en 1427. il eſt du dioceſe de Killala. Le P. Lubin appelle ce lieu *Ardnaroye*; Herrera le nomme *Arnorii*: & c'eſt le meſme que Cruſenius nomme *Arnacenſis*.

A *Benada* ou *Benfada* il y a eu un Convent du titre du Corps de Chriſt *Corpus Chriſti*, il fut fondé, dit Herrera, en 1423. par l'induſtrie d'un Pere nommé Charles: il ajoûte qu'il eſt du dioceſe qu'il nomme Achadenſis, c'eſt à dire, Achonry ou Achad, que le P. Lubin appelle mal *Arcadenſis diœceſis*. Ce dernier Pere croit encore que ce Convent eſt le meſme que celui que Varæus nomme Balahaunes, & cela ſans fondement, comme nous l'avons déja fait voir. Enfin ce Convent eſt auſſi appellé Benfada, parce qu'il eſt ainſi écrit dans les Regiſtres de l'Ordre.

Le P. Lubin met encore un Convent de ſon Ordre à *Baliſdare*, mais il n'en dit aucune particularité; & comme il eſt le ſeul qui en parle, je doute de cette Maiſon: outre que Varæus remarque qu'il n'y a eu que des Jacobins à *Baliſdoune* en Slego, que je crois eſtre la meſme choſe que *Baliſdare*: car le P. Lubin corrompt preſque tous les mots Irlandois.

Herm. de ſaint Auguſt.

Dans le Comté de Roſcoman.

LE meſme Pere Lubin met trois differens Convens de ſon Ordre dans les villes de *Roſcoman*, *d'Atlone*, & de *Derrhan* ou *d'Horan*, comme l'appelle Varæus : mais comme il ne marque ni le temps de leur fondation, ni le nom des fondateurs, & qu'il y a eu à Roſcoman & à d'Horan des Maiſons de Chanoines Reguliers de ſaint Auguſtin, on juge ſans peine que ce Pere a encore appliqué à ſon Ordre ces Maiſons : mais ſi cela avoit lieu, les Hermites de ſaint Auguſtin auroient non ſeulement eu plus de cent Convens en Irlande, mais ils auroient encore eu un bon nombre des plus riches Abbayes & des plus beaux Prieurez, ce qui eſt cependant incompatible avec leur Ordre en l'état de Mandiant où il eſt aujourd'hui. A l'égard de la Ville d'Atlone je n'y trouve que des Bernardins ou des Benedictins, & ainſi je n'apperçois pas ſur quel fondement ce Pere met un Convent de ſon Ordre dans cette ville : mais peut-être nous l'apprendra-t-il un jour.

EN ULTONIE

Dans le Comté de Monagam.

LE P. Lubin eſt le ſeul qui mette encore un Convent de ſon Ordre dans le lieu de *Munkne* auprés du lac de meſme nom, il dit meſme que pluſieurs perſonnes de qualité y avoient eſté enterrées, mais ſur le temps de la fonda-

tion & sur les fondateurs *altum est silentium.* Herm. de saint Augustin.

Dans le Comté Tyronne.

JE mets dans la ville de *Clogher* episcopale, le Convent que le P. Lubin nomme *Clochensis* & qu'il ne sçait lui-mesme où mettre : nous ferons voir ailleurs que cette ville depend du Comté de Tyronne & non de celui de Monagam, comme l'ont crû quelques Auteurs.

Dans le Comté de Cavan.

LE P. Lubin met un Convent de son Ordre à *Kilmore* ville episcopale sur le lac Ninity; il place cependant Kilmore en Connacie : mais ce n'est pas en cela seulement qu'il a fait voir qu'il ne connoissoit guéres bien l'état moderne d'Irlande.

Il ne reste donc plus que les Convens que le Pere Lubin nomme *Crenquerensis*, *Bandobrigensis*, *Ballistellensis* & *Laghiam* & dont il ne marque simplement que les noms, avouant en mesme temps qu'il ne sçait en quel endroit d'Irlande les placer. Al'égard de celui de *Crenquer*, Crusenius en fait aussi mention, Herrera parle de celui de *Laghiam* & dit qu'il faut qu'il soit ancien, puisqu'il fut designé en 1457. pour tenir un Chapitre Provincial de l'Ordre. Je ne sçai aussi où l'on pourroit placer cette Maison, à moins qu'on ne dise que c'est la mesme chose que le Prieuré de Logam, autrement de Mukmor dans le Comté de Doune de Chanoines Reguliers de saint Augustin. Je ne voudrois pas l'assurer, & ainsi je trouve ces quatre derniers

Herm. de saint Augustin. Convens fort douteux : le dernier me semble seulement un peu plus certain à cause de cette circonstance rapportée par Herrera.

Il nous reste donc à faire remarquer qu'il n'y a de certain pour les Convens de cet Ordre en Irlande que ceux qui suivent.

En Lagenie 8.
Dublin
Tredag ou Dodrag
Rossepont
Naaz
Calane
Clomin
Skrine
Tullifelim

En Momonie 7.
Corke
Dungarvan
Lymmerik
Adare
Any ou Hanna
Tiperari
Fetherde

En Connacie 9.
Galway
Dunmore ou Duamot
Balinrobe
Murisk ou Morasquer
Bellusame
Borisсara ou Burgokera
Balahaunes
Ardnare
Benade ou Benfade

En tout 24. Convens de cet Ordre en Irlande ; ce qui revient à quelques-uns prés, à ce que Varæus en a remarqué.

Il est necessaire d'observer encore qu'il n'y a eu aucuns Convens en Irlande de l'Ordre des Augustins reformez ou dechaussez qu'on nomme à Paris Petits-Peres, parce qu'ils n'ont esté établis que sous le regne d'Elisabeth.

CONVENS DE CARMES qu'il y a eu autrefois en Irlande.

S'Il en faloit croire les Autheurs de cet Ordre, les premiers Saints d'Irlande, saint Patrice sur tout, auroient esté Carmes : on en voit les preuves dans leurs *Annales*, dans la *succession d'Elie*, & dans la *vigne du Mont Carmel*, autrement *Vinea Carmeli*. Mais comme ces preuves sont toutes établies sur la supposition que cet Ordre doit son établissement au Prophete *Elie*, un des plus anciens Prophetes du vieux Testament, & que les Carmes tels qu'ils sont aujourd'hui ont esté plusieurs siecles mesme, avant la naissance du Sauveur : ce que nous avons bien de la peine à croire aujourd'hui, je doute mesme que les plus raisonnables de cet Ordre ajoutent aucune foi à une chose si peu vraisemblable : plusieurs Carmes de reputation m'ont même fait un conte assez plaisant à ce sujet, qui est qu'un Peintre de Bretagne ayant fait un grand Tableau, representant Jesus-Christ ayant faim dans le desert ; ce Peintre habilla le diable qui vouloit tenter Jesus-Christ, de la mesme façon que les Carmes sont habillez aujourd'hui, dequoi les PP. de cet Ordre aiant fait de grandes plaintes, le Peintre leur repondit avec esprit, que comme ils pretendoient que leur Ordre fut établi avant Jesus-Christ, & qu'il n'y en eut point d'autre en ce temps-la, il n'avoit pas pû se dispenser de Carmes

Carmes

representer le diable en Carme, parce que pour tenter Jesus-Christ il faloit selon toutes les apparences qu'il eût pris l'habit le plus saint qu'il y eût alors, & ainsi que bien loin qu'ils pussent se plaindre de lui, qu'au contraire ils devoient le remercier de l'honneur qu'il leur faisoit : Et effectivement ces Peres demeurerent plus contens de cette reponse qu'ils n'avoient peut-être sujet de l'estre.

Les Hermites de saint Augustin que nous appellons simplement Augustins, pretendent aussi que saint Patrice & les autres Saints des premiers siecles de l'Eglise d'Irlande ont esté absolument de leur Ordre, comme nous l'avons fait remarquer plus haut. Il faut donc pour n'entrer point dans une dispute que plusieurs autres ont traittée, ranger les Carmes & les Augustins dans l'ordre des Religieux Mandians, dont la premiere Epoque est dans le commencement du treziéme siecle, qu'ils ont esté authorisez par les Bulles des Papes.

En cet estat nous n'avons plus suivant le projet que nous avons commencé qu'à voir combien de Convens avoient les Carmes en Irlande avant que Henry VIII les supprimât, & avant que d'entrer dans cet examen nous remarquerons premierement, qu'il n'y a point d'Ordre où il paroisse plus de negligence que dans celui-cy, car il ne se trouve point de Carmes qui à l'imitation des autres Mendians ayent fait mesme un Catalogue des Convens qui dépendent encore actuellement de leur Ordre, bien loin d'avoir tenu Regiſtre de tous ceux qu'ils ont eu dans les Royaumes de l'Europe où la Religion Protestante est à present dominante. Ils ont mieux aimé s'amuser inu-

tilement a établir la ſucceſſion d'Elie & a cul- Carmes
tiver la vigne du Mont Carmel, ce qui n'a produit encore que des ſonges & des chimeres, que de s'attacher au ſolide en travaillant à empêcher que le temps ne faſſe peut-eſtre oublier qu'ils ayent eſté au monde, comme on l'a preſque oublié en ce qui regarde les pays Proteſtans, où ils ont eu cependant de beaux & de riches Convens, & de magnifiques Egliſes, ſans qu'aucun de ces Religieux ſe ſoit mis en peine d'en conſerver la memoire, ſi on en excepte un petit Ouvrage peu exact d'un Carme déchauſſé: car *Lezana* qui a fait les Annales de l'Ordre des grands Carmes, ne s'eſt point mis en peine du tout de l'établiſſement des Convens, mais ſeulement du temps auquel ont vecu les grands hommes de ſon Ordre, depuis Elie, Elyſée, Abacuc, &c. juſqu'à preſent.

Les Carmes donc qu'on nommoit en Irlande comme en Angleterre, *White Friers* ou *Freres blancs*, à cauſe du manteau blanc qu'ils portent pardeſſus leur habit tanné, avoient environ 19. Convens en Irlande, ce qui faiſoit une Province particuliere & qui étoit une des plus conſiderables & des plus anciennes, puis qu'elle fut erigée ſur la fin du treziéme ſiecle, & qu'elle étoit la onziéme de tout l'Ordre, quoi qu'il y en eut 35. Mais paſſons aux convens.

Carmes

EN LAGENIE,

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* il y avoit un Convent fort considerable de Carmes, qui fut des premiers fondé, puisque ce fut en 1274. par un Anglois nommé Robert Bagot.

Dans le Comté de Louth.

A *Tredag* ou *Dodrag*, Ville considerable sur la Boyne, il y a eu un Convent fondé sous Edoüard Premier, par les Bourgeois de cette Ville qui y avoient établi une Colonie Angloise.

A *Atherdée* ou *Ardée*, petite Ville, il y avoit un Convent de Carmes, fondé sous le même Roy, par Radulphe Pipard Anglois, Seigneur de cette Ville.

Dans le Comté de Wexford.

A *Horeton* la Petite, il y avoit un autre Convent fondé dans le quatorziéme siecle, par les Forlongs Seigneurs Anglois.

Dans le Comté de Kilkeni.

A *Knocktogher* ou *Knoctopher*, petite Ville deputant au Parlement, il y a eu un Convent tres-considerable de Carmes, lequel fut fondé en 1356. par Jaques Butler alors Comte

d'Ormond, Predeceſſeur des Ducs d'Ormond, qui vivent encore aujourd'hui : il y avoit dans cette maiſon une devotion fameuſe à ſaint *Sauveur*, qui y attiroit les Irlandois, qui y venoient en pelerinage de tous le côtez. Carmes

Dans le Comté de Caterlog ou de Carlo.

DAns le Fauxbourg de la Ville Epiſcopale de *l'Aglin*, qui eſt au dela du pont qu'il y a ſur la riviere de Barow, il y a eu un Convent bâti ſous le Regne de Henry III.

Dans le Comté de Kildare.

A *Kildare* Ville Epiſcopale ; il y avoit un Convent de Carmes fondé en 1290. par un Seigneur Anglois nommé *Veſcy*, qui étoit grand Juſticier d'Irlande, il y fit bâtir encore un Convent de Cordeliers.

A *Cloncurry* il y avoit un Convent fondé en 1347. par un Seigneur Anglois, de la maiſon des *Roche*, habituez en Irlande.

Dans le Comté du Roy ou Kingſconty.

A *Kilmarmic* ſur la riviere de Braſſinog il y a eu un petit Convent de Carmes fondé en 1454. par Odo fils de Nellan Mulloy Seigneur Irlandois qui y fut enterré.

Carmes

Dans la Medie Orientale ou Eaſtmeath.

A *Athboy* ou *Aboy*, il y a eu un autre Convent de cet Ordre fondé en 1317. par Guillaume Londres Anglois Seigneur de cette Ville.

Dans la Medie Occidentale ou Weſtmeath.

A *Ardnecran*, il y a eu un Convent fondé depuis l'arrivée des Anglois en Irlande, par les Dillons Seigneurs Anglois, deſquels deſcendent les Comtes de Roſcoman & les Vicomtes de Caſtillogalline, qui ſont encore en Irlande.

EN MOMONIE

Il n'y a eu que deux Convens ſçavoir:

Dans le Comté de Corke.

A *Kinſale* Port de Mer, un Convent fondé par Robert Balraine Anglois.

Dans le Comté de Tiperari

A *Thurles* ou *Thurlo*, Baronie apartenant au Butlers ou Boutillers, qui y bâtirent un Convent en 1300.

EN

EN CONNACIE.

Dans le Comté de de Galvvay.

A *Balline-binch*, il y avoit un Convent bâti par les Flac-Arti Seigneurs Irlandois en 1356.

A *Crevabane*, un autre Convent bâti dans le quatorziéme siecle par les Bourgs Comtes de Clanricard.

A *Kaltrane-Palice*, un autre Convent bâti par les Birmingams Barons d'Athenry.

A *Burgokere* ou *Burgoflore*, il y avoit un autre Convent de Carmes, que les Augustins leur disputoient : voyez dans l'Ordre des Augustins.

Auprez du Lac *Reogh* ou Lac Rouge il y a eu un Convent fondé l'an 1300. par Richard de *Harlay* ou *Harlaye* Seigneur Anglois. J'ay quelques preuves que les *Harlay* si considerables en France par les premiers rangs qu'ils y occupent dans la Justice & dans l'Eglise, descendent des Harlay d'Angleterre : mais nous reservons ces preuves pour le Baronnage d'Irlande.

Dans le Comté de Mayo.

A *Ballinsmale*, un Convent fondé par les Pendergast Seigneurs originaires Anglois.

Carmes

EN ULTONIE.

Il ny a eu qu'un Convent ſçavoir :

Dans le Comté de Tyrconel.

A *Rathmullian*, il fut bâti par un Mac-Swini-Fenag Seigneur Irlandois.

Et ainſi le Provincial des Grands Carmes d'Irlande avoit en tout vingt Convens dependans de ſa Province ſçavoir.

11. *en Lagenie.*	2. *en Momonie.*
Dublin.	Kinſale.
Tredag ou Dodrag.	Thurles ou Thurlo
Atherdée ou Ardée.	
Horeton la petite.	6. *en Connacie.*
Knocktogher ou	
Knoctopher.	Balline Hinch.
Laglin.	Crevabane.
Kildare.	Kaltrane.
Cloncurri.	Burgokere ou Burgoflore.
Kilmarmic.	Lac Reogh ou Rouge.
Aboy.	Ballinſmale.
& Ardnecran.	

Enfin il n'y avoit qu'un ſeul Convent en Ultonie à Rathmullian.

L'Auteur d'un petit Traitté de l'Ordre des Carmes fait en 1656. pretend que les Carmes deſchauſſez de l'Ordre deſquels il eſtoit, avoient eu pluſieurs Convens en Irlande ſçavoir, à

Dublin. Lymmerik. Carmes de-
Kilkeni. Kinsale. chaus-
Aboy. & Galway. sez.

Mais comme la reforme des Carmes n'a esté faite que longtemps aprés la destruction des Convens par Henry VIII. & mesme aprés l'établissement de l'Eglise Protestante en Irlande, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de Convent de Carmes deschaussez dans cette Isle non plus qu'en Angleterre : mais comme les Moynes & Religieux se sont glissez en Irlande sous les regnes de Marie, d'Elisabeth, de Jacques & de Charles Premier, & qu'ils s'y sont maintenus dans quelques maisons particulieres qu'ils y prenent à loyer où ils vivent incognitò habillez en Seculiers, n'étans connus que des Catholiques ausquels ils administrent les Sacremens ; les Carmes dechaussez comme plusieurs autres Religieux ont pris occasion d'appeller Convens ces sortes de Communautez. Mais comme l'on voit, c'est fort abusivement, puisque ces maisons particulieres & empruntées n'ont jamais joui du droit de Conventualité & ne peuvent pas estre considerées comme des Convens, mais plûtost comme des maisons seculieres & prophanes n'ayant jamais esté consacrées aux formes ordinaires, & qui se pratiquent ou la Catholicité regne.

ABBAYES, PRIEVREZ, ET MONASTERES de Filles de differens Ordres qu'il y a eu en Irlande.

Chanoinesses Reg. de saint Aug.

CE que je trouve de Monasteres de Filles en Irlande répond si peu au grand nombre d'Abbayes, Prieurez, & Convens d'hommes qu'il y a eu dans ce Royaume, que je ne fais aucune difficulté de croire que les historiens Anglois & Irlandois ont manqué d'exactitude en cette rencõtre, d'autant mieux que quelques Irlandois qui sont encore vivans & qui paroissent avoir quelques lumieres de l'état ancien de leur Isle, m'ont assuré que bien que le nombre des Religieuses n'y ait jamais esté aussi grand que celui des Moines & Religieux, il y a toûjours esté plus considerable que je ne le fais ici : cependant Varæus qui a esté assez exact à recueillir tout ce qu'il y avoit de Communautez Regulieres en Irlande sous le regne de Henri VIII. qui les supprima toutes, ne fait mention que de dix ou douze Monasteres de filles. Colgan parle d'un pareille nombre qui furent établis dans les premiers siecles de l'Irlande Chrestienne, mais on n'a aucune certitude que ces Maisons ayent passé l'an 1200 & ainsi le lecteur se contentera, s'il luy plaist, pour le present des Monasteres de filles anciens & nouveaux que j'ai pû observer avoir esté en Irlan-

de, en attendant que je puisse découvrir s'il y en a eu davantage. Chanoinesses Reg. de saint Aug.

Et pour garder le même Ordre à l'égard des filles que nous avons gardé pour les hommes, nous allons commencer par les Chanoinesses Regulieres de saint Augustin.

EN LAGENIE

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* il y avoit l'Abbaye de le bien-heureuse *Marie de Hoggis* fondée l'an 1146. par Dermitius Roy de Lagenie. Il y avoit deux Monasteres du même Ordre qui dépendoient de celluy-ci & dont nous allons parler incontinent : l'un étoit dans le diocese & Comté de Kilkenni, & l'autre dans le diocese de Laglin Comté de Caterlog.

Dans la même Ville de Dublin il y a eu encore l'Abbaye de la *Grace de Dieu*, ou de *Gratia Dei* fondée l'an 1190. par Cominus Archevesque de Dublin. Nous avons en France deux Abbayes d'hommes du même nom toutes deux de l'Ordre des Cisteaux, l'une dans le diocese de Saintes, & l'autre diocese de Bezançon.

Dans le Comté de Louth.

A *Fochard*, selon Usserius, sainte *Monenna* fonda l'an 630. un Monastere à l'honneur de sainte *Brigide* qui avoit pris naissance dãs ce lieu, selon quelques auteurs : car plusieurs autres di-

Chanoinesses Reg. de saint Aug.

sent qu'elle n'âquit à Kildare. Il y a eu dans cette Maison jusques à 150. Chanoinesses, d'autres attribuent la fondation de cette Abbaye à sainte *Darerca* sœur de saint Patrice.

Dans le Comté de Kilkenni.

A *Kilclehin* autrement *Beau-port*, sur la riviere de Swirie presque vis à vis de Waterford il y a eu une Abbaye ou Prieuré, car le titre de Prieuré est bien plus ordinaire dans l'Ordre des Chanoines & Chanoinesses de la Regle de saint Augustin. Il fut fondé l'an 1151. par Dermitius Roy de Lagenie, & il dépendoit de l'Abbaye de *Hoggis* de Dublin dont nous avons parlé.

Dans le Comté de Kildare.

A *Timolimbeg* il y a eu un Monastere du mesme Ordre fondé sous le regne de Jean I. Roy d'Angleterre par un Seigneur Anglois dont je n'ay encore pû sçavoir le nom.

Dans le Comté de Caterlog.

A *Athaldy* étoit un autre Monastere de Chanoinesses fondé par le fameux Dermitius Roi de Lagenie. Cette Maison dépendoit encore de l'Abbaye de la bien-heureuse Marie de *Hoggis* de Dublin dont nous avons fait mention.

Dans la Medie.

Chanoinesses Reg. de saint Augustin.

Teg-Sinche a esté un ancien Monastere de filles où sainte Syneche fut Abbesse. Cette Maison se nommoit auparavant *Ki-Ailbe*, parce qu'elle avoit esté établie par saint *Abban*.

Kilchoca estoit une ancienne Abbaye de filles où sainte *Choque* ou *Cocca* fut Abbesse, dit Colgan.

Killaine a esté une autre Abbaye qui fut établie par saint Endée & où sainte *Fanchée* fut mise Abbesse. Les Mediens disent que ce Saint & cette Sainte furent enterrez dans ce Monastere, les Lageniens le nient. Voyez les raisons de douter dans Colgan.

Dans le Comté de Longford.

Cluain-Bronach estoit un des plus anciens Monasteres de filles qu'il y eût en Irlande, puisque saint Patrice le fonda. Ce fut sainte *Sithanne* qui y fut mise Abbesse.

Druimcheo estoit pareillement une Abbaye dans le même païs diocese d'Ardache, & où sainte *Lupite* fut Abbesse.

Chanoinesses Reg. de saint Aug.

EN MOMONIE, Dans le Comté de Corke.

Usneach autrement dit *Bernech* ou *Burneach* dans le Muskeray, a esté un Monastere de Chanoinesses établi dans le sixiéme siecle par saint Abban qui y mit pour Abbesse sainte *Gobnate*.

Il y a eu encore, selon Colgan, une Abbaye de Chanoinesses à *Kilcre* ou *Kilkere*, ce qui signifie Eglise de sainte *Kere* ou *Cere*.

Kilchuana a esté un Monastere de filles dans le Muskeray où sainte *Connere* a esté Abbesse.

Cluain-Chedrail a esté une ancienne Abbaye où sainte *Ite* a esté Abbesse.

Cell-achad-Conchain autrement *Kil-achad* fut un ancien Monastere de Chanoinesses establi par saint Abban dans le sixéme siecle, & où il mit pour superieure sainte *Conchenne*. C'est apparemment le mesme endroit où saint Finan établit aussi une Abbaye d'hommes, puisque celle-ci s'appelloit pareillement *Kil-Achad-Conchain*.

Chanoinesses Reg. de saint Aug.

EN CONNACIE,

Dans le Comté de Roscoman.

Kilaraght estoit une ancienne Abbaye fondée par saint Patrice dans le cinquiéme siecle, il y mit Abbesse sainte *Attracte*.

Tegnaningean a esté un autre Monastere de Chanoinesses, selon Colgan, qui n'en dit pas davantage.

Dans le Comté d'Antrim.

Linn ou *Linn* estoit une ancienne Abbaye située auprés de Knocfergus, où *Darerca* sœur de saint Patrice fut Abbesse dans le cinquiéme siecle.

EN ULTONIE,

Dans le Comté d'Armagh.

A *Armagh* estoit le *Temple des miracles*, en Irlandois *Temple-na-ferta* fondé par saint Patrice, qui y establit sainte *Lapite* sa sœur pour Abbesse.

Kilsteve ou *Kilsleve* estoit une ancienne Abbaye fondée l'an 518. par *Darerca* surnommée *Moninna* qui en fut Abbesse Usserius confond les deux Darerca, dont l'une fut Abbesse de

Chanoinesses Reg. de saint Aug.

Linn, & l'autre de *Kilsleb*: mais Colgan soûtient que *Darerca* de *Linn* estoit sœur de saint Patrice à la verité, mais que *Darerca Moninna de Kilsleb* estoit de la famille des Roderics d'Ultonie. Sainte *Conchenne* fut aussi Abbesse de Kilsleb dans le septiéme siécle.

Dans le Comté de Tyronne.

Cluain Dubain ou *Druimdubhain* estoit une ancienne Abbaye où sainte *Cinnie* & sainte *Cel-tumbrie* furent Abbesses. Un grand nombre de saintes Religieuses & 7. Evesques de Clogher tous saints ont esté enterrez dans cette Maison.

Dans le Comté de Cavan.

Doremelle a esté un ancien Monastere fondé dans le huitiéme siécle par saint *Tigernac* qui y mit sainte *Melle* sa mere pour Abbesse.

Druimmard a esté un Monastere de Chanoinesses, selon Colgan, mais il ne dit pas où il estoit situé non plus que les quatre qui suivent.

Enach-aird estoit une Abbaye où sainte *Tallule* & sainte *Muadnate* ont esté Abbesses.

Ross-Benchuir fut une autre Maison de Chanoinesses où sainte *Cocca* fut Abbesse ou Prieure.

Kil-Rignaige ancien monastere où sainte *Rignacie* sœur de saint Finian fut Abbesse.

Doremic-Aidmecain fut un autre Abbaye où sainte *Lassare* fut Abbesse.

Il y avoit encore en Irlande des Religieuſes qui eſtoient de la Regle de ſaint Auguſtin, mais qui n'eſtoient pas Chanoineſſes, nous les appellons en France ſimplement Auguſtines. *Voicy leurs Maiſons.*

EN LAGENIE, Dans le Comté de Kildare.

A *Granay* un Monaſtere fondé l'an 1200. par Gautier de Ridelsfort Seigneur Anglois. Je ne ſçay ſi ce n'eſt point le meſme Monaſtere qu'on trouvera bientoſt dans l'Ordre de ſaint Benoiſt. Auguſtines.

Dans le Comté du Roy.

A *Killeghe* il y avoit un autre Monaſtere de la meſme Regle fondé depuis la conquête d'Irlande par les Warennes Seigneurs Anglois habituez en Irlande.

Dans la Medie Orientale ou Eaſtmeath.

A *Clonard* ſur la Boyne eſtoit l'Abbaye de Noſtre Dame fondée par *O-Maloghlin* Roy

Augustines. de Medie avant l'arrivée des Anglois en Irlande, & confirmée par le Pape Celestin III. dont les Bulles sont de l'an 1195. Varæus remarque que cette maison fut reduite à une si grande pauvreté pendant les guerres qu'on en fit une Chappelle dependante de l'Abbaye de sainte Brigide *d'Oder*.

A *Lismullen*, il y a eu un Monastere de cet Ordre sous le Titre de la sainte Trinité, ce fut une Dame Angloise, sœur de Richard de la *Corne* ou *Coroner*, Evesque de Medie, qui le fonda en 1240. Cet Evesque donna mesme à cette maison en consideration de sa sœur, les terres de *Dunsink* & de *Balli-bodman*. Je crois que c'est le mesme Convent que Herrera Auteur Espagnol de l'Ordre des Hermites de saint Augustin nommé *Kismullen* ou *Cismullen*, & au sujet duquel il dit qu'en 1409. le Pape Alexandre V. ordonna à l'Official de Medie d'unir à ce Monastere l'Eglise *d'Ardunlevan*, qui dependoit auparavant du Prieuré seculier de *Kilmullen*. Mais ce Pere à tort de croire que cette maison ne fut fondée qu'en 1409. qui est la datte des Bulles du Pape Alexandre V. car l'union suppose l'existence precedente des deux maisons unies.

A *Oder*, estoit le Monastere du titre de sainte Brigide, confirmé par des Bulles du Pape Celestin III. de l'an 1165. & fondé par les Barnevelds Seigneurs Anglois, desquels descendent les Mylords Irlandois de *Trimlestonne*.

Augustines.

Dans le Comté de Louth.

A *Termon-fechan*, étoit un Monastere de cet Ordre fondé par les Mac-mahons Seigneurs Irlandois & confirmé par le Pape Celestin III. l'an 1195.

EN MOMONIE.

Dans le Comté de Corke.

A *Balemac-Endan*, estoit un Monastere dont les Mac-Arty Seigneurs Irlandois, desquels descendent les Milords Vicomtes de Muskeray, ont esté fondateurs. Il y a un autre Balemac-endan ou Thomastoune dans le Comté de Kilkeni.

Dans le Comté de Clare ou Tvvomond.

Kil-oen, estoit un Monastere de filles, fondé dans le douziéme siecle, par le fameux Donalde O-Brian Roy de Lymmerik.

Dans le Comté de Lymmerik.

A *Limmerik* estoit un autre maison du même Ordre, fondée par le même O-Brian Roy de Lymmerik.

A *Kilshane* estoit le Monastere de sainte Catherine fondé par les Macfees Seigneurs Irlandois.

Auguſtines.

Dans le Comté de Tiperari.

A *Moylag* eſtoit un Convent de cet Ordre, fondé dans le quatorziéme ſiecle, par les Butlers, predeceſſeurs des Ducs d'Ormond.

EN CONNACIE,

Dans le Comté de Galvvay.

A *Kilcreunata*, eſtoit une Abbaye nommée de *Caſta Sylua* ou *Chaſteforeſt*, fondée l'an 1200. par Charles O-Coner Seigneur Irlandois.

EN *VLTONIE,*

Dans le Comté de Londonderry.

A *Londondery*, il y avoit un Monaſtere de cette Regle, fondée l'an 1218. par les Turloghes Lernig Seigneurs Irlandois, qui demeuroient dans le Chaſteau de *Strebane*, & qui étoient de la Royale famille des *O-Neal*.

L'Ordre de sainte Brigide d'Irlande a esté sans doute plus puissant dans cette Isle qu'il ne paroistra en cet endroit : mais comme je n'en ai pû trouver davantage, on se contentera pour le present des deux Monasteres qui suivent.

EN LAGENIE

Dans le Comté de Kildare.

Regle de sainte Brigide.

A *Kildare*, étoit l'Abbaye Chef d'Ordre de sainte *Brigide* qui la fonda elle même dans le cinquiéme siecle, & y fut Abbesse.

Dans le Comté d'Armagh en Ultonie.

A *Armag*, il y a eu une Abbaye nommée le Temple de sainte Brigide : on assure même que ce fut saint Patrice qui fonda cette maison.

Monasteres de filles de l'Ordre de saint Benoist qu'il y a eu en Irlande.

EN LAGENIE.

Dans le Comté de Kildare.

Regle de saint Benoit.

A *Grane*, il y a eu un Prieuré de Benedictines. Les Auteurs du *Monasticum Anglicanum* rapportent l'Acte de fondation inseré dans une Bulle de confirmation du Pape Innocent III. de l'an 1207. & où il paroist que Walter de Ridelsfort Fondateur & Baron de *Bré* Seigneur de Tristeldermot & autres Places, donna à ce Monastere les terres de *Grane* & *Dolk* avec quantité de terres labourables, prez, moulins &c. ensemble la nomination & collation de tous les Benefices qui dependent de la Baronnie de *Bré*. Il donna enfin à ces Religieuses le droit de pêche & autres droits plus particulierement designez dans l'Acte : & ce qui me fait juger que Varæus na pas toujours esté fort exact, c'est que cette maison ne lui a pas esté connuë, bien que les Titres de ce Monastere ne fussent pas inconnus en Irlande dans le temps qu'il écrivoit, puisque Dugdale & Dodswordt les ont vus, eux qui n'étoient qu'Anglois, au lieu que Varæus étoit de Dublin mesme.

Regle de saint Benoist

Dans le Comté de Corke.

A *Corke* estoit l'Abbaye de saint Jean Baptiste de *Joneſtrete* fondée par les Barri Seigneurs originaires d'Angleterre. Dugdale & Dodsworth en rapportent encore l'acte de fondation dans les additions à leur *Monaſticum Anglicanum*. Varæus n'a point encore connu cette Maison.

Dans le Comté de Mayo en Connacie.

COlgan seul nous apprend qu'il y a eu un Monastere de filles Benedictines à *Mayo* capitale du Comté, dont la sœur de saint Gerald fut Abbesse.

L'Ordre de Ciſteaux n'a eu, ſelon mes Memoires, & les lumieres que j'en ay pû tirer des Auteurs, qu'une ſeule Maiſon en Irlande qui eſtoit dans la Medie Occidentale en Lagenie.

Ballimore. Voyez dans l'Ordre de ſaint Gilbert pour les hommes.

L'Ordre Froenſium qui m'eſt inconnu avoit la Maiſon ſuivante.

Alvainard ou *Kilvainard* il y a eu un Monaſtere de filles dont la fondation eſt énoncée dans une Bulle du Pape Celeſtin III. qui confirme l'etabliſſement de cette Maiſon, & lui accorde pluſieurs Egliſes, comme Noſtre Dame de *Damliag*, de *Termonfechan*, de *Scrine*, de *Kenenus* ou de *Kelles*, de *Durmaig*, de *Çluan-Micnois*, l'Egliſe de ſaint *Odre*, celle de ſainte *Brigide*, celle d'*Ahtrim* & pluſieurs autres, ce ſont les Auteurs du *Monaſticum Anglicanum* qui rapportent cette Bulle, & qui diſent que ce Monaſtere eſtoit de l'Ordre *Froenſium*.

L'Ordre de sainte Claire n'a eu qu'une seule Maison en Irlande, elle étoit de la Regle de S. François.

Dans le Comté de Tiperari.

A *Roche Swirie* Chateau qui appartient aux Ducs d'Ormond ; c'est Wadingue seul qui nous en assure. Je ne puis encore que je ne fasse remarquer en cette rencontre une erreur grossiere du P. Castet Recollet qui a traduit Wadingue, car il appelle ce Chateau *Roche-sure*, comme s'il y avoit dans le Latin *Rupes secura* au lieu de *Rupes-Swiria*, qui est la riviere qui fasse au bas du Rocher sur lequel est situé ce Chateau. L'Ordre de sainte Clere.

Principaux Saints Fondateurs qui estoient presque tous Irlandois, & qui ont fondé des Maisons Regulieres en Irlande.

St. *Abban* qui vivoit dans le septiéme siecle fonda quantité d'Abbayes de Chanoines Reguliers à Druimchain, à Canros, à Maghermuidhe, à Fetherde, & à Kil-Abbain en Lagenie, à Cluainirard, à Cluainfinglas, à Brigobban, à Kilnamarban, Husneach, à Cluain-Combrain, à Magée, à Cuilcolluinge, & à Kilruimthir en Momonie. Il est bon de remarquer que quand nous n'ajoûterons point l'Ordre, c'est à dire, que nous entendrons alors parler de celui des Chanoines Reguliers.

Saint *Adamnan* fonda la Maison de Rathmuige en Ultonie.

S. *Ædus* ou *Aidan* fonda dans le sixiéme siecle une Abbaye à Kildare.

Un autre S. *Ædus* fonda dans le troisiéme siecle l'Abbaye de Enachmidbrenin en Momonie.

S. *Airedus* fonda dans le septiéme siecle une Abbaye à Airdfinnaich.

S. *Ænguſſius* estoit fondateur de Deser-Ænguſſ.

S. *Albée* fonda dans le quatriéme siécle l'Ab-

baye & Eveſché d'Emeli en Momonie.

S. *Armideus* fonda l'Abbaye de Cuil-Rathene en Ultonie.

S. *Auguſtin* & S. *Benoit* Chanoines Reguliers Italiens, & qui accompagnerent Palladius en Irlande, fonderent l'abbaye de Teg-na-Romanach en Lagenie.

S. *Aux lie* fonda l'Abbaye & l'Eveſché de Kilauxille en Lagenie.

S. *Baithenus* eſtoit fondateur de Teg-Baithin.

S. *Barri* ou *Barrindeus* fonda dans le ſeptiéme ſiecle une Abbaye à Drumcuillin en Lagenie, & une autre dans la ville de Corke.

S. *Becan* fut fondateur de Kilbecain en Lagenie.

S. *Beoanus* de la Maiſon de Ard-Cuilin.

S. *Beoadius* fonda l'Abbaye & Eveſché d'Arcarne en Connacie.

S. *Berach* fut fondateur dans le ſixiéme ſiecle de l'Abbaye de Cluain-cairpe en Connacie.

S. *Blatmacus* fonda l'Abbaye de Cluain-buadain.

S. *Boadan* fonda dans le ſeptiéme ſiecle une Maiſon à Kilboadain, & un Prieuré à Cluontoskirt.

S. *Boecius* autrement S. *Mobyus* fut fondateur de Glaſſ-na-oidhean.

S. *Brendan* le Grand fonda une Abbaye à Clonſert, & un Monaſtere de filles pour ſa ſœur à Enachdoune en Connacie.

Un autre S. *Brendan* fonda l'Abbaye de Birre en Medie.

S. *Brigide* qui fut conçûë à Kildare & prit naiſſance à Fochard, fonda une Abbaye à Kildare.

S. *Brogan*, *Brocan*, ou *Brogain* fonda dans le ſixiéme ſiecle une Abbaye à Mothil en Ultonie, & d'autres à Cluain Murchain, à Moetgall, & à Roſſ-Tuirk en Lagenie.

S. *Callinus* fut fondateur de Fiodnach en Lagenie.

S. *Caminus* le fut dans le ſeptiéme ſiecle de Iniskeltran dans le Comté de Twomond.

S. *Canicus* autrement S. *Kenny* fonda dans le ſixiéme ſiecle l'Abbaye d'Aghavoa en Tiperari.

S. *Canocus* ou *Mochonocus* établit l'Abbaye de Glinn en Lagenie.

S. *Carthage Mochudée* fonda dans le ſixiéme ſiecle les Abbayes de Rathene en Medie Orientale, & de Liſmore en Waterford.

S. *Caurnanus* fonda Cluain Eich.

S. *Colga* fut fondateur de Luſcan.

Un S. *Colman* fonda l'Abbaye de Kilmacculle en Galway, celle de Dairmore dans le Comté du Roy, celle de Lann en Lagenie, & celle de Doredunchan en Momonie

Un autre S. *Colman* fonda ſelon quelques-uns dans le ſeptiéme ſiecle l'Abbaye de Tyrdaglas en Momonie, de l'Ordre de ſaint Benoit.

Un autre ſaint *Colman* fonda les Abbayes de Mayo & de Inisbofinde qui furent d'abord de l'Ordre de ſaint Benoit, & dans la ſuite de Chanoines Reguliers.

S *Colmanelle* fut fondateur dans le ſixiéme ſiecle de Linall ou de Land-Elo en Lagenie & du Prieuré de Mukmor en Ultonie.

S. *Colombe* ou *Colombakil* fut fondateur des Abbayes de Dearmach, de Londonderry, de Kels en Medie, de Sourd en Lagenie, de Iniſmore

en Longford, & de Iniſmacnerin en Roſcoman.

S. *Colomban* paſſe pour être le fondateur de Tyrdaglas que d'autres attribuent à un ſaint Colman.

S. *Coman* fonda l'Abbaye de Roſcoman en Connacie, & une autre à Enachtruim en Kilkeni.

S. *Coeman* fonda Airdne-Cœmain en Lagenie.

S. *Conal* fut fondateur de l'Abbaye de Kilchonail en Connacie, de celle de Iniſcoel autrement Bugellaigh en Ultonie, & de celle de Kilskire en Lagenie.

S. *Congall* fonda dans le ſixiéme ſiecle l'Abbaye de Banchor en Ultonie, celle de Cambos & de Botchonais dans la meſme province.

S. *Cormacus* fonda dans le ſeptiéme ſiecle les Abbayes de Kilmac-Moguin, de Baſleac, de Druim-Eaſcluim, de Imleach-Becain, de Kil-Ithe & de Treot.

S. *Cronan* fut fondateur dans le ſixiéme ſiécle de Roſcrée en Tiperari, de Glaſſ-more en Waterford & de Ball en Connacie.

S. *Cuama* établit les Maiſons de Treffodium en Lagenie, & celle de Tullen en Medie.

S. *Cuana* fut fondateur de Cell-Cuana en Connacie, de Monagham, de Kildelge & de Lilchal.

S. *Dabeoce* fonda dans le cinquiéme ſiecle le Prieuré du Purgatoire de ſaint Patrice en Ultonie.

S. *Dagæ* fonda l'Abbaye de Delenna en Ultonie.

S. *Dagān* établit l'Abbaye de Imberdhaoile en Lagenie dans le ſeptiéme ſiecle.

S. *Declan* fut fondateur dés le cinquiéme ſiecle d'une Abbaye à Ardimore en Momonie.

S. *Deoradius* ou Diradius fonda une Abbaye à Eadardruim en Connacie.

S. *Diarmit* fonda une Maiſon dans une iſle du lac de Rée en Longford.

S. *Dichulle* fut le fondateur de Cluain-Eoaris en Ultonie.

S. *Domangenus* fut fondateur de Tuaim-Muſcraigge en Momonie.

S. *Donan* fonda dans le ſeptiéme ſiecle l'Abbaye de Corball en Tiperari, & le Prieuré de Tome dans le meſme pais.

S. *Endée* fut fondateur de l'Abbaye d'Aran en Connacie & de Killaine en Medie.

S. *Ernan* le fut dans le ſeptiéme ſiecle de Druimthome en Ultonie.

S. *Euin* ou *Emin* fonda dans le ſeptiéme ſiecle l'Abbaye de Roſſe en Wexford.

S. *Fachnan* fonda dans le ſixiéme ſiecle l'Abbaye de Roſſe en Corke.

S. *Failbee* fut fondateur d'Erdame.

S. *Faitlech* fonda dans le ſeptiéme ſiecle l'Abbaye de Cluontoskirt en Roſcoman.

S. *Farannan* établit l'Abbaye de Domnachmore en Momonie.

S. *Fechin* fonda dans le ſeptiéme ſiecle les Abbayes de Fourre en Weſtmeath, de Conc en Mayo, d'Aſſudare & de Bellifechin en Slego, d'Immag & d'Ardoilen en Galway, & enfin celles de Kilnamanach & de Lemmag.

S. *Ferguſius* fut fondateur de Kilmebian en Momonie.

S. *Ferreolus* ou *Ernin* fonda Cluain-Reilgeach en Medie.

S. *Fiacre* fonda dans le ſixiéme ſiecle l'Abbaye

baye a Clonard en Medie comme auſſi celles de Tibrada, de Inisfallen, de Ardfinan, & de Druim-der Daloch.

Un autre S. *Finian* paſſe pour le Fondateur de Moville ou de Maigeville en Ultonie, & de Cluain Chaoin en Lagenie.

S. *Frigidian* que l'on dit eſtre le meſme que S. Finian fut Fondateur de Macbille en Ultonie.

S. *Finchade* fonda une maiſon de Domnach-mor, en Momonie.

S. *Finchan* fut Fondateur de l'Abbaye d'Archoin.

S. *Fingene* fonda un Domnach-mor, en Momonie.

S. *Fintan* autrement S. *Munnu* fonda dans le ſixiéme ſiecle l'Abbaye de Cluain-Ædnach, celles d'Achad-Arglas, d'Achad-Finglas, & de Lanchoil en Lagenie, & celles de Dumbleske & de Roſſ-Coerach en Momonie.

S. *Flamius* fut Fondateur de Finglas, en Lagenie.

S. *Foilan* fonda Cluain-Maoſena.

S. *Forcherne* établit la maiſon de Kilfortcherne, en Medie.

S. *Froegius* fut Fondateur dans le ſixieme ſiecle de l'Abbaye de Clunes en Ultonie.

S. *Furſée* fonda les maiſons de Cluinet, de Lecain & une autre dans une Iſle du Lac Curbe en Connacie.

S. *Garban* fonda dans le ſeptiéme ſiecle l'Abbaye d'Achad'garbain ou de Dungarbain, en Momonie.

S. *Gerald* fonda l'Abbaye de Templegerald ou Elytheria, dans la Connacie. Cette maiſon fut d'abord de l'Ordre de S. Benoiſt, mais elle

changea dans la ſuite

S. *Gobban* fut le Fondateur de Tegdagoba en Ultonie.

S. *Grellan* fonda Croeg-grellan en Connacie.

S. *Guarius* établit les Abbayes d'Achad Dugtaigh en Ultonie.

S. *Hierlatius* ou Jarlatheus fonda une Abbaye à Cluainfois en Connacie.

S. *Ibar* ou *Ivore*, fonda dans le cinquiéme ſiecle, l'Abbaye de Beg-eri ſur les coſtes de Wexford.

S. *Kelan* ou *Coelan* fut Fondateur dans le ſixiéme ſiecle de l'Abbaye de Neddrum en Ultonie.

S. *Kenan* fonda dans le cinquiéme ſiecle, la maiſon de Duleke ou de Damliag, en Lagenie.

S. *Kevin* ou *Coëngenus*, fut Fondateur dans le ſixiéme ſiecle, de l'Abbaye de Glande-loure en Lagenie.

S. *Kiaran* ou *Ciaran*, fonda dans le cinquiéme ſiecle, les Maiſons d'Angine, de l'Iſle Sacrée, de Saiger Keiran, de Clunes & de Cluan Micnois.

S. *Kilian* eſtablit l'Abbaye de Teg-Talain, en Ultonie.

S. *Lactin* ou *Lactan*, eſtablit la maiſon d'Achadur, en Momonie.

S. *Laſerian* autrement S. *Molaiſſe*, fonda dans la ſixiéme ſiecle l'Abbaye de Laglin, celle de Deueniſts en Fermanag, & celle d'Echrois, en Connacie.

S. *Liberius* fonda dés le quatriéme ſiecle l'Abbaye de Iniſmore, dans le Lac de Rée en Koſcoman,

S. *Libernus* établit dans le septiéme siecle, l'Abbaye de Cluainfode, en Lagenie.

S. *Lochin* fut le Fondateur de Kilcuilin en Lagenie, & d'Achad-Airard en Momonie.

S. *Lugadius*, *Lugeus* ou *Ludeus*, fonda dans le sixiéme siecle, une maison Reguliere dans l'Isle de Raclin, sur les costes du Comté d'Antrim, une autre à Cluain-Finchoil, & ensuite celles de Druin-ineascluin & de Fordhruim.

S. *Macarty* establit l'Abbaye & Evesché de Clogher.

S. *Maidoc* autrement S. *Edam*, fonda dans le sixiéme siecle, les maisons de Drumlaham, de Fernes, de Cluain-mor, d'Arlabran & de Cluain-chladeach.

S. *Malachie*, fameux par ses Propheties, fonda l'Abbaye de Newrie, & un Prieuré dans la Ville de Doune.

S. *Maltulius* fut Fondateur de Cluain-Unsean.

S. *Manchin* fonda dans le septiéme siecle, les Abbayes de Moethal, de Menedrocaid, de Tuain-grene & de Liethmanchin.

S. *Mell* Escossois, neveu de S. Patrice, établit l'Abbaye & Evesché d'Ardache en Longford.

S. *Midhabaria* fonda Cruimlinn en Connacie.

S. *Mochenna* fonda Dore bruchoise.

S. *Mocallan* fonda Ramelfige, en Connacie.

S *Mochonna* fut Fondateur de Cluain-dolcain en Lagenie, dans le septiéme siecle.

S. *Mochellocus* fonda dans le septiéme siecle, l'Abbaye de Kilmaloк en Momonie.

S. *Moctée* fonda dans le cinquiéme siecle, les maisons de Lismore ou de Kilmore, de Lugmag & de Louth.

S. *Walsnulphus* fut Fondateur de Condat en Momonie.

Principaux Saints d'Irlande qui ont composé des ouvrages.

SAint *Mell*, S. *Loman*, S. *Patrice* le Jeune, S. *Benigne* & S *Evin*, ont écrit la vie du grand S. Patrice l'Apôtre d'Irlande.

S *Cumineus*, S. *Adamnan* & S. *Murus*, ont fait la vie du grand saint Colombe.

S. *Cormachus* a écrit la vie de S. Kiaran.

S. *Ultan* a composé la vie sainte Brigide.

S. *Evin* ou *Emin* a fait la vie de plusieurs Saints d'Irlande.

S. *Colman* a composé la vie de saint Senan.

S. *Dallan* a écrit les vies de S. Colombe, de S. Conal & de S. Senan.

S *Hierlathius*, S. *Cathalde* & S. *Moctée*, ont écrit des Livres de Propheties, comme aussi le fameux S. *Malachie* comme nous le prouverons contre le P. Menestrier Jesuite qui a soutenu le contraire.

S. *Fintan* a écrit sa Regle Monastique.

S. *Moctée* a aussi écrit la sienne.

S. *Cuthbert* nous a donné quelques anciennes Regles d'Irlande.

S. *Moelruan* & S. *Angussius* ont donné des Martyrologes de l'Eglise Hybernique.

Les autres Auteurs sur differens sujets, sont S. *Moeliſſa*, S. *Finnian*, S. *Colombe*, S. *Dagée*, S. *Ultan*, S. *Diman*, S. *Dallan*, S. *Fridolin*, S. *Dagan*, S. *Cuthbert*, S. *Moctée*, S. *Rupert*, S. *Hyerlathius*, S. *Colga*, S. *Cumean*, S. *Sillanus*, S. *Cumineus*, S. *Sedulius* le Venerable, S. *Sedulius Secundus*, S. *Gildas Abbanus*, S. *Gildas*

Badonicus, Gildas Coemanius, Gildas Malduduis, Gildas Nehemias, S. *Gildas* le Chrestien, S. *Gildas* le Patricien, *Gildas Quartus*, S *Onchua*, & enfin le bien-heureux *Claude Clement*, qui a établi l'Université de Paris. Il est vray que Dempster pretend que la plupart de ces Auteurs étoient Ecossois & non pas Irlandois, mais Usserius & Colgan soutient au contraire que ces saints étoient Irlandois & que les mots de *Scotus* & de *Scotia*, signifioient anciennement l'Irlande & non pas l'Escosse qui estoit nommée seulement *Albania*. Nous examinerons un peu plus amplement cette difficulté dans nôtre Histoire du Clergé d'Irlande.

Abbayes, Prieurés & Convens de Fondation Royalle.

L'Abbaye ou Prieuré de Holme Patrik ou Port S. Patrice, de Chanoines Reguliers, fut fondée par *Sitricus* Roy de Lagenie qui étoit *Ouſtman*, dans le Comté de Dublin & dans le onziéme siecle.

Le Prieuré de la sainte Trinité de Dublin, fut établi par le mesme Roy *Sitricus* en 1058.

Le Prieuré de tous les saints de Dublin fut fondé par *Dermitius* Roy de Lagenie dans le milieu du 12. siecle : quelques autheurs disent que ce Roy estoit aussi *Ouſtman*.

Le Prieuré de sainte Marie de Louth fut fondé dans le douziéme siecle par *Donat o-Caroll* Roy d'Ergallie en Irlande.

Le prieuré de Knoc auprez de la Ville de Louth, de Titre de S. Pierre & de S. Paul fut

établi dans le meſme ſiecle, & par le meſme Roy.

L'Abbaye de Fernes dans le Comté de Wexford fut fondé dans le douziéme ſiecle par *Diarmitius* Roy de Lagenie.

Lancienne Abbaye de Kildare fut fondée dans le ſixiéme ſiecle par S. *Aide* Premier Roy de Lagenie, & enſuite Abbé & Eveſque de Kildare.

L'Abbaye ou Prieuré nommé de S. Barry du Titre de S. Jean-Baptiſte, fut fondé à Corke par *Cormacus* Roy de Deſmond, dans le douziéme ſiecle.

Le Prieuré de Kilmony ou de Forgio aux portes de la Ville de Clare, fut fondé par *Donalde O-Brian* Roy de Lymmerik, dans le douxiéme ſiecle.

Le Prieuré de l'Iſle des Chanoines, ou de Iniſ-negananag fut établi par le meſme Roy.

L'Abbaye ou Prieuré de la ſainte Trinité de Ballintober, dans le Comté de Mayo, fut fondé ſur la fin du douziéme ſiecle par *Cathol-o-Conogher* Roy de Connacie.

L'Abbaye de Cong, dans le meſme Comté fut établie dans le commencement du ſeptiéme ſiecle, par un *Donalde*, Roy de Connacie qui demeuroit à Cong, qui a eſté depuis la reſidence de ſes Succeſſeurs.

L'Abbaye de Roſcomam fut fondée dans le ſixiéme ſiecle, par un Roy de Connacie.

L'Abbaye de S. Thomas de Cantorberi qui étoit à Dublin de la Congregation de S. Victor fut fondé dans le douziéme ſiecle, par *Henry* II. Roy d'Angleterre qui ſoumit l'Irlande.

Le Prieuré de Randon ou de Teac-Eon en Roſcoman, de l'Ordre de ſainte Croix, fut

fondé par *Iean* Premier Roy d'Angleterre.

Le Prieuré de S. Jean l'Evangeliſte de Waterford Ordre de S. Benoit fut fondé par le meſme Roy.

Le Prieuré de Benedictins qu'il y avoit dans la Ville de Corke a eu auſſi le meſme Roy pour Fondateur.

L'Abbaye de noſtre Dame de Ouſtmanby Ordre de Citeaux, & qui eſtoit aux portes de la Ville de Dublin, avoit eſté fondée par *Malachie* ou *Malachlin-a-Moholmok*, Roy de Medie, & Monarque d'Irlande.

L'Abbaye de la Vallée du Salut de Baltinglas dans le Comté de Wiklo qui appartenoit aux Bernardins, devoit ſa fondation à *Dermitrus* Roy de Lagenie.

L'Abbaye de Mell ou Mellifont de l'Ordre de Ciſteaux & dans le Comté de Louth, avoit eſté fondée par *Donat-o-Caroll*, Roy d'Ergallie.

L'Abbaye de Gray ou de Jeripont, du même Ordre dans le Comté de Kilkenni, fut fondée par *Donalde* Roy d'Oſſeri.

L'Abbaye de Bectif ou Noſtre-Dame de la Beatitude, en Medie Orientale & de l'Ordre de Ciſteaux, fut fondée par *Marcha'd* Roy de Medie, ou par *O-Malaghlin* Roy de Medie.

L'Abbaye de Font-vive de Mawr en Corke Ordre de Ciſteaux, fut fondée par *Dermitius Cormacus* Roy de Lagenie.

L'Abbaye de ſainte Marie de Pierre Fertile de Corcamer en Twomond ou Clare, de l'Ordre de Ciſteaux, fut fondée par un *O-Brian* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye de Nenay ou de Magie de l'Ordre de Ciſteaux & ſcituée dans le Comté de Lym-

merik fut fondée par un *O-Brian* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye de Holycroſſe ou de Sainte-Croix en Tiperari, de l'Ordre de Ciſteaux & dont l'Abbé eſtoit Comte & Pair Eccleſiaſtique d'Irlande, & Vicaire general de l'Ordre de Ciſteaux dans ce Royaume ; cette Abbaye, dis-je, fut fondée par *Donalde* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye de Noſtre Dame de Albicamp à Kilcowl de l'Ordre de Ciſteaux fut fondée par un *Donalde O-brian* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye d'Iniſlaunog ou de Swirie en Tiperari Ordre de Ciſteaux fut fondée par le meſme *Donalde O-brian* Roy de Lymmerik.

L'Abbaye du *Mont de la Victoire* ou de *Knocmoy* en Galway & du meſme Ordre, fut fondée par *Charles o-Coner* Seigneur ou Roy de Connacie.

L'Abbaye de *Verdbois* de la ville de Newrie dans le Comté de Doune & Ordre des Ciſteaux fut fondée par *Mac-leghlin* Monarque d'Irlande, c'eſt à dire, Souverain de toute l'Iſle, & que les autres Roitelets reconnoiſſoient pour ſuperieur à eux. Selon d'autres, cette fondation eſtoit l'ouvrage d'un Roy d'Urgallie nommé *o-Kearwil.*

Le Convent de Jacobins de Lymmerik fut fondé par un *o-Brian* Roy de Lymmerik.

Le Convent de Cordeliers de Dublin reconnoiſſoit pour fondateur *Henri* II. Roy d'Angleterre.

Le Convent de Cordeliers de Trime en Medie a eu pour fondateur *Jean* I. Roy d'Angleterre.

Le Convent des meſmes Cordeliers de Clon-

fuada dans le Comté de Twomond fut basti par un *O-brian* Roy de Lymmerik qui en bastit encore un autre du mesme Ordre à Galbally en Tiperari.

Dermitius Roy de Lagenie fonda encore les Monasteres de filles de la bien-heureuse *Marie de Horgis* de Dublin, celui de *Kilclehin* auprés de Waterford & celui d'*Atraldy* dans le Comté de Caterlog, ils étoient tous trois de Chanoinesses Regulieres de S. Augustin.

L'Abbaye de filles qui estoit à *Clonard* en Medie orientale de l'Ordre des Augustins avoit eu *O-malaghlin* Roy de Medie pour fondateur.

Le Monastere de *Kiloen* de l'Ordre des Augustines dans le Comté de Clare, fut fondé par Donalde *O-brian* Roy de Lymmerik. Il en fonda un autre du mesme Ordre dans la ville de Lymmerik.

Fondateurs Anglois *ou d'origine Angloise habituez en Irlande depuis la conquête qui en fut faite par* Henry II. *Roi d'Angleterre.*

LEs *Andsley* qui ont esté Vicomtes de *Valence* sur les costes du Kery, & qui sont encore Barons Mylords de *Montnorris* dans le Comté d'Armag, ont fondé un Convent du Tiers Ordre de saint François à Holywod dans les Comté de Doune.

Les *Barnevelds* qui sont Barons Mylords de *Trimleston* en Irlande fonderent un monastere de

filles Oder en Medie orientale de l'Ordre de ſainte Brigide.

Les *Barri* qui ſont Comtes de *Barrimore* & Vicomtes de *Butavant* ont fondé des Chanoines Reguliers à Ballibeg en Corke, des Cordeliers à Butavant, à Caſtel-lean, & à Temolag dans la meſme Comté, & des Jacobins dans la ville meſmede Corke.

Les *Birminghams* qui ſont Milords Barons d'*Athenry* en Galway, & qui ont eſté Comtes de *Louth* avant que ce Titre eût paſſé aux *Plunkers* ont eſtabli des Jacobins à Athenry, des Cordeliers en Galway, & à Totemoye dans le Kingſconty, & enfin deux Convens d'Auguſtins & un de Carmes en Galway.

Les *Bourgs* ou *Bourkes* qui ont eſté Comtes d'*Ultonie* aprés les *Courcy* & les *Lacy*, & Seigneurs de *Connacie*, & qui ſont encore Comtes de *Clanricard*, ou de *Clankar* Vicomtes de *Clanmoris*, de *Galway*, & de *Mayo*, Barons de *Bretas* & de *Caſte-Conel*, qui forment tous pluſieurs branches dans leſquelles on comprend ceux qui ſe font nommer *Mac-Williams* ou *Fits-Williams* pour dire qu'ils deſcendent du fameux *Guillaume du Bourg* qui contribua tant à la conqueſte d'Irlande. Les *Bourkes* enfin ont fondé quantité de Maiſons Religieuſes en Irlande, comme le Prieuré de ſaint Edmund d'Athaſſel dont le Prieur entroit au Parlement, & qui eſtoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers; l'Abbaye de Tuam de l'Ordre de Premonſtré, des Cordeliers en Galway & à Lymmerik, des Jacobins à Lurcheoe en Tiperari, des Picpuſon Tierceres à Kilcarb ain en Galway, & des Auguſtins à Killeghe en Kerri.

Les *Butlers* ou *Boutilliers* qui poſſedent depuis

ſi long-temps les Titres de Ducs & de Comtes *d'Ormond*, *d'Oſſery*, *d'Aran*, & de *Carike*, de Comtes Palatins de *Tiperari*, de Vicontes *d'Ikerine* & de *Montgarret*, de Barons de *Thurles* de *Dumboyne* & de *Cahir*, & enfin de Seigneurs de la ville d'*Arklo* & d'une infinité d'autres terres en Irlande. Cette Maiſon, dis je, de laquelle le Duc d'*Ormond* eſt le chef a fondé un Prieuré de Chanoines Reguliers à Eagraim, l'Abbaye de Wonay ou de Wetheny Ordre de Ciſteaux en Lymmerik, les Religieuſes de Moilag en Tiperari, un Prieuré de ſainte Croix à Nenag, des Auguſtins à Roſſe, à Eagrim, & à Calane, des Jacobins, à Arklo & à Boriſſole des Carmes à Knoctopher, à Turles, & en Galway, & des Cordeliers à Carrike, à Nenag & à Galway.

Les *Curcy* ou *Courcy* qui ont preſque ſoumis toute l'Irlande ſeptentrionale & occidentale aux Rois d'Angleterre, & qui ont eſté les premiers Anglois honorez du titre de Comtes d'*Ultonie* & qui ſont encore Barons de *Ringrame* & de *Kinſale* & en cette derniere qualité ont droit de ſe couvrir devant les Rois d'Angleterre à la maniere des grands d'Eſpagne, prerogative fort rare dans la domination des Rois de la Grand' Bretagne, & qui fut accordée à un Baron de Kinſale par la Reine Marie. Les *Curci* enfin ont fondé les Benedictins & les Porte-Croix de la ville de Doune, trois Abbayes de Bernardins dans le Comté de Doune, les Jacobins de Carlingford & les Auguſtins de Corke.

Les *Dillons* Comtes de *Roſcoman* & Vicomtes de *Caſtillogalline* ont eſtabli des Carmes & des Cordeliers auprés de la ville d'Athone du coſté de la Medie:

Les *Fits-Morice* Mylords Barons de *Kery* & de *Lixnaw*, fonderent une Abbaye de Bernardins à Oderney, & des Cordeliers à Ardart dans le Comté de Kery.

Les *Fieldings* Comtes de *Desmond* ont basti les Augustins de Dungarvan en Waterford, & les Cordeliers d'Asketine en Corke, d'Irrialag en Keri, & de Clommel en Tiperari.

Les *Fits-Eustache* Barons de *Portlester*, & autrefois Vicomtes de *Baltinglas* & Barons de *Castel-Martin* en Kildare où ils demeuroient, ont fondé l'Abbaye de Owen auprés de Kilcullen de Chanoines Reguliers, les Jacobins de la ville de Naaz, & ceux d'Aghavoa.

Les *Flemings*, *Flamands*, ou *Flandres* Milords Barons de *Slane* ont estabi des Tierceres ou Picpus à Slane en Medie.

Les *Giraldides*, *Giralds* ou *Fits-Gerald* Comtes de *Kildare* ont fondé les Bernardins de Chore en Corke, les Jacobins & les Cordeliers de Yougall, les Augustins d'Atdare en Lymmerik, les Jacobins de Traylies, de Yougall, & de Slego, & les Cordeliers de Clane, de Vexford, d'Atdare, de Clommell & de Yougall.

Les *Lacy* qui ont esté Seigneurs de Medie & Comtes d'*Ultonie* aprés les Curcy, fonderent les Cruciferes de Kels en Medie, & de Tredag, plusieurs maisons de Bernardins, les Commanderies de Kilmainanbeg, de Kilsaran, & de saint Jean Baptiste, Ordre de Malthe, les Cordeliers de Doune & ceux de Knocfergus, & plusieurs autres Maisons Religieuses.

Les *Mareschals* Comtes de *Pembrok* en Angleterre fonderent le Prieuré de Wexford Ordre de Malthe, les Bernardins du petit Tinterne & de Douske, les Chanoines Reguliers & les Jacobins de Kilkeni.

Les *Netterwilles* Vicomtes de *d'Ewthe* fonderent une Commanderie de Malthe à Clontarf, & des Jacobins à Tredag.

Les *Nogents* ou *Nugents* Comtes de *Westmeath* baſtirent les Jacobins de Mollingar.

Les *Palmers* qu'on croit *Ouſtmans*, & qui ſont Comtes de *Caſtelmaine*, ont fondé les Porte-Croix de Dublin, & ſelon quelques-uns les Cordeliers de Kilkeni.

Les *Plonkets* Comtes de *Fingall*, Barons de *Louth*, de *Dunſany* & de *Killine*, qu'on croit auſſi être *Ouſtmans*, ont fait baſtir les Cordeliers de Trime & de Tredag, & les Jacobins de Louth, ſelon quelques-uns.

Les *Preſtons* Vicomtes de *Germanſtonn* ont fondé la Commanderie de Kilmainan-Wood Ordre de Malthe.

Les *Rott* ou *Roches* Vicomtes de *Fermoy* ont fondé des Chanoines Reguliers à Wexford, des Benedictins à Glascarik, des Bernardins à Fermoy, un Prieuré de Chanoines de S. Victor à Ballingrodegh, des Jacobins à Glanoure, & des Carmes à Cloncurry.

Les *Schudamores* Vicomtes du meſme nom ont baſti les Cordeliers de Multifernan en Weſtmeath.

Les *Strongbow* Comtes de Pembrok aprés les Mareſchals, fonderent le grand Prieuré de Kilmainan Ordre de Malthe qui eſtoit auparavant aux Templiers.

Les *Talbots* qui ont eſté Barons de *Dungarvan* Comtes de Wexford, & dont le Chef eſt aujourd'hui le fameux *Duc de Tyrconel*, ont fait baſtir les Auguſtins de Dublin.

Les *Veſcy* qui ont eſté Comtes de *Kildare* avant les *Giraldides*, firent baſtir les Cordeliers

& les Carmes de la ville de Kildare.

Les *Whites* en François *Blancs* dont le chef est aujourd'hui Marquis d'*Albiville* qui estoit dernierement Ambassadeur du Roi Jaques en Hollande, ont fondé les Bernardins de Comber en Doune, & les Augustins de Naaz.

Tous les Seigneurs dont nous venons de parler sont titrez, comme l'on voit. Voici à present les Seigneurs non titrez qui sont encore Anglois d'origine & qui ont fondé des Communautez Regulieres en Irlande.

Les *Bagotz*, les *Bagnals*, les *Binghams*, les *Bissets* Escossois, les *Blanchefelds*, les *Boiseles*, les *Brandons*, les *Brownes*, les *Borards*, les *Carew* Rois de Corke, les *Camwils*, les *Chacées*, les *Coguns*, les *Daltons*, les *Devereux*, les *Dowels*, les *Drilands*, les *Forlongs*, les *Genevils*, les *Grandisons*, les *Graces*, les *Hakets*, les *Harlayes*, les *Hervées*, les *Dela Hides*, les *Herefords*, les *Fits-Herberts*, les *Joyes*, les *Jordans*, les *Milers*, les *Multots*, les *Nangles*, les *Ridlers*, les *Ougans*, les *Petis*, les *Pipards*, les *Porters*, les *Pourcels*, les *Pindergasts*, les *Ridelsfort*, les *Rocheforts*, les *Savages*, les *Tirelles*, les *Tutes* ou *Tuits*, les *Warennes*, les *Valees*, les *Valses*, les *Verdons*, & peut-estre quelques autres encore qu'on pourra trouver dans cet ouvrage.

Fondateurs seculiers Irlandois, & d'habitation, & d'origine.

LEs *Mac-Arty* Vicomtes de *Muskery* ont fondé l'Abbaye de Clogher de Chanoines Reguliers, des Religieuses à Balemac-Endan en Corke, & des Cordeliers à Irrialag, à Kisleve, à Temolag, & selon Vadingue, dans la ville de Corke.

Les *Mac Donels* Marquis d'*Antrim* ont fondé les Chanoines Reguliers de Keras ou Kilnaltin en Slego, deux Convens de Tierceres ou Picpus, l'un à Limbeg en Antrim, & l'autre à Ballimore en Connacie, & des Jacobins à Ballindoune en Slego.

Les *Mac Gwirs* Barons de *Iniskilling* ont fondé des Chanoines Reguliers à Lisgavail en Fermanag & quelques autres Convens de Mendians.

Les *O-brians* Comtes de *Twomond* ont non seulement basti plusieurs Convens de Mendians, comme des Jacobins à Lymmerik, des Cordeliers à Galbally, à Clare, à Balegruarey, mais encore plusieurs Abbayes de Bernardins dans le temps que cette illustre Maison possedoit le Royaume de Lymmerik & avant que l'Irlande reconnut l'Angleterre. Voyez dans les fondations Royalles.

Les *O-Carrols* en qualité de Rois d'*Ergallie*, ont fondé plusieurs Abbayes, comme aussi plusieurs Convens de Mendians depuis qu'ils n'ont plus eu cette qualité de Rois.

Les *O-Conors* ou *Conners*, qui ont esté Seigneurs de *Connacie* & Monarques d'Irlande, ont fondé plusieurs Abbayes de Bernardins en cette qualité; & depuis qu'ils ne l'ont plus eue, ils ont basti plusieurs Convens de Mendians, comme des Jacobins à Roscoman, & à Towemone, des Cordeliers à Keilleghe, & à Lixlagtein, & des Tierceres à Clonrahan en Roscoman.

Les *O-Donels* Comtes de *Tyrconel* ont basti l'Abbaye de Cong en Mayo, & les Cordeliers de Donegall, de Kilmacrenan & de la ville d'Armag, les Tierceres de Magheribeg, & de Kil-o-Donel en Tyrconel, & les Jacobins de Londonderry & de Colraine.

Les *O-Dempsies* Comtes de *Glanmaleyra* ont fondé les Bernardins de Ross-glas, & les Chanoines Reguliers d'Agmacart.

Les *O-Neals* qui ont esté si fameux sous le titre de Comtes de *Tyronne*, & qui avoient été autrefois Seigneurs d'Ultonie & Monarques de toute l'Irlande, fonderent plusieurs Convens de Cordeliers & du Tiers Ordre de saint François dans les Comtez d'Anthrim, de Tyronne & de Tyrconel en Ultonie.

Nous ne comprenons pas ici les Rois d'Irlande qui ont fondé des Abbayes & Prieurez, comme S. *Aidus* Rois de Lagenie, *Malaghlin* & *Marchard* Rois de Medie, les *O-brian* Rois de Lymmerik, les *Donaldes* Rois d'Osseri, *Cormacus* Roy de Desmond & autres, parce que nous en faisons un article à part.

Il ne reste donc de fondateurs de la nation Irlandoise que plusieurs Seigneurs fort illustres, quoyqu'ils ne soient pas Lords, comme les *Cavanags*, les *Charlebois*, qui sont de la Maison des *Mac-Donels*, les *Clan-gibbons*, les *Delfiatacs*,

les *Flac-Artis*, les *Mac-dermots* les *Mac-Enos* ou *Mac-genis*, les *Mac-mahons*, les *Mac-mailins*, les *Mac-nemarra*, les *Macfees*, les *Mac-ſwines*, les *Mac-wodes*, les *Mac-Loghlins*, les *O-birnes*, les *O-Cahans*, les *O-Driſcols*, les *O-Flanagans*, les *O-ghars*, les *O-gomorgans*, les *O-haris*, les *O-Kelles*, les *O-Kelleghes* les *O-Kenedes*, les *O-maidins*, les *O-mailies*, les *O-moares*, les *O-pharolls*, les *O-Reales*, les *O-ſullevans*, les *O-Toles*, les *Turloghes*, &c. J'oubliois d'y comprendre les *O-molonis* qui ſont des plus anciens & des plus illuſtres : M. *Omoloni* Docteur de Sorbonne & Eveſque de *Laon* ou de *Killaloe* en Irlande eſt de cette Maiſon.

Fondateurs qui ſont cenſez Ouſtmans, *c'eſt à dire, Danois, ou Norvvegiens, ou peut-eſtre encore Hollandois, Flamans, Allemans, ou Suedois, puiſqu'on appelloit Ouſtman en Irlande les perſonnes qui s'y eſtoient venus eſtablir des parties orientales de l'Europe, par rapport à l'Irlande, la France exceptée, dont une partie eſt pourtant auſſi à l'orient d'Irlande.*

Sitricus & *Demitius* Rois de Lagenie eſtoient cenſez Ouſtmans, de meſme que les *Palmers* & les *Plonkets* que nous avons pourtant mis au

nombre des Anglois, parce que tous les Auteurs ne conviennent pas que ces Seigneurs ayent été Oustmans d'origine, & nous avons parlé de ces Rois dans les fondations Royalles.

Les Oustmans particuliers ont donc fondé en Irlande, selon la plus commune opinion, premierement.

Un Prieuré de Chanoines Reguliers à Douac ou Downin dans le Comté de Wexford en Lagenie.

L'Abbaye de Chanoines Reguliers de Trime en Medie orientale, ou Est-meath.

Le Prieuré de sainte Catherine de Waterford en Momonie de Chanoines Reguliers de saint Victor.

L'Abbaye de Nostre Dame de Oustmanby de Dublin de l'Ordre de Cisteaux.

Abbez & Prieurs de differens Ordres qui estoient Lords Ecclesiastiques, & en cette qualité prenoient seance dans les Parlemens d'Irlande au nombre de 27. sçavoir, 15. Abbez.

L'Abbé de *Mell* ou de *Mellifont* dans le Comté de Doune en Ultonie & de l'Ordre de Cisteaux, qui precedoit tous les autres Abbez & Prieurs du Royaume, & prenoit place immediatement aprés les Archevesque & Evesques.

L'Abbé de saint *Thomas* de Contorbery dans les fauxbourgs de Dublin, de l'Ordre des Cha-

noines Reguliers de saint Victor.

L'Abbé de *Doune* en Ultonie de l'Ordre de saint Benoit.

L'Abbé de *Nostre Dame de Oustmanby* de Dublin, qui estoit de l'Ordre de Cisteaux, comme les onze Abbez suivans.

L'Abbé de *Baltinglas* dans le Comté de Wiklo en Lagenie.

Dans le Comté de Kilkeni en Lagenie.

L'Abbé de *Gray* ou de *Geripont.*

L'Abbé de *Douske.*

Dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

L'Abbé de *Nenay* ou de *Magie.*

L'Abbé de *Woney* ou de *Wetheny.*

Dans le Comté de Wexford en Lagenie.

L'Abbé du *Voeu* ou du *Petit Tinterne.*

L'Abbé de *Dumbrothy.*

L'Abbé de *Holy-Crosse* ou de *Sainte Croix* de Tiperari en Momonie.

L'Abbé de *Ross-glas* dans le Comté de Kildare en Lagenie.

L'Abbé de *Bettif* dans la Medie orientale ou Est-meath.

L'Abbé de *Tracton* dans le Comté de Corke en Momonie.

Onze Prieurs.

LE Grand Prieur de *Kilmainan* ou d'*Irlande* Ordre de Malthe dans le Comté de Dublin, le Pape regnant a conferé ce titre au Cardinal Ottobon son neveu.

Le Prieur de *Wexford* du mesme Ordre de Malthe.

Le Prieur de la *Sainte Trinité* de l'Ordre des Chan. Reg. comme les 9. qui suivent. } à Dublin

Le Prieur de *Tous les Saints.*

Le Prieur de *Rathene* (ou de *Rathoy* en Keri.) } en Est-meat
Le Prieur de *Saint Pierre de Newtonne* auprés de Trime. }

Le Prieur de *Saint Edmond d'Athassel* en Tiperari.

Le Prieur de *Sainte Marie de Kenlise* en Kilkenny.

Le Prieur de *Conal* en Kildare.

Le Prieur de *Killeghe* dans le Comté du Roy.

Le Prieur de *Louth* dans le Comté du mesme nom.

Aux 13. Abbayes de l'Ordre des Chanoines Reguliers qui estoient des aziles & qué l'on a vû dans les pages 116. & 117. On peut ajoûter les deux Abbayes suivantes, afin qu'on ne soit pas obligé de les repeter toutes ici. Et ainsi il y aura eu en tout 15. aziles.

L'Abbaye de *Ross-glas* de l'Ordre de Cisteaux.

L'Abbaye de *Dumbrothy* du mesme Ordre est dans le Comté de Wexford en Lagenie.

*Prieurez qui estoient autrefois de la Congregation d'*Arouaise, *& que nous avons mis dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de saint Augustin.*

LE Prieuré de la *Sainte Trinité* de Dublin.
Le Prieuré de *Tous les Saints* de la mesme ville.

Le Prieuré de *Rathoy* dans le Comté de Keri en Momonie.

Le Prieuré de *Rathkele* dans le Comté de Lymmerik en Momonie.

Abbayes, Prieurez, & Chapelles d'Irlande qui dépendoient d'autres Abbayes ou Prieurez d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France & d'ailleurs.

LE Prieuré de *Conal* de Chanoines Reguliers dans le Comté de Kildare, dépendoit de l'Abbaye de *Lanthon* dans le Comté de Montmouth en Angleterre.

La Chapelle de *Kilruff* en Kildare de l'Ordre des Chanoines Reguliers dépendoit du Prieuré de *Carthmel* dans le Comté de Lancastre en Angleterre.

La Chapelle de *Colpe* du mesme Ordre, & qui estoit en Medie orientale, dépendoit du Prieuré de *Lanthon* dans le Comté de Montmouth en Angleterre.

La Chapelle de *Duleke* ou *Damliag* du même Ordre, dépendoit encore du même Prieuré de *Lanthon*.

Le Prieuré de *Theme* dans le Tiperari fut estably par saint Donan, à la charge qu'il dépendroit de l'Abbaye de *Saint Hilaire* de l'Ordre des Chanoines Reguliers qui estoit dans l'isle de *Ischine-meo* ou isle des Vivans dans le lac de Derg, & qui a depuis esté transferée à *Corball* ou *Kilbarra* sur les bords du même lac.

Le Prieuré & hoſpital de la ville de *Carike* en Tiperari de l'Ordre des Chanoines Reguliers dépendoit de l'hoſpital de ſaint Thomas de *Acon* qui eſtoit à Londres.

Le Prieuré de la *Croſſ* ou de *la Croix* de Chanoines Reguliers en Mayo, dépendoit de l'Abbaye de *Ballintober* du même Ordre & dans le meſme Comté.

Le Prieuré d'*Horan* de Chanoines Reguliers en Roſcoman dépendoit de l'Abbaye de *Roſcoman* du meſme Ordre.

Le Prieuré de *Toberglo ie* de Chanoines Reguliers qui eſtoit dans la ville de Doune, dépendoit de l'Abbaye de *Karleol* en Angleterre.

Le Prieuré de ſaint Jean Baptiſte de *Iniſcorthy* dans le Wexford de l'Ordre des Chanoines Reguliers de ſaint Victor, dépendoit de l'Abbaye de *Saint Thomas* de Dublin du meſme Ordre.

La Chapelle de *Kilamoy* ou d'*Atmoy*, & celle de *Kilras* en Slego, de l'Ordre de Premonſtré dépendoient de l'Abbaye de la *Sainte Trinité de Loukée* du meſme Ordre en Roſcoman.

Le Prieuré de *Saint Taurin* de Fourre ou Favorie en Medie occidentale, dépendoit de l'Abbaye de *Saint Taurin* d'Evreux en Normandie Ordre de ſaint Benoit.

Le Prieuré de *Saint Jean l'Evangeliſte* de *Waterford* Ordre de ſaint Benoit, dépendoit de l'Abbaye de *Bath* en Angleterre.

Le Prieuré de *Benedictins* qu'il y avoit à *Corke* eſtoit dépendant de la même Abbaye de *Bath* Ordre de ſaint Benoit.

Le Prieuré de *Saint Jaques & de Saint Philippes* de *Kilcumin* en Tiperari de l'Ordre de ſaint Benoit

Benoit dépendoit de l'Abbaye de *Glaſton* en Angleterre.

Le Prieuré noir de *Saint André* de la peninſule ou iſle d'Ardes dans le Comté de Downe Ordre de S. Benoit, eſtoit fille, & dépendoit de l'Abbaye de *Lonley* en France diocese du Mans, mais cette Maiſon fut enſuite affranchie de cette dépendance. Voyez dans l'Ordre de ſaint Benoit.

Le Prieuré de *Stokes* Ordre de ſaint Benoit, & qui eſtoit dans le Comté de Doune, dépendoit auſſi de la meſme Abbaye de *Lonley*, mais il fut auſſi affranchi de cette dépendance.

L'Abbaye de *Nedrum* Ordre de ſaint Benoit, & qui eſtoit auſſi dans le Comté de Doune, dépendoit de l'Abbaye de *Sainte Bege* de la ville d'*York* en Angleterre.

L'Abbaye d'*Arklo* Ordre de Ciſteaux dépendoit de l'Abbaye de *Furneſſe* en Angleterre.

L'Abbaye de *Dumbrothy* en Vexford de l'Ordre de Ciſteaux, dépendoit de l'Abbaye de *Sainte Marie de Ouſtmanby* de Dublin & de celle de *Bildwas* en Angleterre. Cette Maiſon de Dumbrothy avoit pourtant de beaux privileges, car elle ne relevoit point de l'Ordinaire qui eſtoit l'Eveſque de Fernes. Et elle eſtoit un azile pour tous ceux qui s'y refugioient.

Le Prieuré de *Saint Sauveur* du meſme Ordre & dans le meſme Comté, dépendoit de cette Abbaye de *Dumbrothy*.

L'Abbaye du *Vœu* ou du *Petit Tinterne* du meſme Ordre & dans le même Comté de Wexford, dépendoit de l'Abbaye du Vœu ou du *Grand Tinterne* qui eſtoit en Angleterre.

L'Abbaye du *Val Saint Sauveur* de *Dowske* ou de Dowiskir Ordre de Ciſteaux dans le Comté de Wexford, dépendoit de l'Abbaye de *Sian-*

ley en Angleterre.

L'Abbaye de *Beaubec* ou de *Bello-Beco* de l'Ordre de Cisteaux en Medie orientale, dépendoit premierement de l'Abbaye de *Beaubec* en France dioceſe de Roüen, & enſuite de celle de *Furneſſ* en Angleterrre par la ceſſion qu'en fit l'Abbé de Beaubec de Normandie.

L'Abbaye de *Kilſane* qui ne fut enſuite que Chapelle, dépendoit en cette derniere qualité de l'Abbaye de *Pierre Fertile* de *Corcamer* dont elle eſtoit fille auſſi.

Maiſons Regulieres d'Irlande qui devoient leur établiſſement à d'autres, ce qu'on appelle Filiations.

LE Prieuré de *Iniſtiok* dans le Comté de Kilkenni, fut établi par des Chan. Reguliers qui furent pris dans le Prieuré de *Kels* ou *Kenliſe* dans le meſme Comté, & ainſi cette derniere Maiſon eſtoit mere de l'autre.

Le Prieuré de *Kels* avoit eſté établi par des Chanoines Reguliers qui avoient eſté pris dans le Prieuré de *Bodman* en Cornouaille dans l'Angleterrre, le fondateur n'ayant point voulu d'Irlandois.

Le Prieuré de la *Croſſ* ou de la *Croix* de Chanoines Reguliers en Mayo, devoit ſon établiſſement aux Chanoines Reguliers de l'Abbaye de *Balintober* dans le même Comté.

Le Prieuré de Noſtre Dame de *Balingrodegh* de Chanoines Reguliers de ſaint Victor auprés de Fermoy dans le Comté de Corke avoit ti-

de ſes premiers Chanoines de l'Abbaye de *Saint Thomas* de Dublin, & ainſi cette Maiſon eſtoit fille de cette Abbaye.

L'Abbaye de la *Sainte Trinité* de Tuam en Connacie de l'Ordre de Premonſtré étoit fille de l'Abbaye de *Premonſtré* en France, ſelon le Page: car le Mire prétend qu'elle eſtoit fille de l'Abbaye de *Steinfeld* en Pologne.

L'Abbaye de Sainte Marie de *Portu-Patrum*, de l'Ordre de Premonſtré dans le Comté de Galway, reconnoiſſoit l'Abbaye de *Tuam* pour ſa mere.

L'Abbaye de la *Sainte Trinité de Loukee* en Roſcoman du meſme Ordre eſtoit fille de l'Abbaye de *Premonſtré* en France.

L'Abbaye de *Druim la Croſſe* du meſme Ordre & ſituée dans le Comté d'Armagh avouoit que l'Abbaye de *Driebourg* en Ecoſſe étoit ſa mere.

Le Prieuré de *Balline-Val* dans le meſme Comté & du meſme Ordre, devoit ſon établiſſement aux Chanoines de l'Abbaye de *Premonſtré* en France.

L'Abbaye de *Woodborne* ou de *Goodborne* auprés de Knocfergus & du meſme Ordre étoit fille de l'Abbaye de *Driebourg* en Ecoſſe.

Le Prieuré ou Abbaye de la *Sainte Trinité* ou plutôt de *Saint Patrice* de la ville de Doune Ordre de ſaint Benoit, eſtoit fille de l'Abbaye de ſaint *Verbourg* qui eſtoit en Angleterre.

Le Prieuré de *Drimilde* dans le Comté d'Antrim Ordre de ſaint Benoit, reconnoiſſoit pour ſa mere l'Abbaye de *Glaſton* en Angleterre.

L'Abbaye de *Benedictins* de Londonderry eſtoit fille de celle d'*Armach*. Suppoſé qu'il y

ait eu des Benedictins dans ces deux villes, car c'eſt une queſtion.

L'Abbaye de *Noſtre Dame de Ouſtmanby* Ordre de Ciſteaux & aux portes de Dublin, eſtoit fille de l'Abbaye de *Bildewas* en Angleterre.

L'Abbaye de la *Valée du Salut de Baltinglas* dans le Comté de Wiklo Ordre de Ciſteaux, reconnoiſſoit l'Abbaye de *Mellifont* pour ſa mere.

L'Abbaye de *Mell* ou *Mellifont* qui eſtoit mere de tant d'autres Maiſons de l'Ordre de Ciſteaux en Irlande, eſtoit elle-meſme fille de *Clairvaux* en France.

L'Abbaye de la *Val-Dieu* de Kilkenni Ordre de Ciſteaux, eſtoit fille de l'Abbaye de *Gray* ou de *Jeripont*.

Cette Abbaye de *Jeripont* dans le Comté de Kilkenni & du meſme Ordre, reconnoiſſoit l'Abbaye de *Baltinglas* pour ſa mere.

L'Abbaye de ſaint *Evin* de *Roſſ-glas* ou de *Roſea-Valle* de l'Ordre de Ciſteaux & qui eſtoit en Kildare eſtoit fille de l'Abbaye de *Baltinglas*.

L'Abbaye de *Bectif* ou de Noſtre Dame de la *Beatitude* en Medie orientale, & de l'Ordre de Ciſteaux, eſtoit fille de l'Abbaye de *Mellifont*.

L'Abbaye du *Fleuve-Dieu* de *Kilbegain* en Medie occidentale eſtoit fille auſſi de l'Abbaye de *Mellifont* Ordre de Ciſteaux.

L'Abbaye de *Lerrha* auprés de *Granard* en Longford du meſme Ordre de Ciſteaux, eſtoit fille de l'Abbaye de ſainte Marie de *Ouſtmanby* de Dublin.

L'Abbaye de *Schrowl* en Longford & du meſme Ordre, eſtoit fille de l'Abbaye de *Mellifont*.

L'Abbaye de *Chore* autrement nommé *Monaſter-ore* de l'Ordre de Ciſteaux & dans le Comté de Corke eſtoit fille de l'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie*.

L'Abbaye de Fontvive de *Mawr* en Corke de l'Ordre de Ciſteaux eſtoit fille de l'Abbaye de *Baltinglas*.

L'Abbaye de *Chaſteau-Dieu* de Fermoy en Corke du même Ordre de Ciſteaux, eſtoit fille de l'Abbaye de *Lancaſtre* ou bien de celle de *Furneſſe* en Angleterre.

Il y avoit une autre Abbaye de *Chaſteau-Dieu* du meſme Ordre, & dont la ſituation eſt douteuſe ſur les limites de la Medie & de l'Ultonie, elle eſtoit fille de l'Abbaye *Nenay* ou bien de celle de *Suirie*.

L'Abbaye de *Kirie-Eleyſon* auprés *d'Odorney* dans le Comté de Keri, reconnoiſſoit l'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie* pour ſa mere.

L'Abbaye de Nôtre Dame de *Pierre Fertille* de *Corcamer* dans le Comté de Clare ou de Twomond, & qui eſtoit du meſme Ordre de Ciſteaux, eſtoit fille de l'Abbaye de *Furneſſe* en Angleterre.

L'Abbaye de *Kilſane* en Lymmerik & du meſme Ordre, eſtoit fille de l'Abbaye de *Corcamer* autrement *Pierre Fertile*.

L'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie* Ordre de Ciſteaux & dans le Comté de Lymmerik, reconnoiſſoit l'Abbaye de *Mell* ou *Mellifont* pour ſa mere.

L'Abbaye de *Wonay* ou de *Wetheny* du meſme Ordre & dans le meſme Comté, eſtoit fille de l'Abbaye de *Savigny* dioceſe d'Avranches en Normandie.

L'Abbaye de *Holy-Croſſ* ou *Sainte Croix* en

Tiperari Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie*.

L'Abbaye de Nostre Dame d'*Albicamp à Kilcowl* en Tiperari du mesme Ordre, estoit fille de l'Abbaye de *Gray* ou *Geripont*.

L'Abbaye de Nostre Dame de *Swirie* ou de *Inislaunog* en Tiperari de l'Ordre de Cisteaux, estoit fille de l'Abbaye de *Nenai*.

L'Abbaye du *Mont de la Victoire* ou de *Knomoi* du mesme Ordre & en Galway, estoit fille de l'Abbaye de *Boile*.

L'Abbaye de *Clero* ou *Clare*, autrement nommée *Monaster-ni-Clereh* en Mayo & du mesme Ordre, estoit fille de *Knocmei*.

L'Abbaye de *Boile* en Roscoman, estoit fille de celle de *Mellifont* du mesme Ordre de Cisteaux.

L'Abbaye de *Glan-grach* ou de la *Val Charité* du mesme Ordre de Cisteaux & située dans le Comté de Doune, estoit fille de l'Abbaye d'*Inislaunog* ou de *Suirie*.

L'Abbaye de *Joug-Dieu* dans le mesme Comté & du mesme Ordre, étoit fille de l'Abbaye de *Holme-Cultrain* dans le païs de Galles en Angleterre.

L'Abbaye de *Comerer* ou *Comber* de l'Ordre de Cisteaux & dans le Comté de Doune, estoit fille de l'Abbaye de *Blanchelande* dans le Païs de Galles en Angleterre.

L'Abbaye de l'*Isle* ou *Inis Curci* dans le même Comté & du mesme Ordre, estoit fille de l'Abbaye de *Furneſſe* en Angleterre.

L'Abbaye d'*Asrho* ou de *Samarie* du mesme Ordre & dans le Tyrconel, estoit fille de l'Abbaye de *Boile*.

L'Abbaye de *Hilfothuir* du mesme Ordre &

dans le même Comté, estoit fille de l'Abbaye de *Samarie*.

Maisons Regulieres d'Irlande qui ont esté dans les premiers siecles de leur établissement, Abbayes & Eveschez tout ensemble.

L'Abbaye de *Cluain-Dolcain* de Chanoines Reguliers dans le Comté de Dublin fut aussi Evesché.

L'Abbaye de *Glandeloure* dans le Comté de Wiklo fut aussi Evesché qui a esté depuis uni à l'Acheveſché de Dublin, saint Kievin fut Abbé & Evesque de Glandeloure.

L'Abbaye de *Fernes* dans le Comté de Wexford, dont saint Maidoc fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Louth* ou saint Moctée fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Killachade-Drumfoda* en Kilkenni fut aussi Evesché.

L'Abbaye de *Laglin* en Kildare où saint Laserian ou Molaisse fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Kildare* où saint Aidus fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Seirg* ou *Seiger-Keiran* dans le Comté du Roy, & où saint Kiaran fut Abbé & Evesque.

L'Abbaye de *Domnach-padraig* ou de *Raith-Airthir* dans la Medie orientale fut aussi un Evesché estabi par saint Patrice.

L'Abbaye de *Danliag* ou de *Duleke* dans la

Medie orientale fut auſſi un Eveſché eſtabli par ſaint Kenan.

L'Abbaye de *Clonard* en Medie orientale a eſté probablement auſſi un Eveſché, puiſque S. Finian qui l'a établie & qui y reſidoit, eſtoit auſſi Eveſque.

L'Abbaye de *Clunes* ou de *Cluan-mac-nois* en Medie occidentale, où ſaint Kiaran a eſté Abbé & Eveſque.

L'Abbaye de *Fourre* ou *Favorie* en Weſtmeath ou Medie occidentale a eſté auſſi un Eveſché.

L'Abbaye de *Inisbofinde* dans le Comté de Longford, où ſaint Rioche neveu de ſaint Patrice a eſté Abbé & Eveſque.

L'Abbaye d'*Ardache* en Longford eſtoit auſſi un Eveſché qui fut établi par ſaint Mell neveu auſſi de ſaint Patrice.

L'Abbaye de *Liſmore* en Waterford a eſté auſſi un Eveſché établi par ſaint Carthage Mochuda.

L'Abbaye de *Roſſ* dans le Comté de Corke fut auſſi un Eveſché eſtabli par ſaint Fachnan.

L'Abbaye de *Iniſcatte* ou d'Iniſcathaig dans le Comté de Lymmerik a eu pour premier Abbé ſaint Senan qui y eſtoit auſſi Eveſque.

L'Abbaye d'*Aghavoa* ou *d'Achabo* dans le Tiperari a eu pour premier Abbé & Eveſque ſaint Canicus ou ſaint Kenni.

L'Abbaye d'*Emely* dans le Tiperari a eſté auſſi un Eveſché eſtabli par ſant Albée, ce lieu a même eſté Archevêché avant que Caſſel eut ce titre.

L'Abbaye de *Roſcrée* en Tiperari a eu pour premier Abbé ſaint Cronan qui en fut auſſi Eveſque.

L'Abbaye de *Tuam* en Connacie a eſté auſſi Eveſché, & en ſuite Archeveſché.

L'Abbaye de *Clonfert* en Galway a eu ſaint Brendan pour premier Abbé & Eveſque.

L'Abbaye de *Kilmac-duach* ou de *Kilmaculle* en Galway, a eſté auſſi un Eveſché eſtabli par ſaint Colman fils de Duach.

Les Abbayes de *Maio* & de *Inisboffinde* ont été auſſi des Eveſchez eſtablis par un ſaint Colman, la premiere de Moines Anglois, & l'autre d'Irlandois.

L'Abbaye de *Roſcoman* a eſté auſſi un Evêché qui fut enſuite uni à celui d'Elphin.

L'Abbaye d'*Achade-Connair* ou d'*Achonri* en Letrum eſtoit auſſi un Eveſché.

L'Abbaye de *Londonderri* fut auſſi un Eveſché eſtabli par ſaint Colombe ou par un ſaint Colman.

L'Abbaye de *Clogher* en Tyronne a eſté auſſi Eveſché.

L'Abbaye de ſaint *Pierre* & de ſaint *Paul* de Chan. Reguliers fondée à Armacg par Saint Patrice, a eſté auſſi un Eveſché & un Archeveſché.

L'Abbaye de *Clunes* ou de *Clonish* en Monagham a eſté auſſi un Eveſché eſtabli par ſaint Tigernac.

L'Abbaye de *Kil-auxille* en Lagenie fut auſſi Eveſché.

L'Abbaye de *Kilskire* en Medie fut pareillement un Eveſché.

L'Abbaye de *Roſdele* en Lagenie fut auſſi un Eveſché, & ſaint Patrice le vieux y fut Abbé & Eveſque.

Ardcarne fut une Abbaye & un Eveſché en Connacie.

Daſer Ænguſſ- fut encore une Abbaye & Eveſché.

Iniſmuge-Samh fut une Abbaye qui fut auſſi Eveſché.

Lugmag fut une autre Abbaye & Eveſché.

Abbayes & Prieurez d'Irlande, où il y avoit anciennement de fameuſes Etudes ou Colleges, outre l'Univerſité de Dublin.

L'Abbaye de *Louth* de Chan. Reg. où ſaint *Moctée* fondateur enſeignoit, & où il eut plus de 100. Eveſques & plus de trois cens Preſtres pour ſes diſciples.

L'Abbaye de ſaint *Ibar* ou *Ivore* où ce ſaint profeſſoit dans le cinquiéme ſiecle, cette étude étoit fort celebre, & elle étoit dans l'iſle nommée *Beg-Eri* ou Petite Irlande, ſur les coſtes du Comté de Wexford, & appartenoit aux Chanoines Reguliers.

L'Abbaye de *Clonard* en Medie orientale a été une des plus fameuſes études où ſaint *Finian* un des plus ſçavans ſaints d'Irlande enſeignoit.

L'Abbaye de *Rathene* en Medie orientale a été une étude où ſaint *Cathage* profeſſoit.

L'Abbaye de *Liſmore* fut enſuite le lieu où eſtoit l'étude de Rathene, parce que ſaint Carthage y transfera ſes Moines

L'Abbaye de *Roſſe* dans le Comté de Corke fut une étude fort frequentée. Saint *Fachnan* & ſaint *Brendan* y ont profeſſé.

L'Abbaye de *Bangor* ou *Banchor* de Chanoines Reguliers dans le Comté de Deune estoit une étude ou College où saint *Congall* fondateur enseignoit.

L'Abbaye de saint *Ninnidius* dans l'isle de Dam-inis du lac Erne en Fermanag, a été une des plus anciennes études d'Irlande.

L'Abbaye de sainte *Marie de Port-Pur* qui estoit à Clonfort dans le Galway fut une étude fort frequentée, où saint *Brendan* professoit.

L'Abbaye de l'isle d'*Immag* sur les costes de Galway fut aussi une étude ou College où saint *Fechin* enseignoit.

L'Abbaye de *Fourre* a esté aussi un College que saint *Fechin* y établit pareillement.

Maisons Regulieres d'Irlande qui avoient été unies à d'autres.

IL y avoit un Prieuré de Chanoines Reguliers aux portes de Dublin fondé en 1219. qui fut uni dans la suite à l'Abbaye de saint *Thomas* de Dublin, de la Congregation de saint Victor par Henri II. fondateur de cette Abbaye.

L'Hôpital de saint Jean Baptiste de la ville de *Rathey* dans le Comté de Keri en Momonie, fut uni à un Prieuré de Chanoines Reguliers de la même ville.

La Chapelle d'*Ardcarne* en Mayo, & celle d'*Inismean* en Roscoman, toutes deux de l'Ordre de saint Benoit furent unies au Monastere de filles du mesme Ordre qui estoit à *Kil-*

creunata en Galway, & qui se nommoit *Castæ sylva* ou *Chaste foreſt*.

Le Prieuré noir de saint *André* de la Peninsule ou plutôt Isle d'Ardes dans le Comté de Doune Ordre de saint Benoit, fut uni à l'Archevesché d'*Armagh*.

Le Prieuré de *Stokes* du mesme Ordre & dans le mesme Comté fut aussi uni à l'Archevesché d'*Armach*.

L'Abbaye de *la Val-Dieu* de Kilkenny ou bien de Killenny en Corke de l'Ordre de Cisteaux, fut unie à celle de *Douske* du mesme Ordre.

L'Abbaye de *Feal* ou *Felik* de l'Ordre de Cisteaux en Lymmerik & qui ne fut ensuite qu'une Chapelle, fut unie en cette derniere qualité à l'Abbaye de *Nenay* ou de *Magie* du mesme Ordre & dans le mesme Comté.

La Rectorie d'*Idermade* fut unie à l'Abbaye de *Knoc-moy* en Galway Ordre de Cisteaux.

La Chapelle de *Clare* Ordre de Cisteaux & située en Mayo, fut aussi unie à cette Abbaye de *Knoc-moy*.

La Chapelle de *Taurin* S de Fourre fut unie par les Parlemens d'Irlande à l'Abbaye de saint *Fechin* du mesme lieu de l'Ordre des Chanoines Reguliers.

L'Abbaye de *Hilfothuir* Ordre des Cisteaux dans le Comté de Tyrconel, fut unie à celle de *Samarie* du mesme Ordre & dans le mesme Comté.

Maisons Regulieres d'Irlande qui furent transferées d'un lieu à un autre.

L'Abbaye de *Holme Patrik* ou Port S. Patrice, de Chanoines Réguliers fondée par le Roy Sitricus estoit auparavant dans l'Isle de *Inis-Patrik* on Isle S. Patrice sur les costes de Lagenie entre Dublin & Tredag.

L'Abbaye de *Rathene*, de Chanoines Reguliers en Medie Orientale, fut transférée par S. Carthage, à *Lismore* en Waterford où il alla s'établir avec tous ses Moines ayant esté chassé de Rathene.

L'Abbaye du Prieuré du Mont *S. Michel* de Chanoines Reguliers dans le Comté de Kerl estoit auparavant dans les Isles *Sceleghes*, qui sont sur la Coste de ce Comté & dans un lieu nommé *Balline-Schelig*, d'où il fut transferé en terre ferme.

L'Abbaye de *S. Hilaire de Corball* ou de *Kilbarri*, de Chanoines Reguliers, dans le Tiperari & sur les bords du Lac de Derg, estoit auparavant dans une Isle du même Lac qui se nommoit *Inschine-meo* ou Isle des vivans.

L'Abbaye ou Prieuré de *Inismacnerin* dans une Isle du Lac Alyne en Roscoman de l'Ordre des Chanoines Reguliers, fut depuis transferée à *Boyle*, dans le même Comté.

La seule maison des *Trinitaires* ou *Mathurins* en Irlande estoit selon quelques-uns à *Atdare* dans le Comté de Lymmerik, & selon d'autres à *Athacia* ou *Athassel* en Tiperari, & ainsi

on pourroit dire que cette difficulté vient apparemment de ce quelle fut transferée de l'un de ces lieux en l'autre.

L'Abbaye du *Wal S. Sauveur* de *Douske* en Kilkenny Ordre de Ciſteaux, fut premierement établie à *Logh-mere* auprés de Kilkenni, aprés à *Anath-more* & enfin à *Douske*.

L'Abbaye de *Boyle* en Roſcoman & de l'Ordre de Ciſteaux fut premierement établie à *Grellech*, enſuite à *Drum-Conaid* & à *Buin-fuin*, & enfin à *Boyle*.

L'Abbaye de *Iniſ* ou *Iniſcurci* de l'Ordre de Ciſteaux, & dans le Comté de Doune eſtoit auparavant dans le lieu de *Carrig*, je ne ſçay ſi ce ne ſeroitpoint *Carrifergus*.

Maiſons Regulieres d'Irlande à qui l'on a fait changer de Titre ou d'Ordre.

LA Cathedrale de la *ſainte Trinité* de Dublin fut changée en un Prieuré de Chanoines Reguliers, en 1058. par Laurens Archevêque de Dublin, ce n'étoit auparavant qu'un Prieuré ſeculier.

Le Prieuré de *Roſſe* en Wexford, nommé *Roſſ-mac-Treon*, de Chanoines Reguliers, fut changé en Abbaye de l'Ordre de Ciſteaux du Titre de *S. Evin de Roſſ-glas*.

Le Prieuré de *Kels* en Kilkenni, de Chanoines Reguliers, qui ſe nommoit auparavant ſaint Keran fut enſuite nommé de *ſainte Marie* ou nôtre Dame de Kenliſe.

L'Abbaye de ſaint *Barri*, de la Ville de Cor-

ke en Momonie, fut dans la suitte nommée l'Abbaye de *Gilles*, parce qu'un Abbé fort fameux de cette maison se nommoit *Gill-ada*, son titre estoit cependant *S. Iean Baptiste.*

Le Prieuré de *Ruim-duim* anciennement *Ruin-dubain*, de Chanoines Reguliers en Galway, a esté depuis changé en un Hôpital dedié à *S. Iean Baptiste.*

Le Prieuré de *Inismaenerin* en Roscoman de l'Ordre des Chanoines Reguliers, fut changé en l'Abbaye de *Boyle*, de l'Ordre de Cisteaux, dans le mesme Comté.

L'Abbaye de *Banchor*, de Chanoines Reguliers, dans le Comté de Doune s'appelloit la *Valée des Anges*, avant que S. Malachie y eut fait bâtir le *Beau Chœur* dont cette maison prit ensuite le nom.

Le Prieuré de *S. Wolstan*, de Chanoines Reguliers de S. Victor dans le Comté de Kildare s'appelloit communément du nom de *Scala Cœli* ou eschelle du Ciel, *S. Wolstan* estoit pourtant son Titre.

Le Prieuré & Hospital nommé de *l'Ours*, qui estoit aux portes de Tredag ou de Dodrag & qui estoit de l'Ordre des Chanoines Reguliers, fut donné à l'Ordre de sainte Croix.

L'Abbaye de *nostre Dame de Oustmanbi* de Dublin, qui appartenoit premierement aux Benedictins, fut ensuite donnée à l'Ordre de Cisteaux.

L'Abbaye de *Benedictins* qu'il y avoit dans la Ville de Cassel fut donnée aux *Bernardins* : Voiez en la cause ridicule dans l'Ordre de Cisteaux.

L'Eglise Cathedrale de la *sainte Trinité*, de la Ville de Doune estoit desservie par des Cha-

noines Seculiers, qu'un Comte d'Ultonie chaſſa pour y mettre des Benedictins ; il changea meſme le Titre de la ſainte Trinité en celui de S. Patrice: Voiez ce qui en arriva.

Le Convent des Jacobins de Dublin avoit appartenu auparavant à l'Ordre de Ciſteaux, & c'eſt pour cette raiſon que les Religieux en faiſoient tous les ans aux Bernardins une publique reconnoiſſance.

Le Convent des Jacobins de Clomin en Wexford avoit apartenu auparavant aux Auguſtins.

Un Jordan d'Eſſex Seigneur Anglois, chaſſa les Cordeliers du Convent d'Athletane en Mayo pour y mettre des Jacobins.

Le Convent de Burgokere ou Burgoflore avoit eſté oſté aux Carmes par les Auguſtins.

TABLE GEOGRAPHIQUE

Des Moines, Religieux, & Religieuſes de differens Ordres qu'il y avoit en Irlande.

EN LAGENIE ou LEINSTER,

Dans le Comté de Dublin.

A *Dublin* capitale du Royaume il y avoit une Abbaye de Chan. Reg. de S. Victor, une Abbaye de Bernardins, & auparavant Benedictins, 3. Prieurez de Chan. Rég. de S. Auguſtin, un Prieuré & Hôpital de Porte-Croix, la Commanderie de Clontarf aux Chevaliers de Malthe, deux Abbayes de Chanoineſſes Regulieres de S. Auguſtin, un Convent de Jacobins, un de Cordeliers, un d'Auguſtins, & un de Carmes, ce qui faiſoit en tout 13. Maiſons Regulieres.

A *Kilmainan* auprés de Dublin étoit le grand Prieuré d'Irlande aux Chevaliers de Malthe.

A *Kilcuillen* des Obſervantins.

Dans l'iſle de *Irelands-Eye* ou *Oeuil d'Irlande*,

il y avoit une ancienne Abbaye de Chan. Reg. *Druim-mac-ubla*, *Cluaindolcain*, *Teg-ſacra*, & *ſourd* eſtoient anciennement des Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Louth.

A *Drogueda* ou *Dodrag*, en Anglois *Tredag*, une Maiſon de Chan. Reg. trois de Cruciferes. Il y avoit auſſi des Jacobins, Cordeliers, Auguſtins, & Carmes, en tout 8. Maiſons Reg.

A *Louth* 3. Maiſons de Chan. Reg., dont celle de Knok eſtoit hors la ville.

A *Ardée* ou *Atherdée* des Perte-Croix & des Carmes.

A *Dundalk* des Porte-Croix & des Cordeliers.

A *Carlingford* des Jacobins.

A *Mell* ou *Mellifont* une celebre Abbaye de Bernardins.

A *Kilſaran* une Commanderie de Malthe.

A *Termonfechan* un Monaſtere d'Auguſtines.

A *Fochard* une Abbaye de Chanoineſſes Reg.

Dans le Comté de Wiklow.

A *Wiklo* il y avoit des Cordeliers.

A *Arklo* des Bernardins & des Jacobins.

A *Baltinglas* une Abbaye de Bernardins. *Glandeloure* & *Druimchain* avoient eſté anciennement deux Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Wexford.

A *Wexford* un grand Prieuré de Malthe, un Prieuré de Chan. Reg. & un Convent de Cordeliers ou d'Obſervantins.

A *Fernes* des Chan. Reg.

A *Roſſe-pont* des Porte-Croix, des Cordeliers, & des Auguſtins, & une ancienne Maiſon de Chan. Reg.

A *Iniſcorthy* des Chanoines de ſaint Victor, & des Cordeliers ou Obſervantins.

A *Dumbrothy* une Abbaye de Bernardins.

A *Glaſcarik* des Benedictins.

A *Doune* des Chanoines Reg.

A *Tinterne* une Abbaye de Bernardins.

A *Kilclogan* une Commanderie de Malthe.

A *Clomin* des Auguſtins & des Jacobins.

A *Horeton* la petite, des Carmes.

A *Saint Sauveur* des Bernardins.

Dans l'iſle de *Beg-Eri* ou *petite Irlande*, il y a eu une ancienne Maiſon de Chan. Reg.

Imberdaoile, 2. *Cluainmor*, *Seambotha*, *Ardlabran*, *Finn-mach*, *Camros*, *Fetherde*, & *Maghermuidhe* ont eſté autrefois des Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Kilkenny.

A *Kilkenny* un Prieuré & Hôpital de Chan. Reg. des Jacobins, & des Cordeliers.

A *Kels* ou *Kenliſe* un Prieuré de Chan. Reg.

A *Iniſ-Tiok* un autre Prieuré de Chanoines Reg.

A *Fert-ne-geroch* autre Prieuré de Chanoines Reg.

A *Douske*
A *Gray* ou *Geripont* } des Bernardins.
A *Val Dieu* ou *Glandie*
A *Rosse-Ibarcan* des Jacobins.
A *Calane* des Augustins.
A *Knoctopher* des Carmes.
A *Kilclehin* ou *Beau-Port* des Chanoinesses Reg.

Fedhuin, *Killachade-drumfoda*, *Kilmanach*, & *Enacthruin* ont esté anciennement des Abbayes de Chan. Reg.

Dans le Comté de Caterlog.

A *Laglin* des Cordeliers, des Carmes & une ancienne Abbaye de Chan. Reg. qui estoit la Cathedrale.
A *Kiltergy* Commanderie de Malthe.
A *Atraldy* un Monastere de Chan Reg.
A *Tully-felin* ou *Feleghe* des Augustins.

Dans le Conté de Kildare.

A *Kildare* la Cathedrale estoit anciennement une Abbaye de Chan. Reg. il y avoit encore une Abbaye de filles de l'Ordre de sainte Brigide, des Cordeliers & des Carmes.
A *Naaz* un Prieuré de Chan. Reg. des Jacobins & des Augustins.
A *Athies* des Porte-Croix & des Jacobins.
A *Conal* un Prieuré de Chan. Reg.
A *Kilcullen* un autre Prieuré du mesme Ordre.
Saint Wolstan estoit un Prieuré de Chan. de saint Victor.
Ross-glas Abbaye de Bernardins.

A *Castelderdermot* des Porte-Croix & des Cordeliers.

Kilbeg, *Killheal* & *Tully* estoient 3. Commanderies de Malthe.

A *Graney* Monastere d'Augustines, & une autre de Benedictines.

A *Timolinbeg* Abbaye de Chanoinesses Reg.

A *Clane* des Cordeliers.

A *Cloncurry* des Carmes.

A *Kilrush* estoit une Chapelle appartenant à l'Ordre des Chan. Reg.

Kilcoemain & *Cluaim-Damh* ont esté deux anciennes Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté du Roy ou Kingsconty.

S*Aigerkairan*, *Durrogh* ou *Dermagh*, *Gallen* & *Linall*, ont esté des Abbayes de Chan. Reg.

A *Kelleighe* estoit un Prieuré de Chan. Reg. un Monastere d'Augustines, & un Convent de Cordeliers.

A *Feoris* ou *Totemoy* des Cordeliers.

A *Kilmarmic* des Carmes.

Dairmore, *Kil-Abbain*, *Lietmore*, & *Cluainmor* ont esté des anciennes Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté de la Reine ou Queneſconty.

A *Agmacart* estoit un Prieuré de Chan. Reg. de saint Aug.

Lein estoit une Abbaye de Bernardins.

A *Aghavon* des Jacobins.

A *Stradbally* & à *Moitut* des Cordeliers.

Dans une partie de la ville de Clonfert, & à Glean Uſſen, il y avoit eu des anciennes Abbayes de Chanoines Reg.

Dans la Medie Orientale ou Eſtmeath.

A *Trime* une Maiſon de Chan. Reg. des Jacobins, des Carmes & des Cordeliers.

A *Newtonne* vis à vis de Trime de l'autre coſté de la riviere, il y avoit un Prieuré de Chan. Reg. de ſaint Victor, & une Maiſon de Porte-Croix.

A *Navan*, à *Duleke*, & à *Clonard*, des Chan. Reg.

A *Beaubec* & à *Bectif* il y avoit des Abbayes de Bernardins.

Kilmainan-beg & *Kilmainan-Wood* eſtoient des Commanderies de Malthe.

A *Kels* ou *Kenliſe* il y avoit 2. Prieurez, l'un de Chanoines Reguliers, & l'autre de Porte-Croix.

A *Odder*, à *Liſmullen*, & à *Clonard* il y avoit des Monaſteres de Chanoineſſes Reg.

A *Damliag* & à *Colpe* eſtoient des Chapelles de l'Ordre des Chan. Reg.

A *Slane* des Tierceres ou Picpus.

A *Scrine* des Auguſtins.

A *Athboy* des Carmes.

Teg-ſinche, *Kilchoca*, & *Killaine* eſtoient autrefois des Monaſteres de Chanoineſſes Regulieres.

Ardbrecane, *Domnag-Padraig*, *Cluain-fode*, *Birre*, *Cluain--Ædnach*, *Rath-Ædha*, & *Cluanmac-nois* ont eſté anciennemennt des Abbayes de Chan. Reg.

Dans la Medie Occidentale ou VVestmeath.

A *Molingar* il y a eu des Chan. Reg. & des Jacobins.

A *Fourre* & à *Trifternach* des Chan. Reg.

A *Kilbegain* une Abbaye de Bernardins & une ancienne Maison de Chan. Reg.

A *Kilkenny-West* un Prieuré de Porte-Croix.

A *Ballimore* ou *Plary* il y avoit des Premontrez & des Bernardines.

A *Multifernam* & dans la partie orientale de la Ville d'*Atlone* il y avoit des Cordeliers.

A *Ardnecran* des Carmes.

A *Kilmachael* des Tierceres ou Picpus.

Rathene, *Tibrada*, *Drum-cuillin* & *Kil-Abbain* ont esté des anciennes demeures de Chan. Reg.

Dans le Comté de Longford.

A *Longford* il y avoit des Jacobins.

La Cathedrale d'*Ardache* estoit anciennement desservie par des Chan. Reg.

Dans l'*isle Sacrée* ou de *Tous les Saints*, dans celle de *Inisbofinde*, & enfin dans celle de *Inisclotran* toutes trois dans le lac de *Rée*, il y a eu des Chan. Reg.

Il y en a eu pareillement dans *Inismore* ou grande isle du lac Gawna.

A *Derg* il y avoit encore un Prieuré de Chan. Reg. que nous avions oublié.

A *Shorwl* & à *Granard* ou *Lerba*, il y avoit des Abbayes de Bernardins.

A *Ballineſagard* des Tierceres ou Picpus.

A *Ardache* & à *Balegruairey* des Cordeliers *Cluainbronach* & *Druimcheo* ont eſté autrefois des Monaſteres de Chanoineſſes Reg.

A *Angine* & à *Kilmodain*, il y avoit eu des anciennes Abbayes de Chan. Reg.

EN MOMONIE ou MVNSTER.

Dans le Comté de VVaterford.

A *Waterford* capitale un Prieuré de Benedictins & un autre de Chanoines de ſaint Victor, un Convent de Jacobins, & un de Cordeliers.

A *Mothil* il y a eu des Chan. Reg. dont nous avons oublié de faire mention dans ſon rang. Voyez dans l'Ordre de Ciſteaux ou des Bernardins.

A *Molanna* ou iſle de *S. Molanſide*, il y avoit auſſi des Chan. Reg.

A *Kilbarri*, *Kilure*, & *Crooke*, il y a eu des Commanderies de Malthe.

A *Dungarvan* des Auguſtins, il eſt douteux qu'il y en ait eu auſſi à *Waterford*, à *Liſmore*, & à *Ardimore*.

A *Carike la Petite* des Cordeliers.

A *Liſmore*, *Glaſſ-more*, *Ardne-Darinis*, & *Ardimore*, il y a eu des anciennes Abbayes de Chan. Reguliers.

Dans le Comté de Corke.

A *Corke* capitale, il y a eu des Chan. Reg. des Benedictins, des Jacobins, des Cordeliers, & des Auguſtins.

A *Kinſale* des Carmes.

A *Yougall* des Jacobins, des Auguſtins, & des Cordeliers.

A *Roſſe* des Chan. Reg. des Cordeliers & des Auguſtins.

A *Fermoy* ou *Balingrodegh* il y avoit des Chanoines de ſaint Victor.

A *Mawr*, *Fermoy*, *Tracton*, *Glandie*, & *Chore*, il y a eu des Bernardins.

A *Ballibeg* des Chan. Reg. de ſaint Aug.

A *Morne* ou *Balinemony* une Commanderie de Malthe.

A *Butavant*, *Temolag*, *Bantrie*, *Caſtel-lean*; *Inishircan* & *Kilcre*, il y a eu des Cordeliers.

A *Glanore* des Jacobins.

A *Belemac-endan* un Monaſtere de filles de l'Ordre des Auguſtines.

A *Cloney* & à *Caſtelconnel* des Auguſtins.

A *Kinſale*, à *Enach-mid-brenin*, à *Tulagmin*; à *Cluain-irard*, à *Cluain-finglas*, à *Briggoban*, & à *Kilnamarban*, il y a eu anciennement des Chan. Reg.

A *Huſneach* ou *Bornach*, *Kilkere*, *Kilchuana*, *Cluain-chedrail*, & à *Cell-Achad-Conchin*; il y a eu des anciens Monaſteres de Chanoineſſes Regulieres.

lag, & *Annag* des Cordeliers.

A *Moylag* Monaſtere d'Auguſtines.

A *Tiperari*, à *Inſchine-meo*, & à *Fetherde*, des Auguſtins.

A *Thurles*, des Carmes.

A *Clommel* des Jacobins, & des Cordeliers.

A *Aghavoa*, *Glaſſmor*, *Emely*, *Achad-ur*, *Ardfinan*, *Roſcrée*, *Cluain-Combrain*, & *Deſert-Tola*, il y avoit anciennement des Chanoines Reguliers.

EN CONNACIE ou CONNAUGT.

Dans le Comté de Galvvay.

A *Galvvay*, Jacobins, Cordeliers, & Auguſtins.

Dans la grande iſle d'*Aran* qui eſt à l'entrée de la baye de Galway, il y a eu une celebre Abbaye de Chanoines Reg. & un Convent de Cordeliers.

A *Clonfert* ou *Clonefort*, deux Maiſons de Chan. Reg.

A *Enachdoune* une Maiſon de Premonſtrez, un Monaſtere de Chanoineſſes Reg. où la ſœur de ſaint Brendan fut premiere Abeſſe, & dont j'ay oublié de faire mention, il y avoit encore des Cordeliers à Enachdoune.

A *Toam*, une Abbaye de Premonſtré, un Prieuré de ſainte Croix ou de Porte-Croix, & des Auguſtins.

A *Kilmacule* ou *Kilmac-duach*, à *Agrim*, à *Cluontoskir*, à *Ogormorgan*, des Chanoines Reguliers.

A *Knoc-moy* des Bernardins.

A *Kil-creunata* un Monaſtere de filles de l'Ordre des Auguſtines.

A *Kilnalekin* une Commanderie de Malthe.

A *Athen-i*, & à *Portunne* des Jacobins.

A *Clere*, à *Roſſ-Tray'i*, à *Kilconel*, à *Kilnalekin*, à *Bailean-Chlair*, à *Melik*, & à *Sleuſancogh*, des Cordeliers.

A *Roſſerelly* & *Athen-i* des Obſervantins.

A *Dummore* & *Tunbeol* des Auguſtins

A *Balline-hinch*, *Burgokere* ou *Burgoſlore*, *Creuabane*, *Kaltranepalice*, & auprés du lac *Reogh*, des Carmes.

A *Clonkenkerril*, *Kilcarbain*, *Thcaſaſſon*, *beag*, *Kiltullag*, *Kilboug*, *Templemoile*, & *Cewlevernoge*, des Tierceres ou du Tiers Ordre de ſaint François.

Iniſ-mac-cuin, *Ruimduin*, *Magcé*, *C'uainfois*, *Cell-Cuana*, & *Kilchonail*, ont eſté autrefois des Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Mayo.

A *Mayo* des Chan. Reg. des Obſervantins, & un Monaſtere de Benedictines.

A *Iniſboſinde*, *Templegerald*, *Balintober*, *Cong*, *Annag*, & *Croſſe* ou *la Croix*, il y a eu des Chan. Reg.

A *Ardcarne* une Chapelle de Benedictins.

A *Orlare*, *Boriſſole*, *Strade* ou *Srade*, & *Rathbran*, des Jacobins.

A *Ballinrobe*, *Boriſcara*, *Balahaunes*, *Benfade*, *Inſtuamor*, *Eurb*, & *Murisk*, des Auguſtins.

A *Bogmoynen* des Cordeliers.

A *Balinſmale* des Carmes.

A *Roſſerik* des Tierceres ou Picpus.

Dans l'isle de *Clere* il y a eu une Abbaye ou Chapelle de Bernardins.

Dans le Comté de Slego ou Sligo.

A *Slego*, *Knoc-more*, & *Ballindowne* des Jacobins.

A *Assudare*, *Echrois*, & *Keras* ou *Kil-Kimaltin*: des Chan. Reg.

A *Theach-Temple*, Commanderie de Malthe.

A *Ardnare*, *Balisdare*, & *Benada*, des Augustins.

A *Kilamoy* ou *Athmoy*, & à *Kilras*, des Chapelles de Premonstrez.

A *Ballimot*, & à *Court*, des Tierceres.

Bilefechin, & *Kilnamanach*, ont esté anciennement des Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Roscoman ou Roscomon.

A *Roscoman*, *Clonshanvil*, *Knokvicar*, *Tuilsk*, & *Towemone*, des Jacobins.

A *Cluontuoskirt*, *Inisnacnerin*, *Dhoran*, *Kilmore*, & *Inismore*, des Chan. Reg.

A *Atlone*, & à *Boyle*, des Bernardins.

A *Roscoman*, à *Elphim*, & à *Bealanany*, des Cordeliers.

Dans l'isle de la *Sainte Trinité* de *Lougkée*, des Premonstrez.

A *Atlone* des Benedictins, & peut-estre des Augustins.

A *Randon* ou *Teacon*, des Porte-Croix.

A *Kilaragt* & à *Tegnaningean*, des Monaste-

res de Chanoineſſes Regulieres.

A *Clonrahan* des Tierceres

A *Roſcoman*, *Eadardruim*, *Kilmacmoguim*, *Bill*, & *Cluain-Cairpe*, il y avoit autrefois des Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Letrum ou Letrim.

A *Mohil* ou *Moethal*, & à *Menedrocaid*, il y avoit des Chan. Reg.

A *Cruleag* ou *Balliruarch* des Obſervantins.

A *Cuivilleag* des Tierceres ou Picpus.

Achadi-Connair ou *Achmri*, aujourd'huí Eveſché eſtoit anciennement une Abbaye de Chan. Reg.

EN ULTONIE ou ULSTER,

Dans le Comté de Dovvne.

A *Downe* des Benedictins, des Bernardins, des Chan. Reg., des Porte-Croix, & des Cordeliers.

A *Banchor*, à *Moville*, à *Saball*, & à *Toberglorie*, des Chan. Reg.

A *Newrie*, à *Glangrath* ou *la Val-Charité*, à *l'iſle* ou *Inis*, à *Leig*, & à *Comber* ou *Conerer*, des Bernardins.

A *Nedaram* & dans la peninſule d'*Ardes*, des Benedictins.

Dans la meſme peninſule d'*Ardes*, une Commanderie de Malthe.

A *Newtonne* & à *Gaull*, des Jacobins.

A *Ardicnise* des Cordeliers.

A *Holywood* des Tierceres.

A *Dromore* & à *Cambos* il y avoit anciennement des Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté d'Antrim.

A *Knocfergus* des Cordeliers.

A *Mukmor* ou *Logan*,. & à *Kels* ou *Disert*, des Chan. Reg.

A *Goodborne* ou *Woodborne*, des Premonstrez.

A *Ardimur* des Benedictins.

A *Invert*, *Bunamargy*, *Massevin*, *Limbeg*, & *Glanerme*, des Tierceres.

Kilbodain, *Achad-dugtaigh*, *Teg-dagoba*, *Raclin*, & *Lann* ont esté anciennement des Maisons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Londonderry.

A *Londonderry* des Chan. Reg un Monastere de filles Augustines, une Maison de Benedictins, & un Convent de Jacobins.

A *Moycoscain* des Bernardins.

A *Dungevin* des Chan. Reg.

A *Clrane* des Jacobins

Crag, *Fathene*, *Btchonois*, & *Macbile*, ont apartenu autrefois aux Chanoines Reg.

Dans le Conté de Tyrconel ou de Donegall.

DAns l'isle de *saint Dabeoce* où estoit le purgatoire saint Patrice, il y a eu des Chan. Reg.

A *Donegal* des Obſervantins

A *Aſrho* ou *Samarie*, & à *Hilfothuir*, des Bernardins.

A *Kilmacrenan*, *Balleghan*, & *Ballimac-Swine*, des Cordeliers.

A *Calebeg*, *Mageribeg*, *Kil-o-donel*, & *Fanegarag*, des Tierceres.

A *Rathmullian*, des Carmes.

A *Iniſcoel*, *Congbail*, & *Kilmacnerin*, eſtoient des anciennes Maiſons de Chan. Reg.

Dans le Comté de Fermanagh.

A *Liſgavail* ou *Liſgool* ſur le bord du lac *Erne*, il y a eu des Chan. Reg. qui s'y eſtablirent en 1106. & dont j'avois oublié de faire mention; il y a eu encore dans ce lieu des Cordeliers.

A *Devenish* ou *Dam-inis* dans le lac *Erne*, il y a eu des Chan. Reg.

Cluain-inis, & *iniſmuighe-ſamh*, ont autrefois appartenu aux Chan. Reg.

Dans le Comté de Tyrconel ou de Tyr-oen.

A *Clogher* des Chan. Reg. & peut-eſtre encore des Auguſtins.

A *Dunganon*, *Omey*, *Ballineſagard*, *Corok*, *Puble*, & *Gervakerin*, des Tierceres.

A *Druimhome*, eſtoit anciennement une Maiſon de Chan. Reg.

Cluain-Dubhain, eſtoit auſſi un ancien Monaſtere de Chanoineſſes Reg.

Dans le Comté d'Armagh.

A *Armagh* des Chan. Reg. des Benedictins, & des Cordeliers, & deux Monasteres, l'un de Chanoinesses Regulieres, & l'autre de l'Ordre de sainte Brigide.

A *Kilsleve* un Monastere Chanoinesses Reg. & des Tierceres.

A *Stradhaile-loyse* des Cordeliers.

A *Cluain-finchol* & à *Lismore* il y a eu des anciennes Abbayes de Chanoines Reg,

Dans le Comté de Monagham.

A *Clunes* ou *Cluain-Eois* des Chanoines Reguliers.

A *Muknay* & à *Cluain-Eoaris*, estoient anciennement des Maisons de Chanoines Reguliers, ce qui a obligé le Pere Lubin à mettre des Augustins à *Mukne*, mais mal, ce que j'avois oublié de remarquer.

Dans le Comté de Cavan ou de Cavon.

A *Cavan* des Cordeliers, & ensuite des Observantins.

A *Drumlahan* des Chan. Reg.

Dans l'isle de la *Sainte Trinité* des Premonstrez.

A *Kilmore* des Augustins.

Doremelle estoit un ancien Monastere de Chanoinesses Regulieres.

TABLE DES MATIERES

Contenuës dans ce Traité *celles qui sont dans* l'Introduction *sont marquées d'une étoile* *

A

* COnduite des *Abbez* & autres Superieurs au sujet des Resignations de leurs Abbayes au profit de Henri Roy d'Angleterre. 62

**Abbez* d'Angleterre injustemens mis à mort. 86.

Abbez & Prieurs de differens Ordres qui avoient seeance dans le Parlement d'Irlande. 380.

qualitez d'*Abbez* & d'Evesques souvent confondues par les Auteurs Anciens. 14.

Ce que le mot d'*Abbay* signifie dans la langue Angloise. 215. 219. & 251.

Abbayes, Prieurez & Convens de fondation Royalle. 397.

*Abbaye qui s'est conservée en Angleterre. 95.

Evesché d'*Achonry* ou d'*Achade Connair*. 87.

* Actes contre les Moines & contre la Religion suprimez en Angleterre & en Irlande. 8.

De l'ancien Evêché d'*Aghabo* ou d'*Achabo*. 63.

Ælia Carolina, contrée d'Irlande. 24.

Rois d'*Angleterre* ont des pretentions sur le Royaume de France. 169

**Anglois* ne voulurent pas entendre parler de

restituer les biens des Moines. 79.
Apparition singuliere. 251.
Isles d'*Aran* & d'où elles dépendent. 73.
Ardbrecane residẽce des Evêques de Medie 32.
Ardache Evesché d'Irlande. 50.
Ardes peninsule d'Irlande à present une Isle, & pourquoy. 215.
Arklo dans quel Comté. 166.
Ce que c'estoit que la Congregation d'*Arouaise*. 5.
Maisons Regulieres d'Irlande qui dependoient autrefois de cette Congregation. 382.
* *Autel* de S. Thomas de Cantorberi un des plus riches d'Angleterre. 382.
Maisons Regulieres d'Irlande qui servoient autrefois d'*azile*. 117.

B

ETymologie du mot de *Bancher*. 91
Difference entre les *Barons* d'Irlande. 23.
* *Baronnage* d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, & de France. 95.
Benedictins autrefois plus puissans en Irlande qu'ils ne l'ont esté dans la suite. 146.
Benedictins ont esté appellez *Moines Noirs* en Angleterre & en Irlande. 153.
Benedictins chassez de Cashel par un Archevêque de cette ville pour une cause ridicule. 186.
* *Biens* des Convens adjugez à la Couronne au prejudice des fondateus & des Donateurs 73.
* *Biens* des petits Convens suprimez, à combien se montoient. 50.
* Biens de ces petits Convens donnez par le Parlement au Roy Henri VIII. 48.
L'Abbaye de *Boyle* estoit en grande veneration parmi les Irlandois. 192.

* *Bref* considerable du Pape pour la Reunion de 2. Royaumes. 82.
Brefinie Pays d'Irlande. 109.
Difference qu'il y avoit entre les 2. saints *Brendans*. 36.
* Les *Bulles* des Papes n'avoyent point d'authorité en Angleterre sans l'aveu du Prince. 87.
* *Bulle* celebre contre les detenteurs des biens d'Eglise. 87.
* *Bulles* opposées de differens Papes. 88.
* Le Docteur *Burnet* repris. 62. 68. 84. &c.

C

SI les *Capucins* ont eu des Convens en Irlande 266.
Les *Carmes* estoient appellez freres blancs en Angleterre & en Irlande. 333.
Carnefurduibhe ancien Evesché d'Irlande. 49.
Le P. *Caffet* Recollet repris 235. 246. 258. 275. 276.
Il y a 2 Eglises *Cathedrales* à Dublin quoy que ce ne soit qu'un Evesché. 5.
La plus part des *Cathedrales* d'Irlande estoient autrefois Abbayes & Evesches tout ensemble. 12. 20.
La plus part des *Catholiques* d'Irlande craignent qu'on ne leur fasse rendre les biens des Moines qu'ils possedent. 231.
* *Chevaliers* de Malthe chassez d'Angleterre & d'Irlande. 76.
Ce que le mot de *Cella* a signifié anciennement. 39.
Chanoines Reguliers fort puissans en Irlande. 2.
Si les *Chanoines* Reguliers sont d'institution fort ancienne. 1.

Chronologie d'Irlande fort brouillée. 38.
Ce que l'Ordre de Premonstré appelle *Circarie.* 151.
L'Ordre de *Cisteaux* estoit des plus riches & des plus illustres d'Irlande. 162.
Duc de *Cavcally* fait en Irlande par les Papes, & s'ils l'ont pû. 160.
Fameuse assemblée du *Clergé* d'Irlande 37. 170.
Cloche ou Nole qui faisoit des miracles. 15.
Evesché de *Clogher.* 106.
Clonish & où il est situé en Irlande. 107.
Contarf fauxbourg de Dublin. 125.
Evesché de *Clonard* en Irlande. 32 34.
Ce que signifie le mot Irlandois *Cluain.* 24. 114.
Ancien Evesché de *Cluain-dolcain.* 8.
Evesché de *Cluan-macnois.* 40.
Ce que c'estoit que les *Colidées* d'Irlande. 105.
Anciens *Colleges* d'Irlande. 394.
Explication du mot de *Colmanelle.* 28.
Evesques d'Irlande appellez *Colonienſis* & pourquoy. 40.
Pourquoy saint *Colman* quitta son Evesché de Farne en Angleterre. 79.
Dispute au sujet de saint *Colomban* & de saint *Colombe.* 90. & 96.
Comté de sainte Croix en Irlande. 186.
Confesseur qui se charge des pechez de son penitent. 262.
Cong en Mayo a esté autrefois la residence des Rois de Connacie. 82.
Congregations differentes sous la regle de saint Augustin. 116.
Conte plaisant. 331.
* *Continuation* de quelques Ouvrages An-

glois. 93.
Convens d'Irlande comment donnez ou vendus par les Anglois. 265.
Droit de *Conventualité* comment s'eſtablit. 296. 339.
Ce que c'eſt qu'on appelle *Cordeliers* Conventuels ou à la grand' manche. 221.
Les *Cordeliers* eſtoient appellez *Freres-gris* en Angleterre & en Irlande. *ibid.*
* *Cordeliers* retablis en Angleterre par la Reine Marie. 92.
Les *Cordeliers* avoient beaucoup de Convens en Irlande. *ibid.*
Convent de *Cordeliers* qui s'eſt maintenu en Irlande. 246.
S'il eſt croyable que des *Cordeliers* ayent dedié de leurs Egliſes à ſaint Dominique Jacobin. 262.
Convent de *Cordeliers* de Dublin abattu par un Catholique. 231.
* Depuis quel temps il n'y a plus eu de *Convent* ni en Angleterre, ni en Irlande. 93.
De l'Eveſché de *Corke*. 54.
Morceau de la ſainte *Croix* en Irlande. 186.

D

D'*Alfiatacs* Seigneurs illuſtres d'Irlande. 77.
Dalredie contrée d'Irlande. 23.
Ancien Eveſché de *Damliag* ou de *Duleke*. 34.
Danois autrefois fort puiſſans ſur les coſtes d'Irlande. 14.
* *Demiſſions* & reſignations d'Abbayes & de Prieurez faites au profit de Henry. 63.
* Titre de *Deffenſeurs de la foy* donné aux Rois d'Angleterre par les Papes & pourquoy. 32.

* *Delicateſſe* de conſcience de Marie Reine d'Angleterre. 88.
Ancien Eveſché de *Deſer-Anguſſ.* 114.
Deſmond autrefois Comté en Irlande. 58. 256.
* *Deſſein* digne d'un grand Roi. 76.
Grande *Devotion* d'un Butler Baron de Cahir. 276.
* *Difficulté* conſiderable. 84.
Diſpute entre l'Archeveſque d'Armach & l'Eveſque de Louth, & pourquoy. 10.
Diſpute entre les Cordeliers & les Recollets. 287.
Diſſertations. 96. 144. 151. 309 &c.
Si ſaint *Dominique* fondateur des Jacobins a eſté en Irlande. 199.
Si ſaint *Dominique* d'Oſſeri a apporté les mouches à miel en Irlande. 200.
Ancien Eveſché de *Domnach-Padraig.* 33.
Explication des mots Irlandois de *Doire* & de *Derry.* 97.
Prieuré de *Doune* eſtoit des plus riches d'Irlande. 153.
* On n'a point d'égard au *Droit* des Seigneurs dans la confiſcation des biens des Moines. 73.
Dromore Eveſché. 93.
Dumbrothy Abbaye en Irlande dependoit immediatement des Papes. 172.

E

* *Edoüard* Roi d'Angleterre élevé dans la Religion Proteſtante par ſes Tuteurs. 78.
Egliſe bâtie ſous terre en Irlande. 7.
Ce que ſignifie le mot *Elythir.* 81.
Emely Eveſché & autrefois Archeveſché. 651.
* *Eliſabeth* ſuccedant à Marie rétablit la Re-

ligion Protestante & detruit entierement les Convens. 92.
Endroits remarquables. 253. 257.
Enachdoune Evesché. 134.
* *Entreprise* faite en Angleterre pour detruire tous les Convens. 22.
Estats de Medie s'assemblent à present dans l'Eglise des Cordeliers de Trime. 243.
Anciennes *Etudes* d'Irlande. 394.
Si les *Espagnols* ont établi autrefois des Colonies en Irlande. 78.
Livre des *Evangiles* en Irlande. 8.
Grande *erreur* des Auteurs du *Monasticum Anglicanum*. 155.
Lac *Erne* & l'étimologie de ce nom. 110.
Egallie ancien Royaume d'Irlande. 11. 103.
Anciens *Evesché* d'Irlande. 50.
Anciennement les *Evesché* des Isles Britanniques n'estoient point fixes, & les *Evesques* estoient ambulatoires. 50.
Evesques autrefois Abbez en Irlande. 12.
Les anciens Auteurs ont souvent confondu les qualitez d'Abbez & d'*Evesques*. 14.
S'il y a eu autrefois un si grand nombre d'*Evesques* en Irlande. 80.
* Cruelle *Execution* d'un Abbé. 86.
Exilés dans l'établissement des Maisons Regulieres d'Irlande. 44.
Excommunication celebre. 88.

F

Fable sur l'ancienne élection des Papes. 75.
Evesché de *Farne* en Angleterre. 47.
Fauxbourgs de Dublin. 6.
Les *Femmes* n'osoient entrer dans l'Abbaye

de Fourre en Irlande, ni dans un moulin qui estoit tout auprés. 41.

Belle *Fenestre* de l'Eglise des Cordeliers de Dundalk. 234.

Fergall contrée d'Irlande. 28.

Fernes Evesché autrefois Archevêché. 13. 41.

Signification du mot *Filiations* establi parmi les Reguliers. 185.

Filiations des Maisons Regulieres d'Irlande. 386.

Place du Tombeau d'un *Fondateur* dans une Eglise. 255.

Fondateur Anglois ne veut point de Moines Irlandois. 18.

Fontaine de saint François faisoit des miracles. 239.

Fondateurs Oustmans. 379.

Fondations en Irlande presque toutes sous le titre de sainte Marie. 67.

Fondations faites par les Irlandois en Europe composent un gros Volume. 5.

Ce que c'estoit que *Regio Fothardorum* en Irlande. 111.

* Le Pere la *Foreſt* Observantin brûlé en Angleterre avec le bois d'une Croix miraculeuse. 69.

Congregation de saint *Frigidian*. 93.

Figure de saint *François* faisoit des miracles. 266.

Rois d'Angleterre se qualifient Rois de *France*, & pourquoi. 169.

Si les *François* se sont autrefois établis sur les costes d'Irlande. 78.324.

Franciottus Auteur repris. 11.

Ce que les Anglois appelloient *Friponnerie*

Monastique. 69.

G

CE que le mot Irlandois *Gall* signifie. 78.
Eveſché de *Glandeloure* ou de *Glandeloch* uni à l'Archeveſché de Dublin. 12.
* *Grand' Charte* des privileges Eccleſiaſtiques d'Angleterre. 88.
* *Guerre* de Religion en Angleterre. 58.

H

* *Haine* injuſte des autres Reguliers contre les Jeſuites. 91.
Si les *Harlays* de France deſcendent des *Harlays* d'Angleterre. 337.
* *Henri* VIII. eſtoit un grand Prince. 72.
* *Henri* meurt en deſeſperé. 7.
* *Henri* employe fort mal le bien qu'il prit aux Moines. 75.
* Portrait de *Henri* VIII. Roi d'Angleterre. 30.
* Fautes de *Henri* dans la ſuppreſſion des Convens de ſes Eſtats. 32.
* Raiſons de *Henri* pour chaſſer les Chevaliers de Malthe. 76.
* A quoy *Henri* deſtinoit les biens des Moines. 43.
* Saints *Homonimes* fort communs en Irlande. 63.
* *Hiſtoire* Monaſtique d'Ecoſſe promiſe par l'Auteur. 93.

I

* *Jacobins* rétablis en Angleterre par la Reine Marie. 92.

Un *Jacobin* fait bâtir un Convent de Cordeliers. 276.

Jacobins estoient appellez freres noirs en Angleterre & en Irlande, & pourquoy. 205.

Les *Jacobins* sont des demi Chan. Reg. & des Enfans de Premonstré. 207.

Le Convent que les *Jacobins* avoient à Dublin est aujourd'hui le Palais de justice ou le Westminster de cette ville. 209.

Convens des *Jacobins* d'Irlande érigez en Province. 205.

Ce que c'estoit que le *Monasterium Ibracense* dont parle saint Bernard.

* *Jesuites* tâchent inutilement de s'établir en Angleterre & en Irlande. 91.

Ifalgia Contrée d'Irlande. 23.

* *Images* brûlées en Angleterre. 69.

Inisbofinde ancien Evesché d'Irlande. 47.

De l'ancien Evesché d'*Inisscatte*. 60.

Ancien Evesché de *Inismugesamh*. 115.

L'*Irlande* est fort sujette aux pluyes, aux vens, & aux broüillars. 100.

Si l'*Irlande* a esté conquise par les Anglois ou si elle s'est soumise à eux. 4.

Ce que c'est que la *petite Irlande*. 16.

Irlandois ordinairement pâles & maigres, & pourquoy. 196. 222.

C'est un *Irlandois* qui a establi l'Université de Paris. 367.

Irlandois fort devots à la sainte Vierge. 67. 188.

Erreur de saint *Isidore*. 201.
L'Abbé *Jungelin* repris. 182. 183. 190. &c.

K

SI saint *Kieran* naſquit à Clare ou à Saiger. 25.
Si ce saint a vécu 300. ans. 26
Anciens Eveſchez de *Kilauxille* & de *Kilskire*. 111. 112.
De l'Eveſché de *Kilkenni*. 18.
Ancien Eveſché de *Kil-achade*. 19.
De l'Eveſché de *Kildare*. 21.
Le peuple du Comté de *Kildare* eſt preſque tout Catholique. 241.
De l'ancien Eveſché de *Kilmaculle* ou de *Kilmacduach*. 72.
Barons de *Kinſale* ont droit de ſe couvrir devant les Rois d'Angleterre. 315.

L

Laglin Eveſché. 21.
La *Langue* Irlandoiſe eſt une des plus ſingulieres & des plus difficiles d'Europe. 215.
* *Libraires* de Paris n'aiment point les gros Ouvrages, mais ſeulement de petits in douze. 94.
Lignes de Clairvaux & de Ciſteaux établies en Irlande 163.
* *Liturgies* differentes en Irlande. 12.
Liſmore Eveſché. 51.
Diſſertation au ſujet de *Londonderry*. 158.
Louth autrefois Eveſché. 9.
Si le *Longford* a eſté autrefois dépendant de la Connacie. 49.

Ancien Evesché de *Lugmag* en Irlande. 115
Qui estoient les Evesques d'Irlande qui se nommoient *Lugdunenses*. 9.
Le P. *Lubin* repris. 302. &c.

M

* *Maisons* Regulieres d'Irlande Chefs d'Ordre. 17.
Maisons Reg. d'Irlande qui dépendoient d'autres Maisons situées en differens Estats. 383.
Maisons Reg. d'Irlande qui ont esté Abbayes & Evesches tout ensemble. 391.
Maisons Reg. d'Irlande qui ont changé de titre ou d'Ordre. 398.
Si saint *Malachie* a fait les propheties qu'on lui attribuë. 366.
Si l'isle de *Man* dépend de celle d'Irlande. 232.
En quel endroit d'Irlande les *Mathurins* étoient establis. 145.
* *Maniere* en laquelle on supprima les petits Convens en Angleterre & en Irlande. 49.
L'Evesché de *Medie* a eu differens noms. 32.
Pourquoy cet Evesché prend son nom de la Province. *ibidem.*
* *Marie* Reine d'Angleterre tâche de restablir les Moines & Religieux dans ses Estats. 90.
Les Abbez de *Mell* ou de *Mellifont* avoient le pas immediatement aprés les Archevesques & Evesques d'Irlande. 170.
L'Abbaye de *Mell* n'a jamais esté Evesché. 168.
* *Memoires* & instructions données aux Visiteurs des Convens. 36.
La *Mer* d'Irlande est toûjours fort agitée. 100.

* *Milord* qui n'eſtoit riche que des biens des Moines. 90.
Miracle ſingulier. 39.
* Les *Moines* ont eſtabli le Chriſtianiſme en Irlande. 1.
Quels eſtoient les anciens* *Moines* d'Irlande. 2.
Moines d'Irlande vivans comme ceux de la Trappe. 43.
* *Moines* d'Irlande qui ne vouloient pas voir les femmes. 12.
* *Moines* ſeculariſez d'Angleterre condamnez à eſtre chaſtes. 73.
* *Moines* de toutes les nations qui accouroient en Irlande. 5.
D'où la Ville de *Molingar* a pris ſon nom. 41.
Les *Monarques* d'Irlande conſultoient les Roitelets & les Grands du païs. 195.
* *Motif* qu'eut Henri VIII. pour ſupprimer les Convens de ſes Etats. 47.

N

Naaz en Kildare a eſté autrefois la reſidence des Roi de Lagenie. 22.
Newrie Abbaye donnée par les Anglois. 196.
* *Nobiliaire* de France, Ouvrage promis par l'Auteur. 95.
* *Nombre* des anciens Eveſques d'Irlande. 8.
* *Nombre* infini de Maiſons Regulieres d'Irlande. 7.
* *Nombre* exceſſif des Moines d'Irlande. 8.
* *Noms* Irlandois auſquels la ſainteté paroiſſoit comme attachée. 5.
* *Nouveaux Catholiques* ſouvent plus utiles à

la Religion que les anciens Catholiques. 95.
* Qu'on a tort de negliger indifferemment les *Nouveaux* Catholiques. 95.

O

* *Objections* considerables. 80.
En quoy consiste l'*Observance* de saint François 280.
Conditions sous lesquelles l'*Observance* a esté reçûë dans les Convens de Cordeliers qui se sont reformez. 281.
Difference entre les *Observantins* & les grands Cordeliers. *ibid.*
Oeuil d'Irlande & ce que c'est. 8.
Offalie Contrée d'Irlande. 24.
* *Opinion* erronée des novateurs. 89.
L'*Ordre* des Chan. Reg. prétend estre le plus ancien des Ordres Reg. 1.
L'*Ordre* des Chan. Reg. est divisé en plusieurs Congregations. *ibid.*
* Anciens *Ordres* Reg. d'Irlande. 9. 10.
* Differences remarquables entre les anciens *Ordres* Reg. d'Irlande. 11.
* *Ordres* Reguliers modernes qui n'ont point eu de Convens en Irlande. 21.
Eveschés d'*Osseri* & ses differentes translations. 18. & 25.
* On n'imprime presque pas d'*Ouvrages* Latins à Paris à moins que l'Auteur ne paye les frais de l'impression. 94.

P

LE *Page* auteur Premonstré repris. 131. 134. &c.

Les

* Les *Papes* approuvent l'alienation des biens des Reguliers d'Angleterre & d'Irlande. 79.

Les *Papes* disposoient autrefois des Evesches d'Irlande. 197.

* Le *Pape* maltraite dans un Bref les Reguliers d'Irlande & d'Angleterre. 29.

Si les *Papes* ont pû conferer des dignitez Ecclesiastiques en Irlande. 261.

* Le *Pape* se plaint fort de ce qu'on detenoit les biens des Convens en Angleterre & en Irlande. 89.

* *Pape* qui avoit esté Receveur du denier saint Pierre en Angleterre. 90.

* Les *Papes* ne peuvent pas dispenser sur l'alienation des biens d'Eglise suivant les Canons. 80.

Dans quel lieu d'Irlande saint *Patrice* mourut. 93.

* Les *Parlemens* d'Angleterre approuvent la possession des biens des Moines par les particuliers. 78.

La *Pâque* se celebroit autrefois fort differemment en Irlande. 12. 15.

Peninsules abusivement appellées Isles par les Irlandois. 97.

Quel a esté le premier bastiment *de Pierre* qui ait esté fait en Irlande. 91.

* *Peuple* d'Angleterre fort exact à payer le denier saint Pierre. 90.

Difference entre les *Porte-Croix* de France & ceux d'Italie. 143.

* *Pieté* des Rois d'Angleterre envers l'Eglise. 89.

* *Possesseurs* legitimes des biens d'Eglise. 85.

Ce que c'est que l'Ordre de Malthe appellé *Preceptorie*. 123.

Prediction de saint Endée accomplie 74.
Predicateur préchant les yeux fermez & pourquoy. 278.
* La *Prestrise* de droit divin engage à la chasteté. 74.
* *Privileges* & exemptions des Abbez & Prieurs d'Angleterre & d'Irlande supprimez. 48.
* *Propositions* raisonnables des Jesuites faites à *Marie* Reine d'Angleterre. 91.
Seigneurs *Protestans* empêchent que des Convens ne soient demolis & pourquoy. 254.
* *Protestans* dissimulez. 9.
La *Providence* fait également subsister les pauvres volontaires & les necessaires. 252.
Dans quel Comté d'Irlande est le *Purgatoire* saint Patrice. 98.
Qui fut l'inventeur de ce *Purgatoire* pretendu. 99.
Les Payens ont donné occasion à la croyance de ce *Purgatoire*. 101.
Ample description de ce *Purgatoire*, detruit une fois par les Papes, & l'autre fois par les Protestans. 101.
Autre *Purgatoire* de saint Brendan en Irlande. 103.

Q

* *Questions* de consequence. 65. 72.
* *Question* considerable. 85.
* *Question* remarquable sur les vœux des Reguliers. 73.

R

* *Ratification* de consequence promise inutilement. 84.
Recollets disputent des Convens d'Irlande avec les Observantins. 286.
Reflexion sur la pauvreté & sur la charité des

Religieux. 252.
Reformation des Jacobins d'Irlande. 102.
* *Reglemens* pour les Communautez Reg. 40.
* *Reguliers* dangereux en temps de guerre. 23.
* *Reguliers* fort attachez aux Papes & pourquoi. 22.
* *Regles* anciennes en Irlande. 16.
* *Religieuses* de Sion retablies par la Reine *Marie*. 92.
* *Religieux* d'Irlande quoy que deguisez ne laissent pas en secret de faire des vœux, de dire l'Office divin en Communauté, & de celebrer la Messe. 204.
Querelle entre des *Religieux* de Rosse en Wexford. 139 236.
M. l'Abbé *Renaudot* de l'Academie compose nos Gazettes. 257.
* *Rituels* autrefois fort differens en Irlande. 13.
* *Reunion* de deux Royaumes à la Religion Catholique. 85.
Roitelets ou petits *Rois* d'Irlande feudataires des Anglois depuis la Conqueste. 176.
Evesché de *Roscoman* uni à celui d'Elphin. 84.
De l'ancien Evesché de *Roscrea*. 66.
De l'Evesché de *Rosse* en Corke. 55.
Ce que c'estoit que *Rosse-Aithry* & *Rosse-Hylari* 55.
Rosse en Wexford ville autrefois considerable & fort marchande. 237.

S

ERreur de M. *Sanson* celebre Geographe François. 215.
* Premiers *Saints* d'Irlande estoient Moi-

nes. 3.
* Qui ont esté les premiers *Saints* d'Irlande. *ibid.*
* La Multitude des *Saints* d'Irlande passe toute vray-semblance. 4.
* Les *Saints* d'Irlande ont fondé des Maisons Regulieres dans toutes les parties de l'Europe 4.
* Ce que le mot de *Sasson* ou *Saxon* signifie en Angleterre & en Irlande. 78.
* Beaux *sentimens* de Marie Reine d'Angleterre. 86.
Si Scot si fameux dans l'Ordre de saint François nâquit en Ecosse ou bien à Downe en Ultonie. 281.
* Ce que les mots de *Scotus* ou de *Scotia* doivent signifier dans les anciens Auteurs. 367.
* Grandes *Solemnitez* avec lesquelles la grande Chartre d'Angleterre fut passée. 88.
Solin repris. 201.
* *Sommes* immenses dont Henri VIII. profita par la suppression des Maisons Regulieres. 74. 77.
Speed repris. 262.
Statuës de Saints brûlées en Angleterre. 69.
Un *Stuard* de la famille Royalle se fait Frere Lay parmi les Cordeliers & ce qui lui en arriva. 255.
* Il y a des *sujets* qu'on ne peut pas écrire avec pureté. 96.
Comte de *Sussex* qui avoit la prerogative de se couvrir devant les Rois d'Angleterre. 315.
* *Supression* des petits Convens d'Angleterre & d'Irlande. 46.
Seigneurs Anglois fort puissans en fonds de terre depuis qu'on leur a donné le bien des Moi-

nes. 76.

T

UN *Talon* de la Maiſon de M. *Talon* Avocat General fonde des Auguſtins en Irlande. 312.

Tarag ou *Temore* lieu en Medie ou ſe faiſoient anciennement les aſſemblées generales d'Irlande. 33. 195.

Comment l'Abbaye de ſaint *Taurin* d'Evreux en Normandie perdit ſon Droit ſur l'Abbaye de ſaint *Taurin* de Fourre en Medie. 42.

Teffia contrée d'Irlande. 46.

* Ce qui ſe pratiqua parmi les Romains lors qu'on confiſqua les *Temples* des Payens. 73.

Pourquoy les *Tierceres* ſont appellez *Picpus* à Paris. 289.

* Saint *Thomas* de Cantorberi en grande veneration en Angleterre. 68.

Thomaſtoune fauxbourg de Dublin. 118.

* *Tonſures* autrefois fort differentes parmi les Reguliers d'Irlande. 12. 15.

Tranſlations de pluſieurs Maiſons Regulieres d'Irlande. 397.

Dans quel Comté d'Irlande eſt ſitué *Tredag* en Irlandois Drodag ou Droguedagh. 207.

Etabliſſement de l'Eveſché de *Trime* un des premiers d'Irlande. 31.

Ponrquoy les *Trinitaires* ſont appellez *Mathurins* à Paris. 145.

Le Comté de *Twomond* dependant tantoſt de la Momonie, tantoſt de la Connacie. 59. 73.

V

QUi eſtoit *Waraus* Auteur Irlandois 58. 227.

Waraus repris. 179. 191. 237. &c.

Le P. *Wadingue* repris. 223. 235. 250 &c.
Version des Evangelistes faite par saint Jerôme estoit en Irlande. 28.
* *Vie* honteuse des Reg. d'Angleterre. 45.
Villes qui ont des noms differens causent toûjours de l'embarras dans l'histoire. 228.
* *Visite* des Convens ordonnée. 36.
* *Visiteurs* recherchez & taxez. 91.
* *Visiteurs* usent mal de leur pouvoir. 44.
* Ces *Visiteurs* n'avoient point de pouvoir suffisant. 43.
* Ces *Visiteurs* devoient estre Ecclesiastiques Seculiers ou Reguliers & non Laïques. 39.
Isle des *Vivans* ou de l'Immortalité. 73. 321.
Université de Dublin. 8.
Universitez anciennes d'Irlande. 9.
Unions de plusieurs Maisons Reg. d'Irlande. 395.
Union de l'Evesché de Mayo à l'Archevesché de Toam. 79.
* Portrait du Cardinal de *Wolsey*. 26. *& suiv.*
* *Vœu* de chasteté doit se garder quand on la fait, mais on peut dispenser de ceux de pauvreté & d'obeïssance. 73.
Usserius Auteur repris. 25. 48. 156. 345. &c.
* Evesché de *Westmunster* supprimé par la Reine Marie & rétabli en Abbaye. 92.

Z

SIgnification du mot *Zabulon*. 93.

A PARIS,

De l'Imprimerie d'Antoine Lambin, 1690.

Extrait du Privilege.

PAr grace & Privilege du Roy en datte du 29. Avril 1690. signé par le Roy BOUCHER, & scellé ; il est permis à LOÜIS AUGUSTIN ALLEMAND Avocat au Parlement, de faire imprimer un Livre intitulé *Histoire Monastique du Royaume d'Irlande*, & défenses sont faites à toutes sortes de personnes de quelle qualité, & condition qu'elles soient, de l'imprimer, vendre, ni debiter pendant l'espace de six années, à peine de deux mil livres d'amende, & autres peines portées par iceluy.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le deuxiéme Juin 1690.

P. AUBOIN Syndic.

Le dit Sieur Allemand a cedé & transporté son droit de Privilege à LOUIS LUCAS *Marchand Libraire à Paris.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 18. Septembre 1690. Les Exemplaires ont esté fournis.

ERRATA.

De *l'Introduction*, *Page.* 24. *ligne* 34 *lisez*, on les obligeat', *p.* 29. *lig.* 12. *lis.* il employa, *p.* 40. *lig.* 27. *lis.* devoient, *p.* 48. *lig.* 29. *lis.* destruction, *p.* 51. *lig.* 26. *lis.* on confisquoit. *p.* 54. *lig.* 24. & 25. *lis.* ne fut generalement condamnée, *p.* 62. *lig.* 6. *lis.* 80. livres tournois, *p.* 77. *lig.* 21. *lis.* Regulieres.

De *l'Histoire Monastique*, *p.* 2. *lig.* 4. *lis.* presseance, *p.* 5. *lig.* 9. *lis.* estoit, *p.* 19. *lig.* 28. *lis.* Bladines, *p.* 24. *lig.* 25. & 28. *lis.* beaupere & Philippes, *p.* 25. *lig.* 7. *lis.* vint, *p.* 52. *lig.* 8. *au lieu de* ils, *lis.* Evesques & 14. *lis.* prend, *p.* 62. *lig.* 21. *lis.* saint Senan, *p.* 76. *lig.* 9. *lis.* o-Gomor-gan, *p.* 88. *lig.* 8. *lis.* Armach, *p.* 90. *lig.* 4. *lis.* Banchor, & *lig.* 7. *lis.* ce Colomban, *p.* 96. *lig.* 27. *lis.* qu'il, *p.* 98. *lig.* 16. *lis.* fondé, *p.* 110. *lig.* 20. *lis.* aux unes & aux autres, *p.* 112. *lig.* 7. *lis.* Lecain, & *lig.* 17. *lis.* les premiers siecles, *p.* 115. *lig.* 27. *lis.* septiéme, *p.* 116. *lig.* 32. *ostez*, le, *p.* 162, *lig.* 28. *lis.* de, *p.* 63. *lig.* 16. *lis.* de Clairvaux, *p.* 170. *lig.* 32. *lis.* voye, *p.* 181. *lig.* 2. *lis.* Reguliers, *p.* 208. *lig.* 21. *lis.* Colranensis, *p.* 230. *lig.* 28. *lis.* enterré. *p.* 273. *lig.* 4. *lis.* de cet Ordre, *p.* 294 *aprés la ligne* 9. *ajoutez*, *à Theassasson*, *p.* 297. *lig.* 18. *lis.* seculieres, *p.* 196. *lig.* 16. *lis.* de, & *lig.* 17. *lis.* quelques, *p.* 308. *lig.* 21 *lis.* ce Pere, *pag.* 309. *lig.* 12. *lis.* premier, *p.* 314. *lig.* 18. *mettez* en, & *lig.* 25. *lis.* maison moderne apartenant, *p.* 318. *lig.* 14. *lis.* lieuë, *p.* 329. *lig.* 2. *lis.* de Tyronne, *p.* 345. *mettez les lignes* 9 & 10 &c. *aprés la quatorziéme.*

Les Bretons étaient dans
d'Armorique
histoire d'Armorique de
Flavius Burrus ou Flavius
Burrus — Fondateur
ancien — Selon certains
St Guidon — ancien —
Chronique d'Ursa d'Orléans
sous le pseudonyme [illegible]
1914 —
consulter l'histoire [illegible]
[illegible] Bretagne
Voir Tudin — 311 — Tudon

Duchesse
généalogiste.

Jungelin sieur
[illegible]

pour [illegible]
Claude Clément qui
a établi l'université
de Paris.

9031
m 25